

Rapport
annuel



2019

Financière Sun Life inc.



Table des matières

02	Faits saillants financiers
03	Message du président du conseil
04	Message du chef de la direction
09	Rapport de gestion
102	États financiers consolidés et notes connexes
192	Sources de bénéfices
195	Conseil d'administration et haute direction
196	Filiales et sociétés liées
200	Principaux bureaux
201	Renseignements sur la compagnie et information à l'intention des actionnaires

La Sun Life dans le monde

La Sun Life est une organisation de services financiers de premier plan à l'échelle internationale. Nous offrons aux particuliers et aux entreprises des solutions dans les domaines de l'assurance et de la gestion d'actifs et de patrimoine.



40 600
employés*



Des bureaux dans
27 marchés*



125 900
conseillers*

*À la fin de 2019, inclusion faite de nos coentreprises en Asie.

Nos Clients sont au cœur de tout ce que nous faisons

Nous avons pour ambition d'être l'une des meilleures compagnies d'assurance et de gestion d'actifs du monde. Pour y arriver, nous avons cinq principes clés :



Bâtir des relations de confiance durables avec nos **Clients**



Offrir à nos Clients le soutien adéquat grâce à l'**excellence de la distribution**



Transformer nos affaires avec le **numérique, les données et l'analytique**



Développer les **meilleurs talents et une culture unique**



Maintenir notre profil de risque prudent et notre **discipline financière**

Donner vie à notre raison d'être

La durabilité est une priorité, car c'est un facteur essentiel à notre réussite. Notre nouveau plan de durabilité met l'accent sur les aspects qui nous permettent d'exercer une incidence positive sur la société, tout en nous procurant un avantage concurrentiel : accroître la sécurité financière, encourager un mode de vie sain et promouvoir les placements durables. C'est le fondement de notre réputation d'entreprise digne de confiance. Apprenez-en plus sur nos initiatives de durabilité et nos progrès au sunlife.com/durabilite.



Notre raison d'être

Aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain

Scott, un Client de la Sun Life États-Unis, a eu un cancer des amygdales. Il a dû subir une intervention chirurgicale, qui a entraîné un trouble de la parole. Il ne pouvait plus exercer son emploi, puisqu'il devait parler aux Clients au téléphone. Grâce au soutien des spécialistes de l'évaluation professionnelle de la Sun Life, Scott a obtenu une prothèse qui l'aide à parler clairement et il a pu reprendre son travail à temps plein.



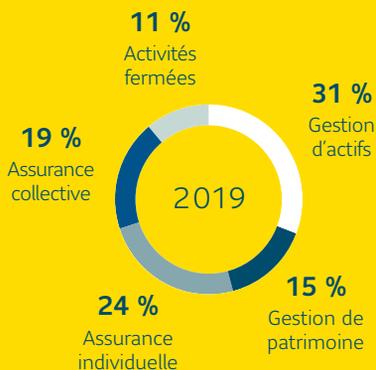
Les employés de la Sun Life ont été d'un grand soutien pour mon retour au travail. Maintenant, je peux continuer d'aider mes Clients et j'ai un grand sentiment de satisfaction à la fin de la journée.



Modèle d'affaires équilibré et diversifié

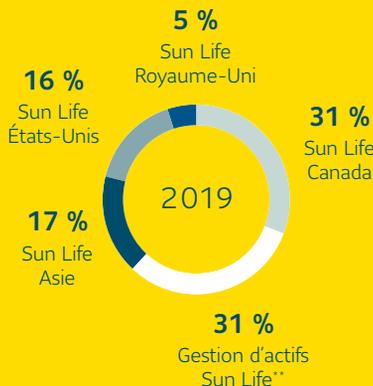
Diversification par secteur d'activité

Bénéfice net sous-jacent^{*1,2}



Diversification géographique

Bénéfice net sous-jacent^{*1,2}



1,1
billion \$

Actif géré^{1,2}



17
milliards \$

Règlements et prestations versés en 2019^{1,2}

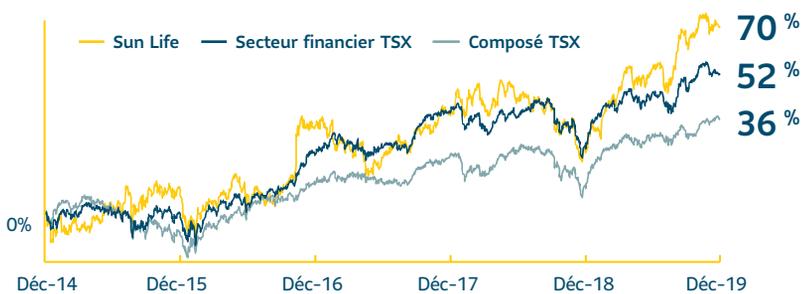
* À l'exclusion des résultats des Services de soutien généraux

** Inclut les opérations en Amérique du Nord, en Europe, en Asie et en Australie

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

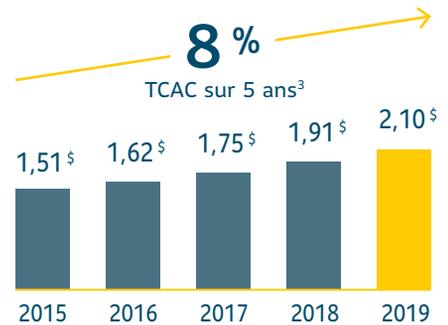
Procurer de la valeur aux actionnaires

Rendement total pour les actionnaires sur 5 ans

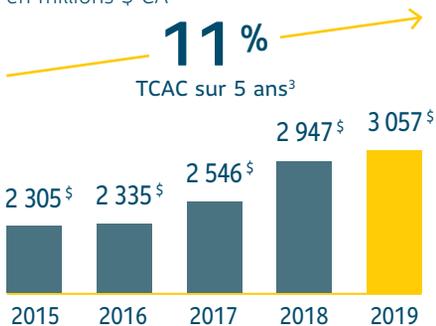


Représente le rendement total pour les actionnaires indiqué dans la Circulaire d'information de la direction 2019
Source : Bloomberg.

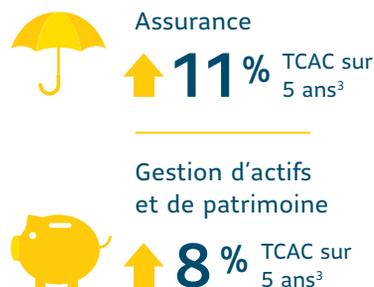
Dividende par action ordinaire



Bénéfice net sous-jacent² en millions \$ CA



Croissance des ventes²



Valeur des affaires nouvelles^{2,4} en millions \$ CA



Grande souplesse sur le plan du capital et de la situation financière

Ratio du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV)¹

143%
Financière Sun Life inc.



130%
Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie

Ratio de levier financier^{1,2}



21,2%
Ratio de levier cible 25%

Objectifs financiers à moyen terme²

Moyenne basée sur le bénéfice net sous-jacent



Croissance du BPA 8-10% par année

12%
Croissance du bénéfice par action



Rendement des capitaux propres 12-14%

13,2%
Rendement des capitaux propres



Ratio dividendes/bénéfice 40-50%

41%
Ratio dividendes/bénéfice

Progrès réalisés sur 5 ans quant aux objectifs à moyen terme⁵

¹ Tous les chiffres sont arrêtés au 31 décembre 2019. • ² Le bénéfice net sous-jacent, le rendement des capitaux propres sous-jacent, le bénéfice par action sous-jacent, le ratio de levier financier, le ratio dividendes/bénéfice, la valeur des affaires nouvelles, les ventes et l'actif géré qui sont indiqués aux pages 1 à 8 du présent rapport annuel représentent des mesures non définies par les IFRS. Pour plus de renseignements, consulter la rubrique « Mesures non définies par les IFRS » dans le Rapport de gestion 2019 de la Compagnie. • ³ Les pourcentages indiqués représentent des taux de croissance annuels composés sur 5 ans de 2014 à 2019. • ⁴ La valeur des affaires nouvelles représente la valeur actualisée de nos meilleures estimations des bénéfices distribuables futurs, déduction faite du coût du capital, des affaires nouvelles réalisées au cours d'une période donnée, exception faite des affaires nouvelles réalisées par notre pilier Gestion d'actifs Sun Life. • ⁵ La croissance du bénéfice par action sous-jacent est calculée en fonction d'un taux de croissance annuel composé. Le rendement des capitaux propres sous-jacents et le ratio de distribution sont calculés en fonction d'une moyenne. • Bénéfice net déclaré de 2019 par organisation (à l'exclusion des résultats des Services de soutien généraux) : Gestion d'actifs, 32 %; Canada, 31 %; Asie, 18 %; Royaume-Uni, 13 %; États-Unis, 6 %. • Bénéfice net déclaré de 2019 par type d'activité (à l'exclusion des résultats des Services de soutien généraux) : gestion d'actifs, 32 %; assurance individuelle, 20 %; gestion de patrimoine, 19 %; assurance collective, 18 %; activités fermées, 11 %. • Bénéfice net déclaré : 2015, 2,2 milliards \$; 2016, 2,5 milliards \$; 2017, 2,1 milliards \$; 2018, 2,5 milliards \$; 2019, 2,6 milliards \$.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Chers actionnaires,

C'est avec grand plaisir que je vous présente le rapport annuel de la Sun Life, qui détaille les solides résultats de la Compagnie dans ses quatre piliers stratégiques. En 2019, la Sun Life a continué de procurer de la valeur à long terme à ses actionnaires, tout en concrétisant sa raison d'être : *aider les Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.*

Notre modèle d'affaires équilibré et diversifié, auquel s'allient une orientation Client inébranlable et un profil de risque prudent, raffermi notre position de chef de file dans tous nos marchés. Cet équilibre sur le plan des activités et de la géographie nous permet de progresser vers nos objectifs à moyen terme, malgré la faiblesse soutenue des taux d'intérêt. Nous avons connu une croissance dans chacun de nos piliers et avons accru notre dividende par action ordinaire deux fois cette année.

Avec un ratio du TSAV de 143 % pour la Financière Sun Life inc. et un bilan robuste, le capital demeure une force clé de la Compagnie. Nous continuons de préconiser une répartition rigoureuse du capital, notamment en investissant dans la croissance organique, les acquisitions qui nous permettent d'accélérer notre stratégie et le remboursement du capital aux actionnaires via les dividendes et les rachats d'actions.

Durant l'année, nous avons fait des progrès dans plusieurs secteurs. Nous avons lancé nos Principes directeurs pour la protection des données des Clients, soit notre vision et notre engagement à protéger les données de nos Clients, alors que nous accélérons notre transformation numérique. Nous utilisons aussi les technologies et les données pour faciliter les interactions des Clients avec nous dans tous nos marchés, afin d'être plus personnels, prédictifs et proactifs.

Le conseil continue d'avoir entièrement confiance en l'équipe de direction de la Compagnie ainsi qu'en la direction stratégique de la Sun Life. Nous sommes ravis de la nomination de Dean Connor comme un des 100 meilleurs chefs de la direction de 2019 par la Harvard Business Review. Cette reconnaissance est d'autant plus remarquable qu'une importance particulière était accordée aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), en plus du rendement financier. Cela souligne nos efforts soutenus pour assurer la croissance de la Sun Life en tant qu'organisation durable, tout en procurant de



la valeur à long terme à nos Clients, employés, actionnaires et collectivités.

Nous sommes fiers de demeurer l'une des 100 sociétés les plus engagées en matière de durabilité dans le monde et d'appuyer les objectifs de développement durable des Nations Unies. Nous avons lancé récemment notre nouvelle stratégie de durabilité, plus ambitieuse et mieux définie, pour nous aligner davantage sur nos affaires et notre raison d'être.

Exercer nos activités de façon éthique, traiter nos Clients et nos employés avec le plus grand respect, investir dans les collectivités, maintenir de solides pratiques de gouvernance d'entreprise et prôner une culture unique de collaboration axée sur le Client et propulsée par la vitesse et l'agilité : ce sont des éléments essentiels pour assurer la longévité et la réussite de nos affaires. Dans un monde en constante évolution, nous devons impérativement continuer de consolider les capacités de notre organisation, en perfectionnant nos employés et en attirant les meilleurs talents. Nous avons à cœur de créer un environnement de travail inclusif et diversifié, où tous les employés se sentent valorisés et peuvent déployer leur plein potentiel. C'est pourquoi nous sommes fiers de figurer à nouveau dans l'indice d'égalité hommes-femmes de Bloomberg (*Gender-Equality Index*).

Au nom du conseil d'administration de la Sun Life, je tiens à remercier sincèrement nos Clients et nos actionnaires pour leur confiance. Un grand merci à tous les employés de la Sun Life pour leur volonté d'atteindre l'excellence pour nos Clients et de réaliser notre ambition de *devenir l'une des meilleures compagnies d'assurance et de gestion d'actifs du monde.*

William (Bill) D. Anderson

Président du conseil



MESSAGE DU CHEF DE LA DIRECTION

La Sun Life a connu une autre année de progrès en 2019, marquée par une croissance continue et de nouvelles réussites. Notre bénéfice net sous-jacent s'est élevé à plus de 3 milliards de dollars et notre dividende sur actions ordinaires s'est accru de 10 %. Notre bénéfice net déclaré et la valeur des affaires nouvelles ont aussi augmenté, mais moins que prévu en raison de la baisse des taux d'intérêt.

Pour la première fois de notre histoire, nous avons franchi le cap du billion de dollars en actif géré. Derrière ce chiffre impressionnant se trouvent des millions de Clients qui comptent sur nous pour leur épargne-retraite, les études de leurs enfants, leurs frais médicaux, leurs prestations d'invalidité ou de décès, ou leur rétablissement. Dans le contexte actuel des faibles taux d'intérêt et des faibles rendements, nos Clients ont besoin de nous plus que jamais.



Plus de **1 billion \$**
en actif géré en 2019

Nos Clients sont au cœur de tout ce que nous faisons

Notre **raison d'être** est d'aider nos Clients à atteindre une *sécurité financière durable et un mode de vie sain*. La santé y est bien représentée, puisque nos solutions liées à la santé, à l'invalidité et au mieux-être comptent actuellement pour 20 % de nos affaires. Nous voulons aussi rappeler que le bien-être physique et mental de nos Clients est tout aussi important que leur bien-être financier. Les deux vont même souvent de pair. Aider nos Clients à demeurer en santé fera de plus en plus partie de notre mission, et nous sommes dans une position unique pour y arriver. En voici un exemple :

Denise*, l'une de nos conseillères de Hong Kong, a rencontré Raymond*, un jeune Client en bonne santé. Elle lui a parlé de l'assurance contre les maladies graves et de ses avantages pour lui et sa famille. Mais Raymond n'en a pas vu l'utilité.

Ils ont toutefois gardé contact et un an plus tard, Raymond a décidé de suivre les recommandations de Denise, en qui il avait confiance, et a souscrit l'assurance. Peu de temps après, il a reçu un diagnostic de cancer du cerveau. Le règlement de la Sun Life l'a aidé à payer ses frais médicaux et d'autres dépenses, pour qu'il puisse se concentrer sur sa guérison. Raymond était profondément reconnaissant envers Denise pour ses conseils. Un bel exemple de notre raison d'être en action!

Il y a quelques années, nous avons introduit **Client pour la vie**, ou ce que nous appelons notre obsession Client. Nous voulons que nos échanges avec nos Clients soient personnels, prédictifs et proactifs. Et nos Clients s'attendent à ce qu'il soit plus facile de faire des affaires avec nous, et à ce que nous réglions les

2019 – une année de croissance et de progrès



problèmes quand ils se présentent. Tous les six mois, nous demandons à nos Clients de nous évaluer sur ces points. Et je suis heureux de confirmer que notre indice de l'expérience Client s'est encore amélioré en 2019, pour une troisième année de suite.

Ce qui explique l'amélioration de l'expérience Client? C'est toute une série de mesures.

La réécriture de milliers de documents en langage clair, plus d'applications mobiles pour simplifier les interactions, plus de communications proactives avec les Clients, de nouvelles approches de résolution de problèmes, de nouvelles façons de diffuser des histoires de Clients et des tableaux de bord pour suivre les progrès. Au moment d'écrire ces lignes, de nombreux pays travaillent d'arrache-pied pour freiner la propagation de la COVID-19 et réduire au maximum les répercussions financières

sur les gens et les entreprises. À la Sun Life, nous faisons tout en notre pouvoir pour être là pour nos Clients. Par exemple, nous avons accéléré le versement des règlements liés à la COVID-19. De plus, nous surveillons les placements de près et aidons les Clients à maintenir le cap en les conseillant et en les informant rapidement. Le quart de notre gratification au titre du Programme annuel d'attribution de gratifications repose sur l'amélioration de l'expérience Client. Et nos sondages sur l'engagement des employés le confirment : Client pour la vie s'est inscrit profondément dans l'ADN de la Sun Life.

Cela dit, il reste beaucoup à faire. Nos Clients n'ont pas tous un plan financier. Nous pouvons mieux aider les participants de nos régimes de retraite à atteindre leurs objectifs d'épargne. Certains Clients attendent trop longtemps les décisions sur leurs règlements invalidité, ou ont de la difficulté à joindre nos centres d'appels. Nous devons aussi les aider à visualiser le rendement des placements à long terme. Notre obsession Client est sans fin!

Le bon secteur, la bonne compagnie, le bon moment

Notre domaine est merveilleux : nous aidons les gens à atteindre leurs objectifs financiers, dans les meilleurs moments de leur vie comme dans les pires. La demande pour nos produits et services devrait augmenter selon les principes suivants :

- la population vieillit,
- l'État et les employeurs transfèrent plus de responsabilités aux particuliers,
- des millions de personnes en Asie intègrent la classe moyenne,
- et les solutions numériques facilitent les achats des Clients.

Ce sont là des tendances qui devraient se poursuivre longtemps.

Grâce à notre **stratégie axée sur quatre piliers**, la Sun Life est particulièrement bien placée pour profiter de ces tendances. En simplifiant nos activités, nous avons libéré nos dirigeants et notre capital pour nous concentrer sur notre croissance. Dans nos quatre organisations, nous rencontrons des occasions de croissance extraordinaires qui découlent de ces tendances à long terme. En voici des exemples.

Au **Canada**, nous avons créé Lumino Santé, une plateforme numérique qui offre à toute la population une grande variété de ressources en santé. Lumino Santé, c'est environ 10 000 recherches par jour, 14 millions d'évaluations de Clients sur des dentistes, physiothérapeutes et autres professionnels de la santé, et de l'information utile, comme le coût, l'emplacement et l'expérience des autres utilisateurs. Nous avons aussi d'autres idées pour enrichir Lumino Santé et en tirer des revenus.

Aux **États-Unis**, nous avons lancé la plateforme de gestion des garanties Sun Life + Maxwell Health, une solution technologique qui aide les participants et les équipes des RH à gérer les garanties toute l'année. Nous avons plus de 10 000 familles inscrites et constatons près de trois fois plus de sélections de produits par employeur, par rapport aux autres Clients. Tout le monde y gagne :

- Les employés ont plus de facilité à adhérer aux garanties et à améliorer leur couverture.
- Les employeurs récoltent les honneurs pour les garanties qu'ils offrent et ils sont assurés que leurs employés prennent des décisions éclairées.
- La Sun Life donne vie à sa raison d'être et produit plus de revenus.

Du côté de la **Gestion d'actifs**, Gestion Placements Sun Life, notre gestionnaire de placements alternatifs, est devenue Gestion SLC. En 2019, nous avons conclu l'acquisition d'une participation majoritaire dans BentallGreenOak, élargissant ainsi nos capacités mondiales en matière de placements immobiliers. Nous avons aussi annoncé la conclusion d'une entente pour acquérir une participation majoritaire dans InfraRed Capital Partners, pour ajouter des solutions d'actions d'infrastructures à notre gamme de solutions de placements alternatifs. Avec InfraRed, l'actif géré pour le compte de tiers de Gestion SLC aurait atteint 100 milliards de dollars américains en seulement six ans.

Pour la MFS, les ventes nettes se sont accrues en 2019, après quatre trimestres consécutifs de rentrées nettes positives liées aux particuliers aux États-Unis. L'actif géré a atteint



527 milliards de dollars américains à la fin de l'exercice, une hausse de 23 %. La société a intensifié ses ventes et sa présence dans le secteur des titres à revenu fixe pour les Clients institutionnels, de même que ses ventes aux particuliers en Europe. Mais avant tout, la MFS a encore une fois produit des rendements exceptionnels sur les placements pour les Clients. Par exemple, sur les 55 sociétés de placement du classement annuel des familles de fonds américains de Barron's, la MFS est au premier rang pour le rendement sur un an, au deuxième rang pour le rendement sur cinq ans et au quatrième rang pour le rendement sur 10 ans.

Nos activités en **Asie** continuent de croître rapidement. Les ventes d'assurance ont augmenté de 29 % durant l'année, en raison de la demande sous-jacente liée à la situation géographique et de la présence toujours plus forte de la Sun Life dans nos sept marchés. Nous avons augmenté le nombre de conseillers Financière Sun Life, amélioré la qualité de nos services grâce à notre plateforme Conseiller respecté,

et élargi notre offre de bancassurance avec de nouvelles ententes de distribution au Vietnam et en Indonésie. Nous poursuivons notre collaboration avec nos partenaires stratégiques, comme U Mobile, une société de télécommunications en Malaisie, la Bowtie Life Insurance, une entreprise de technologies d'assurance en démarrage à Hong Kong, et Lazada, un marché numérique aux Philippines. Nous avons une riche histoire de réussites en Asie, et notre avenir s'y annonce radieux, notamment aux Philippines où nous concrétisons notre raison d'être pour des millions de Clients depuis 125 ans.

Soulignons aussi au passage les efforts de notre équipe du Royaume-Uni, qui gère les engagements des contrats d'assurance et des régimes de retraite pour plus de 500 000 Clients, dans un marché fermé aux nouvelles souscriptions. L'équipe a fait un excellent travail pour améliorer le service clientèle, gérer les risques et maintenir des relations solides avec les organismes de réglementation.

Bâtir l'effectif de demain

Toutes ces réussites sont le fruit d'un travail de longue haleine, porté par des employés de grand talent. Notre avenir repose sur un effectif compétent, qui possède toutes les capacités nécessaires pour assurer les prochaines décennies d'innovations et de transformations. Un effectif diversifié et inclusif – des facteurs d'une importance capitale pour former des équipes hautement performantes. Nous avons pris des engagements pour mettre davantage l'accent sur la représentation des genres et des minorités visibles dans des rôles de direction, et nous avons fait des progrès en 2019. Nous savons toutefois que nous pouvons en faire plus et c'est l'une des priorités de notre équipe de direction.



Pleins feux sur les technologies numériques et les données

Notre travail du côté des technologies numériques et des données soutient directement notre stratégie Client pour la vie. Nous sommes d'ailleurs des pionniers dans le secteur. Nous avons lancé de nouvelles fonctions dans notre appli mobile, l'une des mieux cotées au Canada. L'appli permet à plus d'un million d'utilisateurs de présenter leurs demandes de règlement de frais médicaux, de voir le solde de leurs placements et de communiquer avec leur conseiller. Aux États-Unis, nous utilisons la robotique pour simplifier les processus, dont un robot qui aide à calculer et à rembourser les frais d'orthodontie rapidement et efficacement.

En Asie, nous allons à la rencontre des Clients là où ils sont, grâce à nos applis Clients dans nos sept marchés asiatiques. Nous avons aussi changé la façon dont nous concevons et maintenons nos technologies. Nous avons adopté la méthode agile, plus centrée sur le Client, en délaissant l'approche en cascade pour privilégier les courtes itérations. Cette nouvelle façon de travailler ensemble vise à mieux répondre aux besoins des Clients et à réduire le temps et les coûts consacrés au développement.

Bien entendu, qui dit numérique dit aussi protection des données et sécurité.

Nos Clients nous confient leurs renseignements, et nous avons le rôle crucial de les protéger.

C'est pourquoi nous avons établi nos **Principes directeurs pour la protection des données des Clients**. C'est notre cadre interne qui couvre tous les aspects de la gouvernance des données : que recueillons-nous, qui est responsable, quelle utilisation en faisons-nous et comment sont-elles protégées. Cela comprend aussi notre engagement à ne pas vendre nos données Clients.

Bâtir des collectivités durables

En 2019, nous avons actualisé notre plan de durabilité à l'échelle mondiale, afin de l'arrimer sur notre stratégie et notre raison d'être. Celui-ci met l'accent sur trois secteurs clés où nous pouvons influencer le plus directement la création d'un avenir durable : placements durables, sécurité financière et mode de vie sain. Consultez notre nouveau plan de durabilité au sunlife.com/durabilite.

Au cours de l'exercice, la Sun Life est devenue la première compagnie d'assurance à l'échelle mondiale à émettre des obligations durables. Les 750 millions de dollars en capital provenant des investisseurs institutionnels soutiendront des projets qui contribuent à la santé à long terme des collectivités, comme des investissements dans des hôpitaux ou des établissements de soins destinés aux enfants.

Notre engagement à lutter contre le diabète est directement lié à notre raison d'être. Jusqu'à maintenant, la Sun Life a versé plus de 31 millions de dollars à la cause. Avec notre plateforme **Action diabète**, nous soutenons des initiatives de sensibilisation, de prévention, de soins et de recherche partout dans le monde. Nous donnons vie à notre engagement grâce à notre programme Basket pour le diabète en Amérique du Nord et aux courses Sun Life Resolution Run dans cinq villes en Asie, auxquelles participent des milliers de personnes.



Des résultats solides pour nos actionnaires

L'exécution de notre stratégie axée sur quatre piliers et de Client pour la vie, combinée à nos talents et à nos capacités de gestion des risques, a généré de solides résultats pour les actionnaires en 2019, ainsi qu'au cours des cinq dernières années. Pendant cette période, le rendement total pour les actionnaires ordinaires de la Sun Life (l'appréciation du cours de l'action plus le rendement en dividendes) a été de 11,2 % en moyenne par an. Cela nous place dans le premier quartile pour les 20 sociétés mondiales concurrentes. Nos résultats demeurent solides par rapport à nos objectifs à moyen terme :

Objectif à moyen terme	Moyenne sur 5 ans
Croissance du BPA sous-jacent de 8-10 % par année	12 % par année
RCP sous-jacent de 12-14 %	13,2 %
Ratio dividendes/bénéfice de 40-50 %	41 %



La Sun Life a un passé remarquable et un avenir qui s'annonce encore plus radieux



Façonner notre avenir

Nous aspirons à être *l'une des meilleures compagnies d'assurance et de gestion d'actifs du monde*, et 2019 a été une année profitable à ce chapitre. Bien que nous ne puissions pas tout prévoir, nous savons que nos Clients ont besoin de nous plus que jamais. Ils ont besoin de solutions de soins de santé, d'épargne, de placements et d'assurance adaptées à leur situation. La Sun Life a un passé remarquable et un avenir qui s'annonce encore plus radieux, et elle est en bonne voie de devenir l'une des meilleures sociétés de l'industrie.

Je tiens à remercier nos actionnaires pour la confiance qu'ils témoignent à la Sun Life. Merci aux membres de notre conseil d'administration pour leurs conseils et leur gouvernance. Merci aussi à nos employés, conseillers et partenaires pour leur enthousiasme et leur engagement à soutenir notre obsession Client. Finalement, je remercie nos Clients de croire en la Sun Life, aujourd'hui et pour l'avenir.

Dean A. Connor

Président et chef de la direction

10 A. MODE DE PRÉSENTATION DE NOS RÉSULTATS**11 B. APERÇU**

- 11 1. Stratégie
- 13 2. Objectifs financiers
- 13 3. Acquisitions et autres événements

14 C. SOMMAIRE FINANCIER**15 D. RENTABILITÉ**

- 15 Comparaison entre 2019 et 2018

17 E. CROISSANCE

- 17 1. Souscriptions et valeur des affaires nouvelles
- 18 2. Primes et versements
- 18 3. Actif géré

19 F. SOLIDITÉ FINANCIÈRE**21 G. RENDEMENT DES DIFFÉRENTES ORGANISATIONS**

- 22 1. Canada
- 26 2. États-Unis
- 30 3. Gestion d'actifs
- 34 4. Asie
- 39 5. Organisation internationale

40 H. PLACEMENTS

- 40 1. Aperçu des placements
- 40 2. Titres de créance
- 42 3. Actions
- 42 4. Prêts hypothécaires et autres prêts
- 44 5. Dérivés
- 46 6. Immeubles de placement
- 46 7. Actifs dépréciés
- 47 8. Provision pour insuffisance de l'actif

47 I. GESTION DU CAPITAL ET DES LIQUIDITÉS

- 47 1. Capital
- 50 2. Suffisance du capital
- 51 3. Dividendes aux actionnaires
- 51 4. Principales sources et principaux emplois de capitaux
- 52 5. Liquidités

53 J. GESTION DU RISQUE

- 53 1. Cadre de gestion du risque
- 54 2. Gouvernance du risque
- 55 3. Univers du risque
- 55 4. Appétence pour le risque
- 56 5. Principes directeurs en matière de gestion des risques
- 56 6. Processus de gestion du risque
- 57 7. Les trois lignes de défense
- 57 8. Culture et approche en matière de gestion du risque
- 58 9. Catégories de risques

78 K. INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

- 78 1. Éléments relatifs à l'état du résultat net
- 81 2. Éléments relatifs à l'état de la situation financière
- 82 3. Rentabilité du quatrième trimestre de 2019
- 84 4. Croissance au quatrième trimestre de 2019
- 85 5. Trimestres antérieurs

86 L. MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX NORMES IFRS**90 M. QUESTIONS LIÉES À LA COMPTABILITÉ ET AU CONTRÔLE**

- 90 1. Méthodes et estimations comptables critiques
- 97 2. Modifications de méthodes comptables
- 99 3. Contrôles et procédures de communication de l'information

100 N. PROCÉDURES JUDICIAIRES ET DÉMARCHES RÉGLEMENTAIRES**100 O. ÉNONCÉS PROSPECTIFS**

Rapport de gestion

Le 12 février 2020

A. Mode de présentation de nos résultats

La Financière Sun Life inc. (la « FSL inc. ») est une organisation de services financiers de premier plan à l'échelle internationale qui offre aux particuliers et aux entreprises des solutions dans les domaines de l'assurance et de la gestion d'actifs et de patrimoine. Elle exerce ses activités dans divers marchés du monde, soit au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, à Hong Kong, aux Philippines, au Japon, en Indonésie, en Inde, en Chine, en Australie, à Singapour, au Vietnam, en Malaisie et aux Bermudes. Au 31 décembre 2019, l'actif total géré de la Sun Life s'élevait à 1 099 G\$.

La FSL inc., qui est une société inscrite à la Bourse dont le siège social est situé au Canada, est la société de portefeuille qui chapeaute la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (la « Sun Life du Canada »). Dans le présent rapport de gestion, les termes « la Compagnie », « la Sun Life », « nous », « notre » et « nos » font référence à la FSL inc. et à ses filiales, ainsi que, s'il y a lieu, à ses coentreprises et entreprises associées, collectivement. À moins d'indication contraire, tous les renseignements inclus dans le présent rapport de gestion correspondent aux chiffres arrêtés au 31 décembre 2019 et inscrits pour l'exercice clos à cette date, et tous les montants présentés dans ce document sont indiqués en dollars canadiens. Dans les cas où les chiffres au 31 décembre 2019 et pour l'exercice clos à cette date ne sont pas disponibles, ce sont les chiffres établis pour la période la plus récente antérieure à cette date qui sont utilisés. Sauf indication contraire, l'information financière est présentée conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») et conformément aux exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »). Le bénéfice net déclaré (la perte nette déclarée) s'entend du bénéfice net (de la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires déterminé conformément aux normes IFRS.

Nous gérons nos activités et présentons nos résultats financiers en fonction de cinq secteurs d'activité : Canada, États-Unis, Gestion d'actifs, Asie et Organisation internationale. Avant le deuxième trimestre de 2019, ces secteurs d'activité étaient désignés par les appellations Financière Sun Life Canada, Financière Sun Life États-Unis, Gestion d'actifs Financière Sun Life, Financière Sun Life Asie et Organisation internationale, respectivement, dans nos rapports de gestion intermédiaires et annuels. Pour de plus amples renseignements sur ces secteurs, se reporter à nos états financiers consolidés annuels et intermédiaires et aux notes annexes (les « états financiers consolidés annuels » et les « états financiers consolidés intermédiaires », respectivement, ainsi que les « états financiers consolidés », collectivement) ainsi qu'à ce rapport de gestion. Avec prise d'effet au premier trimestre de 2018, nous avons transféré notre Division International des États-Unis à l'Asie, et les périodes correspondantes ont été retraitées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

i. Utilisation de mesures financières non conformes aux normes IFRS

Nous présentons certaines informations financières en ayant recours à des mesures financières non conformes aux normes IFRS, étant donné que nous estimons que ces mesures fournissent des informations pouvant aider les investisseurs à comprendre notre rendement et à comparer nos résultats trimestriels et annuels d'une période à l'autre. Ces mesures financières non conformes aux normes IFRS ne font pas l'objet d'une définition normalisée et peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour certaines mesures financières non conformes aux normes IFRS, il n'y a aucun montant calculé selon les normes IFRS qui soit directement comparable. Ces mesures financières non conformes aux normes IFRS ne doivent pas être considérées de manière isolée ou comme une solution de rechange aux mesures de performance financière établies conformément aux normes IFRS. La rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », présente des renseignements supplémentaires concernant ces mesures financières non conformes aux normes IFRS, ainsi que des rapprochements avec les mesures selon les normes IFRS les plus proches. Les dossiers de renseignements financiers supplémentaires disponibles à la section « Investisseurs – Résultats et rapports financiers » à l'adresse www.sunlife.com présentent des renseignements supplémentaires concernant ces mesures financières non conformes aux normes IFRS, ainsi qu'un rapprochement avec les mesures selon les normes IFRS les plus proches.

ii. Énoncés prospectifs

Certains énoncés du présent document constituent des énoncés prospectifs au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les règles d'exonération de la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis et des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. On trouvera à la rubrique O, « Énoncés prospectifs », du présent document des renseignements supplémentaires concernant les énoncés prospectifs et les facteurs de risque importants qui pourraient faire en sorte que nos hypothèses, estimations, attentes et prévisions soient inexactes et que les résultats ou événements réels diffèrent de façon significative de ceux exprimés ou sous-entendus dans de tels énoncés prospectifs.

iii. Renseignements supplémentaires

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Compagnie, se reporter aux états financiers consolidés ainsi qu'à la notice annuelle de la FSL inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces documents sont déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada et peuvent être consultés à l'adresse www.sedar.com. Sont en outre déposés auprès de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») des États-Unis les états financiers consolidés annuels de la FSL inc., son rapport de gestion annuel et sa notice annuelle dans le rapport annuel de la FSL inc. sur formulaire 40-F, ainsi que ses rapports de gestion intermédiaires et ses états financiers consolidés intermédiaires sur formulaire 6-K. Les documents déposés auprès de la SEC peuvent être consultés à l'adresse www.sec.gov.

B. Aperçu

La Sun Life est une organisation de services financiers de premier plan à l'échelle internationale qui offre aux particuliers et aux entreprises une gamme diversifiée de solutions dans les domaines de l'assurance et de la gestion d'actifs et de patrimoine.

Raison d'être et ambition

Notre raison d'être est d'aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.

Notre ambition consiste à être parmi les meilleures compagnies d'assurance et de gestion d'actifs du monde. Afin d'y arriver, nous visons les objectifs suivants pour chacun des quatre piliers de nos activités :

- Afficher des résultats dans le premier quartile par rapport aux concurrents pour ce qui est de l'appréciation Client;
- Faire en sorte que chacun de nos piliers soit vu comme un des meilleurs sur son marché;
- Afficher un rendement total attribuable aux actionnaires dans le premier quartile;
- Disposer d'un nombre impressionnant de talents qui évoluent dans une culture qui donne les moyens d'agir.

1. Stratégie

Notre objectif est d'offrir une valeur hors pair à nos Clients. Notre stratégie place le Client au centre de tout ce que nous faisons. Nous croyons que notre stratégie Client pour la vie ainsi que notre raison d'être, décrites ci-après, nous donneront un avantage distinctif en vue d'atteindre notre objectif : être un chef de file dans chacun de ces quatre piliers.



Notre stratégie Client

Notre stratégie axée sur les Clients repose sur cinq éléments importants, que nous mettons de l'avant dans nos quatre piliers. Ces éléments importants définissent comment faire face à la concurrence dans nos marchés, nous permettent d'accroître nos avantages concurrentiels et de concrétiser notre raison d'être, et soutiennent notre ambition d'être l'une des meilleures compagnies d'assurance et de gestion d'actifs à l'échelle mondiale.

Client : Nos Clients sont au centre de tout ce que nous faisons. Nous avons à cœur d'établir avec eux des relations durables, basées sur la confiance, en leur fournissant des produits et des services de qualité qui permettent de concrétiser notre raison d'être. Nous sommes d'avis que nous pouvons ainsi maximiser la valeur que nous procurons à nos Clients, et par le fait même produire de meilleurs résultats pour la Sun Life. Nous atteignons cet objectif :

- en faisant en sorte qu'il soit plus facile de faire affaire avec nous;
- en communiquant de façon proactive avec les Clients;
- en offrant un service à la clientèle hors pair.

Excellence en distribution : Nos Clients travaillent avec des partenaires de distribution de premier plan, qui font d'eux leur priorité. Ces partenaires communiquent avec les Clients où et quand ces derniers le souhaitent, selon une approche personnalisée et pertinente. Nous continuons d'investir dans nos capacités de distribution, notamment en développant nos canaux numériques et en donnant les moyens à nos conseillers, agents, partenaires et courtiers d'offrir une expérience Client remarquable et de mettre l'accent sur les besoins des Clients.

Solutions numériques, données et analytique : Nos capacités en matière de solutions numériques, de données et d'analytique sont d'une importance capitale, tant pour maintenir notre efficacité et notre efficacie que pour offrir de la valeur à nos Clients, tout en assurant la protection de leurs renseignements personnels. À mesure que les préférences des Clients évoluent et que la technologie progresse, la Sun Life investit dans de nouvelles capacités pour tous ses secteurs d'activité. Le but est de faciliter le contact avec le Client, de réaliser des gains d'efficacité et d'explorer de nouvelles occasions d'affaires. Nos principales activités dans ces domaines consistent :

- à numériser les processus et les systèmes de communications actuels;
- à être plus proactifs, prédictifs et personnalisés dans nos relations avec les Clients;
- à concevoir et à déployer de nouveaux modèles d'affaires numériques.

Discipline financière : Le maintien d'une gestion financière et d'une gestion des risques prudentes, notre utilisation efficace du capital et notre exécution sans faille viendront soutenir nos objectifs financiers à moyen terme et nous permettront de remplir notre but d'offrir un rendement total pour les actionnaires se situant dans le premier quartile, tout en maintenant un profil de risque et de capital privilégié. Nous nous concentrerons en particulier sur les éléments suivants :

- Générer une solide croissance des bénéfices et assurer une gestion rigoureuse des dépenses pour favoriser l'atteinte des objectifs à moyen terme de l'entreprise;
- Créer une culture de responsabilisation, axée sur notre raison d'être, à laquelle adhèrent tous nos employés afin de créer de la valeur à long terme pour les Clients et l'entreprise, notamment en mettant l'accent sur l'utilisation efficace des ressources pour soutenir la croissance des revenus et des résultats nets.

Talents et culture : Afin de concrétiser notre stratégie, nous devons continuer d'attirer, de retenir et de former les meilleurs talents, tout en faisant évoluer notre culture et en assurant le perfectionnement de ces talents. De cette façon, nous pourrions suivre la cadence de plus en plus rapide des changements. Plus précisément, nos objectifs en matière de talents sont les suivants :

- Attirer un nombre impressionnant des talents les plus prometteurs dans toutes les régions où nous exerçons nos activités et les faire évoluer dans une culture qui leur donne la force d'agir;
- Tirer profit de notre culture axée sur la performance, et soutenir et récompenser les membres de notre personnel talentueux et provenant de divers milieux;
- Veiller à ce que notre orientation Client soit partie intégrante de notre culture unique et inclusive;
- Continuer à appliquer les normes les plus élevées en matière d'éthique et de gouvernance.

Nos quatre piliers

Notre approche fondée sur quatre piliers définit les activités que nous exerçons et dans quels marchés. Pour chacun de ces piliers, nous nous concentrons sur la création de valeur pour nos Clients et actionnaires dans les secteurs affichant un fort potentiel de croissance ainsi que des rendements des capitaux propres favorables et générant un capital élevé sur les marchés mondiaux attractifs.

Actuellement, pour nos quatre piliers, nous sommes :

Un chef de file sur le marché canadien des solutions d'assurance et de gestion de patrimoine

- Nous procurons de la valeur à plus de six millions de Clients grâce à nos activités dans les secteurs collectif et individuel
- Nous sommes le plus important fournisseur de garanties et de régimes de retraite au travail
- Nous offrons un vaste éventail de produits d'assurance et de gestion de patrimoine à des particuliers par l'intermédiaire de nos réseaux de distribution, notamment le réseau de conseillers DFSL¹⁾

Un chef de file dans le secteur des garanties collectives aux États-Unis

- Nous sommes un fournisseur de premier plan de régimes collectifs parrainés par des employeurs, de toutes envergures et de partout au pays, au service des employés et de leur famille, y compris des produits collectifs d'assurance-vie, d'assurance-invalidité, d'assurance frais dentaires, d'assurance frais d'optique ainsi que des garanties facultatives
- Nous sommes le plus important fournisseur indépendant d'assurance-maladie en excédent de pertes aux États-Unis
- Nous avons créé FullscopeRMS, une gamme de solutions clé en main pour l'assurance-invalidité, l'assurance-vie, la gestion des absences, l'assurance en excédent de pertes et les garanties facultatives, notamment, à l'intention de nos partenaires promoteurs de régimes

Un chef de file dans la gestion d'actifs à l'échelle mondiale

- Nous offrons, par l'intermédiaire de la MFS Investment Management (la « MFS ») et de Gestion SLC, des produits de placement qui procurent une valeur sans égal aux Clients grâce à la gestion active des actifs traditionnels, aux investissements guidés par le passif et aux catégories d'actifs alternatives :
 - La MFS est une importante société de gestion d'actifs qui propose une vaste gamme de produits et services de gestion d'actifs à l'intention des particuliers et des investisseurs institutionnels à l'échelle mondiale
 - Gestion SLC est un gestionnaire de placements institutionnels qui propose des solutions personnalisées d'investissements guidés par le passif, de placements à revenu fixe alternatifs et de placements immobiliers mondiaux

Un chef de file en Asie grâce à l'excellence de la distribution dans les marchés en forte expansion

- Nous offrons dans tous nos marchés des produits individuels d'assurance-vie et d'assurance-maladie procurant de la valeur aux Clients
- Nous offrons dans certains marchés des produits et services de gestion d'actifs et de régimes collectifs de retraite
- Nous exerçons nos activités dans sept marchés : Philippines, Hong Kong, Indonésie, Vietnam, Malaisie, Inde et Chine
- Nous sommes parmi les chefs de file mondiaux en matière de solutions d'assurance-vie à l'intention de Clients fortunés à l'échelle internationale

Notre stratégie repose sur un engagement fort à l'égard de la durabilité

La durabilité est une priorité et elle est essentielle à notre réussite commerciale à long terme. Nous sommes résolu à contribuer à un monde plus sain, résilient sur le plan financier, sécuritaire sur le plan environnemental et prospère sur le plan économique. Notre plan de durabilité appuie notre raison d'être, soit aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain, et fait partie intégrante de nos activités. Nous mettons l'accent sur les trois aspects qui nous permettent d'avoir le plus grand effet positif sur la société tout en nous procurant un avantage concurrentiel.

Sécurité financière : Nous offrons des produits et des services novateurs qui renforcent la sécurité financière durable de nos Clients et de nos employés. Nous nous engageons à améliorer la résilience financière dans la société, en facilitant l'accès à ces produits et services pour remédier au manque de protection d'assurance et bâtir un patrimoine à long terme.

1) Distribution Financière Sun Life, notre réseau de conseillers exclusif

Mode de vie sain : Nous offrons à nos Clients et à nos employés des produits et des outils utiles à un mode de vie sain. En investissant dans la santé des collectivités et en permettant l'accès à l'assurance-maladie et à l'assurance-invalidité, nous améliorerons la santé et le mieux-être de la population.

Placements durables : Nous gérons le capital en appliquant des processus de placement axés sur la durabilité. Nous offrons des occasions de placement durables à nos Clients et à nos employés et investissons nos propres actifs de façon à appuyer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone plus inclusive.

Notre plan de durabilité repose sur notre engagement à être une **entreprise responsable et fiable**. Au cœur de cet engagement se trouve notre promesse de gérer d'une façon responsable une entreprise axée sur le Client, concurrentielle, visionnaire, résiliente sur le plan financier et environnemental et durable à long terme. Exercer nos activités de façon éthique, traiter nos Clients et nos employés avec le plus grand respect, investir dans les collectivités et réduire notre empreinte écologique sont essentiels pour assurer la longévité et la résilience de nos affaires de manière éprouvée. Notre style de gestion ferme crée de la valeur pour les Clients, les employés et les différents intervenants, et les met en confiance.

Pour obtenir plus de renseignements sur notre plan de durabilité et les progrès réalisés en ce sens, rendez-vous au www.sunlife.com/durabilite.

2. Objectifs financiers

Nous avons fixé les objectifs financiers à moyen terme suivants :

Mesure ¹⁾	Objectifs financiers à moyen terme	5 ans ²⁾	Résultats de 2019
Croissance du bénéfice par action sous-jacent La croissance du bénéfice par action reflète la volonté de la Compagnie de générer des bénéfices durables pour ses actionnaires.	De 8 % à 10 %	12 %	6 %
Rendement des capitaux propres sous-jacent Le rendement des capitaux propres contribue grandement à la valeur pour les actionnaires, et il constitue un élément important pour la direction dans tous les secteurs.	De 12 % à 14 %	13,2 %	14,3 %
Ratio de distribution Les distributions procurent de la valeur aux actionnaires et se fondent sur le bénéfice net sous-jacent.	De 40 % à 50 %	41 %	41 %

- 1) Le bénéfice par action sous-jacent, le rendement des capitaux propres sous-jacent et le ratio de distribution sont des mesures non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS ». Le ratio de distribution représente le ratio des dividendes versés aux actionnaires ordinaires sur le bénéfice net sous-jacent. Se reporter à la rubrique I, « Gestion du capital et des liquidités - 1 - Capital », du présent document pour plus de renseignements sur les dividendes.
- 2) La croissance du bénéfice par action sous-jacent est calculée en fonction d'un taux de croissance annuel composé. Le rendement des capitaux propres sous-jacents et le ratio de distribution sont calculés en fonction d'une moyenne.

Nous avons enregistré de bons résultats en ce qui a trait à nos objectifs financiers à moyen terme. Nous estimons que ces objectifs sont raisonnables, toutefois nous pourrions ne pas être en mesure de les atteindre dans l'éventualité où nos hypothèses seraient inexactes. Par conséquent, nos résultats réels pourraient différer de façon significative de nos objectifs financiers à moyen terme décrits ci-dessus. Nos objectifs financiers à moyen terme ne constituent pas des lignes directrices. Ils constituent des mesures financières prospectives non conformes aux normes IFRS, et des renseignements additionnels à ce sujet sont présentés à la rubrique O, « Énoncés prospectifs - Objectifs financiers à moyen terme », du présent rapport de gestion.

3. Acquisitions et autres événements

Les événements suivants ont eu lieu depuis le 1^{er} janvier 2019. D'autres renseignements sur les acquisitions et les cessions sont fournis dans nos états financiers consolidés annuels de 2019.

Le 17 décembre 2019, nous avons conclu une entente avec la société InfraRed Capital Partners (« InfraRed »), un gestionnaire de placements des secteurs des infrastructures et de l'immobilier, pour l'acquisition d'une participation de 80 % dans la société et l'option d'acquérir la participation restante dans l'avenir (« transaction InfraRed »). InfraRed intégrera notre secteur de la gestion d'actifs. La transaction InfraRed devrait être conclue dans la première moitié de 2020, sous réserve des approbations réglementaires et des conditions de clôture habituelles.

Au début du troisième trimestre de 2019, nous avons conclu l'acquisition d'une participation majoritaire dans BentallGreenOak (« acquisition de BGO »), qui provenait d'une fusion du groupe de sociétés Bentall Kennedy et de GreenOak Real Estate, une société de placements immobiliers d'envergure mondiale. Cette acquisition nous permet d'accroître notre présence dans le secteur des placements immobiliers à l'échelle mondiale, tout en ajoutant une ampleur organisationnelle ainsi qu'une gamme complète de solutions, notamment des stratégies liées aux titres de capitaux propres et aux titres de créance immobiliers. À la suite de l'acquisition, le total des capitaux propres a été réduit de 860 M\$, principalement en raison de l'établissement de passifs financiers liés à l'augmentation prévue de notre participation future dans BGO.

Le 17 octobre 2019, nous avons conclu une entente de bancassurance d'une durée de 15 ans avec la Tien Phong Commercial Joint Stock Bank (la « TPBank »). Ce partenariat nous permet d'utiliser le réseau de la TPBank pour la distribution de nos produits d'assurance-vie de pointe. Les 2,5 millions de Clients de la TPBank ont donc accès à une gamme complète de solutions d'assurance novatrices. La TPBank connaît une croissance rapide, est orientée sur le Client et est un chef de file des services bancaires numériques au Vietnam.

C. Sommaire financier

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2019	2018	2017
Rentabilité			
Bénéfice net (perte nette)			
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée)	2 618	2 522	2 149
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) ¹⁾	3 057	2 947	2 546
Bénéfice dilué par action (en dollars)			
Bénéfice par action déclaré (dilué)	4,40	4,14	3,49
Bénéfice par action sous-jacent (dilué) ¹⁾	5,16	4,86	4,15
Bénéfice de base par action déclaré (en dollars)	4,42	4,16	3,51
Rendement des capitaux propres (en %)			
Rendement des capitaux propres déclaré ¹⁾	12,3 %	12,1 %	10,7 %
Rendement des capitaux propres sous-jacent ¹⁾	14,3 %	14,2 %	12,7 %
Croissance			
Souscriptions			
Souscriptions d'assurance ¹⁾	3 524	3 189	3 042
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine ¹⁾	158 992	136 702	145 314
Valeur des affaires nouvelles¹⁾	1 206	1 154	968
Primes et versements			
Produits tirés des primes nets	20 288	18 642	15 281
Versements liés aux fonds distincts	11 958	11 553	10 858
Souscriptions de titres de fonds communs de placement ¹⁾	99 836	84 202	87 515
Souscriptions de parts de fonds gérés ¹⁾	45 062	38 903	44 093
Équivalents de primes et de versements SAS ^{1), 2)}	6 802	6 808	6 933
Total des primes et versements¹⁾	183 946	160 108	164 680
Actif géré¹⁾			
Actif du fonds général	180 229	168 765	162 720
Actif des fonds distincts	116 973	103 062	106 392
Actif des fonds communs de placement, actif des fonds gérés et autres éléments de l'actif géré ¹⁾	802 145	679 316	705 673
Total de l'actif géré¹⁾	1 099 347	951 143	974 785
Solidité financière			
Ratios du TSAV^{3), 4)}			
Financière Sun Life inc.	143 %	144 %	s.o.
Sun Life du Canada ⁵⁾	130 %	131 %	s.o.
Ratio de levier financier¹⁾	21,2 %	21,2 %	23,6 %
Dividendes⁶⁾			
Rendement des actions ⁷⁾	3,9 %	3,7 %	3,6 %
Ratio de distribution ¹⁾	41 %	39 %	42 %
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	2,100	1,905	1,745
Capital			
Titres de créance subordonnés et instruments de capital novateurs ⁸⁾	3 738	3 738	4 136
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation et participations ne donnant pas le contrôle	1 110	864	650
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	23 398	23 706	22 321
Total du capital	28 246	28 308	27 107
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)	592	606	613
Nombre d'actions ordinaires en circulation, à la fin (en millions)	588	599	611

- 1) Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.
- 2) Services administratifs seulement (« SAS »).
- 3) Ratio du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (« TSAV »).
- 4) Les ratios du TSAV ne s'appliquent pas avant le 1^{er} janvier 2018. Auparavant, nous utilisons la ligne directrice sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (le « MMRPCE »), le cadre de capital réglementaire antérieur.
- 5) La Sun Life du Canada est la principale filiale d'assurance-vie en exploitation de la FSL inc.
- 6) Pour plus de renseignements sur les dividendes, se reporter à la rubrique I, « Gestion du capital et des liquidités - 1 - Capital » du présent document.
- 7) Le taux de dividende est calculé en divisant le montant des dividendes par action ordinaire par le cours quotidien moyen annuel des actions sur l'exercice.
- 8) Les instruments de capital novateurs désignent les titres échangeables de la Fiducie de capital Sun Life (les « SLEECs ») et ils sont considérés comme du capital aux termes de la réglementation canadienne. Ils sont présentés à titre de débiteures de premier rang dans nos états financiers consolidés en vertu des normes IFRS. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique I, « Gestion du capital et des liquidités - 1 - Capital », du présent document.

D. Rentabilité

Comparaison entre 2019 et 2018

Le tableau suivant présente le rapprochement de notre bénéfice net déclaré et de notre bénéfice net sous-jacent, ainsi que l'incidence d'autres éléments importants sur notre bénéfice net déclaré et notre bénéfice net sous-jacent en 2019 et en 2018. Tous les facteurs dont il est question dans le présent document et qui ont une incidence sur notre bénéfice net sous-jacent s'appliquent également au bénéfice net déclaré.

(en millions de dollars, après impôt)	2019	2018
Bénéfice net déclaré	2 618	2 522
À déduire : Incidence des marchés ¹⁾	(237)	(188)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ¹⁾	(46)	(155)
Autres ajustements ¹⁾	(156)	(82)
Bénéfice net sous-jacent²⁾	3 057	2 947
Rendement des capitaux propres déclaré²⁾	12,3 %	12,1 %
Rendement des capitaux propres sous-jacent²⁾	14,3 %	14,2 %
Incidence d'autres éléments importants sur le bénéfice net déclaré et le bénéfice net sous-jacent		
Éléments relatifs aux résultats ³⁾		
Incidence des activités de placement liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance (les « activités de placement »)	131	135
Crédit	74	72
Mortalité	22	(6)
Morbidité	(70)	51
Déchéances et autres comportements des titulaires de contrat	(24)	(49)
Charges	(18)	(62)
Autres résultats	(29)	90

- 1) Ces éléments représentent un ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement.
- 2) Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.
- 3) Les éléments relatifs aux résultats reflètent l'écart entre les résultats réels enregistrés au cours de la période de présentation de l'information financière et les hypothèses les plus probables prises en compte dans la détermination de nos passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Le bénéfice net déclaré a augmenté de 96 M\$, ou 4 %, en 2019 par rapport à 2018 en raison de l'incidence moins défavorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction, partiellement contrebalancée par la hausse des ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS et par l'incidence défavorable des marchés. Le bénéfice net sous-jacent a augmenté de 110 M\$, ou 4 %, en raison de la croissance des affaires, de la hausse des avantages nets liés aux éléments fiscaux, des résultats plus favorables enregistrés au chapitre des charges, des résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité aux États-Unis et au Canada et de l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre des déchéances et autres comportements des titulaires de contrat, partiellement contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la morbidité au Canada, par les intérêts sur les capitaux de lancement du compte des contrats avec participation¹⁾ en 2018 et par la diminution des profits tirés des affaires nouvelles au Canada et en Asie.

i. Incidence des marchés

L'incidence des marchés en 2019 par rapport à 2018 reflète l'incidence défavorable des taux d'intérêt et des variations de la juste valeur des immeubles de placement, en grande partie contrebalancée par l'incidence favorable des marchés des actions. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », dans le présent document pour une présentation des composantes de l'incidence des marchés.

ii. Modifications des hypothèses et mesures de la direction

En raison de la nature à long terme de nos activités, nous posons certains jugements fondés sur des hypothèses et des estimations en vue d'évaluer nos obligations envers les titulaires de contrat. L'évaluation de ces obligations est comptabilisée dans nos états financiers à titre de passifs relatifs aux contrats d'assurance et de passifs relatifs aux contrats de placement, et elle exige que nous formulions des hypothèses en ce qui concerne le rendement des marchés des actions, les taux d'intérêt, les défauts de paiement, les taux de mortalité et de morbidité, les déchéances et autres comportements des titulaires de contrat, les charges, l'inflation et d'autres facteurs pour la période complète d'existence de nos contrats.

Nous examinons ces hypothèses chaque année, généralement au troisième trimestre, et les mettons à jour au besoin. Nous comparons nos résultats réels pour la période considérée ainsi que pour les périodes antérieures à nos hypothèses dans le cadre de cet examen annuel.

Comparativement à une diminution de 155 M\$ en 2018, les modifications des hypothèses et mesures de la direction en 2019 ont entraîné une diminution de 46 M\$ du bénéfice net déclaré.

1) Au premier trimestre de 2018, les capitaux de lancement transférés vers le compte des contrats avec participation au moment de la démutualisation, de même que les produits tirés des placements à recevoir, ont été transférés à nouveau vers le compte des actionnaires (les « intérêts sur les capitaux de lancement du compte des contrats avec participation »). Les résultats incluent des produits tirés des placements de 110 M\$, à savoir 75 M\$ pour le Canada et 35 M\$ pour les États-Unis.

Modifications des hypothèses et mesures de la direction, classées par type

Le tableau suivant présente l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction sur notre bénéfice net déclaré en 2019.

2019	Résultats sur l'exercice	
(en millions de dollars, après impôt)	Incidence sur le bénéfice net déclaré ¹⁾	Commentaires
Mortalité/morbidité	318	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité dans tous les territoires. Les éléments les plus importants sont l'incidence favorable des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité au Royaume-Uni par l'Organisation internationale et par les Régimes collectifs de retraite (les « RCR ») au Canada.
Déchéances et autres comportements des titulaires de contrat	(91)	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre des déchéances et autres comportements des titulaires de contrat dans tous les territoires. L'élément le plus important est la mise à jour défavorable sur le plan des déchéances à la Division International de l'Asie.
Charges	(9)	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre des charges dans tous les territoires.
Rendement des placements	10	Mises à jour de diverses hypothèses liées aux placements dans l'ensemble de la Compagnie, partiellement contrebalancées par des mises à jour des taux de réinvestissement ultimes publiés.
Amélioration des modèles et autres	(274)	Améliorations diverses et modifications de méthodes dans l'ensemble des territoires. Les éléments les plus importants sont le renforcement défavorable des provisions au titre de la réassurance de la Gestion des affaires en vigueur aux États-Unis, ainsi que les modifications de méthodes relatives à l'assurance-maladie en excédent de pertes des Garanties collectives aux États-Unis, partiellement contrebalancés par une modification favorable des comptes de contrats avec participation au Royaume-Uni pour l'Organisation internationale et aux Philippines pour l'Asie.
Incidence totale sur le bénéfice net déclaré ²⁾	(46)	

- 1) Les modifications des hypothèses et mesures de la direction sont incluses dans le bénéfice net déclaré, et elles sont présentées à titre d'ajustement servant à obtenir le bénéfice net sous-jacent.
- 2) Dans ce tableau, les modifications des hypothèses et mesures de la direction représentent l'incidence de ces éléments sur le bénéfice net déclaré attribuable aux actionnaires (après impôt), y compris celles des mesures de la direction. À la note 10.A de nos états financiers consolidés annuels de 2019, l'incidence des modifications apportées aux méthodes et hypothèses représente la variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance liés aux actionnaires et aux titulaires de contrat avec participation, déduction faite des actifs au titre des cessions de réassurance (avant impôt), et elle n'inclut pas les mesures de la direction. La rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document contient plus de renseignements.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des estimations relatives à nos obligations envers les titulaires de contrat, y compris relativement aux méthodes et hypothèses utilisées pour déterminer ces obligations, se reporter à la rubrique M, « Questions liées à la comptabilité et au contrôle - Méthodes et estimations comptables critiques », du présent rapport de gestion et à la note 10 de nos états financiers consolidés annuels de 2019.

iii. Autres ajustements

Les autres ajustements en 2019 sont venus diminuer le bénéfice net déclaré de 156 M\$, comparativement à 82 M\$ en 2018, reflétant l'augmentation des ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS, la hausse des coûts d'acquisition et d'intégration pour Gestion SLC et la hausse des coûts de restructuration pour l'Organisation internationale, partiellement contrebalancées par la baisse des coûts d'intégration aux États-Unis et pour l'Organisation internationale. Les coûts de Gestion SLC sont liés à l'acquisition de BGO et à la transaction InfraRed en cours, tandis que les coûts de l'Organisation internationale comprennent les coûts liés aux indemnités de départ en raison de diverses initiatives visant à simplifier notre structure organisationnelle et à accroître l'efficacité. La baisse des coûts aux États-Unis reflète l'intégration réussie des affaires d'assurance collective acquises aux États-Unis en 2016.

iv. Éléments relatifs aux résultats

Par rapport à 2018, les variations importantes d'éléments relatifs aux résultats s'établissent comme suit :

- Résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité au Canada et aux États-Unis;
- Résultats défavorables enregistrés au chapitre de la morbidité au Canada;
- Amélioration des résultats enregistrés au chapitre des déchéances et autres comportements des titulaires de contrat aux États-Unis, en Asie et au Canada, partiellement contrebalancée par le Royaume-Uni pour l'Organisation internationale;
- Amélioration des résultats enregistrés au chapitre des charges en raison d'une gestion rigoureuse des dépenses lors de la croissance des affaires et de la baisse des coûts liés à la rémunération incitative;
- Incidence défavorable de certains autres éléments relatifs aux résultats, y compris les intérêts sur les capitaux de lancement du compte des contrats avec participation de 110 M\$ (75 M\$ au Canada et 35 M\$ aux États-Unis) en 2018 et augmentation des charges liées à la réglementation, y compris les dépenses liées aux projets, notamment les charges liées à l'adoption d'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »).

v. Impôt sur le résultat

Notre taux d'imposition prévu par la loi est habituellement réduit par divers avantages fiscaux, comme des taux d'imposition moins élevés sur le bénéfice imposable dans des territoires étrangers, différentes sources de produits tirés des placements exonérés d'impôt et d'autres avantages fiscaux durables qui devraient diminuer notre taux d'imposition effectif.

Nos taux d'imposition effectifs sur le bénéfice net déclaré et le bénéfice net sous-jacent¹⁾ se sont établis à 8,8 % et à 14,1 %, respectivement, pour 2019, comparativement à 17,0 % et à 17,2 %, respectivement, pour 2018. Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent pour 2019 se situe sous la fourchette prévue de 15 % à 20 %, principalement en raison de la résolution favorable de litiges d'ordre fiscal canadiens et de la hausse des produits tirés des placements exonérés d'impôt. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 20 de nos états financiers consolidés annuels de 2019. Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent pour 2018 s'est situé dans notre fourchette d'imposition prévue.

vi. Incidence du change

Nous exerçons nos activités dans de nombreux marchés du monde, notamment au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, à Hong Kong, aux Philippines, au Japon, en Indonésie, en Inde, en Chine, en Australie, à Singapour, au Vietnam, en Malaisie et aux Bermudes, et nous générons des produits et engageons des charges dans les monnaies de ces territoires qui sont convertis en dollars canadiens.

Les éléments ayant une incidence sur nos états consolidés du résultat sont convertis en dollars canadiens aux taux de change moyens pour chaque période. Pour les éléments ayant une incidence sur nos états consolidés de la situation financière, les taux de fin de période sont utilisés pour la conversion des monnaies étrangères.

Le tableau suivant présente les taux de change du dollar américain, qui constituent habituellement l'incidence du change la plus importante, pour les quatre derniers trimestres et les deux derniers exercices.

Taux de change	Trimestres				Résultats sur les exercices	
	T4 19	T3 19	T2 19	T1 19	2019	2018
Dollar américain - valeur moyenne	1,320	1,320	1,337	1,329	1,327	1,295
Dollar américain - valeur à la clôture	1,299	1,324	1,309	1,334	1,299	1,364

De façon générale, notre bénéfice net profite de la dépréciation du dollar canadien et subit l'incidence défavorable de l'appréciation du dollar canadien puisque le bénéfice net découlant des activités de la Compagnie à l'étranger est reconverti en dollars canadiens. À l'inverse, au cours des périodes où nous subissons des pertes, la dépréciation du dollar canadien accentue les pertes enregistrées dans des territoires étrangers. L'incidence relative du change pour toute période donnée est fonction des fluctuations des taux de change et de la proportion de notre bénéfice provenant de nos activités à l'étranger. L'incidence du change sur le bénéfice net généralement présentée est l'incidence d'un exercice à l'autre.

Au cours de 2019 l'incidence du change a augmenté le bénéfice net déclaré et le bénéfice net sous-jacent de 33 M\$ et de 47 M\$, respectivement.

E. Croissance

1. Souscriptions et valeur des affaires nouvelles

(en millions de dollars)	2019	2018	2017
Souscriptions d'assurance par organisation¹⁾			
Canada	988	984	1 125
États-Unis ²⁾	1 382	1 307	1 106
Asie ²⁾	1 154	898	811
Total des souscriptions d'assurance	3 524	3 189	3 042
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine par organisation¹⁾			
Canada	16 114	15 286	14 976
Asie	8 373	10 101	13 056
Total des souscriptions de produits de gestion de patrimoine, excluant Gestion d'actifs	24 487	25 387	28 032
Souscriptions de Gestion d'actifs ¹⁾	134 505	111 315	117 282
Total des souscriptions de produits de gestion de patrimoine	158 992	136 702	145 314
Valeur des affaires nouvelles¹⁾	1 206	1 154	968

1) Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

2) Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, nous avons transféré notre Division International des États-Unis à l'Asie, et les chiffres correspondants de 2017 ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

Les souscriptions d'assurance pour l'ensemble de la Compagnie ont augmenté de 335 M\$, ou 11 %, en 2019 (283 M\$, ou 9 %, en excluant l'incidence du change) par rapport à 2018.

- Les souscriptions d'assurance enregistrées au Canada sont demeurées stables par rapport à 2018.
- Les souscriptions d'assurance enregistrées aux États-Unis ont augmenté de 3 %, en excluant l'incidence favorable du change de 32 M\$, principalement en raison de la forte croissance des souscriptions d'assurance-maladie en excédent de pertes, partiellement contrebalancée par la diminution des souscriptions de contrats importants d'assurance collective.
- Les souscriptions d'assurance en Asie ont augmenté de 26 %, en excluant l'incidence favorable du change de 20 M\$, en raison de la croissance dans l'ensemble des marchés de l'assurance locaux.

1) Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent est calculé en fonction du bénéfice net sous-jacent et de la charge d'impôt liée à celui-ci, excluant les sommes attribuables aux titulaires de contrat avec participation.

Les souscriptions de produits de gestion de patrimoine pour l'ensemble de la Compagnie ont augmenté de 22,3 G\$, ou 16 %, en 2019 (19,1 G\$, ou 14 %, en excluant l'incidence du change) par rapport à 2018.

- Les souscriptions de produits de gestion de patrimoine enregistrées au Canada ont augmenté de 5 %, principalement en raison de la croissance continue des RCR.
- Les souscriptions de produits de gestion de patrimoines enregistrées en Asie ont diminué de 18 %, en excluant l'incidence favorable du change de 120 M\$, en raison de la baisse des souscriptions de titres de fonds communs de placement enregistrées en Inde attribuable à l'humeur maussade du marché, partiellement contrebalancée par les souscriptions enregistrées sur les marchés monétaires aux Philippines et la croissance enregistrée par notre secteur des régimes de retraite à Hong Kong.
- Les souscriptions de Gestion d'actifs ont augmenté de 18 %, en excluant l'incidence favorable du change de 3,1 G\$, en raison de la hausse des souscriptions de titres de fonds communs de placement et de parts de fonds gérés à la MFS ainsi que de la hausse des souscriptions réalisées par Gestion SLC.

La valeur des affaires nouvelles pour l'ensemble de la Compagnie s'est chiffrée à 1 206 M\$ en 2019, en hausse de 5 % par rapport à 2018 en raison de l'augmentation des souscriptions aux États-Unis et en Asie, partiellement contrebalancée par la variation de leur composition et par l'incidence de la baisse des taux d'intérêt.

2. Primes et versements

(en millions de dollars)	2019	2018	2017
Primes et versements			
Produits tirés des primes nets	20 288	18 642	15 281
Versements liés aux fonds distincts	11 958	11 553	10 858
Souscriptions de titres de fonds communs de placement ¹⁾	99 836	84 202	87 515
Souscriptions de parts de fonds gérés ¹⁾	45 062	38 903	44 093
Équivalents de primes et de versements SAS ¹⁾	6 802	6 808	6 933
Total des primes et versements¹⁾	183 946	160 108	164 680
Primes et versements ajustés²⁾	181 100	160 710	166 897

- 1) Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.
- 2) Les primes et versements ajustés constituent une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui exclut des primes et versements l'incidence de l'ajustement au titre du change et de l'ajustement au titre de la réassurance aux Garanties collectives du Canada, comme il est décrit à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Les primes et les versements ont augmenté de 23,8 G\$, ou 15 %, en 2019 par rapport à 2018, en raison de la hausse des souscriptions de titres de fonds communs de placement et de parts de fonds gérés. L'incidence du change est venue augmenter les primes et les versements de 3,4 G\$. Les primes et versements ajustés ont augmenté de 20,4 G\$, ou 13 %, en 2019 par rapport à 2018, en raison de la hausse des souscriptions de titres de fonds communs de placement et de parts de fonds gérés.

Les produits tirés des primes nets ont augmenté de 1,6 G\$, ou 9 %, en 2019 par rapport à 2018, en raison de l'augmentation des produits tirés des primes au Canada, en Asie et aux États-Unis. L'incidence du change est venue augmenter les produits tirés des primes nets de 184 M\$.

Les versements liés aux fonds distincts ont augmenté de 405 M\$, ou 4 %, en 2019 par rapport à 2018, en raison de la hausse des versements au Canada. L'incidence du change est venue augmenter les versements liés aux fonds distincts de 37 M\$.

Les souscriptions de titres de fonds communs de placement ont augmenté de 15,6 G\$, ou 19 %, en 2019 par rapport à 2018, en raison de la hausse des souscriptions à la MFS, aux Philippines, en Asie et au Canada. L'incidence du change est venue augmenter les souscriptions de titres de fonds communs de placement de 2,2 G\$.

Les souscriptions de parts de fonds gérés ont augmenté de 6,2 G\$, ou 16 %, en 2019 par rapport à 2018, en raison de la hausse des souscriptions à la MFS, à Gestion SLC et à Hong Kong en Asie. L'incidence du change est venue augmenter les souscriptions de parts de fonds gérés de 1,0 G\$.

Les équivalents de primes et de versements SAS sont demeurés stables en 2019 par rapport à 2018. L'incidence du change est venue augmenter les équivalents de primes et de versements SAS de 6 M\$.

3. Actif géré

L'actif géré est constitué du fonds général, des fonds distincts et des autres éléments de l'actif géré. Les autres éléments de l'actif géré comprennent les fonds communs de placement et les fonds gérés, qui sont composés d'actifs institutionnels et d'autres actifs de tiers dont la gestion est assurée par la Compagnie.

(en millions de dollars)	2019	2018	2017
Actif géré			
Actif du fonds général	180 229	168 765	162 720
Actif des fonds distincts	116 973	103 062	106 392
Actif des fonds communs de placement, actif des fonds gérés et autres éléments de l'actif géré ¹⁾	802 145	679 316	705 673
Total de l'actif géré¹⁾	1 099 347	951 143	974 785

- 1) Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

L'actif géré a augmenté de 148,2 G\$, ou 16 %, au 31 décembre 2019 par rapport au 31 décembre 2018, principalement en raison :

- i) d'une augmentation de 166,6 G\$ attribuable aux fluctuations favorables du marché, qui ont influé sur la valeur des fonds communs de placement, des fonds gérés et des fonds distincts;
- ii) d'une augmentation de 12,6 G\$ découlant de l'acquisition de BGO;
- iii) d'une augmentation de 11,5 G\$ de l'actif géré lié aux actifs du fonds général;
- iv) d'une augmentation de 2,4 G\$ découlant des autres activités; ces éléments ont été partiellement contrebalancés par :
- v) une diminution de 35,6 G\$ découlant de l'incidence du change (excluant l'incidence des actifs du fonds général);
- vi) des sorties nettes de 9,3 G\$ des fonds communs de placement, des fonds gérés et des fonds distincts.

Les sorties nettes des fonds communs de placement, des fonds gérés et des fonds distincts de 9,3 G\$ en 2019 sont principalement attribuables aux sorties nettes de 15,8 G\$ à la MFS, qui ont été partiellement contrebalancées par les rentrées nettes de 3,6 G\$ pour Gestion SLC, de 2,4 G\$ en Asie et de 1,4 G\$ au Canada.

Les actifs du fonds général ont augmenté de 11,5 G\$, ou 7 %, au 31 décembre 2019 par rapport au 31 décembre 2018, principalement en raison :

- i) des autres activités, soit de 7,8 G\$;
- ii) d'une hausse de 7,1 G\$ découlant de la variation de la valeur des actifs et des passifs à la juste valeur par le biais du résultat net; ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :
- iii) une diminution de 3,4 G\$ découlant de l'incidence du change.

L'actif des fonds distincts a augmenté de 13,9 G\$, ou 13 % au 31 décembre 2019 par rapport au 31 décembre 2018, principalement en raison des fluctuations favorables du marché de 14,7 G\$, partiellement contrebalancées par l'incidence du change de 0,3 G\$ et par des sorties nettes de 0,1 G\$.

Les fonds communs de placement, les fonds gérés et les autres éléments de l'actif géré ont augmenté de 122,8 G\$, ou 18 %, au 31 décembre 2019 par rapport au 31 décembre 2018 en raison des fluctuations favorables du marché de 152,0 G\$, d'une augmentation de 12,6 G\$ découlant de l'acquisition de BGO et des autres activités de 2,8 G\$, facteurs partiellement contrebalancés par l'incidence du change de 35,3 G\$ et par des sorties nettes de 9,2 G\$.

F. Solidité financière

	2019	2018	2017
Ratio du TSAV¹⁾			
Financière Sun Life inc.	143 %	144 %	s.o.
Sun Life du Canada	130 %	131 %	s.o.
Ratio de levier financier²⁾	21,2 %	21,2 %	23,6 %
Dividendes			
Ratio de distribution ²⁾	41 %	39 %	42 %
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	2,100	1,905	1,745
Capital (en millions de dollars)			
Titres de créance subordonnés	3 538	3 039	3 437
Instruments de capital novateurs ³⁾	200	699	699
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation et participations ne donnant pas le contrôle	1 110	864	650
Capitaux propres attribuables aux actionnaires privilégiés	2 257	2 257	2 257
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	21 141	21 449	20 064
Total des capitaux propres	24 508	24 570	22 971
Total du capital	28 246	28 308	27 107

1) Les ratios du TSAV ne s'appliquent pas avant le 1^{er} janvier 2018.

2) Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

3) Les instruments de capital novateurs désignent les titres échangeables de la Fiducie de capital Sun Life, et ils sont considérés comme du capital réglementaire. Ils sont cependant présentés à titre de débiteures de premier rang dans nos états financiers consolidés en vertu des normes IFRS. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique I, « Gestion du capital et des liquidités - 1 - Capital », du présent document.

Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie

Le BSIF a établi pour le Canada le cadre de capital réglementaire appelé le « Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie » (le « TSAV »). Le TSAV mesure la suffisance du capital des assureurs en ayant recours à une approche fondée sur le risque, et il comprend des éléments qui contribuent à la santé financière de l'assureur en période de crise, de même que des éléments qui contribuent à la protection des titulaires de contrat et des créanciers en cas de liquidation.

La FSL inc. est une société d'assurance inactive et elle est assujettie à la ligne directrice TSAV. Au 31 décembre 2019, le ratio du TSAV de la FSL inc. était de 143 %, en baisse de 1 % par rapport au 31 décembre 2018. L'incidence favorable du bénéfice net déclaré, des fluctuations du marché et de la variation nette de la dette subordonnée a été plus que contrebalancée par l'incidence des paiements de dividendes, par les rachats d'actions ordinaires, par le remboursement des instruments de capital novateurs, par les révisions de la ligne directrice TSAV effectuées par le BSIF en 2019, par le désenregistrement d'un réassureur américain au deuxième trimestre et par l'acquisition de BGO.

La Sun Life du Canada, principale filiale d'assurance-vie active de la FSL inc., est également assujettie à la ligne directrice TSAV. Au 31 décembre 2019, le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada s'établissait à 130 %, comparativement à 131 % au 31 décembre 2018. L'apport favorable du bénéfice net déclaré et l'incidence des marchés ont été plus que contrebalancés par les dividendes versés à la FSL inc. et par l'incidence des révisions de la ligne directrice TSAV effectuées par le BSIF en 2019. Pour les deux périodes, le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada était largement supérieur au ratio de surveillance de 100 % et au ratio réglementaire minimal de 90 % prévus par le BSIF.

Capital

Notre capital total se compose des titres de créance subordonnés et des autres instruments de capital, des capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation, du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, lequel comprend les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et les capitaux propres attribuables aux actionnaires privilégiés, et des participations ne donnant pas le contrôle. Au 31 décembre 2019, notre capital total s'établissait à 28,2 G\$ demeurant essentiellement inchangé par rapport à l'exercice précédent. La diminution du capital total s'explique par le paiement de dividendes de 1 236 M\$ sur les actions ordinaires de la FSL inc. (les « actions ordinaires »), par l'incidence de 860 M\$ de l'acquisition de BGO¹⁾, par la diminution de 592 M\$ découlant du rachat et de l'annulation d'actions ordinaires, par l'incidence de la perte de change de 564 M\$ incluse dans les autres éléments de bénéfice global (de perte globale), par la variation de 42 M\$ liée à la réévaluation des régimes à prestations déterminées et par la variation nette des débetures décrite ci-après et s'établissant à néant, en grande partie contrebalancées par le bénéfice net déclaré de 2 618 M\$, par des profits latents nets de 369 M\$ sur les actifs disponibles à la vente et par la variation de 227 M\$ des capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation.

Nous nous efforçons d'atteindre une structure de capital optimale en équilibrant l'utilisation du financement par emprunt et par actions. Le ratio de levier financier de la FSL inc., qui comprend les instruments de capital novateurs et les actions privilégiées émises par la FSL inc. s'inscrivant dans les emprunts, s'est établi à 21,2 % au 31 décembre 2019, soit un niveau stable par rapport au 31 décembre 2018.

L'entité juridique, soit la FSL inc. (la société mère ultime), et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive disposaient de trésorerie et d'autres actifs liquides²⁾ qui se chiffraient à 2,3 G\$ au 31 décembre 2019. De ce montant, une tranche de 1,3 G\$ était détenue par la FSL inc. La tranche restante de 1,0 G\$ des actifs liquides, à laquelle la FSL inc. peut accéder sans restrictions réglementaires, était détenue par les sociétés de portefeuille en propriété exclusive de la FSL inc. La FSL inc. et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive disposaient de trésorerie et d'autres actifs liquides chiffrés à 2,5 G\$ au 31 décembre 2018.

Le 13 mai 2019, la FSL inc. a remboursé la totalité du montant en capital de 250 M\$ en débetures non garanties subordonnées de série 2014-1 à taux variable différé de 2,77 % en vertu des modalités de remboursement prévues par ces débetures. Le remboursement a été financé à partir de la trésorerie existante et d'autres actifs liquides.

Le 2 juillet 2019, les débetures non garanties de premier rang de série D à 5,70 % de la FSL inc. sont arrivées à échéance, et la FSL inc. a remboursé la totalité du montant en capital de 300 M\$ de ces débetures, ainsi que la totalité des intérêts courus et impayés sur celles-ci. En vertu du TSAV, les débetures de premier rang ne peuvent être incluses dans le capital disponible et, par conséquent, le remboursement des débetures de série D n'a aucune incidence sur le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada ou de la FSL inc. En outre, un groupe distinct d'actifs avait été mis de côté afin de soutenir le remboursement de ces débetures. Par conséquent, le remboursement n'a eu aucune incidence sur les actifs liquides détenus par la FSL inc. et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive.

Le 13 août 2019, la FSL inc. a conclu son placement d'un montant en capital de 750 M\$ en débetures non garanties subordonnées de série 2019-1 à taux variable différé de 2,38 % arrivant à échéance en 2029. La Sun Life prévoit d'utiliser un montant équivalent au produit net de ce placement pour financer ou refinancer des actifs admissibles, au sens défini dans notre Cadre des obligations durables.

Au 31 décembre 2019, la Fiducie de capital Sun Life II, une filiale de la FSL inc., a remboursé la totalité du montant en capital de 500 M\$ en titres échangeables de la Fiducie de capital Sun Life de série 2009-1 en vertu des modalités énoncées dans le prospectus se rapportant à ces titres.

Activités au titre des dividendes sur actions ordinaires

La FSL inc. a augmenté le dividende versé sur ses actions ordinaires au deuxième trimestre et au quatrième trimestre de 2019, et elle a versé un total de dividendes sur les actions ordinaires de 2,100 \$ par action ordinaire en 2019, comparativement à 1,905 \$ en 2018. En ce qui concerne le régime canadien de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions, depuis le versement de dividendes le 31 mars 2016, les actions ordinaires ont été acquises sur le marché libre par l'agent du régime, et aucune action propre n'a été émise relativement au régime en 2019, en 2018 ou en 2017.

Offres publiques de rachat dans le cours normal des activités

Le 14 août 2019, la FSL inc. a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, qui demeurera en vigueur jusqu'au 13 août 2020, ou plus tôt à une date choisie par la FSL inc., ou encore avant cette date dans l'éventualité où la FSL inc. aura racheté un total de 15,0 millions d'actions ordinaires en vertu de celle-ci. Les actions rachetées en 2019 se sont établies comme suit :

	2019	
	Actions ordinaires rachetées ^{1), 2)} (en millions)	Montant (en millions de dollars)
Offre annoncée en août 2018 (ayant pris fin le 13 août 2019)	8,6	445
Offre annoncée en août 2019	2,8	147
	11,4	592

- 1) Toutes les actions ordinaires rachetées dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités de la FSL inc. en 2019 ont été par la suite annulées.
2) Aucune action ordinaire n'a été rachetée au cours du quatrième trimestre de 2019.

1) Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2019.

2) Les autres actifs liquides comprennent les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les titres négociés sur le marché.

Notations de solidité financière

Les agences de notation indépendantes attribuent des notations aux titres émis par les sociétés et des cotes de solidité financière aux institutions financières comme la Sun Life du Canada.

Les notations de solidité financière attribuées par les agences de notation ont pour but de fournir un avis indépendant sur la qualité du crédit et la solidité financière d'une institution financière. Chaque agence de notation a élaboré sa propre méthode d'évaluation et de notation subséquente des compagnies d'assurance-vie.

Les agences de notation n'attribuent pas de notation de solidité financière à la FSL inc. Toutefois, des notations sont attribuées aux titres émis par la FSL inc. et ses filiales et sont expliquées à la rubrique « Notations » de la notice annuelle de la FSL inc.

Le tableau suivant présente un sommaire des notations de solidité financière de la Sun Life du Canada au 31 janvier 2020 et au 31 janvier 2019.

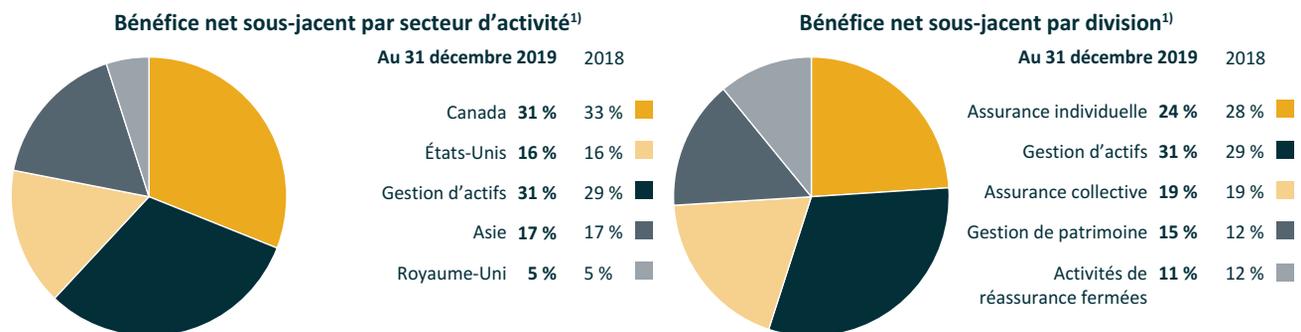
	A.M. Best	DBRS	Moody's	Standard & Poor's
31 janvier 2020	A+	AA	Aa3	AA
31 janvier 2019	A+	AA (bas)	Aa3	AA-

Les agences de notation ont adopté les mesures suivantes à l'égard des notations de solidité financière de la Sun Life du Canada en 2019 :

- Le 14 mars 2019 - Standard and Poor's (« S&P ») a augmenté la notation de solidité financière, la faisant passer de AA- à AA.
- Le 16 octobre 2019 - DBRS a augmenté la notation de solidité financière, la faisant passer de AA (bas) à AA.
- Le 4 décembre 2019 - A.M. Best a confirmé la notation de solidité financière avec une perspective stable.

G. Rendement des différentes organisations

Les activités de la Sun Life sont bien diversifiées dans plusieurs territoires et types d'activités, et elles sont soutenues par notre stratégie axée sur quatre piliers ainsi que par notre offre diversifiée de produits d'assurance et de gestion de patrimoine.



1) Exclut les Services de soutien généraux.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2019	2018	2017
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée)			
Canada	883	942	963
États-Unis ¹⁾	163	52	(144)
Gestion d'actifs	897	909	653
Asie ¹⁾	520	555	778
Organisation internationale	155	64	(101)
Bénéfice net déclaré total (perte nette déclarée totale)	2 618	2 522	2 149
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)²⁾			
Canada	1 012	1 036	949
États-Unis ¹⁾	532	514	376
Gestion d'actifs	1 004	925	812
Asie ¹⁾	550	523	461
Organisation internationale	(41)	(51)	(52)
Bénéfice net sous-jacent total (perte nette sous-jacente totale)²⁾	3 057	2 947	2 546

- 1) Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, nous avons transféré notre Division International des États-Unis à l'Asie, et les chiffres correspondants ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.
- 2) Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Tous les facteurs dont il est question dans le présent document et qui ont une incidence sur notre bénéfice net sous-jacent s'appliquent également au bénéfice net déclaré.

1. Canada

Notre secteur d'activité au Canada est un chef de file des solutions d'assurance et de gestion de patrimoine offrant des produits et des services procurant de la valeur à plus de six millions de Clients. Nous sommes le plus important fournisseur de garanties collectives et de régimes collectifs de retraite, et nous proposons une vaste gamme de produits distribués dans des réseaux à l'intention des particuliers. Le Canada est un marché en croissance pour la Sun Life et nous sommes en bonne position répondre aux besoins en constante évolution de nos Clients grâce à des solutions intégrées en matière d'épargne, d'épargne-retraite, de soins de santé et d'assurance.

Divisions

- Assurance individuelle et gestion de patrimoine
- Régimes collectifs de retraite
- Garanties collectives

Points saillants de 2019

Façonnement du marché

- Nous sommes demeurés au premier rang en ce qui a trait aux solutions au travail, les RCR ayant atteint un actif administré de plus de 110 G\$ tandis que les affaires en vigueur aux Garanties Collectives (« GC ») se sont chiffrées à 11 G\$.
- Nous avons atteint des souscriptions de 1,9 G\$ dans les Solutions prestations déterminées (« SPD ») pour l'exercice, y compris la plus importante transaction de rentes collectives conclue le jour même sur le marché canadien par une seule compagnie d'assurance. Les SPD offrent des solutions personnalisées et novatrices aux entreprises pour les aider à atténuer les risques liés à leurs régimes de retraite.
- Nous sommes demeurés au premier rang des souscriptions individuelles d'assurance-vie et d'assurance-maladie¹⁾ en offrant une vaste gamme de solutions, dont le lancement d'un produit d'assurance-vie universelle ciblé pour répondre aux besoins de propriétaires de petites entreprises.
- Nos activités de gestion de patrimoine ont poursuivi leur essor, permettant à l'actif de Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. (« PMSL ») d'atteindre 29 G\$, tandis que les souscriptions brutes de fonds FPG Financière Sun Life²⁾ ont augmenté de 7 % par rapport à l'exercice précédent.
- Pour la onzième année consécutive, nous avons été choisis à titre de compagnie d'assurance-vie la plus digne de confiance par Sélection du Reader's Digest.
- Pour la douzième année consécutive, nous avons reçu une note parfaite selon le Corporate Equality Index (le « CEI ») et avons reçu le prix du meilleur environnement de travail en matière d'égalité en milieu de travail pour la communauté LGBTQ³⁾.
- Pour la cinquième année consécutive, nous avons été reconnus comme un des meilleurs employeurs pour les jeunes Canadiens dans le cadre du concours organisé par les responsables du site Canada's Top 100 Employers.

Mettre le Client au premier plan - solutions numériques, analytique et données

- Nous avons continué de faire progresser nos capacités numériques, particulièrement notre plateforme numérique, *Lumino Santé*, conçue à l'intention de nos Clients et de nos fournisseurs, qui offre aux Canadiens un guichet unique donnant accès à une vaste gamme de ressources en soins de santé, avec plus de 10 millions d'évaluations de fournisseurs rédigées par les utilisateurs et environ 10 000 recherches en moyenne par jour.
- Notre application mobile canadienne très bien cotée, *ma Sun Life*, permet de rechercher et de joindre 150 000 fournisseurs de soins de santé paramédicaux évalués par les Clients dans l'ensemble du Canada et de les appeler instantanément pour prendre rendez-vous. Les Clients peuvent aussi présenter des demandes de règlement de frais médicaux, vérifier les soldes de leurs placements, envoyer ou mettre à jour des formulaires en prenant des photos et communiquer avec leur conseiller.
- Nous utilisons davantage nos solutions en analytique des données pour accélérer nos processus de souscription en vue de rehausser l'expérience conseiller et l'expérience Client, qui exigent moins de tests faits en laboratoires et permettent d'émettre des contrats plus rapidement.
- Nous avons continué à être le chef de file dans l'offre de couvertures reflétant les données démographiques, la société et les valeurs sociales en évolution. Nous avons été le premier grand fournisseur de garanties collectives important à proposer une couverture relative à l'affirmation de genre, alors que nous continuons d'évoluer et de diversifier nos régimes d'assurance-maladie pour répondre aux besoins de tous les Canadiens.
- Nous avons élargi notre gamme d'innovations disponibles en matière de soins de santé afin d'y inclure la pharmacogénomique pour aider les médecins praticiens à trouver les bons médicaments et les bonnes posologies pour leurs patients selon leur état de santé et leur bagage génétique, venant ainsi améliorer les résultats obtenus pour nos Clients.
- Nous avons lancé le produit *Vie universelle Sun Life Pro* pour les propriétaires de petites entreprises. Elle leur offre une couverture d'assurance permanente qui répond à leurs besoins personnels, d'affaires et de planification successorale.

1) Part de marché des souscriptions, selon une évaluation de la LIMRA pour le cumul annuel au troisième trimestre de 2019.

2) Fonds de placement garanti Financière Sun Life (« FPG Financière Sun Life »).

3) Rapport du Human Rights Campaign Foundation's Corporate Equality Index de 2020.

Stratégie et perspectives

À titre de plus important fournisseur de garanties collectives, de chef de file du marché des régimes collectifs de retraite et d'un des plus importants fournisseurs d'assurance individuelle sur le marché canadien, la Sun Life dispose d'une position avantageuse pour façonner le marché en fonction des besoins complexes et en constante évolution des Canadiens. Dans l'avenir, nous continuerons à tirer parti de notre position de chef de file du marché dans nos principaux secteurs d'activité et réseaux de distribution afin d'aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain. Nos principales activités à l'égard de notre exploitation canadienne consisteront à :

Mettre le Client au centre de tout ce que nous faisons

- Assurer une expérience Client constante de première qualité dans l'ensemble de nos activités canadiennes et continuer de placer la barre plus haut en faisant en sorte qu'il soit plus facile de faire affaire avec nous. Nous avons créé le Bureau de l'expérience Client pour favoriser le changement et partager les meilleures innovations au sein de notre organisation.
- Continuer à innover pour assurer une expérience multicanaux harmonieuse afin de communiquer avec les Clients où et quand ils le souhaitent et de la façon dont ils le souhaitent tout leur fournissant un point de contact de manière plus proactive et personnalisée en tirant profit de nos capacités en matière de solutions numériques, d'analytique et de données.

Façonner le marché grâce à notre position de premier plan dans nos principaux secteurs d'activité

- Continuer à appuyer notre réseau chef de file Distribution Financière Sun Life¹⁾ et nos tiers conseillers grâce à des produits et services nouveaux et améliorés tout en tirant profit de leurs capacités en leur offrant un soutien numérique supplémentaire. Les réseaux de conseillers sont en bonne position pour aider nos Clients en matière de stratégies financières et de solutions d'assurance-vie et d'assurance-maladie personnalisées.
- Miser sur de nouveaux modèles d'affaires pour façonner le marché et assurer sa croissance en vue de répondre aux besoins de nos Clients en matière de santé, notamment en faisant progresser notre secteur Solutions santé numériques et la plateforme *Lumino Santé*.
- Notre solide présence sur le marché du milieu de travail et notre technologie de pointe nous mettent en bonne position pour mettre en pratique des innovations, notamment en aidant les Clients des GC à gérer leurs besoins en santé organisationnelle selon une approche axée sur le bien-être des employés et en leur offrant des solutions pour abaisser la courbe des coûts médicaux. Ce type d'initiatives nous permet d'accroître notre taux élevé de fidélisation des Clients et de renforcer notre leadership sur les marchés des GC et des RCR.
- Aider à façonner le marché croissant des rentes collectives au Canada en aidant les employeurs à gérer le risque lié à leurs régimes de retraite à prestations déterminées, au sein duquel nous sommes le premier fournisseur de solutions personnalisées.

Tirer profit des solutions numériques, des données et de l'analytique ainsi que de l'intelligence artificielle pour concevoir de nouveaux modèles d'affaires

- Poursuivre notre transformation numérique en l'appliquant au parcours du Client et du promoteur grâce à des capacités novatrices pour communiquer avec nos Clients dans les moments marquants.
- S'assurer que chaque Client au pays bénéficie d'une expérience exceptionnelle, intégrée, numérique et axée sur lui en matière de solutions dans les domaines de l'assurance-vie, de l'assurance-maladie et de la gestion de patrimoine.
- Utiliser les connaissances sur les Clients pour approfondir les interactions proactives au moyen des plateformes Concierge numérique et Ella, qui offrent des conseils personnalisés et pertinents à nos Clients.
- Continuer à améliorer notre application mobile très bien cotée au Canada, *ma Sun Life*, qui facilite la gestion des régimes de retraite et de garanties collectives pour les participants.

Perspectives

Nous continuons à adapter nos activités en fonction des facteurs démographiques en évolution sur le marché canadien avec, à l'une des extrémités, une cohorte de personnes vieillissantes et, à l'autre, la génération du millénaire ayant une nette préférence pour les interfaces numériques. Tous les groupes d'âge cherchent à s'assurer une sécurité financière à la retraite et accordent beaucoup d'importance à l'incidence du transfert aux particuliers de la responsabilité qui incombait autrefois aux gouvernements et aux employeurs. Les Canadiens ont donc deux préoccupations majeures : leur bien-être financier et leur santé et celle de leurs proches. Ces deux enjeux les poussent à rechercher une couverture d'assurance-vie et d'assurance-maladie efficace et des conseils judicieux en matière de gestion de patrimoine, ce qui présente des occasions pour la Sun Life de fournir aux Canadiens des services supplémentaires. En tant que chef de file réputé offrant une gamme exhaustive de solutions et de conseils grâce à notre solide présence en milieux de travail et dans les collectivités à l'échelle du Canada, nous nous trouvons en bonne position pour continuer à aider nos Clients de la bonne façon et au bon moment.

Le marché canadien doit composer avec plusieurs enjeux qui constituent à la fois des difficultés et des occasions pour nos activités. La technologique numérique connaît sans cesse de nouveaux bouleversements. L'accent mis sur la réglementation et les modifications réglementaires touchent l'ensemble des divisions et le contexte concurrentiel continue d'exercer une pression supplémentaire sur la poursuite de nos objectifs. Pour faire face à ces enjeux, nous investissons activement dans des solutions numériques novatrices. Ces dernières nous permettront de communiquer de manière plus proactive et personnalisée avec nos Clients en vue de façonner le secteur en fonction de leurs besoins. Nous continuerons de nous adapter afin de stimuler les affaires dans nos principaux secteurs d'activité et d'accélérer la croissance grâce au Bureau de l'expérience Client. Nous continuons à affirmer notre position de leader en milieux de travail, à communiquer avec nos Clients par l'intermédiaire d'un réseau de distribution à canaux multiples et à étudier de nouvelles offres dans les domaines de la gestion du patrimoine et de la santé pour aider les Canadiens à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.

1) Distribution Financière Sun Life - notre réseau exclusif de conseillers

Divisions

Secteur d'activité	Description	Position au sein du marché
<i>Assurance individuelle et gestion de patrimoine</i>	<ul style="list-style-type: none"> Offre des conseils globaux aux particuliers afin de leur permettre, ainsi qu'aux membres de leur famille, d'atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain grâce à une vaste gamme de produits d'assurance-vie, d'assurance-maladie et de placement Les produits sont offerts par l'intermédiaire d'un modèle de distribution multicanaux comprenant Distribution Financière Sun Life, un réseau de distribution aux intermédiaires (notamment des courtiers indépendants) et un réseau de distribution directe pour certains produits 	<ul style="list-style-type: none"> 1^{er} rang en fonction des primes dans le marché de l'assurance-vie et de l'assurance-maladie individuelles¹⁾ 1^{er} rang dans le marché en fonction des souscriptions de produits à taux fixe¹⁾, et 4^e rang en fonction du total des versements et primes en gestion de patrimoine¹⁾
<i>Garanties collectives</i>	<ul style="list-style-type: none"> Propose aux employeurs de toutes tailles au Canada des produits collectifs : assurance-vie, assurance frais dentaire, assurance frais médicaux, assurance-invalidité et assurance contre les maladies graves Tire profit de notre avantage relatif au milieu de travail pour offrir aux participants des régimes, sur une base individuelle, des solutions d'assurance facultative comme des régimes d'assurance-vie et d'assurance-maladie postérieurs à l'emploi Les produits sont distribués par l'intermédiaire de représentants, avec la collaboration de conseillers indépendants, de conseillers en garanties collectives et de conseillers de Distribution Financière Sun Life 	<ul style="list-style-type: none"> 1^{er} rang des fournisseurs de garanties collectives au Canada pour une septième année consécutive²⁾
<i>Régimes collectifs de retraite</i>	<ul style="list-style-type: none"> Propose des régimes de retraite à cotisations déterminées et des solutions pour les régimes à prestations déterminées au Canada pour les employeurs de toutes tailles Tire profit de notre avantage relatif au milieu de travail pour offrir des régimes d'épargne facultatifs, comme des régimes postérieurs à l'emploi destinés aux participants qui quittent un régime d'employeur Les Solutions prestations déterminées offrent une gamme croissante de solutions de réduction des risques novatrices pour les régimes de retraite à prestations déterminées Les produits sont distribués par l'intermédiaire de représentants, en collaboration avec des conseillers de divers réseaux de distribution et des conseillers en régimes collectifs 	<ul style="list-style-type: none"> Les RCR se sont classés au 1^{er} rang dans le marché des régimes à cotisations déterminées d'après le total de l'actif des régimes de capitalisation pour une dix-septième année consécutive³⁾, et ils sont un chef de file du secteur au sein du marché des souscriptions de rentes et de solutions de prestations déterminées.

1) Part de marché des souscriptions, selon une évaluation de la LIMRA pour le cumul annuel au troisième trimestre de 2019.

2) En fonction des produits pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 du rapport de 2019 de Benefits Canada.

3) En fonction du Pension Universe Report de Fraser de 2018.

Résultats financiers

(en millions de dollars)	2019	2018	2017
Assurance individuelle et gestion de patrimoine	282	328	415
Garanties collectives	253	282	332
Régimes collectifs de retraite	348	332	216
Bénéfice net déclaré	883	942	963
À déduire : Incidences des marchés ¹⁾	(111)	(117)	8
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ¹⁾	(17)	23	22
Autres ajustements ^{1), 2)}	(1)	—	(16)
Bénéfice net sous-jacent ³⁾	1 012	1 036	949
Rendement des capitaux propres déclaré (en %) ³⁾	12,6 %	13,8 %	12,6 %
Rendement des capitaux propres sous-jacent (en %) ³⁾	14,4 %	15,2 %	12,4 %
Souscriptions d'assurance ³⁾	988	984	1 125
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine ³⁾	16 114	15 286	14 976
Actif géré ³⁾	199 840	177 436	176 417

1) Ces éléments représentent un ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement.

2) Principalement constitués de certaines couvertures du Canada ne remplissant pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture ainsi que de coûts d'acquisition, d'intégration et de restructuration. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement.

3) Cet élément constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Rentabilité

Le bénéfice net déclaré au Canada a diminué de 59 M\$, ou 6 %, en 2019 par rapport à 2018, reflétant l'incidence défavorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction. Le bénéfice net sous-jacent a diminué de 24 M\$, ou 2 %, reflétant des résultats défavorables enregistrés au chapitre de la morbidité par les Garanties collectives, des intérêts sur les capitaux de lancement du compte des contrats avec participation de 75 M\$ en 2018, des résultats défavorables enregistrés au chapitre du crédit, une perte de valeur de prêts hypothécaires et une diminution des profits tirés des affaires nouvelles, facteurs partiellement contrebalancés par la croissance des affaires, des résultats favorables enregistrés au chapitre des charges, l'augmentation des profits tirés des actifs disponibles à la vente et des profits tirés des activités de placement, la hausse des avantages nets liés aux éléments fiscaux et par des résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité.

Croissance

Les souscriptions d'assurance enregistrées au Canada en 2019 sont demeurées stables par rapport à 2018. Les souscriptions d'assurance individuelle enregistrées au Canada se sont établies à 389 M\$ en 2019, en baisse de 7 M\$, ou 2 %, par rapport à 2018 en raison de la diminution des souscriptions d'assurance-vie. Les souscriptions réalisées par les GC se sont établies à 599 M\$ en 2019, en hausse de 11 M\$, ou 2 %, par rapport à 2018.

Les souscriptions de produits de gestion de patrimoine enregistrées au Canada ont augmenté de 0,8 G\$, ou 5 %, en 2019 par rapport à 2018. Les souscriptions de produits individuels de gestion de patrimoine se sont établies à 6,4 G\$ en 2019, en hausse de 0,1 G\$, ou 2 %, par rapport à 2018 en raison de l'augmentation des souscriptions de titres de fonds communs de placement et des souscriptions liées aux fonds distincts, partiellement contrebalancée par la diminution des souscriptions de produits de rentes à capital fixe. Les souscriptions enregistrées par les RCR se sont établies à 9,8 G\$ en 2019, en hausse de 0,7 G\$, ou 8 %, par rapport à 2018, en raison de l'amélioration des souscriptions pour l'ensemble de nos produits.

Une de nos principales initiatives est de poursuivre notre croissance pour ce qui est de nos propres produits individuels de gestion de patrimoine, y compris les fonds communs de placement de PMSL et les fonds distincts FPG Financière Sun Life. L'actif géré de nos affaires de gestion de patrimoine, incluant les RCR, s'est chiffré à 136,6 G\$ au 31 décembre 2019, en hausse de 16,4 G\$, ou 14 %, par rapport au 31 décembre 2018 en raison de l'amélioration des marchés et des entrées nettes.

Rentabilité et croissance par division

Assurance individuelle et gestion de patrimoine

Le bénéfice net déclaré de l'Assurance individuelle et gestion de patrimoine a diminué de 46 M\$, ou 14 %, en 2019 par rapport à 2018 en raison des intérêts sur les capitaux de lancement du compte des contrats avec participation de 75 M\$ en 2018, de l'incidence plus défavorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction et des résultats défavorables enregistrés au chapitre du crédit, partiellement contrebalancés par la croissance des affaires, par des résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité et par la hausse des profits tirés des activités de placement.

Les souscriptions de produits individuels d'assurance-vie et d'assurance-maladie se sont établies à 389 M\$ en 2019, en baisse de 7 M\$, ou 2 %, par rapport à 2018. Comme il est indiqué ci-dessus, cette baisse s'explique par la diminution des souscriptions d'assurance-vie. Les souscriptions de produits individuels de gestion de patrimoine se sont chiffrées à 6,4 G\$ en 2019, en hausse de 0,1 G\$, ou 2 %, par rapport à 2018, en raison de l'augmentation des souscriptions de titres de fonds communs de placement et des souscriptions liées aux fonds distincts, partiellement contrebalancée par la diminution des souscriptions de produits de rentes à capital fixe.

Garanties collectives

Le bénéfice net déclaré des GC a diminué de 29 M\$, ou 10 %, en 2019 par rapport à 2018, en raison des résultats défavorables enregistrés au chapitre de la morbidité, partiellement contrebalancés par les résultats favorables enregistrés au chapitre des charges, par la croissance des affaires et par l'incidence plus défavorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction.

Les souscriptions réalisées par les GC se sont établies à 599 M\$ en 2019, en hausse de 11 M\$, ou 2 %, par rapport à 2018. Les GC ont maintenu leur première position pour ce qui est de la part de marché relativement au total des produits au Canada des affaires en vigueur de 11 G\$, tout en continuant à se concentrer sur le service à la clientèle et la productivité.

Régimes collectifs de retraite

Le bénéfice net déclaré des RCR a augmenté de 16 M\$, ou 5 %, en 2019 par rapport à 2018, en raison des profits tirés des activités de placement et de la croissance des affaires, partiellement contrebalancés par l'incidence plus défavorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction.

Les souscriptions enregistrées par les RCR se sont établies à 9,8 G\$ en 2019, en hausse de 0,7 G\$, ou 8 %, par rapport à 2018, en raison de la plus importante transaction de rentes collectives conclue le jour même sur le marché canadien par une seule compagnie d'assurance. L'actif administré s'est établi à 111,8 G\$ au 31 décembre 2019, en hausse de 14,5 G\$, ou 15 %, par rapport au 31 décembre 2018, en raison de l'amélioration des marchés et des entrées nettes.

Gestion de patrimoine – Actif géré (en milliards de dollars)

■ Affaires individuelles ■ RCR
de gestion de patrimoine



2. États-Unis

Notre organisation américaine est un des plus importants fournisseurs d'assurance collective aux États-Unis. Elle offre des produits et des solutions d'assurance parrainés par l'employeur à des employés et leurs familles dans plus de 55 000 milieux de travail de toutes tailles à l'échelle du pays. En outre, aux États-Unis, nous assurons la gestion des affaires en vigueur pour plus de 100 000 contrats d'assurance-vie individuelle.

Divisions

- Garanties collectives
- Gestion des affaires en vigueur

Points saillants pour 2019

Croissance et rentabilité

- Le total de nos souscriptions aux Garanties collectives a atteint un record en se chiffrant à plus de 1 G\$ US (soit 1 043 M\$ US), en hausse de 4 % par rapport à 2018. Les affaires en vigueur se sont chiffrées à 4,3 G\$ US au 31 décembre 2019, une augmentation de 7 % par rapport à l'exercice précédent.
- La marge après impôt du secteur des garanties collectives aux États-Unis s'est établie à 7,3 % au quatrième trimestre de 2019, en hausse par rapport à 6,7 % au quatrième trimestre de 2018.
- Nous avons franchi les étapes clés qui restaient à compléter dans le processus d'intégration des affaires d'assurance collective acquises aux États-Unis en 2016, en atteignant notamment l'objectif intégral sur le plan des synergies avant impôt de 100 M\$ selon le calendrier.

Progression de nos stratégies visant à simplifier l'administration des avantages sociaux et à combler les lacunes au chapitre des couvertures d'assurance

- Nous avons tiré profit de l'acquisition de Maxwell Health pour lancer une plateforme d'administration des avantages sociaux qui procure aux employeurs et à leurs employés une expérience numérique intuitive, un accès à la gamme complète d'avantages sociaux offerts par la Sun Life et la capacité d'adhérer à une assurance-maladie offerte par des tiers. À la clôture de l'exercice, plus de 10 000 familles avaient adhéré à cette nouvelle plateforme.
- Nous avons aidé nos participants sur le plan financier en lançant un programme destiné à aider les employeurs à faire souscrire automatiquement des couvertures d'assurance-invalidité aux employés et en ajoutant des options de régimes d'assurance frais dentaires dotés de garanties plus élevées pour réduire les frais qu'ont à déboursier les patients pour les soins dentaires et orthodontiques.
- Nous avons aidé nos Clients de la division Gestion des affaires en vigueur à atteindre leurs objectifs au chapitre de la planification successorale en leur offrant de prolonger des produits individuels d'assurance-vie au-delà de l'âge de 100 ans dans le cadre de contrats qui auraient autrement expiré.
- Nous avons déployé des outils robotiques pour simplifier nos processus, améliorer les efficacités et assurer une meilleure expérience Client, y compris OrthoTron, notre outil numérique qui permet de calculer et de rembourser les règlements en orthodontie rapidement et avec exactitude.

Accroissement de notre présence à titre de chef de file sur le marché de l'assurance-maladie en excédent de pertes

- Nous avons augmenté nos affaires en vigueur de 17 % en 2019, consolidant ainsi notre position en tant que plus important fournisseur indépendant de produits d'assurance en excédent de pertes aux États-Unis.
- Nous avons analysé notre importante base de données de règlements de frais médicaux en vue de la publication de notre rapport annuel sur les tendances relatives aux règlements à coût élevé et aux médicaments injectables, et avons constaté que les médicaments de spécialité, les séjours prolongés à l'hôpital ainsi que les traitements complexes sont les principaux facteurs expliquant les coûts dans les règlements de plus d'un million de dollars. Les employeurs disposent donc d'informations concrètes pour les aider à abaisser la courbe des coûts dans le cadre de régimes d'assurance-maladie autofinancés.
- Nous avons réalisé des millions de dollars d'économies pour nous-mêmes et nos Clients des assurances en excédent de pertes grâce au programme Clinical 360 qui permet de combiner le travail de nos experts cliniques et l'analytique des données personnalisée.
- Nos affaires en vigueur ont presque doublé au cours de l'exercice grâce à nos relations d'assurance captive. Ces relations permettent aux employeurs de s'associer afin de partager une partie des risques liés aux régimes autofinancés. Il s'agit d'une bonne option pour les petites et moyennes entreprises qui cherchent à offrir des régimes d'assurance-maladie autofinancés.

Lancement d'offres visant à assurer la croissance de nos principaux secteurs d'activité tout en aidant nos Clients à gérer les absences

- Nous avons lancé des produits liés aux congés familiaux et médicaux payés dans certains États pour aider les employeurs à offrir des programmes de congés payés entièrement assurés ou encore autoassurés et avons utilisé notre position de chef de file pour collaborer avec les législateurs, les autorités de réglementation et des groupes défenseurs pour aider à élargir l'accès à ces avantages à plus d'Américains par l'entremise de leurs employeurs.
- Nous avons lancé FullscopeRMS à titre de nouvelle solution intégrée pour la gestion des absences à l'intention de nos partenaires du secteur. Cette dernière a remporté du succès sur le marché grâce à notre nouveau produit d'assurance en excédent pour les régimes d'assurance-maladie.

Stratégie et perspectives

Aux États-Unis, nous continuons à poursuivre le déploiement de nos principales stratégies et à pénétrer davantage le marché des soins de santé afin d'atteindre notre objectif de bâtir la meilleure compagnie d'avantages sociaux en Amérique. Nous travaillons à combler les lacunes au chapitre des couvertures d'assurance grâce à nos gammes de produits d'assurance-vie, d'assurance-invalidité, de gestion des absences, d'assurance frais dentaires, d'assurance frais d'optique, de produits d'assurance-maladie facultative et complémentaires. Nous aidons également les employeurs offrant des régimes d'assurance-maladie autofinancés à faire face à l'augmentation des coûts de soins de santé

grâce à nos activités de pointe d'assurance-maladie en excédent de pertes et nous sommes prêts à élargir notre part de marché dans le domaine de l'assurance-maladie au sein duquel nous pouvons procurer de la valeur grâce à notre solide position sur le marché et à notre expertise. Notre stratégie converge vers notre raison d'être qui est d'aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.

Se concentrer sur nos principales activités liées aux garanties collectives pour assurer une croissance rentable

- Assurer un progrès continu à l'égard des marges et de la croissance de nos affaires en vigueur dans le secteur de l'assurance collective en améliorant les souscriptions et la fidélisation grâce à des expériences Client supérieures, en investissant dans la gestion des règlements, en tirant profit des garanties facultatives et en renforçant les relations avec les courtiers.
- Améliorer nos capacités de gestion des absences pour les comptes nationaux et continuer à créer une expérience Client sans précédent grâce à une communication proactive et à l'amélioration du processus d'adhésion par les employeurs.
- Accroître notre part de marché pour nos activités de pointe d'assurance-maladie en excédent de pertes en offrant des perspectives approfondies fondées sur des données, de l'expertise ainsi que des choix de gestion flexible du risque pour protéger les employeurs offrant des régimes d'avantages sociaux autofinancés de l'incidence des règlements à coût élevé.
- Élargir l'éventail des solutions clés en main de FullscopeRMS à de nouvelles gammes de produits pour aider nos partenaires du secteur et en stimuler la croissance.

Aider les employeurs à gérer les règlements et les absences pour les congés payés et non payés

- Élargir le déploiement des produits et des capacités pour aider les employeurs à mieux se conformer aux exigences des lois fédérales et étatiques tout en offrant à plus d'Américains l'accès au congé payé.
- Favoriser l'adoption de l'automatisation dans le traitement des règlements pour améliorer le suivi et la communication d'information à l'intention de nos Clients.
- Demeurer à la tête du mouvement exigeant une loi encadrant l'accès à des congés familiaux et médicaux payés aux États-Unis qui inclut un rôle à jouer par les compagnies d'assurance privées.

Améliorer l'expérience Client en facilitant les interactions avec nous

- Mettre en place davantage de capacités numériques automatisées et d'analytique prédictive afin d'assurer une expérience personnalisée, une approche évoluée du traitement des règlements et un temps de traitement plus rapide.
- Développer de nouvelles capacités en termes de données et d'infrastructure pour nous aider à mieux servir nos Clients et à leur offrir des renseignements plus précis.
- Élargir notre approche clinique aux règlements d'assurance invalidité de longue durée.
- Améliorer la formation et les outils pour favoriser l'utilisation d'un langage clair dans les communications et les services offerts au Client.

Assurer une expansion sur le marché des soins de santé grâce à nos activités d'assurance-maladie en excédent de pertes

- Tirer profit de nos capacités en analytique des données pour cerner des occasions de réduire les coûts des soins de santé pour les Clients grâce à des produits et à des programmes, comme notre programme Clinical 360.
- Déterminer les facteurs qui ont une incidence sur le coût des médicaments et des traitements émergents afin d'aider les Clients à comprendre les tendances ayant des répercussions sur les avantages et les coûts médicaux.
- Concevoir des régimes d'assurance-maladie autofinancés pour les employeurs qui ressentent un besoin croissant de partager les risques et de contrôler les coûts des soins de santé et des médicaments.

Aider nos Clients à combler les lacunes au chapitre des couvertures d'assurance et à choisir les bons avantages

- Continuer à innover pour améliorer la plateforme de technologies d'assurance Sun Life et Maxwell Health afin d'offrir une plateforme d'adhésion intuitive et numérique qui utilise les données de nos Clients dans le but de leur communiquer de manière proactive des options à considérer au chapitre de leur couverture d'assurance.
- Aider les courtiers et les employeurs à avoir accès à nos produits d'assurance facultative et complémentaires au moyen de simples outils numériques conçus pour s'adapter aux besoins changeants de leurs employés et pour aider ces derniers à financer les coûts de soins de santé qu'ils doivent déboursier.
- Élargir notre distribution numérique en ajoutant des relations et des fonctions d'échange de données avec les principaux fournisseurs sur le plan de la gestion et de l'adhésion afin de s'assurer qu'ils puissent répondre aux besoins du large éventail d'employeurs et de courtiers.

Optimiser la valeur des activités de la Gestion des affaires en vigueur

- Continuer à offrir un excellent service à nos titulaires de contrats d'assurance individuelle.
- Évaluer les occasions pour améliorer la rentabilité, notamment en gérant les charges plus efficacement et en adoptant des stratégies de placement alternatives.
- Gérer le risque et le capital de manière efficace par la réassurance et des gammes de produits conçus pour les contrats pouvant être convertis ou arrivant à échéance.

Perspectives

Aux États-Unis, le marché des garanties collectives continue à afficher une croissance stable puisque les employeurs cherchent à offrir des garanties concurrentielles dans un contexte de resserrement du marché du travail. Le marché de l'assurance-maladie, sur lequel nous sommes présents par l'entremise de nos activités d'assurance-maladie en excédent de pertes, affiche une croissance plus rapide en raison de l'inflation des frais médicaux et de la hausse de la demande. Dans le contexte actuel, nous tirons profit de l'analytique dans le secteur de l'assurance-maladie en excédent de pertes pour aider les employeurs offrant des régimes d'avantages sociaux autofinancés à gérer les coûts des soins de santé et à mieux comprendre les facteurs qui expliquent la hausse des coûts des médicaments sur ordonnance. Les coûts élevés des soins de santé créent également des occasions d'informer les participants sur leurs besoins à l'égard de couvertures en fonction des différentes étapes de leur vie, particulièrement en ce qui concerne les régimes d'assurance-maladie aux franchises élevées qui créent des lacunes financières que peuvent combler nos produits d'assurance complémentaires. Nos stratégies de croissance tiennent compte de ces facteurs afin d'aider les Clients à gérer les coûts de leurs régimes d'assurance-maladie.

Les lois étatiques et fédérales encadrant le paiement de congés familiaux et médicaux continuent à gagner en popularité aux États-Unis. Dans les États qui se sont dotés de lois permettant aux employeurs d'avoir recours à des compagnies d'assurance privées pour répondre aux exigences de ces lois, la Sun Life a commencé à offrir des produits aux employeurs afin de les aider, ainsi qu'à offrir des choix de congés plus généreux. Il s'agit d'une occasion pour nous d'informer les employeurs sur le besoin d'offrir une assurance-invalidité à titre de complément des avantages exigés par la loi étatique. De plus, nous continuons à conserver notre position de chef de file en collaborant avec les législateurs, les autorités de réglementation et des groupes défenseurs pour confirmer l'important rôle que jouent les compagnies d'assurance privées dans l'élargissement de l'accès aux congés familiaux et médicaux à la population américaine par l'entremise des employeurs.

Nous voyons cependant poindre des enjeux en matière de réglementation à l'égard des données des consommateurs et de la protection de la vie privée ainsi qu'un intérêt de plus en plus marqué en ce qui concerne les risques posés par l'analytique des données et la modélisation prédictive. Ces tendances pourraient être potentiellement avantageuses pour nos activités en permettant l'établissement de normes sectorielles, mais pourraient également augmenter les coûts et limiter l'étendue de nos initiatives d'affaires. Nous améliorons notre cadre de contrôles internes de la gouvernance à l'égard de ces initiatives et suivons de près l'évolution de la réglementation en faisant part de nos observations par l'entremise des groupes du secteur et par le biais de notre réseau des pairs.

Divisions

Secteur d'activité	Description	Position au sein du marché
<i>Garanties collectives</i>	<ul style="list-style-type: none"> Offre des produits et services d'assurance collective, y compris des solutions d'assurance-vie, d'assurance invalidité de courte et de longue durée, de gestion des absences, d'assurance-maladie en excédent de pertes, d'assurance frais dentaires et d'assurance frais d'optique, ainsi que des produits d'assurance facultative et complémentaires comme l'assurance contre les accidents et les maladies graves L'assurance-maladie en excédent de pertes accorde aux employeurs qui autofinancent les régimes d'assurance-maladie de leurs employés une protection contre les règlements importants Nos produits sont distribués par l'intermédiaire de plus de 31 000 courtiers et conseillers indépendants, soutenus par plus de 200 représentants à l'interne Sert plus de 55 000 employeurs au sein des marchés des petites, moyennes et grandes entreprises des États-Unis Fullscope RMS, qui comprend Disability RMS, offre des solutions clés en main d'assurance-invalidité, de gestions des absences, d'assurance-vie, d'assurance en excédent de pertes et d'assurance complémentaire, notamment les services de tarification, la gestion des règlements, la conception de produits, les services actuariels et l'administration des contrats 	<ul style="list-style-type: none"> Le plus important fournisseur indépendant de produits d'assurance-maladie en excédent de pertes¹⁾ Le plus important fournisseur de produits d'assurance-invalidité clés en main²⁾ L'un des plus importants réseaux de fournisseurs privilégiés de soins dentaires, qui compte 130 000 dentistes³⁾ Classée dans les dix premiers fournisseurs de produits collectifs d'assurance-vie et d'assurance-invalidité et d'assurance facultative⁴⁾
<i>Gestion des affaires en vigueur</i>	<ul style="list-style-type: none"> Offre plus de 100 000 contrats d'assurance-vie individuelle, principalement des produits d'assurance-vie universelle et d'assurance-vie entière avec participation. 	

- 1) Classement établi par la Sun Life en fonction des données du rapport Accident and Health Policy Experience Report de 2018 publié par la National Association of Insurance Commissioners (« NAIC »). Un fournisseur indépendant de produits d'assurance en excédent de pertes est défini comme un fournisseur de produits d'assurance en excédent de pertes qui n'offre pas aussi de services de gestion de règlements de coûts médicaux.
- 2) Selon le rapport annuel Accident and Healthy Policy Experience de 2018 de la NAIC et l'expertise de DRMS.
- 3) Selon les données de septembre 2019 du Netminder Report. En fonction d'un décompte des dentistes.
- 4) Selon les rapports annuels U.S. Sales & In-Force de 2018 de la LIMRA pour l'assurance-vie temporaire collective, l'assurance invalidité de courte durée collective et l'assurance invalidité de longue durée et le rapport annuel U.S. Voluntary in Force de 2018 de la LIMRA pour les produits collectifs combinés d'assurance-vie facultative et de produits d'assurance complémentaires.

Résultats financiers

(en millions de dollars américains) ¹⁾	2019	2018	2017
Garanties collectives	187	217	140
Gestion des affaires en vigueur	(65)	(176)	(247)
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée)	122	41	(107)
À déduire : Incidences des marchés ²⁾	(40)	(21)	(44)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ^{2), 3)}	(221)	(302)	(210)
Acquisitions, intégrations et restructurations ^{2), 4)}	(16)	(32)	(52)
Réforme fiscale américaine ^{2), 3)}	—	—	(90)
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) ⁵⁾	399	396	289
Rendement des capitaux propres déclaré (en %) ⁵⁾	4,5 %	1,5 %	(4,1)%
Rendement des capitaux propres sous-jacent (en %) ⁵⁾	14,7 %	14,6 %	11,1 %
Marge après impôt des Garanties collectives (%) ⁵⁾	7,3 %	6,7 %	5,0 %
Souscriptions d'assurance ⁵⁾	1 043	999	863
(en millions de dollars canadiens)			
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée)	163	52	(144)
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) ⁵⁾	532	514	376

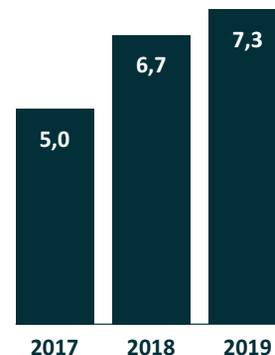
- 1) Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, nous avons transféré notre Division International des États-Unis à l'Asie, et les chiffres correspondants ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.
- 2) Ces éléments représentent un ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement.
- 3) Les modifications des hypothèses et mesures de la direction en 2017 excluent la charge de (231) M\$ US [(293) M\$] incluse dans la réforme fiscale américaine, présentée de façon distincte.
- 4) Les montants liés aux acquisitions, aux intégrations et aux restructurations se rapportent aux coûts d'acquisition des affaires d'assurance collective acquises aux États-Unis en 2016 et à Maxwell Health, acquise en 2018.
- 5) Cet élément constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Rentabilité

Le bénéfice net déclaré aux États-Unis a augmenté de 81 M\$ US (111 M\$) en 2019 par rapport à 2018, en raison de l'incidence plus favorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction et de la baisse des coûts d'intégration, l'intégration des affaires d'assurance collective acquises aux États-Unis en 2016 étant terminée, partiellement contrebalancées par l'incidence défavorable des marchés principalement attribuable aux variations de la juste valeur des immeubles de placement. Le bénéfice net sous-jacent est demeuré stable par rapport à 2018, en raison de la croissance des affaires, de l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité, de l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre des déchéances et des comportements des titulaires de contrat ainsi que des résultats plus favorables enregistrés au chapitre des charges, facteurs contrebalancés par les intérêts sur les capitaux de lancement du compte des contrats avec participation de 28 M\$ US (35 M\$) en 2018, par la baisse des profits tirés des activités de placement et par les profits tirés des actifs disponibles à la vente. L'incidence du change a augmenté le bénéfice net déclaré et le bénéfice net sous-jacent de 4 M\$ et de 12 M\$, respectivement.

La marge après impôt des Garanties collectives¹⁾ s'est établie à 7,3 % au quatrième trimestre de 2019, comparativement à 6,7 % au quatrième trimestre de 2018.

Marge opérationnelle après impôt des Garanties collectives (en pourcentage)



Croissance

Les souscriptions d'assurance aux États-Unis ont atteint un record en se chiffrant à plus de 1 G\$ US (1 043 M\$ US), en hausse de 44 M\$, ou 4 %, en 2019 par rapport à 2018, en raison principalement de la croissance des souscriptions d'assurance-maladie en excédent de pertes aux Garanties collectives. Les affaires en vigueur d'assurance-maladie en excédent de pertes se sont établies à 1,9 G\$ US, en hausse de 17 % par rapport à 2018, consolidant ainsi notre position de chef de file en tant que plus important fournisseur indépendant de produits d'assurance-maladie en excédent de pertes.

Rentabilité par division

Garanties collectives

Le bénéfice net déclaré des Garanties collectives a diminué de 30 M\$ US, ou 14 %, en 2019 par rapport à 2018 en raison de l'incidence défavorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction, partiellement contrebalancée par des résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité, par la croissance des affaires et par la baisse des coûts d'intégration, l'intégration des affaires d'assurance collective acquises aux États-Unis en 2016 étant terminée.

1) Cet élément constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Gestion des affaires en vigueur

La perte nette déclarée de la Gestion des affaires en vigueur s'est améliorée de 111 M\$ US, ou 63 %, en 2019 par rapport à 2018, en raison d'une incidence moins défavorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction, de l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre des déchéances et des comportements des titulaires de contrat ainsi que des résultats plus favorables enregistrés au chapitre des charges, facteurs partiellement contrebalancés par l'incidence défavorable des marchés, par les intérêts sur les capitaux de lancement du compte des contrats avec participation de 28 M\$ US (35 M\$) en 2018, par la baisse des profits tirés des activités de placement et par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la mortalité.

3. Gestion d'actifs

Notre division Gestion d'actifs comprend la MFS et Gestion SLC. La MFS est une société de gestion d'actifs de premier ordre à l'échelle mondiale qui propose une gamme complète de produits et services financiers offrant une valeur supérieure. De plus, elle gère activement des actifs pour des particuliers et des investisseurs institutionnels sur la scène internationale. Gestion SLC est une société de gestion de placements institutionnels qui offre des solutions d'investissements guidés par le passif, de placements à revenu fixe alternatifs et de placements immobiliers à ses Clients, et qui exerce ses activités à l'échelle mondiale.

Divisions

• MFS Investment Management

• Gestion SLC

Points saillants pour 2019

- Nous avons clôturé 2019 avec un actif géré de 768,8 G\$, qui se composait d'un actif de 684,8 G\$ (527,4 G\$ US) provenant de la MFS et d'un actif de 84,0 G\$ provenant de Gestion SLC.

MFS

- Les placements ont affiché un rendement solide, 93 %, 93 % et 98 % de l'actif s'inscrivant dans les fonds communs de placement de la MFS destinés aux particuliers aux États-Unis se classant dans la moitié supérieure de leurs catégories Lipper pour ce qui est du rendement sur dix, cinq et trois ans, respectivement, au 31 décembre 2019.
- La MFS a ouvert des bureaux à Milan dans le cadre de sa stratégie de détail « au pays », qui permet de renforcer les relations avec les acheteurs professionnels locaux, et, de ce fait même, elle a vu les souscriptions augmenter de 45 % en 2019 par rapport à l'exercice précédent.
- La MFS a enregistré quatre trimestres consécutifs de rentrées nettes positives liées aux produits individuels en 2019 en raison des rentrées nettes liées aux produits individuels tirées des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe aux États-Unis. Même si le secteur a eu tendance à enregistrer des sorties nettes, le secteur américain des produits individuels relatifs aux titres de capitaux propres de la MFS a enregistré des rentrées nettes, venant démontrer que le rendement de la MFS et la présence de sa marque s'attiraient les faveurs des investisseurs particuliers recherchant des gestionnaires de fonds actifs offrant un solide rendement à long terme.
- Les souscriptions brutes de titres à revenu fixe ont augmenté de 38 % en 2019 par rapport à l'exercice précédent.

Gestion SLC

- Nous avons conclu l'acquisition de BGO, qui provenait d'une fusion du groupe de sociétés Bentall Kennedy et de GreenOak Real Estate, une société de placements d'envergure mondiale. Cette acquisition nous permet d'augmenter les capacités de Gestion SLC en accroissant notre présence dans le secteur des placements immobiliers à l'échelle mondiale, tout en ajoutant une ampleur organisationnelle ainsi qu'une gamme complète de solutions, notamment des stratégies liées aux titres de capitaux propres et aux titres de créance immobiliers.
- Nous avons annoncé notre intention d'acquérir une participation majoritaire dans InfraRed Capital Partners, un gestionnaire de placements mondiaux des secteurs des infrastructures et de l'immobilier. InfraRed conseille des Clients institutionnels et des Clients de fonds communs à l'égard d'un actif géré d'environ 16 G\$ (12 G\$ US) au 30 septembre 2019. Le siège social d'InfraRed est situé à Londres, au Royaume-Uni, et la société compte plus de 175 associés et employés. InfraRed sera intégrée à SLC, et son acquisition est cruciale à la stratégie de la Sun Life visant à élargir son pilier de gestion d'actifs en augmentant les capacités de SLC au profit des Clients actuels et potentiels.

Stratégie et perspectives

Notre stratégie vise à concevoir et à lancer des produits de placement par l'entremise de la MFS et de Gestion SLC, nous permettant d'enregistrer une croissance dans le secteur de la gestion active traditionnelle des actifs ainsi que pour les investissements guidés par le passif et les catégories d'actifs alternatives. La MFS exerce ses activités principalement au sein du marché institutionnel mondial et du marché des particuliers aux États-Unis. Gestion SLC tire profit de l'expertise de longue date en matière d'investissements guidés par le passif et d'investissements de catégories d'actifs privés de la Sun Life pour offrir des solutions de placement personnalisées à des investisseurs institutionnels tiers.

MFS : Continuer à offrir un rendement des placements exceptionnel à nos Clients tout en bâtissant une plateforme à revenu fixe de premier ordre

La stratégie de gestion active de la MFS est axée sur l'offre de valeur à long terme à nos Clients. La solidité de notre rendement relatif nous confère une position concurrentielle par rapport à celle des autres gestionnaires d'actifs :

- En raison de la volatilité croissante du marché et puisqu'elle est dotée d'une approche ayant fait ses preuves, la MFS se trouve dans une situation avantageuse pour attirer des investissements de tous les secteurs Clients qui cherchent l'appréciation de leur capital à long terme fondée sur notre approche rigoureuse à long terme. Nous communiquons avec nos Clients afin de les inciter à profiter des horizons de placement à plus long terme de la MFS, de notre capacité éprouvée à offrir un rendement supérieur à celui des indices de référence lors d'un cycle du marché et de notre position de chef de file en matière d'analytique environnementale, sociale et de gouvernance.

- Nous avons accru nos capacités en matière de souscriptions et de produits à l'égard des titres à revenu fixe, et nous poursuivons nos initiatives destinées aux particuliers hors des États-Unis.
- La MFS vise à maintenir ses marges dans le quartile supérieur des marges de gestionnaires actifs tout en respectant notre engagement d'offrir une valeur à long terme aux Clients.
- La MFS teste en Italie un modèle de distribution « au pays » qui tire profit des capacités de la MFS afin de répondre aux besoins des Clients locaux en solidifiant nos relations avec les acheteurs professionnels.

Gestion SLC : Aider les investisseurs institutionnels à atteindre leurs objectifs en offrant une vaste gamme de stratégies de placements à revenu fixe et des catégories d'actifs alternatives.

Nous sommes dans une situation enviable pour tirer profit de trois tendances importantes dans nos marchés cibles grâce :

- à l'augmentation de la répartition en placements à revenu fixe par les régimes de retraite en vue de limiter les risques;
- à l'impartition de la gestion d'actifs par des compagnies d'assurance et à la consolidation des relations de gestionnaire de placement par des investisseurs institutionnels;
- à la hausse de la demande à l'égard des solutions alternatives en matière de placements en raison de la faiblesse des taux d'intérêt nominaux.

Notre stratégie est de continuer à assurer un rendement des placements exceptionnel, à élargir nos capacités de distribution et à augmenter notre gamme de produits grâce à des solutions qui tirent parti de nos capacités de placement existantes, et à poursuivre notre recherche d'occasions d'acquisitions qui correspondent à nos objectifs stratégiques. Nous offrons à nos Clients une gamme attrayante de solutions, notamment :

- des capacités liées au bénéfice et au rendement global couvrant des catégories d'actifs clés, notamment des placements publics et privés à revenu fixe;
- une expertise approfondie en matière de placements immobiliers et de titres de créance;
- des stratégies de placement diversifiées.

Perspectives

Nous continuerons d'assister à des consolidations au sein du secteur de la gestion d'actifs étant donné que les changements au sein du secteur poussent les Clients et les plateformes à consolider leurs actifs au sein de moins de sociétés de placement. Bien que nous soyons toujours au sein d'une période de marchés haussiers historique, nous croyons qu'une inévitable correction du marché va accélérer la consolidation chez les gestionnaires actifs possédant moins de compétences et gérant des actifs à plus petite échelle, ce qui nous offrira des occasions d'établir de nouvelles relations Clients. Nous sommes d'avis qu'un tel contexte nous permettra d'accroître notre part du marché grâce à notre large gamme de produits, à nos stratégies ayant fait leurs preuves et à notre envergure.

La gestion active fait face à des difficultés puisque la demande pour les stratégies de placement passives et alternatives croît plus rapidement que le marché dans son ensemble, en plus de subir des pressions à la baisse au chapitre des frais en raison des avancées technologiques, des nouveaux intervenants du marché, de la réglementation et des obligations accrues liées à la transparence.

Pour surmonter ces difficultés, nous continuerons à positionner notre société de gestion active de manière à servir un large bassin d'actifs offrant des rendements qui tiennent compte de l'indicateur alpha dans les marchés des produits individuels et institutionnels, et profiterons de notre envergure ainsi que de nos stratégies éprouvées pour servir nos Clients partout dans le monde. Nous tirerons également partie de nos capacités en analytique des données pour continuer à améliorer nos capacités de distribution. Même si certains investisseurs décident d'opter pour des stratégies passives, en tant que société de gestion active bien positionnée et hautement spécialisée, nous aurons l'occasion de croître.

En raison de l'environnement à faibles rendements, nos Clients sont de plus en plus à la recherche de stratégies s'harmonisant le mieux avec le profil d'obligations de leurs entreprises et offrant un rendement additionnel. Gestion SLC peut répondre à ces besoins grâce à une vaste gamme de stratégies de placements à revenu fixe et des catégories d'actifs non traditionnelles. Ces stratégies sont souvent semblables à notre propre approche visant à gérer le compte général de la Financière Sun Life, faisant en sorte d'harmoniser nos intérêts avec ceux de nos Clients et créant ainsi des occasions de placements conjoints.

Divisions

Secteur d'activité	Description	Position au sein du marché
<i>MFS</i>	<ul style="list-style-type: none"> Gère activement des actifs pour des particuliers et des Clients institutionnels, notamment des régimes de retraite, des fonds souverains, des organismes de réglementation monétaires, des fonds de dotation et des fondations Les produits destinés aux particuliers sont distribués par des conseillers, des courtiers et d'autres professionnels Les produits institutionnels sont distribués par notre réseau de distribution interne, soutenu par un réseau de conseillers indépendants 	<ul style="list-style-type: none"> Un actif géré de plus de 527 G\$ US Le 11^e gestionnaire de fonds de placement destinés aux particuliers en importance aux États-Unis¹⁾
<i>Gestion SLC</i>	<ul style="list-style-type: none"> Gestion SLC offre des investissements guidés par le passif ainsi que des solutions de placements alternatives à revenu fixe et de placements immobiliers à ses Clients par l'entremise d'un portefeuille de sociétés, y compris : <ul style="list-style-type: none"> BGO, un gestionnaire de placements immobiliers à l'échelle mondiale SLC Management (U.S.)²⁾, un gestionnaire d'actifs institutionnels américain spécialisé dans les portefeuilles personnalisés de titres à revenu fixe et les investissements guidés par le passif pour les sociétés d'assurance américaines et les régimes de retraite Gestion SLC (Canada), un gestionnaire d'actifs institutionnels canadien qui fait bénéficier les caisses de retraite et d'autres investisseurs institutionnels de son expertise en ce qui touche les catégories d'actifs alternatives et les investissements guidés par le passif Les produits institutionnels sont distribués par notre réseau de distribution interne, soutenu par un réseau de conseillers indépendants 	<ul style="list-style-type: none"> Un actif géré de plus de 84,0 G\$

1) Selon un rapport de Strategic Insight en fonction de l'actif géré au 31 décembre 2019.

2) Ryan Labs Asset Management Inc., Prime Advisors, Inc. et Sun Life Capital Management (U.S.) LLC ont fusionné avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020, gardant le nom Sun Life Capital Management (U.S.) LLC.

Résultats financiers

Gestion d'actifs (en millions de dollars canadiens)	2019	2018	2017
Bénéfice net déclaré	897	909	653
À déduire : Ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS ¹⁾	(64)	(5)	(81)
Autres ^{1), 2), 3)}	(43)	(11)	(78)
Bénéfice net sous-jacent ⁴⁾	1 004	925	812
Actif géré (en milliards de dollars canadiens) ⁴⁾	768,8	649,7	677,6
Souscriptions brutes (en milliards de dollars canadiens) ⁴⁾	134,5	111,4	117,3
Souscriptions nettes (en milliards de dollars canadiens) ⁴⁾	(12,2)	(37,3)	(22,4)
MFS (en millions de dollars canadiens)			
Bénéfice net déclaré	909	893	612
À déduire : Ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS ¹⁾	(64)	(5)	(81)
Réforme fiscale américaine ^{1), 3)}	—	—	(95)
Bénéfice net sous-jacent ⁴⁾	973	898	788
Actif géré (en milliards de dollars canadiens) ⁴⁾	684,8	584,2	618,3
Souscriptions brutes (en milliards de dollars canadiens) ⁴⁾	125,0	104,3	106,5
Souscriptions nettes (en milliards de dollars canadiens) ⁴⁾	(15,8)	(38,5)	(28,5)
MFS (en millions de dollars américains)			
Bénéfice net déclaré	685	689	471
À déduire : Ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS ¹⁾	(48)	(4)	(64)
Réforme fiscale américaine ^{1), 3)}	—	—	(75)
Bénéfice net sous-jacent ⁴⁾	733	693	610
Ratio de la marge d'exploitation nette avant impôt ⁴⁾	39 %	38 %	38 %
Actif net moyen (en milliards de dollars américains) ⁴⁾	484,0	477,5	460,5
Actif géré (en milliards de dollars américains) ⁴⁾	527,4	428,4	491,6
Souscriptions brutes (en milliards de dollars américains) ⁴⁾	94,2	80,6	82,1
Souscriptions nettes (en milliards de dollars américains) ⁴⁾	(11,8)	(29,7)	(21,8)
Augmentation (perte) de valeur de l'actif (en milliards de dollars américains)	110,8	(33,5)	87,8
Indice S&P 500 (moyenne quotidienne)	2 914	2 744	2 448
Indice MSCI EAFE (moyenne quotidienne)	1 892	1 965	1 886
Gestion SLC (en millions de dollars canadiens)			
Bénéfice net déclaré	(12)	16	41
À déduire : Autres ^{1), 2), 3)}	(43)	(11)	17
Bénéfice net sous-jacent ⁴⁾	31	27	24
Actif géré (en milliards de dollars canadiens) ⁴⁾	84,0	65,5	59,3
Souscriptions brutes (en milliards de dollars canadiens) ⁴⁾	9,5	7,0	10,8
Souscriptions nettes (en milliards de dollars canadiens) ⁴⁾	3,6	1,2	6,1

1) Ces éléments représentent un ajustement effectué afin d'arriver à une mesure non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement.

2) Les montants incluent des coûts d'acquisition liés à notre acquisition d'une participation majoritaire dans BentallGreenOak et à l'acquisition en cours d'InfraRed qui comprend la désactualisation de l'option de vente et du passif au titre des paiements différés de 16 M\$.

3) Au quatrième trimestre de 2017, le montant de (78) M\$ présenté au titre de la réforme fiscale américaine comprend une charge de 32 M\$ liée à la réévaluation des soldes d'impôt reporté, constituée d'une charge de 49 M\$ pour la MFS, partiellement contrebalancée par une économie de 17 M\$ pour Gestion SLC et par une charge non récurrente de 46 M\$ sur le rapatriement réputé de bénéfices étrangers pour la MFS au quatrième trimestre de 2017.

4) Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

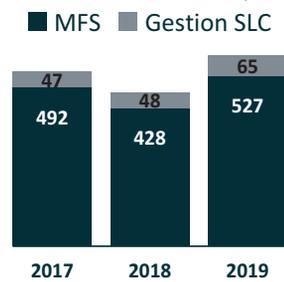
Rentabilité

Le bénéfice net déclaré de Gestion d'actifs pour 2019 a diminué de 12 M\$, ou 1 %, par rapport à 2018, reflétant la hausse des ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS et l'augmentation des coûts liés aux acquisitions et intégrations attribuable à l'acquisition de BGO et à la transaction InfraRed en cours. Le bénéfice net sous-jacent a augmenté de 79 M\$, ou 9 %, principalement en raison de la hausse de l'actif net moyen, de la gestion des dépenses et des produits tirés des placements, incluant le rendement sur les capitaux de lancement à la MFS. L'incidence du change en 2019 a augmenté le bénéfice net déclaré et le bénéfice net sous-jacent de 21 M\$ et de 23 M\$, respectivement.

Croissance

L'actif géré de Gestion d'actifs a augmenté de 119,1 G\$, ou 18 %, au 31 décembre 2019 par rapport au 31 décembre 2018, principalement en raison de l'augmentation de valeur de l'actif de 151,2 G\$, partiellement contrebalancée par l'incidence du change de 33,4 G\$ et par les sorties nettes de 12,2 G\$.

Actif géré (en milliards de dollars américains)



Rentabilité et croissance par division

MFS

En dollars américains, le bénéfice net déclaré de la MFS est demeuré stable en 2019 par rapport à 2018, reflétant la hausse des ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS. Le bénéfice net sous-jacent a augmenté de 40 M\$ US, ou 6 %, principalement en raison de l'incidence de la hausse de l'actif net moyen, de la gestion des dépenses et des produits tirés des placements, incluant le rendement sur les capitaux de lancement.

L'actif géré de la MFS a augmenté de 99,0 G\$ US, ou 23 %, au 31 décembre 2019 par rapport au 31 décembre 2018, principalement en raison de l'augmentation de valeur de l'actif de 110,8 G\$ US, partiellement contrebalancée par les sorties nettes de 11,8 G\$ US.

Gestion SLC

La perte nette déclarée de Gestion SLC s'est établie à 12 M\$ en 2019, comparativement à un bénéfice de 16 M\$ en 2018, reflétant l'augmentation des coûts liés aux acquisitions et intégrations attribuable à l'acquisition de BGO et à la transaction InfraRed en cours. Le bénéfice net sous-jacent a augmenté de 4 M\$, ou 15 %, en raison du bénéfice net tiré de l'acquisition de BGO conclue en juillet 2019, partiellement contrebalancée par la hausse des charges.

L'actif géré de Gestion SLC a augmenté de 18,5 G\$, ou 28 %, au 31 décembre 2019 par rapport au 31 décembre 2018, principalement en raison de l'acquisition de BGO de 12,6 G\$, de l'augmentation de valeur de l'actif de 4,1 G\$ et des rentrées nettes de 3,6 G\$, partiellement contrebalancées par l'incidence du change de 2,7 G\$.

4. Asie

Notre secteur Asie comprend deux divisions : Assurance et gestion de patrimoine, et Division International. Notre division Assurance et gestion de patrimoine exerce ses activités au sein de sept marchés locaux, offrant de la valeur à plus de 23 millions de Clients sous forme de solutions d'assurance-vie, d'assurance-maladie et de gestion de patrimoine et d'actifs par l'intermédiaire d'un réseau de distribution multicanaux. Notre Division International se concentre pour sa part sur les produits d'assurance et de gestion de patrimoine pour la clientèle fortunée. La présence de notre secteur Asie au sein des marchés locaux nous place en excellente position pour tirer profit des perspectives de croissance élevée au sein de la région.

Divisions

- Assurance et gestion de patrimoine
- Division International

Points saillants pour 2019

Croissance des activités et de la distribution

- Nous avons clôturé 2019 avec un actif géré total de 52,0 G\$ pour nos affaires de gestion de patrimoine et d'actifs, y compris 15,0 G\$ provenant des activités des fonds de prévoyance obligatoires à Hong Kong, le deuxième fournisseur de fonds de prévoyance obligatoires pour sa croissance rapide¹⁾ et le quatrième plus important en fonction de l'actif géré, ainsi que 23,2 G\$ provenant de notre coentreprise de gestion d'actifs en Inde.
- Nous avons accru notre réseau de distribution au moyen de deux nouvelles ententes de bancassurance au Vietnam et en Indonésie, en plus de lancer un nouveau réseau de courtiers au Vietnam.
- Nous avons étendu nos programmes de formation de pointe de notre réseau d'agences afin d'offrir aux conseillers les compétences et les outils nécessaires pour qu'ils puissent fournir aux Clients un service et des conseils hors pair, faisant en sorte que le nombre de personnes admissibles à la MDRT²⁾ a presque doublé au cours des trois dernières années pour passer à plus de 2 000.
- Nous avons procédé à des expériences visant la distribution électronique avec des partenaires stratégiques tels que U Mobile Sdn Bhd et Lazada E-Services Philippines Inc., et nous avons testé un nouveau réseau de souscriptions en ligne en Chine, entraînant une solide croissance des souscriptions enregistrées par nos affaires.

1) Analyse du marché fonds de prévoyance obligatoires par Gain Miles, décembre 2019.

2) Million Dollar Round Table (« MDRT »).

Progrès relatifs à la transformation numérique

- Des applications mobiles à l'intention des Clients sont désormais disponibles dans nos sept marchés locaux, et des systèmes de points de vente continuent d'être déployés pour l'ensemble de nos affaires, permettant d'offrir une meilleure expérience Client sur diverses plateformes.
- Nous avons modernisé nos systèmes de soutien, notamment en lançant une nouvelle plateforme infonuagique pour la distribution électronique, ce qui est venu accélérer la rapidité de mise en marché, permettant d'intégrer de nouveaux partenaires en aussi peu que trois semaines.
- Nous avons optimisé nos processus internes, ce qui s'est traduit par un traitement plus efficace des règlements et des paiements, certains règlements ayant été traités aussi rapidement qu'en 24 heures.
- Bowtie Life Insurance Company, le premier assureur virtuel¹⁾, dans lequel nous détenons un investissement stratégique, a commencé à offrir son régime d'assurance-santé facultative à Hong Kong.

Stratégie et perspectives

Afin de réaliser nos ambitieux objectifs de croissance au chapitre des bénéficiaires, des souscriptions et de la valeur des affaires nouvelles, nous devons accroître nos activités dans l'ensemble de nos marchés grâce à des capacités de distribution de premier ordre et à l'excellence opérationnelle, tout en investissant dans les bons talents. Nos priorités en Asie se présentent comme suit :

Établir une distribution de premier ordre

- Accroître notre présence dans tous les canaux et secteurs afin de servir le marché asiatique de l'assurance en expansion et aider davantage de Clients grâce à une gamme élargie de produits de soins de santé et de mieux-être, tout en procédant à des expansions ciblées au sein des marchés locaux.
- Offrir une expérience multicanaux et communiquer avec les Clients où et quand ils le souhaitent, de la façon dont ils le souhaitent.
- Créer un élément différenciateur unique sur le plan de la distribution dans chacun des marchés en s'inspirant de notre plateforme « Conseiller le plus respecté » afin de former la prochaine génération de leaders en matière de distribution.
- Se servir des données et de l'analytique pour accroître notre taux de fidélisation des Clients, la productivité de nos conseillers ainsi que la qualité de notre recrutement, de la formation et du perfectionnement que nous offrons.

Transformer nos activités et notre modèle économique

- Numériser nos affaires et avoir recours à des plateformes technologiques répandues afin d'améliorer notre efficacité opérationnelle pour améliorer l'expérience Client en facilitant les interactions avec nous et en nous assurant d'offrir une expérience harmonieuse dans tous nos marchés d'Asie.
- Mieux communiquer avec nos Clients existants et potentiels en étant plus personnels, plus proactifs et plus prédictifs grâce à l'utilisation des données et de l'analytique.

Continuer d'accroître nos activités au sein de chacun de nos marchés

- Prendre de l'expansion dans chacun des marchés et offrir une gamme de solutions globales afin d'aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.
- Afin de prendre de l'expansion, nous nous concentrerons sur des approches tant internes qu'externes, y compris des occasions nous permettant d'ajouter des capacités de distribution et ayant un effet relatif sur le bénéfice de la Sun Life.

Perspectives

Nous sommes d'avis que nos activités diversifiées combinées à notre présence dans différents pays ainsi que notre capacité de distribution multicanaux nous mettent en bonne position pour saisir des occasions de croissance et protègent l'ensemble de nos activités des cycles économiques ou réglementaires défavorables dans n'importe quel marché. Nous prévoyons que la croissance économique de la région se poursuivra, et les prédictions indiquent que 90 % du prochain milliard de personnes à entrer dans la classe moyenne au monde sera situé en Asie²⁾, ce qui nous permettra d'aider différentes tranches de la population à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain. En raison de ces solides facteurs démographiques et du faible taux de pénétration du secteur de l'assurance, nous prévoyons enregistrer une croissance durable sur l'ensemble de nos réseaux de distribution.

La concurrence ainsi que l'incertitude économique et géopolitique continuent toutefois à poser des défis à nos activités, mais notre situation actuelle au sein des marchés, nos importantes relations stratégiques et notre capacité à tirer profit de notre expertise mondiale nous placent dans une position avantageuse pour l'avenir. En raison du fait que les gouvernements continuent à déléguer les responsabilités dans les domaines de la retraite et de la santé, nous sommes en position avantageuse pour offrir d'excellentes solutions à nos Clients actuels et potentiels.

1) Premier assureur virtuel selon le processus Fast Track de la Insurance Authority of Hong Kong.

2) *The Unprecedented Expansion of the Global Middle Class: An Update*, février 2017, Brookings, Homi Kharas.

Secteur d'activité	Description	Position au sein du marché
Assurance et gestion de patrimoine Philippines¹⁾	<ul style="list-style-type: none"> Nous proposons des produits d'assurance-vie et d'assurance-maladie individuelles et collectives à des particuliers et à des entreprises par l'entremise d'un réseau de distribution à canaux multiples Nous proposons des titres de fonds communs de placement à des particuliers et à des Clients institutionnels par l'entremise d'un réseau d'agences, de courtiers, de bancassurance et de partenaires numériques 	<ul style="list-style-type: none"> Classée au premier rang pour les compagnies d'assurance²⁾ Deuxième plus importante société de fonds communs de placement au pays³⁾
Hong Kong	<ul style="list-style-type: none"> Nous proposons aux particuliers et aux entreprises des fonds de prévoyance obligatoires et l'administration de produits de régimes de retraite par l'entremise d'un réseau d'agences et de courtiers Nous proposons des produits d'assurance-vie et d'assurance-maladie individuelles et collectives à des particuliers et à des entreprises par l'entremise d'un réseau d'agences et de courtiers 	<ul style="list-style-type: none"> Quatrième plus important fournisseur de fonds de prévoyance obligatoires en fonction de l'actif géré, au deuxième rang en fonction des rentrées de trésorerie nettes⁴⁾ Classée au sein des dix plus importantes agences d'assurance-vie⁵⁾
Indonésie	<ul style="list-style-type: none"> Nous proposons des produits d'assurance-vie et d'assurance-maladie individuelles ainsi que de l'assurance-vie créancier par l'entremise d'un réseau d'agences, d'ententes de télécommunications et de bancassurance, qui comprend un partenariat de bancassurance exclusif avec CIMB Niaga, la cinquième banque en importance du pays 	<ul style="list-style-type: none"> Classée au sein des 10 premières positions globalement⁶⁾
Vietnam	<ul style="list-style-type: none"> Nous proposons des produits d'assurance-vie et de retraite par l'entremise de notre réseau d'agences, de ventes par la Compagnie, de canaux de distribution numérique et de partenariats, notamment une entente en bancassurance avec TPBank, un chef de file numérique du secteur bancaire vietnamien 	<ul style="list-style-type: none"> Classée au sein des 15 premières positions globalement⁷⁾
Malaisie⁸⁾	<ul style="list-style-type: none"> Nous proposons des produits d'assurance individuelle et collective par l'entremise d'ententes bancaires et de télécommunications, y compris une entente de bancassurance exclusive avec CIMB Bank, la deuxième banque en importance en Malaisie, et d'une agence en partenariat avec Principal Asset Management 	<ul style="list-style-type: none"> Troisième rang au chapitre des souscriptions réalisées par le canal de la bancassurance⁹⁾
Inde¹⁰⁾	<ul style="list-style-type: none"> Nous proposons des produits d'assurance individuelle et collective et des produits d'épargne et de retraite par l'entremise d'un réseau d'agences, de courtiers et de bancassurance Nous proposons des produits de fonds communs de placement aux particuliers et aux investisseurs institutionnels par l'entremise de conseillers indépendants, de banques et de réseaux de distribution directe 	<ul style="list-style-type: none"> Huitième plus importante compagnie d'assurance-vie en Inde¹¹⁾ Quatrième plus importante société de fonds communs de placement au pays¹²⁾
Chine¹³⁾	<ul style="list-style-type: none"> Nous proposons des produits d'assurance-vie et d'assurance-maladie individuelles et collectives et des produits d'épargne par l'entremise d'un réseau d'agences, de bancassurance et de distribution numérique Nous offrons des services de gestion d'actifs institutionnels, de gestion passive d'actifs pour le compte de tiers et de financement par emprunt par l'entremise de la distribution directe 	<ul style="list-style-type: none"> Parmi les 10 plus importantes compagnies d'assurance-vie en Chine pour les multinationales¹⁴⁾
Division International	<ul style="list-style-type: none"> Nous proposons des solutions d'assurance-vie individuelle et collective destinées à des familles et à des particuliers fortunés résidant à l'extérieur des États-Unis et du Canada Nous gérons un bloc de produits internationaux de gestion de patrimoine qui est désormais fermé aux nouvelles souscriptions 	<ul style="list-style-type: none"> Un leader au sein du marché international de l'assurance-vie pour la clientèle fortunée

1) Philippines : comprend une coentreprise avec le groupe Yuchengco, la Sun Life Grepa Financial, Inc. (participation de 49 %).

2) Commission des assurances des Philippines, en fonction des produits totaux tirés des primes par la Sun Life of Canada (Philippines) enregistrés depuis le début de l'exercice au troisième trimestre de 2019.

3) Philippine Investment Funds Association, en fonction de l'actif géré à la fin de novembre 2019.

4) Analyse de marché de Gain Miles sur les fonds de prévoyance obligatoires, décembre 2019.

5) Insurance Authority of Hong Kong, rapport Provisional Statistics on Hong Kong Long Term Insurance Business, en fonction des primes de première année annualisées enregistrées depuis le début de l'exercice au troisième trimestre de 2019.

6) Rapport sur le secteur de la Indonesia Life Insurance Association, en fonction des primes de première année enregistrées depuis le début de l'exercice au troisième trimestre de 2019.

7) Primes de première année annualisées enregistrées en 2019 en fonction des données partagées entre les intervenants du secteur.

8) Malaisie : comprend des coentreprises avec Khazanah Nasional Berhad et CIMB Group Holdings Berhad, la Sun Life Malaysia Assurance Berhad (participation de 49 %) et la Sun Life Malaysia Takaful Berhad (participation de 49 %).

9) Life Insurance Association of Malaysia et Insurance Services Malaysia Berhad, en fonction des primes de première année annualisées pour les produits conventionnels et takaful depuis le début de l'exercice au troisième trimestre de 2019.

10) Inde : comprend des coentreprises avec le Aditya Birla Group, la Aditya Birla Sun Life Insurance Company Limited (participation de 49 %) et la Aditya Birla Sun Life Asset Management Company Limited (la « Aditya Birla Sun Life AMC Limited ») (participation de 49 %).

11) Insurance Regulatory Authority of India, en fonction des primes de première année enregistrées en 2019 parmi les intervenants privés.

12) Association of Mutual Funds in India, en fonction de l'actif moyen géré pour le trimestre clos le 31 décembre 2019.

13) Chine : comprend des coentreprises avec le China Everbright Group, la Sun Life Everbright Life Insurance Company Limited (participation de 24,99 %) et la Sun Life Everbright Asset Management Co., Ltd (participation de 24,74 %).

14) China Insurance Regulatory Commission, en fonction des primes brutes enregistrées depuis le début de l'exercice jusqu'en novembre 2019 (excluant les versements sur les produits d'assurance-vie universelle et d'assurance-vie universelle à capital variable et les sociétés de régimes de retraite).

Résultats financiers

(en millions de dollars)	2019	2018	2017
Assurance et gestion de patrimoine	506	381	326
Division International ¹⁾	14	174	452
Bénéfice net déclaré	520	555	778
À déduire : Incidence des marchés ²⁾	(66)	(30)	38
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ²⁾	37	76	284
Autres ^{2), 3)}	(1)	(14)	(5)
Bénéfice net sous-jacent ⁴⁾	550	523	461
Rendement des capitaux propres déclaré (en %) ^{4), 5)}	9,5 %	11,3 %	14,4 %
Rendement des capitaux propres sous-jacent (en %) ^{4), 5)}	10,0 %	10,6 %	8,5 %
Souscriptions d'assurance ⁴⁾	1 154	898	811
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine ⁴⁾	8 373	10 101	13 056

- 1) Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, nous avons transféré notre Division International des États-Unis à l'Asie, et les chiffres correspondants ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.
- 2) Ces éléments représentent un ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement.
- 3) En 2018, les montants présentés au poste Autres se rapportent à une entente de distribution conclue en Inde relativement à la gestion d'actifs.
- 4) Cet élément constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.
- 5) En raison d'une révision du modèle d'affectation du capital de l'Asie, le rendement des capitaux propres déclaré et le rendement des capitaux propres sous-jacent ont augmenté de 1,5 % pour les exercices clos en 2019 et en 2018, par rapport à 2017.

Rentabilité

Le bénéfice net déclaré en Asie pour 2019 a diminué de 35 M\$, ou 6 %, par rapport à 2018, reflétant l'incidence moins favorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction et l'incidence défavorable des marchés, principalement attribuables aux taux d'intérêt, partiellement contrebalancées par l'augmentation des coûts d'acquisition, d'intégration et de restructuration en 2018. Le bénéfice net sous-jacent a augmenté de 27 M\$, ou 5 %, en raison de la croissance des affaires, de l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre des déchéances et autres comportements des titulaires de contrat et de la hausse des profits tirés des actifs disponibles à la vente, partiellement contrebalancées par les résultats défavorables enregistrés au chapitre des coentreprises et par l'augmentation des pressions exercées par les affaires nouvelles, principalement à la Division International. L'incidence du change a augmenté le bénéfice net déclaré et le bénéfice net sous-jacent de 15 M\$.

Croissance

Les souscriptions d'assurance enregistrées en Asie ont augmenté de 26 %, en excluant l'incidence favorable du change de 20 M\$, en 2019 par rapport à 2018. Les souscriptions d'assurance individuelle se sont établies à 1 102 M\$, en hausse de 27 %, en excluant l'incidence favorable du change de 20 M\$, en raison de la croissance enregistrée dans tous les marchés de l'assurance locaux, partiellement contrebalancée par la diminution des souscriptions enregistrées par la Division International.

Les souscriptions de produits de gestion de patrimoine enregistrées en Asie ont diminué de 18 %, en excluant l'incidence favorable du change de 120 M\$, en 2019 par rapport à 2018 en raison de la baisse des souscriptions de titres de fonds communs de placement en Inde attribuable à l'humeur maussade du marché, partiellement contrebalancée par les souscriptions sur le marché monétaire aux Philippines et par la croissance enregistrée par notre secteur des régimes de retraite à Hong Kong.

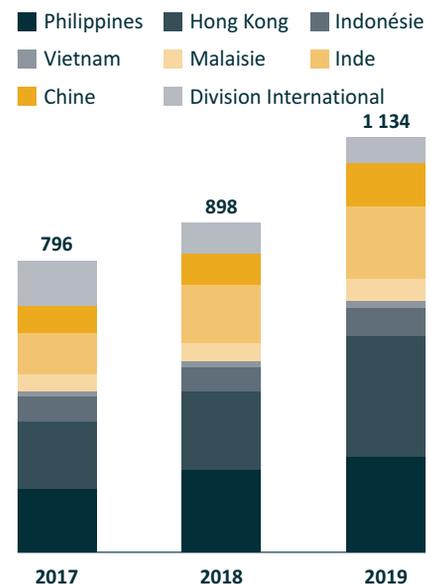
Rentabilité par division et croissance par marché

Assurance et gestion de patrimoine

Le bénéfice net déclaré de l'Assurance et gestion de patrimoine pour 2019 a augmenté de 125 M\$, ou 33 %, par rapport à 2018 en raison de l'incidence favorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction, de la croissance des affaires, de l'augmentation des coûts d'acquisition, d'intégration et de restructuration en 2018 et des résultats favorables enregistrés au chapitre des déchéances et autres comportements des titulaires de contrat, partiellement contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre des coentreprises et par l'incidence défavorable des marchés, principalement attribuable aux taux d'intérêt.

Nous avons continué d'accroître nos agences et de mettre au point d'autres canaux de distribution, de tirer parti d'un portefeuille de produits plus équilibré et d'améliorer l'efficacité et la productivité tout en conservant une approche axée sur les Clients.

Souscriptions d'assurance à taux de change constant (en millions de dollars)



Philippines - Exprimées en monnaie locale, les souscriptions d'assurance individuelle enregistrées ont augmenté de 18 % en 2019 par rapport à 2018. Exprimé en monnaie locale, l'actif géré des fonds communs de placement et des fonds gérés s'est établi à 2,0 G\$ au 31 décembre 2019, en hausse de 43 % par rapport à 2018, reflétant les solides souscriptions enregistrées sur les marchés monétaires.

L'effectif de nos agences a atteint environ 21 000 à la fin de 2019, en hausse de 31 % par rapport à 2018.

Hong Kong - Exprimées en monnaie locale, les souscriptions d'assurance individuelle enregistrées ont augmenté de 54 % en 2019 par rapport à 2018, avec une croissance enregistrée par le canal des agences et celui des courtiers. Exprimé en monnaie locale, l'actif géré des régimes de retraite s'est élevé à 15,0 G\$ au 31 décembre 2019, en hausse de 31 % par rapport à 2018, et les flux de trésorerie nets des régimes de retraite ont augmenté de 8 % par rapport à 2018.

L'effectif de nos agences a connu une croissance de 5 % par rapport à 2018, passant à environ 2 400 à la fin de 2019.

Indonésie - Exprimées en monnaie locale, les souscriptions d'assurance individuelle enregistrées en Indonésie ont augmenté de 16 % en 2019 par rapport à 2018 en raison de la croissance enregistrée dans tous les canaux.

L'effectif de nos agences s'est établi à environ 5 900 en 2019, en baisse par rapport à la clôture de l'exercice précédent en raison de l'accent mis sur la qualité et du licenciement d'agents inactifs.

Vietnam - Exprimées en monnaie locale, les souscriptions d'assurance individuelle enregistrées ont augmenté de 19 % en 2019 par rapport à 2018 en raison du nouveau canal des courtiers et de la croissance enregistrée par le canal des agences.

L'effectif de nos agences a atteint presque 4 300 à la fin de 2019, en baisse de 9 % par rapport à 2018.

Malaisie - Exprimées en monnaie locale, les souscriptions d'assurance individuelle en Malaisie ont augmenté de 19 % en 2019 par rapport à 2018, principalement en raison de la croissance du canal de la bancassurance.

Le réseau d'agences établi en 2018 en Malaisie a dépassé les 750 agents.

Inde - Exprimées en monnaie locale, les souscriptions d'assurance-vie individuelle enregistrées ont augmenté de 24 % en 2019 par rapport à 2018 en raison de la croissance dans le secteur de la bancassurance attribuable à l'établissement de notre relation avec la HDFC Bank Limited.

L'effectif de nos agences en Inde a dépassé 75 000 à la fin de 2019, en hausse de 8 % par rapport à 2018.

Exprimées en monnaie locale, les souscriptions brutes liées aux fonds d'actions et aux fonds de titres à revenu fixe enregistrées ont diminué de 41 % en raison de l'humeur maussade et de la volatilité du marché.

Au 31 décembre 2019, le total de l'actif géré s'est chiffré à 47,3 G\$, dont une tranche de 23,2 G\$ est présentée dans notre actif géré, en baisse de 4 % par rapport à 2018.

Chine - Exprimées en monnaie locale, les souscriptions de produits d'assurance individuelle par la Sun Life Everbright Life Insurance Company Limited (« SLEB ») ont augmenté de 46 % en 2019 par rapport à 2018 en raison du solide rendement enregistré par tous les réseaux, sauf celui du télémarketing.

L'effectif de nos agences a atteint presque 13 400 à la fin de 2019, en hausse de 77 % par rapport à 2018.

Division International

Le bénéfice net déclaré de la Division International a diminué de 160 M\$ en 2019 par rapport à 2018, reflétant l'incidence défavorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction et des marchés et la diminution des profits tirés des affaires nouvelles, partiellement contrebalancées par l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre des déchéances et autres comportements des titulaires de contrat. L'incidence des marchés comprend l'incidence défavorable des taux d'intérêt et des variations de la juste valeur des immeubles de placement, partiellement contrebalancée par l'incidence favorable des marchés des actions.

Les souscriptions d'assurance-vie de la Division International en 2019 se sont chiffrées à 73 M\$, soit une baisse de 9 M\$, ou 11 %, par rapport à 2018 en raison de l'environnement concurrentiel et des fluctuations du marché au premier semestre de 2019.

5. Organisation internationale

Sous Organisation internationale sont groupés les résultats de notre division au Royaume-Uni et des Services de soutien généraux.

Divisions

Secteur d'activité	Description
<i>Royaume-Uni</i>	<ul style="list-style-type: none"> Le Royaume-Uni détient un portefeuille fermé comptant environ 554 000 contrats d'assurance-vie et de rentes en vigueur dont l'actif géré est d'environ 11 G£. Depuis décembre 2010, le Royaume-Uni n'accepte plus d'affaires nouvelles et se concentre plutôt sur l'offre de services à ses Clients existants. La plupart des fonctions administratives ont été imparties à des fournisseurs externes supervisés par une équipe de gestion interne.
<i>Services de soutien généraux</i>	<ul style="list-style-type: none"> Les Services de soutien généraux comprennent les charges, les charges liées à la dette, les produits tirés des placements, le capital et les éléments qui ne sont pas attribués aux autres secteurs d'activités de la Sun Life, ainsi que les activités de réassurance fermées de la Compagnie. Nos activités de réassurance fermées comprennent l'assurance de soins de longue durée, les garanties frais médicaux et les garanties de revenu minimal et de capital-décès, ainsi que l'assurance-invalidité de longue durée collective et l'assurance accident personnelle, qui sont entièrement rétrocédées.

Résultats financiers

(en millions de dollars)	2019	2018	2017
Royaume-Uni	379	250	181
Services de soutien généraux	(224)	(186)	(282)
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée)	155	64	(101)
À déduire : Incidence des marchés ¹⁾	(2)	(15)	5
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ^{1), 2)}	225	140	55
Acquisitions, intégrations et restructurations ^{1), 3)}	(27)	(10)	(55)
Réforme fiscale américaine ^{1), 2)}	—	—	(54)
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) ⁴⁾	(41)	(51)	(52)

- 1) Ces éléments représentent un ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement.
- 2) Les modifications des hypothèses et mesures de la direction en 2017 excluent la variation de 5 M\$ incluse dans la réforme fiscale américaine, présentée de façon distincte.
- 3) Pour 2017, ce montant est principalement composé de l'incidence du montant d'une restructuration au quatrième trimestre de 2017 relativement à l'objectif de la Compagnie visant à améliorer ses processus d'affaires ainsi que ses structures et ses capacités organisationnelles.
- 4) Cet élément constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Rentabilité

Le bénéfice net déclaré de l'Organisation internationale a augmenté de 91 M\$ en 2019 par rapport à 2018 en raison de l'incidence favorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction, principalement au Royaume-Uni, de l'amélioration de l'incidence des marchés, principalement attribuable aux taux d'intérêt, et de la diminution des coûts d'intégration, partiellement contrebalancées par les coûts de restructuration. La perte nette sous-jacente a diminué de 10 M\$, ou 20 %, en raison de l'augmentation des avantages nets liés aux éléments fiscaux, partiellement contrebalancée par la baisse des bénéfices tirés des activités de réassurance fermées, par l'augmentation des dépenses liées aux projets, y compris les charges liées à l'adoption d'IFRS 17, par les résultats défavorables enregistrés au chapitre des déchéances et autres comportements des titulaires de contrat au Royaume-Uni et par les résultats défavorables enregistrés au chapitre des charges. L'incidence du change a diminué le bénéfice net déclaré de 7 M\$ et augmenté la perte nette sous-jacente de 3 M\$.

Rentabilité par division

Royaume-Uni

Le bénéfice net déclaré du Royaume-Uni pour 2019 a augmenté de 129 M\$, ou 52 %, par rapport à 2018, principalement en raison de l'incidence favorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction.

Services de soutien généraux

Le bénéfice net déclaré des Services de soutien généraux pour 2019 a augmenté de 38 M\$, ou 20 %, par rapport à 2018 en raison des résultats défavorables enregistrés au chapitre des charges, de l'incidence favorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction liées à la cessation des affaires prises en charge en 2018, de l'augmentation des dépenses liées aux projets, y compris les charges liées à l'adoption d'IFRS 17, et des coûts liés aux restructurations, partiellement contrebalancés par l'augmentation des avantages nets liés aux éléments fiscaux et par la diminution des coûts liés aux intégrations.

H. Placements

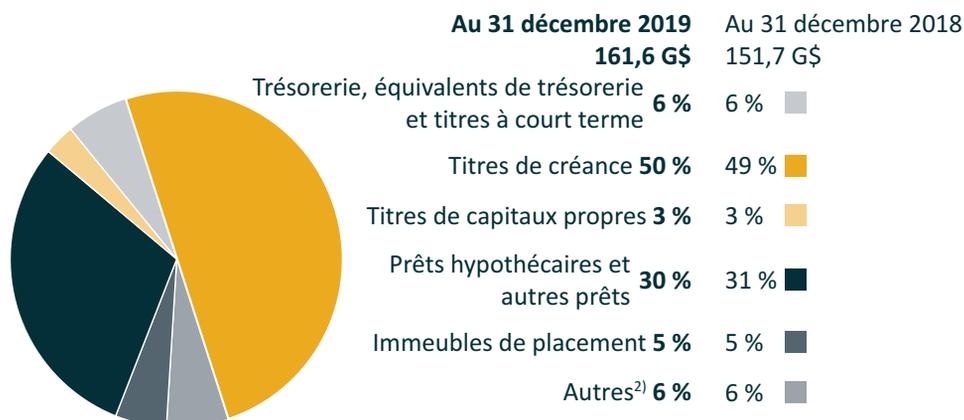
La Compagnie cherche à s'assurer que tous les placements de son fonds général sont adéquatement alignés sur les objectifs d'affaires, y compris que les obligations à l'égard des titulaires de contrat sont respectées et que le niveau de liquidités demeure suffisant en tout temps. Notre processus de placement tient compte d'un grand nombre de facteurs : notamment le fait de s'assurer de l'obtention d'un ratio risque/rendement attrayant et d'une diversification appropriée par type d'actifs, par exposition au risque de crédit et par secteur, de la situation financière des émetteurs et des emprunteurs, ainsi que de la qualité et de la valeur des titres sous-jacents et des événements et des tendances macroéconomiques et microéconomiques, y compris les perspectives de secteurs donnés. Le comité d'examen des risques et de révision du conseil d'administration (le « comité d'examen des risques et de révision ») approuve les principes directeurs présentant les normes de prudence à respecter et les méthodes à appliquer dans le placement de l'actif du fonds général. Ces principes directeurs définissent les exigences et les restrictions qui s'appliquent aux risques liés aux taux d'intérêt, au crédit, aux marchés des actions, au marché de l'immobilier, à la liquidité, à la concentration des placements, aux taux de change et aux instruments dérivés. La conformité à ces principes directeurs fait l'objet d'une surveillance régulière et de communications annuelles au comité d'examen des risques et de révision. Le comité chargé de la gouvernance, des nominations et des placements du conseil d'administration assure le suivi du plan de placement et du rendement des placements de la Compagnie, s'occupe de la surveillance des pratiques, des procédures et du contrôle relatif à la gestion du portefeuille de placement du fonds général, et examine les lignes directrices et les processus en matière de gouvernance d'entreprise.

1. Aperçu des placements

Le total de nos placements liés au fonds général se chiffrait à 161,6 G\$ au 31 décembre 2019, comparativement à 151,7 G\$ au 31 décembre 2018. L'augmentation des placements liés au fonds général s'explique principalement par l'augmentation des activités d'exploitation et de la juste valeur nette, contrebalancée par l'incidence du change. Nos placements liés au fonds général sont bien diversifiés en ce qui touche les types de placements et les secteurs, ainsi que sur le plan géographique, et notre portefeuille est en majeure partie investi dans des actifs de grande qualité à revenu fixe.

De plus amples renseignements sur nos placements sont présentés aux notes 5 et 6 de nos états financiers consolidés annuels de 2019.

Le graphique suivant présente la composition de nos placements liés au fonds général¹⁾.



1) Les valeurs et les ratios présentés sont fondés sur la valeur comptable des catégories d'actifs respectives. Généralement, les valeurs comptables des placements sont égales à leur juste valeur; cependant, nos prêts hypothécaires et autres prêts sont habituellement comptabilisés au coût amorti. Au 31 décembre 2019, la juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts s'établissait à 52,0 G\$ (48,4 G\$ au 31 décembre 2018), tandis que leur valeur comptable s'établissait à 48,2 G\$ (46,8 G\$ au 31 décembre 2018). En ce qui a trait aux placements soutenant les contrats d'assurance, dans l'éventualité d'un défaut de paiement, si les montants recouvrés sont insuffisants pour couvrir les flux de trésorerie liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance connexes que les actifs doivent soutenir, l'exposition au risque de crédit pourrait être supérieure à la valeur comptable des actifs.

2) Comprend les autres placements (3 %), les avances sur contrats (2 %) et les actifs dérivés (1 %) pour 2019 et 2018.

2. Titres de créance

Notre portefeuille de titres de créance fait l'objet d'une gestion active reposant sur notre programme courant d'achats et de ventes, qui vise à optimiser le rendement ainsi que la qualité et la liquidité des placements, tout en faisant en sorte que le portefeuille demeure bien diversifié et harmonisé avec les passifs relatifs aux contrats d'assurance au chapitre de la durée. Notre exposition aux titres de créance d'un seul pays ne dépassait pas 1 % du total des placements présenté dans nos états financiers consolidés annuels de 2019, sauf en ce qui a trait à certains pays où nous exerçons des activités, notamment le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et les Philippines.

Titres de créance par émetteur et par secteur

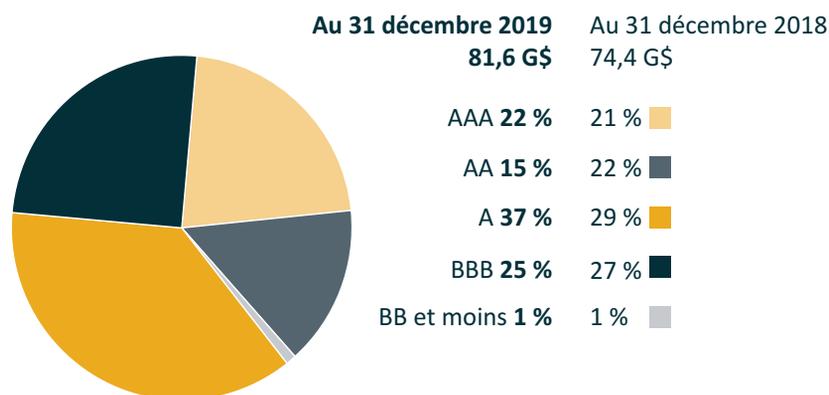
(en millions de dollars)	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Total	Pourcentage du total	Total	Pourcentage du total
Titres de créance émis ou garantis par :				
Gouvernement du Canada	6 446	8 %	5 576	7 %
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	14 965	18 %	13 065	18 %
Gouvernements et organismes américains	3 111	4 %	2 907	4 %
Autres gouvernements étrangers	5 917	7 %	5 646	8 %
Total des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements	30 439	37 %	27 194	37 %
Titres de créance de sociétés par secteur d'activité ¹⁾ :				
Secteur financier	10 926	13 %	9 860	13 %
Services publics	7 258	9 %	6 881	9 %
Produits industriels	5 429	7 %	4 643	6 %
Énergie	4 232	5 %	3 968	5 %
Services de communication	3 546	4 %	3 307	4 %
Immobilier	2 963	4 %	3 016	4 %
Soins de santé	2 122	3 %	2 033	3 %
Produits de consommation courante	1 924	2 %	1 882	3 %
Matières	1 543	2 %	1 481	2 %
Produits de consommation discrétionnaire	1 487	2 %	1 581	2 %
Technologie de l'information	1 335	2 %	1 231	2 %
Total des titres de créance de sociétés	42 765	53 %	39 883	53 %
Titres adossés à des créances	8 402	10 %	7 366	10 %
Total des titres de créance	81 606	100 %	74 443	100 %

1) Notre classement des titres de créance par secteur est fondé sur la classification industrielle mondiale standard et sur les indications de S&P Dow Jones Indices.

Titres de créance par notation

Les notations figurant dans le tableau suivant ont été établies conformément au processus de notation interne décrit à la rubrique J, « Gestion du risque - 9 - Catégories de risque - Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit », du présent rapport de gestion.

La proportion de nos titres de créance dotés de la notation A ou d'une notation supérieure s'établissait à 74 % du total des titres de créance au 31 décembre 2019, comparativement à 72 % au 31 décembre 2018. La proportion des titres de créance dotés de la notation BBB ou d'une notation supérieure était de 99 % du total des titres de créance au 31 décembre 2019, soit un niveau stable par rapport au 31 décembre 2018.



Titres de créance par emplacement géographique

Le tableau suivant présente la valeur comptable des titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente, classés selon leur emplacement géographique.

(en millions de dollars)	31 décembre 2019				31 décembre 2018			
	Titres de créance - à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance - disponibles à la vente	Total	Pourcentage du total	Titres de créance - à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance - disponibles à la vente	Total	Pourcentage du total
Titres de créance								
Canada	28 221	5 031	33 252	41 %	25 091	4 217	29 308	38 %
États-Unis	24 224	5 822	30 046	37 %	21 329	5 917	27 246	37 %
Europe	8 827	1 178	10 005	12 %	8 840	1 278	10 118	14 %
Asie	4 074	573	4 647	6 %	3 673	445	4 118	6 %
Autres	2 548	1 108	3 656	4 %	2 469	1 184	3 653	5 %
Total des titres de créance	67 894	13 712	81 606	100 %	61 402	13 041	74 443	100 %

Nos pertes latentes brutes sur les titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net et sur les titres de créance disponibles à la vente se chiffraient à 0,1 G\$ et à 0,1 G\$, respectivement, au 31 décembre 2019, comparativement à 1,4 G\$ et à 0,2 G\$, respectivement, au 31 décembre 2018. La diminution des pertes latentes brutes est en grande partie attribuable à l'incidence des baisses des taux d'intérêt et du resserrement des écarts de taux.

3. Actions

Notre portefeuille d'actions est bien diversifié, et une tranche d'environ 45 % de ce portefeuille était investie dans des fonds négociés en Bourse au 31 décembre 2019, comparativement à 50 % au 31 décembre 2018. Les principaux titres détenus dans des fonds négociés en Bourse sont ceux figurant dans le Fonds indiciel du marché américain Émeraude TD et le Fonds indiciel S&P/Toronto Stock Exchange (« TSX ») 60. La valeur comptable des actions par emplacement géographique de l'émetteur au 31 décembre 2019 est présentée dans le tableau ci-dessous.

Actions par emplacement géographique de l'émetteur

(en millions de dollars)	31 décembre 2019				31 décembre 2018			
	Actions à la juste valeur par le biais du résultat net	Actions disponibles à la vente	Total	Pourcentage du total	Actions à la juste valeur par le biais du résultat net	Actions disponibles à la vente	Total	Pourcentage du total
Titres de capitaux propres								
Canada	2 813	22	2 835	60 %	2 651	15	2 666	58 %
États-Unis	550	137	687	14 %	508	388	896	19 %
Europe	381	6	387	8 %	371	10	381	8 %
Asie	713	148	861	18 %	469	206	675	15 %
Autres	17	—	17	— %	15	1	16	— %
Total des titres de capitaux propres	4 474	313	4 787	100 %	4 014	620	4 634	100 %

À l'exception des fonds négociés en Bourse et des fonds communs de placement, aucune compagnie émettrice ne figurait dans le portefeuille d'actions dans une proportion supérieure à 1 % au 31 décembre 2019.

4. Prêts hypothécaires et autres prêts

Les prêts hypothécaires et autres prêts dont il est question dans la présente section sont présentés à la valeur comptable dans nos états financiers consolidés annuels de 2019. Notre portefeuille de prêts hypothécaires était constitué presque entièrement de prêts de premier rang, et notre portefeuille de prêts était constitué de prêts liés à des placements privés.

Prêts hypothécaires et autres prêts par emplacement géographique

Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts hypothécaires et des autres prêts, classés selon leur emplacement géographique¹⁾.

(en millions de dollars)	31 décembre 2019				31 décembre 2018			
	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total	Pourcentage du total	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total	Pourcentage du total
Canada	9 310	13 249	22 559	47 %	8 557	13 238	21 795	46 %
États-Unis	6 915	11 994	18 909	39 %	7 876	11 458	19 334	41 %
Europe	—	4 561	4 561	9 %	—	3 628	3 628	8 %
Asie	—	352	352	1 %	—	332	332	1 %
Autres	—	1 841	1 841	4 %	—	1 733	1 733	4 %
Total	16 225	31 997	48 222	100 %	16 433	30 389	46 822	100 %

1) L'emplacement géographique correspond à l'emplacement de l'immeuble pour les prêts hypothécaires, et au pays de la société mère du créancier pour les autres prêts.

Portefeuille de prêts hypothécaires

Au 31 décembre 2019, notre portefeuille de prêts hypothécaires s'établissait à 16,2 G\$, comparativement à 16,4 G\$ au 31 décembre 2018. Notre portefeuille de prêts hypothécaires se compose entièrement de prêts hypothécaires commerciaux, qui sont présentés au tableau suivant.

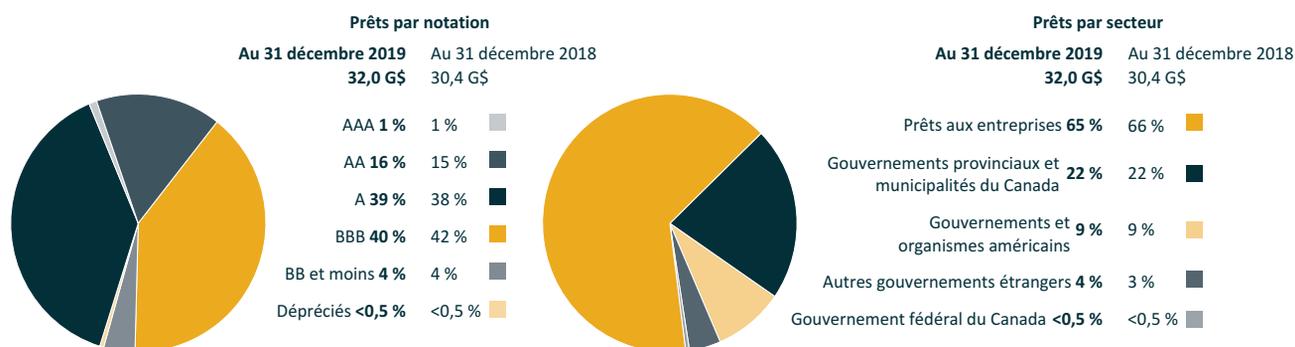
(en millions de dollars)	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Assurés	Non assurés	Total	Assurés	Non assurés	Total
Prêts hypothécaires						
Immeubles de détail	—	3 902	3 902	—	4 202	4 202
Immeubles de bureaux	—	3 922	3 922	—	4 228	4 228
Immeubles d'habitation collective	3 613	2 078	5 691	3 196	2 179	5 375
Biens immobiliers industriels et terrains	—	1 898	1 898	—	1 906	1 906
Autres	353	459	812	341	381	722
Total des prêts hypothécaires	3 966	12 259	16 225	3 537	12 896	16 433
Pourcentage du total des prêts hypothécaires	24 %	76 %	100 %	22 %	78 %	100 %

Au 31 décembre 2019, une tranche de 35 % de notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux se composait de prêts hypothécaires sur des immeubles d'habitation collective. Le portefeuille ne compte aucun prêt hypothécaire sur des maisons individuelles. Au 31 décembre 2019, la quotité de financement moyenne pondérée de notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux non assurés était d'environ 55 %, soit le même pourcentage qu'au 31 décembre 2018. Bien que nous limitions généralement la quotité de financement à 75 % à l'émission, nous pouvons, au Canada, investir dans des prêts hypothécaires à quotité de financement plus élevée, à condition que ces prêts soient assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL »). Le ratio de couverture de la dette moyen pondéré estimatif pour notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux non assurés est de 1,76 fois. Des 3,9 G\$ de prêts hypothécaires sur des immeubles d'habitation collective que comporte notre portefeuille canadien de prêts hypothécaires commerciaux, 93 % sont assurés par la SCHL.

Portefeuille de prêts

Au 31 décembre 2019, nous détenions des prêts autres que les prêts hypothécaires totalisant 32,0 G\$, comparativement à 30,4 G\$ au 31 décembre 2018. Les prêts liés à des placements privés assurent la diversification selon le type de prêts, le secteur de marché et la qualité du crédit de l'emprunteur. Le portefeuille de prêts liés à des placements privés se compose de prêts garantis et non garantis de premier rang accordés à de moyennes et grandes entreprises, d'obligations titrisées au titre de contrats de location et de prêts garantis au moyen de divers actifs, ainsi que de prêts destinés au financement de projets dans des secteurs comme l'énergie et les infrastructures. La croissance du portefeuille est conforme à notre stratégie visant à augmenter nos placements dans des prêts liés à des placements privés.

Les notations de crédit figurant dans le graphique suivant ont été établies conformément au processus de notation interne décrit à la rubrique J, « Gestion du risque - 9 - Catégories de risque - Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit », du présent rapport de gestion. Au 31 décembre 2019, une proportion de 96 % du total de notre portefeuille de prêts était constituée de titres de qualité supérieure, soit le même pourcentage qu'au 31 décembre 2018.



Prêts hypothécaires et autres prêts échus ou dépréciés

Le tableau suivant présente la valeur comptable brute et la provision pour pertes relatives aux prêts hypothécaires et autres prêts échus ou dépréciés.

(en millions de dollars)	31 décembre 2019					
	Valeur comptable brute			Provision pour pertes		
	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total
Non échus	16 148	31 911	48 059	—	—	—
Échus :						
Échus depuis moins de 90 jours	—	—	—	—	—	—
Échus depuis 90 jours ou plus	—	—	—	—	—	—
Dépréciés	147	133	280	70 ¹⁾	47	117
Total	16 295	32 044	48 339	70	47	117

(en millions de dollars)	31 décembre 2018					
	Valeur comptable brute			Provision pour pertes		
	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total
Non échus	16 427	30 332	46 759	—	—	—
Échus :						
Échus depuis moins de 90 jours	—	14	14	—	—	—
Échus depuis 90 jours ou plus	—	—	—	—	—	—
Dépréciés	31	93	124	25 ¹⁾	50	75
Total	16 458	30 439	46 897	25	50	75

1) Comprend des provisions sectorielles de 20 M\$ au 31 décembre 2019 et de 21 M\$ au 31 décembre 2018.

Le montant de nos prêts hypothécaires et autres prêts dépréciés, déduction faite des provisions pour pertes, s'élevait à 163 M\$ au 31 décembre 2019, comparativement à 49 M\$ au 31 décembre 2018.

5. Dérivés

La juste valeur des actifs dérivés détenus par la Compagnie se chiffrait à 1 548 M\$, tandis que la juste valeur des passifs dérivés se chiffrait à 2 040 M\$ au 31 décembre 2019, comparativement à une juste valeur des actifs dérivés de 1 112 M\$ et à une juste valeur des passifs dérivés de 2 295 M\$ au 31 décembre 2018.

Nous avons recours à des instruments dérivés dans le but de gérer les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt, des marchés des actions et des taux de change et dans le cadre de stratégies de réplcation pour les placements admissibles. Notre recours à des dérivés dans le cadre de ces stratégies d'atténuation des risques ne permet pas d'atténuer la totalité de l'exposition aux risques, et ceux-ci servent plutôt à maintenir cette exposition selon nos seuils de tolérance au risque.

Nous avons recours à divers outils de gestion du risque lié aux contreparties, en plus de nos politiques générales et de notre surveillance. Les opérations sur instruments dérivés sont négociées de gré à gré conformément aux conventions-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (l'« ISDA »). La plupart des conventions de ce genre sont assorties d'annexes sur le soutien du crédit, qui établissent des exigences relativement aux garanties.

Instruments financiers dérivés

Les valeurs relatives à nos instruments dérivés sont présentées dans le tableau suivant. Les montants notionnels servent au calcul des paiements aux termes des contrats dérivés et ne sont pas échangés.

(en millions de dollars)	2019	2018
Aux 31 décembre		
Juste valeur nette	(492)	(1 183)
Montant notionnel total	62 131	59 198

La juste valeur nette des dérivés constituait un passif de 492 M\$ au 31 décembre 2019, comparativement à un passif de 1 183 M\$ au 31 décembre 2018. La variation de la juste valeur nette est principalement attribuable à l'incidence des variations des taux de change et des courbes de swap.

Le montant notionnel total des dérivés de notre portefeuille a augmenté pour s'établir à 62,1 G\$ au 31 décembre 2019, comparativement à 59,2 G\$ au 31 décembre 2018. La variation du montant notionnel est en grande partie attribuable à la hausse de 5,6 G\$ des contrats de change couvrant des actifs en monnaie étrangère et à une augmentation de 1,3 G\$ des contrats sur actions afin de couvrir les variations des cours des actions, partiellement contrebalancées par la baisse de 4,0 G\$ des contrats de taux d'intérêt, principalement en raison de la diminution des actifs exposés au risque de taux d'intérêt.

Certains de nos dérivés sont désignés comme éléments constitutifs de relations de couverture admissibles aux fins comptables et représentaient 1,4 G\$, ou 2,3 % du montant notionnel total. Les dérivés sont désignés comme éléments constitutifs de relations de couverture aux fins comptables afin de réduire au minimum les non-concordances comptables. Ces relations de couverture sont documentées au moment du commencement, et l'efficacité de la couverture est évaluée tous les trimestres.

Nos dérivés désignés comme éléments constitutifs de relations de couverture admissibles aux fins comptables incluent les swaps de taux d'intérêt, les contrats de change et les contrats à terme de gré à gré sur actions et compaient auparavant les swaps de devises. Nous désignons certains swaps de taux d'intérêt comme éléments constitutifs de relations de couverture de la juste valeur pour couvrir le risque de taux d'intérêt sur les actifs disponibles à la vente. Nous désignons également certains contrats de change comme éléments constitutifs de relations de couverture de la juste valeur et des flux de trésorerie afin de gérer les fluctuations du change à l'égard des actifs disponibles à la vente. En outre, nous désignons certains contrats à terme de gré à gré sur actions comme éléments constitutifs de relations de couverture de flux de trésorerie à l'égard des paiements prévus au titre des attributions en vertu de certains régimes de rémunération à base d'actions.

Montant en équivalent-crédit

En tant qu'autorité de réglementation de l'industrie canadienne des assurances, le BSIF publie des lignes directrices pour quantifier l'utilisation d'instruments dérivés. Le montant en équivalent-crédit, une mesure utilisée pour estimer l'exposition potentielle à un risque de crédit, représente le coût de remplacement des contrats dérivés ayant une juste valeur positive, majoré d'une somme représentant le risque de crédit potentiel ultérieur.

Le montant en équivalent-crédit pondéré en fonction des risques est une mesure utilisée pour déterminer le capital nécessaire pour soutenir les opérations sur instruments dérivés conformément à la réglementation canadienne. Ce montant est pondéré en fonction de la nature de l'instrument dérivé et de la solvabilité des contreparties.

(en millions de dollars)	2019		2018	
	Montant en équivalent-crédit ¹⁾	Montant en équivalent-crédit pondéré en fonction des risques ¹⁾	Montant en équivalent-crédit ¹⁾	Montant en équivalent-crédit pondéré en fonction des risques ¹⁾
Contrats de change	666	14	433	12
Contrats de taux d'intérêt	79	2	98	3
Contrats sur actions et autres	51	1	11	—
Total	796	17	542	15

1) Les montants présentés n'incluent pas les garanties reçues.

Swaps sur défaillance selon la notation attribuée à l'instrument financier sous-jacent

Les swaps sur défaillance sont des contrats dérivés qui transfèrent d'une contrepartie à l'autre le risque de crédit de l'instrument de référence sous-jacent. L'acheteur bénéficie d'une protection contre la baisse de la valeur de l'instrument financier de référence si certains événements de crédit comme une défaillance ou une faillite devaient survenir. La Compagnie vend une protection de crédit par l'entremise de swaps sur défaillance afin de reproduire l'exposition au risque de crédit d'un titre de référence sous-jacent et d'améliorer le rendement des placements. Les notations de crédit des titres de référence sous-jacents pour les swaps sur défaillance référencés à une seule entité ont été établies conformément au processus de notation interne décrit à la rubrique J, « Gestion du risque - 9 - Catégories de risque - Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit ».

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des protections par swaps sur défaillance vendues selon la notation attribuée au titre de référence sous-jacent.

(en millions de dollars)	2019		2018	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Swaps sur défaillance référencés à une seule entité				
AA	45	1	48	1
A	574	9	611	9
BBB	608	19	674	13
Total des swaps sur défaillance référencés à une seule entité	1 227	29	1 333	23
Swaps sur défaillance indicies	—	—	23	—
Total des swaps sur défaillance vendus	1 227	29	1 356	23

Pour plus de renseignements sur notre portefeuille d'instruments dérivés, par type d'instrument dérivé, se reporter à la note 6.A.iv de nos états financiers consolidés annuels de 2019.

6. Immeubles de placement

Les immeubles de bureaux, les immeubles de détail et les biens immobiliers industriels constituent les composantes principales de notre portefeuille immobilier, représentant environ 78 % des placements immobiliers au 31 décembre 2019. L'augmentation de notre portefeuille immobilier s'explique principalement par les profits liés à l'évaluation du marché, partiellement contrebalancés par l'incidence du change et par les souscriptions nettes réalisées au cours de l'exercice.

Immeubles de placement par type et par emplacement géographique

(en millions de dollars)	31 décembre 2019						Pourcentage du total
	Immeubles de bureaux	Biens immobiliers industriels	Immeubles de détail	Immeubles d'habitation collective	Autres	Total	
Canada	1 958	1 405	967	1 064	460	5 854	80 %
États-Unis	772	269	273	—	72	1 386	19 %
Europe	22	13	30	—	1	66	1 %
Total	2 752	1 687	1 270	1 064	533	7 306	100 %

(en millions de dollars)	31 décembre 2018						Pourcentage du total
	Immeubles de bureaux	Biens immobiliers industriels	Immeubles de détail	Immeubles d'habitation collective	Autres	Total	
Canada	1 937	1 119	1 092	900	378	5 426	76 %
États-Unis	847	358	338	—	109	1 652	23 %
Europe	25	14	38	—	2	79	1 %
Total	2 809	1 491	1 468	900	489	7 157	100 %

7. Actifs dépréciés

Les actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, qui représentaient 47 % de nos placements au 31 décembre 2019, ne sont pas assortis de provisions pour pertes, car les variations de la juste valeur de ces actifs sont imputées au résultat; ces actifs sont comptabilisés à la juste valeur dans nos états financiers consolidés annuels de 2019. Dans l'éventualité d'un défaut de paiement, si les montants recouverts sont insuffisants pour couvrir les flux de trésorerie liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance connexes que les actifs doivent soutenir, l'exposition au risque de crédit pourrait être supérieure à la valeur comptable des actifs.

Lorsqu'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation, aucune perte de valeur n'est comptabilisée sur les titres de créance disponibles à la vente, les titres de capitaux propres et les autres placements. Si le coût de ces actifs est supérieur à leur juste valeur, des pertes latentes sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les pertes latentes peuvent être imputables à des fluctuations de taux d'intérêt ou à la baisse des justes valeurs dans les secteurs qui ont été touchés par des rendements très défavorables des marchés.

Pour plus de renseignements sur nos principes directeurs en matière de dépréciation, se reporter à la note 1.iii de nos états financiers consolidés annuels de 2019.

8. Provision pour insuffisance de l'actif

Nous constituons des provisions au titre des incidents de crédit futurs éventuels dans la détermination de nos passifs relatifs aux contrats d'assurance. Le montant de la provision pour insuffisance de l'actif, inclus dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance, est fondé sur une diminution possible du rendement futur des placements, qui peut varier en fonction de facteurs comme les catégories d'actifs, la qualité de crédit de l'actif (notation), la durée et le pays d'origine. Lorsqu'un actif est radié ou cédé, toute somme mise de côté dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance pour couvrir une éventuelle insuffisance de cet actif est libérée.

Notre provision pour insuffisance de l'actif tient compte de la provision pour incidents de crédit futurs liés aux actifs à revenu fixe actuellement détenus par la Compagnie et soutenant les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Au 31 décembre 2019, notre provision pour insuffisance de l'actif s'établissait à 2 637 M\$ pour les pertes liées aux incidents de crédit futurs possibles touchant les placements à revenu fixe actuellement détenus par la Compagnie soutenant ses passifs relatifs aux contrats d'assurance. Elle représente 2,3 % des placements à revenu fixe à l'appui de nos passifs relatifs aux contrats d'assurance déclarés dans nos états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2019.

Notre provision pour insuffisance de l'actif au 31 décembre 2019 était supérieure de 248 M\$ à celle au 31 décembre 2018, principalement en raison des hausses des provisions pour actifs achetés déduction faite des cessions, partiellement contrebalancées par la reprise de provisions pour actifs à revenu fixe soutenant nos passifs relatifs aux contrats d'assurance et l'incidence du change.

Le tableau suivant présente les variations de notre provision pour insuffisance de l'actif couvrant les placements à revenu fixe existants.

(en millions de dollars)	2019	2018
Solde d'ouverture	2 389	2 288
Achats, cessions et variation nette de l'actif ¹⁾	612	205
Modifications apportées aux hypothèses et aux méthodes	(53)	—
Modifications apportées aux notations	57	47
Reprise de provisions ²⁾	(293)	(266)
Monnaie	(75)	115
Solde de clôture	2 637	2 389

1) La variation nette correspond à la variation de la valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net découlant des fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit et d'autres facteurs ayant une incidence sur la valeur de marché des placements à revenu fixe.

2) Ce montant correspond à la reprise des provisions au titre des incidents de crédit futurs constituées dans le cadre de la détermination de nos passifs relatifs aux contrats d'assurance.

I. Gestion du capital et des liquidités

La gestion du capital et des liquidités est primordiale pour nos activités à titre de compagnie d'assurance. Nous assurons la suffisance du capital en vue de protéger nos titulaires de contrat, nos Clients et nos créanciers, tout en gérant l'adéquation et la répartition du capital sur l'ensemble de nos activités pour nos actionnaires. En outre, nous maintenons une flexibilité financière solide en nous assurant de disposer de liquidités suffisantes pour couvrir nos engagements en matière de paiements et nos besoins de financement prévus. Nous investissons dans divers types d'actifs en vue de les harmoniser avec nos passifs assortis de diverses durées.

L'environnement de réglementation dans lequel nous exerçons nos activités devrait évoluer, alors que les gouvernements et les organismes de réglementation travaillent à l'établissement d'un niveau approprié de réglementation du secteur financier afin d'assurer que les pratiques de gestion du capital, des liquidités et des risques sont adéquates pour surmonter de graves ralentissements de l'économie.

1. Capital

Nous nous sommes dotés de principes directeurs relatifs au risque de capital conçus afin de maintenir une situation du capital solide et d'avoir la souplesse nécessaire pour tirer parti des occasions de croissance, gérer le risque lié à nos activités et optimiser le rendement pour les actionnaires. Nos principes directeurs sont aussi conçus de façon à offrir un niveau approprié de gestion du risque à l'égard de la suffisance du capital, lequel est défini comme le risque que le capital ne soit pas suffisant pour faire face à une conjoncture économique défavorable, maintenir la solidité financière ou permettre à la Compagnie et à ses filiales de tirer parti des occasions de croissance. Notre capital est structuré de manière à dépasser les cibles réglementaires et internes minimales en matière de capital et à nous permettre de conserver d'excellentes notations de crédit et de solidité financière, tout en maintenant une structure de capital efficace. Le capital est géré sur une base consolidée, en vertu de principes qui tiennent compte de tous les risques liés à un secteur d'activité donné, ainsi qu'au niveau de chaque division, en vertu de principes appropriés dans les territoires où nous exerçons nos activités. Le capital de nos filiales à l'étranger est géré en fonction des lois de leur pays respectif en tenant compte du profil de risque propre à chacune d'entre elles.

La Sun Life, y compris toutes ses organisations, prépare chaque année un plan en matière de capital qui prévoit des options de déploiement du capital et des recommandations en matière de financement et de dividendes qui sont présentées au conseil d'administration. Le capital fait régulièrement l'objet d'examen pour évaluer l'incidence potentielle de divers scénarios qui touchent les activités, les taux d'intérêt et les marchés des actions. Les éléments pertinents de ces examens du capital, y compris les recommandations en matière de dividendes, sont présentés chaque trimestre au comité d'examen des risques et de révision. Le conseil d'administration a également la responsabilité d'approuver notre plan annuel de gestion du capital et les dividendes trimestriels aux actionnaires.

Les principes directeurs de la Compagnie relatifs au risque de capital établissent les politiques, lignes directrices opérationnelles et procédures régissant la gestion du capital. Ils sont révisés annuellement par le comité d'examen des risques et de révision, et les changements éventuels sont approuvés par le conseil d'administration. Nos fonctions de la trésorerie et de la gestion des risques sont responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre des principes directeurs relatifs au risque de capital.

Le capital de la Compagnie se compose principalement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Les capitaux propres attribuables aux actionnaires privilégiés, les participations ne donnant pas le contrôle, les capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation et les titres de créance subordonnés émis par la FSL inc. et la Sun Life du Canada constituent d'autres sources de capital. Aux fins de la réglementation canadienne, les instruments de capital novateurs émis par la Fiducie de capital Sun Life et la Fiducie de capital Sun Life II font également partie de notre capital.

Le tableau ci-après présente les sources de notre capital et notre situation du capital au cours des deux derniers exercices. Les notes 13, 14, 15 et 21 de nos états financiers consolidés annuels de 2019 présentent plus de renseignements sur notre capital.

(en millions de dollars)	2019	2018
Titres de créance subordonnés	3 538	3 039
Instruments de capital novateurs ¹⁾	200	699
Capitaux propres		
Capitaux propres attribuables aux actionnaires privilégiés	2 257	2 257
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	21 141	21 449
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation	1 091	864
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	19	—
Total des capitaux propres	24 508	24 570
Total du capital	28 246	28 308
Ratio de levier financier²⁾	21,2 %	21,2 %

1) Les instruments de capital novateurs sont présentés déduction faite des coûts d'opération connexes et sont constitués des SLEECs, qui ont été émis par la Fiducie de capital Sun Life et la Fiducie de capital Sun Life II. Les SLEECs sont considérés comme des capitaux aux termes de la réglementation canadienne. Ils sont cependant présentés à titre de débiteurs de premier rang dans nos états financiers consolidés annuels et intermédiaires en vertu des normes IFRS.

2) Cet élément constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Notre capital total se compose des titres de créance subordonnés et des autres instruments de capital, des capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation, des participations ne donnant pas le contrôle et du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, lequel comprend les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et les capitaux propres attribuables aux actionnaires privilégiés.

Au 31 décembre 2019, les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires se chiffraient à 21,1 G\$, comparativement à 21,4 G\$ au 31 décembre 2018. La diminution de 0,3 G\$ est principalement attribuable aux dividendes versés sur les actions ordinaires, à l'incidence de l'acquisition de BGO¹⁾, aux actions rachetées et annulées et aux autres éléments de perte globale, en grande partie contrebalancés par le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires.

1) Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2019.

Le tableau suivant présente la date de remboursement à la valeur nominale la plus rapprochée et l'échéance de nos titres de créance subordonnés, de nos instruments de capital novateurs et de nos actions privilégiées en circulation au 31 décembre 2019.

Description	Taux d'intérêt	Date de remboursement à la valeur nominale ou de rachat la plus rapprochée ¹⁾	Échéance	Montant en capital/valeur nominale (en millions de dollars)
Titres de créance subordonnés émis par la Sun Life du Canada				
Débitures à 6,30 %, série 2	6,30 %	s.o.	2028	150
Titres de créance subordonnés émis par la FSL inc.				
Série 2007-1	5,40 %	29 mai 2037	2042	400
Série 2015-1	2,60 %	25 septembre 2020	2025	500
Série 2016-1	3,10 %	19 février 2021	2026	350
Série 2016-2	3,05 %	19 septembre 2023	2028	1 000
Série 2017-1	2,75 %	23 novembre 2022	2027	400
Série 2019-1	2,38 %	13 août 2024	2029	750
Parts de fiducie émises par la Fiducie de capital Sun Life				
SLECS - Série B	7,09 %	30 juin 2032	Perpétuelle	200
Actions privilégiées de catégorie A émises par la FSL inc.				
Série 1	4,75 %	À tout moment	Perpétuelle	400
Série 2	4,80 %	À tout moment	Perpétuelle	325
Série 3	4,45 %	À tout moment	Perpétuelle	250
Série 4	4,45 %	À tout moment	Perpétuelle	300
Série 5	4,50 %	À tout moment	Perpétuelle	250
Série 8R ²⁾	2,275 %	30 juin 2020	Perpétuelle	130
Série 9QR ³⁾	Variable	30 juin 2020 ⁵⁾	Perpétuelle	150
Série 10R ²⁾	2,842 %	30 septembre 2021	Perpétuelle	173
Série 11QR ⁴⁾	Variable	30 septembre 2021 ⁵⁾	Perpétuelle	27
Série 12R ²⁾	3,806 %	31 décembre 2021	Perpétuelle	300

- 1) Date la plus rapprochée à laquelle la Compagnie peut, sans en avoir l'obligation, racheter les titres à leur valeur nominale.
- 2) À la date de rachat la plus rapprochée, et tous les cinq ans à partir de cette date, le taux des dividendes sera rajusté à un taux annuel égal au taux des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans majoré d'un écart propre à chaque série. L'écart des actions de catégorie A s'établit comme suit : 1,41 % pour la série 8R, 2,17 % pour la série 10R et 2,73 % pour la série 12R. Les porteurs pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions en actions de la série immédiatement supérieure (supérieure de un chiffre) à celle à laquelle appartiennent les actions qu'ils détiennent à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite.
- 3) Les porteurs des actions de série 9QR seront en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, à un taux annuel égal au taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada en vigueur au moment où le taux est établi, majoré de 1,41 %. Le 30 juin 2020 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, les porteurs des actions de série 9QR pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions de série 9QR en actions de série 8R.
- 4) Les porteurs des actions de série 11QR seront en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, à un taux annuel égal au taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada en vigueur au moment où le taux est établi, majoré de 2,17 %. Le 30 septembre 2021 et les 30 septembre tous les cinq ans par la suite, les porteurs des actions de série 11QR pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions de série 11QR en actions de série 10R.
- 5) Rachetables à la date de rachat et tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à la valeur nominale, et à toute autre date, au prix de 25,50 \$ l'action.

Le tableau suivant présente le nombre d'actions ordinaires en circulation et d'options sur actions en cours de la FSL inc. pour les deux derniers exercices.

Nombre d'actions ordinaires en circulation

(en millions)	2019	2018
Solde, au début	598,5	610,5
Options sur actions exercées	0,8	0,4
Actions ordinaires rachetées et annulées	(11,5)	(12,5)
Actions émises à titre de contrepartie pour l'acquisition d'une entreprise	—	0,1
Solde, à la fin	587,8	598,5

Nombre d'options sur actions en cours

(en millions)	2019	2018
Solde, au début	3,1	3,0
Options émises	0,8	0,5
Options exercées, frappées de déchéance ou échues	(0,8)	(0,4)
Solde, à la fin	3,1	3,1

En vertu de notre régime canadien de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions (le « régime »), les porteurs d'actions ordinaires ou privilégiées résidant au Canada peuvent opter pour le réinvestissement automatique de leurs dividendes en actions ordinaires de la FSL inc. ou l'achat en trésorerie d'actions ordinaires aux termes du régime. Pour le réinvestissement des dividendes, nous pouvons, à notre gré, émettre des actions ordinaires de la FSL inc. sur le capital autorisé à la moyenne du cours du marché pondéré en fonction du volume, moins un escompte pouvant atteindre 5 %, ou prescrire que les actions ordinaires soient achetées au nom des intervenants du marché libre par l'intermédiaire de la TSX ou d'autres plateformes de négociation canadiennes (ensemble, les « Bourses ») au cours du marché. Les actions ordinaires de la FSL inc. acquises par les participants du régime au moyen des achats facultatifs en trésorerie pourraient également être émises sur le capital autorisé ou achetées sur les Bourses au gré de la FSL inc., sans escompte dans les deux cas. Depuis le versement de dividendes attendus du 31 mars 2016 et jusqu'à nouvel ordre, les actions ordinaires acquises dans le cadre du régime sont achetées sur le marché libre. Aucun escompte ne s'applique, puisque les actions ordinaires sont achetées sur le marché libre et qu'elles ne sont pas émises sur le capital autorisé.

La FSL inc. attribue des options sur actions à certains membres du personnel. Ces options sont attribuées au cours de clôture de l'action ordinaire de la FSL inc. à la TSX à la date d'attribution.

Au 31 janvier 2020, la FSL inc. avait 587 902 789 actions ordinaires, 3 014 865 options visant l'acquisition d'actions ordinaires de la FSL inc. et 92 200 000 actions de catégorie A en circulation.

2. Suffisance du capital

Le BSIF a indiqué qu'il allait évaluer l'efficacité de la ligne directrice TSAV et qu'il la mettrait à jour pour tenir compte des faits nouveaux dans l'industrie de l'assurance-vie ainsi que de l'évolution des pratiques de mesure et de gestion des risques.

FSL inc.

La FSL inc. est une compagnie d'assurances inactive qui était assujettie à la ligne directrice TSAV du BSIF au 31 décembre 2019. Conformément à cette ligne directrice, la FSL inc. gère son capital en tenant compte de son profil de risque et des environnements de contrôle, et ses filiales réglementées se conforment aux exigences en matière de suffisance du capital imposées dans les territoires où elles exercent leurs activités. La situation du capital consolidé de la FSL inc. est supérieure à son niveau cible interne. Au 31 décembre 2019, le ratio du TSAV de la FSL inc. s'établissait à 143 %. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique F, « Solidité financière », du présent document.

Sun Life du Canada

La Sun Life du Canada, la principale filiale d'assurance-vie active de la FSL inc. au Canada, était également assujettie à la ligne directrice TSAV du BSIF au 31 décembre 2019. Avec un ratio du TSAV de 130 % au 31 décembre 2019, le ratio de capital de la Sun Life du Canada se situe bien au-dessus du ratio cible de surveillance du BSIF, qui est de 100 %, et du ratio réglementaire minimal, qui est de 90 %. La ligne directrice TSAV établit des normes, selon une méthode fondée sur le risque, qui servent à mesurer les risques propres à un assureur-vie et à agréger les résultats de la mesure des risques en vue de calculer le montant de capital réglementaire requis pour couvrir ces risques. Certains de ces éléments de risque et le capital disponible sont sensibles aux fluctuations des marchés des actions et des taux d'intérêt, comme il est expliqué à la rubrique J, « Gestion des risques », du présent rapport de gestion. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique F, « Solidité financière », du présent document.

Le tableau suivant présente les composantes du ratio du TSAV de la Sun Life du Canada pour 2019 et 2018.

Ratio du TSAV de la Sun Life du Canada

(en millions de dollars)	2019	2018
Ressources en capital		
Bénéfices non distribués et surplus d'apport	13 731	13 338
Cumul des autres éléments du résultat global ajusté	1 226	1 405
Actions ordinaires et privilégiées	5 945	5 945
Instruments de capital novateurs et titres de créance subordonnés	350	849
Autres	45	59
À déduire :		
Goodwill	2 433	2 552
Placements non liés à des activités d'assurance-vie et d'autres éléments	2 348	2 791
Capital disponible	16 516	16 253
Provision d'excédents et dépôts admissibles	9 359	8 799
Total des ressources en capital	25 875	25 052
Exigences en matière de capital		
Risque de marché, risque de crédit et risque d'assurance	20 223	19 887
À déduire : diversification et autres crédits	4 010	4 292
Risque de garanties de fonds distincts	906	983
Risque opérationnel	1 785	1 646
Total avant le facteur scalaire	18 904	18 224
Cousin de solvabilité de base (total avant le facteur scalaire multiplié par 1,05)	19 849	19 136
Ratio du TSAV	130 %	131 %

Compagnies d'assurance-vie étrangères

Les filiales et les établissements à l'étranger de la FSL inc. doivent se conformer aux exigences en matière de capital et de solvabilité des territoires où ils exercent leurs activités. En 2019 et en 2018, nos établissements maintenaient un niveau de capital supérieur aux exigences minimales réglementaires locales. Pour de plus amples renseignements sur les exigences en matière de capital et de réglementation applicables à nos filiales et à nos établissements à l'étranger, se reporter à la notice annuelle de la FSL inc., sous la rubrique « Questions d'ordre réglementaire ».

Aux États-Unis, au 31 décembre 2019, nous avons deux ententes de réassurance internes avec des sociétés de réassurance liées établies au Delaware et au Vermont, relativement à notre portefeuille fermé de produits individuels d'assurance-vie universelle avec garantie de non-déchéance souscrits aux États-Unis. La structure de réassurance du Delaware a été constituée en 2013, et elle finance les réserves obligatoires excédentaires aux États-Unis pour certains contrats d'assurance-vie universelle établis entre janvier 2000 et février 2006. Le provisionnement pour répondre aux exigences en matière de réserves obligatoires dépassant celles en vertu des normes IFRS pour la société de réassurance au Delaware est soutenu par une garantie de la FSL inc. La structure de réassurance du Vermont a été mise sur pied en 2007 pour certains contrats établis entre mars 2006 et décembre 2008. Pour cette structure, les exigences excédentaires en matière de réserves obligatoires relatives à ces contrats sont provisionnées au moyen d'une entente de financement à long terme conclue avec une institution financière indépendante.

3. Dividendes aux actionnaires

La déclaration, le montant et le versement des dividendes par la FSL inc. sont soumis à l'approbation de notre conseil d'administration et sont fonction de nos résultats d'exploitation, de notre bénéfice net déclaré, de notre situation financière, de nos besoins de trésorerie et de nos restrictions contractuelles. Les activités de gestion du capital, ainsi que des considérations d'ordre réglementaire, des facteurs macroéconomiques, y compris les perspectives économiques des territoires où nous exerçons nos activités, et d'autres facteurs sont également pris en compte. Le conseil d'administration examine le montant des dividendes chaque trimestre.

Une croissance et un ratio de distribution réguliers et adéquats des dividendes offrent un rendement stable aux actionnaires ordinaires.

Nous visons un ratio de distribution se situant entre 40 % et 50 % en fonction du bénéfice net sous-jacent, excepté lorsque des circonstances, ainsi que les facteurs susmentionnés, pourraient faire en sorte qu'un ratio différent soit plus approprié.

En 2019, notre ratio de distribution aux actionnaires ordinaires s'est établi à 48 % selon notre bénéfice net déclaré et à 41 % selon le bénéfice net sous-jacent.

Le dividende versé aux actionnaires ordinaires de la FSL inc. a augmenté pour s'établir à 0,550 \$ pour le quatrième trimestre de 2019. Le total des dividendes aux actionnaires ordinaires déclarés en 2019 s'est chiffré à 2,100 \$ par action, comparativement à 1,905 \$ en 2018.

Dividendes déclarés

Montant par action	2019	2018	2017
Actions ordinaires	2,100	1,905	1,745
Actions privilégiées de catégorie A			
Série 1	1,187500	1,187500	1,187500
Série 2	1,200000	1,200000	1,200000
Série 3	1,112500	1,112500	1,112500
Série 4	1,112500	1,112500	1,112500
Série 5	1,125000	1,125000	1,125000
Série 8R ^{1), 2)}	0,568800	0,568800	0,568800
Série 9QR ³⁾	0,772500	0,656200	0,493900
Série 10R ^{1), 4)}	0,710500	0,710500	0,710500
Série 11QR ⁵⁾	0,962500	0,846200	0,683900
Série 12R ^{1), 6)}	0,951500	0,951500	0,951500

1) À la date de rachat, et tous les cinq ans à partir de cette date, le taux des dividendes sera rajusté à un taux annuel égal au taux des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans majoré d'un taux de rendement propre à chaque série. Les taux de rendement des actions de catégorie A s'établissent comme suit : 1,41 % pour la série 8R, 2,17 % pour la série 10R et 2,73 % pour la série 12R. Les porteurs pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions en actions de la série immédiatement supérieure (supérieure de un chiffre) à celle à laquelle appartiennent les actions qu'ils détiennent à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite.

2) Le 30 juin 2015, le taux de dividende a été rajusté à un taux annuel fixe de 2,275 % jusqu'à la date de rachat du 30 juin 2020.

3) Les porteurs des actions de série 9QR sont en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, soit un taux annuel égal au taux alors en vigueur des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada majoré de 1,41 %. Le 30 juin 2020 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, les porteurs des actions de série 9QR pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions de série 9QR en actions de série 8R.

4) Le 30 septembre 2016, le taux de dividende a été rajusté à un taux annuel fixe de 2,842 % jusqu'à la date de rachat du 30 septembre 2021.

5) Les porteurs des actions de série 11QR sont en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, soit un taux annuel égal au taux alors en vigueur des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada majoré de 2,17 %. Le 30 septembre 2021 et les 30 septembre tous les cinq ans par la suite, les porteurs des actions de série 11QR pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions de série 11QR en actions de série 10R.

6) Le 31 décembre 2016, le taux de dividende a été rajusté à un taux annuel fixe de 3,806 % jusqu'à la date de rachat du 31 décembre 2021.

4. Principales sources et principaux emplois de capitaux

Les rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation, notamment les primes, les frais de gestion de placements et les produits nets tirés des placements, constituent notre principale source de capitaux. Ces capitaux servent principalement à payer les prestations prévues par les contrats, les participations attribuées aux titulaires de contrat, les règlements, les commissions, les charges d'exploitation, les charges d'intérêts et les dividendes aux actionnaires. Les flux de trésorerie excédentaires provenant des activités d'exploitation sont généralement

affectés aux paiements qui doivent être effectués ultérieurement. De plus, nous avons recours, à l'occasion, à l'emprunt ou à l'émission de titres afin de nous procurer les capitaux dont nous avons besoin pour assurer notre croissance, faire des acquisitions ou répondre à d'autres besoins.

Au 31 décembre 2019, nous disposons de trésorerie et d'équivalents de trésorerie nets et de titres à court terme totalisant 9,5 G\$. Non seulement la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme couvrent les engagements à court terme liés à la capitalisation, mais ils comprennent également des sommes qui servent à répondre aux obligations de paiements à court terme.

Le montant net de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des titres à court terme a augmenté de 143 M\$ en 2019. Le tableau suivant présente les principales sources et les principaux emplois de la trésorerie.

(en millions de dollars)	2019	2018
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	2 547	3 834
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'investissement	(430)	(280)
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	(2 436)	(2 566)
Variations attribuables aux fluctuations des taux de change	(190)	250
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(509)	1 238
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets, au début	7 194	5 956
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets, à la fin	6 685	7 194
Titres à court terme, à la fin	2 860	2 208
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets et titres à court terme, à la fin	9 545	9 402

5. Liquidités

Nous maintenons généralement un profil de liquidités global à un niveau qui dépasse les exigences applicables en matière de financement des passifs relatifs aux contrats d'assurance selon divers scénarios défavorables concernant les obligations à vue. Pour renforcer davantage notre position sur le plan des liquidités, nous gérons activement et surveillons de près :

- le niveau de capital;
- le niveau des actifs;
- la concordance de nos positions;
- la diversification et la qualité du crédit à l'égard des placements;
- les montants prévus et réels de nos liquidités par rapport aux objectifs établis.

Nous sommes soumis aux divers règlements en vigueur dans les territoires où nous exerçons des activités. Dans certains territoires, la capacité des filiales de la FSL inc. à verser des dividendes ou à transférer des fonds est réglementée et peut nécessiter l'obtention d'approbations des autorités de réglementation locales et le respect de conditions précises dans certaines circonstances. Grâce à une gestion de trésorerie efficace et à une planification judicieuse de son capital, la FSL inc. fait en sorte que ses filiales, dans leur ensemble et individuellement, soient adéquatement financées et disposent des liquidités appropriées pour pouvoir respecter leurs engagements.

La FSL inc. et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive disposaient de trésorerie et d'autres actifs liquides chiffrés à 2,3 G\$ au 31 décembre 2019. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique F, « Solidité financière ».

Nous disposons de diverses facilités de crédit utilisées pour les besoins généraux de l'entreprise, tel qu'il est présenté dans le tableau ci-dessous. À moins d'indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens.

(en millions de dollars)	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Montant	Montant utilisé	Échéance	Montant	Montant utilisé	Échéance
Facilités de crédit						
Avec engagement	400 \$ US	2 \$ US	2021	400 \$ US	2 \$ US	2021
Avec engagement	600 \$ US	56 \$ US	2021			
Sans engagement	100 \$ US	74 \$ US	s.o.	100 \$ US	74 \$ US	s.o.
Sans engagement	227 \$	105 \$	s.o.	225 \$	110 \$	s.o.
Sans engagement	25 \$ US	7 \$ US	s.o.	25 \$ US	9 \$ US	s.o.

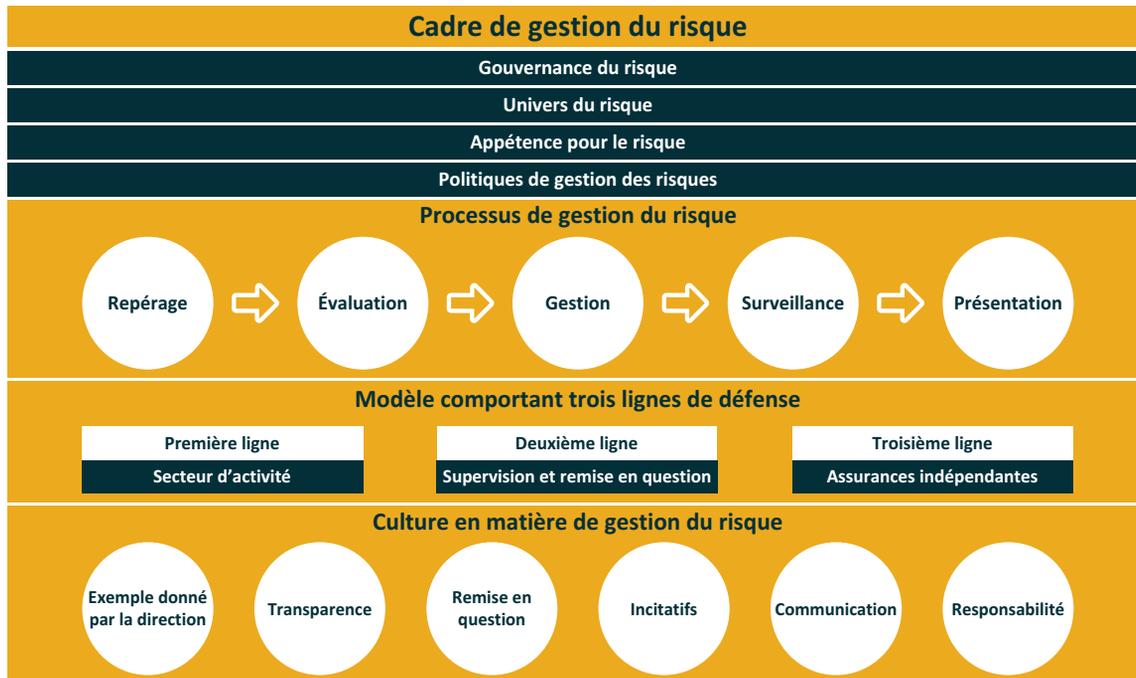
Les conventions relatives à nos facilités de crédit engagées contiennent des clauses restrictives habituelles à l'intention des sociétés de première qualité à l'égard de la solvabilité, des notations de crédit et de la solidité financière. Au 31 décembre 2019, nous respectons toutes ces clauses restrictives. Ces clauses restrictives comprennent notamment le maintien d'un total des capitaux propres minimal par la FSL inc. de 12 G\$, lequel est vérifié au dernier jour de chaque trimestre. Le total des capitaux propres de la FSL inc. se chiffrait à 24,5 G\$ au 31 décembre 2019.

Notre incapacité à respecter les clauses restrictives en vertu de la facilité de crédit engagée pourrait, sous réserve du délai de grâce accordé relativement à certaines clauses restrictives, se traduire par une insuffisance de l'actif. Un tel événement pourrait nous obliger à rembourser tous nos emprunts en cours ou à encaisser les lettres de crédit garanties en vertu de cette facilité. L'incapacité de la FSL inc. (ou de toute autre de ses filiales) à s'acquitter d'une obligation échue d'un montant dépassant 250 M\$ se traduirait également par une insuffisance de l'actif en vertu de la facilité de crédit engagée susmentionnée.

En nous fondant sur nos flux de trésorerie antérieurs et sur nos processus de gestion des liquidités, nous estimons que les flux de trésorerie provenant de nos activités d'exploitation continueront de nous procurer les liquidités dont nous aurons besoin pour nous acquitter de nos obligations liées au service de la dette et pour payer les autres charges à mesure qu'elles doivent être réglées.

1. Cadre de gestion du risque

La Compagnie a établi un cadre de gestion du risque approuvé par le conseil, qui prescrit un ensemble de protocoles et de programmes devant être respectés dans l'exercice de ses activités. Les risques qui sont encourus lorsque nous fournissons des produits et services à des Clients, conformément à notre objectif de les aider à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain, sont gérés conformément à ces protocoles et programmes. Une gestion du risque efficace joue un rôle crucial dans la rentabilité globale, la position concurrentielle sur le marché et la viabilité financière à long terme de la Compagnie. Bien que nous ne puissions pas éliminer tous les risques, le cadre de gestion du risque permet de s'assurer que les risques liés à l'exercice des activités sont gérés de façon appropriée afin de réaliser les objectifs d'affaires de la Compagnie au fil du temps et de veiller à ce qu'ils n'excèdent pas les limites préétablies relatives à la prise de risques. Le cadre de gestion du risque, la stratégie d'entreprise et les objectifs d'affaires s'harmonisent, et les protocoles et programmes de gestion du risque sont ancrés au sein de chacun des secteurs d'activité.



2. Gouvernance du risque

Notre cadre de gestion du risque détermine de façon bien délimitée les responsabilités et les pouvoirs en matière de prise de risque, de gouvernance et de contrôle. Ces exigences en matière de gouvernance sont résumées ci-dessous.

Structure de gouvernance de la gestion du risque

Le conseil et les comités de la haute direction ainsi que les risques qu'ils supervisent sont présentés ci-après.



Conseil d'administration

C'est au conseil qu'il incombe d'assurer la gouvernance de tous les risques encourus à l'échelle de l'entreprise et de prendre des mesures pour veiller à ce que des principes directeurs, des programmes et des pratiques de gestion du risque soient en place. En approuvant notre cadre de gestion du risque et les principes directeurs en matière d'appétence pour le risque et en maintenant une surveillance continue des programmes de gestion du risque, le conseil fait en sorte que les risques importants sont bien cernés et gérés de façon appropriée. Le conseil surveille les risques stratégiques et les risques d'entreprise en examinant et en approuvant les plans d'affaires et stratégiques et en discutant régulièrement des thèmes, questions et risques clés qui sont liés à la conception et à la mise en œuvre de ces plans. De plus, le conseil supervise les activités de gestion des risques de nos filiales ainsi que les risques auxquels la Compagnie est exposée par l'entremise de ses ententes de coentreprises.

Le comité d'examen des risques et de révision est un comité permanent du conseil dont le rôle principal est d'aider ce dernier à superviser la gestion des risques actuels et émergents à l'échelle de l'entreprise afin de s'assurer que la direction a mis en place des principes directeurs, des procédures et des contrôles pour déterminer et gérer efficacement les risques importants auxquels la Compagnie est exposée et qu'elle dispose de suffisamment de capital pour couvrir ces risques. Le comité assure un suivi régulier du profil de risque de la Compagnie pour s'assurer que celui-ci demeure dans les limites d'appétence établies et que la situation du capital de la Compagnie soit conforme aux exigences réglementaires en matière de capital. Il recommande également des limites de risque précises propres aux activités et le plan annuel de gestion du capital au conseil en plus d'en assurer le suivi. Le comité d'examen des risques et de révision rencontre des leaders d'affaires et des chefs de fonction possédant une expérience pratique des risques et des programmes de gestion des risques, supervise l'efficacité de la fonction de gestion des risques et examine des rapports provenant d'audits internes à l'égard de l'efficacité des contrôles de risque au sein des activités et de la fonction de gestion des risques. Il examine et approuve tous les principes directeurs en matière de gestion du risque et assure la conformité avec ces principes directeurs. Finalement, lorsque le conseil a attribué directement à d'autres comités du conseil (les « comités du conseil ») la supervision de certains programmes de gestion des risques, le comité d'examen des risques et de révision est chargé de fournir au conseil un portrait complet de la supervision de tous les programmes de gestion des risques de l'ensemble des comités du conseil. Le comité supervise également l'observation des exigences réglementaires et prévues par la loi, ainsi que la reconnaissance et la gestion du risque de non-conformité.

Le comité du conseil sur la gouvernance, les mises en candidature et les activités de placement est responsable d'aider le conseil relativement à l'examen et à la surveillance du plan d'investissement et du rendement des placements de la Compagnie, des pratiques en matière d'investissement et des procédures et contrôles relatifs à la gestion du portefeuille de placement du fonds général, et aux activités de gestion des actifs de la Compagnie, ainsi qu'à l'examen et l'approbation, de façon distincte ou de concert avec le comité d'examen des risques et de révision, des transactions pour lesquelles l'acquisition de placements individuels pour le fonds général viendrait, par elle-même, excéder certaines limites ou fourchettes prévues par les principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit. En outre, le comité est aussi chargé de l'élaboration de lignes directrices et de processus efficaces en matière de gouvernance d'entreprise, y compris les principes directeurs et les processus visant la promotion d'un comportement éthique durable, et veille à l'élaboration de processus permettant d'évaluer l'efficacité du conseil et de ses comités.

Le comité d'audit du conseil est chargé d'aider le conseil à voir à l'intégrité des états financiers et des informations financières connexes fournis aux actionnaires et à d'autres parties et la conformité avec les exigences réglementaires financières, à évaluer le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes mis en œuvre et maintenus par la direction et les qualifications, l'indépendance et le rendement de l'auditeur externe.

Le comité de planification de la direction du conseil est chargé d'aider le conseil à s'assurer que nous disposons d'une relève en matière de leadership suffisante pour pourvoir les postes de la haute direction, ainsi que de programmes pour attirer, conserver, former et récompenser les membres de la haute direction pour la réalisation de nos objectifs stratégiques. Le comité de planification de la direction examine la conception, l'approbation et la gouvernance des programmes incitatifs importants afin de les harmoniser avec les objectifs et pour s'assurer que ces mesures incitatives ne favorisent pas la prise de risques excessifs, ainsi que les implications des principaux risques d'entreprise, notamment les risques liés aux ressources humaines, sur la conception des programmes de rémunération et les pratiques en matière de gestion des ressources humaines. En outre, le comité de planification de la direction examine les éléments relatifs à la rémunération, y compris la rémunération des dirigeants ayant une incidence importante sur l'exposition aux risques de la Compagnie, et fait des recommandations à cet égard au conseil.

Comités de la haute direction

Le comité de direction sur l'examen des risques est chargé de la supervision des activités de gestion des risques d'entreprise de la Compagnie. Ce mandat englobe l'examen et l'élaboration des principes directeurs de la Compagnie en matière d'appétence pour le risque, ainsi que la vérification que le profil de risque demeure dans les limites d'appétence pour le risque établies et que des principes directeurs, des procédures et des contrôles pour déterminer et gérer efficacement les risques importants ont été mis en place, conformément à l'appétence pour le risque et à l'objectif global de promotion d'un équilibre entre les activités et le modèle de produits permettant à la Compagnie d'obtenir les taux de rendement ayant fait l'objet d'un accord ajustés en fonction du risque, et de répartir les capitaux en conséquence.

Le comité des placements et du risque de crédit est chargé d'examiner les questions liées à la gestion de l'actif du fonds général de la Compagnie, notamment en supervisant et en dirigeant son exposition aux risques de crédit et de placement actuels et potentiels, ainsi que les stratégies d'atténuation afin de s'assurer que des pratiques et des contrôles de gestion du risque de crédit sont en place.

Le comité de gestion actif-passif est responsable de la supervision et des directives relatives à l'évaluation efficace, au contrôle et à la gestion des risques de marché et de liquidité liés à la conception et à l'exécution des stratégies de placement du fonds général afin de soustraire efficacement la Compagnie aux responsabilités liées au fonds général.

Le comité de contrôle de la conformité et de gestion du risque opérationnel est responsable de la supervision des pratiques de gestion du risque opérationnel et du risque lié à la conformité, de l'exposition aux risques opérationnels actuels et émergents, et des processus de la Compagnie afin d'assurer l'identification en continu des risques opérationnels et risques liés à la conformité importants auxquels la Compagnie est exposée.

Le comité de gestion du risque d'assurance est responsable de la surveillance et des directives relatives au risque d'assurance auquel la Compagnie est exposée afin de s'assurer que des pratiques et des contrôles de gestion du risque d'assurance efficaces sont en place. Ses responsabilités incluent notamment une vérification du profil de risque d'assurance actuel et projeté par rapport aux limites de risque, un examen des risques pertinents en matière d'assurance, de réassurance et de souscriptions, ainsi qu'une revue de la méthode d'évaluation du risque d'assurance et des recommandations de modifications à celle-ci au comité de direction sur l'examen des risques.

Responsabilités

La principale responsabilité en matière de gestion du risque est déléguée par le conseil au chef de la direction, qui délègue à son tour ces responsabilités dans l'ensemble de la Compagnie en répartissant les pouvoirs et les responsabilités en matière de gestion. Le chef de l'exploitation délègue la responsabilité de la gestion du risque à nos dirigeants, qui sont responsables d'assurer la gestion des risques dans leur propre champ de responsabilités conformément au cadre de gestion des risques, aux principes directeurs en matière d'appétence pour le risque et aux principes directeurs en matière de gestion des risques approuvés par le conseil.

3. Univers du risque

En tant qu'organisation de services financiers d'envergure exerçant des activités dans un secteur complexe, la Compagnie fait face à différents risques. Nous sommes assujettis aux risques financiers et aux risques d'assurance qui sont liés à nos passifs et à la gestion et au rendement de nos actifs, y compris la façon dont nous faisons correspondre les rendements de nos actifs avec le paiement des obligations envers nos Clients. Nous sommes également assujettis aux risques liés à l'établissement de notre stratégie commerciale et de nos objectifs d'affaires, à l'exercice de nos activités commerciales afin de réaliser notre stratégie et nos objectifs, et à des facteurs externes tels que des changements sur le plan de la conjoncture économique, du contexte politique, de l'environnement concurrentiel, du cadre réglementaire et de l'environnement. Le cadre de gestion du risque porte sur tous les risques, regroupés dans six principales catégories : le risque de crédit, le risque de marché, le risque d'assurance, les risques stratégique et d'entreprise, le risque opérationnel et le risque de liquidité. Le cadre de gestion du risque présente les processus clés de gestion des risques relativement à l'appétence pour le risque, à la détermination des risques, à la mesure des risques, à la gestion des risques, à la surveillance ainsi qu'à la présentation des risques. Le cadre de gestion du risque établit des mesures et des processus tant qualitatifs que quantitatifs visant à maîtriser le risque auquel la Compagnie sera exposée à l'égard de chacune de ces catégories de risque ainsi que globalement.

4. Appétence pour le risque

Les principes directeurs en matière d'appétence pour le risque déterminent le type et l'importance de risques que nous sommes prêts à assumer pour atteindre nos objectifs d'affaires et elle est examinée et approuvée par le conseil. Ces principes directeurs sont axés sur l'avenir, et notre plan stratégique, notre plan d'investissement et nos plans et objectifs d'affaires sont établis en fonction des limites qu'elle impose.

L'appétence pour le risque de la Compagnie cherche à établir un équilibre entre les divers besoins, attentes et perspectives en matière de ratio risque/rendement et l'horizon de placement des principales parties prenantes. En particulier, notre appétence pour le risque soutient la création de valeur pour les actionnaires, tout en garantissant que la capacité de la Compagnie à payer les règlements et à respecter son engagement envers les titulaires de contrat n'est pas compromise.

L'appétence pour le risque de la Compagnie est le principal mécanisme de communication de l'approche en matière de gestion du risque et des limites liées à la prise de risques admissibles dans l'ensemble de l'entreprise. Elle permet de s'assurer que les activités sont évaluées en fonction de critères de performance qui sont adéquatement ajustés en fonction du risque. Notre appétence pour le risque soutient l'objectif qui consiste à maintenir un niveau suffisant de capital et à gérer le rendement des capitaux propres, la volatilité des bénéfices, la rentabilité à long terme et la liquidité. Pour réaliser cet objectif, notre appétence pour le risque incorpore un large éventail de normes qualitatives et quantitatives qui reflètent les principes et les valeurs de la Compagnie à l'égard de la gestion du risque.

En général, nous tolérons des risques pouvant être diversifiés et nous avons recours à la mise en commun de risques pour créer des portefeuilles comportant une volatilité du passif relativement peu élevée. Nous prenons des risques dans des domaines pour lesquels nous possédons une expertise interne, comme l'actuariat, la tarification, la gestion des règlements, les placements ou la distribution, ou pour lesquels des partenaires de réassurance peuvent compléter notre expertise interne. Nous préférons les risques qui peuvent être diversifiés en fonction de plusieurs éléments, comme les produits, les pays, les réseaux de distribution et les catégories d'actifs, afin de maximiser les occasions de diversification.

Nos principes directeurs en matière d'appétence pour le risque établissent des restrictions précises qui définissent le niveau de risque total que la Compagnie est prête à assumer. Nous transformons ces restrictions d'appétence pour le risque en limites de risque précises selon les catégories de risque et les secteurs d'activité. Notre profil de risque est évalué, géré et surveillé sur une base régulière afin de nous assurer que nous exerçons nos activités en fonction de notre appétence pour le risque. Nos limites en matière d'appétence pour le risque sont examinées régulièrement pour refléter les risques et les occasions inhérents à l'évolution de nos stratégies d'affaires et de notre environnement opérationnel.

5. Principes directeurs en matière de gestion des risques

Afin de permettre la communication, la mise en œuvre et la gouvernance efficaces de notre cadre de gestion des risques, nous avons codifié les processus et les exigences liés à l'exploitation dans une série exhaustive de principes directeurs en matière de gestion des risques et de lignes directrices en matière d'exploitation. Ces principes directeurs et lignes directrices favorisent l'application d'une méthode cohérente de gestion des risques pour l'ensemble de notre plateforme d'affaires. Le conseil et ses comités examinent et approuvent régulièrement les changements importants apportés aux principes directeurs en matière de gestion du risque; ils examinent régulièrement les rapports et l'attestation de la direction à l'égard de la conformité avec ces principes directeurs.

6. Processus de gestion du risque

Le processus de gestion du risque énoncé dans notre cadre de gestion du risque est décrit ci-dessous.

Détection et mesure des risques

Les secteurs d'activité utilisent la même approche pour déterminer et mesurer les risques. Chaque secteur d'activité est responsable de la détermination et de la gestion des risques liés à ses activités. Nous employons un processus pour déterminer et surveiller les risques émergents qui pourraient avoir une incidence significative sur nos finances, nos activités et notre réputation. Nous évaluons les corrélations potentielles entre divers risques et catégories de risques et nous surveillons les risques émergents, les exigences réglementaires et des agences de notation ainsi que l'évolution de l'industrie.

Le processus de mesure des risques prévoit l'établissement et l'évaluation des expositions potentielles aux risques et a recours à plusieurs techniques, comme la surveillance des indicateurs de risque clés, l'évaluation de la probabilité et de la gravité des risques et les tests de tension.

Un programme rigoureux de tests de tension est une composante essentielle du cadre de gestion du risque que la Compagnie utilise pour mesurer, surveiller et atténuer son exposition aux risques et assurer un niveau de capital suffisant advenant une crise plausible. Des tests de tension sont effectués à l'égard de certaines mesures clés, comme le bénéfice, les ratios de capital réglementaire et la liquidité, afin de déceler et de surveiller des vulnérabilités potentielles aux principaux facteurs de risque et de veiller à ce que la Compagnie exerce ses activités dans la limite de son appétence pour le risque.

Nous élaborons et testons divers scénarios en fonction de notre évaluation interne et des directives de réglementation. Des tests de la sensibilité sont effectués sur une base régulière afin d'évaluer l'incidence sur le bénéfice et le capital réglementaire des variations des facteurs de risque sous-jacents. Des tests de la sensibilité sont également effectués relativement aux risques individuels et aux expositions consolidées aux risques pour divers niveaux de crise et divers regroupements. Les scénarios mettent en scène des variations de certains facteurs de risque afin d'évaluer l'incidence de ces facteurs de risque ainsi que l'interaction entre ceux-ci. Ces scénarios comprennent des scénarios intégrés, des scénarios inversés et des tests de la sensibilité des hypothèses clés. Nous avons aussi recours aux examens dynamiques de la suffisance du capital, comme l'exige notre autorité de réglementation, pour prévoir le bénéfice et le capital sur une période de cinq ans, en tenant compte de scénarios défavorables plausibles. En 2020, l'Institut canadien des actuaires remplacera les examens dynamiques de la suffisance du capital par les examens de la santé financière (les « ESF »). Les ESF, de façon similaire aux examens dynamiques de la suffisance du capital, continueront à servir de technique de test de tension à l'organisation. Les ESF ayant une portée plus étendue que les examens dynamiques de la suffisance du capital, ils s'harmoniseront avec l'évaluation interne des risques et de la solvabilité de la Compagnie.

Gestion, surveillance et présentation des risques

Les décisions portant sur la gestion des risques sont prises en évaluant dans quelle mesure les résultats de l'évaluation des risques d'un secteur d'activité se situent par rapport à notre appétence pour le risque, et tiennent compte d'une évaluation du rendement ajusté en fonction du risque.

Les processus de surveillance comprennent la supervision par le conseil, qui est exercée par l'entremise des comités de ce dernier et des comités de la haute direction décrits à la rubrique « Gouvernance du risque » du présent rapport de gestion.

Les comités de la haute direction, les comités du conseil et le conseil examinent régulièrement les rapports qui résument notre profil de risque, y compris les expositions à nos principaux risques, notamment tout changement des tendances en matière de risque et les risques émergents. Ces comités examinent également l'efficacité des stratégies d'atténuation présentées dans les rapports. Régulièrement, le conseil et ses comités examinent et approuvent tout changement important apporté aux principes directeurs clés en matière de gestion des risques et évaluent la conformité avec ces principes directeurs.

7. Les trois lignes de défense

La Compagnie a adopté un modèle comportant trois lignes de défense afin de disposer d'un cadre d'attribution des responsabilités et de séparation des responsabilités fonctionnelles à la fois uniforme, transparent et documenté de façon claire. Cette séparation des responsabilités contribue à établir une solide structure de contrôle, laquelle permet une évaluation transparente et indépendante des défis que posent toutes les activités comportant des risques et fait en sorte que toutes les activités fassent l'objet d'un autoexamen critique afin de favoriser l'amélioration continue de la gestion des risques liés à nos activités.

La **première ligne de défense** est constituée de la direction du secteur d'activité, laquelle est responsable des risques inhérents à celui-ci et a pour tâche principale d'identifier, d'évaluer, de gérer et de surveiller ces risques et d'en rendre compte. Parmi les responsabilités liées au risque de la première ligne de défense, on retrouve :

- l'identification des principaux risques et des risques émergents;
- la gestion et l'atténuation des risques ainsi que l'établissement de rapports sur ceux-ci dans le cadre de leurs activités commerciales;
- la responsabilité à l'égard des résultats d'affaires et des risques pris afin d'atteindre ces résultats;
- l'exercice des activités en fonction de l'appétence pour le risque et des principes directeurs en matière de gestion des risques.

La **deuxième ligne de défense** comprend le premier directeur de la gestion des risques et divers chefs de fonction, qui sont responsables de la supervision indépendante de nos programmes de gestion des risques à l'échelle de la Compagnie. Il incombe au premier directeur de la gestion des risques d'élaborer notre cadre de gestion du risque et nos principes directeurs en matière d'appétence pour le risque, ainsi que de superviser l'élaboration et l'application de stratégies de gestion des risques visant à optimiser le ratio risque/rendement de la Compagnie. Le premier directeur de la gestion des risques est soutenu par un réseau composé des directeurs de la gestion des risques des différents secteurs d'activité. Les chefs de fonction aident le premier directeur de la gestion des risques à mettre en œuvre et à communiquer notre cadre de gestion du risque et nos principes directeurs en matière d'appétence pour le risque. Parmi les responsabilités liées au risque de la deuxième ligne de défense, on retrouve :

- l'élaboration des lignes directrices et des principes directeurs en matière de gestion des risques;
- la supervision et la remise en question des risques actuels et émergents identifiés par la première ligne de défense;
- la production de rapports indépendants aux comités de la haute direction et au conseil comparant le profil de risque à l'appétence pour le risque.

Les responsabilités de la **troisième ligne de défense** diffèrent de celles des deux premières lignes de défense. La fonction d'audit interne constitue pour sa part la troisième ligne de défense et est chargée de fournir de façon indépendante à la direction, au comité d'examen des risques et de révision et au BSIF des assurances quant à la conception et à l'efficacité opérationnelle des pratiques de gestion des risques mises en œuvre par les deux premières lignes de défense. La fonction d'audit interne émet une opinion trimestrielle sur l'efficacité des contrôles internes, de la gestion des risques et des processus de gouvernance à l'intention du comité d'examen des risques et de révision. En outre, le comité d'examen des risques et de révision peut demander à un tiers des examens indépendants qui compléteront l'examen par la troisième ligne de défense de l'efficacité des programmes de gestion du risque de la Compagnie.

8. Culture et approche en matière de gestion du risque

Nous avons établi une solide culture d'entreprise fondée sur le comportement éthique, l'observance de normes commerciales strictes, l'intégrité et le respect. Le conseil donne l'exemple en ce qui a trait au respect de la déontologie et doit s'assurer que le chef de la direction et les membres de la haute direction établissent et soutiennent des valeurs préconisant l'intégrité au sein de l'organisation. Nous travaillons de concert avec la volonté de valoriser la diversité, l'inclusion et la durabilité afin d'atteindre notre objectif d'aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.

La culture en matière de gestion du risque a trait à nos comportements et à nos réactions, ainsi qu'aux exigences que nous établissons. Elle permet et récompense la prise des bons risques de manière avisée, en plus de favoriser les critiques d'analyse efficaces et la transparence en ce qui a trait aux risques et aux résultats, sans crainte de représailles. Cette culture nous permet de comprendre les besoins et les préférences des Clients afin de pouvoir agir dans leur intérêt supérieur. Afin d'aider les employés à remplir ce rôle, nous avons pris des mesures pour veiller à ce que les protocoles et procédures soient bien définis et ancrés dans nos activités quotidiennes, veillons à ce que la formation et les ressources appropriées soient fournies, avons établi et communiqué une approche en matière de gestion du risque commune ainsi que des normes élevées en matière d'intégrité et de conduite et encourageons chaque employé à repérer ouvertement les risques et à communiquer à ses supérieurs ses inquiétudes relatives aux risques. Notre culture en matière de gestion du risque repose sur les six éléments suivants :

- La direction doit donner l'exemple.
- Encourager la transparence dans la prise de risques.
- Effectuer des critiques d'analyse efficaces dans le cadre de la prise de décisions d'affaires.
- Harmoniser les incitatifs et les pratiques en matière de gestion des risques.
- Communiquer efficacement les attentes en ce qui a trait à la culture de gestion des risques.
- Établir des responsabilités claires.

Notre culture repose essentiellement sur le principe clé suivant : tous les employés ont un rôle important à jouer dans la gestion des risques de la Compagnie. La gestion des risques fait partie intégrante de la culture de la Compagnie, qui encourage la prise en charge et la responsabilité en matière de gestion des risques à tous les échelons. Nos programmes de rémunération sont harmonisés avec les pratiques de la Compagnie en ce qui a trait à la gestion des risques, grâce à notre structure de gouvernance pour la conception et l'approbation de régimes et de

processus de rémunération incitative destinés à appuyer l'harmonisation de la gestion de la rémunération et des risques. Nous renforçons et intégrons cette culture de façon continue, au moyen de la communication et de la formation à l'égard de certains éléments de la culture en matière de gestion du risque, dans divers cadres et à divers échelons, au moyen de la formation annuelle sur le code de conduite, de la promotion de la responsabilisation par l'entremise d'évaluations du rendement et de la rémunération, et au moyen de la définition des rôles, des responsabilités et des attentes dans les principes directeurs en matière de gestion des risques.

L'approche de la Compagnie en matière de gestion du risque comprend les principes clés qui suivent :

Harmonisation stratégique

Nos objectifs d'affaires et nos objectifs en matière de stratégie d'entreprise doivent être établis en fonction des limites énoncées dans le cadre de gestion du risque et de la politique en matière d'appétence pour le risque. Ainsi, nous devons déterminer si une activité précise entraînera un profil de risque que nous sommes disposés à accepter et que nous sommes prêts à gérer. Nous avons établi des limites précises d'appétence pour le risque et des points de contrôle liés au risque de crédit, au risque de marché, au risque d'assurance, au risque opérationnel et au risque de liquidité. Le risque stratégique et d'entreprise est géré au moyen de notre processus de planification stratégique et de planification des affaires, ainsi qu'au moyen de nos contrôles à l'égard de la mise en œuvre de cette planification stratégique et des affaires. Nous évitons les risques liés aux activités qui excèdent notre seuil d'appétence pour le risque ou qui ne correspondent pas aux risques définis acceptables.

Participations des parties prenantes

Notre politique en matière d'appétence pour le risque tient compte des intérêts d'un grand nombre de parties prenantes, dont les Clients, les titulaires de contrat, les actionnaires, les créanciers, le personnel, les organismes de réglementation, les distributeurs, les agences de notation et d'autres intervenants des marchés financiers. Cette politique décrit la manière d'arriver à un équilibre adéquat entre les besoins, les attentes, les perspectives en matière de ratio risque/rendement et l'horizon de placement des différentes parties prenantes.

La gestion efficace des risques passe par l'harmonisation des objectifs et des incitatifs pour s'assurer que les décisions de la direction sont conformes à l'approche de la Compagnie en matière de gestion des risques et à son appétence pour le risque. Pour ce faire, les plans et les stratégies d'affaires sont soumis à des tests de façon indépendante afin qu'ils soient exécutés en fonction des limites et des exigences énoncées dans le cadre de gestion du risque et la politique en matière d'appétence pour le risque. Les résultats de ces tests sont transmis au conseil. Les programmes de rémunération des employés sont approuvés par le conseil et ses comités et sont harmonisés avec l'approche en matière de gestion du risque, les valeurs, et les stratégies d'affaires et de gestion du risque de la Compagnie, ainsi qu'avec les intérêts à long terme des parties prenantes. Lorsque nous établissons les objectifs de rendement annuels, nous tenons compte des objectifs de gestion des risques de façon à ce que les décisions d'affaires soient conformes au ratio risque/rendement de la Compagnie.

Harmonisation des capacités

Nous recherchons des occasions rentables comportant des risques pour lesquels nous possédons les aptitudes et les capacités de gestion requises. À l'inverse, nous cherchons à éviter ou à transférer les occasions présentant des risques qui sont au-delà de nos capacités à prendre des risques. Notre capacité d'évaluation et de mesure des risques, la qualité des processus de gouvernance et de contrôle de la gestion des risques ainsi que l'ampleur, la qualité des mesures correctrices et l'efficacité des stratégies de fixation des prix sont des capacités particulièrement importantes à cet égard.

Gestion en fonction du portefeuille

L'évaluation d'un risque particulier tient compte des risques et des rendements liés à l'ensemble du portefeuille, y compris la reconnaissance explicite des incidences de la diversification et de la concentration et la façon dont les divers risques interagissent entre eux. Cette approche est appliquée à la conception de mesures d'atténuation du risque et de stratégies de fixation des prix, compte tenu du fait que la gestion du risque la plus efficace consiste souvent à avoir recours aux relations disponibles qui sont déjà inhérentes à nos activités.

Rendements ajustés en fonction du risque

Les mesures de la performance financière utilisées pour évaluer des activités doivent être ajustées en fonction du risque. Ces mesures sont élaborées en fonction des restrictions énoncées dans la politique en matière d'appétence pour le risque et reflètent les coûts d'atténuation prévus et le coût du capital-risque nécessaire au soutien de l'activité comportant des risques.

Culture de la Compagnie

La culture de notre Compagnie englobe les principes, les valeurs et les croyances que nous partageons, soit ce qui façonne le caractère unique d'une entreprise. La culture de notre Compagnie fournit un cadre valorisant les comportements conformes à nos objectifs de création de valeur à long terme. Elle définit le comportement adéquat à adopter pour toute situation, gouverne nos interactions avec nos Clients et influence la façon dont les employés s'identifient au sein de la Compagnie. La culture de notre Compagnie peut avoir une incidence importante sur notre profil de risque. La culture d'une entreprise a une incidence sur sa capacité à créer de la valeur et à protéger celle-ci. Le fait de maintenir un équilibre parfait entre la prise de risque et les activités de contrôle des risques constitue une capacité organisationnelle importante, et il s'agit d'un élément crucial du succès durable à long terme de la Sun Life.

9. Catégories de risques

Le texte et les tableaux en grisé de la section suivante du présent rapport de gestion mettent en lumière l'information que nous présentons à l'égard du risque de crédit, du risque de marché et du risque de liquidité conformément à IFRS 7, *Instruments financiers - Informations à fournir*, et comprennent une analyse portant sur l'évaluation des risques ainsi que sur nos objectifs, principes directeurs et méthodes de gestion de ces risques. Le texte et les tableaux en grisé constituent une partie intégrante de nos états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Le grisé n'indique en aucun cas que ces informations sont plus importantes que l'information présentée dans des tableaux ou dans le texte qui ne sont pas en grisé. Les informations présentées à l'égard de la gestion du risque doivent être lues dans leur intégralité.

Cette information devrait être examinée attentivement, de même que les autres renseignements contenus dans le présent rapport de gestion et notre notice annuelle de 2019, nos états financiers consolidés annuels de 2019 et d'autres rapports et documents que nous déposons auprès d'autorités en valeurs mobilières.

Dans la présente section, les fonds distincts incluent les garanties liées aux fonds distincts, les rentes à capital variable et les produits de placement, ainsi que le portefeuille fermé de réassurance du secteur de l'Organisation internationale.

Notre cadre de gestion des risques regroupe les risques dans six principales catégories : le risque de marché, le risque d'assurance, le risque de crédit, le risque d'entreprise et stratégique, le risque opérationnel et le risque de liquidité.

i. Risque de marché

Description du risque

Nous sommes exposés à un risque lié aux marchés financiers et aux marchés des capitaux, soit le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un contrat d'assurance ou d'un instrument financier fluctuent en raison de variations ou de la volatilité des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque actions, le risque de taux d'intérêt et le risque de corrélation, le risque lié aux biens immobiliers et le risque de change.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de marché

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de marché, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque de marché, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques et de révision.
- L'établissement de limites d'appétence pour le risque actions et les risques liés aux taux d'intérêt, aux biens immobiliers et au change.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéficiaire et du capital réglementaire par rapport aux limites de risque préétablies.
- Des principes directeurs, des programmes et des pratiques détaillés en matière de gestion actif-passif et de couverture.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des principes directeurs en matière de conception des produits et de fixation des prix qui exigent une évaluation détaillée du risque et la prise en compte des risques importants dans la fixation des prix.
- Le recours à des tests de tension, comme les examens dynamiques de la suffisance du capital, pour évaluer l'effet de fluctuations défavorables marquées et persistantes du marché.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes de pratique actuarielle canadiennes.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Les risques propres au marché et nos stratégies de gestion des risques sont présentés plus en détail ci-après.

Risque actions

Le risque actions correspond à la perte financière pouvant résulter du recul ou de la volatilité des cours des marchés des actions. Nous sommes exposés au risque actions provenant de plusieurs sources. Nous sommes en partie exposés au risque lié aux titres de participation dans le cadre de la souscription de garanties de prestations visant nos contrats de fonds distincts et nos rentes variables. Ces garanties peuvent s'appliquer au décès, à l'échéance, en cas de retrait ou en cas de conversion en rente. Les coûts associés à ces garanties sont incertains et dépendront d'un certain nombre de facteurs, notamment la conjoncture générale des marchés financiers, le rendement des fonds sous-jacents, le comportement des titulaires de contrat et les résultats techniques en matière de mortalité, ce qui peut entraîner des répercussions négatives sur notre bénéfice net et le capital.

Nous générons des produits relatifs à nos activités de gestion d'actifs et de certains contrats d'assurance et de rente pour lesquels des honoraires sont perçus sur les soldes des comptes qui subissent directement l'incidence des niveaux des marchés des actions. Par conséquent, nous sommes davantage exposés au risque actions, car les fluctuations défavorables de la valeur de marché de ces actifs entraînent une incidence défavorable correspondante sur nos produits et notre bénéfice net. En outre, le recul et la volatilité des marchés des actions peuvent avoir une incidence négative sur les souscriptions et les rachats de ces produits, ce qui peut aussi se traduire par une incidence défavorable sur notre bénéfice net et notre situation financière.

Nous sommes également directement exposés aux marchés des actions en raison des placements soutenant les autres passifs du fonds général, l'excédent et les régimes d'avantages du personnel. Ces risques ne font généralement pas l'objet d'une couverture, puisqu'ils correspondent à notre approche en matière de prise de risques et à notre appétence pour le risque.

Risque de taux d'intérêt et de corrélation

Le risque de taux d'intérêt et de corrélation correspond à la possibilité de subir une perte financière en raison de la variation ou de la volatilité des taux d'intérêt et des écarts de taux lorsqu'il existe une discordance entre les flux de trésorerie liés aux actifs et les engagements contractuels qu'ils couvrent. Il peut alors se révéler nécessaire de céder des actifs pour couvrir les prestations et frais liés aux contrats ou de réinvestir des rentrées de fonds excédentaires lorsque les taux d'intérêt et les écarts sont défavorables. L'incidence des modifications ou de la volatilité des taux d'intérêt ou des écarts de taux est reflétée dans l'évaluation de nos actifs et de nos passifs financiers à l'égard de contrats d'assurance.

Notre principale exposition au risque de taux d'intérêt et de corrélation découle de certains produits du fonds général et de contrats de fonds distincts assortis de placements sous forme de taux d'intérêt minimaux, de taux de prime garantis, d'options de règlement et de garanties de prestations. Si le rendement des placements s'avérait inférieur aux taux garantis, nous pourrions être tenus d'augmenter nos passifs ou notre capital à l'égard de ces contrats. Les garanties liées à ces produits pourraient être applicables aux primes passées déjà reçues et aux primes futures à recevoir. Les contrats liés à des fonds distincts fournissent des garanties liées au rendement des fonds sous-jacents qui peuvent s'appliquer en cas de décès, d'arrivée à échéance, de retrait ou de conversion en rente. Ces produits sont couverts par notre programme de gestion actif-passif, et l'exposition résiduelle au risque de taux d'intérêt est gérée selon nos limites d'appétence pour le risque.

Les baisses des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de taux peuvent entraîner la réduction de l'écart net entre les intérêts obtenus sur les placements et les intérêts portés au crédit des titulaires de contrat. Les baisses des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de taux peuvent également donner lieu à une augmentation des rachats d'actifs, à des remboursements anticipés de créances hypothécaires et au réinvestissement net des flux de trésorerie positifs à des taux de rendement inférieurs et, par conséquent, avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière. Des taux d'intérêt défavorables peuvent aussi entraîner des pertes au titre des dépôts en trésorerie et des rendements faibles ou négatifs de nos actifs à revenu fixe, ce qui aurait une incidence sur notre rentabilité. À l'inverse, les augmentations des taux d'intérêt ou des écarts de taux pourraient avoir une incidence importante sur la valeur des actifs à revenu fixe, ce qui aurait pour effet de déprécier les valeurs de marché et pourrait engendrer des ratios du TSAV inférieurs ou des pertes dans l'éventualité d'une liquidation des actifs avant l'échéance.

Des fluctuations importantes ou la volatilité des taux d'intérêt ainsi que des écarts de taux pourraient avoir une incidence défavorable sur les souscriptions de certains produits d'assurance et de rente et sur les tendances prévues de rachat pour les contrats existants. La hausse des taux d'intérêt et l'accroissement des écarts de taux pourraient augmenter le risque de voir les titulaires de contrat racheter leur contrat, ce qui pourrait nous forcer à liquider des actifs à perte et à accélérer la constatation de certains frais d'acquisition. Bien que nous ayons mis en œuvre des programmes de couverture et que nos produits d'assurance et de rente prévoient généralement des caractéristiques visant à atténuer les rachats, ces éléments pourraient ne pas suffire à contrebalancer entièrement l'incidence défavorable des pertes sous-jacentes.

Nous sommes également exposés directement aux taux d'intérêt et aux écarts de taux en raison de nos placements soutenant d'autres passifs du fonds général, l'excédent et les régimes d'avantages du personnel. La baisse des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de taux occasionneront un revenu de placement réduit sur les nouveaux achats d'actifs à revenu fixe. À l'inverse, la hausse des taux d'intérêt ou l'augmentation des écarts réduira la valeur de nos actifs actuels. Ces risques ne font pas l'objet d'une couverture, puisqu'ils correspondent aux critères établis en vertu de notre approche en matière de prise de risques et d'appétence pour le risque.

Une période prolongée de taux d'intérêt faibles pourrait avoir une incidence défavorable sur notre bénéfice, sur les exigences réglementaires en matière de capital et sur notre capacité à mettre en œuvre notre stratégie et nos plans d'affaires de plusieurs façons, notamment par :

- la diminution des souscriptions de certains produits d'assurance et de gestion de patrimoine, ce qui peut à son tour exercer des pressions sur le niveau de nos charges d'exploitation;
- des variations des tendances prévues de rachat pour les contrats existants;
- l'augmentation des pressions exercées par les affaires nouvelles reflétant la diminution de la rentabilité des affaires nouvelles;
- la diminution du rendement sur les nouveaux placements à revenu fixe achetés et la hausse des coûts de couverture;
- l'incidence des modifications des hypothèses actuarielles;
- une perte de valeur au titre du goodwill;
- des réductions de valeur additionnelles applicables aux actifs d'impôt différé.

Sensibilités au risque de marché

Nous avons recours à une variété de méthodes et de mesures pour quantifier notre exposition au risque de marché. Celles-ci comprennent la gestion des durées, les techniques d'étude des taux clés, les mesures de convexité, les analyses d'écarts de flux de trésorerie, les tests effectués au moyen de scénarios et les tests de la sensibilité du bénéfice et des ratios de capital réglementaires par rapport aux limites d'appétence pour le risque.

Notre bénéfice net¹⁾ subit l'incidence de l'évaluation de nos obligations envers les titulaires de contrat aux termes des contrats d'assurance et de rente. Ces montants sont déterminés d'après des modèles d'évaluation internes et sont comptabilisés dans nos états financiers consolidés annuels principalement comme passifs relatifs aux contrats d'assurance. L'évaluation de ces obligations exige de la direction qu'elle pose des hypothèses en ce qui concerne le niveau futur du rendement des marchés des actions, des taux d'intérêt, des écarts de taux et des écarts de swap ainsi que d'autres facteurs pour la durée de ces contrats. Les états financiers consolidés annuels tiennent compte des différences entre nos résultats réels et nos hypothèses les plus probables. Se reporter à la rubrique « Mises en garde additionnelles et hypothèses clés relatives aux sensibilités » de la présente section pour obtenir des renseignements additionnels importants concernant ces estimations.

La valeur de marché de nos placements dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres varie en fonction des fluctuations des taux d'intérêt et des marchés des actions. La valeur de marché des titres à revenu fixe désignés comme étant disponibles à la vente et détenus principalement dans notre excédent augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent et diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La valeur de marché des titres de capitaux propres désignés comme étant disponibles à la vente et détenus principalement dans notre excédent augmente en fonction de la hausse des marchés des actions et diminue en fonction de la baisse de ces derniers. Les variations de la valeur de marché des actifs disponibles à la vente sont inscrites dans les autres éléments du résultat global et ne sont comptabilisées dans le bénéfice net qu'à leur réalisation au moment de la vente, ou lorsque les actifs sont considérés comme s'étant dépréciés. Le montant du profit réalisé (de la perte réalisée) comptabilisé dans le bénéfice net pour une période donnée correspond au montant du profit latent (de la perte latente) ou au montant inscrit dans les autres éléments du résultat global au début de la période, augmenté de la variation de la valeur de marché au cours de la période considérée, et ce, jusqu'au moment de la vente pour les titres qui ont été vendus au cours de la période. La vente ou la dépréciation d'actifs disponibles à la vente détenus dans l'excédent peut par conséquent donner lieu à une modification de la sensibilité du bénéfice net.

Nous avons réalisé un profit net (avant impôt) de 64 M\$ à la vente d'actifs disponibles à la vente au quatrième trimestre de 2019 et de 167 M\$ pour 2019 (25 M\$ et 121 M\$ avant impôt pour le quatrième trimestre de 2018 et pour 2018, respectivement). Le profit net latent (la perte nette latente) ou le montant inscrit dans les autres éléments du résultat global à l'égard des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres disponibles à la vente se sont établis à 251 M\$ et à 62 M\$ après impôt, respectivement, au 31 décembre 2019 [(98) M\$ et 43 M\$ après impôt, respectivement, au 31 décembre 2018].

1) Le bénéfice net présenté dans la rubrique J, « Gestion du risque », du présent document s'entend du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires.

Sensibilités aux marchés des actions

Le tableau suivant présente l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des cours des marchés des actions sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat global de la Compagnie ainsi que sur le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada, au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)				
Variation des marchés des actions ¹⁾	Diminution de 25 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Augmentation de 25 %
Incidence possible sur le bénéfice net ^{2), 3)}	(350)\$	(150)\$	100 \$	250 \$
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global ³⁾	(50)\$	(50)\$	50 \$	50 \$
Incidence possible sur le ratio du TSAV ^{2), 4)}	Diminution de 0,5 %	Diminution de 0,0 %	Augmentation de 0,0 %	Augmentation de 0,0 %

Au 31 décembre 2018 (en millions de dollars, sauf indication contraire)				
Variation des marchés des actions ¹⁾	Diminution de 25 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Augmentation de 25 %
Incidence possible sur le bénéfice net ^{2), 3)}	(300)\$	(100)\$	100 \$	250 \$
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global ³⁾	(100)\$	(50)\$	50 \$	100 \$
Incidence possible sur le ratio du TSAV ^{2), 4)}	Diminution de 2,0 %	Diminution de 1,0 %	Augmentation de 0,5 %	Augmentation de 1,0 %

- Variation respective sur tous les marchés des actions au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018. En présumant que les placements réels en actions suivent de façon constante et précise l'ensemble des marchés des actions. Étant donné que, en pratique, les placements réellement effectués sur les marchés des actions diffèrent habituellement des indices boursiers généraux (en raison de l'incidence de la gestion active, du risque de corrélation et d'autres facteurs), les sensibilités réelles pourraient différer considérablement de celles présentées ci-dessus. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures des actions pour les programmes de couverture dynamique à des intervalles de 2 % (pour les fluctuations de 10 % des marchés des actions) et à des intervalles de 5 % (pour les fluctuations de 25 % des marchés des actions).
- Les sensibilités au risque de marché tiennent compte de l'effet d'atténuation estimatif de nos programmes de couverture en vigueur au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018. Elles tiennent également compte des affaires nouvelles réalisées et des modifications apportées aux produits avant ces dates.
- Les sensibilités du bénéfice net et des autres éléments du résultat global ont été arrondies au multiple de 50 M\$ le plus proche. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré des coentreprises et des entreprises associées, qui est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.
- Les sensibilités du TSAV illustrent l'incidence sur la Sun Life du Canada au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018. Les ratios du TSAV sont arrondis au multiple de 0,5 % le plus proche.

Sensibilités aux taux d'intérêt

Le tableau ci-après présente l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des taux d'intérêt sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat global de la Compagnie ainsi que sur le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada, au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

Le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada diminue habituellement lorsque les taux d'intérêt augmentent et augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent, à l'inverse de la sensibilité de notre bénéfice net. Une augmentation des taux d'intérêt viendra réduire la valeur de notre actif ainsi que les marges de nos provisions techniques, entraînant une diminution du ratio du TSAV, tandis qu'une diminution des taux d'intérêt viendra augmenter la valeur de notre actif ainsi que les marges de nos provisions techniques. Cependant, notre sensibilité aux taux d'intérêt pourrait être non linéaire, et elle pourrait varier en raison de l'interdépendance entre les cours en vigueur sur le marché, les hypothèses actuarielles et les calculs du TSAV. Plus particulièrement, des variations des conditions de marché pourraient venir modifier le scénario de taux d'intérêt appliqué à la formule du TSAV et entraîner une discontinuité se traduisant par des changements significatifs des exigences en matière de capital.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Au 31 décembre 2019		Au 31 décembre 2018	
Variation des taux d'intérêt ¹⁾	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base
Incidence possible sur le bénéfice net ^{2), 3), 4)}	(150)\$	50 \$	(100)\$	50 \$
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global ³⁾	250 \$	(250)\$	250 \$	(250)\$
Incidence possible sur le ratio du TSAV ^{2), 5)}	Augmentation de 2,0 %	Diminution de 3,0 %	Augmentation de 2,5 %	Diminution de 1,5 %

- Les sensibilités aux taux d'intérêt supposent une variation uniforme des taux d'intérêt présumés sur l'ensemble de la courbe de rendement au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 et aucune variation du taux de réinvestissement ultime publié par le Conseil des normes actuarielles (le « CNA »). Les variations des rendements réalisés découlant de facteurs comme les différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance et des emplacements géographiques pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures de taux d'intérêt pour les programmes de couverture dynamique à des intervalles de 10 points de base (pour les variations de 50 points de base des taux d'intérêt).
- Les sensibilités au risque de marché tiennent compte de l'effet d'atténuation estimatif de nos programmes de couverture en vigueur au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018. Elles tiennent également compte des affaires nouvelles réalisées et des modifications apportées aux produits avant ces dates.
- Les sensibilités du bénéfice net et des autres éléments du résultat global ont été arrondies au multiple de 50 M\$ le plus proche. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré des coentreprises et des entreprises associées, qui est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.
- La majeure partie de la sensibilité aux taux d'intérêt, après couverture, est attribuée aux produits d'assurance individuelle. Nous avons également une sensibilité aux taux d'intérêt, après couverture, attribuable à nos produits de rente à capital fixe et de fonds distincts.
- Les sensibilités du TSAV illustrent l'incidence sur la Sun Life du Canada au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018. Les ratios du TSAV sont arrondis au multiple de 0,5 % le plus proche.

Nous avons utilisé une variation de 50 points de base des taux d'intérêt et une variation de 10 % des marchés des actions pour déterminer les sensibilités présentées dans le tableau ci-dessus, parce que nous sommes d'avis que ces perturbations des marchés étaient raisonnables au 31 décembre 2019. Nous avons également présenté l'incidence d'une variation de 25 % des marchés des actions pour illustrer que des variations importantes des marchés des actions pourraient avoir une incidence autre que la variation proportionnelle sur nos sensibilités.

Sensibilités aux écarts de taux et aux écarts de swap

Nous avons estimé l'incidence immédiate de certaines variations instantanées des écarts de taux et des écarts de swap sur notre bénéfice net, ou la sensibilité de cet élément à de telles variations. Les sensibilités aux écarts de taux représentent l'incidence des variations des écarts de taux sur les évaluations de nos actifs et de nos passifs (y compris les placements à revenu fixe non souverains, les obligations de gouvernements provinciaux, les obligations de sociétés et les autres placements à revenu fixe). Les sensibilités aux écarts de swap représentent l'incidence des variations des écarts de taux sur les positions en dérivés fondés sur des swaps et sur les évaluations des passifs.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Sensibilités aux écarts de taux ¹⁾		Sensibilités aux écarts de swap	
	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base	Diminution de 20 points de base	Augmentation de 20 points de base
Sensibilité du bénéfice net ²⁾				
31 décembre 2019	(75)\$	50 \$	50 \$	(50)\$
31 décembre 2018	(75)\$	75 \$	25 \$	(25)\$

1) Dans la plupart des cas, il est supposé que les écarts de taux reviennent à ceux retenus dans les hypothèses à long terme liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance, généralement sur une période de cinq ans.

2) Les sensibilités ont été arrondies au multiple de 25 M\$ le plus proche.

Les sensibilités aux écarts de taux et aux écarts de swap présument une variation uniforme des écarts indiqués sur l'ensemble de la structure par terme. Les variations des écarts réalisés découlant de différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance, des emplacements géographiques, des catégories d'actifs et des types de dérivés, des fluctuations des taux d'intérêt sous-jacents et des notations de crédit pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus. Les estimations au chapitre de la sensibilité aux écarts de taux excluent l'incidence des écarts de taux associés aux actifs détenus dans les fonds distincts. Les sensibilités aux écarts de taux sont présentées pour l'entité consolidée, et elles pourraient ne pas être proportionnelles dans tous les secteurs à présenter. Se reporter à la rubrique « Mises en garde additionnelles et hypothèses clés relatives aux sensibilités » de la présente section pour obtenir des renseignements additionnels importants concernant ces estimations.

Stratégies de gestion du risque de marché

Nous gérons le risque de marché à toutes les étapes du cycle de vie du produit, y compris ce qui a trait à la conception et au développement du produit, aux examens continus et au positionnement de notre gamme de produits, à la gestion continue de l'actif et du passif et au rééquilibrage des couvertures.

Nous avons mis en œuvre des programmes de gestion actif-passif et de couverture qui prévoient la surveillance régulière des risques de marché et l'ajustement de ceux-ci au moyen d'actifs, d'instruments dérivés et de pensions sur titres visant à maintenir notre exposition au risque de marché à un niveau conforme à notre appétence pour le risque. Un certain nombre de facteurs, notamment la fluctuation des niveaux des taux d'intérêt, la volatilité accrue des marchés financiers, et les changements dans la conjoncture des marchés et le contexte réglementaire en général au sein desquels ces programmes de couverture sont utilisés, peuvent avoir une incidence défavorable sur l'offre générale et le coût de ces instruments de couverture. Plus précisément, les règlements visant les produits dérivés hors cote pourraient accroître les coûts et avoir des répercussions sur notre stratégie de couverture. En outre, ces programmes pourraient eux-mêmes nous exposer à d'autres risques.

Nos stratégies de gestion du risque de marché sont élaborées en fonction de principes directeurs et de lignes directrices opérationnelles au niveau de l'entreprise, du secteur d'activité et du produit. Nous regroupons les passifs qui présentent un risque de profil similaire, et nous élaborons une stratégie de placement et de couverture personnalisée que nous mettons en œuvre afin d'optimiser le rendement dans les limites de notre appétence pour le risque.

En général, les actifs soutenant nos produits, qui sont constitués de positions dans des actifs à revenu fixe, comme des obligations et des prêts hypothécaires, nous permettent d'atténuer le risque de marché. Des instruments dérivés peuvent s'ajouter à ces actifs pour réduire le risque découlant de l'asymétrie des flux de trésorerie et atténuer le risque de marché lié aux caractéristiques des passifs et à la présence d'options. Le tableau suivant présente l'utilisation qui est faite des instruments dérivés pour bon nombre de nos produits au 31 décembre 2019.

Applications de la gestion actif-passif pour l'utilisation d'instruments dérivés

L'utilisation principale des instruments dérivés est résumée dans le tableau ci-après.

Produits/application	Utilisation d'instruments dérivés	Instruments dérivés utilisés
Gestion générale actif-passif - risque de taux d'intérêt pour la plupart des produits d'assurance et de rente	Gérer la sensibilité aux variations de taux d'intérêt qu'affichent les actifs et les passifs sur le plan de l'écart de durée	Swaps de taux d'intérêt, swaptions, garanties de taux plancher et contrats à terme sur obligations
Garanties liées aux contrats d'assurance et de rente - garanties de taux d'intérêt minimaux, valeurs de rachat garanties, options de rentes garanties	Restreindre les pertes financières pouvant découler de baisses importantes des taux de rendement des actifs associés aux garanties contractuelles	Swaps de taux d'intérêt, swaptions, garanties de taux plancher et contrats à terme sur obligations
Garanties liées aux fonds distincts	Gérer le risque lié aux garanties sensibles aux fluctuations des marchés des actions, des taux d'intérêt et des taux de change	Options de vente, options d'achat, contrats à terme et swaps sur indices boursiers, swaps de taux d'intérêt et contrat à terme sur taux d'intérêt, contrats à terme sur obligations et contrats de change à terme
Risque de change lié à la gestion actif-passif	Réduire la sensibilité aux fluctuations des taux de change en faisant correspondre la valeur et les flux de trésorerie d'actifs précis libellés en une monnaie étrangère à la valeur et aux flux de trésorerie des passifs correspondants libellés en une autre monnaie étrangère	Swaps de devises et contrats de change à terme
Exposition au risque de crédit	Reproduire l'exposition au risque de crédit et améliorer le rendement des placements	Swaps sur défaillance

Produits d'assurance et de rente liés au fonds général

La majeure partie de notre sensibilité attendue aux fluctuations des taux d'intérêt et environ les deux tiers de notre sensibilité attendue aux fluctuations des marchés des actions ont trait à nos produits d'assurance et de rente liés au fonds général. Nous avons adopté des stratégies de gestion du risque de marché afin d'atténuer une partie du risque de marché lié à nos produits d'assurance et de rente liés au fonds général.

Les produits d'assurance individuelle comprennent l'assurance-vie universelle et d'autres produits d'assurance-vie et d'assurance-maladie à long terme. L'exposition des produits d'assurance individuelle au risque de marché découle en grande partie du risque de réinvestissement lié aux primes futures des contrats à primes périodiques, du risque de réinvestissement des actifs pour les contrats à primes périodiques et à prime unique ainsi que du coût garanti de l'assurance. Le risque de taux d'intérêt visant les produits d'assurance individuelle est habituellement géré en fonction de la durée et de fourchettes de tolérance énoncées dans la politique ou les lignes directrices applicables en matière de placement. Les cibles et les limites sont établies de façon à ce que le niveau d'exposition résiduelle tienne compte de notre appétence pour le risque. Les expositions au risque font l'objet d'un suivi régulier, et, au besoin, les actifs sont rééquilibrés au moyen d'une combinaison d'actifs et d'instruments dérivés afin que les limites établies soient respectées. Une partie des flux de trésorerie à long terme est adossée à des titres de capitaux propres et à des immeubles.

Dans le cas des produits d'assurance avec participation et d'autres produits d'assurance assortis de caractéristiques d'ajustabilité, la stratégie de placement a pour objectif de procurer un taux de rendement global en fonction d'un profil de risque constant à long terme.

Les produits de rente à capital fixe offrent généralement au titulaire de contrat un taux de rendement garanti. Le risque de taux d'intérêt associé à ces produits est habituellement géré en fonction de la durée et de fourchettes de tolérance énoncées dans les lignes directrices applicables en matière de placement. Les cibles et les limites sont établies de façon à ce que le niveau d'exposition résiduelle tienne compte de notre appétence pour le risque. Les expositions font l'objet d'un suivi régulier et sont rééquilibrées, au besoin, au moyen d'une combinaison d'actifs à revenu fixe et d'instruments dérivés afin de demeurer conformes aux seuils de tolérance prescrits.

Certains produits d'assurance et de rente sont assortis de garanties de taux d'intérêt minimaux. Des stratégies de gestion du risque de marché sont mises en œuvre afin de restreindre les pertes financières pouvant découler de baisses des taux de rendement des actifs associés aux garanties contractuelles. Ces stratégies prévoient généralement l'application de stratégies de couverture reposant sur des dérivés de taux d'intérêt, comme des garanties de taux plancher, des swaps et des swaptions.

Certains produits d'assurance et de rente sont assortis de caractéristiques permettant aux titulaires de contrat de racheter leur contrat à sa valeur comptable. Des stratégies de gestion du risque de marché sont mises en œuvre afin de restreindre les pertes financières pouvant découler des fluctuations des taux d'intérêt et des changements de comportement des titulaires de contrat. Ces stratégies prévoient généralement l'application de stratégies de couverture telles que la reproduction dynamique d'options et l'achat de swaptions de taux d'intérêt.

Certains produits offrent des taux de conversion en rente minimaux garantis. Des stratégies de gestion du risque de marché sont mises en œuvre afin de restreindre les pertes financières éventuelles, et elles prévoient généralement le recours à des actifs à revenu fixe, à des swaps de taux d'intérêt et à des swaptions.

Garanties liées aux fonds distincts

Environ le tiers de notre sensibilité au risque lié aux marchés des actions et une petite partie de notre sensibilité au risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2019 avaient trait aux produits de fonds distincts. Ces produits fournissent des garanties liées au rendement des fonds sous-jacents qui peuvent s'appliquer en cas de décès, d'arrivée à échéance, de retrait ou de conversion en rente. Le coût que nous assumons pour offrir ces garanties est incertain et dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment les conditions générales des marchés financiers, nos stratégies de couverture, le comportement des titulaires de contrat et les résultats au chapitre de la mortalité, et chacun de ces facteurs pourrait avoir une incidence négative sur le bénéfice net et le capital.

Le tableau suivant présente de l'information sur les garanties fournies relativement aux produits de fonds distincts par organisation.

Risques liés aux fonds distincts (en millions de dollars)

31 décembre 2019

	Valeur des fonds	Montant du risque ¹⁾	Valeur des garanties ²⁾	Passifs relatifs aux contrats d'assurance ³⁾
Canada	12 131	362	10 678	505
Asie	2 337	212	2 380	99
Organisation internationale ⁴⁾	2 302	207	1 063	228
Total	16 770	781	14 121	832

31 décembre 2018

	Valeur des fonds	Montant du risque ¹⁾	Valeur des garanties ²⁾	Passifs relatifs aux contrats d'assurance ³⁾
Canada	11 202	792	10 742	552
Asie	2 798	444	3 165	147
Organisation internationale ⁴⁾	2 215	277	1 219	255
Total	16 215	1 513	15 126	954

- 1) Le montant du risque correspond à l'excédent de la valeur des garanties sur la valeur des fonds pour tous les contrats pour lesquels la valeur des garanties excède la valeur des fonds. Le montant du risque n'est pas exigible actuellement, puisque les garanties sont payables seulement en cas de décès, d'arrivée à échéance, de retrait ou de conversion en rente si la valeur des fonds demeure inférieure à la valeur des garanties.
- 2) Pour les garanties de retrait à vie, la valeur des garanties correspond à la valeur actualisée des retraits futurs maximaux, en présumant que les conditions des marchés demeurent inchangées par rapport aux conditions actuelles. La valeur de toutes les autres garanties est déterminée en présumant que la totalité des règlements sont effectués à la date d'évaluation.
- 3) Les passifs relatifs aux contrats d'assurance représentent les provisions de la direction pour les coûts futurs liés à ces garanties et comprennent une provision pour écart défavorable conformément aux normes de pratique actuarielle canadiennes.
- 4) L'Organisation internationale comprend les activités liées au portefeuille fermé de réassurance, soit un portefeuille de contrats de réassurance ayant cessé d'être offerts. Les activités de réassurance fermées comprennent les risques pris en charge au moyen de la réassurance de produits de rente à capital variable émis par différentes compagnies d'assurance d'Amérique du Nord entre 1997 et 2001.

Les variations des éléments présentés dans le tableau ci-dessus entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019 s'expliquent principalement par les facteurs suivants :

- i) la valeur totale des fonds a augmenté en raison de la hausse des marchés des actions, partiellement contrebalancée par des rachats nets liés aux produits ayant cessé d'être offerts;
- ii) le montant total du risque a diminué en raison d'une hausse des marchés des actions et des rachats nets liés aux produits ayant cessé d'être offerts;
- iii) la valeur totale des garanties a diminué en raison des rachats nets liés aux produits ayant cessé d'être offerts et de la dépréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien;
- iv) le total des passifs relatifs aux contrats d'assurance a diminué en raison de la hausse des marchés des actions, partiellement contrebalancée par la baisse des taux d'intérêt.

Programme de couverture pour les contrats de fonds distincts

Nos programmes de couverture font appel à des instruments dérivés afin d'atténuer l'exposition de nos contrats de fonds distincts aux risques liés aux taux d'intérêt et aux marchés des actions. Au 31 décembre 2019, plus de 90 % de nos contrats de fonds distincts, évalués selon les valeurs des fonds associés, étaient couverts par un programme de couverture. Une part importante des contrats est couverte par le programme de couverture, mais notre exposition au risque de marché sur ces contrats n'est pas entièrement couverte. Pour les contrats de fonds distincts faisant partie du programme de couverture, nous couvrons généralement la valeur des coûts nets futurs prévus des règlements et les marges afférentes.

Le tableau suivant illustre l'incidence de notre programme de couverture relativement à notre sensibilité à une diminution de 50 points de base des taux d'intérêt ainsi qu'à des diminutions de 10 % et de 25 % des marchés des actions pour les contrats de fonds distincts, au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018.

Incidence du programme de couverture pour les contrats de fonds distincts

31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Variations des taux d'intérêt ³⁾	Variation des marchés des actions ⁴⁾	
	Diminution de 50 points de base	Diminution de 10 %	Diminution de 25 %
Sensibilité du bénéfice net ^{1), 2)}			
Avant couverture	(150)	(150)	(400)
Incidence de la couverture	150	100	300
Après couverture	—	(50)	(100)

31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Variations des taux d'intérêt ³⁾	Variation des marchés des actions ⁴⁾	
	Diminution de 50 points de base	Diminution de 10 %	Diminution de 25 %
Sensibilité du bénéfice net ^{1), 2)}			
Avant couverture	(150)	(150)	(450)
Incidence de la couverture	150	100	350
Après couverture	—	(50)	(100)

- 1) Les sensibilités du bénéfice net ont été arrondies au multiple de 50 M\$ le plus proche.
- 2) Comme la juste valeur des prestations couverte diffère généralement de la valeur inscrite aux états financiers (en raison des différentes méthodes d'évaluation et de l'inclusion des marges d'évaluation relativement aux valeurs inscrites aux états financiers), cela donnera lieu à l'inscription au bénéfice net et dans le capital d'une valeur correspondant à la volatilité résiduelle découlant de perturbations des taux d'intérêt et des marchés des actions. La disponibilité générale et le coût de ces instruments de couverture peuvent subir l'incidence défavorable de certains facteurs, notamment la volatilité, la détérioration des marchés des actions et la diminution des taux d'intérêt.
- 3) Représente une variation uniforme des taux d'intérêt présumés sur l'ensemble de la courbe de rendement au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, et aucune variation du taux de réinvestissement ultime publié par le CNA. Les variations des rendements réalisés découlant de facteurs comme les différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance et des emplacements géographiques pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures de taux d'intérêt pour les programmes de couverture dynamique à des intervalles de 10 points de base (pour les variations de 50 points de base des taux d'intérêt).
- 4) Variation sur tous les marchés des actions au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018. En présumant que les placements réels en actions suivent de façon constante et précise l'ensemble des marchés des actions. Étant donné que, en pratique, les placements réellement effectués sur les marchés des actions diffèrent habituellement des indices boursiers généraux (en raison de l'incidence de la gestion active, du risque de corrélation et d'autres facteurs), les sensibilités réelles pourraient différer considérablement de celles présentées ci-dessus. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures des actions pour les programmes de couverture dynamique à des intervalles de 2 % (pour les fluctuations de 10 % des marchés des actions) et à des intervalles de 5 % (pour les fluctuations de 25 % des marchés des actions).

Notre stratégie de couverture est appliquée tant au niveau des branches d'activité ou des produits qu'au niveau de la Compagnie au moyen d'une combinaison d'achat d'options de vente à échéance plus éloignée et de techniques de couverture dynamiques (rééquilibrage fréquent des contrats dérivés sur taux d'intérêt et sur actions à courte échéance). Nous surveillons activement notre risque global lié aux marchés des actions et pourrions mettre en œuvre des stratégies de couverture tactique afin d'aligner les sensibilités du bénéfice prévues sur les objectifs de gestion des risques.

Risque immobilier

Le risque immobilier est la possibilité que nous subissions des pertes financières en raison des fluctuations de la valeur de nos placements immobiliers ou des flux de trésorerie futurs qui y sont associés. Nous sommes exposés au risque immobilier et nous pourrions subir des pertes financières en raison de la propriété directe de placements immobiliers, ou de telles pertes pourraient découler indirectement de placements dans des titres à revenu fixe garantis par des biens immobiliers, de droits de tenure à bail, de loyers fonciers et d'opérations d'achat et de cession-bail. Le risque de prix lié aux biens immobiliers peut découler de conditions des marchés externes, d'une analyse inadéquate d'un immeuble, d'une couverture d'assurance insuffisante, de l'évaluation inappropriée des biens immobiliers ou de l'exposition au risque environnemental. Nous détenons des placements immobiliers directs qui soutiennent le passif du fonds général et l'excédent, et les fluctuations de valeur influeront sur notre rentabilité et sur notre situation financière. Une hausse importante et soutenue des taux d'intérêt pourrait entraîner une détérioration de la valeur des biens immobiliers. Une diminution instantanée de 10 % de la valeur de nos placements immobiliers directs au 31 décembre 2019 diminuerait notre bénéfice net¹⁾ d'environ 275 M\$ (diminution de 275 M\$ au 31 décembre 2018). À l'inverse, une augmentation instantanée de 10 % de la valeur de nos placements immobiliers directs au 31 décembre 2019 augmenterait notre bénéfice net d'environ 275 M\$ (augmentation de 275 M\$ au 31 décembre 2018).

Risque de change

Le risque de change provient de la non-concordance entre la monnaie dans laquelle sont libellés nos actifs et nos passifs (y compris le capital) et les flux de trésorerie. Ce risque peut provenir de diverses sources, telles que les opérations et les services libellés en monnaies étrangères, les couvertures de change, les placements libellés en monnaies étrangères, les placements dans des filiales étrangères et le bénéfice net tiré des établissements à l'étranger. Les changements ou la volatilité des taux de change, y compris les variations des monnaies dont la valeur est fixée à celle d'une autre monnaie, pourraient avoir une incidence défavorable sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

En tant que fournisseur de services financiers à l'échelle internationale, nous sommes actifs dans plusieurs pays; nos produits et nos charges sont donc libellés dans plusieurs monnaies étrangères. Dans chaque territoire où nous sommes présents, nous faisons généralement en sorte que la monnaie étrangère de nos actifs corresponde à celle du total de nos passifs et de l'excédent requis dans ce territoire. Nous pouvons ainsi nous protéger contre les perturbations de nos activités locales liées aux fluctuations de change. Les dérivés de change, comme les swaps de devises et les contrats de change à terme, sont utilisés à titre d'outil de gestion des risques afin de gérer le risque de change conformément à notre politique de gestion actif-passif. Aux 31 décembre 2019 et 2018, la Compagnie n'était exposée à aucun risque de change significatif en ce qui a trait à sa monnaie fonctionnelle.

1) Les sensibilités du bénéfice net ont été arrondies au multiple de 25 M\$ le plus proche.

Les variations de taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur notre bénéfice net et sur notre excédent au moment de la conversion en dollars canadiens des résultats financiers libellés en monnaie fonctionnelle. Le bénéfice net réalisé à l'extérieur du Canada ne fait généralement pas l'objet d'une couverture de change, et un recul de la monnaie locale de nos établissements à l'étranger par rapport au dollar canadien peut avoir une incidence défavorable sur notre bénéfice net exprimé en dollars canadiens. Un renforcement de la monnaie locale de nos établissements à l'étranger par rapport au dollar canadien pourrait avoir l'effet contraire. Les fluctuations des taux de change pourraient également avoir une incidence sur les ratios de capital réglementaire.

Mises en garde additionnelles et hypothèses clés relatives aux sensibilités

Nos sensibilités au risque de marché constituent des mesures de la variation estimative de notre bénéfice net et des autres éléments de notre résultat global qui tiennent compte des fluctuations des taux d'intérêt et des cours des marchés des actions présentées ci-dessus, en fonction des taux d'intérêt, des cours des marchés des actions et de la répartition des affaires aux dates de calcul respectives. Ces sensibilités sont évaluées séparément pour chaque facteur de risque, en présumant généralement que toutes les autres variables liées aux risques demeurent constantes. Les sensibilités ne tiennent pas compte des incidences indirectes, comme les incidences potentielles sur la dépréciation du goodwill ou les réductions de valeur applicables aux actifs d'impôt différé. Les sensibilités sont présentées pour l'entité consolidée, et elles pourraient ne pas être proportionnelles dans tous les secteurs à présenter. Les résultats réels peuvent différer de façon significative de ces estimations pour plusieurs raisons, notamment les différences dans la structure et la distribution des perturbations du marché, l'interaction entre ces facteurs de risque, les erreurs de modélisation ou les modifications des autres hypothèses, comme la répartition des affaires, les taux d'imposition effectifs, le comportement des titulaires de contrat, les taux de change et les autres variables du marché liées à ces hypothèses sous-jacentes au calcul de ces sensibilités. L'écart entre les résultats réels et les fourchettes indicatives présentées est généralement accentué par des fluctuations plus importantes des marchés financiers. Nos sensibilités au 31 décembre 2018 ont été incluses à des fins comparatives seulement.

Nous avons également fourni des mesures de la sensibilité de notre bénéfice net aux variations instantanées des écarts de taux, des écarts de swap et des prix des biens immobiliers, ainsi que des sensibilités du capital aux variations des taux d'intérêt et des cours des marchés des actions. Les sensibilités liées aux biens immobiliers sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Les mises en garde de la présente rubrique s'appliquent également aux sensibilités relatives aux écarts de taux, aux écarts de swap, aux biens immobiliers et au ratio du TSAV. Plus particulièrement, ces sensibilités sont fondées sur les taux d'intérêt, les écarts de taux et les écarts de swap, les cours des marchés des actions et les prix des biens immobiliers aux dates de calcul respectives, en présumant que toutes les autres variables liées aux risques demeurent constantes. Des fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de taux et des écarts de swap, des cours des marchés des actions et des prix des biens immobiliers au-delà des variations présentées pourraient donner lieu à une variation de l'incidence autre qu'une variation proportionnelle.

Ces sensibilités au risque de marché reflètent une incidence immédiate sur le bénéfice net, les autres éléments du résultat global et le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada; elles ne tiennent pas compte des incidences à plus long terme, telles que l'effet sur les produits tirés des honoraires provenant de nos affaires de gestion d'actifs.

Les sensibilités reflètent la composition de nos actifs et de nos passifs au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, respectivement. Des changements de ces positions par suite de nouvelles souscriptions ou d'échéances, de l'achat ou de la vente d'actifs ou d'autres mesures de la direction pourraient donner lieu à des écarts significatifs par rapport aux sensibilités présentées. Plus particulièrement, ces sensibilités reflètent l'incidence prévue des activités de couverture en fonction des programmes de couverture en place aux dates de calcul le 31 décembre. L'incidence réelle des activités de couverture peut différer considérablement de l'incidence prévue lors de la détermination des sensibilités indicatives en raison des activités continues de rééquilibrage des couvertures, des modifications de l'envergure et de la portée des activités de couverture, des variations du coût ou de la disponibilité générale des instruments de couverture, du risque de corrélation (le risque que les couvertures ne reproduisent pas de façon exacte les résultats des portefeuilles sous-jacents), du risque de modèle et des autres risques opérationnels associés à la gestion continue des programmes de couverture ou encore de l'incapacité potentielle des contreparties d'obtenir les résultats prévus.

Les sensibilités sont évaluées en fonction de méthodes et d'hypothèses en vigueur en date du 31 décembre 2019 et du 31 décembre 2018, selon le cas. Des modifications apportées à l'environnement de réglementation, aux méthodes d'évaluation comptable ou actuarielle, aux modèles ou aux hypothèses (y compris les modifications du taux de réinvestissement ultime publié par le CNA) après ces dates pourraient donner lieu à des écarts significatifs par rapport aux sensibilités présentées. Des fluctuations des taux d'intérêt et des cours des marchés des actions au-delà des fourchettes présentées pourraient donner lieu à une variation de l'incidence autre qu'une variation proportionnelle.

Nos programmes de couverture peuvent eux-mêmes nous exposer à d'autres risques, incluant le risque de corrélation (le risque que les couvertures ne reproduisent pas de façon exacte les résultats des portefeuilles sous-jacents), le risque de volatilité et le risque de contrepartie lié aux dérivés, et à une augmentation des risques de liquidité, de modèle et des autres risques opérationnels. Ces facteurs peuvent avoir une incidence défavorable sur l'efficacité nette, les coûts et la viabilité financière du maintien de ces programmes de couverture et, par conséquent, une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière. Bien que nos programmes de couverture visent à atténuer ces effets (par exemple, le risque de contrepartie sur les couvertures est géré en assurant une grande diversification, en faisant affaire principalement avec des contreparties très bien notées et en négociant des contrats de gré à gré compensés par l'intermédiaire de chambres de compensation centrales, des contrats négociés en Bourse ou des contrats de gré à gré bilatéraux conclus directement entre les contreparties, assortis d'annexes sur le soutien au crédit), un risque résiduel ainsi que la volatilité du résultat déclaré et du capital sont toujours possibles.

Pour les raisons susmentionnées, nos sensibilités devraient être perçues uniquement comme des estimations directionnelles quant à la sensibilité sous-jacente de chacun des facteurs de ces hypothèses spécialisées et ne devraient pas être interprétées comme des prévisions de notre bénéfice net, des autres éléments de notre résultat global et de notre capital futurs. Étant donné la nature de ces calculs, nous ne pouvons donner aucune garantie que l'incidence réelle correspondra aux estimations présentées.

L'information concernant les sensibilités au risque de marché et les garanties liées aux produits de fonds distincts doit être lue en parallèle avec l'information figurant à la rubrique M, « Questions liées à la comptabilité et au contrôle - 1 - Méthodes et estimations comptables critiques », du présent rapport de gestion. Des renseignements supplémentaires sur le risque de marché sont présentés à la note 6 de nos états financiers consolidés annuels de 2019 et à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle.

ii. Risque d'assurance

Description du risque

Le risque d'assurance est l'incertitude relative au rendement des produits en raison des différences entre les résultats réels et les résultats prévus à l'égard du comportement des titulaires de contrat, de la mortalité, de la morbidité et de la longévité. En outre, les risques liés à la conception des produits et à la fixation des prix, aux charges et à la réassurance ont une incidence sur plusieurs catégories de risque, y compris le risque d'assurance.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque d'assurance

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque d'assurance, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque d'assurance, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques et de révision.
- L'établissement de limites d'appétence pour les risques liés au comportement des titulaires de contrat, à la mortalité et à la morbidité et à la longévité.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéficiaire et du capital réglementaire par rapport aux limites de risque préétablies.
- Des principes directeurs en matière de risque d'assurance ainsi que des directives et des pratiques détaillées.
- Un manuel mondial de tarification harmonisant les pratiques en matière de tarification avec les normes de gestion des risques de l'entreprise et assurant l'application d'une approche cohérente en matière de tarification d'assurance.
- L'application de limites de conservation maximales approuvées par le conseil d'administration. Les montants excédant ces limites sont réassurés.
- L'établissement de procédures détaillées pour chaque secteur d'activité, ce qui comprend des critères d'approbation des risques et d'évaluation des sinistres, et l'exercice d'une surveillance à cet égard.
- L'établissement de normes de tarification et de sélection des risques et la surveillance de leur application par les responsables de la gestion des risques liés à la tarification et aux règlements.
- La gestion de la diversification et de la mise en commun des risques au moyen du regroupement des risques selon les produits, l'emplacement géographique et les canaux de distribution.
- Les principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance et les principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit, qui établissent les critères et les protocoles d'acceptation afin de surveiller le volume de cessions de réassurance effectuées auprès du même réassureur ou groupe de réassureurs.
- La surveillance du risque lié aux contreparties de réassurance, notamment la communication annuelle d'information sur l'exposition au risque de réassurance au comité d'examen des risques et de révision.
- La surveillance de l'exposition au risque de concentration des contrats collectifs en un seul endroit pour éviter les conséquences importantes d'un événement catastrophique.
- L'intégration de diverses limites, restrictions et structures de frais à la conception des contrats afin d'établir un profil de risque plus uniforme et de limiter les possibilités d'antisélection.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix qui exigent une évaluation détaillée du risque et la prise en compte des risques importants dans la fixation des prix.
- Le suivi des études sur les résultats et de l'analyse des sources de bénéfices à l'échelle de la Compagnie et de l'industrie, et leur intégration aux processus d'évaluation, de renouvellement et de fixation des prix des nouveaux contrats.
- Le recours à des tests de tension, comme les examens dynamiques de la suffisance du capital, pour évaluer l'effet de fluctuations défavorables marquées et persistantes des facteurs du risque d'assurance. En 2020, l'Institut canadien des actuaires remplacera les examens dynamiques de la suffisance du capital par les ESF. Les ESF, de façon similaire aux examens dynamiques de la suffisance du capital, continueront à servir de technique de test de tension clé à l'organisation. Les ESF ayant une portée plus étendue que les examens dynamiques de la suffisance du capital, ils s'harmoniseront avec l'évaluation interne des risques et de la solvabilité de la Compagnie.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes de pratique actuarielle canadiennes.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Nous avons recours à la réassurance pour limiter les pertes, réduire au minimum notre exposition aux risques importants et accroître notre capacité de croissance. Nos principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance précisent les pleins de conservation globaux ainsi que les normes et pratiques de gestion connexes qui sont appliqués pour atténuer notre exposition aux règlements importants. Les montants venant en excédent du plein de conservation approuvé par le conseil d'administration sont réassurés. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, nous avons mis à jour notre plein de conservation à l'égard de l'assurance sur une seule tête et sur deux têtes payable au premier décès pour la faire passer à 40 \$ (25 \$ en 2018) au Canada et à 40 \$ US (25 \$ US en 2018) à l'extérieur du Canada. Dans le cas de l'assurance-vie de survie, notre plein de conservation global est de 50 \$ (30 \$ en 2018) au Canada et de 50 \$ US (30 \$ US en 2018) à l'extérieur du Canada. Nous appliquons dans certains marchés et territoires des niveaux de conservation inférieurs au plein de conservation. Nous avons recours à la réassurance pour de nombreux produits dans la plupart de nos secteurs d'activité, et le placement est automatique pour certains portefeuilles d'assurance déterminés et facultatif pour les risques individuels assortis de certaines caractéristiques.

Notre couverture de réassurance est bien diversifiée, et des contrôles sont en place pour gérer l'exposition aux contreparties de réassurance. Les expositions au risque de réassurance sont surveillées dans le but qu'aucun réassureur ne représente un risque de crédit déraisonnable. Cette surveillance comprend des contrôles diligents périodiques des contreparties de réassurance ainsi que des évaluations internes du crédit

des contreparties auxquelles nous sommes exposés de façon significative. Bien que les contrats de réassurance prévoient le recouvrement des sommes réglées par suite de la réalisation du risque cédé, la Compagnie demeure le principal responsable envers les titulaires de contrat.

Les risques d'assurance précis et nos stratégies de gestion du risque sont décrits en détail ci-après.

Risque lié au comportement des titulaires de contrat

Il est possible que nous subissions des pertes en raison du comportement des titulaires de contrat, qui peut s'avérer plus défavorable que les hypothèses utilisées lors de la fixation des prix et de l'évaluation des produits, à l'égard de la déchéance des contrats ou de l'exercice d'autres options incorporées aux contrats.

L'incertitude relative au comportement des titulaires de contrat peut provenir de plusieurs sources, notamment des événements imprévus survenant dans leur vie, les circonstances, le niveau général d'activité économique (qu'il soit supérieur ou inférieur aux prévisions), les changements au sein des marchés financiers et des marchés des capitaux, les modifications apportées à la fixation des prix ou à la disponibilité des produits existants, l'introduction de nouveaux produits, l'évolution de la technologie et des normes de tarification, ainsi que les changements touchant notre solidité financière ou notre réputation. L'incertitude relative aux flux de trésorerie futurs subissant l'influence du comportement des titulaires de contrat peut être exacerbée par des comportements irrationnels pouvant se manifester durant des périodes de turbulences économiques importantes ou au moment de l'exercice d'options au cours de la durée d'un contrat d'assurance.

Bon nombre de nos produits sont assortis de divers types de modalités visant à atténuer l'incidence des comportements incertains des titulaires de contrat. Ces modalités comprennent ce qui suit :

- l'imposition de frais de rachat en vue d'ajuster la somme versée au titulaire de contrat en fonction des conditions de marché alors en vigueur;
- l'imposition de limites relativement au montant des rachats et emprunts des titulaires de contrat;
- l'imposition de restrictions relativement au moment où les titulaires de contrat peuvent exercer certaines options;
- l'imposition de restrictions sur les types de fonds que les Clients peuvent choisir ainsi que sur la fréquence à laquelle ils peuvent changer de fonds;
- le risque lié au comportement des titulaires de contrat est également atténué par la réassurance de certains contrats d'assurance.

Les études sur les résultats internes servent à vérifier, évaluer et mettre à jour au besoin les hypothèses relatives aux comportements des titulaires de contrat, ce qui pourrait entraîner des mises à jour des passifs relatifs aux contrats.

Risque lié à la mortalité et à la morbidité

Le risque lié à la mortalité et à la morbidité est le risque que nos résultats techniques futurs soient pires que les hypothèses utilisées dans la fixation des prix et l'évaluation des produits. Le risque lié à la mortalité et à la morbidité peut se présenter dans le cours normal des activités, en raison de fluctuations aléatoires des résultats techniques ou de catastrophes, ou en combinaison avec d'autres facteurs de risque, comme le risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix ou le risque de modèle. Des résultats techniques défavorables en matière de mortalité ou de morbidité peuvent également survenir en raison d'une antisélection systémique qui pourrait découler d'une mauvaise conception des contrats ou d'une défaillance du processus de tarification, ou de la création de marchés appartenant aux investisseurs ou de marchés secondaires pour les contrats d'assurance-vie.

Le risque de résultats techniques défavorables en matière de morbidité augmente également durant les périodes de ralentissement économique, plus particulièrement à l'égard de la couverture de l'invalidité, ainsi que dans un contexte de hausse des coûts des traitements médicaux et de croissance de l'utilisation des médicaments de spécialité. Il s'ensuit une possibilité de volatilité financière défavorable de nos résultats financiers. Des facteurs externes pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités liées à l'assurance-vie, à l'assurance-maladie, à l'assurance contre les maladies graves, à l'assurance-invalidité, à l'assurance soins de longue durée et aux rentes. Les tendances défavorables en matière de résultats enregistrés au chapitre de la morbidité, telles une incidence plus élevée de l'invalidité, une hausse des coûts des traitements médicaux et une utilisation accrue de médicaments spécialisés, entraînent une possibilité de volatilité financière défavorable dans nos résultats financiers.

Des procédures de tarification détaillées et uniformes ont été établies afin de pouvoir déterminer l'assurabilité des proposants et de gérer notre exposition aux règlements importants. Ces exigences de tarification font régulièrement l'objet d'une comparaison rigoureuse avec les lignes directrices de l'industrie, et la supervision est assurée par les responsables de la tarification et de la gestion des règlements.

Le risque lié à la concentration de la mortalité et de la morbidité est le risque qu'il se produise un événement catastrophique, comme des catastrophes naturelles (par exemple, les tremblements de terre), des catastrophes causées par l'homme (par exemple, les actes de terrorisme, les actions militaires et la propagation par inadvertance de produits toxiques dans l'environnement) ainsi que des pandémies, dans des emplacements géographiques où la couverture d'assurance est importante. Nous n'avons pas un niveau élevé de risque de concentration lié à des particuliers ou à des groupes, étant donné la bonne diversification au chapitre de la répartition géographique et de nos activités. La majeure partie du risque lié à la mortalité auquel est exposée la Compagnie se rapporte à l'Amérique du Nord. Les contrats d'assurance individuelle et collective font l'objet d'une tarification avant leur établissement initial, et leur renouvellement est en fonction de la sélection des risques, de la conception du contrat et des techniques de tarification.

Les principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance approuvés par le comité d'examen des risques et de révision précisent le montant maximal d'assurance pouvant être établi en vertu d'un contrat ainsi que le montant maximal pouvant être conservé. Ces limites varient par région géographique, et les montants qui viennent en excédent de ces dernières sont réassurés pour éviter une concentration excessive du risque.

Risque de longévité

Le risque de longévité correspond à la possibilité d'une perte économique, d'une perte comptable ou de la volatilité du bénéfice en raison de changements défavorables des taux d'amélioration de la mortalité par rapport aux hypothèses utilisées pour la fixation des prix et l'évaluation des produits. Ce risque peut se manifester lentement, au fil du temps, à mesure que les conditions socio-économiques s'améliorent et que la médecine continue de progresser. Il pourrait également se manifester plus rapidement à la suite, par exemple, d'une percée médicale qui augmenterait considérablement l'espérance de vie. Le risque de longévité touche les contrats dont les prestations ou les coûts sont fondés sur la probabilité de survie (par exemple, les rentes, les régimes de retraite, les assurances de capital différé, la réassurance, les fonds distincts et certains types de contrats d'assurance-maladie). En outre, notre exposition au risque de longévité est amplifiée à l'égard de certains produits de rente, tels que les options de rente à taux garanti, par une hausse des marchés boursiers.

Afin d'améliorer la gestion du risque de longévité, nous surveillons les recherches dans des domaines qui pourraient contribuer à une variation des taux d'amélioration de la mortalité prévus. Des tests de tension sont effectués pour évaluer et surveiller l'incidence d'une amélioration extrême de la mortalité sur le portefeuille global de produits d'assurance et de rente ainsi que sur nos propres régimes de retraite.

Risque lié à la conception de produits et à la fixation des prix

Le risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix s'entend du risque qu'un produit n'offre pas le rendement prévu, entraînant ainsi des conséquences financières défavorables. Ce risque peut découler d'écarts entre les résultats réels et les hypothèses utilisées lors de la fixation des prix des produits. Les facteurs de risque incluent l'incertitude relative à la situation future concernant le rendement des placements, le comportement des titulaires de contrat, les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité, les niveaux de vente, la répartition des affaires, les charges et l'impôt. Bien que certains de nos produits nous permettent d'augmenter les primes ou d'ajuster les charges et les crédits sur la durée des contrats, il est possible que les modalités de ces contrats ne nous permettent pas de procéder à des ajustements suffisants pour maintenir le niveau de rentabilité attendu, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation sur le plan du capital.

Nos principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix, approuvés par le comité d'examen des risques et de révision, établissent le cadre régissant nos pratiques de conception des produits et de fixation des prix. Ils ont pour but d'harmoniser nos produits avec nos objectifs stratégiques et notre approche en matière de prise de risques. Conformément à ces principes directeurs, des processus de conception des produits et de fixation des prix des produits ont été mis en œuvre à l'échelle de la Compagnie. Les nouveaux produits suivent un processus par étapes dans le cadre duquel ils doivent recevoir certaines approbations de la direction selon l'importance de l'initiative. Chacune de ces initiatives est soumise à un processus d'évaluation des risques afin de dégager les principaux risques et les besoins en matière d'atténuation de ces risques et est examinée par diverses parties prenantes. Des procédures de gouvernance et de contrôle additionnelles sont décrites ci-après :

- Les modèles de fixation des prix ainsi que les méthodes et les hypothèses utilisées sont soumis à des contrôles internes périodiques effectués par des pairs.
- Des études sur les résultats, des analyses des sources de bénéfices et des tableaux de bord de produits servent à comparer les résultats réels à ceux estimés lors de la phase de fixation des prix et d'évaluation.
- En ce qui a trait aux produits tarifés en fonction des résultats, des produits avec participation et des produits ajustables, les résultats techniques récents sont reflétés par des modifications des barèmes de participation ainsi que par d'autres mécanismes d'ajustement des contrats, notamment à l'égard des niveaux de primes et de prestations.
- Des limites et des restrictions peuvent être introduites dans la conception des produits afin d'atténuer les comportements défavorables des titulaires de contrat ou d'augmenter le seuil de versement de certaines prestations.

Risque lié aux charges

Le risque lié aux charges est le risque que les charges à venir soient plus importantes que celles prises en compte dans les hypothèses utilisées pour la fixation des prix et l'évaluation des produits. Ce risque peut découler de la conjoncture économique générale, d'augmentations imprévues de l'inflation, d'une croissance plus lente que prévu ou d'une diminution de la productivité conduisant à une hausse des frais unitaires. Le risque lié aux charges se présente dans le cas des produits pour lesquels nous ne pouvons ou ne voulons pas transférer les augmentations de coûts aux Clients et peut prendre la forme d'une augmentation des passifs ou d'une réduction des bénéfices futurs attendus.

Nous surveillons attentivement les charges au moyen d'un processus d'établissement de budget annuel et de l'examen continu de tout écart entre les frais unitaires présumés lors de la fixation des prix et les charges réelles.

Risque de réassurance

Nous réassurons certains risques pris en charge par nos diverses entreprises d'assurances. Le risque de réassurance s'entend du risque de perte financière causée par l'évolution défavorable des conditions des marchés de la réassurance (par exemple, suppression ou diminution de la capacité de réassurance ou augmentation du coût de la réassurance), par l'insolvabilité d'un réassureur ou par une couverture de réassurance inadéquate.

Les changements des conditions des marchés de la réassurance, y compris les mesures adoptées par les réassureurs pour augmenter les taux sur les couvertures existantes et nouvelles et notre capacité à obtenir une réassurance adéquate, peuvent avoir des répercussions négatives sur la disponibilité de capacités de réassurance, ou sur le coût associé au maintien de capacités de réassurance existantes ou à l'obtention de nouvelles capacités de réassurance, ce qui peut avoir une incidence défavorable sur nos stratégies d'affaires, notre rentabilité et notre situation financière. À mesure que le secteur mondial de la réassurance continue de passer en revue et d'optimiser ses modèles d'affaires, une hausse des taux ou la renégociation d'anciens contrats de réassurance par nos réassureurs devient de plus en plus possible. En outre, les modifications apportées au traitement réglementaire des contrats de réassurance pourraient avoir une incidence défavorable sur notre situation sur le plan du capital.

Nous avons des principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance et des principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit qui sont approuvés par le comité d'examen des risques et de révision, et qui servent à définir les critères d'acceptation et les processus visant à surveiller le volume des cessions de réassurance effectuées auprès d'un réassureur. Ces principes directeurs définissent également des critères minimaux servant à déterminer quelles compagnies de réassurance se qualifient à titre de contreparties de réassurance ayant la capacité, l'expertise, les pratiques de gouvernance et la capacité financière nécessaires pour prendre en charge les risques considérés. Ces principes directeurs exigent également que toute entente contienne des modalités permettant d'adopter les mesures nécessaires, notamment la reprise du risque cédé (ce qui pourrait entraîner des coûts pour la Compagnie), dans l'éventualité où le réassureur perdrait sa capacité juridique d'exercer ses activités en raison de son insolvabilité ou de mesures réglementaires. Nous effectuons des contrôles diligents périodiques des contreparties de réassurance avec lesquelles nous traitons ainsi que des évaluations internes du crédit des contreparties auxquelles nous sommes exposés de façon significative. L'exposition au risque de crédit des contreparties de réassurance fait l'objet d'un suivi serré et est communiquée annuellement au comité d'examen des risques et de révision.

Nous pouvons également mettre fin aux souscriptions de nos produits ou en modifier les conditions afin de refléter l'évolution des marchés de la réassurance. Les taux de nos traités de réassurance en vigueur peuvent être soit garantis, soit ajustables sur la durée du contrat cédé. Généralement, afin de diversifier le risque de réassurance, plusieurs réassureurs soutiennent un portefeuille de réassurance.

De plus amples renseignements au sujet du risque d'assurance sont présentés à la note 7 de nos états financiers consolidés annuels de 2019 et à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle.

iii. Risque de crédit

Description du risque

Le risque de crédit représente la possibilité de perte liée à des montants que nous devons à nos emprunteurs ou nos contreparties financières. Nous sommes exposés au risque de crédit lié aux émetteurs des titres de notre portefeuille de placements, aux débiteurs, aux titres structurés, aux réassureurs, aux contreparties (y compris les contreparties aux dérivés, aux mises en pension de titres et aux prêts de titres), à d'autres institutions financières et à d'autres entités. Des pertes peuvent survenir si une contrepartie omet de faire en temps opportun des paiements conformément à l'accord contractuel sous-jacent ou en cas de détérioration de la qualité du crédit ou du profil de risque de la contrepartie. Il peut y avoir un risque de crédit lorsque survient une détérioration de la valeur d'un titre sous-jacent ou de la capacité à réaliser la valeur d'un titre sous-jacent qui sert à garantir la créance. Le risque de crédit peut survenir en raison de situations économiques diversifiées, de difficultés dans des secteurs particuliers de l'économie ou de questions portant sur des sociétés individuelles. Les événements donnant lieu à des défauts, à des baisses de valeur ou à des révisions à la baisse des titres qui composent notre portefeuille de placements pourraient faire en sorte que la Compagnie enregistre des pertes réalisées ou latentes et faire augmenter nos provisions pour insuffisance de l'actif, ce qui aurait une incidence défavorable sur nos bénéfices.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de crédit, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque de crédit, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques et de révision.
- L'établissement de limites d'appétence pour le risque de crédit.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites de risque préétablies.
- Des principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit ainsi que des directives et des pratiques détaillés.
- Des exigences précises en matière de diversification des placements, comme des limites de placement définies par catégorie d'actifs, emplacement géographique et industrie.
- L'établissement de limites relatives au risque applicables au portefeuille de crédit pondéré en fonction du risque, aux contreparties et aux secteurs.
- L'utilisation obligatoire pour les placements en portefeuille de notations de qualité du crédit qui fait régulièrement l'objet d'examen. Ces décisions de notations internes relatives à de nouveaux placements à revenu fixe et ces examens en continu des décisions de notations en vigueur sont évalués de façon indépendante par les responsables de gestion des risques d'entreprise.
- Des contrôles diligents complets et des analyses de crédit continues.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des pratiques et des procédures complètes de surveillance de la conformité et la comparaison avec des limites de placement préétablies.
- Les expositions au risque de réassurance sont surveillées dans le but qu'aucun réassureur ne représente un risque de crédit déraisonnable.
- Le recours à des tests de tension, comme les examens dynamiques de la suffisance du capital, pour évaluer l'effet de dégradations marquées et persistantes des conditions du crédit. En 2020, l'Institut canadien des actuaires remplacera les examens dynamiques de la suffisance du capital par les ESF. Les ESF, de façon similaire aux examens dynamiques de la suffisance du capital, continueront à servir de technique de test de tension clé à l'organisation. Les ESF ayant une portée plus étendue que les examens dynamiques de la suffisance du capital, ils s'harmoniseront avec l'évaluation interne des risques et de la solvabilité de la Société.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes de pratique actuarielle canadiennes.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Nos principes de base de gestion du risque de crédit comprennent la diversification de l'actif, la recherche et l'analyse fondamentales des flux de trésorerie, une surveillance proactive et constante des risques, une gestion active et une évaluation de la valeur relative, et ce, dans l'objectif d'optimiser le rendement ajusté en fonction du risque, tout en accordant l'importance voulue à l'incidence du capital et des impôts.

Nous notons les placements en titres à revenu fixe au moyen de tableaux de bord conçus à l'interne qui tiennent compte à la fois de la probabilité estimative d'un cas de défaut et des pertes en cas de défaut afin de déterminer une perte attendue et d'obtenir une notation du risque de crédit. Cette notation est exprimée selon une échelle comportant 22 échelons qui correspond généralement aux échelles utilisées par les agences de notation externes, et se fonde sur l'examen détaillé de la qualité de crédit de l'emprunteur ou de l'émetteur et sur les caractéristiques propres à cet instrument. La probabilité d'une évaluation de défaut est fondée sur l'analyse à l'échelon de l'emprunteur ou de l'émetteur, laquelle comprend une évaluation du risque sectoriel, de la stratégie d'affaires, de la compétitivité, de la rigueur de la gestion et d'autres informations financières. La perte en cas d'évaluation de défaut est déterminée au moyen d'une analyse de l'instrument et tient compte de l'incidence des garanties, des clauses restrictives, des liquidités et d'autres caractéristiques structurelles. Ces tableaux de bord fournissent des données à des modèles de valeur à risque stochastique et servent à soumettre le portefeuille à des tests de tension permettant de fournir des détails sur la distribution et les caractéristiques du risque de crédit au sein de nos portefeuilles. Conformément à nos principes directeurs et dans des circonstances normales, notre notation ne peut être supérieure à la notation la plus élevée accordée par certains organismes d'évaluation statistique reconnus à l'échelle nationale. La notation de certains actifs, y compris ceux qui font partie de nos portefeuilles de dettes souveraines et de titres adossés à des créances, est établie en fonction des notations accordées par les organismes d'évaluation statistique reconnus à l'échelle nationale, selon l'ordre de priorité suivant : Standard & Poor's, Moody's, Fitch et DBRS Limited.

De plus amples renseignements au sujet du risque de crédit sont présentés à la note 6 de nos états financiers consolidés annuels de 2019 et à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle.

iv. Risque d'ordre commercial et stratégique

Description du risque

Le risque d'ordre commercial et stratégique comprend les risques liés à l'évolution du contexte économique ou politique, aux canaux de distribution ou au comportement des Clients, les risques environnementaux, les risques liés à l'évolution du contexte concurrentiel, au cadre juridique ou réglementaire et ceux liés à l'élaboration et à la mise en œuvre de notre stratégie commerciale.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque stratégique et d'entreprise

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque stratégique et d'entreprise, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque stratégique et d'entreprise sont en place, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction, au conseil et aux comités de ce dernier.
- Le risque stratégique et d'entreprise est géré au moyen de notre processus de planification stratégique et de planification des affaires, ainsi que de nos contrôles à l'égard de la mise en œuvre de cette planification stratégique et des affaires. Ces plans sont examinés par la haute direction, et les principaux thèmes, enjeux et risques qui ressortent de cet examen font l'objet de discussions au sein du conseil et de ses comités.
- Nos plans d'affaires et nos plans stratégiques doivent être approuvés par le conseil, qui reçoit régulièrement de l'information sur la mise en œuvre de ceux-ci et sur le progrès réalisé relativement à leurs objectifs clés.
- Des principes directeurs exhaustifs, y compris le cadre de gestion du risque, les principes directeurs en matière d'appétence pour le risque, les principes directeurs en matière de conception des produits et de fixation des prix et les principes directeurs en matière de risque de capital, sont en place.
- Notre stratégie d'entreprise et nos objectifs d'affaires sont établis en fonction des limites de la politique en matière d'appétence pour le risque. Nos stratégies et nos plans d'affaires sont conçus pour s'harmoniser avec notre goût du risque, notre position en matière de capital et nos objectifs en matière de performance financière.
- Nous évaluons périodiquement notre appétence pour le risque en tenant compte des contextes économique et réglementaire dans lesquels nous exerçons nos activités.
- Les transactions de fusion, d'acquisition, d'investissements stratégiques et de cession sont dirigées selon une politique de gestion du risque lié aux fusions et acquisitions approuvée par le conseil, et celui-ci doit donner son aval à toute opération importante.
- Des méthodes d'analyse des pressions, comme les analyses dynamiques de la suffisance du capital, sont utilisées pour évaluer l'effet de scénarios défavorables marqués et persistants. En 2020, l'Institut canadien des actuaires remplacera les examens dynamiques de la suffisance du capital par les ESF. Les ESF, de façon similaire aux examens dynamiques de la suffisance du capital, continueront à servir de technique de test de tension clé à l'organisation. Les ESF ayant une portée plus étendue que les examens dynamiques de la suffisance du capital, ils s'harmoniseront avec l'évaluation interne des risques et de la solvabilité de la Compagnie.
- Les risques clés et émergents, y compris les risques liés aux nouvelles modifications de la réglementation qui peuvent avoir une incidence significative sur nos finances, nos activités ou notre réputation, sont identifiés, surveillés et signalés.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Nous revoyons et adaptons régulièrement nos stratégies et nos plans d'affaires pour tenir compte des changements qui surviennent dans les contextes commercial, économique, politique et réglementaire dans lesquels nous exerçons nos activités. Nos stratégies et nos plans d'affaires sont conçus pour s'harmoniser avec notre goût du risque, notre position en matière de capital et nos objectifs en matière de performance financière. Nous réévaluons périodiquement notre goût du risque en tenant compte des contextes économique, réglementaire et concurrentiel dans lesquels nous exerçons nos activités.

Les risques stratégiques et d'entreprise précis sont décrits en détail ci-dessous.

Risque économique et politique

Nous exerçons nos activités dans plusieurs régions du monde, et tout changement d'ordre économique, politique ou réglementaire à l'échelle régionale et mondiale est susceptible d'influer sur nos activités commerciales et financières. Nous pourrions être touchés par la conjoncture économique, les conditions sur les marchés financiers et les chocs économiques à l'échelle mondiale en raison du fait que les marchés mondiaux sont de plus en plus liés. Des facteurs comme la variation des taux d'intérêt, des taux de change, de la volatilité du marché, des prix des habitations, des dépenses, des économies et de la dette des consommateurs, des investissements d'affaires et de l'inflation à l'échelle mondiale peuvent avoir une incidence sur les contextes commercial et économique au sein desquels nous exerçons nos activités. L'incertitude économique et politique prolongée peut susciter des risques accrus d'ordre commercial et stratégique, y compris les risques liés à la restructuration du secteur, aux fusions et acquisitions, à une dynamique concurrentielle en évolution et à des changements des cadres législatif, réglementaire et fiscal régissant nos activités. En outre, des conditions économiques défavorables vont souvent de pair avec volatilité et détérioration des conditions sur les marchés financiers, qui peuvent avoir une incidence défavorable sur le comportement des Clients, qui peut à son tour avoir une incidence défavorable importante directe sur nos ventes et notre rentabilité, sur nos notations de solidité financière et nos cotes de crédit et sur notre situation de capital et notre liquidité.

Mise en œuvre de la stratégie d'affaires

Nos stratégies et plans d'affaires dépendent de la réussite des initiatives organisationnelles et stratégiques conçues pour appuyer la croissance de nos activités. Notre capacité à gérer efficacement la mise en œuvre de ces initiatives et à prioriser les initiatives a une incidence directe sur notre capacité à mettre en œuvre nos stratégies. Il est primordial de repérer et d'appliquer les bonnes combinaisons d'initiatives pour atteindre les cibles de notre plan d'affaires. L'incapacité à appliquer ces initiatives pourrait également nuire à la structure de coûts.

Risque lié à la distribution

Notre incapacité à atteindre l'échelle de distribution prévue ou à distribuer nos produits de façon appropriée et conforme pourrait avoir une incidence importante sur nos objectifs stratégiques et financiers. Il s'agit notamment de notre incapacité à recruter et à fidéliser des intermédiaires et des représentants à un prix qui est financièrement possible pour la Compagnie, ou à mettre au point des capacités et des

technologies numériques pour la vente et pour le soutien à la clientèle. Lorsque notre stratégie en ce qui concerne les produits ou que la distribution et les services connexes (y compris les capacités et les technologies numériques pour la vente et le soutien à la clientèle) ne sont pas élaborées, modifiées ou réalisées en concordance avec nos objectifs stratégiques ou en fonction de l'évolution du comportement des Clients ou de notre contexte réglementaire, le risque lié à la distribution peut aussi s'en ressentir. De plus, l'absence d'un modèle de distribution bien diversifié dans les territoires où nous exerçons nos activités pourrait nous rendre trop dépendants d'un canal des agences donné ou de partenaires clés.

Risque lié à la concurrence

La concurrence provenant des sociétés d'assurances, des banques, des gestionnaires d'actif, des sociétés de fonds communs de placement, des planificateurs financiers et d'autres fournisseurs de services, y compris des nouveaux participants et des sociétés de services financiers non traditionnels, est très forte et pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités dans certains pays.

Les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités sont caractérisés par une concurrence très vive, et notre capacité à vendre nos produits est tributaire de nombreux facteurs, notamment l'échelle, les prix et les rendements offerts, les canaux de distribution, les capacités numériques, les notations en matière de solidité financière, les gammes de produits, la qualité des produits, la vigueur commerciale de la marque, le rendement des placements, les niveaux historiques des dividendes et la capacité de fournir des services à valeur ajoutée aux distributeurs et aux Clients. Dans certains marchés, certains de nos concurrents pourraient nous être supérieurs à l'égard de l'un ou de plusieurs de ces facteurs. Nos concurrents pourraient perturber nos activités au moyen de stratégies ciblées visant à réduire notre part de marché; ils pourraient notamment cibler nos employés clés ou nos partenaires du secteur de la bancassurance ainsi que d'autres distributeurs, ou mettre en place une tarification ambitieuse pour leurs produits. Notre capacité d'atteindre nos objectifs et nos stratégies d'affaires dépend en grande partie de notre capacité de prévoir ces pressions concurrentielles et de leur répondre rapidement.

Les technologies favorisent des changements rapides au sein du secteur des services financiers, et elles permettent à de nouveaux participants de nous livrer concurrence ou d'offrir des services à nos concurrents afin de permettre à ces derniers d'améliorer leurs capacités à l'égard de certains secteurs des marchés de l'assurance, de la gestion de patrimoine et de la gestion d'actifs. L'émergence de nouvelles technologies telles que l'automatisation robotisée de processus, l'intelligence artificielle, la chaîne de blocs et l'analytique avancée pourrait avoir une incidence sur le secteur des services financiers et sur la manière dont les sociétés interagissent avec leurs parties prenantes. Nos concurrents actuels, ou de nouveaux participants, pourraient utiliser ces technologies ou d'autres nouvelles technologies afin d'offrir des services dans divers secteurs tels que la fixation de prix personnalisés, la communication proactive avec les Clients et le marketing ciblé afin de solidifier leurs relations Clients et d'influencer le comportement de ceux-ci. Les perturbations causées par les changements technologiques et l'innovation de la part de nos concurrents traditionnels et non traditionnels, qui pourraient offrir une meilleure expérience aux utilisateurs, une fonctionnalité supérieure ou des produits à moindre prix, ou qui pourraient avoir des coûts de distribution plus faibles, nous forceront à nous adapter plus rapidement, et elles pourraient exercer de la pression sur nos marges. Le risque de perturbation peut également avoir une incidence sur nos modèles de distribution, au fur et à mesure que de nouveaux modèles commerciaux à faibles coûts axés sur le numérique émergent dans le cadre de la distribution des produits et des services financiers, tels que les technologies d'assurance ou les robots conseillers. Ces risques évoluent rapidement en raison du nombre croissant d'utilisateurs numériques, et il est difficile de les prévoir et d'y répondre de façon proactive, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière.

Rendement des placements

Le risque lié au rendement des placements s'entend de la possibilité que nous ne soyons pas en mesure d'atteindre les objectifs en matière de rendement souhaités pour notre portefeuille de placements ou que nous ne parvenions pas, dans le cadre de nos activités de gestion d'actifs, à concevoir ou à mettre en œuvre des stratégies de placement susceptibles de produire des rendements concurrentiels sur les produits et les fonds gérés offerts par ces activités. Le fait de ne pas atteindre les objectifs de placement peut avoir une incidence défavorable sur nos produits des activités ordinaires et notre rentabilité en raison de perspectives de ralentissement de la croissance ou de changements défavorables du comportement des titulaires de contrat ou des Clients.

Modifications du cadre juridique et réglementaire

La plupart de nos activités sont assujetties à une réglementation et à une supervision imposantes. Toute modification des lois, des règlements ou des politiques gouvernementales, ou de leur cadre d'interprétation ou d'application, pourrait nous obliger à apporter des changements importants à notre stratégie, pourrait accroître les coûts de mise en œuvre et provoquer le détournement de ressources pour gérer le changement, pourrait avoir une incidence sur la communication de l'information financière, les processus comptables et les exigences en matière de capital, et sur la capacité des intermédiaires de vente de distribuer nos produits, chacun de ces éléments pouvant avoir une incidence défavorable sur notre entreprise et nos affaires. Le fait de ne pas nous conformer aux exigences actuelles et futures des autorités de réglementation pourrait également entraîner des sanctions réglementaires et pourrait avoir une incidence sur nos relations avec les autorités de réglementation et sur notre capacité à mettre en œuvre nos stratégies et nos plans d'affaires.

Ces changements pourraient avoir une incidence sur nos exigences en matière de capital, sur le cadre réglementaire de nos produits et services, sur la réglementation relative aux méthodes de vente, aux intermédiaires de vente (comme la bancassurance) et aux offres de produits (tels que la couverture des médicaments sur ordonnance), sur les exigences de solvabilité, sur la rémunération des membres de la haute direction et sur les pratiques en matière de gouvernance, et ils pourraient venir imposer des restrictions visant nos activités exercées à l'étranger, ce qui pourrait inclure la modification du plafond relatif à la propriété étrangère de sociétés locales.

Risque environnemental

Notre performance financière peut être touchée de façon négative si nous ne nous préparons pas de façon adéquate aux incidences négatives directes et indirectes d'événements et de faits nouveaux environnementaux, y compris ceux liés à l'incidence des changements climatiques ainsi qu'à la transition vers une économie plus faible en émissions de carbone. Ces événements et faits nouveaux peuvent comprendre une fréquence et une gravité accrues des désastres environnementaux naturels ou attribuables à l'être humain, des transformations à long terme des tendances climatiques, et des changements réglementaires et publics émergents, ainsi que leur incidence sur nos activités, nos placements, nos fournisseurs, nos Clients et notre réputation. Le risque environnemental pourrait aussi provenir de facteurs externes, comme les attentes d'intervenants relativement à la performance environnementale, les limites financières et les coûts d'adaptation. Des risques nuisant à nos Clients et à nos fournisseurs pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre rendement. Ces risques sont pris en compte lors de notre évaluation des risques principaux.

Une transition vers une économie à plus faibles émissions de carbone pourrait avoir une incidence sur la valeur des placements publics et privés à revenu fixe. Les placements en portefeuille existants dans des titres de producteurs de charbon et de sables bitumineux ainsi que dans le secteur connexe des combustibles fossiles et les secteurs des chemins de fer et des pipelines, de même que dans les marchés géographiques dépendant de ces secteurs, pourraient entraîner des risques financiers en raison de l'évolution des préférences des consommateurs et de la concurrence livrée par les sociétés du secteur de l'énergie renouvelable, ce qui pourrait se traduire par un délaissement d'actifs et une diminution globale de la rentabilité. Nous tenons compte de plusieurs analyses différentes dans notre évaluation des risques climatiques; nous avons recours à la fois à des analyses individuelles des risques physiques par région géographique et à une évaluation des risques liés à une transition vers de plus faibles émissions de carbone selon les différents secteurs.

Tout enjeu environnemental qui serait constaté sur un des immeubles dont nous sommes propriétaires, que nous louons ou que nous gérons, ou sur un immeuble avec lequel nous avons un lien, pourrait avoir une incidence d'ordre financier ou porter atteinte à notre réputation.

Nous maintenons un programme de gestion des risques environnementaux visant à gérer et à surveiller les placements (principalement liés aux biens immobiliers, aux prêts hypothécaires et à certains placements privés à revenu fixe), en les protégeant contre les pertes imputables à des questions environnementales, et à veiller au respect de toutes les lois qui s'appliquent. Nous souscrivons des contrats d'assurance afin de couvrir certains risques environnementaux pouvant toucher les actifs détenus.

Les risques environnementaux existants et potentiels sont intégrés à des évaluations et à des examens initiaux et continus de placements en titres à revenu fixe d'émissions privées et publiques, de placements immobiliers et de placements en prêts hypothécaires commerciaux. Le processus est supervisé par notre Conseil sur les placements durables. Notre Conseil international sur la durabilité étudie les questions de plus grande portée liées à l'environnement et à la durabilité. Nous rendons compte de notre gestion environnementale chaque année par l'intermédiaire de notre rapport sur la durabilité examiné par le comité chargé de la gouvernance, des nominations et des placements.

Nous appuyons le Groupe de travail sur la communication de l'information financière liée au changement climatique. De plus, nous surveillons l'évolution des changements environnementaux et climatiques en plus de prendre part au débat sur le sujet par l'entremise de notre adhésion et de notre participation à l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement, aux Principes pour l'investissement responsable appuyés par les Nations Unies et au CDP (auparavant appelé Carbon Disclosure Project), tant à titre de signataire qu'en tant que compagnie répondante à la demande annuelle d'information sur les changements climatiques du CDP.

Pour plus d'information sur le risque stratégique et d'entreprise, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle.

v. Risque opérationnel

Description du risque

Le risque opérationnel correspond au risque de perte (qu'elle soit financière ou non) attribuable à des processus internes inappropriés ou inefficaces, à des personnes ou à des systèmes ou encore à des facteurs externes. Le risque opérationnel est présent dans toutes nos activités commerciales et englobe un vaste éventail de risques, tels qu'ils sont décrits ci-après. La gestion du risque opérationnel fait partie intégrante des pratiques mises en œuvre pour gérer d'autres risques. Dès lors, si le risque opérationnel n'est pas géré efficacement, il peut avoir une incidence sur notre capacité à gérer d'autres risques clés.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque opérationnel

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque opérationnel, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance en matière de risque opérationnel sont en place, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et aux comités du conseil d'administration.
- L'établissement de limites d'appétence pour le risque opérationnel.
- Un cadre, des principes directeurs, des lignes directrices et des pratiques complètes en matière de gestion du risque opérationnel sont en place.
- Notre capacité à atténuer les risques liés aux activités opérationnelles repose sur nos pratiques de gouvernance, nos valeurs d'entreprise et nos règles de conduite professionnelle et notre approche de gestion des risques à l'échelle de la Compagnie.
- Notre code de conduite favorise une rigoureuse culture éthique, et nous effectuons régulièrement des examens et des révisions des règles de conduite professionnelle afin de nous assurer qu'il continue de répondre aux attentes des autorités de réglementation et autres parties concernées. Tous nos administrateurs et employés doivent confirmer chaque année leur compréhension des règles de conduite professionnelle et leur engagement à s'y conformer.
- Nous avons établi des contrôles et des systèmes internes appropriés à l'égard de programmes de recrutement, de récompense et de formation des talents permettant d'attirer, de former et de fidéliser les talents les plus prometteurs et de mettre en œuvre de solides plans de relève et programmes de rémunération, et nous offrons en outre une formation continue à nos employés.
- Nous surveillons également sur une base régulière l'engagement de nos employés afin de nous assurer de favoriser et de maintenir un environnement de travail au sein duquel tous nos employés sont les bienvenus et peuvent apporter leur contribution de façon efficace.
- Nous avons recours à des tests de tension, comme les examens dynamiques de la suffisance du capital, lesquels sont utilisés pour évaluer l'effet de scénarios défavorables marqués et persistants. En 2020, l'Institut canadien des actuaires remplacera les examens dynamiques de la suffisance du capital par les ESF. Les ESF, de façon similaire aux examens dynamiques de la suffisance du capital, continueront à servir de technique de test de tension clé à l'organisation. Les ESF ayant une portée plus étendue que les examens dynamiques de la suffisance du capital, ils s'harmoniseront avec l'évaluation interne des risques et de la solvabilité de la Compagnie.
- Nous atténuons une partie de notre risque opérationnel par l'entremise de notre programme d'assurance en souscrivant des contrats d'assurance qui visent à offrir une assurance contre les pertes significatives imprévues découlant d'événements comme les activités criminelles, les pertes matérielles ou les risques de dommages ou de responsabilité, ou qui respectent les exigences de la loi et les obligations contractuelles.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

On trouvera ci-après, ainsi qu'à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle, une analyse plus détaillée de certains risques opérationnels et de nos stratégies de gestion du risque.

Risques liés à la sécurité de l'information et à l'atteinte à la vie privée

L'information et la technologie sont utilisées dans presque tous les aspects de notre entreprise et de nos affaires. Dans le cadre de notre stratégie axée sur le Client, nous continuons à améliorer le volet numérique de nos activités afin de soutenir et de disposer de nouveaux modèles et processus d'affaires plus personnels, proactifs et prédictifs.

Nos activités, ainsi que la mise en œuvre réussie de notre stratégie numérique, dépendent de plusieurs facteurs, notamment le maintien d'un environnement sécurisé pour les renseignements que nous obtenons de nos Clients, de nos employés et d'autres parties. Il faut donc faire un usage, une gestion et une supervision efficaces et sécurisés de l'information et des actifs physiques. Nous communiquons avec diverses parties prenantes tout en tirant profit des technologies émergentes, y compris des applications numériques et mobiles, l'infonuagique, l'intelligence artificielle, la robotique et l'automatisation de processus. Nous utilisons ces technologies pour recueillir, traiter et conserver de l'information relative aux transactions commerciales et à la présentation de données financières ainsi que des renseignements personnels concernant nos Clients et nos employés. Nous obtenons également des services d'un large éventail de fournisseurs de services tiers et avons confié certaines activités commerciales et certaines activités liées à la technologie de l'information à des tiers dans différents territoires.

Nous continuons d'investir dans les gens, les processus et les technologies afin de renforcer nos capacités de répondre au caractère évolutif des menaces. Le cadre en matière de sécurité de l'information de la Sun Life est supervisé par le directeur de la sécurité de l'information, avec le soutien de la haute direction et de notre cadre de gestion du risque opérationnel. Notre cadre de sécurité de l'information et nos contrôles de gouvernance (principes directeurs, procédure et formation) sont harmonisés avec les normes reconnues de l'industrie, et ils sont conformes aux lois et aux règlements applicables.

Nos contrôles et processus de sécurité bien établis ont pour objectif de protéger nos systèmes informatiques, ainsi que les données que nous confions nos Clients et nos employés. Notre stratégie de protection tire parti des évaluations du risque lié à la sécurité de l'information et des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée afin d'apprécier les risques potentiels. Le cadre de sécurité comprend également des mesures de protection à l'égard de la technologie et des processus, et il fait régulièrement la promotion de comportements sécuritaires. Dans le cadre de notre stratégie de sécurité à couches multiples, nous offrons chaque année des séances de formation de sensibilisation générale à la sécurité à tous nos employés, ainsi que des activités et des ressources de sensibilisation sur une base régulière.

Bon nombre de territoires dans lesquels nous faisons affaire élaborent et mettent en œuvre des exigences de déclaration pour ce qui est de la cybersécurité, ainsi qu'une législation plus contraignante relativement à protection de la vie privée des consommateurs. Notre programme de respect de la vie privée à l'échelle mondiale vérifie l'engagement à l'égard de nos principes directeurs en matière de respect de la vie privée à l'échelle mondiale, des lois applicables localement et des principes directeurs locaux relatifs à la vie privée. Nous avons également établi dans l'ensemble de la Compagnie un réseau de directeurs responsables de la protection des renseignements personnels qui surveillent les nouvelles lois en matière de respect de la vie privée, assurent un suivi des directives en matière de gestion des renseignements personnels et aident à gérer, à communiquer et à résoudre les incidents pouvant compromettre le respect de la vie privée. En outre, nous offrons de la formation sur la protection de la vie privée, assurons un suivi régulier et avons contracté une assurance contre les cyberrisques afin d'atténuer l'incidence des incidents pouvant compromettre le respect de la vie privée.

Risque lié aux ressources humaines

Notre incapacité à recruter de nouveaux employés ayant les connaissances approfondies et les compétences nécessaires, à les fidéliser ou à les utiliser efficacement, ou encore notre incapacité à concevoir des programmes de rémunération qui motivent efficacement les employés, peut avoir une incidence défavorable sur notre capacité à atteindre nos objectifs d'entreprise. Une incapacité à gérer le risque lié aux ressources humaines peut également mener à des pertes financières et à une perte de réputation directes, y compris des pertes découlant d'activités violant les droits de la personne, des lois relatives à l'emploi ou des règlements de santé et sécurité.

Afin d'atténuer ce risque, nous nous sommes dotés de principes directeurs, de pratiques et de programmes complets de gestion des ressources humaines afin de nous assurer de respecter les lois relatives à l'emploi, de réduire au minimum les risques d'inconduite de nos employés et d'aider ces derniers à perfectionner leurs compétences, leurs capacités et leur comportement afin de pouvoir répondre aux besoins futurs du secteur.

Risque lié à la conformité réglementaire, risque juridique et risque lié à la conduite commerciale

Nous sommes assujettis à un régime réglementaire de surveillance serrée de la part des autorités de réglementation du secteur de l'assurance et des services financiers dans les territoires dans lesquels nous exerçons des activités. Au cours des dernières années, les autorités de réglementation du monde entier se sont penchées davantage sur la question de l'équité envers les Clients, de la conduite commerciale, de la lutte contre le blanchiment d'argent, de la confidentialité et de la gouvernance des données. L'omission de respecter les lois applicables ou d'exercer nos activités conformément aux attentes en évolution des autorités de réglementation ou du public pourrait avoir une influence défavorable sur notre réputation et occasionner des enquêtes, des examens et des démarches réglementaires, des amendes, des restrictions sur nos activités, des poursuites ou une incapacité à mettre en œuvre notre stratégie commerciale.

Notre premier directeur de la conformité supervise notre structure de conformité exhaustive à l'échelle de la Compagnie, qui est conforme à la réglementation du BSIF et d'autres autorités de réglementation. Cette structure encourage la gestion proactive du risque lié à la conformité et à la réglementation, et comprend des principes directeurs à l'échelle de la Compagnie et des secteurs d'activité, des normes et des lignes directrices en matière d'exploitation, des programmes visant la sensibilisation aux lois et règlements auxquels nous sommes assujettis, le suivi continu des faits récents juridiques et des changements de la réglementation, ainsi que des programmes de formation. Des programmes d'orientation des nouveaux employés sont également en place et portent sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme, la lutte contre les pots-de-vin et la corruption, la confidentialité des renseignements et la gestion du risque lié à la sécurité de l'information. Afin d'assurer l'efficacité de la supervision et de la mise en œuvre de ces mesures, la structure est appuyée par un réseau de directeurs de la conformité ainsi que par le chef du contentieux de chaque secteur d'activité. Le premier directeur de la conformité présente régulièrement au conseil et aux comités du conseil un rapport traitant de la situation de conformité, des principaux risques en matière de conformité, des tendances nouvelles en matière de réglementation, de la délégation ascendante de questions importantes et des principaux indicateurs de risque.

Risques liés à la réalisation des fusions, des acquisitions, des investissements stratégiques et des dessaisissements et à l'intégration des entreprises visées

Nous examinons régulièrement les occasions d'acquérir d'autres entreprises de services financiers ou de nous départir de la totalité ou d'une partie de certaines entreprises, et ce, afin d'appuyer nos objectifs de croissance et nos stratégies. Les transactions que nous concluons comportent les risques liés à la réalisation des transactions de la manière prévue, y compris la séparation et l'intégration véritables des entreprises transférées ainsi que l'intégration, la restructuration ou la réorganisation efficace des entreprises après la clôture de l'opération, et le fait de pouvoir motiver et garder le personnel pour procéder à ces transactions. En outre, l'intégration des activités et des différences de cultures organisationnelles pourraient nécessiter l'allocation de ressources de gestion importantes, ce qui pourrait détourner l'attention de la direction de nos activités quotidiennes. Ces risques pourraient avoir une incidence sur la relation d'affaires que nous entretenons avec diverses parties prenantes, y compris de futurs employés, Clients, distributeurs et partenaires. Les synergies de coûts prévues ou d'autres avantages attendus peuvent ne pas être obtenus en raison de l'incapacité d'intégrer avec succès l'entreprise acquise à nos activités existantes.

Afin d'atténuer ce risque, nous avons établi des procédures pour superviser la réalisation des transactions de fusion et d'acquisition et l'intégration des entreprises visées. Des mises à jour régulières sur les risques liés à la réalisation et à l'intégration dans le cadre de ces transactions sont fournies au conseil, aux comités du conseil et aux comités de la haute direction, selon le cas.

Risque lié à la technologie de l'information

L'utilisation de technologies et de systèmes informatiques est essentielle pour soutenir et maintenir nos activités commerciales. Nous utilisons les technologies pour appuyer pratiquement tous les aspects de notre entreprise et de nos affaires. Le contexte commercial en évolution rapide augmente le risque que notre stratégie en matière de technologies ne soit pas suffisamment agile pour s'adapter aux nouvelles demandes d'affaires en temps opportun, ce qui pourrait entraîner des pertes financières, une augmentation des coûts et une incapacité à répondre aux besoins de nos Clients.

Pour gérer les risques liés à notre infrastructure de technologie et aux applications, nous avons instauré, dans le cadre de notre modèle d'autorisation en matière de technologie et de gouvernance des risques, un certain nombre de principes directeurs, de lignes directrices et de contrôles dans le but d'assurer de façon continue la disponibilité, la stabilité et la modernité des systèmes.

Risque lié aux relations avec des tiers

Nous entretenons diverses relations avec des tiers, y compris avec des distributeurs, des sous-traitants indépendants et des fournisseurs, notamment des fournisseurs de services d'impartition. Si ces tiers n'étaient pas en mesure de respecter leurs engagements en matière de services ou de fournir les services selon les normes établies, notre rentabilité ainsi que notre réputation s'en ressentiraient.

Pour gérer ces risques, nous avons élaboré des principes directeurs et des lignes directrices à l'échelle de la Compagnie, qui cadrent avec les exigences du BSIF et d'autres autorités de réglementation locales et établissent les exigences de la Sun Life à l'égard de l'identification, de l'évaluation, de la gestion et de la surveillance des risques liés aux tiers, ainsi que de la production de rapports sur ces risques. Le programme de la Sun Life prévoit une évaluation des risques liés aux tiers et un contrôle diligent renforcé dans les cas où un fournisseur aurait accès à des données personnelles ou à des données confidentielles de la Sun Life, ou encore accès à des systèmes privés de la Sun Life. Les principaux éléments et risques associés aux tiers sont établis sous forme d'ententes écrites, et la Compagnie surveille le rendement des tiers en fonction de l'importance, de l'étendue et de la complexité des relations avec ceux-ci, ainsi que des risques connexes.

Risque lié à l'interruption des activités

Nos activités sont dépendantes de la disponibilité d'employés formés, d'emplacements physiques pour exercer des activités ainsi que de l'accès aux technologies. Une perturbation importante de nos activités peut se produire si un ou plusieurs de ces éléments clés sont touchés de façon défavorable. Les perturbations de systèmes ainsi que des événements imprévus, y compris les pandémies, peuvent avoir une incidence négative sur le personnel et l'empêcher de se rendre au travail ou de mettre en œuvre les processus d'affaires opérationnels.

Pour gérer ce risque, nous avons adopté un programme de poursuite des affaires afin de faciliter la reprise des activités critiques. Ce programme comprend la planification de la poursuite des affaires, de la gestion de crise et de la reprise après sinistre. Nos principes directeurs, lignes directrices et procédés en matière d'exploitation assurent la cohérence des processus conçus pour assurer la poursuite des activités clés et la reprise efficace et efficiente des activités d'exploitation normales dans l'éventualité d'une interruption majeure. En plus du fait que nous mettons à jour et vérifions régulièrement le plan de poursuite des affaires de nos activités critiques, tous nos employés doivent suivre une formation annuelle dans le but de se sensibiliser à la poursuite des affaires, et nous disposons d'installations de stockage externes et d'une capacité en cas de défaillance destinées à réduire le temps d'arrêt et à accélérer la reprise des activités en cas d'interruption majeure.

Risque lié aux modèles

Nous utilisons des modèles complexes pour appuyer bon nombre d'activités opérationnelles, y compris le développement de produits et la fixation des prix, la gestion du capital, l'évaluation, la préparation des rapports financiers, la planification, la couverture, la gestion actif-passif, la gestion des risques et l'analytique avancée (notamment l'intelligence artificielle, des modèles prédictifs et des algorithmes aidant à la prise de décision). Le risque lié aux modèles correspond au risque que des pertes, qu'il s'agisse de pertes financières, de décisions d'affaires inappropriées ou mal avisées, d'atteinte à la réputation, ou d'autres incidences défavorables, surviennent en raison de données inexactes fournies par les modèles, ou d'une mauvaise utilisation ou interprétation de ces données.

Dans le but de gérer le risque de modèle, nous avons établi à l'échelle de la Compagnie des procédés rigoureux de gestion du risque liés aux modèles, sur la durée d'utilité de ceux-ci, en ce qui a trait à l'établissement, à l'utilisation, à la modification et au retrait des modèles. Les principes directeurs et les lignes directrices en matière d'exploitation définissent les exigences minimales fondées sur le risque de façon à ce que les modèles soient efficacement contrôlés et maintenus et adéquatement compris par les utilisateurs.

Risque lié à la gestion de l'information

En tant que fournisseur de services financiers à l'échelle internationale, nous traitons une grande quantité de renseignements dans plusieurs pays. Le risque lié à la gestion de l'information correspond à l'incapacité de saisir, de gérer et de conserver des dossiers d'affaires, et de les éliminer de façon adéquate, à l'incapacité de fournir, en temps opportun, des données utiles, exactes et complètes pour appuyer les décisions d'affaires et à l'incapacité de gérer l'emplacement des données et les données transfrontalières de façon adéquate. L'entreprise qui ne gère pas ce risque pourrait subir des répercussions d'ordre financier ainsi qu'une atteinte à sa réputation, en plus de faire l'objet de démarches réglementaires, d'amendes ou de poursuites.

Afin de gérer et de surveiller le risque lié à la gestion de l'information, nous avons mis en place un cadre de contrôle interne et de saines pratiques de gouvernance des données et de gestion de dossiers. Pour plus d'information sur le risque opérationnel, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle.

vi. Risque de liquidité

Description du risque

Le risque de liquidité est la possibilité que nous soyons dans l'incapacité de financer la totalité de nos engagements en matière de sorties de trésorerie et des exigences relatives aux garanties à mesure qu'ils arrivent à échéance, ce qui comprend le risque de devoir vendre des actifs à des prix plus bas et de subir ainsi des pertes à la vente. Ce risque comprend également les restrictions relatives à notre capacité d'attribuer de façon efficace le capital parmi nos filiales, en raison de différentes contraintes imposées par les marchés et par la réglementation sur les mouvements des fonds. Nos obligations de financement découlent du versement des prestations aux titulaires de contrat, des charges, des règlements de réassurance, des acquisitions d'actifs, des engagements en matière de placements, de l'intérêt sur les dettes et des dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées. Les sources de flux de trésorerie disponibles comprennent les primes et versements du fonds général, les rentrées de fonds relatives aux placements (comme les échéances, les remboursements de capital, les revenus de placements et le produit des ventes d'actifs), les produits dégagés des activités de financement et les versements de dividendes et d'intérêts provenant de filiales. Nous avons entrepris différentes opérations de financement et avons conclu des contrats dérivés aux termes desquels nous pouvons être tenus de fournir une garantie ou de faire des paiements aux contreparties pour pallier la baisse de la valeur de marché d'actifs précis. Le montant de la garantie ou des paiements requis peut augmenter dans certaines circonstances (notamment en cas de fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de taux, des marchés des actions ou des taux de change), ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos liquidités.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de liquidité

Nous maintenons généralement un niveau prudent de liquidités et nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de liquidité, qui sont décrits ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance du risque de liquidité, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques et de révision.
- Une gestion des liquidités conforme à nos principes directeurs en matière de gestion actif-passif et à nos directives d'exploitation à ce chapitre.
- Le maintien de plans d'urgence visant la gestion des liquidités lors d'un événement de liquidité.
- Des tests de tension effectués au moyen de la comparaison des paramètres de risque des ratios de liquidité aux seuils prévus par nos principes directeurs, dans le cadre d'un scénario de conditions défavorables sur un mois. Ces paramètres de risque des ratios de liquidité sont mesurés et gérés aux niveaux de l'entreprise et de l'entité juridique.
- Des tests de tension à l'égard de nos garanties, effectués au moyen de la comparaison des ratios de couverture des garanties au seuil prévu par nos principes directeurs.
- Des programmes de gestion de la trésorerie et des programmes de gestion actif-passif qui soutiennent notre capacité de maintenir notre situation financière en nous assurant que nous disposons de liquidités et de flux de trésorerie suffisants pour couvrir nos besoins de financement éventuels. Nous investissons dans divers types d'actifs en vue de les harmoniser avec nos passifs au chapitre de la durée.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.
- Une gestion active et une surveillance étroite du niveau de notre capital et de nos actifs, ainsi que de la diversification et de la qualité du crédit à l'égard de nos placements.
- Le recours à diverses facilités de crédit pour les besoins généraux de l'entreprise.

Les échéances contractuelles de nos passifs financiers et de nos engagements contractuels importants aux 31 décembre 2019 et 2018 sont présentées dans le tableau ci-après.

Passifs financiers et engagements contractuels

31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement ¹⁾	11 931 \$	7 983 \$	8 737 \$	282 336 \$	310 987 \$
Débiteures de premier rang et financement non garanti ²⁾	79	439	131	3 179	3 828
Titres de créance subordonnés ²⁾	114	229	229	4 208	4 780
Ententes de rachats d'obligations	1 850	—	—	—	1 850
Créditeurs et charges à payer	6 114	—	—	—	6 114
Obligations locatives ³⁾	153	268	230	463	1 114
Emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires	169	426	355	969	1 919
Emprunts ²⁾	77	57	20	234	388
Total du passif	20 487 \$	9 402 \$	9 702 \$	291 389 \$	330 980 \$
Engagements contractuels ⁴⁾					
Emprunts, capitaux propres et emprunts hypothécaires contractuels	869 \$	1 039 \$	546 \$	1 129 \$	3 583 \$
Total des engagements contractuels	869 \$	1 039 \$	546 \$	1 129 \$	3 583 \$
31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement ¹⁾	11 950 \$	8 388 \$	8 653 \$	264 246 \$	293 237 \$
Débiteures de premier rang et financement non garanti ²⁾	438	556	234	4 880	6 108
Titres de créance subordonnés ²⁾	103	207	207	3 724	4 241
Ententes de rachats d'obligations	1 824	—	—	—	1 824
Créditeurs et charges à payer	5 971	—	—	—	5 971
Emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires	182	435	187	817	1 621
Emprunts ²⁾	55	49	45	68	217
Total du passif	20 523 \$	9 635 \$	9 326 \$	273 735 \$	313 219 \$
Engagements contractuels ⁴⁾					
Emprunts, capitaux propres et emprunts hypothécaires contractuels	1 157 \$	1 044 \$	536 \$	1 063 \$	3 800 \$
Contrats de location simple	138	230	182	506	1 056
Total des engagements contractuels	1 295 \$	1 274 \$	718 \$	1 569 \$	4 856 \$

- 1) Ces montants correspondent aux flux de trésorerie estimatifs non actualisés liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement présentés dans nos états consolidés de la situation financière. Ces flux de trésorerie comprennent des estimations relativement au moment et au paiement de règlements décés et invalidité, aux contrats rachetés, aux contrats arrivant à échéance, au paiement de rentes, aux garanties de taux minimaux sur les produits de fonds distincts, aux participations attribuables aux titulaires de contrat, aux sommes en dépôt, aux commissions et aux taxes sur les primes contrebalancées par les primes contractuelles futures de même qu'aux frais sur les contrats en vigueur. Ces estimations des flux de trésorerie sont fondées sur les meilleures estimations à l'égard des hypothèses utilisées dans la détermination des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement. En raison de l'utilisation d'hypothèses, les flux de trésorerie réels seront différents de ces estimations.
- 2) Paiements exigibles en fonction des échéances. Comprennent les paiements d'intérêts prévus. Le rachat réel de certains titres peut être devancé, puisque certains titres prévoient une option d'achat anticipé à la valeur nominale au gré de l'émetteur.
- 3) Les obligations locatives sont incluses dans les états consolidés de la situation financière en raison de la mise en œuvre d'IFRS 16.
- 4) Les engagements contractuels et les engagements liés aux contrats de location simple ne sont pas inscrits aux états financiers consolidés. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces engagements, se reporter à la note 23 de nos états financiers consolidés annuels de 2019.

Pour de plus amples renseignements sur le risque de liquidité, se reporter à la note 6 de nos états financiers consolidés annuels de 2019, ainsi qu'à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle.

vii. Autres risques

Activités internationales

La réussite future de nos activités internationales dépend largement de notre capacité de croître et de faire face à la concurrence dans les marchés où nous exerçons nos activités. Les défis auxquels nous sommes confrontés sur ces marchés prennent la forme de risques stratégiques et de risques d'exécution, notamment le risque lié à notre capacité à recruter et à fidéliser des employés et des cadres compétents possédant une expérience locale et des compétences cruciales; de risques politiques, juridiques, économiques, concurrentiels et autres; de risques liés aux coentreprises, à l'élaboration et à l'exécution de nos pratiques en matière de gestion des risques; et de risques liés à notre capacité à recruter, à fidéliser, à élargir et à diversifier les canaux de distribution.

Fusions, acquisitions, dessaisissements et investissements stratégiques

Nous étudions régulièrement la possibilité de faire l'acquisition sélective d'autres entreprises de services financiers ou de nous départir de la totalité ou d'une partie de certaines activités pour appuyer notre croissance et nos objectifs stratégiques. Ces transactions amènent le risque de perte financière causée par l'incapacité éventuelle d'atteindre les objectifs financiers prévus ou d'autres objectifs stratégiques. Il y a un risque que nous ne soyons pas en mesure de réaliser une acquisition appropriée sur un marché ou dans un secteur souhaité ni de retirer les avantages financiers et stratégiques des transactions en raison de facteurs concurrentiels, d'exigences des autorités de réglementation ou d'autres facteurs. Ce risque pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à atteindre nos objectifs financiers et stratégiques.

K. Information financière supplémentaire

1. Éléments relatifs à l'état du résultat net

i. État du résultat net résumé par division

(en millions de dollars, après impôt)	2019					2018	
	Canada	États-Unis	Gestion d'actifs	Asie	Organisation internationale	Total	Total
Primes nettes	12 595	5 176	—	2 408	109	20 288	18 642
Produits nets tirés des placements	6 474	2 802	83	2 865	916	13 140	2 389
Produits tirés des honoraires	1 320	86	4 309	531	5	6 251	5 966
Produits	20 389	8 064	4 392	5 804	1 030	39 679	26 997
Montant brut des règlements et des prestations versés et variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance/de placement ¹⁾	16 953	7 012	—	3 926	497	28 388	16 056
Charges d'exploitation, commissions et autres charges ²⁾	3 536	1 621	3 229	1 424	379	10 189	9 451
Charges (recouvrements) de réassurance	(1 172)	(755)	—	(178)	(26)	(2 131)	(2 021)
Total des prestations et charges	19 317	7 878	3 229	5 172	850	36 446	23 486
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	15	28	262	51	(70)	286	597
Dividendes aux actionnaires privilégiés	—	—	—	—	95	95	94
Bénéfice attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et titulaires de contrat avec participation dans le bénéfice net des filiales	174	(5)	4	61	—	234	298
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée)	883	163	897	520	155	2 618	2 522

1) Inclut la variation des actifs au titre des cessions de réassurance et les virements nets aux (des) fonds distincts.

2) Inclut les taxes sur les primes et la charge d'intérêts.

Canada

Au Canada, les produits ont augmenté de 5,3 G\$, ou 35 %, en raison de la hausse des produits tirés des placements, principalement attribuable à l'augmentation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net enregistrée par l'Assurance individuelle et gestion de patrimoine et par les RCR ainsi qu'à l'augmentation des primes nettes pour les GC.

États-Unis

Aux États-Unis, les produits ont augmenté de 2,9 G\$, ou 56 %, en raison de la hausse des produits nets tirés des placements, principalement attribuable à l'augmentation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net et à l'augmentation des primes nettes pour les Garanties collectives.

Gestion d'actifs

Les produits de Gestion d'actifs ont augmenté de 0,3 G\$, ou 6 %, en raison de la hausse des produits tirés des honoraires.

Asie

En Asie, les produits ont augmenté de 3,3 G\$ en raison de la hausse des produits nets tirés des placements, principalement attribuable à l'augmentation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net et à l'augmentation des primes nettes à Hong Kong.

Organisation internationale

Les produits de l'Organisation internationale ont augmenté de 0,9 G\$ en raison de la hausse des produits nets tirés des placements, principalement attribuable à l'augmentation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net.

ii. Produits

Les produits comprennent i) les primes des contrats d'assurance-vie et d'assurance-maladie et des produits de rentes à capital fixe, déduction faite des primes cédées aux réassureurs; ii) les produits nets tirés des placements qui comprennent les produits de placements liés aux actifs du fonds général, les profits et les pertes réalisés sur les actifs disponibles à la vente et les variations de la valeur des instruments dérivés et des actifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ainsi que l'incidence du change sur les actifs et les passifs; iii) les produits tirés des honoraires relatifs aux services fournis. Les équivalents de primes et de versements SAS et les versements reçus par la Compagnie et liés à des contrats de placement, notamment en ce qui a trait aux fonds distincts, aux fonds communs de placement et aux fonds gérés, ne sont pas inclus dans les produits. La Compagnie perçoit cependant des produits tirés des honoraires relatifs à ces contrats, lesquels sont inclus dans les produits. Les produits tirés des honoraires et les équivalents de primes et de versements SAS font partie intégrante de nos activités; par conséquent, les produits ne tiennent pas compte de la totalité des souscriptions et autres activités qui ont eu lieu au cours des périodes respectives.

Les fluctuations trimestrielles de la valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net et les variations du taux de change d'actifs et de passifs peuvent exposer les produits nets tirés des placements à une certaine volatilité, ce qui peut avoir une incidence sur la comparabilité des produits d'une période à l'autre. La variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net est principalement attribuable à des facteurs liés au marché, comme les taux d'intérêt, les écarts de crédit et les rendements des capitaux propres. Les titres de créance et de capitaux propres qui soutiennent les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont généralement désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de la juste valeur de ces actifs sont comptabilisées dans les produits nets tirés des placements des états consolidés du résultat net. Les variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net soutenant les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont neutralisées en grande partie par les variations correspondantes des passifs.

Produits (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Primes			
Montant brut			
Assurance-vie	9 470	8 677	8 831
Assurance-maladie	9 908	9 121	8 519
Rentes	3 302	3 183	2 488
	22 680	20 981	19 838
Primes cédées			
Assurance-vie	(1 570)	(1 521)	(1 659)
Assurance-maladie	(511)	(489)	(2 554)
Rentes	(311)	(329)	(344)
	(2 392)	(2 339)	(4 557)
Primes nettes	20 288	18 642	15 281
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)			
Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements	5 855	5 641	5 413
Variations de la juste valeur ¹⁾ et des taux de change touchant les actifs et les passifs	7 118	(3 373)	2 603
Profits nets (pertes nettes) sur les actifs disponibles à la vente	167	121	195
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)	13 140	2 389	8 211
Produits tirés des honoraires	6 251	5 966	5 842
Total des produits	39 679	26 997	29 334
Produits ajustés²⁾	32 792	30 972	29 791

1) Représente la variation de la juste valeur des actifs et des passifs à la juste valeur par le biais du résultat net.

2) Les produits ajustés constituent une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui exclut des produits l'incidence de l'ajustement au titre du change, de l'ajustement au titre de la juste valeur et de l'ajustement au titre de la réassurance aux Garanties collectives du Canada, comme il est décrit à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Les produits ont augmenté de 12,7 G\$, ou 47 %, en 2019 par rapport à 2018 principalement en raison de l'augmentation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net, en grande partie attribuable à l'incidence des taux d'intérêt et des fluctuations des marchés des actions, et de l'augmentation des produits tirés des primes nets au Canada, en Asie et aux États-Unis. L'incidence du change est venue augmenter les produits de 422 M\$. Les produits ajustés ont augmenté de 1,8 G\$, ou 6 %, en 2019 par rapport à 2018 en raison de l'augmentation des produits tirés des primes nets au Canada, en Asie et aux États-Unis.

Les primes brutes ont augmenté de 1,7 G\$, ou 8 %, en 2019 par rapport à 2018 en raison des augmentations enregistrées au Canada, en Asie et aux États-Unis.

Les primes cédées de 2,4 G\$ en 2019 sont demeurées inchangées par rapport à 2018.

Les produits nets tirés des placements ont augmenté de 10,8 G\$ en 2019 par rapport à 2018 en raison de l'augmentation de la variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net au Canada, en Asie, aux États-Unis et à l'Organisation internationale.

Les produits tirés des honoraires ont augmenté de 0,3 G\$, ou 5 %, en 2019 par rapport à 2018 en raison des augmentations enregistrées par Gestion d'actifs et au Canada.

iii. Prestations et charges

(en millions de dollars)	2019	2018	2017
Prestations et charges			
Montant brut des règlements et des prestations versés	17 421	15 986	15 353
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance/de placement ¹⁾	11 404	378	6 189
Charges (recouvrements) de réassurance	(2 131)	(2 021)	(4 373)
Commissions	2 417	2 339	2 403
Charges d'exploitation	7 033	6 432	6 410
Autres ²⁾	302	372	563
Total des prestations et charges	36 446	23 486	26 545

1) Inclut l'augmentation (la diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance, la diminution (l'augmentation) des actifs au titre des cessions de réassurance, l'augmentation (la diminution) des passifs relatifs aux contrats de placement.

2) Le poste Autres inclut les virements nets aux (des) fonds distincts, les taxes sur les primes et la charge d'intérêts.

Le total des prestations et charges a augmenté de 13,0 G\$, ou 55 %, en 2019 par rapport à 2018 principalement en raison de l'augmentation de la variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et de placement et du montant brut des règlements et des prestations versés.

Le montant brut des règlements et des prestations versés a augmenté de 1,4 G\$, ou 9 %, en 2019 par rapport à 2018 en raison des augmentations enregistrées aux États-Unis, en Asie et au Canada.

La variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et de placement et des actifs au titre des cessions de réassurance a augmenté de 11,0 G\$ en 2019 par rapport à 2018 en raison des augmentations des passifs relatifs aux contrats d'assurance, principalement attribuables à l'augmentation de la variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les commissions se sont établies à 2,4 G\$, essentiellement inchangées par rapport à 2018.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 0,6 G\$, ou 9 %, en 2019 par rapport à 2018 en raison de l'augmentation des charges correspondant à la croissance des affaires et de l'augmentation des dépenses liées aux projets, partiellement contrebalancées par la baisse des coûts liés à la rémunération incitative. L'incidence du change a augmenté les charges d'exploitation de 101 M\$. Pour de plus amples renseignements sur les charges d'exploitation, se reporter à la note 18 de nos états financiers consolidés annuels de 2019.

Le poste Autres a diminué de 0,1 G\$, ou 19 %, en 2019 par rapport à 2018 principalement en raison de l'augmentation des virements nets des fonds distincts.

iv. Taxes et impôts

Impôt sur le résultat

En 2019, nous avons enregistré une charge d'impôt sur le résultat de 286 M\$ sur un bénéfice net déclaré avant impôt de 3 233 M\$, ce qui correspond à un taux d'imposition effectif de 8,8 %. Par comparaison, nous avons enregistré en 2018 une charge d'impôt sur le résultat de 597 M\$ sur un bénéfice net déclaré avant impôt de 3 511 M\$, et un taux d'imposition effectif de 17,0 %.

En 2019, pour ce qui est du bénéfice sous-jacent¹⁾, nous avons enregistré une charge d'impôt sur le résultat de 525 M\$ sur notre bénéfice net sous-jacent avant impôt de 3 717 M\$, ce qui correspond à un taux d'imposition effectif de 14,1 % se situant sous la fourchette prévue de 15 % à 20 %, principalement en raison de la résolution favorable de litiges d'ordre fiscal canadiens et de la hausse des produits tirés des placements exonérés d'impôt. Par comparaison, nous avons enregistré en 2018 une charge d'impôt sur le résultat de 642 M\$ sur notre bénéfice net sous-jacent avant impôt de 3 731 M\$, et un taux d'imposition effectif de 17,2 %.

Se reporter à la rubrique D, « Rentabilité - v - Impôt sur le résultat », pour plus de renseignements sur nos taux d'imposition effectifs.

1) Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent est calculé en fonction du bénéfice net sous-jacent et de la charge d'impôt liée à celui-ci, excluant les sommes attribuables aux titulaires de contrat avec participation.

Autres taxes et impôts

Outre l'impôt sur le résultat, nous payons diverses taxes et divers impôts indirects dans des territoires où nous exerçons nos activités. Les taxes et impôts indirects comprennent les taxes sur les primes, l'impôt sur les produits tirés des placements, les cotisations sociales, l'impôt foncier, les taxes de vente, les taxes d'affaires et autres, comme suit :

(en millions de dollars)	2019	2018
Charge d'impôt sur le résultat	286	597
Taxes et impôts indirects		
Taxes sur les primes (déduction faite des taxes sur les primes au titre des affaires cédées) ¹⁾	375	345
Cotisations sociales	175	163
Impôt foncier	122	126
Taxe sur les produits et services (« TPS »), taxe de vente harmonisée (« TVH ») et autres taxes de vente	117	122
Taxes d'affaires et autres	43	38
Total des taxes et impôts indirects	832	794
Total des taxes et impôts	1 118	1 391
Taux d'imposition effectif déclaré	8,8 %	17,0 %
Total des taxes et impôts en pourcentage du bénéfice net avant déduction du total des taxes et impôts	27,5 %	32,3 %

1) Les taxes sur les primes comprennent l'impôt sur les produits tirés des placements.

2. Éléments relatifs à l'état de la situation financière

i. Variations du passif et des capitaux propres attribuables aux actionnaires

Les soldes des passifs relatifs aux contrats d'assurance, excluant les autres passifs relatifs aux contrats, se chiffraient à 123,9 G\$ au 31 décembre 2019, en hausse de 9,0 G\$ par rapport au 31 décembre 2018, principalement en raison de la variation des soldes liés aux contrats en vigueur (incluant la variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net soutenant les passifs relatifs aux contrats d'assurance) et des soldes liés aux nouveaux contrats, partiellement contrebalancés par l'incidence du change.

Le total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, qui comprennent les actions privilégiées, se chiffrait à 23,4 G\$ au 31 décembre 2019, comparativement à 23,7 G\$ au 31 décembre 2018. Cette diminution de 0,3 G\$ du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires résulte principalement de ce qui suit :

- des dividendes de 1 236 M\$ versés sur les actions ordinaires;
- l'incidence de 875 M\$ de l'acquisition de BGO;
- une diminution de 592 M\$ découlant du rachat et de l'annulation d'actions ordinaires;
- une diminution de 564 M\$ découlant de l'incidence du change; ces éléments ont été en grande partie contrebalancés par :
- un bénéfice net attribuable aux actionnaires de 2 713 M\$ en 2019, avant les dividendes privilégiés de 95 M\$;
- des profits latents nets sur les actifs disponibles à la vente de 369 M\$ comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

ii. Arrangements hors bilan

Dans le cours normal de nos activités, nous prenons divers arrangements financiers. Ces arrangements ont principalement pour objet de générer des frais de gestion et d'élargir les écarts dégagés sur le portefeuille d'affaires correspondant, ainsi que de réduire les coûts de financement.

Bien que la plupart de ces activités figurent dans l'actif ou le passif de notre bilan, certaines d'entre elles ne sont pas inscrites au bilan ou y sont inscrites pour des montants qui diffèrent de la valeur réelle ou du montant notionnel de référence des contrats. Les activités hors bilan comprennent notamment la titrisation et le prêt de titres.

Titrisation

Par le passé, nous avons vendu des actifs hypothécaires et obligataires à des entités structurées non consolidées, qui peuvent aussi acheter des placements de tierces parties. Les actifs titrisés gérés que nous détenions par l'intermédiaire de ces entités structurées non consolidées s'élevaient à moins de 1 M\$ aux 31 décembre 2019 et 2018.

Toutefois, la majorité de nos activités de titrisation sont comptabilisées dans nos états consolidés de la situation financière. Nous titrisons des prêts hypothécaires sur des immeubles d'habitation collective dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* parrainé par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (« SCHL »). La titrisation de prêts hypothécaires sur des immeubles d'habitation collective auprès de la SCHL n'est pas admissible à la décomptabilisation et demeure présentée dans nos états consolidés de la situation financière. De plus amples renseignements au sujet de ce programme sont présentés à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2019.

Prêts de titres

Nous prêtons des titres de notre portefeuille à d'autres établissements pour de courtes périodes dans le but d'accroître les produits tirés des honoraires. Nous ne prêtons des titres qu'aux établissements bancaires très réputés et bien établis, dont la notation est de AA ou mieux. Une garantie, dont la valeur excède la juste valeur des titres prêtés, est versée par l'emprunteur à un agent de prêt, généralement un dépositaire de titres, et conservée par cet agent jusqu'à ce que les titres sous-jacents nous aient été rendus. La juste valeur des titres prêtés fait l'objet d'un suivi quotidien, et une garantie supplémentaire est exigée ou une partie de la garantie donnée est remise à mesure que les justes valeurs fluctuent. Certaines ententes nous autorisent à investir les garanties en trésorerie reçues relativement à des prêts de titres. Les titres prêtés sont inscrits aux états consolidés de la situation financière parmi les placements. Au 31 décembre 2019, nous avons prêté des titres d'une valeur comptable de 2,0 G\$ pour lesquels nous avons obtenu des garanties d'une valeur de 2,1 G\$. En comparaison, au 31 décembre 2018, nous avons prêté des titres d'une valeur de 2,2 G\$ pour lesquels nous avons obtenu des garanties d'une valeur de 2,3 G\$.

iii. Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles

La Compagnie a réalisé au quatrième trimestre de 2019 son test de dépréciation annuel du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. Aucune perte de valeur au titre du goodwill n'a été comptabilisée en 2019 ou en 2018. Des pertes de valeur de 15 M\$ sur les immobilisations incorporelles ont été comptabilisées en 2019, tandis qu'aucune perte de valeur n'a été comptabilisée en 2018.

iv. Engagements, garanties, éventualités et questions de réassurance

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des contrats de location, des contrats d'impartition et des contrats prévoyant l'indemnisation de tiers. Nous sommes également partie, à l'occasion, à des procédures d'arbitrage avec certaines des compagnies avec lesquelles la Compagnie a passé des contrats en vue de se réassurer. De plus amples renseignements sur nos engagements, nos garanties et nos éventualités sont fournis à la note 23 de nos états financiers consolidés annuels de 2019. Un tableau faisant le sommaire de nos passifs financiers et de nos engagements contractuels importants figure dans le présent rapport de gestion à la rubrique J, « Gestion du risque - 9 - Catégories de risque - vi - Risque de liquidité ».

3. Rentabilité du quatrième trimestre de 2019

Le tableau suivant présente le rapprochement de nos mesures du bénéfice net ainsi que l'incidence d'autres éléments importants sur notre bénéfice net pour les quatrièmes trimestres de 2019 et de 2018. Tous les facteurs dont il est question dans le présent document et qui ont une incidence sur notre bénéfice net sous-jacent s'appliquent également au bénéfice net déclaré.

	T4 19	T4 18
(en millions de dollars, après impôt)		
Bénéfice net déclaré	719	580
À déduire : Incidence des marchés ¹⁾	18	(153)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ¹⁾	(15)	13
Autres ajustements ¹⁾	(76)	2
Bénéfice net sous-jacent ²⁾	792	718
Rendement des capitaux propres déclaré ²⁾	13,6 %	10,9 %
Rendement des capitaux propres sous-jacent ²⁾	15,0 %	13,6 %
Éléments relatifs aux résultats ³⁾		
Activités de placement	34	28
Crédit	47	23
Mortalité	(3)	(11)
Morbidité	(47)	(12)
Déchéances et autres comportements des titulaires de contrat	(6)	(4)
Charges	(45)	(26)
Autres résultats	(6)	44

1) Ces éléments représentent un ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement.

2) Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

3) Les éléments relatifs aux résultats reflètent l'écart entre les résultats réels enregistrés au cours de la période de présentation de l'information financière et les hypothèses les plus probables prises en compte dans la détermination de nos passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Le bénéfice net déclaré a augmenté de 139 M\$, ou 24 %, au quatrième trimestre de 2019 par rapport à la période correspondante de 2018 en raison de l'incidence favorable des marchés, principalement attribuable aux marchés des actions, partiellement contrebalancée par la hausse des ajustements favorables de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS, par l'incidence défavorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction et par l'augmentation des coûts liés aux acquisitions, intégrations et restructurations. Le bénéfice net sous-jacent a augmenté de 74 M\$, ou 10 %, en raison de la croissance des affaires, des avantages fiscaux pour l'Organisation internationale et des résultats favorables enregistrés au chapitre du crédit, partiellement contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la morbidité au Canada et par les résultats défavorables enregistrés au chapitre des charges, principalement attribuables à la hausse des coûts liés à la rémunération incitative enregistrée par l'Organisation internationale.

Au quatrième trimestre de 2019, nos taux d'imposition effectifs sur le bénéfice net déclaré et sur le bénéfice net sous-jacent se sont établis à 10,8 % et à 13,9 %, respectivement.

Rendement des différentes organisations - quatrième trimestre

Nous gérons nos activités et présentons nos résultats financiers en fonction de cinq secteurs d'activité. La section ci-après décrit les activités et la performance financière du Canada, des États-Unis, de Gestion d'actifs, de l'Asie et de l'Organisation internationale.

Le tableau suivant présente les différences entre notre bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) et notre bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) par organisation.

T4 19						
(en millions de dollars, après impôt)	Canada	États-Unis	Gestion d'actifs	Asie	Organisation internationale	Total
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée)	275	131	228	136	(51)	719
À déduire : Incidence des marchés ¹⁾	6	—	—	5	7	18
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ¹⁾	(1)	(3)	—	(11)	—	(15)
Autres ajustements ¹⁾	6	(3)	(53)	(1)	(25)	(76)
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) ²⁾	264	137	281	143	(33)	792

T4 18						
(en millions de dollars, après impôt)	Canada	États-Unis	Gestion d'actifs	Asie	Organisation internationale	Total
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée)	96	118	244	125	(3)	580
À déduire : Incidence des marchés ¹⁾	(134)	5	—	(22)	(2)	(153)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ¹⁾	(14)	—	—	9	18	13
Autres ajustements ¹⁾	(1)	(8)	17	(2)	(4)	2
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) ²⁾	245	121	227	140	(15)	718

1) Ces éléments représentent un ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement.

2) Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Canada

Le bénéfice net déclaré du Canada a augmenté de 179 M\$ au quatrième trimestre de 2019 par rapport à la période correspondante de 2018 en raison de l'incidence favorable des marchés, principalement attribuable aux marchés des actions, et de l'incidence moins défavorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction. Le bénéfice net sous-jacent a augmenté de 19 M\$, ou 8 %, en raison de la croissance des affaires, de l'augmentation des activités de placement, des résultats favorables enregistrés au chapitre du crédit, de l'augmentation des profits tirés des actifs disponibles à la vente et des résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité, partiellement contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la morbidité aux GC et par une perte de valeur des prêts hypothécaires.

États-Unis

Le bénéfice net déclaré des États-Unis a augmenté de 10 M\$ US (13 M\$), ou 11 % (11 %), au quatrième trimestre de 2019 par rapport à la période correspondante de 2018. L'incidence des marchés, les modifications des hypothèses et mesures de la direction et les coûts d'intégration sont demeurés stables par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Le bénéfice net sous-jacent a augmenté de 13 M\$ US (16 M\$), ou 14 % (13 %), en raison des résultats favorables enregistrés au chapitre de la morbidité et de l'augmentation des profits tirés des actifs disponibles à la vente, partiellement contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la mortalité à la Gestion des affaires en vigueur. L'incidence du change est demeurée stable par rapport à l'exercice précédent en ce qui concerne le bénéfice net déclaré et le bénéfice net sous-jacent.

La marge après impôt des Garanties collectives¹⁾ s'est établie à 7,3 % au quatrième trimestre de 2019, comparativement à 6,7 % au quatrième trimestre de 2018.

Gestion d'actifs

Le bénéfice net déclaré de Gestion d'actifs a diminué de 16 M\$, ou 7 %, au quatrième trimestre de 2019 par rapport à la période correspondante de 2018, reflétant la hausse des ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS. Le bénéfice net sous-jacent a augmenté de 54 M\$, ou 24 %, principalement en raison de la hausse de l'actif net moyen de la MFS et de l'augmentation du bénéfice de Gestion SLC attribuable à l'acquisition de BGO conclue en 2019. L'incidence du change est demeurée stable par rapport à l'exercice précédent en ce qui concerne le bénéfice net déclaré et le bénéfice net sous-jacent.

Exprimé en dollars américains, le bénéfice net déclaré de la MFS s'est établi à 173 M\$ US au quatrième trimestre de 2019, en baisse de 16 M\$ US, ou 8 %, par rapport à la période correspondante de 2018, reflétant la hausse des ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS. Le bénéfice net sous-jacent au quatrième trimestre de 2019 s'est établi à 201 M\$ US, en hausse de 34 M\$ US, ou 20 %, en raison de l'actif net moyen. Le ratio de la marge d'exploitation nette avant impôt s'est chiffré à 40 % pour la MFS¹⁾ au quatrième trimestre de 2019, comparativement à 38 % pour le quatrième trimestre de 2018.

La perte nette déclarée de Gestion SLC s'est établie à 1 M\$ au quatrième trimestre de 2019, en baisse de 4 M\$ par rapport à la période correspondante de 2018 en raison de l'augmentation des coûts liés aux acquisitions et aux intégrations attribuable à l'acquisition de BGO et à la transaction InfraRed en cours. Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 15 M\$ au quatrième trimestre de 2019, en hausse de 9 M\$, en raison du bénéfice net tiré de l'acquisition de BGO conclue en 2019.

1) En fonction du bénéfice net sous-jacent sur les quatre derniers trimestres, comme il est décrit à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Asie

Le bénéfice net déclaré de l'Asie a augmenté de 11 M\$, ou 9 %, au quatrième trimestre de 2019 par rapport à la période correspondante de 2018 en raison de l'incidence favorable des marchés, principalement attribuable aux marchés des actions, en grande partie contrebalancée par l'incidence défavorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction. Le bénéfice net sous-jacent a augmenté de 3 M\$, ou 2 %, en raison de la croissance des affaires, des résultats favorables enregistrés au chapitre des déchéances et autres comportements des titulaires de contrat et de la baisse des pressions exercées par les affaires nouvelles, partiellement contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre des coentreprises et par d'autres résultats enregistrés au chapitre des placements. L'incidence du change a augmenté le bénéfice net déclaré et le bénéfice net sous-jacent de 1 M\$ et de 2 M\$, respectivement.

Organisation internationale

La perte nette déclarée de l'Organisation internationale a augmenté de 48 M\$ au quatrième trimestre de 2019 par rapport à la période correspondante de 2018 en raison des coûts de restructuration et de l'incidence favorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction en 2018 liées à la cessation des affaires prises en charge, partiellement contrebalancées par l'incidence favorable des marchés, principalement attribuable aux taux d'intérêt. La perte nette sous-jacente a augmenté de 18 M\$, reflétant les résultats défavorables enregistrés au chapitre des charges, la baisse des bénéfices tirés des activités de réassurance fermées et l'augmentation des dépenses liées aux projets, y compris les charges liées à l'adoption d'IFRS 17, partiellement contrebalancés par les avantages fiscaux. L'incidence du change a diminué le bénéfice net déclaré de 1 M\$ et est demeurée stable par rapport à l'exercice précédent en ce qui concerne le bénéfice net sous-jacent.

4. Croissance du quatrième trimestre de 2019

Les produits se sont chiffrés à 8,5 G\$ au quatrième trimestre de 2019, en hausse de 345 M\$, ou 4 %, par rapport à la période correspondante de 2018 en raison de l'augmentation des produits tirés des primes nets et des produits tirés des honoraires, partiellement contrebalancée par la baisse plus marquée de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net. En ce qui a trait aux actifs à la juste valeur par le biais du résultat net, les marchés des actions sont demeurés essentiellement stables et l'incidence des taux d'intérêt a été importante au cours du quatrième trimestre de 2019, alors que le quatrième trimestre de 2018 avait enregistré des pertes minimes étant donné que l'incidence des marchés des actions avait été grandement contrebalancée par l'incidence du recul des taux d'intérêt. L'incidence du change a augmenté les produits de 9 M\$. Les produits ajustés se sont chiffrés à 10,0 G\$ au quatrième trimestre de 2019, en hausse de 1,6 G\$, ou 19 %, par rapport à la période correspondante de 2018 en raison de l'augmentation des produits tirés des primes nets au Canada, en Asie et aux États-Unis et des produits tirés des honoraires.

Les primes et versements se sont établis à 51,4 G\$ au quatrième trimestre de 2019, en hausse de 9,9 G\$, ou 24 %, par rapport à la période correspondante de 2018 en raison de la hausse des souscriptions de titres de fonds communs de placement et de parts de fonds gérés, de l'augmentation des produits tirés des primes nets et de l'augmentation des versements liés aux fonds distincts. L'incidence du change est venue augmenter le total des primes et versements de 3 M\$. Les primes et versements ajustés se sont établis à 51,5 G\$ au quatrième trimestre de 2019, en hausse de 9,9 G\$, ou 24 %, par rapport à la période correspondante de 2018 en raison de la hausse des souscriptions de titres de fonds communs de placement et de parts de fonds gérés, de l'augmentation des produits tirés des primes nets et de l'augmentation des versements liés aux fonds distincts.

5. Trimestres antérieurs

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de nos résultats des huit trimestres les plus récents. Une analyse plus détaillée des résultats trimestriels historiques figure dans nos rapports de gestion intermédiaires et annuels pour les périodes visées.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Résultats trimestriels							
	T4 19	T3 19	T2 19	T1 19	T4 18	T3 18	T2 18	T1 18
Total des produits	8 525	9 616	10 146	11 392	8 180	5 998	6 826	5 993
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires								
Bénéfice déclaré	719	681	595	623	580	567	706	669
Bénéfice sous-jacent ¹⁾	792	809	739	717	718	730	729	770
Bénéfice dilué par action (en dollars)								
Bénéfice déclaré	1,22	1,15	1,00	1,04	0,96	0,93	1,16	1,09
Bénéfice sous-jacent ¹⁾	1,34	1,37	1,24	1,20	1,19	1,20	1,20	1,26
Bénéfice de base par action déclaré (en dollars)								
Bénéfice déclaré	1,22	1,15	1,00	1,04	0,96	0,94	1,16	1,10
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) par secteur								
Canada	275	223	148	237	96	335	262	249
États-Unis	131	(186)	94	124	118	(267)	105	96
Gestion d'actifs	228	221	229	219	244	241	214	210
Asie	136	170	134	80	125	164	133	133
Organisation internationale	(51)	253	(10)	(37)	(3)	94	(8)	(19)
Bénéfice net déclaré total (perte nette déclarée totale)	719	681	595	623	580	567	706	669
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) par secteur ¹⁾								
Canada ¹⁾	264	268	243	237	245	251	245	295
États-Unis ¹⁾	137	135	110	150	121	139	125	129
Gestion d'actifs ¹⁾	281	251	245	227	227	251	216	231
Asie ¹⁾	143	138	147	122	140	110	145	128
Organisation internationale ¹⁾	(33)	17	(6)	(19)	(15)	(21)	(2)	(13)
Bénéfice net sous-jacent total (perte nette sous-jacente totale) ¹⁾	792	809	739	717	718	730	729	770

1) Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Troisième trimestre de 2019

Le bénéfice net déclaré pour le troisième trimestre de 2019 a augmenté de 114 M\$, ou 20 %, par rapport à la période correspondante de 2018 en raison de l'incidence plus favorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction, partiellement contrebalancée par l'incidence défavorable des marchés, principalement attribuable aux taux d'intérêt, et par la hausse des coûts d'acquisition liés à notre acquisition d'une participation majoritaire dans BentallGreenOak. Le bénéfice net sous-jacent du troisième trimestre de 2019 a augmenté de 79 M\$, ou 11 %, par rapport à la période correspondante de 2018, reflétant l'incidence favorable de la résolution de litiges d'ordre fiscal d'exercices précédents, qui s'est établie à 78 M\$, soit 58 M\$ pour l'Organisation internationale et 20 M\$ au Canada. Le bénéfice net sous-jacent reflétait également la croissance des affaires, les résultats favorables enregistrés au chapitre du crédit, le profit lié au remboursement anticipé d'un placement hypothécaire aux États-Unis et l'augmentation des profits tirés des actifs disponibles à la vente, contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la morbidité au Canada et aux États-Unis et par la baisse des profits tirés des activités de placement.

Deuxième trimestre de 2019

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 595 M\$ pour le deuxième trimestre de 2019, en baisse de 111 M\$ par rapport au deuxième trimestre de 2018, principalement en raison de l'incidence défavorable des marchés et des modifications des hypothèses et mesures de la direction. Le bénéfice net sous-jacent du deuxième trimestre de 2019 s'est établi à 739 M\$, en hausse de 10 M\$ par rapport à la période correspondante de 2018, principalement en raison de la croissance des affaires, des résultats favorables enregistrés au chapitre des charges et des avantages liés aux éléments fiscaux, principalement aux États-Unis, partiellement contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la morbidité au Canada et aux États-Unis, par la diminution des profits liés aux affaires nouvelles à la Division International en Asie et par la diminution des profits tirés des actifs disponibles à la vente aux États-Unis.

Premier trimestre de 2019

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 623 M\$ pour le premier trimestre de 2019, en baisse de 46 M\$ par rapport au premier trimestre de 2018, tandis que le bénéfice net sous-jacent a diminué de 53 M\$ pour s'établir à 717 M\$. Cette variation est principalement attribuable aux intérêts

de 110 M\$ sur les capitaux de lancement du compte des contrats avec participation pour le premier trimestre de 2018 et aux résultats défavorables enregistrés au chapitre du crédit, partiellement contrebalancés par les résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité et des déchéances et autres comportements des titulaires de contrat, par les profits tirés des activités de placement, par les résultats enregistrés au chapitre de la morbidité et par les autres résultats.

Quatrième trimestre de 2018

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 580 M\$ au quatrième trimestre de 2018, en hausse par rapport au trimestre correspondant de 2017, ce qui tient compte de la charge de 251 M\$ en 2017 liée à la Tax Cuts and Jobs Act des États-Unis, de l'incidence favorable des autres ajustements et des modifications des hypothèses et mesures de la direction, partiellement contrebalancées par l'incidence des marchés. Le bénéfice net sous-jacent a augmenté par rapport à 2017 pour se chiffrer à 718 M\$ pour le quatrième trimestre de 2018, en raison de l'incidence de la baisse du taux d'imposition aux États-Unis, des résultats favorables enregistrés au chapitre des charges découlant de la gestion continue des dépenses et de la baisse des coûts liés à la rémunération incitative et des autres résultats, partiellement contrebalancés par les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité.

Troisième trimestre de 2018

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 567 M\$ au troisième trimestre de 2018, ce qui tient compte des modifications défavorables de 269 M\$ des modifications des hypothèses et mesures de la direction par rapport au trimestre correspondant de 2017. Le bénéfice net sous-jacent s'est chiffré à 730 M\$, principalement en raison de la solide croissance des affaires, de la baisse du taux d'imposition aux États-Unis et de la hausse des produits tirés des placements sur les actifs excédentaires, partiellement contrebalancées par les pressions exercées par les affaires nouvelles.

Deuxième trimestre de 2018

Notre bénéfice net déclaré s'est chiffré à 706 M\$ au deuxième trimestre de 2018, ce qui tient compte de la variation favorable de 82 M\$ de l'incidence des marchés par rapport au trimestre correspondant de 2017. Le bénéfice net sous-jacent s'est chiffré à 729 M\$, principalement en raison de la forte croissance des affaires et des résultats favorables enregistrés au chapitre de la morbidité, partiellement contrebalancés par les charges, par les résultats enregistrés au chapitre du crédit et par l'incidence des activités de placement liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Premier trimestre de 2018

Notre bénéfice net déclaré s'est chiffré à 669 M\$ au premier trimestre de 2018, ce qui tient compte de la variation défavorable de 79 M\$ de l'incidence des marchés par rapport au trimestre correspondant de 2017. Le bénéfice net sous-jacent s'est chiffré à 770 M\$, ce qui s'explique principalement par les intérêts de 110 M\$ sur les capitaux de lancement du compte des contrats avec participation, par la solide croissance des affaires, par la baisse du taux d'imposition aux États-Unis et par l'incidence des activités de placement liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance, principalement contrebalancés par les résultats plus faibles enregistrés au chapitre de la mortalité et des déchéances.

L. Mesures financières non conformes aux normes IFRS

i. Bénéfice net sous-jacent et bénéfice par action sous-jacent

Le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) et les mesures financières fondées sur celui-ci, y compris le bénéfice par action sous-jacent (la perte par action sous-jacente) et le rendement des capitaux propres sous-jacent, sont des mesures non conformes aux normes IFRS. Le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) exclut du bénéfice net déclaré (de la perte nette déclarée) l'incidence des éléments suivants, qui viennent créer de la volatilité dans nos résultats en vertu des normes IFRS et qui, lorsqu'ils sont exclus, aident à expliquer nos résultats d'une période à l'autre :

- a) l'incidence des marchés qui diffère de nos hypothèses les plus probables, qui comprend : i) l'incidence des rendements des marchés des actions, déduction faite des couvertures, pour lesquels nos hypothèses les plus probables sont d'environ 2 % par trimestre; l'incidence comprend également l'incidence du risque de corrélation inhérent à notre programme de couverture, qui correspond à l'écart entre le rendement des fonds sous-jacents de produits offrant des garanties et le rendement des actifs dérivés servant à couvrir ces garanties; ii) l'incidence des variations des taux d'intérêt au cours de la période de présentation de l'information financière et des variations des taux d'intérêt sur la valeur des instruments dérivés utilisés dans le cadre de nos programmes de couverture, y compris les variations des écarts de taux et des écarts de swap, ainsi que des variations des taux de réinvestissement présumés des placements à revenu fixe utilisés dans la détermination des provisions techniques; et iii) l'incidence des variations de la juste valeur des immeubles de placement pour la période de présentation de l'information financière;
- b) les modifications des hypothèses et mesures de la direction, qui comprennent : i) l'incidence des révisions des méthodes et des hypothèses utilisées pour déterminer nos passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement; et ii) l'incidence des mesures prises par la direction au cours de la période considérée, désignées par le terme « mesures de la direction », sur les contrats d'assurance et les contrats de placement, qui inclut, par exemple, les changements de prix applicables aux contrats en vigueur, les nouvelles ententes ou les ententes révisées de réassurance relatives à des affaires en vigueur, et les changements significatifs apportés aux politiques de placement concernant les actifs soutenant nos passifs;
- c) d'autres ajustements :
 - i) certaines couvertures du Canada ne remplissant pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture - cet ajustement améliore la comparabilité de notre bénéfice net d'une période à l'autre étant donné qu'il réduit la volatilité dans la mesure où celle-ci sera contrebalancée sur la durée des couvertures;
 - ii) les ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS réglés à même les actions de la MFS, comptabilisés à titre de passifs et évalués à la juste valeur pour chaque période de présentation de l'information financière jusqu'à ce qu'ils soient acquis, exercés et rachetés - ces ajustements améliorent la comparabilité des résultats de la MFS avec ceux des gestionnaires d'actifs inscrits en Bourse aux États-Unis;
 - iii) les coûts liés aux acquisitions, intégrations et restructurations (incluant les incidences liées à l'acquisition et à l'intégration des entités acquises);
 - iv) d'autres éléments de nature inhabituelle ou exceptionnelle.

Tous les facteurs dont il est question dans le présent document et qui ont une incidence sur notre bénéfice net sous-jacent s'appliquent également au bénéfice net déclaré.

Dans le présent document, tous les montants présentés au titre du bénéfice par action tiennent compte de la dilution, sauf indication contraire. Comme il est indiqué ci-dessous, le bénéfice par action sous-jacent exclut l'incidence dilutive des instruments convertibles.

Le tableau ci-après présente les montants exclus de notre bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) et de notre bénéfice par action sous-jacent, ainsi qu'un rapprochement entre ces montants et notre bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) et notre bénéfice par action déclaré selon les normes IFRS. La rubrique K, « Information financière supplémentaire - 3 - Rentabilité du quatrième trimestre de 2019 », du présent rapport de gestion présente un rapprochement de notre bénéfice net sous-jacent et de notre bénéfice net déclaré pour le quatrième trimestre de 2019 et de 2018.

Rapprochements de certaines mesures du bénéfice net

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2019	2018	2017
Bénéfice net déclaré	2 618	2 522	2 149
Incidence des marchés			
Incidence des marchés des actions			
Incidence des variations des marchés des actions	120	(159)	68
Incidence du risque de corrélation	7	(15)	(6)
Incidence des marchés des actions	127	(174)	62
Incidence des taux d'intérêt ¹⁾			
Incidence des variations des taux d'intérêt	(307)	(116)	(79)
Incidence des variations des écarts de taux	(45)	56	(54)
Incidence des variations des écarts de swap	4	(31)	(24)
Incidence des taux d'intérêt	(348)	(91)	(157)
Incidence des variations de la juste valeur des immeubles de placement	(16)	77	88
À déduire : Incidence des marchés	(237)	(188)	(7)
À déduire : Modifications des hypothèses et mesures de la direction	(46)	(155)	81
Autres ajustements :			
Certaines couvertures du Canada ne remplissant pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture	(5)	5	(16)
Ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS	(64)	(5)	(81)
Acquisitions, intégrations et restructurations ²⁾	(87)	(82)	(123)
À déduire : Total des autres ajustements	(156)	(82)	(220)
À déduire : Réforme fiscale américaine ³⁾	—	—	(251)
Bénéfice net sous-jacent	3 057	2 947	2 546
Bénéfice par action déclaré (dilué) (en dollars)	4,40	4,14	3,49
À déduire : Incidence des marchés (en dollars)	(0,39)	(0,31)	(0,01)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (en dollars)	(0,08)	(0,26)	0,13
Certaines couvertures du Canada ne remplissant pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture (en dollars)	(0,01)	0,01	(0,03)
Ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS (en dollars)	(0,11)	(0,01)	(0,13)
Acquisitions, intégrations et restructurations (en dollars)	(0,15)	(0,14)	(0,20)
Réforme fiscale américaine (en dollars)	—	—	(0,41)
Incidence des titres convertibles sur le bénéfice dilué par action (en dollars)	(0,02)	(0,01)	(0,01)
Bénéfice par action sous-jacent (dilué) (en dollars)	5,16	4,86	4,15

- 1) Notre exposition aux taux d'intérêt varie en fonction du type de produit, de la branche d'activité et de l'emplacement géographique. Étant donné la nature à long terme de nos activités, notre sensibilité aux taux d'intérêt à long terme est plus élevée.
- 2) Les montants de 2019 comprennent les coûts d'acquisition relatifs à l'acquisition de BGO et à la transaction InfraRed en cours, qui incluent la désactualisation de l'option de vente et du passif au titre des paiements différés de 16 M\$. Dans le cadre de diverses initiatives visant à simplifier notre structure organisationnelle et à accroître l'efficacité, nous avons également comptabilisé une charge de restructuration de 25 M\$ au quatrième trimestre de 2019.
- 3) La Tax Cuts and Jobs Act des États-Unis (la « réforme fiscale américaine »), signée le 22 décembre 2017 et ayant pris effet le 1^{er} janvier 2018, a fait passer de 35 % à 21 % le taux d'imposition des sociétés américaines pour les années d'imposition ouvertes après 2017, et comprenait certaines mesures d'élargissement de la base, y compris des dispositions limitant la déductibilité de certains paiements effectués à des contribuables étrangers. Des directives visant à faciliter l'interprétation des mesures d'élargissement de la base ont été publiées par le Trésor des États-Unis vers la fin de 2018; cependant, ces directives prennent la forme de règlements proposés, et elles pourraient changer. En raison de cette loi, la Compagnie a comptabilisé une charge nette de 251 M\$ (444 M\$ avant impôt) au quatrième trimestre de 2017. Cette charge reflétait une charge après impôt de 288 M\$ (444 M\$ avant impôt) relative aux modifications des hypothèses et mesures de la direction, ainsi qu'une charge non récurrente de 46 M\$ sur le rapatriement réputé de bénéficiaires étrangers. Ces charges ont été partiellement contrebalancées par une économie de 83 M\$ relative à la réévaluation de 35 % à 21 % de soldes d'impôt différé. Le montant de 83 M\$ exclut un montant de (30) M\$ relatif à l'incidence nette des soldes d'impôt différé attribuables aux titulaires de contrat avec participation. Les modifications des hypothèses et mesures de la direction en 2017 excluent le montant de (288) M\$ inclus dans la réforme fiscale américaine, qui est présenté de façon distincte.

Le tableau suivant présente les montants avant impôt des ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2019	2018	2017
Bénéfice net déclaré (après impôt)	2 618	2 522	2 149
Ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent (avant impôt) :			
À déduire : Incidence des marchés ¹⁾	(383)	(179)	(79)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ^{1), 2)}	(127)	(246)	(61)
Autres ajustements ¹⁾	(237)	(150)	(297)
Réforme fiscale américaine ^{1), 2)}	—	—	(444)
Total des ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent (avant impôt)	(747)	(575)	(881)
Impôts liés aux ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent	308	150	484
Bénéfice net sous-jacent ³⁾ (après impôt)	3 057	2 947	2 546

- 1) Ces éléments représentent un ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement.
- 2) Pour 2017, le montant de (444) M\$ (avant impôt) au titre de la réforme fiscale américaine est présenté de façon distincte, et il est exclu du montant de (61) M\$ (avant impôt) lié aux modifications des hypothèses et mesures de la direction.
- 3) Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Les impôts liés aux ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent peuvent varier par rapport à la fourchette de taux d'imposition effectif prévus en raison de la composition des activités de la Compagnie à l'échelle internationale. Le montant total de l'incidence fiscale est tributaire de deux éléments : si les ajustements au titre du bénéfice sous-jacent net augmentent et si les réductions du bénéfice avant impôt se sont produites dans des territoires à taux d'imposition élevé ou faible.

ii. Mesures additionnelles non conformes aux normes IFRS

La direction a également recours aux mesures financières non conformes aux normes IFRS suivantes :

Rendement des capitaux propres. Les normes IFRS n'exigent pas le calcul du rendement des capitaux propres; par conséquent, aucune mesure comparable n'existe en vertu des normes IFRS. Pour déterminer le rendement des capitaux propres déclaré et le rendement des capitaux propres sous-jacent, respectivement, le bénéfice net déclaré (la perte nette déclarée) et le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) sont divisés par le total moyen pondéré des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour la période. Le rendement des capitaux propres trimestriels est annualisé.

Ratio de levier financier. Ce ratio de la dette totale sur le total du capital représente le ratio de la dette et des actions privilégiées sur le total du capital, où la dette se compose de tous les titres de créance admissibles en tant que capital. Les titres de créance admissibles en tant que capital se composent pour leur part des titres de créance subordonnés et des instruments de capital novateurs.

Ratio de distribution. Ce ratio représente le ratio des dividendes versés par action sur le bénéfice par action sous-jacent dilué de la période.

Souscriptions. Au Canada, les souscriptions d'assurance comprennent les souscriptions d'assurance individuelle et de garanties collectives; les souscriptions de produits de gestion de patrimoine comprennent les souscriptions de produits individuels de gestion de patrimoine et les souscriptions enregistrées par les RCR. Aux États-Unis, les souscriptions d'assurance comprennent les souscriptions des Garanties collectives. En Asie, les souscriptions d'assurance comprennent les souscriptions d'assurance individuelle et collective réalisées par nos filiales, ainsi que par nos coentreprises et entreprises associées, en fonction de notre pourcentage de participation, aux Philippines, à Hong Kong, en Indonésie, en Inde, en Chine, en Malaisie et au Vietnam, ainsi que les souscriptions enregistrées par notre Division International; les souscriptions de produits de gestion de patrimoine comprennent les souscriptions de produits de gestion de patrimoine à Hong Kong, les souscriptions de titres de fonds communs de placement aux Philippines, les souscriptions de produits de gestion de patrimoine enregistrées par nos coentreprises et entreprises associées en Inde et en Chine, et les souscriptions d'Aditya Birla Sun Life AMC Limited au chapitre des fonds communs de placement d'actions et de titres à revenu fixe, en fonction de notre pourcentage de participation, y compris les souscriptions réalisées par nos partenaires de distribution du secteur bancaire. Les souscriptions de Gestion d'actifs comprennent les souscriptions (retrées) brutes provenant des particuliers et des Clients institutionnels; les engagements non provisionnés ne sont pas compris dans les souscriptions. Les souscriptions sont également exprimées à un taux de change constant, ce qui constitue une mesure permettant des comparaisons plus efficaces entre différentes périodes de présentation de l'information financière, en excluant l'incidence des variations des taux de change découlant de la conversion des monnaies fonctionnelles en dollars canadiens. Il n'y a aucune mesure conforme aux normes IFRS qui soit directement comparable.

Valeur des affaires nouvelles. La valeur des affaires nouvelles représente la valeur actualisée de nos meilleures estimations des bénéfices distribuables futurs, déduction faite du coût du capital, des contrats relatifs aux affaires nouvelles conclus au cours d'une période donnée, exception faite des affaires nouvelles réalisées par notre pilier Gestion d'actifs. Les hypothèses utilisées aux fins de ces calculs sont généralement conformes à celles utilisées lors de l'évaluation de nos passifs relatifs aux contrats d'assurance, hormis le fait que les taux d'actualisation utilisés se rapprochent des attentes théoriques en matière de rendement que pourrait avoir un investisseur en capitaux propres. Le capital requis est fondé sur la valeur la plus élevée entre le ratio d'exploitation cible du TSAV de la Sun Life du Canada et le ratio d'exploitation cible en matière de capital local (propre à un pays). La valeur des affaires nouvelles est une mesure utile pour évaluer la valeur actualisée générée par les contrats relatifs aux affaires nouvelles, et il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Produits ajustés. Cette mesure constitue une autre mesure des produits et elle permet de procéder à des comparaisons plus efficaces entre différentes périodes de présentation de l'information financière en excluant l'incidence : i) des variations des taux de change découlant de la conversion des monnaies fonctionnelles en dollars canadiens aux fins de comparaison (l'« ajustement au titre du change »); ii) des variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs (l'« ajustement au titre de la juste valeur »); et iii) de la réassurance pour les activités assurées des GC du Canada (l'« ajustement au titre de la réassurance aux GC du Canada »).

(en millions de dollars)	2019	2018	2017
Produits	39 679	26 997	29 334
À déduire : Ajustement au titre du change	349	—	(34)
Ajustement au titre de la juste valeur	7 118	(3 373)	2 603
Ajustement au titre de la réassurance aux GC du Canada	(580)	(602)	(3 026)
Produits ajustés	32 792	30 972	29 791

Primes et versements ajustés. Cette mesure constitue une autre mesure des primes et versements, et elle permet de procéder à des comparaisons plus efficaces entre différentes périodes en excluant l'incidence i) de l'ajustement au titre du change et ii) de l'ajustement au titre de la réassurance aux GC du Canada.

(en millions de dollars)	2019	2018	2017
Primes et versements	183 946	160 108	164 680
À déduire : Ajustement au titre du change	3 426	—	809
Ajustement au titre de la réassurance aux GC du Canada	(580)	(602)	(3 026)
Primes et versements ajustés	181 100	160 710	166 897

Ratio de la marge d'exploitation nette avant impôt de la MFS. Ce ratio sert à évaluer la rentabilité de la MFS, et il exclut l'incidence des ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS, les produits tirés des placements et certaines commissions versées qui sont de nature compensatoire. Ces commissions sont exclues afin de neutraliser leur incidence sur le ratio de la marge d'exploitation nette avant impôt, et elles n'ont aucune incidence sur la rentabilité de la MFS. Il n'y a aucune mesure conforme aux normes IFRS qui soit directement comparable.

Marge après impôt des Garanties collectives des États-Unis. Ce ratio nous aide à expliquer nos résultats d'une période à l'autre, et il constitue une mesure de la rentabilité qui présente le bénéfice net sous-jacent lié aux affaires d'assurance collective et d'assurance-maladie en excédent de pertes des États-Unis en tant que pourcentage des primes nettes enregistrées par cette dernière. Ce ratio est calculé en divisant le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) par les primes nettes des quatre derniers trimestres. Il n'y a aucune mesure conforme aux normes IFRS qui soit directement comparable.

Incidence du change. Les éléments ayant une incidence sur nos états consolidés du résultat net, comme les produits, les prestations et charges et le bénéfice net total (la perte nette totale), sont convertis en dollars canadiens aux taux de change moyens pour chaque période. Dans le cas des éléments ayant une incidence sur nos états consolidés de la situation financière, comme l'actif et le passif, les taux de fin de période sont utilisés pour la conversion des devises.

Plusieurs mesures financières conformes aux normes IFRS sont présentées compte tenu de l'ajustement au titre du change afin d'exclure l'incidence du change. Ces mesures sont calculées en fonction du taux de change moyen ou du taux de change de clôture, selon le cas, en vigueur à la date de la période comparative.

Modifications des hypothèses et mesures de la direction. Dans le présent document, l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires (après impôt) est incluse dans le bénéfice net déclaré, mais elle est exclue du calcul du bénéfice net sous-jacent, tel qu'il est indiqué à la rubrique D, « Rentabilité », du présent document.

La note 10.A de nos états financiers consolidés annuels de 2019 présente l'incidence avant impôt des modifications des méthodes et hypothèses sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance liés aux actionnaires et aux titulaires de contrat avec participation, déduction faite des actifs au titre des cessions de réassurance, excluant les modifications des autres passifs et actifs relatifs aux contrats.

Dans le présent document, les modifications des hypothèses et mesures de la direction représentent l'incidence sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires (après impôt). Selon les états financiers consolidés annuels, il s'agit d'une composante de la variation du total des passifs de la compagnie. Le tableau suivant présente un rapprochement des différences entre ces deux mesures.

(en millions de dollars)	2019	2018	2017
Incidence des modifications des méthodes et hypothèses sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance (avant impôt) ¹⁾	(13)	278	173
À déduire : titulaires de contrat avec participation ²⁾	1	533	181
Incidence des modifications des méthodes et hypothèses, excluant les titulaires de contrat avec participation (avant impôt)	(14)	(255)	(8)
À déduire : impôt	(59)	(90)	(51)
Incidence des modifications des méthodes et hypothèses, excluant les titulaires de contrat avec participation (après impôt)	45	(165)	43
À ajouter : mesures de la direction (après impôt) ³⁾	19	23	(243)
Autres (après impôt) ⁴⁾	(110)	(13)	(7)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (après impôt) ^{5), 6), 7)}	(46)	(155)	(207)

- La note 10.A de nos états financiers consolidés annuels de 2019 présente l'incidence avant impôt des modifications des méthodes et hypothèses sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance liés aux actionnaires et aux titulaires de contrat avec participation, déduction faite des actifs au titre des cessions de réassurance, excluant les modifications des autres passifs et actifs relatifs aux contrats. Le montant présenté dans le tableau ci-dessus représente l'incidence sur le résultat attribuable aux actionnaires liée au montant présenté à la note 10.A de nos états financiers consolidés annuels de 2019.
- Ajustement en vue d'éliminer l'incidence avant impôt des modifications des méthodes et hypothèses sur les montants attribués aux titulaires de contrat avec participation.
- Ajustement en vue d'inclure l'incidence après impôt des mesures de la direction sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance et les passifs relatifs aux contrats de placement et qui inclut, par exemple, les changements de prix applicables aux contrats en vigueur, les nouvelles ententes ou les ententes révisées de réassurance relatives à des affaires en vigueur et les changements significatifs apportés aux politiques de placement concernant les actifs soutenant nos passifs. Au deuxième trimestre de 2017, les mesures de la direction ont surtout touché les États-Unis, et elles avaient principalement trait à l'incidence prévue de la reprise de certains traités de réassurance et des coûts de réassurance prévus à l'égard de certains autres traités.
- Ajustements en vue d'inclure l'incidence après impôt des modifications des méthodes et hypothèses sur les contrats de placement et les autres passifs relatifs aux contrats.
- Inclut l'incidence fiscale des modifications des hypothèses et des mesures de la direction sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance et les passifs relatifs aux contrats de placement, qui reflète les taux d'imposition des territoires où nous exerçons nos activités.
- Les modifications des hypothèses et mesures de la direction sont incluses dans le bénéfice net déclaré, mais elles sont exclues du calcul du bénéfice net sous-jacent, tel qu'il est indiqué à la rubrique D, « Rentabilité - Comparaison entre 2019 et 2018 », du présent document.
- En 2017, l'incidence d'une augmentation de 81 M\$ sur le bénéfice net déclaré est présentée à titre d'ajustement dans le calcul du bénéfice net sous-jacent au poste Modifications des hypothèses et mesures de la direction. L'incidence sur le bénéfice net déclaré d'une diminution de 288 M\$ (444 M\$ avant impôt) liée aux modifications des lois fiscales adoptées le 22 décembre 2017 aux États-Unis, qui est comprise dans le montant de (207) M\$ présenté ci-dessus, est incluse dans l'incidence de la réforme fiscale américaine, laquelle est présentée séparément à titre d'ajustement dans le calcul du bénéfice net sous-jacent. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Sensibilités aux prix des biens immobiliers. Les sensibilités aux prix des biens immobiliers sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS pour lesquelles il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS qui soit directement comparable. Il n'est donc pas possible de présenter un rapprochement entre ces montants et les mesures conformes aux normes IFRS les plus directement comparables.

Autres. La direction utilise également les mesures financières non conformes aux normes IFRS suivantes pour lesquelles il n'existe aucune mesure financière conforme aux normes IFRS qui soit comparable : i) les équivalents de primes et de versements SAS, les souscriptions de fonds communs de placement, les souscriptions de parts de fonds gérés, les souscriptions d'assurance et le total des primes et versements; ii) l'actif géré, l'actif des fonds communs de placement, l'actif des fonds gérés, les autres éléments de l'actif géré et l'actif administré; iii) la valeur des affaires nouvelles, qui est utilisée pour mesurer la rentabilité globale estimative des nouvelles souscriptions et qui est fondée sur des calculs actuariels; et iv) les modifications des hypothèses et mesures de la direction, qui sont une composante de l'information fournie sur nos sources de bénéfices. Les sources de bénéfices constituent un choix de présentation de nos états consolidés du résultat net permettant de dégager et de quantifier les diverses sources de bénéfices. Le BSIF, principal organisme de réglementation de la Compagnie, oblige cette dernière à présenter ses sources de bénéfices.

M. Questions liées à la comptabilité et au contrôle

1. Méthodes et estimations comptables critiques

Nos principales méthodes comptables et actuarielles sont expliquées aux notes 1, 2, 3, 5, 6, 7 et 10 de nos états financiers consolidés annuels de 2019. La direction devra poser des jugements en se basant sur des hypothèses ou des estimations pouvant reposer, dans certains cas, sur des éléments de nature incertaine en vertu de ces méthodes. Les estimations dont il est fait état ci-dessous sont jugées particulièrement importantes pour la compréhension de notre performance financière. Dans le cadre du processus de contrôle et de communication de l'information financière, les jugements que pose la direction en se basant sur des hypothèses ou des estimations sont examinés périodiquement par les auditeurs indépendants et par d'autres conseillers indépendants. Les méthodes comptables faisant appel à des estimations sont appliquées de manière cohérente pour établir nos résultats financiers.

Prestations versées aux titulaires de contrat

Généralités

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance constituent, avec la valeur estimative des primes et des produits nets tirés des placements futurs, les sommes estimées nécessaires à la couverture des sinistres à régler, ainsi que de la valeur estimative des prestations, des participations attribuées aux titulaires de contrat, des impôts (autres que l'impôt sur le résultat) et des charges à verser relativement aux contrats d'assurance en vigueur.

La détermination des passifs relatifs aux contrats d'assurance nécessite l'établissement d'hypothèses en ce qui concerne les taux de mortalité et de morbidité, les déchéances et autres comportements des titulaires de contrat, les taux d'intérêt, le rendement des marchés des actions, l'insuffisance de l'actif, l'inflation, les charges et d'autres facteurs tout au long de la durée de vie de nos produits. La plupart de ces hypothèses ont trait à des événements susceptibles de se produire dans un avenir lointain. Les hypothèses nécessitent un jugement important et doivent être examinées sur une base régulière et modifiées au besoin.

Nous utilisons les hypothèses les plus probables à l'égard des résultats techniques futurs et appliquons des marges pour écarts défavorables afin de tenir compte de l'incertitude relativement au choix des hypothèses les plus probables. Le montant des passifs relatifs aux contrats d'assurance liés à l'application des marges pour écarts défavorables par rapport aux hypothèses les plus probables est appelé « provision pour écarts défavorables ».

Hypothèses les plus probables

Les hypothèses les plus probables se veulent des estimations actuelles et neutres des résultats attendus, comme le prévoient les normes de pratique actuarielle canadiennes. Le choix des hypothèses les plus probables tient compte du contexte actuel, des données antérieures de la Compagnie ou du secteur, du lien entre les résultats passés et les résultats futurs prévus, de l'antisélection, de la relation entre les hypothèses ainsi que d'autres facteurs pertinents. Dans le cas des hypothèses sur des questions d'ordre économique, les actifs soutenant les passifs et la politique prévue pour la gestion de l'actif et du passif constituent des facteurs pertinents.

Marges pour écarts défavorables

Le niveau approprié de marge pour écarts défavorables à l'égard d'une hypothèse est déterminé en fonction des normes de pratique actuarielle canadiennes. Pour la plupart des hypothèses, la fourchette standard des marges pour écarts défavorables s'établit entre 5 % et 20 % de l'hypothèse la plus probable. L'actuaire fixe la marge à l'intérieur de cette fourchette en fonction d'un certain nombre de facteurs liés à l'incertitude dans la détermination de l'hypothèse la plus probable. Le degré d'incertitude, et par conséquent la marge établie, variera selon l'hypothèse, la branche d'activité et d'autres facteurs. Les facteurs favorisant le choix d'une marge dans la partie supérieure de la fourchette comprennent ceux qui suivent :

- la crédibilité des résultats de la Compagnie d'un point de vue statistique est trop faible pour constituer la source principale de données pour établir l'hypothèse la plus probable;
- les résultats futurs sont difficiles à estimer;
- la cohorte de risques n'est pas suffisamment homogène;
- les risques opérationnels ont une incidence défavorable sur la capacité à estimer l'hypothèse la plus probable;
- les résultats passés ne sont pas forcément représentatifs des résultats futurs, et les résultats peuvent se détériorer.

Les provisions pour écarts défavorables à l'égard des taux d'intérêt futurs sont prises en compte en testant un certain nombre de scénarios de taux d'intérêt futurs, dont certains sont prescrits par les normes de pratique actuarielle canadiennes, et en déterminant le passif selon les divers résultats possibles. Un scénario de taux d'intérêt futurs comprend, pour chaque période de prévisions comprise entre la date d'établissement de l'état de la situation financière et la date du dernier flux de trésorerie lié au passif, les taux d'intérêt sur les actifs sans risque, les primes pour insuffisance de l'actif, les taux d'inflation et une stratégie de placement conforme à la politique de placement de la Compagnie. Le point de départ de tous les scénarios de taux d'intérêt futurs cadre avec les conditions de marché en cours. Si peu de scénarios sont soumis à des tests, le passif correspond alors au moins au résultat le plus important. Si un grand nombre de scénarios sont soumis à des tests, le passif s'établit dans une fourchette définie par la moyenne des résultats au-delà du 60^e centile de la fourchette de résultats et la moyenne correspondante pour le 80^e centile.

Les provisions pour écarts défavorables à l'égard des rendements futurs des actions sont prises en compte au moyen de scénarios ou de l'application de marges pour écarts défavorables. En ce qui touche les blocs d'affaires pour lesquels l'évaluation des passifs repose sur des scénarios de rendements futurs des actions, le passif s'établit dans une fourchette définie par la moyenne des résultats au-delà du 60^e centile de la fourchette de résultats et la moyenne correspondante pour le 80^e centile. En ce qui touche les blocs d'affaires pour lesquels l'évaluation des passifs ne se fonde pas sur des scénarios de rendements futurs des actions, la marge pour écarts défavorables au titre des dividendes sur actions ordinaires s'établit entre 5 % et 20 %, et la marge pour écarts défavorables à l'égard des gains en capital s'établit à 20 %, plus une hypothèse selon laquelle ces actifs perdent entre 20 % et 50 % de leur valeur au moment où la réduction est la plus défavorable. Une réduction de 30 % convient à un portefeuille diversifié d'actions ordinaires nord-américaines; pour les autres portefeuilles, la réduction adéquate dépend de la volatilité du portefeuille par rapport à un portefeuille diversifié d'actions ordinaires nord-américaines.

Dans l'établissement des marges, nous nous assurons que, prise individuellement, chaque marge est raisonnable, compte tenu de l'hypothèse la plus probable sous-jacente et du degré d'incertitude inhérent à l'hypothèse, et que, globalement, l'incidence cumulative des marges pour écarts défavorables est raisonnable en ce qui a trait au montant total des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Généralement, nos marges sont stables au fil du temps et sont uniquement modifiées dans le but de refléter les variations du degré d'incertitude à l'égard des hypothèses les plus probables. Nos marges se situent généralement dans la partie supérieure de la fourchette pour ce qui est des charges et au milieu de la fourchette ou plus haut pour ce qui est des autres hypothèses. Au moment d'examiner l'incidence globale des marges, l'actuaire évalue la cohérence des marges pour chacune des hypothèses relatives à chaque bloc d'affaires afin de s'assurer qu'il n'y a pas double comptage ou omission, et pour éviter d'établir des marges possiblement incompatibles entre elles. Plus particulièrement, l'actuaire établit des marges similaires pour les blocs d'affaires présentant des caractéristiques semblables et choisit des marges qui cadrent avec les autres hypothèses, notamment les hypothèses portant sur des facteurs d'ordre économique. L'actuaire s'appuie sur les normes de pratique actuarielle canadiennes pour poser ces jugements professionnels relativement au caractère raisonnable des marges pour écarts défavorables.

Les hypothèses les plus probables et les marges pour écarts défavorables sont examinées au moins une fois par année et elles sont modifiées au besoin. Le choix des hypothèses sous-tendant l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance est assujéti au contrôle externe par d'autres actuaire.

Estimations comptables critiques

Les facteurs importants qui influent sur le calcul des prestations versées aux titulaires de contrat, la méthode grâce à laquelle ils ont été établis, le caractère important pour la situation financière et les résultats d'exploitation de la Compagnie sont décrits ci-dessous.

Fluctuations des marchés de titres à revenu variable

Nous sommes exposés aux marchés des actions par l'entremise de nos produits de fonds distincts (y compris les rentes à capital variable), qui offrent des garanties liées au rendement des fonds sous-jacents, ainsi que de nos produits d'assurance pour lesquels les passifs liés aux contrats d'assurance sont soutenus par des actifs à revenu variable.

Dans le cas des produits de fonds distincts (y compris les rentes à capital variable), nous avons mis en œuvre des programmes de couverture qui prévoient le recours à des dérivés afin d'atténuer une partie importante du risque lié aux marchés des actions associé aux garanties. Le coût de ces programmes de couverture est inscrit au passif. Le risque lié aux marchés des actions associé aux produits tirés des honoraires futurs prévus n'est pas couvert.

La plupart des actifs à revenu variable désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net soutiennent nos produits d'assurance-vie avec participation ou d'assurance-vie universelle pour lesquels le rendement obtenu sur les placements est transmis aux titulaires de contrat au moyen de modifications de routine du montant des participations déclarées ou du taux d'intérêt crédité. Dans ces situations, les fluctuations des actifs à revenu variable sont en grande partie neutralisées par des variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Taux d'intérêt

Nous maintenons généralement des portefeuilles de placement distincts pour chaque branche d'activité importante. Dans le cadre de l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance, les flux de trésorerie futurs tirés des contrats d'assurance et les actifs les soutenant sont estimés en fonction de divers scénarios de taux d'intérêt, dont certains sont prescrits par les normes de pratique actuarielle canadiennes. Les réinvestissements et les désinvestissements sont établis en fonction des spécifications propres à chaque scénario, et le passif est déterminé en fonction des divers résultats possibles.

Dans le cas de certains produits, notamment les contrats d'assurance avec participation et certaines formes de contrats d'assurance-vie universelle et de rente, le rendement des placements est transmis aux titulaires de contrat au moyen de modifications de routine du montant des participations déclarées ou du taux d'intérêt crédité. Ces produits sont généralement assortis de garanties de taux minimaux.

Des programmes de couverture ont été instaurés pour permettre d'atténuer l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt.

Mortalité

La mortalité s'entend des taux de décès dans des groupes définis. En assurance-vie, les hypothèses relatives à la mortalité sont généralement fondées sur les résultats des 5 à 10 années précédentes. Nos résultats sont combinés avec ceux de l'industrie lorsqu'ils ne sont pas suffisamment représentatifs pour être valables sur le plan statistique. Les taux de mortalité présumés relativement aux contrats d'assurance-vie et de rentes tiennent compte des hypothèses touchant l'amélioration prévue de la mortalité fondées sur les tendances récentes observées en matière de mortalité et sur nos perspectives à l'égard des tendances futures.

Morbidité

La morbidité s'entend des taux d'accident ou de maladie et des taux de rétablissement s'y rapportant. La plupart de nos produits d'assurance-invalidité sont offerts dans le cadre de contrats collectifs. Nous offrons de l'assurance individuelle contre les maladies graves au Canada et en Asie, de l'assurance individuelle de soins de longue durée au Canada et de l'assurance-maladie collective en excédent de pertes aux États-Unis. Au Canada, les hypothèses relatives à la morbidité en assurance collective sont fondées sur la moyenne de nos résultats sur cinq ans, corrigés de manière à refléter toute tendance émergente observée en ce qui concerne les taux de rétablissement. Les hypothèses relatives à l'assurance de soins de longue durée et à l'assurance contre les maladies graves sont établies conjointement avec nos réassureurs et elles reposent en grande partie sur les résultats enregistrés par ces derniers. Aux États-Unis, nos résultats sont utilisés pour établir les hypothèses relatives à l'assurance-maladie en excédent de pertes et à l'assurance-invalidité, et il est tenu compte, dans une certaine mesure, des résultats du secteur.

Taux de résiliation des contrats

Les titulaires de contrat peuvent laisser leur contrat tomber en déchéance avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant d'en payer les primes ou en résiliant le contrat à sa valeur de rachat. Les hypothèses touchant le taux de déchéance des contrats d'assurance-vie sont généralement fondées sur la moyenne de nos résultats sur cinq ans. Les taux de déchéance varient selon la formule, l'âge à la souscription, le mode de paiement des primes et la durée du contrat.

Habitudes de paiement des primes

En ce qui concerne les contrats d'assurance-vie universelle, il est nécessaire d'établir des hypothèses au sujet des habitudes de paiement des primes. Des études préparées au sein de l'industrie ou par des actuaires sont utilisées lorsque nos résultats ne sont pas suffisamment représentatifs pour être valables sur le plan statistique. Les habitudes de paiement des primes peuvent varier selon la formule, l'âge à la souscription, le mode de paiement des primes et la durée du contrat.

Charges

Les charges futures liées aux contrats comprennent notamment les coûts liés à la perception des primes, à l'évaluation et au règlement des sinistres, aux calculs actuariels, à l'établissement et à l'expédition des relevés des contrats, ainsi que les frais indirects et les frais généraux s'y rapportant. Les hypothèses sur les charges sont principalement établies d'après nos résultats récents, au moyen de l'application d'une méthode interne de répartition des charges. Les augmentations liées à l'inflation prévues dans les charges futures sont établies en fonction des taux d'intérêt futurs utilisés dans les scénarios.

Insuffisance de l'actif

Comme l'exigent les normes de pratique actuarielle canadiennes, les passifs relatifs aux contrats d'assurance comprennent une provision pour insuffisance possible des actifs soutenant ces passifs. Le montant de la provision pour insuffisance de l'actif inclus dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance se fonde sur les diminutions possibles du rendement futur des placements, qui varient en fonction de facteurs comme le type d'actif, la qualité de crédit de l'actif (notation), la durée et le pays d'origine. Les hypothèses à l'égard de l'insuffisance de l'actif se composent de la meilleure estimation et d'une marge pour écarts défavorables et ont pour but de couvrir les pertes de capital et de bénéfices. Les hypothèses les plus probables à l'égard de l'insuffisance de l'actif par catégorie d'actifs et par emplacement géographique sont tirées d'études à long terme sur les résultats de l'industrie et de la Compagnie. Les marges pour écarts défavorables sont établies parmi la fourchette

standard (allant de 25 % à 100 %) recommandée par les normes de pratique actuarielle canadiennes en fonction du degré d'incertitude dans le choix de l'hypothèse la plus probable. La qualité de crédit d'un actif se fonde sur des notations externes, s'il en est (obligations d'État), ou des notations internes s'il n'existe pas de notation externe (prêts hypothécaires et autres prêts). Les actifs sans notation sont traités comme des actifs de qualité inférieure.

Contrairement aux provisions pour pertes de valeur et aux variations de la valeur d'actifs à la juste valeur par le biais du résultat net découlant de pertes de valeur, qui résultent d'incidents de crédit connus, la provision pour insuffisance de l'actif incluse dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvre les pertes liées aux incidents de crédit futurs possibles inconnus. Les normes de pratique actuarielle canadiennes exigent que la provision pour insuffisance de l'actif soit déterminée en tenant compte des pertes de valeur connues comptabilisées ailleurs dans l'état de la situation financière. La provision pour insuffisance de l'actif incluse dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance est réévaluée à chaque période de présentation de l'information financière à la lumière des pertes de valeur, des changements de notation des actifs et d'autres événements survenus au cours de la période.

Sensibilités relatives aux meilleures estimations à l'égard des hypothèses

Les sensibilités présentées ci-dessous constituent des énoncés prospectifs, qui comprennent des mesures de la sensibilité estimatives du bénéfice net attribuable aux actionnaires à des modifications aux meilleures estimations à l'égard des hypothèses liées à nos passifs relatifs aux contrats d'assurance à partir d'une date de départ et de la répartition des affaires établies au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018. Ces sensibilités tiennent compte de la mise à jour des modifications des hypothèses et méthodes actuarielles, comme l'explique la section « Modifications des hypothèses et autres mesures de la direction » du présent rapport de gestion, et elles tiennent également compte, au besoin, des programmes de couverture mis en place au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 et décrits à la section « Risque de marché » du présent rapport de gestion. Ces sensibilités représentent l'estimation de la Compagnie d'un changement des meilleures estimations à l'égard des hypothèses, qui est raisonnablement probable d'après les résultats historiques de la Compagnie ou du secteur et les normes et les meilleures pratiques du secteur au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018. Nous avons également présenté, dans le tableau ci-dessous, l'incidence d'une variation de 50 points de base des taux d'intérêt sans risque et d'une variation de 25 % et de 10 % des marchés des actions pour illustrer l'incidence de perturbations soudaines du marché.

Des variations des taux d'intérêt, des cours des marchés des actions et de la répartition des affaires à cette date de départ donneraient lieu à des chiffres estimatifs différents au titre des sensibilités. Pour de plus amples renseignements au sujet des sensibilités aux marchés des actions et aux taux d'intérêt, y compris sur les hypothèses clés, consulter la rubrique J, « Gestion du risque - 9 - Catégories de risque - Sensibilités au risque de marché », du présent document. Le tableau ci-dessous présente un sommaire de l'incidence qu'auraient ces sensibilités sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires.

Estimation comptable critique	Sensibilité	2019	2018
(en millions de dollars, après impôt)			
Taux d'intérêt	Baisse parallèle de 50 points de base des taux d'intérêt sur l'ensemble de la courbe de rendement	(150)	(100)
	Hausse parallèle de 50 points de base des taux d'intérêt sur l'ensemble de la courbe de rendement	50	50
Marché des actions	Baisse de 25 % sur tous les marchés des actions	(350)	(300)
	Baisse de 10 % sur tous les marchés des actions	(150)	(100)
	Hausse de 10 % sur tous les marchés des actions	100	100
	Hausse de 25 % sur tous les marchés des actions	250	250
	Diminution de 1 % du rendement futur présumé des marchés des actions et des marchés de l'immobilier	(665)	(560)
Mortalité	Majoration de 2 % de la meilleure estimation à l'égard de l'hypothèse - produits d'assurance - un taux de mortalité plus élevé aurait des conséquences financières négatives	(35)	(35)
	Diminution de 2 % de la meilleure estimation à l'égard de l'hypothèse - produits de rentes - un taux de mortalité moins élevé aurait des conséquences financières négatives	(135)	(120)
Morbidité	Variation défavorable de 5 % des meilleures estimations à l'égard des hypothèses	(205)	(185)
Taux de résiliation des contrats	Diminution de 10 % du taux de résiliation - la diminution du nombre de résiliations aurait une incidence défavorable sur la situation financière	(265)	(250)
	Augmentation de 10 % du taux de résiliation - l'augmentation du nombre de résiliations aurait une incidence défavorable sur la situation financière	(195)	(195)
Charges d'exploitation et inflation	Hausse de 5 % des frais de maintien unitaires	(170)	(175)

Juste valeur des actifs et des passifs

Les titres de créance, les titres de capitaux propres et certains autres placements sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur dans nos états consolidés de la situation financière. Les variations de la juste valeur des actifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les profits et pertes réalisés à la vente d'actifs à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés en résultat. Les variations de la juste valeur des actifs disponibles à la vente sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. En ce qui a trait à la conversion des monnaies étrangères, les écarts de change calculés sur le coût amorti des titres de créance disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat, tandis que les autres variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les écarts de change relatifs à la conversion des titres de capitaux propres et des autres placements disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les pertes de valeur nettes et les profits et pertes réalisés à la vente d'actifs disponibles à la vente sont reclassés, passant des autres éléments du résultat global au résultat.

La juste valeur des titres de créance de gouvernements et de sociétés est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de méthodes d'évaluation courantes sur le marché, comme l'analyse des flux de trésorerie actualisés, la fixation des prix par consensus entre différentes maisons de courtage qui sont habituellement les teneurs de marché ou d'autres techniques similaires. Les hypothèses et les données d'entrée servant à l'évaluation selon ces méthodes d'évaluation courantes sur le marché sont principalement déterminées en fonction des données d'entrée observables sur le marché et comprennent, sans s'y limiter, les rendements de référence, la négociation d'instruments similaires ou identiques, les cours publiés par les maisons de courtage, les écarts entre les émetteurs, les cours acheteurs et les données de référence, y compris les publications d'études du marché. Dans des circonstances limitées, des cours non officiels fournis par des courtiers sont utilisés.

La juste valeur des titres adossés à des créances est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires, lorsqu'ils sont disponibles, ou selon des méthodes et données d'évaluation analogues à celles utilisées pour les titres de créance de gouvernements et de sociétés. Les données d'évaluation additionnelles comprennent les caractéristiques structurelles des titres et les données sur la performance des garanties sous-jacentes, notamment les vitesses des paiements anticipés et les défauts de paiement. Les vitesses prévues des paiements anticipés sont principalement fondées sur les vitesses observées précédemment sur le marché, ajustées en fonction des taux d'intérêt futurs attendus. Dans les cas où les données de marché observables sont insuffisantes pour évaluer les titres, des cours non officiels fournis par des courtiers sont utilisés.

La juste valeur des titres de capitaux propres est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires. Si les cours sur les marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des titres de capitaux propres, qui comprennent des analyses des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques faisant appel à des comparaisons avec des données de référence. Les données d'entrée d'évaluation comprennent principalement les flux de trésorerie et les bénéfices futurs attendus, les dividendes, les taux d'actualisation du marché, ainsi que les multiples de capitalisation de sociétés comparables.

Les prêts hypothécaires et autres prêts sont généralement comptabilisés au coût amorti. La juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts, aux fins de la présentation de l'information financière, est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au moyen des taux d'intérêt du marché courants applicables aux instruments financiers ayant des caractéristiques semblables en matière de rendement, de qualité du crédit et d'échéance. Les données d'entrée d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque liés aux activités de crédit et aux émissions de prêts courantes. Les écarts ajustés en fonction du risque sont établis selon le crédit et la liquidité de l'emprunteur, ainsi que selon l'échéance et d'autres caractéristiques propres aux prêts. Les prêts hypothécaires et autres prêts à long terme sont généralement classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. La donnée d'entrée non observable importante est la tranche de ces écarts ajustés en fonction du risque pour les prêts hypothécaires de 20 ans ou plus et les autres prêts de 10 ans ou plus.

Les instruments financiers dérivés sont inscrits à la juste valeur, et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées dans les résultats, sauf lorsqu'un instrument dérivé fait partie d'une relation de couverture admissible aux fins de la comptabilité. La juste valeur des instruments financiers dérivés est fonction du type d'instrument dérivé. La juste valeur des contrats à terme standardisés négociés en Bourse et des options est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs, tandis que la juste valeur des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré est déterminée selon des modèles d'évaluation, comme l'analyse des flux de trésorerie actualisés et autres techniques d'évaluation couramment utilisées sur le marché, faisant principalement appel à des données d'entrée observables sur le marché. Les données d'entrée utilisées pour l'évaluation des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré peuvent comprendre les courbes de swap de taux d'intérêt, les cours de change au comptant et à terme, les cours des indices, la valeur des titres sous-jacents, les dividendes prévus, les surfaces de volatilité et, dans certaines circonstances limitées, les cours de contreparties.

La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré tient également compte des ajustements des évaluations au titre du crédit pour refléter le risque de crédit tant pour la contrepartie au dérivé que pour nous-mêmes, ainsi que de l'incidence de facteurs contractuels conçus pour réduire notre exposition au risque de crédit, comme des garanties et des droits juridiques en vertu de conventions-cadres de compensation. Les données d'entrée utilisées pour déterminer l'ajustement approprié à apporter aux évaluations au titre du crédit sont habituellement tirées d'informations mises à la disposition du public et comprennent les écarts de swap sur défaillance lorsque ceux-ci sont disponibles, les écarts de taux sur le crédit liés au rendement d'obligations précises, ou les données cumulatives sur les défaillances publiées, ajustées pour tenir compte des tendances actuelles, lorsque les écarts de swap sur défaillance ne sont pas disponibles.

La juste valeur des autres placements est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires. Si les cours sur les marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des titres de capitaux propres, qui comprennent des analyses des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques faisant appel à des comparaisons avec des données de référence. Les données d'entrée d'évaluation comprennent principalement les flux de trésorerie et les bénéfices futurs attendus, les dividendes, les taux d'actualisation du marché, ainsi que les multiples de capitalisation de sociétés comparables.

Les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat. La juste valeur des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent les flux de trésorerie nets futurs attendus en fonction des taux d'intérêt courants du marché tenu des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des immeubles. Les flux de trésorerie futurs nets attendus incluent les flux de trésorerie contractuels et projetés et les charges d'exploitation prévues, et tiennent compte des intérêts et des taux de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché. En plus des produits locatifs attendus des contrats de location en vigueur, les estimations relatives aux rentrées de trésorerie futures incluent les produits projetés tirés des contrats de location futurs, lesquels sont fondés sur des hypothèses importantes qui cadrent avec les conditions actuelles du marché. Les taux de location futurs sont estimés en fonction de l'emplacement, du type et de la qualité des immeubles actuels, compte tenu des données du marché et des prévisions en date de l'évaluation. Les justes valeurs sont habituellement comparées aux informations du marché, y compris les transactions récentes visant des actifs comparables, afin de vérifier leur caractère raisonnable. Les méthodes et données d'entrée utilisées par ces modèles sont conformes aux normes d'évaluation du secteur immobilier. Les évaluations sont effectuées à l'externe et à l'interne par des évaluateurs immobiliers agréés.

La juste valeur des titres à court terme est estimée en ajustant leur valeur comptable en fonction du risque de crédit, lorsque cela est approprié.

En raison de leur nature, la juste valeur des avances sur contrats et de la trésorerie est présumée égale à leur valeur comptable, soit la valeur à laquelle ces actifs sont inscrits aux états consolidés de la situation financière.

Les placements pour les comptes des titulaires de contrat liés à des fonds distincts sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les profits nets (pertes nettes) réalisés et latents pour le fonds distinct et ne sont pas comptabilisées dans nos états consolidés du résultat net. La juste valeur des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs ou de l'information indépendante relative à l'évaluation fournie par des gestionnaires de placement. La juste valeur des placements directs faisant partie des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, comme les titres à court terme et les titres de créance de gouvernements et de sociétés, est déterminée en fonction des méthodes et données d'évaluation décrites ci-dessus, dans les paragraphes relatifs à chacun de ces types d'actifs. La juste valeur des emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires se fonde sur les méthodes et hypothèses à l'égard des titres adossés à des créances décrites ci-dessus.

Les méthodes et hypothèses servant à déterminer les justes valeurs des passifs relatifs aux contrats de placement sont présentées à la note 10.B de nos états financiers consolidés annuels de 2019.

Nous classons nos actifs et nos passifs comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux en fonction du niveau de priorité des données d'entrée utilisées pour l'évaluation de la juste valeur, comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur est établie d'après le cours coté non ajusté d'actifs et de passifs identiques sur des marchés actifs. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 1 la trésorerie et les équivalents de trésorerie, certains titres de gouvernements et d'organismes américains, les titres de capitaux propres négociés en Bourse, ainsi que certaines unités de fonds distincts et certains titres de fonds communs de placement détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Niveau 2 : La juste valeur est établie d'après le cours coté d'actifs et de passifs semblables sur des marchés actifs, d'après les cours obtenus au moyen de techniques d'évaluation ayant recours à des données d'entrée observables importantes ou d'après des données d'entrée qui sont tirées principalement de données d'entrée de marché observables ou corroborées à partir de celles-ci au moyen d'une analyse de corrélation ou autrement. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 2 les titres de créance des gouvernements fédéral et provinciaux ou de municipalités du Canada, d'autres gouvernements étrangers et de sociétés, certains titres adossés à des créances, les dérivés négociés de gré à gré, ainsi que certaines unités de fonds distincts et certains titres de fonds communs de placement détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Niveau 3 : La juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation ayant recours à une ou à plusieurs données d'entrée importantes qui ne sont pas fondées sur des données d'entrée de marché observables. Ces données d'entrée non observables reflètent nos prévisions à propos des hypothèses utilisées par les différents intervenants sur le marché dans le cadre de l'évaluation d'actifs et de passifs. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 3 certaines obligations de sociétés, certains autres placements et les immeubles de placement.

À mesure que les données d'entrée sur les prix deviennent plus ou moins observables, les actifs sont transférés entre les différents niveaux de la hiérarchie. Le calcul du total des profits et des pertes comptabilisés en résultat et dans les autres éléments du résultat global présume que les transferts au niveau 3 ou hors de celui-ci ont lieu au début de la période. Pour les instruments financiers qui sont transférés au niveau 3 au cours de la période de présentation de l'information financière, la totalité de la variation de la juste valeur pour la période est incluse dans le tableau de rapprochement des instruments financiers de niveau 3 présenté à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2019. Pour les instruments financiers qui sont transférés hors du niveau 3 au cours de la période de présentation de l'information financière, la variation de la juste valeur pour la période est exclue du tableau de rapprochement des instruments financiers de niveau 3 présenté à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2019. Les transferts au niveau 3 surviennent lorsque les données d'entrée utilisées pour déterminer le prix des instruments financiers ne sont pas observables sur le marché et, par conséquent, qu'elles ne répondent plus aux critères des niveaux 1 ou 2 à la date de clôture. Les transferts hors du niveau 3 ont lieu lorsque les données d'entrée servant à la fixation des prix deviennent plus transparentes et qu'elles répondent aux critères du niveau 1 ou du niveau 2 à la date de clôture.

Les transferts d'actifs financiers au niveau 3 ou hors de celui-ci se sont respectivement chiffrés à 15 M\$ et à 304 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, comparativement à 14 M\$ et à 380 M\$, respectivement, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Le montant total des profits nets (des pertes nettes) réalisés et latents relativement aux instruments financiers transférés hors du niveau 3 au cours de la période, qui ont été exclus du rapprochement des instruments financiers du niveau 3, correspond à un profit de 1 M\$ au 31 décembre 2019, comparativement à une perte de 9 M\$ au 31 décembre 2018.

Pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des placements, se reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2019.

Dépréciation

La direction évalue les titres de créance et de capitaux propres, les prêts hypothécaires et autres prêts et les autres placements pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation à chaque date de clôture. Un actif financier est déprécié et des pertes de valeur sont subies s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement générateur de pertes ou de plusieurs événements générateurs de pertes ayant une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés qui peut être estimée de façon fiable. Sont généralement à considérer comme des indications objectives de dépréciation des difficultés financières importantes de l'émetteur, notamment une faillite ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital, réels ou prévus, ou la disparition d'un marché actif pour les actifs financiers. Tous les instruments de capitaux propres en position de perte latente sont examinés afin de détecter d'éventuelles indications objectives de dépréciation. Sont également à considérer comme des indications objectives de dépréciation d'un placement en instruments de capitaux propres ou d'autres placements les éléments suivants, sans s'y limiter : la situation financière de l'émetteur et ses perspectives à court terme, y compris l'information concernant des changements importants ayant des effets négatifs qui sont survenus dans l'environnement technologique, de marché, économique ou juridique au sein duquel l'émetteur exerce ses activités, ainsi qu'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres ou d'autres placements en deçà de leur coût.

Pour plus d'information concernant la dépréciation des actifs financiers, se reporter aux notes 1 et 6 de nos états financiers consolidés annuels de 2019.

Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur des actifs corporels et incorporels nets identifiables des activités acquises. Le goodwill est comptabilisé au coût initial diminué de toute dépréciation subie ultérieurement. Le goodwill fait l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquents s'il se produit des événements ou des changements de circonstances susceptibles de faire en sorte que la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») diminue pour s'établir en dessous de sa valeur comptable. L'UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des rentrées de trésorerie en grande partie indépendantes des rentrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Les soldes de goodwill sont affectés à des UGT individuelles ou à des groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. La dépréciation du goodwill est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût de la vente et la valeur d'utilité. Les pertes de valeur sont comptabilisées immédiatement et ne peuvent faire l'objet de reprises au cours de périodes ultérieures.

Aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée en 2019. La valeur comptable du goodwill était de 5,8 G\$ au 31 décembre 2019. Pour plus d'information concernant le goodwill, se reporter à la note 9 de nos états financiers consolidés annuels de 2019.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties selon le mode linéaire ou selon le mode des unités d'œuvre sur leur durée d'utilité économique, soit des périodes variables pouvant aller jusqu'à 40 ans. L'amortissement est porté en charges par le biais des charges d'exploitation. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est évaluée chaque année, et l'amortissement est ajusté au besoin. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties et font l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'elles pourraient s'être dépréciées. La dépréciation est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et de leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie d'un actif et sa valeur d'utilité. Si la valeur comptable d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée excède sa valeur recouvrable, l'immobilisation est considérée comme s'étant dépréciée, et une charge de perte de valeur est alors comptabilisée dans nos états consolidés du résultat net. La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles est déterminée à l'aide de divers modèles d'évaluation, lesquels exigent que la direction formule certains jugements et hypothèses qui pourraient avoir une incidence sur les estimations de la valeur recouvrable. Des pertes de valeur de 15 M\$ sur les immobilisations incorporelles ont été comptabilisées en 2019, tandis qu'aucune perte de valeur n'a été comptabilisée en 2018.

Au 31 décembre 2019, la valeur comptable de nos immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée s'établissait à 1,4 G\$, représentant la valeur du réseau de production, des contrats de gestion administrative et des relations Clients acquis au moment de l'acquisition de Clarica, de la CMG Asie, des activités d'assurance collective de Genworth, de Ryan Labs, de Prime Advisors, de Bentall Kennedy, et des affaires d'assurance collective acquises aux États-Unis, ainsi que les coûts des logiciels. La valeur comptable de nos immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée était de 0,6 G\$ au 31 décembre 2019. La valeur des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée reflète les contrats de gestion de fonds de la MFS et de BGO.

Impôt sur le résultat

Les actifs et les passifs d'impôt exigible de la période considérée et des périodes antérieures doivent être évalués au montant que l'on s'attend à payer aux autorités fiscales ou à recouvrer de celles-ci. L'impôt différé est calculé en appliquant la méthode du report variable. Notre charge d'impôt est calculée en fonction des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

À titre de multinationale, nous sommes assujettis à l'impôt dans de nombreux territoires. Nous cherchons à exercer nos activités d'une manière qui soit efficiente sur le plan fiscal, en nous assurant de demeurer en conformité avec les lois et règlements en vigueur. L'établissement de la charge d'impôt exigible et d'impôt différé nécessite que nous interprétions la législation fiscale des territoires où nous exerçons nos activités et que nous formulions des hypothèses relativement au moment où les actifs et les passifs d'impôt différé se réaliseront. Les lois fiscales sont complexes et leur interprétation nécessite beaucoup de jugement. La charge d'impôt reflète l'interprétation des lois fiscales pertinentes par la direction, ainsi que sa meilleure estimation de l'incidence fiscale des transactions et des événements survenus au cours de la période. Nous estimons que nos provisions au titre des positions fiscales incertaines reflètent adéquatement le risque associé aux positions fiscales qui font l'objet d'un audit, d'un litige ou d'un appel auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement considérées comme incertaines. Nous évaluons la pertinence de notre charge d'impôt à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Si nos interprétations diffèrent de celles des autorités fiscales ou si la réalisation n'a pas lieu au moment prévu, la charge d'impôt pourra augmenter ou diminuer au cours de périodes futures afin de refléter les chiffres réels. Le montant de toute augmentation ou diminution ne peut être raisonnablement prévu.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, ainsi que les pertes fiscales non utilisées et pouvant être reportées et les crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces différences temporaires ainsi que ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés. Pour chaque période, nous évaluons les éléments probants disponibles, tant positifs que négatifs, pour déterminer le montant à comptabiliser au titre des actifs d'impôt différé. S'il semble probable que les avantages liés aux pertes fiscales et des déductions d'impôt ne se réaliseront pas, aucun actif d'impôt différé n'est constaté. Cette évaluation nécessite des hypothèses et des jugements importants relativement aux événements futurs qui reposent sur l'information disponible à la date de clôture.

Les gouvernements des pays dans lesquels nous exerçons nos activités adoptent à l'occasion des modifications au taux d'impôt des sociétés prévu par la loi. Ces modifications nécessitent de notre part un examen et une nouvelle évaluation de nos actifs et passifs d'impôt différé à la date de l'adoption. Au 31 décembre 2019, le montant net de notre actif d'impôt différé inscrit à notre état consolidé de la situation financière s'est chiffré à 1 049 M\$ et avait principalement trait à nos activités au Canada. Toute réduction future des taux d'impôt dans des territoires où nous disposons d'un actif d'impôt différé net pourrait donner lieu à une diminution de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé et à une charge d'impôt correspondante une fois la réduction de taux pratiquement en vigueur.

Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

La Compagnie est le promoteur des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes à cotisations déterminées à ses employés admissibles. Tous nos principaux régimes à prestations déterminées à l'échelle mondiale sont fermés aux nouveaux participants, et les nouveaux employés participent désormais à des régimes à cotisations déterminées. Les avantages résultant des régimes de retraite à prestations déterminées sont fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière, et certains régimes prévoient l'indexation des prestations. Nous offrons aux employés admissibles des régimes de retraite supplémentaires non contributifs à prestations déterminées, principalement en vue de l'attribution d'avantages excédant les limites établies aux fins de l'impôt local. Outre ces régimes, la Compagnie offre dans certains pays des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite (aux fins de garanties frais médicaux ou dentaires ou de garanties vie) à l'intention des employés admissibles et des personnes à leur charge qui satisfont à certains critères.

Au Canada, depuis le 1^{er} janvier 2009, tous les nouveaux employés participent à un régime à cotisations déterminées, alors que le personnel embauché avant cette date continue d'accumuler des prestations futures aux termes du régime précédent, qui comprend un régime à prestations déterminées et un régime à cotisations déterminées contributif facultatif.

La fermeture aux nouveaux participants des régimes de retraite à prestations déterminées canadiens a fait en sorte que la volatilité liée aux charges à payer au titre des services futurs pour les participants actifs a été limitée et diminuera au fil du temps. Au 31 décembre 2019, il ne reste plus de participants actifs au Royaume-Uni, et il ne reste plus d'employés actifs accumulant des prestations au titre des services futurs au sein des régimes à prestations déterminées américains.

Les principaux risques demeurant à l'égard des obligations au titre des services passés comprennent des augmentations des passifs découlant d'un recul des taux d'actualisation, une espérance de vie plus longue que prévu et des rendements défavorables des actifs. Nous avons atténué de façon importante les risques liés aux placements de nos principaux régimes de retraite à prestations déterminées à l'échelle de la Compagnie en migrant systématiquement la composition des actifs du régime vers des placements correspondant aux passifs prévus. L'objectif de nos principaux régimes est de réduire au minimum la volatilité de la situation de capitalisation découlant des variations des taux d'actualisation et de l'exposition aux marchés des actions.

En raison de la nature à long terme de ces régimes à prestations déterminées, le calcul de la charge au titre des prestations de retraite et du passif au titre des prestations constituées relève de différentes hypothèses, notamment à l'égard des taux d'actualisation, des taux d'augmentation de la rémunération, des taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé, de l'âge à la retraite, des taux de mortalité et des taux de résiliation. Les hypothèses utilisées par la direction pour ces régimes sont déterminées annuellement à la suite de consultations avec des actuaires externes spécialisés dans les régimes de retraite. Le taux d'actualisation utilisé pour nos principaux régimes à prestations déterminées est déterminé en fonction des rendements de marché d'obligations de qualité de sociétés libellées dans la même monnaie étrangère que celle des prestations qui seront versées, et dont l'échéance se rapproche de celle des obligations.

Les résultats réels pourraient différer des résultats présumés, ce qui aurait une incidence sur l'évaluation des régimes à prestations déterminées et sur les montants futurs de la charge au titre des prestations. De plus amples renseignements sur nos régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite ainsi que sur les hypothèses clés liées à l'évaluation de ces régimes sont présentés à la note 25 de nos états financiers consolidés annuels de 2019.

2. Modifications de méthodes comptables

Nous avons inclus dans cette section un résumé des modifications de méthodes comptables. Les références à des notes renvoient aux notes annexes de nos états financiers consolidés annuels de 2019.

Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées adoptées en 2019

Les normes IFRS nouvelles et modifiées suivantes prennent effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et elles n'ont eu aucune incidence significative sur nos états financiers consolidés.

i. IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »)

En janvier 2016, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié IFRS 16, qui remplace IAS 17, *Contrats de location* (« IAS 17 »), ainsi que ses interprétations connexes. IFRS 16 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information à fournir relativement aux contrats de location tant pour les preneurs que pour les bailleurs. Pour les preneurs, IFRS 16 vient éliminer le classement des contrats de location à titre de contrats de location simple ou de location-financement, et la norme exige que tous les contrats de location soient comptabilisés dans l'état de la situation financière, sauf pour certaines exceptions accordées par cette nouvelle norme. La comptabilisation demeure pour sa part essentiellement inchangée pour les bailleurs. Nous avons adopté IFRS 16 de façon rétrospective modifiée au 1^{er} janvier 2019, et nous avons comptabilisé les ajustements transitoires dans les bénéfices non distribués.

À la date de passation d'un contrat, nous évaluons si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Nous comptabilisons un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à l'égard des contrats de location pour lesquels nous agissons à titre de preneurs à la date de début de ces contrats. L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût, qui comprend le montant initial de l'obligation locative ainsi que certains ajustements, et il est par la suite amorti selon le mode linéaire, et la dotation aux amortissements est incluse au titre des charges d'exploitation dans les états consolidés du résultat net. L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat de location en utilisant un taux d'actualisation fondé sur notre taux d'emprunt marginal. Le taux d'actualisation varie selon les contrats de location, et il est établi en fonction de plusieurs facteurs, notamment la durée et la monnaie du contrat de location. La durée d'un contrat de location comprend la durée non réalisable ainsi que la période optionnelle pour laquelle il est raisonnablement certain que nous exercerons ou que nous n'exercerons pas une option de prolongation ou de résiliation en tenant compte de divers facteurs contribuant à créer un avantage économique à le faire. Par la suite, l'obligation locative est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et les intérêts sont imputés aux charges d'intérêts dans les états consolidés du résultat net. Les obligations locatives et les actifs au titre du droit d'utilisation sont réévalués lorsque des contrats de location sont modifiés.

En raison de l'adoption d'IFRS 16, nous avons comptabilisé des actifs au titre du droit d'utilisation de 744 M\$ et des obligations locatives de 880 M\$, présentés aux postes Autres actifs et Autres passifs, respectivement, dans nos états consolidés de la situation financière. L'adoption d'IFRS 16 ainsi que la décomptabilisation de soldes reportés de 105 M\$ auparavant comptabilisés en vertu d'IAS 17 et l'incidence de l'impôt différé de 9 M\$ ont réduit le solde d'ouverture des bénéfices non distribués après impôt de 22 M\$ au 1^{er} janvier 2019.

Au moment de la transition à IFRS 16, nous avons appliqué des mesures de simplification afin d'utiliser des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée de contrats de location prévoyant des options de prolongement ou de résiliation. Notre taux d'emprunt marginal moyen pondéré appliqué à ces obligations locatives au 1^{er} janvier 2019 se chiffrait à 3,3 %. L'écart entre nos obligations locatives de 880 M\$ au 1^{er} janvier 2019 et nos engagements liés aux contrats de location simple de 1 056 M\$ au 31 décembre 2018 s'explique principalement par la valeur temps de l'argent.

ii. Autres normes IFRS nouvelles et modifiées

En juin 2017, l'IASB a publié IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux* (« IFRIC 23 »), élaborée par l'IFRS Interpretations Committee. IFRIC 23 clarifie l'application des exigences en matière de comptabilisation et d'évaluation d'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, lorsqu'il existe une incertitude relative aux traitements fiscaux, et elle exige que les entités établissent si les traitements fiscaux devraient être considérés dans leur ensemble ou individuellement. En outre, IFRIC 23 porte sur les hypothèses qu'une entité devrait formuler au sujet des contrôles des traitements fiscaux par les autorités fiscales, ainsi que sur la façon dont elle devrait tenir compte des changements dans les faits et circonstances. IFRIC 23 fournit également des indications sur la façon de déterminer le bénéfice imposable (la perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales inutilisées, les crédits d'impôt inutilisés et les taux d'imposition, en fonction de la probabilité qu'une autorité fiscale accepte un traitement fiscal incertain utilisé par une entité, ou qu'une entité se propose d'utiliser, dans sa déclaration de revenus. Nous avons adopté IFRIC 23 de façon rétrospective cumulative. L'adoption d'IFRIC 23 n'a pas eu d'incidence significative sur nos états financiers consolidés.

En octobre 2017, l'IASB a publié des modifications à portée limitée à IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*. Ces modifications précisent que les intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise à l'égard desquels la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée devraient être comptabilisés selon les exigences d'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Ces modifications doivent être appliquées de façon rétrospective, sauf pour certaines exceptions. Étant donné que nous étions admissibles à l'approche du report d'IFRS 9 et que nous avons choisi d'appliquer cette approche, nous continuerons d'appliquer IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »), à l'égard des intérêts à long terme dans des entreprises associées ou des coentreprises touchées par ces modifications.

En décembre 2017, l'IASB a publié *Améliorations annuelles des normes IFRS - Cycle 2015-2017*, qui prévoit de légères modifications à quatre normes IFRS. Ces modifications ont été appliquées de façon prospective.

En février 2018, l'IASB a publié *Modification, réduction ou liquidation d'un régime*, qui vient modifier IAS 19, *Avantages du personnel* (« IAS 19 »). En vertu d'IAS 19, au moment où un régime de retraite à prestations déterminées est modifié, réduit ou liquidé, le passif ou l'actif net au titre des prestations déterminées doit être réévalué. Ces modifications exigent qu'une entité utilise les hypothèses mises à jour découlant de cette réévaluation lorsqu'elle détermine le coût des services rendus au cours de la période et les intérêts nets pour la durée restante de la période de présentation de l'information financière, à la suite d'une modification au régime. Ces modifications s'appliquaient aux modifications, réductions ou liquidations de régimes survenus à compter du 1^{er} janvier 2019.

Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées qui devraient être adoptées en 2020

L'IASB a publié les normes IFRS nouvelles et modifiées ci-dessous, que nous prévoyons adopter en 2020.

En mars 2018, l'IASB a publié son *Cadre conceptuel de l'information financière révisé* (le « Cadre conceptuel »), qui vient remplacer le *Cadre conceptuel de l'information financière* publié en 2010. Le Cadre conceptuel révisé renferme des définitions révisées d'un actif et d'un passif ainsi que de nouvelles indications sur l'évaluation, la décomptabilisation, la présentation et les informations à fournir. Le Cadre conceptuel révisé prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Nous ne prévoyons pas que l'adoption de ce cadre aura une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

En octobre 2018, l'IASB a publié *Définition d'une entreprise*, qui vient modifier IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Ces modifications clarifient la définition d'une entreprise afin d'aider les entités à déterminer si une transaction constitue un regroupement d'entreprises ou une acquisition d'actifs. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020 et doivent être appliquées de manière prospective. Nous ne prévoyons pas que l'adoption de ces modifications aura une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

En octobre 2018, l'IASB a publié *Définition du terme « significatif »* (modification d'IAS 1 et d'IAS 8). Les modifications viennent clarifier la définition du terme « significatif » et contiennent des directives visant à améliorer l'uniformité dans l'application de ce terme dans les normes IFRS. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Nous ne prévoyons pas que l'adoption de ces modifications aura une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

En septembre 2019, l'IASB a publié un projet sur la réforme des taux d'intérêt de référence, qui comprend des modifications à IFRS 9, à IAS 39 et à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*. Ces modifications clarifient le fait que les entités peuvent continuer à appliquer certaines exigences de comptabilité de couverture en supposant que le taux d'intérêt de référence sur lequel les flux de trésorerie couverts et les flux de trésorerie liés à l'instrument de couverture sont fondés ne sera pas modifié par la réforme des taux d'intérêt de référence. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Nous évaluons actuellement l'incidence que l'adoption de ces modifications aura sur nos états financiers consolidés.

Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées qui devraient être adoptées en 2021 ou par la suite

L'IASB a publié les normes IFRS nouvelles et modifiées ci-dessous, que nous devrions adopter en 2021 ou plus tard.

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9, qui remplace IAS 39. IFRS 9 comprend des indications relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers, à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilité de couverture. Le classement des actifs financiers est fondé sur les caractéristiques des flux de trésorerie ainsi que sur le modèle économique dans lequel les actifs sont détenus, et il établit la manière dont un instrument financier doit être comptabilisé et évalué. IFRS 9 introduit également, pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, un modèle de dépréciation qui nécessite la comptabilisation des pertes attendues au moment de la comptabilisation initiale d'un instrument financier, ainsi que la comptabilisation des pertes attendues sur la totalité de la durée de vie d'un instrument financier dans l'éventualité où certains critères seraient satisfaits. En outre, un nouveau modèle de comptabilité de couverture a été introduit afin de renforcer l'alignement avec les activités de gestion des risques. Cette norme prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. En octobre 2017, l'IASB a publié des modifications à portée limitée à IFRS 9. Ces modifications apportent des clarifications sur le classement de certains actifs financiers susceptibles de remboursement anticipé ainsi que sur la façon de comptabiliser un passif financier après sa modification. Ces modifications prennent effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Cependant, en vertu des modifications apportées à IFRS 4, *Contrats d'assurance* (« IFRS 4 »), susmentionnées, nous nous sommes prévalus de l'approche de report accordée par cette norme afin de continuer d'appliquer IAS 39. Nous évaluons actuellement l'incidence qu'auront IFRS 9 et ces modifications sur nos états financiers consolidés.

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »), qui remplace IFRS 4. IFRS 17 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de communication de l'information relatifs aux contrats d'assurance. IFRS 17 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En juin 2019, l'IASB a publié aux fins de consultation publique un exposé-sondage dans lequel il propose des modifications ciblées d'IFRS 17. Dans le cadre de cet exposé-sondage, l'IASB a proposé de reporter la date d'entrée en vigueur de la norme d'une année pour la faire passer au 1^{er} janvier 2022, en plus de prolonger l'option de report d'IFRS 9 pour les assureurs jusqu'à cette même date. L'IASB continuera à discuter des commentaires reçus en réponse aux modifications proposées, y compris des commentaires portant sur l'option du report avant de finaliser les modifications plus tard en 2020.

IFRS 17 aura une incidence sur notre comptabilisation des contrats d'assurance et sur la présentation de notre rendement financier dans nos états consolidés du résultat net. La norme aura également une incidence sur les cadres réglementaires et fiscaux qui reposent sur des valeurs comptables calculées en vertu des normes IFRS. Plus particulièrement, l'introduction d'IFRS 17 nécessitera des révisions de la ligne directrice sur le TSAV du BSIF. Le BSIF a indiqué qu'il comptait, dans le cadre de l'élaboration des révisions nécessaires pour aligner la ligne directrice sur le TSAV avec la norme comptable, maintenir un cadre de capital harmonisé avec les politiques en matière de capital actuelles afin de réduire au minimum l'incidence sur le capital pour l'ensemble du secteur.

L'adoption d'IFRS 17 représentera un important changement pour nous et pour l'industrie. Afin d'en assurer une mise en œuvre efficace, nous avons établi un programme de transition vers IFRS 17 en plus d'allouer des ressources importantes à cette mise en œuvre. IFRS 17 nécessitera un plus large éventail de données, de calculs, d'informations externes à fournir, d'analyses et de contrôles que la norme comptable actuellement en vigueur. De nouvelles technologies seront nécessaires afin de soutenir les caractéristiques et les contrôles informatiques entrant dans la gestion de nos activités en vertu d'IFRS 17. Par conséquent, notre projet de mise en œuvre d'IFRS 17 comporte une série de mesures, de mises à jour technologiques, de changements de politiques et de processus, de formations et d'initiatives de gestion des changements qui seront mis en place sur une période de plusieurs années dans l'ensemble de la Compagnie. Le projet dépend également de facteurs externes, comme la finalisation des modifications proposées à IFRS 17 ainsi que l'état de préparation de la solution mise à l'essai pour la marge sur services contractuels. À l'heure actuelle, nous ne sommes pas en mesure d'estimer avec une certitude raisonnable l'incidence qu'aura IFRS 17 sur nos états financiers consolidés.

Nous continuons également à évaluer les implications potentielles d'IFRS 17 sur nos états financiers et nos activités, et nous discutons sur une base régulière de l'application et de l'interprétation de cette norme avec nos pairs canadiens par l'entremise d'associations de l'industrie et d'associations professionnelles. Nous surveillons également l'évolution à l'échelle internationale en ce qui touche l'adoption et l'interprétation de cette norme, en plus d'y participer activement.

3. Contrôles et procédures de communication de l'information

La Compagnie a établi des contrôles et des procédures de communication de l'information qui sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et communiquée à la haute direction, y compris au président et chef de la direction de la Compagnie, au vice-président général et premier directeur financier et au vice-président général, affaires publiques et premier directeur des affaires juridiques, en temps opportun, pour que les décisions appropriées puissent être prises à l'égard de la communication de l'information.

Une évaluation de l'efficacité de nos contrôles et de nos procédures de communication de l'information, selon des règlements adoptés par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et la SEC au 31 décembre 2019, a été effectuée sous la supervision et avec la participation de la direction de la Compagnie, y compris le chef de la direction et le premier directeur financier. Par suite de notre évaluation, le chef de la direction et le premier directeur financier ont conclu que la conception et le fonctionnement de ces contrôles et de ces procédures de communication de l'information étaient efficaces au 31 décembre 2019.

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction de mettre en place et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière afin de fournir une assurance raisonnable que notre information financière est fiable et que nos états financiers ont été établis conformément aux normes IFRS.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ni de détecter certaines anomalies en temps opportun. Toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Nous avons évalué l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2019, en fonction du cadre et des critères établis dans le document intitulé *Internal Control - Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. En nous fondant sur cette évaluation, nous avons déterminé que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2019.

L'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2019 a fait l'objet d'un audit par l'auditeur externe de la Compagnie, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, qui a également procédé à l'audit de nos états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Comme en fait mention le rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, il a exprimé une opinion sans réserve sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2019.

Changements concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a eu, ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

N. Procédures judiciaires et démarches réglementaires

Nous sommes régulièrement mis en cause dans des poursuites, tant en qualité de défenderesse que de demanderesse. Pour obtenir de l'information sur les procédures judiciaires et démarches réglementaires, se reporter à la note 23 de nos états financiers consolidés annuels de 2019.

O. Énoncés prospectifs

À l'occasion, la Compagnie présente, verbalement ou par écrit, des énoncés prospectifs au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les règles d'exonération de la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis et des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document comprennent i) les énoncés se rapportant à nos stratégies, à nos objectifs financiers, aux résultats futurs de nos activités et à nos objectifs stratégiques; ii) les énoncés se rapportant à nos objectifs financiers décrits à la rubrique B, « Aperçu - 2 - Objectifs financiers », du présent rapport de gestion (collectivement, nos « objectifs financiers à moyen terme »); iii) les énoncés relatifs aux initiatives sur le plan de la productivité et des charges, aux initiatives de croissance, aux perspectives et aux autres objectifs d'affaires; iv) les énoncés se rapportant à notre fourchette de taux d'imposition prévue pour les exercices à venir; v) les énoncés se rapportant à notre acquisition d'une participation majoritaire dans InfraRed; vi) les énoncés de nature prévisionnelle ou dont la réalisation est tributaire, ou qui font mention de conditions ou d'événements futurs; vii) les énoncés traités à la rubrique J, « Gestion du risque - 9 - Catégories de risques - Risque de marché - Sensibilités au risque de marché - Sensibilités aux marchés des actions - Sensibilités aux taux d'intérêt »; viii) les énoncés relatifs aux flux de trésorerie, aux engagements en matière de paiements et aux besoins de financement prévus, ainsi qu'à notre capacité de nous acquitter de ces obligations; ix) les énoncés relatifs aux charges d'impôts; x) les énoncés relatifs aux risques et incertitudes; et xi) les énoncés qui renferment des mots ou expressions tels que « atteindre », « viser », « ambition », « prévoir », « aspirer à », « hypothèse », « croire », « pourrait », « estimer », « s'attendre à », « but », « avoir l'intention de », « peut », « objectif », « initiatives », « perspectives », « planifier », « projeter », « chercher à », « devrait », « stratégie », « s'efforcer de », « cibler », « fera », ou d'autres expressions semblables. Entrent dans les énoncés prospectifs les possibilités et hypothèses présentées relativement à nos résultats d'exploitation futurs. Ces énoncés font état de nos attentes, estimations et prévisions actuelles en ce qui concerne les événements futurs, et non de faits passés. Les énoncés prospectifs ne constituent pas une garantie des résultats futurs et comportent des risques et des incertitudes dont la portée est difficile à prévoir. Les résultats et la valeur pour l'actionnaire futurs pourraient différer sensiblement de ceux qui sont présentés dans les énoncés prospectifs en raison, notamment, des facteurs traités aux rubriques suivantes du présent document : B, « Aperçu - 2 - Objectifs financiers »; D, « Rentabilité - Comparaison entre 2019 et 2018 »; I, « Gestion du capital et des liquidités »; J, « Gestion du risque »; et M, « Questions liées à la comptabilité et au contrôle - 1 - Méthodes et estimations comptables critiques »; ainsi qu'à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle, et des facteurs décrits dans d'autres documents déposés par la FSL inc. auprès des autorités canadiennes et américaines de réglementation des valeurs mobilières, que l'on peut consulter au www.sedar.com et au www.sec.gov, respectivement.

Objectifs financiers à moyen terme

Les objectifs financiers à moyen terme de la Compagnie décrits à la rubrique B, « Aperçu - 2 - Objectifs financiers », constituent des mesures financières prospectives non conformes aux normes IFRS. Notre capacité d'atteindre ces objectifs financiers est tributaire de notre succès à mener à bien les initiatives de croissance et les objectifs commerciaux, ainsi que de certaines hypothèses clés, notamment : i) aucune variation importante des taux d'intérêt; ii) un rendement annuel moyen total d'environ 8 % des marchés des actions; iii) des résultats enregistrés au chapitre du crédit conformes à nos hypothèses actuarielles les plus probables; iv) aucune modification importante aux exigences réglementaires en matière de capital; v) aucune modification importante à notre taux d'imposition effectif; vi) aucune augmentation importante du nombre d'actions en circulation; vii) d'autres principales hypothèses incluant : aucune modification significative de notre programme de couverture, des coûts de couverture conformes à nos hypothèses les plus probables; aucune modification significative de nos hypothèses, notamment en ce qui concerne les mises à jour de notre générateur de scénarios économiques; aucune modification significative des normes comptables; et viii) nos hypothèses actuarielles les plus probables utilisées pour déterminer nos passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement. Notre rendement des capitaux propres sous-jacent est tributaire des niveaux de capital et des

options en matière d'affectation des capitaux excédentaires. Nos objectifs financiers à moyen terme ne reflètent pas l'incidence indirecte des fluctuations des marchés des actions et des taux d'intérêt, notamment les incidences potentielles sur le goodwill ou la dépréciation actuelle applicable aux actifs d'impôt différé, ainsi que d'autres éléments qui pourraient être de nature non opérationnelle.

Notre ratio de distribution cible de 40 % à 50 % du bénéfice net sous-jacent repose sur le fait que la conjoncture économique et nos résultats nous permettront de maintenir notre ratio de distribution dans cette fourchette cible tout en maintenant une situation sur le plan du capital solide. Le montant des dividendes que la FSL inc. déclare et paie exige l'approbation du conseil d'administration de la FSL inc.; il dépend également de notre conformité aux exigences en matière de capital de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Pour obtenir plus de renseignements relatifs aux dividendes, se reporter à la rubrique I, « Gestion du capital et des liquidités - 3 - Dividendes aux actionnaires », du présent rapport de gestion.

Bien que la Compagnie estime que ces objectifs sont raisonnables, nous pourrions ne pas être en mesure d'atteindre nos objectifs financiers à moyen terme dans l'éventualité où les hypothèses sur lesquelles ces objectifs sont fondés seraient inexactes. Par conséquent, nos résultats réels pourraient différer de façon significative de nos objectifs financiers à moyen terme présentés à la rubrique B, « Aperçu - 2 - Objectifs financiers », du présent rapport de gestion. Nos objectifs financiers à moyen terme ne constituent pas des lignes directrices.

Facteurs de risque

Les facteurs de risque importants qui pourraient faire en sorte que nos hypothèses et estimations, ainsi que nos attentes et nos prévisions, soient inexactes et que les résultats ou événements réels diffèrent de façon significative de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs présentés dans le présent document, notamment nos objectifs financiers à moyen terme, sont indiqués ci-après. La réalisation de nos énoncés prospectifs, y compris notre capacité à atteindre nos objectifs financiers à moyen terme, dépend essentiellement du rendement de notre entreprise, qui est assujéti de nombreux risques. Les facteurs susceptibles d'entraîner un écart significatif entre les résultats réels et les résultats escomptés comprennent notamment : **les risques de marché** - les risques liés au rendement des marchés des actions; à la fluctuation ou à la volatilité des taux d'intérêt, des écarts de taux et des écarts de swap; aux placements immobiliers; et aux fluctuations des taux de change; **les risques d'assurance** - les risques liés au comportement des titulaires de contrat, aux résultats enregistrés au chapitre de la mortalité, aux résultats enregistrés au chapitre de la morbidité et à la longévité; à la conception des produits et à la fixation des prix; à l'incidence de dépenses futures plus élevées que prévu; et à la disponibilité, au coût et à l'efficacité de la réassurance; **les risques de crédit** - les risques liés aux émetteurs des titres de notre portefeuille de placements, aux débiteurs, aux titres structurés, aux réassureurs, aux contreparties, à d'autres institutions financières et à d'autres entités; **les risques d'entreprise et les risques stratégiques** - les risques liés aux conjonctures économique et politique mondiales; à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies d'entreprise; aux changements se produisant dans les canaux de distribution ou le comportement des Clients, y compris les risques liés aux pratiques commerciales des intermédiaires et des agents; à l'incidence de la concurrence; au rendement de nos placements et des portefeuilles de placement qui sont gérés pour les Clients, tels que les fonds distincts et les fonds communs de placement; à l'évolution des environnements juridique et réglementaire, y compris les exigences en matière de capital et les lois fiscales; à l'environnement, ainsi qu'aux lois et aux règlements en matière environnementale; **les risques opérationnels** - les risques liés aux atteintes à la sécurité informatique et à la protection des renseignements personnels et aux défaillances à ces égards, y compris les cyberattaques; à notre capacité d'attirer et de fidéliser des employés; à l'observation des exigences réglementaires et prévues par la loi et aux pratiques commerciales, y compris l'incidence des demandes de renseignements et des enquêtes liées à la réglementation; à la réalisation des fusions, des acquisitions, des investissements stratégiques et des cessions, et aux activités d'intégration qui s'y rattachent; à notre infrastructure de technologies de l'information; aux défaillances des systèmes informatiques et des technologies fonctionnant sur Internet; à la dépendance à l'égard de relations avec des tiers, y compris les contrats d'impartition; à la poursuite des affaires; aux erreurs de modélisation; à la gestion de l'information; **les risques de liquidité** - la possibilité que nous soyons dans l'incapacité de financer la totalité de nos engagements en matière de flux de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance; et **les autres risques** - les questions d'ordre fiscal, y compris les estimations faites et le jugement exercé dans le calcul des impôts; à nos activités internationales, y compris nos coentreprises; aux conditions de marché ayant une incidence sur notre situation sur le plan du capital ou sur notre capacité à mobiliser des capitaux; à la révision à la baisse des notations de solidité financière ou de crédit; et à l'incidence des fusions, des acquisitions et des cessions.

Les facteurs de risque suivants sont liés à notre acquisition d'une participation majoritaire dans InfraRed, et pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos énoncés prospectifs : 1) la capacité des parties à conclure la transaction; 2) l'incapacité des parties d'obtenir les consentements et les approbations exigés ou de satisfaire aux conditions permettant de réaliser la transaction en temps opportun, ou de simplement la réaliser; 3) notre capacité à tirer parti des avantages financiers et stratégiques de la transaction; et 4) l'incidence de l'annonce de la transaction sur la Sun Life et InfraRed. Tous ces risques pourraient avoir des répercussions sur nos relations d'affaires (y compris les relations avec des employés, des Clients, des distributeurs et des partenaires futurs et éventuels) et pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière et nos perspectives actuelles et futures.

La Compagnie ne s'engage nullement à mettre à jour ni à réviser ses énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements ou de circonstances postérieures à la date du présent document ou par suite d'événements imprévus, à moins que la loi ne l'exige.

CONSOLIDÉS

ÉTATS FINANCIERS

ET NOTES ANNEXES

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	103
RAPPORT DE L'ACTUAIRE DÉSIGNÉ	104
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	105
RAPPORTS DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT	108
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	111
États consolidés du résultat net	111
États consolidés du résultat global	112
États consolidés de la situation financière	113
États consolidés des variations des capitaux propres	114
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	115
NOTES ANNEXES	116
Principales méthodes comptables	Note 1 116
Modifications de méthodes comptables	Note 2 126
Acquisitions et autres	Note 3 128
Information sectorielle	Note 4 130
Total des placements et produits nets tirés des placements connexes	Note 5 133
Gestion du risque lié aux instruments financiers	Note 6 140
Gestion du risque d'assurance	Note 7 152
Autres actifs	Note 8 156
Goodwill et immobilisations incorporelles	Note 9 156
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et passifs relatifs aux contrats de placement	Note 10 158
Réassurance	Note 11 165
Autres passifs	Note 12 167
Débentures de premier rang et instruments de capital novateurs	Note 13 168
Titres de créance subordonnés	Note 14 170
Capital social	Note 15 171
Intérêts détenus dans d'autres entités	Note 16 173
Produits tirés des honoraires	Note 17 175
Charges d'exploitation	Note 18 175
Paiements fondés sur des actions	Note 19 175
Impôt sur le résultat	Note 20 178
Gestion du capital	Note 21 180
Fonds distincts	Note 22 182
Engagements, garanties et éventualités	Note 23 183
Transactions entre parties liées	Note 24 185
Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite	Note 25 186
Bénéfice (perte) par action	Note 26 190
Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Note 27 191

Responsabilité à l'égard de la présentation de l'information financière

La direction est chargée de préparer les états financiers consolidés. Elle doit notamment à cette fin choisir les méthodes comptables appropriées ainsi qu'effectuer des estimations et émettre des jugements qui cadrent avec les Normes internationales d'information financière. L'information financière présentée dans les autres parties du rapport annuel à l'intention des actionnaires est conforme à celle que contiennent les présents états financiers consolidés.

Le conseil d'administration (le « conseil ») supervise les responsabilités de la direction en ce qui concerne la présentation de l'information financière. Un comité d'audit formé d'administrateurs ne faisant pas partie de la direction est nommé par le conseil pour examiner les états financiers consolidés et faire un rapport à ce sujet au conseil avant que celui-ci ne les approuve en vue de leur présentation aux actionnaires. Parmi les autres responsabilités clés du comité d'audit se trouvent l'examen des procédures de contrôle interne en place et des mises à jour prévues de ces procédures ainsi que la responsabilité de conseiller les membres du conseil sur des questions d'audit et de présentation de l'information financière.

La direction est également responsable du maintien de systèmes de contrôle interne qui fournissent l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que toutes les opérations financières font l'objet des autorisations appropriées, que les actifs sont protégés et que la Financière Sun Life inc. et ses filiales, désignées collectivement sous le terme la « Compagnie », se conforment aux lois et aux règlements. Ces systèmes prévoient la communication des principes directeurs et des règles de conduite professionnelle de la Compagnie à tous les membres de l'organisation. Les contrôles internes sont examinés et évalués par les auditeurs internes de la Compagnie.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2019, en fonction du cadre et des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. En se fondant sur cette évaluation, la direction a déterminé que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie était efficace au 31 décembre 2019.

Le comité d'audit effectue en outre les examens et les recherches qu'il estime nécessaires auprès des membres de la direction et des auditeurs internes et externes en vue d'établir que la Compagnie utilise des systèmes de contrôle interne appropriés, qu'elle se conforme aux lois et aux règlements et qu'elle applique les règles de conduite professionnelle qu'elle a adoptées. Les auditeurs internes et externes et l'actuaire désigné de la Compagnie ont accès sans restriction au comité d'audit, tant en la présence qu'en l'absence de membres de la direction.

Le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada effectue périodiquement des examens de la Compagnie pour s'assurer qu'elle se conforme aux dispositions de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada et que les intérêts des titulaires de contrat, des épargnants et du public sont protégés. Les établissements étrangers de même que les filiales étrangères de la Compagnie font l'objet d'examens par les organismes de réglementation des territoires visés.

L'actuaire désigné de la Compagnie, qui fait partie de la direction, est nommé par le conseil pour remplir les diverses fonctions d'actuariat prescrites par la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada et il procède à l'évaluation des provisions techniques de la Compagnie. Le rôle de l'actuaire désigné est décrit de manière plus détaillée à la note 10. Le rapport de l'actuaire désigné accompagne les présents états financiers consolidés.

Les auditeurs externes de la Compagnie, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, ont réalisé l'audit de l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2019, en plus d'auditer les états financiers consolidés de la Compagnie pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018. Ils ont exprimé des opinions sans réserve dans leurs rapports au conseil d'administration et aux actionnaires qui accompagnent les présents états financiers consolidés. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. rencontre séparément la direction et le comité d'audit pour discuter des conclusions de son audit.



Dean A. Connor
Président et chef de la direction



Kevin D. Strain, CPA, CA
Vice-président général et premier directeur financier

Toronto (Ontario) Canada
Le 12 février 2020

Rapport de l'actuaire désigné

AUX ACTIONNAIRES ET AUX ADMINISTRATEURS DE LA FINANCIÈRE SUN LIFE INC.

J'ai évalué les passifs relatifs aux contrats et les montants à recouvrer au titre de la réassurance de la Financière Sun Life inc. et ses filiales en vue de l'établissement de ses états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2019 et 2018 et leur variation dans les états consolidés du résultat net pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à une sélection d'hypothèses et de méthodes appropriées.

À mon avis, le montant des passifs relatifs aux contrats, déduction faite des montants à recouvrer au titre de la réassurance, constitue une réserve suffisante pour couvrir toutes les obligations de la Compagnie relatives aux contrats, et les états financiers consolidés présentent fidèlement les résultats de l'évaluation.



Kevin Morrissey
Fellow, Institut canadien des actuaires

Toronto (Ontario) Canada
Le 12 février 2020

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Financière Sun Life inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Financière Sun Life inc. (la « Compagnie »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2019 et 2018, et les états consolidés du résultat net, du résultat global, des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, les notes annexes ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Compagnie aux 31 décembre 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (« NAGR ») du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Compagnie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Passifs relatifs aux contrats d'assurance - se reporter aux notes 1 et 10 des états financiers

Description de la question clé de l'audit

La Compagnie a des passifs relatifs aux contrats d'assurance importants, qui représentent la majorité de son total du passif. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait se traduire par une évaluation différente des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Il y a risque d'assurance à l'égard de l'incertitude relative au rendement des produits en raison des différences entre les résultats réels et les résultats prévus. La Compagnie utilise également divers modèles actuariels afin de calculer les passifs relatifs aux contrats d'assurance, et certains de ces modèles sont hautement complexes.

Bien que la direction pose plusieurs hypothèses, les hypothèses comportant le plus haut niveau d'incertitude portent sur les déchéances et autres comportements des titulaires de contrat. Ces hypothèses ont nécessité, de la part de l'auditeur, l'exercice d'un jugement subjectif et complexe dans certaines circonstances où i) les résultats historiques de la Compagnie et du secteur sont limités, ii) les résultats historiques pourraient ne pas constituer un bon indicateur de l'avenir, et iii) les déchéances et autres comportements des titulaires de contrat pourraient être irrationnels. L'audit de certains modèles actuariels et des déchéances et autres comportements des titulaires de contrat a nécessité un degré élevé de jugement et un travail d'audit plus étendu, notamment la participation essentielle des actuaires.

Traitement de la question clé de l'audit pendant l'audit

Nos procédures d'audit portant sur les modèles actuariels et les hypothèses sur les déchéances et autres comportements des titulaires de contrat incluaient notamment :

- Une évaluation de l'efficacité des contrôles à l'égard des modèles actuariels et de l'établissement d'hypothèses portant sur les déchéances et autres comportements des titulaires de contrat et servant au calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, ainsi que des contrôles à l'égard des accès et de la gestion des modifications de ces modèles actuariels.
- Avec l'aide d'actuaires, des tests du caractère raisonnable des principales hypothèses portant sur les déchéances et autres comportements des titulaires de contrat :
 - en évaluant les méthodes et hypothèses de la direction conformément aux principes et pratiques actuariels prescrits par les normes de pratique actuarielle canadiennes;
 - en effectuant des tests sur les études des résultats techniques et d'autres données servant à établir les hypothèses portant sur les déchéances et autres comportements des titulaires de contrat;
 - en analysant l'interprétation de la direction des résultats de ses études des résultats techniques, en évaluant les déclencheurs et les facteurs ayant entraîné des révisions des hypothèses, en évaluant d'autres hypothèses possibles et raisonnables et en tenant compte des données du secteur et d'autres sources externes de données, le cas échéant.
- Avec l'aide d'actuaires, des tests du caractère approprié des modèles actuariels utilisés lors du processus d'estimation :
 - en calculant une estimation indépendante du passif relatif aux contrats d'assurance pour un échantillon de contrats d'assurance et en comparant les résultats avec les résultats de la Compagnie;
 - en effectuant des tests de l'exactitude d'un échantillon de modèles actuariels à l'égard de modifications d'hypothèses clés.

Évaluation des immeubles de placement - se reporter aux notes 1 et 5 des états financiers

Description de la question clé de l'audit

Les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus ainsi que de modèles qui actualisent les flux de trésorerie nets futurs attendus en fonction des taux d'intérêt courants du marché compte tenu des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des immeubles. Les flux de trésorerie futurs nets attendus incluent les flux de trésorerie contractuels et projetés et les charges d'exploitation prévues et tiennent compte des intérêts et des taux de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché. En plus des produits locatifs attendus des contrats de location en vigueur, les estimations relatives aux entrées de trésorerie futures incluent les produits projetés des contrats de location futurs, lesquels sont fondés sur des hypothèses importantes qui cadrent avec les conditions actuelles du marché.

Bien que la direction pose plusieurs hypothèses, les hypothèses comportant le plus haut niveau d'incertitude portent sur les taux d'actualisation, les taux de capitalisation finaux et les taux de location futurs. La mise en œuvre de procédures d'audit en vue d'évaluer les modèles d'évaluation et les données d'entrée a nécessité un degré élevé de jugement et un travail d'audit plus étendu, notamment la participation essentielle de nos spécialistes en juste valeur.

Traitement de la question clé de l'audit pendant l'audit

Nos procédures d'audit portant sur certains modèles et hypothèses servant à l'évaluation ainsi que sur les taux d'actualisation, les taux de capitalisation finaux et les taux de location futurs incluaient notamment :

- Une évaluation de l'efficacité des contrôles à l'égard du processus d'établissement de la juste valeur des immeubles de placement. Ces contrôles comprennent une approbation par la haute direction des taux d'actualisation, des taux de capitalisation finaux et des taux de location futurs servant à calculer l'évaluation des immeubles de placement ainsi qu'une évaluation du modèle servant à l'évaluation.
- Avec l'aide de spécialistes en juste valeur, une évaluation, à partir d'un échantillon, du caractère raisonnable des taux d'actualisation, des taux de capitalisation finaux et des taux de location futurs ainsi que du modèle servant à l'évaluation au moyen d'une estimation indépendante des taux d'actualisation, des taux de capitalisation finaux et des taux de location futurs et d'une comparaison avec ceux choisis par la direction.

Passif au titre de l'option de vente de BentallGreenOak - se reporter à la note 3 des états financiers

Description de la question clé de l'audit

La Compagnie, par l'entremise de sa filiale du groupe de sociétés Bentall Kennedy (« Bentall Kennedy »), a acquis une participation de 56 % dans GreenOak Real Estate (« GreenOak »), le 1^{er} juillet 2019, afin de former BentallGreenOak (« BGO »). La contrepartie de l'acquisition était composée d'un montant en trésorerie et d'actions de Bentall Kennedy. L'acquisition prévoyait plusieurs ententes contractuelles, notamment une option de vente en vertu de laquelle la Compagnie, si l'option était exercée, devait acquérir les actions en circulation restantes de BGO à partir de 2027.

Bien qu'il y ait plusieurs ententes contractuelles, celle ayant nécessité le jugement le plus important concerne le passif au titre de l'option de vente. La détermination de la valeur actualisée du passif au titre de l'option de vente a nécessité un jugement important de la direction afin de choisir les données d'entrée relatives au bénéficiaire avant intérêts, impôt et amortissement (« BAIIA ») futur et de pondérer les scénarios prévus. En raison de la nature du passif au titre de l'option de vente, qui a nécessité une comptabilisation complexe, la mise en œuvre de procédures d'audit en vue d'évaluer le caractère approprié de la comptabilisation requise a nécessité un degré important de connaissances comptables spécialisées.

La mise en œuvre de procédures d'audit en vue d'évaluer le caractère raisonnable des données d'entrée et la comptabilisation complexe a nécessité un degré élevé de jugement et un travail d'audit plus étendu, notamment la participation essentielle des spécialistes en juste valeur.

Traitement de la question clé de l'audit pendant l'audit

Nos procédures d'audit portant sur le BAIIA futur, sur la pondération des scénarios prévus et sur le choix du taux d'actualisation servant à évaluer le passif au titre de l'option de vente, ainsi que sur la comptabilisation complexe du passif au titre de l'option de vente incluaient notamment :

- Une évaluation de l'efficacité des contrôles à l'égard de la revue du caractère approprié de la comptabilité.
- Une évaluation de l'efficacité des contrôles à l'égard de l'évaluation du passif au titre de l'option de vente, y compris les contrôles de données d'entrée, notamment le BAIIA futur, la pondération des scénarios prévus et la sélection du taux d'actualisation.
- Une évaluation du caractère raisonnable des prévisions de la direction à l'égard du BAIIA futur en comparant ces projections aux résultats historiques et à certaines sociétés comparables.
- Un examen des ententes contractuelles afin de s'assurer que le passif au titre de l'option de vente a été comptabilisé correctement.
- Avec l'aide de spécialistes en juste valeur, une évaluation de la pondération des scénarios prévus afin d'évaluer leur caractère raisonnable compte tenu de l'éventail de résultats futurs possibles relatifs au passif au titre de l'option de vente.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion
- des informations contenues dans le formulaire 40-F, autres que les états financiers et nos rapports de l'auditeur sur ces états

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues dans ce rapport de gestion, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur les autres informations contenues dans ce rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Compagnie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Compagnie.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Compagnie à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Compagnie pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est William A. Cunningham.

(signé) Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario) Canada
Le 12 février 2020

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Financière Sun Life inc.

Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de la Financière Sun Life inc. et ses filiales (la « Compagnie »), aux 31 décembre 2019 et 2018, ainsi que des états consolidés du résultat net, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres, des tableaux consolidés des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 décembre 2019, et des notes annexes (appelés collectivement, les « états financiers »). À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Compagnie aux 31 décembre 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 décembre 2019, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (« PCAOB »), le contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2019, en fonction des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, et notre rapport daté du 12 février 2020 exprime une opinion sans réserve sur le contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Compagnie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers de la Compagnie, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Compagnie conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits selon les normes publiées par le PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Notre audit comprend la mise en œuvre de procédures pour évaluer les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et pour répondre à ces risques. Ces procédures incluent le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Notre audit comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous sommes d'avis que notre audit constitue une base raisonnable sur laquelle fonder notre opinion.

Éléments critiques de l'audit

Les éléments critiques de l'audit indiqués ci-dessous sont des questions qui ont été soulevées lors de l'audit des états financiers de la période considérée, qui ont été communiquées ou qui devaient être communiquées au comité d'audit, et qui 1) sont liées à des comptes ou à des informations significatifs au regard des états financiers et 2) ont nécessité l'exercice d'un jugement particulièrement complexe ou subjectif de notre part. La communication des éléments critiques de l'audit ne change rien à notre opinion sur les états financiers pris dans leur ensemble. De plus, en communiquant les éléments critiques de l'audit ci-dessous, nous n'exprimons pas d'opinion qui se rapporte spécifiquement aux éléments critiques de l'audit ou aux comptes ou informations à fournir auxquels ces éléments sont liés.

Passifs relatifs aux contrats d'assurance - se reporter aux notes 1 et 10 des états financiers

Description de l'élément critique de l'audit

La Compagnie a des passifs relatifs aux contrats d'assurance importants, qui représentent la majorité de son total du passif. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait se traduire par une évaluation différente des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Il y a risque d'assurance à l'égard de l'incertitude relative au rendement des produits en raison des différences entre les résultats réels et les résultats prévus. La Compagnie utilise également divers modèles actuariels afin de calculer les passifs relatifs aux contrats d'assurance, et certains de ces modèles sont hautement complexes.

Bien que la direction pose plusieurs hypothèses, les hypothèses comportant le plus haut niveau d'incertitude portent sur les déchéances et autres comportements des titulaires de contrat. Ces hypothèses nécessitent, de la part de l'auditeur, l'exercice d'un jugement subjectif et complexe dans certaines circonstances où i) les résultats historiques de la Compagnie et du secteur sont limitées, ii) les résultats historiques pourraient ne pas constituer un bon indicateur de l'avenir, et iii) les déchéances et autres comportements des titulaires de contrat pourraient être irrationnels. L'audit de certains modèles actuariels et des déchéances et autres comportements des titulaires de contrat a nécessité un degré élevé de jugement et un travail d'audit plus étendu, notamment la participation essentielle des actuaires.

Traitement de l'élément critique de l'audit pendant l'audit

Nos procédures d'audit portant sur des modèles actuariels ainsi que des hypothèses portant sur les déchéances et autres comportements des titulaires de contrat incluaient notamment :

- Une évaluation de l'efficacité des contrôles à l'égard des modèles actuariels et de l'établissement d'hypothèses portant sur les déchéances et autres comportements des titulaires de contrat et servant au calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, ainsi que des contrôles à l'égard des accès et de la gestion des modifications de ces modèles actuariels.
- Avec l'aide d'actuaires, des tests du caractère raisonnable des principales hypothèses portant sur les déchéances et autres comportements des titulaires de contrat :
 - en évaluant les méthodes et hypothèses de la direction conformément aux principes et pratiques actuariels prescrits par les normes de pratique actuarielle canadiennes.
 - en effectuant des tests sur les études des résultats techniques et d'autres données servant à établir les hypothèses portant sur les déchéances et autres comportements des titulaires de contrat
 - en analysant l'interprétation de la direction des résultats de ses études des résultats techniques, en évaluant les déclencheurs et les facteurs ayant entraîné des révisions des hypothèses, en évaluant d'autres hypothèses possibles et raisonnables et en tenant compte des données du secteur et d'autres sources externes de données, le cas échéant.

- Avec l'aide d'actuaire, des tests du caractère approprié de certains modèles actuariels utilisés lors du processus d'estimation :
 - en calculant une estimation indépendante du passif relatif aux contrats d'assurance pour un échantillon de contrats d'assurance et en comparant les résultats avec les résultats de la Compagnie;
 - en effectuant des tests de l'exactitude d'un échantillon de modèles actuariels à l'égard de modifications d'hypothèses clés.

Évaluation des immeubles de placement - se reporter aux notes 1 et 5 des états financiers

Description de l'élément critique de l'audit

Les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus ainsi que de modèles qui actualisent les flux de trésorerie nets futurs attendus en fonction des taux d'intérêt courants du marché compte tenu des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des immeubles. Les flux de trésorerie nets futurs attendus incluent les flux de trésorerie contractuels et projetés et les charges d'exploitation prévues et tiennent compte des intérêts et des taux de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché. En plus des produits locatifs attendus des contrats de location en vigueur, les estimations relatives aux entrées de trésorerie futures incluent les produits projetés des contrats de location futurs, lesquels sont fondés sur des hypothèses importantes qui cadrent avec les conditions actuelles du marché.

Bien que la direction pose plusieurs hypothèses, les hypothèses comportant le plus haut niveau d'incertitude portent sur les taux d'actualisation, les taux de capitalisation finaux et les taux de location futurs. La mise en œuvre de procédures d'audit en vue d'évaluer des modèles d'évaluation et des données d'entrée a nécessité un degré élevé de jugement et un travail d'audit plus étendu, notamment la participation essentielle de nos spécialistes en juste valeur.

Traitement de l'élément critique de l'audit pendant l'audit

Nos procédures d'audit portant sur certains modèles et hypothèses servant à l'évaluation ainsi que sur les taux d'actualisation, les taux de capitalisation finaux et les taux de location futurs incluaient notamment :

- Une évaluation de l'efficacité des contrôles à l'égard du processus d'établissement de la juste valeur des immeubles de placement. Ces contrôles comprennent une approbation par la haute direction des taux d'actualisation, des taux de capitalisation finaux et des taux de location futurs servant à calculer l'évaluation des immeubles de placement ainsi qu'une évaluation du modèle servant à l'évaluation.
- Avec l'aide de spécialistes en juste valeur, une évaluation, à partir d'un échantillon, du caractère raisonnable des taux d'actualisation, des taux de capitalisation finaux et des taux de location futurs ainsi que du modèle servant à l'évaluation au moyen d'une estimation indépendante des taux d'actualisation, des taux de capitalisation finaux et des taux de location futurs et d'une comparaison avec ceux choisis par la direction.

Passif au titre de l'option de vente de BentallGreenOak - se reporter à la note 3 des états financiers

Description de l'élément critique de l'audit

La Compagnie, par l'entremise de sa filiale du groupe de sociétés Bentall Kennedy (« Bentall Kennedy »), a acquis une participation de 56 % dans GreenOak Real Estate (« GreenOak »), le 1^{er} juillet 2019, afin de former BentallGreenOak (« BGO »). La contrepartie de l'acquisition était composée d'un montant en trésorerie et d'actions de Bentall Kennedy. L'acquisition prévoyait plusieurs ententes contractuelles, notamment une option d'achat et une option de vente en vertu de laquelle la Compagnie, si l'option était exercée, devait acquérir les actions en circulation restantes de BGO à partir de 2026.

Bien qu'il y ait plusieurs ententes contractuelles, celle ayant nécessité le jugement le plus important concerne le passif au titre de l'option de vente. La détermination de la valeur actualisée du passif au titre de l'option de vente a nécessité un jugement important de la direction afin de choisir les données d'entrée relatives au bénéficiaire avant intérêts, impôt et amortissement (« BAIIA ») futur et de pondérer les scénarios prévus. En raison de la nature du passif au titre de l'option de vente, qui a nécessité une comptabilisation complexe, la mise en œuvre de procédures d'audit en vue d'évaluer le caractère approprié de la comptabilisation requise a nécessité un degré important de connaissances comptables spécialisées. La mise en œuvre de procédures d'audit en vue d'évaluer le caractère raisonnable des données d'entrée et la comptabilisation complexe a nécessité un degré élevé de jugement et un travail d'audit plus étendu, notamment la participation essentielle des spécialistes en juste valeur.

Traitement de l'élément critique de l'audit pendant l'audit

Nos procédures d'audit portant sur le BAIIA futur, sur la pondération des scénarios prévus et sur le choix du taux d'actualisation servant à évaluer le passif au titre de l'option de vente, ainsi que sur la comptabilisation complexe du passif au titre de l'option de vente incluaient notamment :

- Une évaluation de l'efficacité des contrôles à l'égard de la revue du caractère approprié de la comptabilité.
- Une évaluation de l'efficacité des contrôles à l'égard de l'évaluation du passif au titre de l'option de vente, y compris les contrôles de données d'entrée, notamment le BAIIA futur, la pondération des scénarios prévus et la sélection du taux d'actualisation.
- Une évaluation du caractère raisonnable des prévisions de la direction à l'égard du BAIIA futur en comparant ces projections aux résultats historiques et à certaines sociétés comparables.
- Un examen des ententes contractuelles afin de s'assurer que le passif au titre de l'option de vente ait été comptabilisé correctement.
- Avec l'aide de spécialistes en juste valeur, une évaluation de la pondération des scénarios prévus afin d'évaluer leur caractère raisonnable compte tenu de l'éventail de résultats futurs possibles relatifs au passif au titre de l'option de vente.

(signé) Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario) Canada
Le 12 février 2020

Nous agissons à titre d'auditeur de la Compagnie depuis 1875.

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Financière Sun Life inc.

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Financière Sun Life inc. et ses filiales (la « Compagnie ») au 31 décembre 2019, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (« COSO »). À notre avis, la Compagnie maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2019 selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le COSO.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (« PCAOB »), les états financiers consolidés de la Compagnie au 31 décembre 2019 et pour l'exercice clos à cette date, et notre rapport daté du 12 février 2020 exprime une opinion sans réserve sur ces états financiers.

Fondement de l'opinion

Il incombe à la direction de la Compagnie de maintenir l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière et de procéder à l'évaluation de l'efficacité de celui-ci, énoncée dans le rapport de la direction sur la responsabilité à l'égard de la présentation de l'information financière. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie en nous fondant sur notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Compagnie conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Notre audit a été effectué conformément aux normes d'audit publiées par le PCAOB. Ces normes exigent que l'audit soit planifié et exécuté de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière a été maintenue dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous sommes d'avis que notre audit constitue une base raisonnable sur laquelle fonder notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est le processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ni de détecter certaines anomalies. De plus, les projections du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures sont exposées au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

(signé) Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario) Canada
Le 12 février 2020

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens à l'exception des montants par action)	2019	2018
Produits		
Primes		
Montant brut	22 680 \$	20 981 \$
À déduire : primes cédées	2 392	2 339
Primes nettes	20 288	18 642
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) :		
Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements (note 5)	5 855	5 641
Variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs (note 5)	7 118	(3 373)
Profits nets (pertes nettes) sur les actifs disponibles à la vente	167	121
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)	13 140	2 389
Produits tirés des honoraires (note 17)	6 251	5 966
Total des produits	39 679	26 997
Prestations et charges		
Montant brut des règlements et des prestations versés (note 10)	17 421	15 986
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance (note 10)	11 367	312
Diminution (augmentation) des actifs au titre des cessions de réassurance (note 10)	(28)	97
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats de placement (note 10)	65	(31)
Charges (recouvrements) de réassurance (note 11)	(2 131)	(2 021)
Commissions	2 417	2 339
Transfert net aux (des) fonds distincts (note 22)	(437)	(308)
Charges d'exploitation (note 18)	7 033	6 432
Taxes sur primes	406	375
Charges d'intérêts	333	305
Total des prestations et charges	36 446	23 486
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	3 233	3 511
À déduire : charge (économie) d'impôt sur le résultat (note 20)	286	597
Bénéfice net total (perte nette totale)	2 947	2 914
À déduire : bénéfice net (perte nette) attribuable aux titulaires de contrat avec participation (note 21)	230	298
À déduire : bénéfice net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	4	–
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	2 713	2 616
À déduire : dividendes aux actionnaires privilégiés	95	94
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	2 618 \$	2 522 \$
Taux de change moyens des périodes de présentation de l'information financière :		
dollar américain	1,33	1,30
Bénéfice (perte) par action (note 26)		
Bénéfice (perte) de base par action	4,42 \$	4,16 \$
Bénéfice (perte) dilué(e) par action	4,40 \$	4,14 \$
Dividendes par action ordinaire	2,100 \$	1,905 \$

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Bénéfice net total (perte nette totale)	2 947 \$	2 914 \$
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale), nets d'impôt :		
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat :		
Variation des profits (pertes) de change latent(e)s :		
Profits (pertes) latent(e)s	(564)	911
Variation des profits (pertes) latent(e)s sur les actifs disponibles à la vente :		
Profits (pertes) latent(e)s	489	(313)
Reclassements en résultat net	(120)	(89)
Variation des profits (pertes) latent(e)s sur les couvertures de flux de trésorerie :		
Profits (pertes) latent(e)s	33	(10)
Reclassements en résultat net	(19)	–
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) des coentreprises et des entreprises associées :		
Profits (pertes) latent(e)s	(9)	7
Total des éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat	(190)	506
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :		
Réévaluation des régimes à prestations déterminées	(42)	84
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	(42)	84
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	(232)	590
Total du bénéfice global (de la perte globale)	2 715	3 504
À déduire : bénéfice global (perte globale) attribuable aux titulaires de contrat avec participation (note 21)	227	303
À déduire : bénéfice global (perte globale) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	4	–
Bénéfice global (perte globale) attribuable aux actionnaires	2 484 \$	3 201 \$

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT INCLUS DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DE BÉNÉFICE GLOBAL (DE PERTE GLOBALE)

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Économie (charge) d'impôt sur le résultat :		
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat :		
Profits (pertes) de change latent(e)s	– \$	(56)\$
Profits (pertes) latent(e)s sur les actifs disponibles à la vente	(110)	58
Reclassements en résultat net liés aux actifs disponibles à la vente	31	31
Profits (pertes) latent(e)s sur les couvertures de flux de trésorerie	(13)	4
Reclassements en résultat net liés aux couvertures de flux de trésorerie	8	–
Total des éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat	(84)	37
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :		
Réévaluation des régimes à prestations déterminées	21	(17)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	21	(17)
Total de l'économie (de la charge) d'impôt sur le résultat incluse dans les autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	(63)\$	20 \$

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Actif		
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme (note 5)	9 575 \$	9 506 \$
Titres de créance (notes 5 et 6)	81 606	74 443
Titres de capitaux propres (notes 5 et 6)	4 787	4 634
Prêts hypothécaires et autres prêts (notes 5 et 6)	48 222	46 822
Actifs dérivés (notes 5 et 6)	1 548	1 112
Autres placements (note 5)	5 357	4 830
Avances sur contrats (note 5)	3 218	3 222
Immeubles de placement (note 5)	7 306	7 157
Placements	161 619	151 726
Autres actifs (note 8)	5 216	4 498
Actifs au titre des cessions de réassurance (notes 10 et 11)	4 024	4 141
Actifs d'impôt différé (note 20)	1 455	1 209
Immobilisations incorporelles (note 9)	2 083	1 779
Goodwill (note 9)	5 832	5 412
Total de l'actif du fonds général	180 229	168 765
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (note 22)	116 973	103 062
Total de l'actif	297 202 \$	271 827 \$
Passif et capitaux propres		
Passif		
Passifs relatifs aux contrats d'assurance (note 10)	131 184 \$	121 923 \$
Passifs relatifs aux contrats de placement (note 10)	3 116	3 164
Passifs dérivés (notes 5 et 6)	2 040	2 295
Passifs d'impôt différé (note 20)	406	322
Autres passifs (note 12)	14 937	12 153
Déventures de premier rang (note 13)	500	1 299
Titres de créance subordonnés (note 14)	3 538	3 039
Total du passif du fonds général	155 721	144 195
Contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (note 22)	110 269	96 663
Contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (note 22)	6 704	6 399
Total du passif	272 694 \$	247 257 \$
Capitaux propres		
Capital social émis et surplus d'apport	10 619 \$	10 749 \$
Bénéfices non distribués attribuables aux actionnaires et cumul des autres éléments du résultat global	12 779	12 957
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	23 398	23 706
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation	1 091	864
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	19	–
Total des capitaux propres	24 508 \$	24 570 \$
Total du passif et des capitaux propres	297 202 \$	271 827 \$

Taux de change à la clôture des périodes de présentation de l'information financière :

dollar américain 1,30 1,36

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil d'administration le 12 février 2020.



Dean A. Connor
Président et chef de la direction



Sara Grootwassink Lewis
Administratrice

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Actionnaires :		
Actions privilégiées (note 15)		
Solde, au début et à la fin	2 257 \$	2 257 \$
Actions ordinaires (note 15)		
Solde, au début	8 419	8 582
Options sur actions exercées	28	16
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	(158)	(183)
Actions ordinaires émises à titre de contrepartie pour l'acquisition d'une entreprise	-	4
Solde, à la fin	8 289	8 419
Surplus d'apport		
Solde, au début	73	72
Paiements fondés sur des actions	5	4
Options sur actions exercées	(5)	(3)
Solde, à la fin	73	73
Bénéfices non distribués		
Solde, au début	11 267	10 305
Ajustement découlant d'un changement de méthode comptable (note 2)	(22)	(44)
Solde, au début, compte tenu du changement de méthode comptable	11 245	10 261
Bénéfice net (perte nette)	2 713	2 616
Dividendes sur actions ordinaires	(1 236)	(1 147)
Dividendes sur actions privilégiées	(95)	(94)
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation (note 15)	(434)	(458)
Transfert depuis les capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation (note 21)	-	89
Variations attribuables aux acquisitions (note 3)	(875)	-
Solde, à la fin	11 318	11 267
Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale), nets d'impôt (note 27)		
Solde, au début	1 690	1 105
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) pour l'exercice	(229)	585
Solde, à la fin	1 461	1 690
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, à la fin	23 398 \$	23 706 \$
Titulaires de contrat avec participation :		
Solde, au début	864 \$	650 \$
Bénéfice net (perte nette) (note 21)	230	298
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) pour l'exercice (note 27)	(3)	5
Transfert aux bénéfices non distribués (note 21)	-	(89)
Total des capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation, à la fin	1 091 \$	864 \$
Participation ne donnant pas le contrôle :		
Solde, au début	-	-
Variations attribuables aux acquisitions (note 3)	15	-
Bénéfice net (perte nette)	4	-
Total des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle, à la fin	19 \$	- \$
Total des capitaux propres	24 508 \$	24 570 \$

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	3 233 \$	3 511 \$
Ajustements :		
Charges d'intérêts liées aux activités de financement	249	247
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement	11 432	281
Diminution (augmentation) des actifs au titre des cessions de réassurance	(28)	97
(Profits réalisés et latents) pertes réalisées et latentes et variations des taux de change touchant les placements	(7 285)	3 252
Cessions, échéances et remboursements de placements	59 162	62 387
Achats de placements	(64 165)	(65 353)
Impôt sur le résultat reçu (payé)	(698)	(307)
Titrisation de prêts hypothécaires (note 5)	264	96
Autres activités d'exploitation	383	(377)
Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation	2 547	3 834
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
(Achat net) vente nette d'immobilisations corporelles	(114)	(85)
Investissements dans/transactions avec des coentreprises et des entreprises associées (note 16)	19	(64)
Dividendes reçus de coentreprises et d'entreprises associées (note 16)	45	34
Acquisitions, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (note 3) ¹⁾	(167)	–
Autres activités d'investissement	(213)	(165)
Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'investissement	(430)	(280)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentation des emprunts (remboursement d'emprunts)	132	(40)
Émission de titres de créance subordonnés, déduction faite des frais d'émission (note 14)	747	–
Remboursement de débentures de premier rang et de titres de créance subordonnés (notes 13 et 14)	(1 050)	(400)
Émission d'actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions	23	13
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation (note 15)	(592)	(641)
Dividendes payés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées	(1 318)	(1 227)
Paiement d'obligations locatives	(125)	–
Charges d'intérêts payées	(253)	(271)
Entrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	(2 436)	(2 566)
Variations attribuables aux fluctuations des taux de change	(190)	250
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(509)	1 238
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets, au début	7 194	5 956
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets, à la fin	6 685	7 194
Titres à court terme, à la fin	2 860	2 208
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets et titres à court terme, à la fin (note 5)	9 545 \$	9 402 \$

1) Comprend une contrepartie en trésorerie totale versée de 192 \$ (néant en 2018), déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis de 25 \$ (néant en 2018).

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

(Montants en millions de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et sauf indication contraire. Tous les montants présentés en dollars américains sont exprimés en millions de dollars.)

1. Principales méthodes comptables

Description des activités

La Financière Sun Life inc. (la « FSL inc. »), qui est une société inscrite à la Bourse dont le siège social est situé au Canada, est la société de portefeuille qui chapeaute la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (la « Sun Life du Canada »). Toutes deux sont constituées en sociétés par actions en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada et sont régies par le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (le « BSIF »). La FSL inc. et ses filiales sont désignées collectivement par les expressions « nous » ou « la Compagnie ». Nous sommes une entreprise de services financiers diversifiée à l'échelle internationale, et nous offrons aux particuliers et aux groupes des produits d'épargne, de retraite et d'assurances vie et maladie par l'intermédiaire de nos établissements au Canada, aux États-Unis, en Asie et au Royaume-Uni. Nous exerçons également nos activités dans les domaines des fonds communs de placement et de la gestion des placements, principalement au Canada, aux États-Unis et en Asie.

Déclaration de conformité

Nous avons préparé nos états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») publiées et adoptées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Nos méthodes comptables ont été appliquées de manière cohérente dans l'ensemble de nos états financiers consolidés.

Mode de présentation

Nos états consolidés de la situation financière sont présentés par ordre de liquidité et chaque poste de l'état de la situation financière comprend le solde courant et le solde non courant, le cas échéant.

Nous avons déterminé nos secteurs d'activité à présenter et les montants présentés pour ces secteurs en fonction de notre structure de gestion et de notre mode de présentation interne de l'information financière. Les opérations entre les secteurs sont réalisées dans des conditions de concurrence normale et les prix, établis en conséquence, comme c'est le cas pour les opérations avec des tiers.

Nous résumons ci-après les principales méthodes comptables sur lesquelles s'appuient nos états financiers consolidés et que nous appliquons de manière cohérente.

Estimations, hypothèses et jugements

L'application de nos méthodes comptables nécessite des estimations, des hypothèses et des jugements, étant donné qu'elles concernent des éléments de nature incertaine. Nous avons établi des procédures afin de nous assurer que nos méthodes comptables sont appliquées de manière cohérente et que les processus de modification des méthodes d'établissement des estimations sont contrôlés et qu'ils sont mis en œuvre de façon appropriée et systématique.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation de nos états financiers consolidés nécessite des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes et sur les montants présentés au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les principales sources d'incertitude relative aux estimations ont trait à l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des passifs relatifs aux contrats de placement, à la détermination de la juste valeur, à la dépréciation des instruments financiers, à la détermination et à la dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles, à la détermination des provisions et des passifs relatifs aux régimes de retraite, aux autres avantages postérieurs au départ à la retraite, à l'impôt sur le résultat et à la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions. Les résultats réels pourraient différer de nos estimations, ce qui aurait une incidence sur nos états financiers consolidés. Notre utilisation des estimations et hypothèses est expliquée plus en détail dans la présente note.

Jugements

Lors de la préparation des présents états financiers consolidés, nous posons des jugements en vue de formuler des hypothèses et d'établir des estimations comme il est susmentionné. Nous avons également recours au jugement lorsque nous appliquons les méthodes comptables et lorsque nous déterminons le classement des contrats d'assurance, des contrats de placement et des contrats de service, la substance de la relation entre nous et une entité structurée, une filiale, une coentreprise ou une entreprise associée pour savoir si elle nous confère le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, les monnaies fonctionnelles, les éventualités, les acquisitions, les actifs d'impôt différé, et la détermination des unités génératrices de trésorerie (« UGT »).

La Compagnie a eu recours à des estimations et à des jugements importants, qui sont décrits dans les notes indiquées, à l'égard des éléments suivants :

Hypothèses et évaluations relatives aux contrats d'assurance et aux contrats de placement	Note 1 « Passifs relatifs aux contrats d'assurance » et « Passifs relatifs aux contrats de placement » Note 10 « Passifs relatifs aux contrats d'assurance et passifs relatifs aux contrats de placement »
Détermination de la juste valeur	Note 1 « Méthode de consolidation » Note 1 « Détermination de la juste valeur » Note 3 « Acquisitions et autres » Note 5 « Total des placements et produits nets tirés des placements connexes »
Dépréciation des instruments financiers	Note 1 « Actifs financiers, excluant les instruments financiers dérivés » Note 6 « Gestion du risque lié aux instruments financiers »
Impôt sur le résultat	Note 1 « Impôt sur le résultat » Note 20 « Impôt sur le résultat »
Régimes de retraite	Note 1 « Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite » Note 25 « Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite »
Goodwill et immobilisations incorporelles liés aux acquisitions et dépréciation	Note 1 « Goodwill » Note 1 « Immobilisations incorporelles » Note 3 « Acquisitions et autres » Note 9 « Goodwill et immobilisations incorporelles »
Détermination du contrôle aux fins de la consolidation	Note 1 « Méthode de consolidation » Note 16 « Intérêts détenus dans d'autres entités »
Paiements fondés sur des actions	Note 19 « Paiements fondés sur des actions »

Méthode de consolidation

Nos états financiers consolidés tiennent compte des résultats d'exploitation et de la situation financière des filiales, y compris les entités structurées que nous contrôlons, après élimination des soldes et des transactions intersociétés. Les filiales sont entièrement consolidées à partir de la date de notre prise de contrôle, et déconsolidées lorsque cesse ce contrôle. L'acquisition d'une filiale auprès d'une partie non liée est comptabilisée d'après la méthode de l'acquisition, à la date de prise de contrôle, la différence entre la contrepartie transférée et la juste valeur de l'actif net identifiable acquis de la filiale étant inscrite comme goodwill. L'exercice du jugement est nécessaire pour déterminer la juste valeur de l'actif net identifiable acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

Nous contrôlons une entité lorsque nous exerçons un pouvoir sur elle, que nous sommes exposés ou que nous avons droit à des rendements variables en raison de nos liens avec elle, et que nous avons la capacité d'influer sur nos rendements du fait du pouvoir que nous détenons sur elle. Nous détenons le pouvoir lorsque nous avons des droits nous conférant le pouvoir de diriger les activités pertinentes, soit celles qui pourraient avoir une incidence importante sur les rendements de l'entité. Le pouvoir peut être obtenu au moyen de droits de vote ou d'autres liens contractuels. Nous devons faire appel à notre jugement pour déterminer quelles sont les activités pertinentes et quelle partie exerce le pouvoir sur elles. Lorsque nous exerçons un pouvoir sur une entité et que nous sommes exposés ou avons droit à des rendements variables de cette dernière, notamment dans le cas d'un fonds de placement que nous gérons, nous faisons également appel à un jugement important pour déterminer si nous agissons pour notre propre compte ou à titre de mandataire. Pour ce faire, nous tenons compte de facteurs comme la latitude dont nous disposons dans la gestion du fonds de placement, ainsi que l'importance et l'étendue de la variabilité associée à nos intérêts dans le fonds. Si nous déterminons que nous agissons pour notre propre compte plutôt que comme mandataire, nous consolidons alors les actifs et les passifs du fonds. Les intérêts détenus par des parties externes dans les fonds de placement que nous consolidons sont comptabilisés dans les autres passifs à titre d'intérêts de tiers dans les fonds de placement consolidés. Dans le cas où nous perdons le contrôle d'une entité, les actifs et les passifs de celle-ci sont décomptabilisés de nos états consolidés de la situation financière à la date de la perte de contrôle, et toute participation conservée est réévaluée à la juste valeur.

Il existe une coentreprise lorsque la FSL inc. ou l'une de ses filiales exerce un contrôle conjoint dans un partenariat et a des droits sur l'actif net de celui-ci. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle en vertu d'un lien contractuel. Il n'existe que lorsque les décisions à l'égard des activités pertinentes nécessitent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles la FSL inc. ou ses filiales peuvent exercer une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions en matière de politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces décisions. La FSL inc. ou ses filiales sont généralement présumées avoir une influence notable lorsqu'elles détiennent plus de 20 % des droits de vote dans l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint. La méthode de la mise en équivalence est utilisée pour comptabiliser nos intérêts dans des coentreprises et des entreprises associées. Il existe une entreprise commune lorsque la FSL inc. ou l'une de ses filiales exerce un contrôle conjoint dans un partenariat lui donnant des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à cette entreprise plutôt que des droits sur l'actif net du partenariat. Nous comptabilisons notre quote-part de l'actif, du passif, des produits et des charges des entreprises communes. On doit faire appel au jugement pour déterminer si les liens contractuels entre plusieurs parties se traduisent par un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, en tenant compte des activités pertinentes de l'entité, des droits de vote, de la représentation au sein du conseil d'administration, ainsi que d'autres facteurs liés à la prise de décisions. Il faut également faire appel au jugement afin d'établir si un partenariat constitue une coentreprise ou une entreprise commune compte tenu de nos droits et obligations et de la structure et de la forme juridique du partenariat.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché. La juste valeur est évaluée en fonction des hypothèses qu'utiliseraient des intervenants du marché lors de l'établissement du prix d'un actif ou d'un passif. Nous déterminons la juste valeur en fonction des cours sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques ou similaires. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données d'entrée observables. Lorsque des données d'entrée observables ne sont pas disponibles, un jugement important à l'égard des techniques et des données d'évaluation doit être exercé dans la détermination de la juste valeur. Le recours à d'autres techniques ou données d'évaluation pourrait se traduire par une juste valeur différente. La note 5 comprend une description des méthodes, hypothèses, techniques et données d'évaluation relatives à la juste valeur selon le type d'actif.

Conversion des monnaies étrangères

Conversion de transactions conclues en monnaie étrangère

Les résultats financiers de la FSL inc. et de ses filiales, coentreprises et entreprises associées sont préparés dans la monnaie dans laquelle ces entités exercent leurs activités ordinaires, c'est-à-dire leur monnaie fonctionnelle. Les transactions conclues dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle sont converties en monnaie fonctionnelle aux cours de change au comptant aux dates auxquelles ont eu lieu les transactions.

Les actifs et les passifs monétaires en monnaies étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les actifs et les passifs non monétaires en monnaies étrangères comptabilisés à leur juste valeur sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière, alors que les actifs et passifs non monétaires évalués au coût historique sont convertis au taux en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change découlant de la conversion des éléments monétaires et non monétaires comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat, sont constatés dans nos états consolidés du résultat net. Pour les actifs monétaires classés comme disponibles à la vente, les écarts de change calculés sur le coût amorti sont comptabilisés dans nos états consolidés du résultat net, alors que les autres variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les écarts de change découlant de la conversion d'éléments non monétaires classés comme disponibles à la vente sont constatés dans les autres éléments du résultat global.

Conversion en monnaie de présentation

Dans le cadre de la préparation de nos états financiers consolidés, les états financiers des établissements étrangers sont convertis de leur monnaie fonctionnelle respective en dollars canadiens, notre monnaie de présentation. Les actifs et les passifs sont convertis au taux de change de clôture à la date de l'état de la situation financière, et les produits et les charges sont convertis selon les taux de change moyens. Le cumul des profits et des pertes découlant de la conversion des monnaies fonctionnelles en monnaie de présentation, déduction faite de l'incidence de toute couverture, est présenté comme un élément distinct des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres. Lors de la cession d'établissements étrangers, qui comprend la perte du contrôle, d'une influence notable ou du contrôle conjoint, les profits ou les pertes de change cumulatifs relatifs à ces établissements étrangers sont comptabilisés en résultat.

Placements

Actifs financiers, excluant les instruments financiers dérivés

Les actifs financiers comprennent la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme, les titres de créance, les titres de capitaux propres, les prêts hypothécaires et autres prêts, les actifs financiers inclus dans les autres placements, ainsi que les avances sur contrats. Les actifs financiers sont désignés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente, ou sont classés dans les prêts et créances lors de la comptabilisation initiale.

Le tableau suivant présente un sommaire des actifs financiers inscrits aux états consolidés de la situation financière et du classement applicable à ces actifs.

Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	À la juste valeur par le biais du résultat net
Titres de créance	À la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente
Titres de capitaux propres	À la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente
Prêts hypothécaires et autres prêts	Prêts et créances
Autres placements	À la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente
Avances sur contrats	Prêts et créances

Les prêts hypothécaires et autres prêts comprennent les prêts hypothécaires et les titres de créance qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les actifs financiers inclus dans les autres placements comprennent les placements dans des sociétés en commandite simple, les fonds distincts et les fonds communs de placement. Les équivalents de trésorerie sont des instruments très liquides qui viennent à échéance dans trois mois ou moins et les titres à court terme, dans plus de trois mois, mais dans moins de un an. Les avances sur contrats sont entièrement garanties par la valeur des contrats sur lesquels elles sont consenties. La comptabilisation de chaque catégorie d'actifs est décrite dans les sections suivantes.

i) Comptabilisation initiale et évaluation ultérieure

De façon générale, les titres de créance, les titres de capitaux propres et les autres placements soutenant nos passifs relatifs aux contrats d'assurance ou aux contrats de placement évalués à la juste valeur sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, alors que les titres de créance, les titres de capitaux propres et les autres placements ne soutenant pas de passifs relatifs aux contrats d'assurance ou soutenant des passifs relatifs aux contrats de placement sont évalués au coût amorti ou désignés comme disponibles à la vente. Les prêts hypothécaires et autres prêts et les avances sur contrats sont classés dans les prêts et créances. Les actifs financiers sont comptabilisés dans nos états consolidés de la situation financière à la date de la transaction, c'est-à-dire la date à laquelle nous nous engageons à acheter ou à vendre les actifs. Les prêts hypothécaires et autres prêts créés sont comptabilisés dans nos états consolidés de la situation financière à la date où les fonds sont versés.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les actifs financiers détenus à des fins de transaction, ainsi que les actifs financiers qui ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de leur comptabilisation initiale. Un actif financier est classé dans les actifs détenus à des fins de transaction s'il est acquis principalement en vue d'être vendu dans un proche avenir. Un actif financier peut être désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit considérablement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou des pertes sur ceux-ci selon des bases différentes, ou si un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux est géré et sa performance, évaluée, sur la base de la juste valeur. Les équivalents de trésorerie et les titres à court terme ont été classés dans les actifs détenus à des fins de transaction.

En général, les titres de créance, les titres de capitaux propres et les autres placements soutenant des passifs relatifs aux contrats d'assurance ou aux contrats de placement évalués à la juste valeur ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net dans le but d'éliminer ou de réduire considérablement l'incohérence d'évaluation qui découlerait de l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance ou aux contrats de placement, cette évaluation étant fondée sur la valeur comptable des actifs soutenant ces passifs. Puisque la valeur comptable des passifs relatifs aux contrats d'assurance est déterminée en fonction des actifs soutenant ces passifs, les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance contrebalancent généralement les variations de la juste valeur des titres de créance classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, à l'exception des variations découlant d'une dépréciation. La plupart des titres de capitaux propres et des autres placements classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont détenus pour soutenir des produits pour lesquels le rendement des placements est transmis aux titulaires de contrat; par conséquent, les variations de la juste valeur de ces actifs sont en grande partie contrebalancées par les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Les actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont inscrits à la juste valeur dans nos états consolidés de la situation financière, et les coûts de transaction sont immédiatement comptabilisés en charges. Les variations de la juste valeur et les profits et pertes réalisés à la vente sont comptabilisés au poste Variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs de nos états consolidés du résultat net. Les produits d'intérêts gagnés et les dividendes reçus sont comptabilisés au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements dans nos états consolidés du résultat net.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont inscrits à leur juste valeur dans les états consolidés de la situation financière et les coûts de transaction sont incorporés au coût de l'actif au moment de leur comptabilisation initiale. Les coûts de transaction liés aux titres de créance sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif, alors que les coûts de transaction liés aux titres de capitaux propres et aux autres placements sont comptabilisés en résultat lorsque l'actif est décomptabilisé. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les profits et pertes latents dans les autres éléments du résultat global. En ce qui a trait à la conversion des monnaies étrangères, les écarts de change calculés sur le coût amorti des titres de créance disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat, tandis que les écarts de change calculés sur les autres variations de la valeur comptable sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les écarts de change relatifs à la conversion des titres de capitaux propres et des autres placements disponibles à la vente et aux autres placements sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les produits d'intérêts gagnés et les dividendes reçus sont comptabilisés au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements dans nos états consolidés du résultat net. Les pertes de valeur nettes et les profits et pertes réalisés à la vente d'actifs classés comme disponibles à la vente sont reclassés du cumul des autres éléments du résultat global aux profits nets (pertes nettes) sur les actifs disponibles à la vente dans nos états consolidés du résultat net.

Prêts et créances

Les prêts et les créances sont généralement comptabilisés au coût amorti. Les coûts de transaction liés aux prêts hypothécaires et autres prêts sont incorporés au coût de l'actif lors de leur comptabilisation initiale et comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et les pertes réalisés à la vente de prêts hypothécaires et autres prêts, les produits d'intérêts et les produits tirés des honoraires sont comptabilisés au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements de nos états consolidés du résultat net.

Présentation d'information relative au critère « uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts » (« URPI »)

En septembre 2016, l'IASB a publié des modifications à IFRS 4 afin d'accorder aux entités d'assurance dont l'activité principale est l'établissement de contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 4 une exemption temporaire facultative à l'égard de l'application d'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), (l'« approche de report »). Nous sommes admissibles à cette exemption, et nous avons choisi d'appliquer l'approche de report, étant donné que nos activités sont principalement liées à l'assurance en vertu des normes IFRS. Par conséquent, nous continuerons d'appliquer IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »), la norme existante relative aux instruments financiers.

Afin de permettre une comparaison avec les entités appliquant IFRS 9, nous présentons les placements passant l'évaluation du critère URPI, en excluant les placements gérés dont l'appréciation de la performance repose sur la juste valeur. À l'exception des titres de créance désignés comme étant disponibles à la vente et des prêts hypothécaires et autres prêts, nos actifs financiers sont gérés et l'appréciation de leur performance repose sur la juste valeur. Se reporter à la note 5.A.i pour obtenir de l'information connexe aux 31 décembre 2019 et 2018.

Les actifs financiers passant l'évaluation de ce critère sont des actifs dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

ii) Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque nos droits à l'égard des flux de trésorerie contractuels expirent, lorsque nous transférons la quasi-totalité de nos risques et avantages liés à la propriété ou lorsque nous cessons de détenir le contrôle.

iii) Dépréciation

Les actifs financiers font l'objet de tests de dépréciation une fois par trimestre. Un actif financier est déprécié et des pertes de valeur sont subies s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes ayant une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier qui peut être estimée de façon fiable. Sont généralement considérées comme des

indications objectives de dépréciation des difficultés financières importantes de l'émetteur, notamment une faillite ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital, réels ou prévus, ou la disparition d'un marché actif pour cet actif financier. Sont également considérés comme des indications objectives de dépréciation d'un placement en instruments de capitaux propres ou d'autres placements les éléments suivants, sans s'y limiter : la situation financière de l'émetteur et ses perspectives à court terme, y compris l'information concernant des changements importants ayant des effets négatifs qui sont survenus dans l'environnement technologique, de marché, économique ou juridique au sein duquel l'émetteur exerce ses activités et qui indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée, ainsi qu'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres ou d'autres placements en deçà de leur coût. La direction a recours à une part considérable de jugement dans le cadre de l'évaluation visant à déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation. En raison des risques et incertitudes inhérents à notre évaluation d'actifs ou de groupes d'actifs visant à déterminer si ceux-ci présentent des indications objectives de dépréciation, le montant réel de la perte de valeur ainsi que le moment de sa comptabilisation pourraient différer des évaluations de la direction. Le processus d'évaluation de la dépréciation est décrit à la note 6.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Étant donné que les actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à leur juste valeur et que les variations de la juste valeur sont imputées au résultat, toute réduction de valeur des actifs en raison d'une dépréciation est déjà reflétée dans les produits. Toutefois, la dépréciation des actifs classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net a généralement des répercussions sur la variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance en raison de l'incidence de la dépréciation sur les estimations des flux de trésorerie futurs.

Actifs financiers disponibles à la vente

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier classé comme disponible à la vente, la perte dans le cumul des autres éléments du résultat global est reclassée dans les profits nets (pertes nettes) sur les actifs disponibles à la vente dans nos états consolidés du résultat net. Par suite de la comptabilisation d'une perte de valeur, un titre de créance continue d'être constaté à sa juste valeur, les variations de la juste valeur étant inscrites aux autres éléments du résultat global, et fait l'objet d'évaluations trimestrielles pour déterminer s'il y a eu perte de valeur additionnelle ou reprise de valeur. Les pertes subséquentes sur des titres de capitaux propres ou autres placements dépréciés, y compris les pertes découlant des variations de change, sont reclassées des autres éléments du résultat global au résultat dans des périodes subséquentes, jusqu'à ce que l'actif soit décomptabilisé. Une fois qu'elle a été comptabilisée en résultat, une perte de valeur sur un titre de créance classé comme disponible à la vente ne peut faire l'objet d'une reprise en résultat que lorsque la remontée de la juste valeur peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur. Les pertes de valeur sur les titres de capitaux propres ou les autres placements classés comme disponibles à la vente ne peuvent faire l'objet d'une reprise en résultat.

Prêts et créances

Lorsqu'un prêt hypothécaire ou autre prêt subit une perte de valeur, la perte de valeur est évaluée comme correspondant à l'écart entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés actualisés selon le taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Pour les actifs financiers garantis, la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés reflète les flux de trésorerie qui pourraient résulter d'une saisie après déduction des coûts de vente, que la saisie soit probable ou non. S'il n'existe aucune indication de dépréciation pour un prêt hypothécaire ou autre prêt évalué individuellement, ce prêt sera inclus dans un groupe de prêts aux caractéristiques de risque de crédit similaires soumis collectivement à une évaluation de dépréciation.

Lorsqu'un actif subit une perte de valeur, la valeur comptable de l'actif est réduite au moyen d'un compte de correction de valeur, et le montant de la perte est comptabilisé en résultat. Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'une période ultérieure, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise par ajustement du compte de correction de valeur, et la reprise est comptabilisée en résultat. Les produits d'intérêts sur les prêts hypothécaires et autres prêts s'étant dépréciés sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif en fonction des flux de trésorerie futurs estimés utilisés pour le calcul de la perte de valeur. Les variations du compte de correction de valeur autres que les radiations diminuées des recouvrements sont imputées au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements de nos états consolidés du résultat net. Les radiations, diminuées des recouvrements, sont déduites du compte de correction de valeur lorsqu'il n'y a plus de probabilité réaliste de recouvrement, ce qui n'est généralement pas le cas avant la décomptabilisation de l'actif à la suite d'une saisie ou d'une vente.

Garanties

Les montants en trésorerie reçus (versés) à titre de garanties sont comptabilisés (décomptabilisés) dans nos états consolidés de la situation financière, et un montant correspondant est comptabilisé dans les autres passifs (autres actifs), respectivement. Les autres types d'actifs reçus (versés) à titre de garanties ne sont pas comptabilisés (décomptabilisés) dans nos états consolidés de la situation financière.

Instruments financiers dérivés

Tous les instruments financiers dérivés sont inscrits aux états consolidés de la situation financière à leur juste valeur. Les dérivés ayant une juste valeur positive sont inscrits aux actifs dérivés, tandis que les dérivés ayant une juste valeur négative sont inscrits aux passifs dérivés.

La comptabilisation des variations de la juste valeur des instruments dérivés diffère selon qu'ils sont désignés ou non en tant qu'instruments de couverture aux fins de la comptabilité de couverture. Les variations i) de la juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas désignés aux fins de la comptabilité de couverture, lesquels sont définis comme des placements dérivés, et ii) des dérivés incorporés divisés sont comptabilisées au poste Variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs dans nos états consolidés du résultat net. Tout produit gagné ou payé sur ces dérivés est comptabilisé au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements dans nos états consolidés du résultat net. La comptabilité de couverture est appliquée à certains dérivés pour diminuer la volatilité des états du résultat net. Lorsque certains critères sont respectés, la comptabilité de couverture constate en résultat les effets de sens inverse des instruments de couverture et des éléments couverts ou diffère la partie efficace des variations de la juste valeur des instruments de couverture dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que survienne un événement de comptabilisation, par exemple la conclusion d'une transaction prévue ou la cession d'un investissement dans un établissement étranger, ou la comptabilité de couverture est abandonnée. Toutes les relations de couverture sont documentées à l'origine de la couverture, et l'efficacité de la couverture est évaluée tant à l'origine de la couverture qu'à tous les trimestres afin de déterminer si les instruments de couverture sont hautement efficaces dans la compensation des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts attribuables au risque couvert.

Couvertures de juste valeur

Certains swaps de taux d'intérêt et contrats à terme de gré à gré sur devises sont désignés comme instruments de couverture dans des couvertures de juste valeur du risque de taux d'intérêt ou du risque de change relativement à des actifs disponibles à la vente. La variation de la juste valeur de ces dérivés est comptabilisée au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements dans nos états consolidés du résultat net. La variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente associée au risque couvert est reclassée des autres éléments du résultat global en résultat. Par conséquent, l'inefficacité, le cas échéant, est comptabilisée en résultat dans la mesure où les variations de la juste valeur des dérivés et des actifs disponibles à la vente ne se contrebalancent pas. Les produits d'intérêts gagnés et payés à l'égard des actifs disponibles à la vente et des swaps faisant partie d'une relation de couverture de juste valeur sont également inscrits au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements dans nos états consolidés du résultat net.

Couvertures de flux de trésorerie

Certains contrats à terme de gré à gré sur actions et sur devises sont désignés comme instruments de couverture dans des couvertures de flux de trésorerie à l'égard des paiements prévus au titre des attributions effectuées en vertu de certains régimes de paiements fondés sur des actions et de l'achat prévu en monnaies étrangères d'établissements étrangers. Les variations de la juste valeur des dérivés constituant la tranche efficace des couvertures sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, tandis que la tranche inefficace des couvertures et les éléments exclus de la relation de couverture, comme l'écart entre le prix au comptant et le prix à terme, sont constatés au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements de nos états consolidés du résultat net. Une fraction du montant constaté dans les autres éléments du résultat global et lié aux contrats à terme de gré à gré sur actions est reclassée en résultat à titre d'élément des charges d'exploitation à mesure que les passifs au titre des droits à des paiements fondés sur des actions sont comptabilisés sur la période d'acquisition des droits. Une fraction du montant constaté dans les autres éléments du résultat global et lié aux contrats à terme de gré à gré sur devises est reclassée en résultat lors de la cession ou d'une perte de valeur de l'établissement étranger. Tous les montants ajoutés aux autres éléments du résultat global ou déduits de ceux-ci sont présentés déduction faite de l'impôt connexe.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hôte qui a pour effet de faire varier les flux de trésorerie du contrat hôte d'une manière similaire à un dérivé, sur la base d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, d'un cours de change, d'un indice sous-jacent ou d'une autre variable spécifiée. Nous sommes tenus de séparer un dérivé incorporé de son contrat hôte si le dérivé incorporé présente des caractéristiques économiques et des risques qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, si le dérivé incorporé correspond à la définition d'un dérivé et si le contrat combiné n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations en résultat. S'il est séparé de son contrat hôte aux fins comptables, un dérivé incorporé sera comptabilisé comme un dérivé. Pour plus de renseignements sur les dérivés incorporés aux contrats d'assurance, se reporter à la rubrique sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance de la présente note.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers, pour valoriser le capital, ou les deux. Les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital, dont une partie négligeable est occupée par le propriétaire, sont classés dans les immeubles de placement. Les biens immobiliers qui ne répondent pas à ces critères sont classés dans les immobilisations corporelles qui sont incluses dans les autres actifs, comme il est décrit ci-après. Les dépenses engagées relativement à la maintenance continue de biens immobiliers à la suite de leur acquisition sont passées en charges. Les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût dans nos états consolidés de la situation financière. Les coûts divers engagés relativement à l'acquisition d'un immeuble de placement sont soit incorporés au coût de l'actif, soit comptabilisés en charges selon que l'acquisition est considérée comme un regroupement d'entreprises ou non. Les immeubles de placement sont par la suite évalués à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées au poste Variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs dans nos états consolidés du résultat net.

Lorsque l'utilisation d'un bien immobilier change de catégorie et passe de bien immobilier occupé par son propriétaire à immeuble de placement, les profits éventuels liés à sa réévaluation à la juste valeur en date du transfert sont comptabilisés dans nos états consolidés du résultat net dans la mesure où ils annulent une perte de valeur antérieure. Toute augmentation restante est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Autres placements – actifs non financiers

Les autres placements comprennent également des actifs non financiers comme des participations dans des coentreprises et des entreprises associées, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les participations dans des coentreprises et des entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût. Elles sont augmentées de notre quote-part des apports de capital et des intérêts supplémentaires acquis, et réduites des distributions reçues. En outre, des ajustements sont apportés ultérieurement à la participation au titre de notre quote-part du bénéfice net (de la perte nette) et de notre quote-part des autres éléments du résultat global. Notre quote-part du bénéfice net est comptabilisée au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements dans nos états consolidés du résultat net, et notre quote-part des autres éléments du résultat global est comptabilisée dans nos états consolidés du résultat global. Les pertes de valeur sur les participations mises en équivalence sont constatées lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que ces participations se sont dépréciées. La perte de valeur comptabilisée correspond à l'écart entre la valeur comptable et la valeur recouvrable.

Autres actifs

Les autres actifs sont évalués au coût amorti et comprennent les débiteurs, les produits tirés des placements à recevoir, les coûts d'acquisition différés, les immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation du preneur. Les coûts d'acquisition différés liés à des contrats de service ou à la composante service de contrats de placement sont amortis sur la durée de vie prévue des contrats en fonction des honoraires futurs prévus. Les biens immobiliers occupés par leur propriétaire sont amortis à leur valeur résiduelle sur 25 à 49 ans. Le mobilier, les ordinateurs et tout autre matériel de bureau, ainsi que les aménagements des locaux loués, sont amortis à leur valeur résiduelle sur 2 à 20 ans. L'actif au titre du droit d'utilisation est par la suite amorti de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Actifs au titre des cessions de réassurance

Dans le cours normal de nos activités, nous avons recours à la réassurance pour limiter notre exposition à des pertes importantes. Nous avons une politique selon laquelle les ententes de réassurance doivent être conclues avec des réassureurs bien établis et bien cotés. Les actifs au titre des cessions de réassurance sont évalués de la même façon que les montants liés aux contrats d'assurance sous-jacents et conformément aux

modalités de chaque contrat de réassurance. Les montants qui sont dus aux réassureurs ou que ces derniers doivent payer relativement aux primes reçues ou aux règlements effectués sont inclus dans les autres actifs et les autres passifs dans les états consolidés de la situation financière. Les primes liées aux cessions de réassurance sont présentées au poste Primes cédées des états consolidés du résultat net. Le poste Charges (recouvrements) de réassurance de nos états consolidés du résultat net présente les charges et les recouvrements de charges liés à des contrats de réassurance.

Les actifs au titre des cessions de réassurance font l'objet de tests de dépréciation. S'ils se sont dépréciés, leur valeur comptable est réduite, et une perte de valeur est comptabilisée au poste Charges (recouvrements) de réassurance de nos états consolidés du résultat net. Il y a dépréciation lorsqu'il existe des indications objectives (résultant d'un événement) après la constatation initiale des actifs au titre des cessions de réassurance que les montants dus aux termes du contrat ne seront pas tous reçus, et que la dépréciation peut être évaluée de façon fiable.

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées à titre de contrats d'assurance, de placement ou de service, selon la nature sous-jacente des contrats et selon qu'ils correspondent à la définition de contrat d'assurance, de placement ou de service. Pour plus de renseignements sur la comptabilisation de ces différents types de contrats, se reporter à la rubrique pertinente de la présente note.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties selon le mode linéaire ou selon le mode des unités d'œuvre sur leur durée d'utilité économique, soit des périodes variables pouvant aller jusqu'à 40 ans. L'amortissement est porté en charges par le biais des charges d'exploitation. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est évaluée chaque année, et l'amortissement est ajusté au besoin. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties et font l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquents si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'elles pourraient s'être dépréciées. La dépréciation est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et de leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût de la vente et la valeur d'utilité d'un actif. Si la valeur comptable d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée excède sa valeur recouvrable, l'immobilisation est considérée comme s'étant dépréciée, et une charge de perte de valeur est alors comptabilisée dans nos états consolidés du résultat net. La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles est déterminée à l'aide de divers modèles d'évaluation, lesquels exigent que la direction formule certains jugements et hypothèses qui pourraient avoir une incidence sur les estimations de la valeur recouvrable.

Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles nettes identifiables de l'entreprise acquise. Le goodwill est comptabilisé au coût initial diminué de toute perte de valeur subie ultérieurement. Le goodwill fait l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquents s'il se produit des événements ou des changements de circonstances susceptibles de faire en sorte que la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT diminue pour s'établir en dessous de sa valeur comptable. L'UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie en grande partie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Nous posons un jugement important lorsque nous déterminons nos UGT. Les facteurs pris en compte dans la détermination de nos UGT incluent les entrées de trésorerie liées aux produits, la distribution des produits, les marchés cibles et la manière dont la direction surveille et examine les activités.

Les soldes de goodwill sont affectés à des UGT individuelles ou à des groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. La dépréciation du goodwill est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT et de leur valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Les pertes de valeur sont comptabilisées immédiatement et ne peuvent faire l'objet de reprises au cours de périodes ultérieures. Un jugement important doit être exercé pour estimer les données d'entrée des modèles utilisés pour déterminer le montant recouvrable de nos UGT ou de nos groupes d'UGT, notamment en ce qui a trait aux taux d'actualisation, au capital, à la valeur des affaires nouvelles, aux charges, aux projections en matière de flux de trésorerie et aux multiplicateurs de marché, en raison du caractère incertain et prospectif de ces données d'entrée. Ces hypothèses pourraient différer des résultats réels, et les estimations pourraient changer d'une période à l'autre en raison d'événements futurs ou de révisions des hypothèses. Ces hypothèses clés sont décrites à la note 9.

Passifs relatifs aux contrats d'assurance

Les contrats d'assurance sont des contrats aux termes desquels nous acceptons un risque d'assurance important d'un titulaire de contrat en convenant d'indemniser le titulaire de contrat si un événement futur incertain spécifié le touche de façon défavorable. L'existence d'un risque d'assurance important dans des contrats individuels est évaluée grâce à un examen de portefeuilles de contrats présentant des caractéristiques de risques homogènes. Il est nécessaire de faire preuve de jugement pour établir le classement d'un contrat à titre de contrat d'assurance, de contrat de placement ou de contrat de service.

Comme l'explique la rubrique sur les fonds distincts de la présente note, certains contrats d'assurance aux termes desquels le titulaire de contrat assume les risques liés aux placements sous-jacents sont classés comme des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts dans nos états consolidés de la situation financière.

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance, y compris les prestations à payer et les provisions pour participations, sont déterminés conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, ainsi qu'aux exigences du BSIF. Comme le confirment les directives de l'Institut canadien des actuaires (l'« ICA »), la méthode actuelle d'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance, soit la méthode canadienne axée sur le bilan, répond aux exigences d'IFRS 4, *Contrats d'assurance* (« IFRS 4 »), et peut être utilisée conformément aux normes IFRS. Selon cette méthode, la valeur des passifs dans l'état de la situation financière est égale à la valeur des actifs requis pour les soutenir.

Certains contrats d'assurance contiennent des éléments de participation discrétionnaire, aux termes desquels le titulaire de contrat a le droit de recevoir des prestations complémentaires potentiellement importantes fondées sur les rendements de placements et autres résultats réels d'un bloc de contrats similaires. Les normes IFRS permettent le classement des éléments non garantis, ou de participation, de ces contrats dans le passif ou dans les capitaux propres, selon la nature de notre obligation envers le titulaire de contrat. Les contrats que nous établissons contiennent des obligations implicites envers le titulaire de contrat relativement aux éléments de participation discrétionnaire des contrats. Nous avons par conséquent choisi de classer ces éléments dans le passif, conformément au traitement comptable prévu par la méthode canadienne axée sur le bilan ainsi qu'aux directives de l'ICA.

Les dérivés incorporés dans des contrats d'assurance sont traités comme des dérivés séparés et évalués à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat, sauf quand le dérivé incorporé correspond lui-même à la définition d'un contrat d'assurance aux termes des normes IFRS, ou lorsque les risques et les caractéristiques du dérivé sont étroitement liés aux risques et caractéristiques du contrat hôte, ou encore lorsque le dérivé incorporé correspond à une option permettant au titulaire de contrat de racheter un contrat d'assurance pour un montant fixe ou pour un montant basé sur un montant fixe et sur un taux d'intérêt. Les dérivés qui ne sont pas traités séparément sont comptabilisés dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Un jugement important doit être exercé pour déterminer nos passifs relatifs aux contrats d'assurance, y compris les hypothèses nécessaires à leur détermination. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait se traduire par une évaluation différente des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les résultats réels pourraient différer des hypothèses, et les estimations pourraient changer d'une période à l'autre en raison d'événements futurs ou de révisions des hypothèses. Les hypothèses clés de même que les facteurs pris en considération lors du choix des hypothèses sont décrits à la note 10, tandis que les sensibilités sont décrites à la note 7.

Passifs financiers

Passifs relatifs aux contrats de placement

Les contrats que nous établissons aux termes desquels le titulaire de contrat ne nous transfère aucun risque d'assurance important, mais nous transfère un risque financier, sont considérés comme des passifs financiers et sont comptabilisés dans les contrats de placement. Les composantes service des contrats de placement sont traitées comme des contrats de service. Pour plus de renseignements sur le traitement des composantes service des contrats de placement, se reporter à la rubrique sur les contrats de service de la présente note.

Les passifs relatifs aux contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ou au coût amorti. Les contrats comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur à l'origine, puis à chaque période de présentation de l'information financière ultérieure. Les contrats comptabilisés au coût amorti sont initialement constatés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables à l'établissement du contrat. À chaque période ultérieure, les contrats sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les variations de la juste valeur des passifs relatifs aux contrats de placement comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net et l'amortissement des contrats comptabilisés au coût amorti sont inscrits au poste Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats de placement de nos états consolidés du résultat net. Les versements reçus des titulaires de contrat et les paiements versés à ceux-ci sont comptabilisés à titre d'augmentation ou de diminution des passifs relatifs aux contrats de placement dans nos états consolidés de la situation financière. Ces passifs sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire.

Comme l'explique la rubrique sur les fonds distincts de la présente note, certains contrats de placement aux termes desquels le titulaire de contrat assume les risques liés aux placements sous-jacents sont classés comme des contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts dans nos états consolidés de la situation financière. La comptabilisation des contrats de placement qui contiennent des éléments de participation discrétionnaire est expliquée à la rubrique sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance de la présente note.

Autres passifs

Les autres passifs sont évalués au coût amorti et comprennent les crédateurs, les marges de crédit, les mises en pension de titres, l'impôt et les autres charges à payer, les titres de financement de premier rang, les provisions, les obligations locatives à titre de preneur et un passif au titre des paiements différés. Les passifs liés aux provisions, autres que les passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement, sont comptabilisés relativement à des obligations actuelles juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, s'il est probable que ces obligations se traduiront par des sorties de ressources économiques et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les montants comptabilisés au titre de ces provisions constituent les meilleures estimations des dépenses nécessaires à l'extinction des obligations actuelles ou à leur transfert à une tierce partie à la date de l'état de la situation financière, compte tenu des risques et incertitudes inhérents et de la valeur temps de l'argent. Ces provisions sont réexaminées en fonction de l'évolution des faits et des circonstances pertinents.

Les obligations locatives sont initialement évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat de location en utilisant un taux d'actualisation fondé sur notre taux d'emprunt marginal. Par la suite, les obligations locatives sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres passifs incluent également le passif au titre de l'option de vente, qui est évalué à la juste valeur. Lors de la comptabilisation initiale, la valeur actualisée de l'option de vente est calculée en fonction de notre taux d'emprunt marginal. Les charges d'intérêts ultérieures constatées selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les révisions ultérieures du prix d'exercice payable attendu à l'égard de l'option de vente seront comptabilisées dans les états consolidés du résultat net. Dans l'éventualité où l'option de vente expirerait sans avoir été utilisée ou serait annulée, la valeur comptable du passif financier connexe serait d'abord comptabilisée dans les participations ne donnant pas le contrôle, et le montant excédentaire, le cas échéant, serait comptabilisé dans les bénéfices non distribués.

Se reporter à la note 3 pour plus de renseignements sur l'option de vente et sur le passif au titre des paiements différés.

Débetures de premier rang et titres de créance subordonnés

Les passifs au titre des débetures de premier rang et des titres de créance subordonnés sont inscrits au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction sont inscrits à même le passif et sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces passifs sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire.

Contrats de service

Les contrats que nous établissons pour des Clients aux termes desquels le Client ne nous transfère aucun risque d'assurance important et ne nous transfère aucun risque financier, y compris les contrats relatifs à des services de gestion de placements, sont classés dans les contrats de service. Les composantes service des contrats de placement sont également comptabilisées dans les contrats de service. Les produits tirés des honoraires découlant de ces contrats sont décrits à la rubrique « Comptabilisation des primes et des produits tirés des honoraires » de la présente note. Les coûts d'acquisition différés sont décrits à la rubrique « Autres actifs » de la présente note. Lorsque les coûts à engager pour respecter les obligations inhérentes au contrat excèdent les avantages économiques qui devraient être tirés du contrat, une provision est comptabilisée dans les autres passifs.

Fonds distincts

Les fonds distincts sont des produits pour lesquels nous établissons des contrats prévoyant des prestations dont le montant est directement lié à la juste valeur des placements constituant le fonds en question. Bien que les actifs sous-jacents soient inscrits à notre nom et que le titulaire de contrat lié à des fonds distincts n'y ait pas directement accès, les dispositions du contrat font en sorte que le titulaire assume les risques et bénéficie des avantages associés au rendement du fonds. En outre, nous offrons des garanties pour certains contrats. Nous recevons des produits tirés des honoraires liés aux fonds distincts. Ces produits sont inscrits au poste Produits tirés des honoraires qui figure dans nos états consolidés du résultat net. Les transferts que les titulaires de contrat effectuent entre le fonds général et les fonds distincts sont pris en compte au poste Transfert net aux (des) fonds distincts de nos états consolidés du résultat net. Les versements effectués dans les fonds distincts viennent s'ajouter au passif des fonds distincts et ne sont pas pris en compte à titre de produits dans les états consolidés du résultat net.

Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts

Les placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont comptabilisés séparément du total de l'actif du fonds général dans nos états consolidés de la situation financière et sont inscrits à la juste valeur. La juste valeur est déterminée d'après les cours du marché ou, si les cours ne sont pas disponibles, d'après les justes valeurs estimatives que nous avons établies.

Contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts

Les contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont comptabilisés séparément du total du passif du fonds général dans nos états consolidés de la situation financière. Les contrats d'assurance aux termes desquels le titulaire de contrat lié à des fonds distincts assume les risques liés aux placements sous-jacents sont classés dans les contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts. Les passifs présentés dans les contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont évalués selon le solde total des comptes des titulaires. Les variations de la juste valeur des placements d'un fonds distinct sont comptabilisées dans les profits nets (pertes nettes) réalisés et latents pour le fonds distinct et ne sont pas comptabilisées dans nos états consolidés du résultat net.

Les autres actifs et passifs liés à ces contrats d'assurance, comme les coûts payés pour l'acquisition et la mise en place des contrats et les passifs liés aux garanties que nous consentons, font partie du passif du fonds général et sont inscrits au poste Passifs relatifs aux contrats d'assurance de nos états consolidés de la situation financière.

Contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts

Les contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont comptabilisés séparément du total du passif du fonds général dans nos états consolidés de la situation financière. Les contrats de placement aux termes desquels le titulaire de contrat lié à des fonds distincts assume les risques liés aux placements sous-jacents sont classés dans les contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts. Les passifs présentés dans les contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont évalués selon le solde total des comptes des titulaires.

Les autres passifs liés à ces contrats de placement, comme les provisions pour contrats déficitaires nécessaires pour les composantes service, sont inclus dans le passif du fonds général et inscrits au poste Passifs relatifs aux contrats de placement de nos états consolidés de la situation financière.

Impôt sur le résultat

Les actifs et les passifs d'impôt exigible de la période considérée et des périodes antérieures sont évalués au montant que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de celles-ci. L'impôt différé est calculé en appliquant la méthode du report variable aux différences temporaires, à la date de l'état de la situation financière, entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable aux fins de la présentation de l'information financière. L'impôt exigible et l'impôt différé liés à des éléments inscrits aux autres éléments du résultat global ou directement aux capitaux propres, au cours de la période considérée ou de la période antérieure, sont par conséquent comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou les capitaux propres, et non dans nos états consolidés du résultat net. Les intérêts et les pénalités à payer aux administrations fiscales sont respectivement inscrits aux charges d'intérêts et aux charges d'exploitation dans nos états consolidés du résultat net.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont calculés selon les taux d'imposition et les lois fiscales qui devraient s'appliquer lorsque l'actif sera réalisé ou le passif réglé, c'est-à-dire, normalement, les taux d'imposition et les lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de nos états consolidés de la situation financière. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, ainsi que pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces actifs pourront être imputés. Pour chaque période de présentation de l'information financière, nous évaluons tous les éléments probants disponibles, tant positifs que négatifs, pour déterminer le montant à comptabiliser au titre des actifs d'impôt différé. La comptabilisation d'actifs d'impôt différé nécessite des estimations et un jugement important à l'égard des événements futurs, comme des projections relatives aux bénéfices imposables futurs, en fonction de l'information disponible à la date de clôture.

L'établissement de la charge d'impôt exigible et d'impôt différé nécessite que nous interprétions la législation fiscale des territoires où nous exerçons nos activités. La charge d'impôt présentée pour chaque période de présentation de l'information financière reflète nos estimations les plus probables, en fonction de l'information disponible à la date de clôture et des positions fiscales faisant l'objet d'un audit ou d'un appel par les autorités fiscales pertinentes. Dans l'éventualité où nos estimations des positions fiscales ou du moment de la réalisation des actifs ou passifs d'impôt différé diffèrent de nos prévisions, la charge d'impôt pourrait augmenter ou diminuer à l'avenir afin de refléter les résultats réels.

L'impôt différé est présenté à l'égard des différences temporaires découlant de participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées, sauf lorsque nous contrôlons la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et qu'il appert qu'elle ne se résorbera pas dans un avenir prévisible. Aucun actif ou passif d'impôt différé n'est comptabilisé à l'égard des différences temporaires résultant de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment où elle a été réalisée, n'a eu d'incidence ni sur le bénéfice comptable, ni sur le bénéfice imposable ou la perte fiscale. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés si nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, si les actifs et les passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat de la même entité imposable prélevés par la même administration fiscale, et si nous avons l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Pour déterminer l'incidence de l'impôt, nous devons nous conformer à la pratique actuarielle reconnue au Canada et aux normes IFRS. Selon la méthode canadienne axée sur le bilan, la détermination des passifs relatifs aux contrats d'assurance doit tenir compte de tous les flux de trésorerie associés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance prévus, y compris les impôts sur le résultat. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont par conséquent déterminés en tenant compte de toutes les incidences fiscales liées aux contrats sur une base actualisée, puis ajustés en fonction de tout actif et passif d'impôt différé connexe détenu conformément aux normes IFRS. Le résultat net de cet ajustement est de laisser l'effet d'actualisation de l'impôt différé lié aux différences temporaires sur les éléments fiscaux liés aux contrats dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

Pour les régimes à prestations déterminées, la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées est calculée par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées et au moyen d'hypothèses actuarielles qui représentent les meilleures estimations des variables futures qui auront un effet sur le coût final de cette obligation. Le taux d'actualisation utilisé pour nos principaux régimes à prestations déterminées est établi en fonction des rendements de marché des obligations de société de haute qualité libellées dans la monnaie dans laquelle les prestations seront versées, et dont la durée jusqu'à l'échéance se rapproche de celle des obligations. Les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur et sont détenus dans des fonds séparés gérés par des fiduciaires ou à titre de contrats d'assurance admissibles. La différence entre la juste valeur des actifs des régimes et la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées est constatée à titre d'actif ou de passif aux postes Autres actifs ou Autres passifs, respectivement, de nos états consolidés de la situation financière.

Les coûts comptabilisés dans nos états consolidés du résultat net comprennent le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés, tout profit ou perte lié à la réduction ou aux liquidations et les intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des prestations déterminées. La réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations déterminées, qui comprend l'incidence des modifications apportées aux hypothèses actuarielles qui sous-tendent le calcul du passif, les gains et pertes actuariels au titre du passif, l'écart entre le rendement des actifs des régimes et le montant inclus dans les intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des prestations déterminées, est reflétée immédiatement dans les autres éléments du résultat global. Le calcul de la charge et des obligations au titre des prestations déterminées fait appel au jugement, étant donné que leur comptabilisation dépend de diverses hypothèses actuarielles ayant trait aux taux d'actualisation, aux taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé et aux augmentations projetées de la rémunération. Ces hypothèses clés sont décrites à la note 25.

Dividendes

Les dividendes à payer aux actionnaires de la FSL inc. sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été autorisés ou approuvés. Les dividendes réinvestis en actions ordinaires additionnelles aux termes du régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions sont également inscrits aux dividendes, dans les bénéfices non distribués. Lorsque la FSL inc. a émis des actions ordinaires sur le capital autorisé aux termes du régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions, les actions additionnelles ont été inscrites aux actions ordinaires.

Comptabilisation des primes et des produits tirés des honoraires

Les primes brutes de tous les types de contrats d'assurance, à l'exception des contrats liés à des fonds distincts, sont généralement inscrites aux produits lorsqu'elles deviennent exigibles.

Les produits tirés des honoraires proviennent des contrats d'assurance et des contrats de service.

Les produits tirés des honoraires relatifs aux contrats d'assurance comprennent les honoraires tirés des contrats de fonds distincts, les honoraires liés aux garanties et les autres honoraires liés aux contrats d'assurance, et ils sont habituellement comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont rendus.

Les produits tirés des honoraires relatifs aux contrats de service représentent les honoraires associés aux contrats autres que d'assurance conclus avec les Clients, et ils comprennent les honoraires liés à la distribution, les frais de gestion des fonds et les autres frais basés sur l'actif ainsi que les honoraires relatifs aux services administratifs et les autres honoraires. Les honoraires liés à la distribution comprennent les honoraires tirés de la distribution des produits de placement et des autres activités des intermédiaires. Les frais de gestion des fonds et les autres frais basés sur l'actif comprennent les honoraires tirés des services de gestion de placements. Les honoraires relatifs aux services administratifs et les autres honoraires comprennent les honoraires tirés des services d'administration des contrats et d'autres services de gestion. Les produits tirés des honoraires relatifs aux contrats de service sont habituellement comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont rendus, soit à un moment précis ou au fil du temps. La majorité des produits tirés des honoraires relatifs aux contrats de service se composent de contreparties variables fondées sur un pourcentage de l'actif géré ou sur d'autres paramètres variables, et ils sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'il est hautement probable qu'aucun ajustement à la baisse important des produits comptabilisés n'aura lieu.

Paiements fondés sur des actions

Les options sur actions de la FSL inc. attribuées aux employés sont comptabilisées comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres. La charge de rémunération totale liée aux options sur actions est calculée en fonction de la juste valeur des options sur actions à la date de leur attribution et du nombre estimatif d'options qui devraient être acquises à la fin de la période d'acquisition des droits. La charge est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits à titre de charge de rémunération au poste Charges d'exploitation de nos états consolidés du résultat net, et un montant correspondant est inscrit au surplus d'apport dans les états consolidés des variations des capitaux propres. Lorsque les options sur actions sont exercées, de nouvelles actions ordinaires sont émises, le surplus d'apport est contrepassé et les actions ordinaires émises sont portées au crédit des actions ordinaires dans les états consolidés des variations des capitaux propres.

Les autres régimes de paiements fondés sur des actions établis en fonction de la valeur des actions ordinaires de la FSL inc. sont comptabilisés à titre de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie. Le total du passif au titre de ces régimes est calculé en fonction du nombre estimatif d'attributions dont les droits devraient être acquis à la fin de la période d'acquisition des droits. Les passifs sont calculés de nouveau à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et évalués à la juste valeur de l'attribution à la date de clôture. Les passifs sont comptabilisés et passés en charges suivant le mode linéaire sur les périodes d'acquisition des droits. Les passifs sont réglés en trésorerie à la fin de la période d'acquisition des droits.

Les attributions de droits à des paiements fondés sur des actions de la MFS Investment Management (la « MFS ») qui ont trait à ses propres actions sont comptabilisées comme des attributions de droits à des paiements fondés sur des actions qui sont réglées en trésorerie. Les attributions dont les droits sont acquis et non acquis ainsi que les actions émises aux termes de ces régimes sont comptabilisées à titre de passifs parce que la MFS a pour pratique de racheter aux employés leurs actions après une période de détention prescrite. Le total du passif au titre de ces régimes est calculé en fonction du nombre estimatif d'attributions dont les droits devraient être acquis à la fin de la période d'acquisition des droits. Les passifs sont comptabilisés sur la période d'acquisition des droits et sont évalués à leur juste valeur à chaque période de présentation de l'information financière; la variation de la juste valeur est comptabilisée à titre de charge de rémunération au poste Charges d'exploitation de nos états consolidés du résultat net. Les passifs sont réglés en trésorerie lorsque les actions sont rachetées auprès des employés.

Bénéfice de base et dilué par action

Le bénéfice de base par action est calculé en divisant le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises et en circulation.

Le bénéfice dilué par action ajuste le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires afin de tenir compte de l'incidence de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives et en présumant que les instruments convertibles sont convertis et que les options en circulation sont exercées. Le bénéfice dilué par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté par le nombre moyen pondéré ajusté d'actions ordinaires en circulation. En ce qui a trait aux instruments convertibles, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est augmenté de la charge d'intérêts après impôt sur les instruments convertibles, tandis que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est augmenté du nombre d'actions ordinaires qui seraient émises lors de la conversion. Dans le cas des options sur actions, il est présumé que le produit de l'exercice des options dont le prix d'exercice est inférieur au cours de marché moyen des actions ordinaires pour la période sert à racheter des actions ordinaires au cours de marché moyen pour la période. La différence entre le nombre d'actions ordinaires émises relativement à l'exercice des options dilutives et le nombre d'actions ordinaires qui auraient été rachetées au cours de marché moyen des actions ordinaires au cours de la période vient ajuster le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

2. Modifications de méthodes comptables

2.A Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées adoptées en 2019

2.A.i IFRS 16, Contrats de location (« IFRS 16 »)

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, qui remplace IAS 17, *Contrats de location* (« IAS 17 »), ainsi que ses interprétations connexes. IFRS 16 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information à fournir relativement aux contrats de location tant pour les preneurs que pour les bailleurs. Pour les preneurs, IFRS 16 vient éliminer le classement des contrats de location à titre de contrats de location simple ou de location-financement, et la norme exige que tous les contrats de location soient comptabilisés dans l'état de la situation financière, sauf pour certaines exceptions accordées par cette nouvelle norme. La comptabilisation demeure pour sa part essentiellement inchangée pour les bailleurs. Nous avons adopté IFRS 16 de façon rétrospective modifiée au 1^{er} janvier 2019, et nous avons comptabilisé les ajustements transitoires dans les bénéfices non distribués. Nos méthodes comptables conformes à IFRS 16 se présentent comme suit :

À la date de passation d'un contrat, nous évaluons si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Nous comptabilisons un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à l'égard des contrats de location pour lesquels nous agissons à titre de preneurs à la date de début de ces contrats. L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût, qui comprend le montant initial de l'obligation locative ainsi que certains ajustements, et il est par la suite amorti selon le mode linéaire, et la dotation aux amortissements est incluse au poste Charges d'exploitation dans les états consolidés du résultat net. L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat de location en utilisant un taux d'actualisation fondé sur notre taux d'emprunt marginal. Le taux d'actualisation varie selon les contrats de location, et il est établi en fonction de plusieurs facteurs, notamment la durée et la monnaie du contrat de location. La durée d'un contrat de location comprend la durée non résiliable ainsi que la période optionnelle pour laquelle il est raisonnablement certain que nous exercerons ou que nous n'exercerons pas une option de prolongation ou de résiliation en tenant compte de divers facteurs contribuant à créer un avantage économique à le faire. Par la suite, l'obligation locative est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et les intérêts sont imputés aux charges d'intérêts dans les états consolidés du résultat net. Les obligations locatives et les actifs au titre du droit d'utilisation sont réévalués lorsque des contrats de location sont modifiés.

En raison de l'adoption d'IFRS 16, nous avons comptabilisé des actifs au titre de droits d'utilisation de 744 \$ et des obligations locatives de 880 \$, présentés aux postes Autres actifs et Autres passifs, respectivement, dans nos états consolidés de la situation financière. L'adoption d'IFRS 16 ainsi que la décomptabilisation de soldes reportés de 105 \$ auparavant comptabilisés en vertu d'IAS 17 et l'incidence de l'impôt différé de 9 \$ ont réduit le solde d'ouverture des bénéfices non distribués après impôt de 22 \$ au 1^{er} janvier 2019.

Au moment de la transition à IFRS 16, nous avons appliqué des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée de contrats de location prévoyant des options de prolongement ou de résiliation. Notre taux d'emprunt marginal moyen pondéré appliqué à ces obligations locatives au 1^{er} janvier 2019 se chiffrait à 3,3 %. L'écart entre les obligations locatives de 880 \$ au 1^{er} janvier 2019 et les engagements liés aux contrats de location simple de 1 056 \$ au 31 décembre 2018 s'explique principalement par la valeur temps de l'argent.

2.A.ii Autres normes IFRS nouvelles et modifiées

Les normes IFRS nouvelles et modifiées suivantes prennent effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et elles n'ont eu aucune incidence significative sur nos états financiers consolidés.

En juin 2017, l'IASB a publié IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux* (« IFRIC 23 »), élaborée par l'IFRS Interpretations Committee. IFRIC 23 clarifie l'application des exigences en matière de comptabilisation et d'évaluation d'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, lorsqu'il existe une incertitude relative aux traitements fiscaux, et elle exige que les entités établissent si les traitements fiscaux devraient être considérés dans

leur ensemble ou individuellement. En outre, IFRIC 23 porte sur les hypothèses qu'une entité devrait formuler au sujet des contrôles des traitements fiscaux par les autorités fiscales, ainsi que sur la façon dont elle devrait tenir compte des changements dans les faits et circonstances. IFRIC 23 fournit également des indications sur la façon de déterminer le bénéfice imposable (la perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales inutilisées, les crédits d'impôt inutilisés et les taux d'imposition, en fonction de la probabilité qu'une autorité fiscale accepte un traitement fiscal incertain utilisé par une entité, ou qu'une entité se propose d'utiliser, dans sa déclaration de revenus. Nous avons adopté IFRIC 23 de façon rétrospective cumulative. L'adoption d'IFRIC 23 n'a pas eu d'incidence significative sur nos états financiers consolidés.

En octobre 2017, l'IASB a publié des modifications à portée limitée à IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*. Ces modifications précisent que les intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise à l'égard desquels la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée devraient être comptabilisés selon les exigences d'IFRS 9. Ces modifications doivent être appliquées de façon rétrospective, sauf pour certaines exceptions. Étant donné que nous étions admissibles à l'approche du report d'IFRS 9 et que nous avons choisi d'appliquer cette approche, nous continuerons d'appliquer IAS 39 à l'égard des intérêts à long terme dans des entreprises associées ou des coentreprises touchées par ces modifications.

En décembre 2017, l'IASB a publié *Améliorations annuelles des normes IFRS – Cycle 2015-2017*, qui prévoit de légères modifications à quatre normes IFRS. Ces modifications ont été appliquées de façon prospective.

En février 2018, l'IASB a publié *Modification, réduction ou liquidation d'un régime*, qui vient modifier IAS 19, *Avantages du personnel* (« IAS 19 »). En vertu d'IAS 19, au moment où un régime de retraite à prestations déterminées est modifié, réduit ou liquidé, le passif ou l'actif net au titre des prestations déterminées doit être réévalué. Ces modifications exigent qu'une entité utilise les hypothèses mises à jour découlant de cette réévaluation lorsqu'elle détermine le coût des services rendus au cours de la période et les intérêts nets pour la durée restante de la période de présentation de l'information financière, à la suite d'une modification au régime. Ces modifications ont été appliquées aux modifications, réductions ou liquidations de régimes qui ont eu lieu à compter du 1^{er} janvier 2019.

2.B Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées qui devraient être adoptées en 2020

L'IASB a publié les normes IFRS nouvelles et modifiées ci-dessous, que nous prévoyons adopter en 2020.

En mars 2018, l'IASB a publié son *Cadre conceptuel de l'information financière révisé* (le « Cadre conceptuel »), qui vient remplacer le *Cadre conceptuel de l'information financière* publié en 2010. Le Cadre conceptuel révisé renferme des définitions révisées d'un actif et d'un passif ainsi que de nouvelles indications sur l'évaluation, la décomptabilisation, la présentation et les informations à fournir. Le Cadre conceptuel révisé prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Nous ne prévoyons pas que l'adoption de ce cadre aura une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

En octobre 2018, l'IASB a publié *Définition d'une entreprise*, qui vient modifier IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Ces modifications clarifient la définition d'une entreprise afin d'aider les entités à déterminer si une transaction constitue un regroupement d'entreprises ou une acquisition d'actifs. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020 et doivent être appliquées de manière prospective. Nous ne prévoyons pas que l'adoption de ces modifications aura une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

En octobre 2018, l'IASB a publié *Définition du terme « significatif » (modifications d'IAS 1 et d'IAS 8)*. Ces modifications viennent clarifier la définition du terme « significatif », et leurs indications facilitent son application uniforme au sein des normes IFRS. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Nous ne prévoyons pas que l'adoption de ces modifications aura une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

En septembre 2019, l'IASB a publié un projet sur la réforme des taux d'intérêt de référence, qui comprend des modifications à IFRS 9, à IAS 39 et à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*. Ces modifications clarifient le fait que les entités peuvent continuer à appliquer certaines exigences de comptabilité de couverture en supposant que le taux d'intérêt de référence sur lequel les flux de trésorerie couverts et les flux de trésorerie liés à l'instrument de couverture sont fondés ne sera pas modifié par la réforme des taux d'intérêt de référence. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Nous évaluons actuellement l'incidence que l'adoption de ces modifications aura sur nos états financiers consolidés.

2.C Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées qui devraient être adoptées en 2021 ou par la suite

L'IASB a publié les normes nouvelles et modifiées ci-dessous, que nous devrions adopter en 2021 ou plus tard.

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9, qui remplace IAS 39. IFRS 9 comprend des indications relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers, à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilité de couverture. Le classement des actifs financiers est fondé sur les caractéristiques des flux de trésorerie ainsi que sur le modèle économique dans lequel les actifs sont détenus, et il établit la manière dont un instrument financier doit être comptabilisé et évalué. IFRS 9 introduit également, pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, un modèle de dépréciation qui nécessite la comptabilisation des pertes attendues au moment de la comptabilisation initiale d'un instrument financier, ainsi que la comptabilisation des pertes attendues sur la totalité de la durée de vie d'un instrument financier dans l'éventualité où certains critères seraient satisfaits. En outre, un nouveau modèle de comptabilité de couverture a été introduit afin de renforcer l'alignement avec les activités de gestion des risques. La norme prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. En octobre 2017, l'IASB a publié des modifications à portée limitée à IFRS 9. Ces modifications apportent des clarifications sur le classement de certains actifs financiers susceptibles de remboursement anticipé ainsi que sur la façon de comptabiliser un passif financier après sa modification. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Cependant, en vertu des modifications apportées à IFRS 4 susmentionnées, nous nous sommes prévalus de l'approche du report accordée par cette norme afin de continuer d'appliquer IAS 39. Nous évaluons actuellement l'incidence qu'auront IFRS 9 et ces modifications sur nos états financiers consolidés.

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »), qui remplace IFRS 4. IFRS 17 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de communication de l'information relatifs aux contrats d'assurance. IFRS 17 exige des entités qu'elles évaluent les passifs relatifs aux contrats d'assurance selon une méthode fondée sur la valeur actuelle liée au respect des obligations en ayant

recours à l'un des trois modèles d'évaluation en fonction de la nature des contrats. IFRS 17 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021 et doit être appliquée de façon rétrospective à chaque groupe de contrats d'assurance, à moins que cela soit impraticable. Si, et seulement si, il est impraticable d'appliquer de façon rétrospective IFRS 17 à un groupe de contrats d'assurance, les entités doivent appliquer IFRS 17 selon une approche rétrospective modifiée ou une méthode fondée sur la juste valeur. En juin 2019, l'IASB a publié aux fins de consultation publique un exposé-sondage dans lequel il propose des modifications ciblées d'IFRS 17. Dans le cadre de cet exposé-sondage, l'IASB a proposé de reporter la date d'entrée en vigueur de la norme d'une année pour la faire passer au 1^{er} janvier 2022, en plus de prolonger l'option de report d'IFRS 9 pour les assureurs jusqu'à cette même date. L'IASB continuera de discuter des commentaires reçus à l'égard de ces propositions, y compris les commentaires portant sur la date d'entrée en vigueur, avant de finaliser les modifications plus tard en 2020. IFRS 17 aura une incidence sur notre comptabilisation des contrats d'assurance et sur la présentation de notre rendement financier dans nos états consolidés du résultat net. Nous évaluons actuellement l'incidence qu'aura IFRS 17 sur nos états financiers consolidés.

3. Acquisitions et autres

Acquisition de BentallGreenOak

Le 1^{er} juillet 2019, nous avons acquis une participation de 56 % dans BentallGreenOak (« BGO »), qui provenait d'une fusion du groupe de sociétés Bentall Kennedy (« Bentall Kennedy ») et de GreenOak Real Estate (« GreenOak »), une société de placements immobiliers d'envergure mondiale. Les anciens actionnaires de GreenOak détiennent la participation restante dans BGO. La contrepartie totale de 411 \$ comprend un montant en trésorerie d'environ 192 \$ ainsi que notre participation de 44 % dans Bentall Kennedy qui, évaluée en fonction des flux de trésorerie actualisés, représente une contrepartie de 219 \$. L'entité regroupée est présentée dans notre secteur d'activité Gestion d'actifs.

La juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis s'établit comme suit :

	Au 1 ^{er} juillet 2019
Immobilisations incorporelles	238 \$
Actif net	23
Passifs d'impôt différé	(48)
Total des actifs nets identifiables, à la juste valeur	213
Participations ne donnant pas le contrôle ¹⁾	(339)
Goodwill lié à l'acquisition	537
Contrepartie totale	411 \$

1) Nous avons choisi d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle à la juste valeur à l'égard de cette acquisition. La juste valeur a été établie en calculant la quote-part de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs liés à la participation ne donnant pas le contrôle. Les hypothèses importantes relatives à l'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle comprennent les flux de trésorerie futurs après impôt estimatifs attendus, ainsi qu'une évaluation du taux d'actualisation approprié.

Le calcul de la juste valeur des actifs et des passifs identifiables est soumis à des améliorations, et il pourrait être ajusté de façon rétroactive afin de refléter de nouveaux renseignements obtenus à l'égard de faits et de circonstances existant à la date d'acquisition au cours de la période d'évaluation.

Cette transaction comporte deux autres composantes (les « autres composantes ») :

- A. Nous disposons d'une option nous permettant d'acquérir les actions en circulation restantes de BGO à compter de 2026 (l'« option d'achat »), tandis que les actionnaires minoritaires de BGO ont l'option de nous demander le rachat de leurs actions en 2027 (l'« option de vente »).
- B. En plus de notre participation de 56 % dans BGO, nous avons acquis les droits visant 75 % de la quote-part des anciens actionnaires de GreenOak dans le bénéfice de BGO pour la période allant de juillet 2019 à décembre 2027. La contrepartie devra être versée sous forme de paiements trimestriels au cours de cette période (les « paiements différés »).

La valeur actualisée de l'option de vente et des paiements différés est calculée en fonction de notre taux d'emprunt marginal, et les charges d'intérêts ultérieures constatées selon la méthode du taux d'intérêt effectif seront comptabilisées dans les états consolidés du résultat net. Des révisions ultérieures du prix d'exercice payable attendu à l'égard de l'option de vente seront comptabilisées dans les états consolidés du résultat net. Dans l'éventualité où l'option de vente expirerait sans avoir été utilisée ou serait annulée, la valeur comptable du passif financier connexe serait d'abord comptabilisée dans les participations ne donnant pas le contrôle, et le montant excédentaire, le cas échéant, serait comptabilisé dans les bénéfices non distribués. Si l'option d'achat est exercée, le passif lié aux autres composantes sera éteint et comptabilisé dans les bénéfices non distribués.

Les autres composantes sont des passifs financiers. Des montants de 951 \$ et de 467 \$ évalués à la valeur actualisée ont été initialement comptabilisés à l'égard de l'option de vente et des paiements différés au poste Autres actifs, et les participations ne donnant pas le contrôle a été réduite d'un montant correspondant, limité au montant initialement comptabilisé au moment de l'acquisition de BGO. Les montants excédentaires ont été comptabilisés dans les bénéfices non distribués. En date de l'acquisition, l'incidence sur nos actifs, nos passifs et nos capitaux propres s'établissait comme suit :

Au 1 ^{er} juillet 2019	Achat d'actions	Autres composantes	Total
Contrepartie en trésorerie	(192)\$	– \$	(192)\$
Actif net	23	–	23
Immobilisations incorporelles	238	–	238
Goodwill ¹⁾	537	–	537
Total de l'actif	606 \$	– \$	606 \$
Passif d'impôt différé	(48)\$	– \$	(48)\$
Passif au titre de l'option de vente	–	(951)	(951)
Passif au titre des paiements différés	–	(467)	(467)
Total du passif	(48)\$	(1 418)\$	(1 466)\$
Participations ne donnant pas le contrôle – Bentall Kennedy	(171)\$ ²⁾	171 \$	– \$
Participations ne donnant pas le contrôle – GreenOak ³⁾	(339)	324	(15)
Bénéfices non distribués	(48) ²⁾	923	875
Total des capitaux propres	(558)\$	1 418 \$	860 \$

1) Le goodwill de 537 \$ reflète les relations avec la clientèle non contractuelles de GreenOak. Une tranche d'environ 285 \$ du goodwill est déductible d'impôt.

2) Le montant total de 219 \$ représente la juste valeur de notre participation dans Bentall Kennedy transférée à titre de contrepartie.

3) La tranche restante de 15 \$ représente des actifs précisément identifiables pour lesquels les risques et les avantages reviennent aux anciens actionnaires de GreenOak et sont distribués au moyen d'une classe distincte d'actions.

Acquisitions et autres en Asie

Le 3 octobre 2017, nous avons conclu la première étape de l'acquisition des opérations du secteur de la retraite de la FWD Life Insurance Company (Bermuda) Limited (la « FWD »), pour une contrepartie totale d'environ 105 \$. Cette première étape comprenait l'acquisition des activités des fonds de prévoyance obligatoires, ainsi que l'entrée en vigueur d'une entente de distribution exclusive de 15 ans avec la FWD qui permet à la Sun Life Hong Kong Limited de distribuer ses produits de retraite par l'intermédiaire du réseau d'agences de la FWD à Hong Kong. La deuxième étape de l'acquisition comporte l'achat des comptes Occupational Retirement Schemes Ordinance de la FWD, ce qui devrait être fait en 2020, sous réserve de l'obtention des approbations réglementaires requises et de la satisfaction des conditions de clôture habituelles. Ces acquisitions nous permettront de consolider notre position au sein du marché des régimes de retraite de Hong Kong, et elles seront présentées dans notre secteur d'activité de l'Asie.

Le 17 octobre 2019, nous avons conclu une entente de bancassurance de 15 ans avec Tien Phong Commercial Bank (« TPBank »). TPBank connaît une croissance rapide, sa stratégie est axée sur le Client et elle se démarque en tant que chef de file du numérique au Vietnam. Cette nouvelle entente répond à notre priorité stratégique : être chef de file en Asie grâce à l'excellence de la distribution. L'entente prévoit un paiement initial d'environ 107 \$, qui sera financé au moyen de ressources internes. Le paiement initial sera inscrit à l'actif à titre d'immobilisation incorporelle, et il sera amorti sur 15 ans selon le mode des unités d'œuvre.

Acquisition en cours

Le 17 décembre 2019, nous avons conclu une entente avec InfraRed Capital Partners (« InfraRed ») un gestionnaire mondial d'infrastructures et de placements immobiliers, en vue d'acheter une participation de 80 % dans l'entité et d'avoir la possibilité d'acquérir la participation restante dans l'avenir. InfraRed fera partie de notre secteur d'activité Gestion d'actifs. La transaction devrait être conclue au cours du premier semestre de 2020, sous réserve de l'obtention des approbations réglementaires et de la satisfaction des conditions de clôture habituelles.

4. Information sectorielle

La Compagnie compte cinq secteurs d'activité à présenter : Canada, États-Unis, Gestion d'actifs, Asie et Organisation internationale. Avant 2019, ces secteurs d'activité étaient désignés par les appellations FSL du Canada, FSL des États-Unis, Gestion d'actifs FSL, FSL Asie et Organisation internationale.

Ces secteurs d'activité exercent leurs activités dans le domaine des services financiers et ils reflètent notre structure de gestion et notre information financière interne. Sous Organisation internationale sont groupés les résultats de notre division au Royaume-Uni et des Services de soutien généraux, qui comprennent les activités liées au portefeuille fermé de réassurance ainsi que les produits tirés des placements, les charges, le capital et les autres éléments qui ne sont pas attribués à nos autres organisations.

Les produits de nos secteurs d'activité proviennent surtout des affaires liées à l'assurance-vie et à l'assurance-maladie, à la gestion de placements et aux rentes, ainsi qu'aux fonds communs de placement. Les produits non attribués aux divisions stratégiques proviennent principalement des placements et du résultat sur le capital de l'Organisation internationale. Les opérations entre les secteurs sont réalisées dans des conditions de concurrence normale et les prix, établis en conséquence, comme c'est le cas pour les opérations avec des tiers.

Les charges de chaque secteur d'activité peuvent inclure des coûts directement engagés ou des services directement fournis au nom du secteur au niveau de l'entreprise. En ce qui a trait aux coûts qui ne sont pas directement imputables à l'un de nos secteurs d'activité, nous avons recours à un cadre de communication de l'information à la direction qui utilise des hypothèses, des jugements et des méthodes pour attribuer les coûts généraux et les charges indirectes à nos secteurs d'activité.

Les opérations intersectorielles se composent principalement de conventions de financement interne évaluées à la juste valeur en cours au moment de leur négociation, tandis que les produits intersectoriels tirés des placements se composent principalement d'intérêts versés par les États-Unis à l'Organisation internationale. Pour leur part, les produits intersectoriels tirés des honoraires se composent principalement d'honoraires de gestion d'actifs versés à Gestion d'actifs par le Canada et l'Organisation internationale, ainsi que d'honoraires liés à la distribution de produits versés par Gestion d'actifs à l'Asie. Les opérations intersectorielles sont présentées dans la colonne Ajustements de consolidation des tableaux qui suivent.

La direction considère que les Clients externes sont des particuliers et des entreprises. Nous ne dépendons pas d'un Client en particulier, car aucun n'est important individuellement pour nos activités.

Les résultats par secteur pour les exercices clos les 31 décembre s'établissent comme suit :

	Canada	États-Unis	Gestion d'actifs	Asie	Organisation internationale	Ajustements de consolidation	Total
2019							
Montant brut des primes :							
Rentes	3 276 \$	1 \$	– \$	2 \$	23 \$	– \$	3 302 \$
Assurance-vie	5 178	1 605	–	2 597	90	–	9 470
Assurance-maladie	5 629	4 232	–	31	16	–	9 908
Montant brut total des primes	14 083	5 838	–	2 630	129	–	22 680
À déduire : primes cédées	1 488	662	–	222	20	–	2 392
Produits nets tirés des placements							
(pertes nettes de placements)	6 474	2 802	83	2 865	936	(20)	13 140
Produits tirés des honoraires	1 320	86	4 309	531	149	(144)	6 251
Total des produits	20 389	8 064	4 392	5 804	1 194	(164)	39 679
À déduire :							
Total des prestations et charges	19 317	7 878	3 229	5 172	1 014	(164)	36 446
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	15	28	262	51	(70)	–	286
Bénéfice net total (perte nette totale)	1 057 \$	158 \$	901 \$	581 \$	250 \$	– \$	2 947 \$
À déduire :							
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux titulaires de contrat avec participation	174	(5)	–	61	–	–	230
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	4	–	–	–	4
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	883 \$	163 \$	897 \$	520 \$	250 \$	– \$	2 713 \$
2018							
Montant brut des primes :							
Rentes	3 261 \$	– \$	– \$	1 \$	(79)\$	– \$	3 183 \$
Assurance-vie	4 796	1 633	–	2 154	94	–	8 677
Assurance-maladie	5 316	3 767	–	24	14	–	9 121
Montant brut total des primes	13 373	5 400	–	2 179	29	–	20 981
À déduire : primes cédées	1 487	597	–	232	23	–	2 339
Produits nets tirés des placements							
(pertes nettes de placements)	1 942	305	13	76	79	(26)	2 389
Produits tirés des honoraires	1 240	73	4 111	514	154	(126)	5 966
Total des produits	15 068	5 181	4 124	2 537	239	(152)	26 997
À déduire :							
Total des prestations et charges	13 497	5 183	2 930	1 919	109	(152)	23 486
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	308	(19)	284	51	(27)	–	597
Bénéfice net total (perte nette totale)	1 263 \$	17 \$	910 \$	567 \$	157 \$	– \$	2 914 \$
À déduire : bénéfice net (perte nette) attribuable aux titulaires de contrat avec participation							
	321	(35)	–	12	–	–	298
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	942 \$	52 \$	910 \$	555 \$	157 \$	– \$	2 616 \$

Les actifs et passifs par secteur s'établissent comme suit :

	Canada	États-Unis	Gestion d'actifs	Asie	Organisation internationale	Ajustements de consolidation	Total
Au 31 décembre 2019							
Total de l'actif du fonds général	94 909 \$	34 711 \$	5 666 \$	31 285 \$	13 930 \$	(272)\$	180 229 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	98 758 \$	514 \$	– \$	6 675 \$	11 026 \$	– \$	116 973 \$
Total du passif du fonds général	86 847 \$	31 044 \$	4 250 \$	25 750 \$	8 102 \$	(272)\$	155 721 \$
Au 31 décembre 2018							
Total de l'actif du fonds général	86 697 \$	34 584 \$	4 468 \$	28 855 \$	14 378 \$	(217)\$	168 765 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	85 885 \$	491 \$	– \$	6 173 \$	10 513 \$	– \$	103 062 \$
Total du passif du fonds général	78 946 \$	30 671 \$	2 396 \$	23 692 \$	8 707 \$	(217)\$	144 195 \$

Les produits et l'actif de nos secteurs d'activité diffèrent de ceux de nos secteurs géographiques en raison principalement de la division géographique de nos secteurs Gestion d'actifs et Organisation internationale.

Le tableau suivant présente les produits par pays pour Gestion d'actifs et pour l'Organisation internationale.

	Gestion d'actifs		Organisation internationale	
	2019	2018	2019	2018
Pour les exercices clos les 31 décembre				
Produits :				
États-Unis	4 139 \$	3 945 \$	191 \$	58 \$
Royaume-Uni	32	–	903	142
Canada ¹⁾	210	179	93	38
Autres pays	11	–	7	1
Total des produits	4 392 \$	4 124 \$	1 194 \$	239 \$

1) Constitué des activités canadiennes de Bentall Kennedy et de Placements institutionnels Sun Life (Canada) inc. pour Gestion d'actifs.

Le tableau suivant présente le total de l'actif par pays pour Gestion d'actifs et pour l'Organisation internationale.

	Gestion d'actifs		Organisation internationale	
	2019	2018	2019	2018
Aux 31 décembre				
Total de l'actif du fonds général				
États-Unis	4 770 \$	4 147 \$	2 329 \$	2 550 \$
Royaume-Uni	145	–	8 210	8 274
Canada ¹⁾	534	321	3 202	3 384
Autres pays	217	–	189	170
Total de l'actif du fonds général	5 666 \$	4 468 \$	13 930 \$	14 378 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts :				
Royaume-Uni	– \$	– \$	11 026 \$	10 513 \$
Total des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	– \$	– \$	11 026 \$	10 513 \$

1) Constitué des activités canadiennes de Bentall Kennedy et de Placements institutionnels Sun Life (Canada) inc. pour Gestion d'actifs.

5. Total des placements et produits nets tirés des placements connexes

5.A Juste valeur des placements

5.A.i Valeur comptable et juste valeur des actifs financiers

Les valeurs comptables et les justes valeurs de nos actifs financiers sont présentées dans le tableau qui suit :

Aux	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actif				
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	9 575 \$	9 575 \$	9 506 \$	9 506 \$
Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	67 894	67 894	61 402	61 402
Titres de créance – disponibles à la vente ¹⁾	13 712	13 712	13 041	13 041
Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais du résultat net	4 474	4 474	4 014	4 014
Titres de capitaux propres – disponibles à la vente	313	313	620	620
Prêts hypothécaires et autres prêts ¹⁾	48 222	52 028	46 822	48 434
Actifs dérivés	1 548	1 548	1 112	1 112
Autres placements – à la juste valeur par le biais du résultat net ²⁾	3 016	3 016	2 701	2 701
Autres placements – disponibles à la vente ²⁾	813	813	621	621
Avances sur contrats	3 218	3 218	3 222	3 222
Total des actifs financiers³⁾	152 785 \$	156 591 \$	143 061 \$	144 673 \$

- Au 31 décembre 2019, la juste valeur des placements assortis de flux de trésorerie contractuels passant pas l'évaluation du critère URPI comprend : des titres de créance – disponibles à la vente de 13 602 \$ (12 914 \$ au 31 décembre 2018), des prêts hypothécaires et autres prêts soutenant les passifs relatifs aux contrats d'assurance de 47 398 \$ (43 826 \$ au 31 décembre 2018) et des prêts hypothécaires et autres prêts ne soutenant pas les passifs relatifs aux contrats d'assurance de 4 315 \$ (4 410 \$ au 31 décembre 2018)
- Les autres placements (à la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente) comprennent nos placements dans les fonds distincts, les fonds communs de placement et les sociétés en commandite simple.
- Les placements de 161 619 \$ (151 726 \$ au 31 décembre 2018) présentés dans nos états consolidés de la situation financière comprennent le total des actifs financiers présenté dans le tableau ci-dessus, des immeubles de placement de 7 306 \$ (7 157 \$ au 31 décembre 2018) et d'autres placements – actifs non financiers de 1 528 \$ (1 508 \$ au 31 décembre 2018).

Nos prêts hypothécaires et autres prêts sont généralement comptabilisés au coût amorti. La juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts, aux fins de la présentation de l'information, est déterminée en fonction des méthodes et hypothèses décrites à la note 5.A.ii. Au 31 décembre 2019, des montants de 41 858 \$ et de 10 170 \$ étaient classés dans les niveaux 2 et 3, respectivement, de la hiérarchie des justes valeurs, comme il est décrit à la présente note (40 730 \$ et 7 704 \$ au 31 décembre 2018).

Les passifs dérivés d'une juste valeur de 2 040 \$ (2 295 \$ au 31 décembre 2018) sont également inscrits aux états consolidés de la situation financière.

Les avances sur contrats sont comptabilisées selon le solde du capital impayé. La juste valeur des avances sur contrats, aux fins de la présentation de l'information, se rapproche de leur valeur comptable, puisque les avances sur contrats sont entièrement garanties par la valeur des contrats sur lesquels elles sont consenties. Les avances sur contrats sont classées dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

5.A.ii Méthodes et hypothèses relatives à la juste valeur

La juste valeur des titres de créance de gouvernements et de sociétés est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de méthodes d'évaluation courantes sur le marché, comme l'analyse des flux de trésorerie actualisés, la fixation des prix par consensus entre différentes maisons de courtage qui sont habituellement les teneurs de marché ou d'autres techniques similaires. Les hypothèses et les données servant à l'évaluation selon ces méthodes d'évaluation courantes sur le marché sont principalement déterminées en fonction des données de marché observables et comprennent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations effectuées sur des instruments similaires ou identiques, les cours publiés par les maisons de courtage, les écarts entre les émetteurs, les cours acheteurs et les données de référence, y compris les publications d'études du marché. Dans des circonstances limitées, des cours non officiels fournis par des courtiers sont utilisés.

La juste valeur des titres adossés à des créances est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires, lorsqu'ils sont disponibles, ou selon des méthodes et données d'évaluation analogues à celles utilisées pour les titres de créance de gouvernements et de sociétés. Les données d'évaluation additionnelles comprennent les caractéristiques structurelles des titres et les données sur la performance des garanties sous-jacentes, notamment les vitesses des paiements anticipés et les défauts de paiement. Les vitesses prévues des paiements anticipés sont principalement fondées sur les vitesses observées précédemment sur le marché, ajustées en fonction des taux d'intérêt futurs attendus. Dans les cas où les données de marché observables sont insuffisantes pour évaluer les titres, des cours non officiels fournis par des courtiers sont utilisés.

La juste valeur des titres de capitaux propres est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des titres de capitaux propres, qui comprennent des analyses des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques faisant appel à des comparaisons avec des données de référence. Les données d'évaluation comprennent principalement les flux de trésorerie et les bénéfices d'exploitation futurs attendus, les dividendes, les taux d'actualisation du marché, ainsi que les multiples de capitalisation de sociétés comparables.

La juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au moyen d'un taux d'intérêt courant du marché applicable aux instruments financiers ayant des caractéristiques semblables sur le plan du rendement, de la qualité du crédit et de l'échéance. Les données d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque liés aux activités de crédit et aux émissions de prêts courantes. Les écarts ajustés en fonction du risque sont établis selon le crédit et la liquidité de l'emprunteur, ainsi que selon l'échéance et d'autres caractéristiques propres aux prêts. Les prêts hypothécaires et autres prêts à long terme sont généralement classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. La donnée d'entrée non observable importante est la tranche de ces écarts ajustés en fonction du risque correspondant à des durées de 20 ans ou plus pour les prêts hypothécaires et de 10 ans ou plus pour les autres prêts.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est fonction du type de dérivé. La juste valeur des contrats à terme standardisés et des options négociés en Bourse est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs, tandis que la juste valeur des dérivés négociés de gré à gré est déterminée selon des modèles d'évaluation, comme l'analyse des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées sur le marché, faisant principalement appel à des données de marché observables. Les données utilisées pour l'évaluation des dérivés négociés de gré à gré peuvent comprendre les courbes de swap de taux d'intérêt, les cours de change au comptant et à terme, les cours des indices, la valeur des titres sous-jacents, les dividendes prévus, les surfaces de volatilité et, dans certaines circonstances limitées, les cours de contreparties. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré tient également compte des ajustements des évaluations du crédit pour refléter le risque de crédit tant pour la contrepartie au dérivé que pour nous-mêmes, ainsi que de l'incidence de facteurs contractuels conçus pour réduire notre exposition au risque de crédit, comme des garanties et des droits juridiques de compensation en vertu de conventions-cadres de compensation. Les données d'entrée utilisées pour déterminer l'ajustement approprié à apporter aux évaluations au titre du crédit sont habituellement tirées d'informations mises à la disposition du public et comprennent les écarts de swap sur défaillance lorsque ceux-ci sont disponibles, les écarts de taux liés au rendement d'obligations précises, ou les données cumulatives sur les défaillances publiées, ajustées pour tenir compte des tendances actuelles, lorsque les écarts de swap sur défaillance ne sont pas disponibles.

La juste valeur des autres placements est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des titres de capitaux propres, qui comprennent des analyses des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques faisant appel à des comparaisons avec des données de référence. Les données d'évaluation comprennent principalement les flux de trésorerie et les bénéfices d'exploitation futurs attendus, les dividendes, les taux d'actualisation du marché, ainsi que les multiples de capitalisation de sociétés comparables.

La juste valeur des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus ainsi que de modèles qui actualisent les flux de trésorerie nets futurs attendus en fonction des taux d'intérêt courants du marché compte tenu des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des immeubles. Les flux de trésorerie futurs nets attendus incluent les flux de trésorerie contractuels et projetés et les charges d'exploitation prévues et tiennent compte des intérêts et des taux de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché. En plus des produits locatifs attendus des contrats de location en vigueur, les estimations relatives aux entrées de trésorerie futures incluent les produits projetés des contrats de location futurs, lesquels sont fondés sur des hypothèses importantes qui cadrent avec les conditions actuelles du marché. Les taux de location futurs sont estimés en fonction de l'emplacement, du type et de la qualité des immeubles, compte tenu des données du marché et des prévisions en date de l'évaluation. Les justes valeurs sont habituellement comparées aux informations du marché y compris les transactions récentes visant des actifs comparables, afin de vérifier leur caractère raisonnable. Les méthodes et données d'entrée utilisées par ces modèles sont conformes aux normes d'évaluation du secteur immobilier. Les évaluations sont effectuées à l'externe et à l'interne par des évaluateurs immobiliers agréés.

La juste valeur des titres à court terme est estimée en ajustant leur valeur comptable en fonction du risque de crédit, lorsque cela est approprié.

La juste valeur des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs ou de l'information indépendante relative à l'évaluation fournie par les gestionnaires de placements. La juste valeur des placements directs faisant partie des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, comme les titres à court terme et les titres de créance de gouvernements et de sociétés, est déterminée en fonction des méthodes et données d'évaluation décrites ci-dessus dans les paragraphes relatifs à chacun de ces types d'actifs.

Les méthodes et hypothèses servant à déterminer les justes valeurs des passifs relatifs aux contrats de placement sont présentées à la note 10.B.

5.A.iii Hiérarchie des justes valeurs

Nous classons nos actifs et nos passifs comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux en fonction du niveau de priorité des données d'entrée utilisées pour l'évaluation de la juste valeur, comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur est établie d'après le cours coté non ajusté d'actifs et de passifs identiques sur des marchés actifs. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 1 la trésorerie et les équivalents de trésorerie, certains titres de gouvernements et d'organismes américains, les titres de capitaux propres négociés en Bourse, ainsi que certaines unités de fonds distincts et certains titres de fonds communs de placement détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Niveau 2 : La juste valeur est établie d'après le cours coté d'actifs et de passifs semblables sur des marchés actifs, d'après les cours obtenus au moyen de techniques d'évaluation ayant recours à des données d'entrée observables importantes ou d'après des données d'entrée qui sont tirées principalement de données de marché observables ou corroborées à partir de celles-ci au moyen d'une analyse de corrélation ou autrement. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 2 les titres de créance des gouvernements fédéral et provinciaux ou de municipalités du Canada, d'autres gouvernements étrangers et de sociétés, certains titres adossés à des créances, les dérivés négociés de gré à gré, ainsi que certaines unités de fonds distincts et certains titres de fonds communs de placement détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Niveau 3 : La juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation ayant recours à une ou à plusieurs données d'entrée importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables. Ces données d'entrée non observables reflètent nos prévisions à propos des hypothèses utilisées par les différents intervenants sur le marché dans le cadre de l'évaluation d'actifs et de passifs. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 3 certaines obligations de sociétés, certains autres placements, les immeubles de placement et le passif au titre de l'option de vente.

Les tableaux suivants présentent nos actifs et nos passifs comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente selon leur niveau de hiérarchie.

Aux	31 décembre 2019				31 décembre 2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif								
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	9 044 \$	531 \$	– \$	9 575 \$	8 926 \$	580 \$	– \$	9 506 \$
Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	1 641	66 005	248	67 894	1 253	59 776	373	61 402
Titres de créance – disponibles à la vente	1 363	12 299	50	13 712	1 513	11 485	43	13 041
Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais du résultat net	1 868	2 418	188	4 474	1 967	1 845	202	4 014
Titres de capitaux propres – disponibles à la vente	152	126	35	313	398	186	36	620
Actifs dérivés	20	1 528	–	1 548	27	1 085	–	1 112
Autres placements	1 000	384	2 445	3 829	898	183	2 241	3 322
Immeubles de placement	–	–	7 306	7 306	–	–	7 157	7 157
Total des placements évalués à la juste valeur	15 088 \$	83 291 \$	10 272 \$	108 651 \$	14 982 \$	75 140 \$	10 052 \$	100 174 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	26 380	90 044	549	116 973	24 705	76 761	1 596	103 062
Total des actifs évalués à la juste valeur	41 468 \$	173 335 \$	10 821 \$	225 624 \$	39 687 \$	151 901 \$	11 648 \$	203 236 \$
Passif								
Passifs relatifs aux contrats de placement	– \$	– \$	2 \$	2 \$	– \$	– \$	3 \$	3 \$
Passifs dérivés	14	2 026	–	2 040	11	2 284	–	2 295
Passif au titre de l'option de vente	–	–	956	956	–	–	–	–
Total des passifs évalués à la juste valeur	14 \$	2 026 \$	958 \$	2 998 \$	11 \$	2 284 \$	3 \$	2 298 \$

Au poste Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net sont regroupés les titres suivants :

Aux	31 décembre 2019				31 décembre 2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Gouvernement du Canada	– \$	3 875 \$	15 \$	3 890 \$	– \$	3 815 \$	15 \$	3 830 \$
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	–	13 811	15	13 826	–	11 852	14	11 866
Gouvernements et organismes américains	1 641	106	1	1 748	1 253	125	2	1 380
Autres gouvernements étrangers	–	5 172	9	5 181	–	4 895	34	4 929
Sociétés	–	37 508	173	37 681	–	34 665	205	34 870
Titres adossés à des créances :								
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux	–	1 753	6	1 759	–	1 464	3	1 467
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels	–	2 176	–	2 176	–	1 961	–	1 961
Titres garantis par des créances	–	157	–	157	–	143	–	143
Autres	–	1 447	29	1 476	–	856	100	956
Total des titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	1 641 \$	66 005 \$	248 \$	67 894 \$	1 253 \$	59 776 \$	373 \$	61 402 \$

Au poste Titres de créance – disponibles à la vente sont regroupés les titres suivants :

Aux	31 décembre 2019				31 décembre 2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Gouvernement du Canada	– \$	2 556 \$	– \$	2 556 \$	– \$	1 746 \$	– \$	1 746 \$
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	–	1 139	–	1 139	–	1 199	–	1 199
Gouvernements et organismes américains	1 363	–	–	1 363	1 513	14	–	1 527
Autres gouvernements étrangers	–	735	1	736	–	716	1	717
Sociétés	–	5 039	45	5 084	–	4 971	42	5 013
Titres adossés à des créances :								
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux	–	777	–	777	–	766	–	766
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels	–	362	–	362	–	386	–	386
Titres garantis par des créances	–	730	–	730	–	804	–	804
Autres	–	961	4	965	–	883	–	883
Total des titres de créance – disponibles à la vente	1 363 \$	12 299 \$	50 \$	13 712 \$	1 513 \$	11 485 \$	43 \$	13 041 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2019 et en 2018.

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et les soldes de clôture des actifs et passifs classés dans le niveau 3.

Pour les exercices clos les	Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance – disponibles à la vente	Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de capitaux propres – disponibles à la vente	Autres placements	Immeubles de placement	Total des placements évalués à la juste valeur	Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	Total des actifs évalués à la juste valeur	Passif au titre de l'option de vente
31 décembre 2019										
Solde d'ouverture	373 \$	43 \$	202 \$	36 \$	2 241 \$	7 157 \$	10 052 \$	1 596 \$	11 648 \$	– \$
Acquisitions	–	–	–	–	13	–	13	–	13	951
Inclus dans le résultat net ^{1), 2), 3)}	28	–	(2)	(23)	(80)	238	161	45	206	11
Inclus dans les autres éléments du résultat global ²⁾	–	4	–	2	13	–	19	–	19	–
Achats	85	35	5	22	521	689	1 357	152	1 509	–
Ventes/paiements	(49)	–	(9)	–	(122)	(701)	(881)	(59)	(940)	–
Règlements	(40)	–	–	–	–	–	(40)	(1)	(41)	–
Transferts au niveau 3 ⁴⁾	15	–	–	–	–	–	15	–	15	–
Transferts hors du niveau 3 ^{4), 5)}	(159)	(31)	(4)	–	(110)	–	(304)	(1 178)	(1 482)	–
Conversion des monnaies étrangères ⁶⁾	(5)	(1)	(4)	(2)	(31)	(77)	(120)	(6)	(126)	(6)
Solde de clôture	248 \$	50 \$	188 \$	35 \$	2 445 \$	7 306 \$	10 272 \$	549 \$	10 821 \$	956 \$
Profits (pertes) inclus(es) dans le bénéfice relativement aux instruments encore détenus à la date de clôture ¹⁾	4 \$	– \$	(3) \$	– \$	(78) \$	272 \$	195 \$	25 \$	220 \$	– \$
31 décembre 2018										
Solde d'ouverture	417 \$	136 \$	167 \$	38 \$	1 721 \$	7 067 \$	9 546 \$	1 154 \$	10 700 \$	– \$
Inclus dans le résultat net ^{1), 2), 3)}	(4)	–	9	–	69	441	515	29	544	–
Inclus dans les autres éléments du résultat global ²⁾	–	(5)	–	(8)	(9)	–	(22)	–	(22)	–
Achats	164	140	19	4	644	621	1 592	430	2 022	–
Ventes/paiements	(49)	(6)	–	(1)	(227)	(1 113)	(1 396)	(31)	(1 427)	–
Règlements	(21)	(4)	–	(1)	–	–	(26)	(1)	(27)	–
Transferts au niveau 3 ⁴⁾	12	1	–	1	–	–	14	4	18	–
Transferts hors du niveau 3 ⁴⁾	(159)	(221)	–	–	–	–	(380)	(5)	(385)	–
Conversion des monnaies étrangères ⁶⁾	13	2	7	3	43	141	209	16	225	–
Solde de clôture	373 \$	43 \$	202 \$	36 \$	2 241 \$	7 157 \$	10 052 \$	1 596 \$	11 648 \$	– \$
Profits (pertes) inclus(es) dans le bénéfice relativement aux instruments encore détenus à la date de clôture ¹⁾	5 \$	– \$	9 \$	– \$	69 \$	331 \$	414 \$	27 \$	441 \$	– \$

- Inclus dans le poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) de nos états consolidés du résultat net pour le total des placements évalués à la juste valeur.
- Le calcul du total des profits et des pertes inclus dans le résultat net et dans les autres éléments du résultat global présume que les transferts au niveau 3 ou hors de celui-ci ont lieu au début de la période. Pour les actifs ou les passifs qui ont été transférés au niveau 3 au cours de la période de présentation de l'information financière, le tableau ci-dessus présente la totalité de la variation de la juste valeur pour la période. Pour les transferts hors du niveau 3 effectués au cours de la période de présentation de l'information financière, la variation de la juste valeur pour la période est exclue du tableau.
- Le poste Immeubles de placement inclus dans le résultat net comprend des variations de la juste valeur des immeubles de placement de 305 \$ (529 \$ en 2018), déduction faite de l'amortissement des commissions de location et des avantages incitatifs liés à la prise à bail de 67 \$ (88 \$ en 2018).
- Les transferts au niveau 3 surviennent lorsque les données d'entrée servant à la détermination des prix des actifs et des passifs ne sont pas observables sur le marché et que, par conséquent, elles ne répondent plus aux définitions des niveaux 1 ou 2 à la date de clôture. Les transferts hors du niveau 3 ont lieu lorsque les données d'entrée servant à la détermination des prix deviennent plus transparentes et qu'elles répondent aux critères du niveau 1 ou du niveau 2, et ils découlent donc principalement du fait que des données de marché observables sont disponibles à la date de clôture, nous libérant ainsi de l'obligation de nous fier à des données d'entrée non observables.
- Une mise à jour de certains critères précis servant à évaluer le classement par niveau des instruments financiers a été effectuée en 2019 afin de se conformer aux pratiques du secteur. Cette mise à jour s'est soldée par des transferts hors du niveau 3, y compris des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts de 1 178 \$ et d'autres placements de 110 \$ qui ont été transférés vers le niveau 2 en raison de la disponibilité de données d'entrée observables et d'autres critères.
- Le poste Conversion des monnaies étrangères a trait à l'incidence de la conversion en dollars canadiens des actifs et des passifs de niveau 3 de filiales étrangères libellés dans la monnaie fonctionnelle de ces filiales.

Données d'entrée non observables et sensibilité des actifs et passifs de niveau 3

Nos actifs et passifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs sont principalement composés d'immeubles de placement, de titres de créance, d'autres placements et le passif au titre de l'option de vente.

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie décrite à la note 5.A.ii. Les principales données d'entrée non observables utilisées dans l'évaluation des immeubles de placement au 31 décembre 2019 comprennent ce qui suit :

- Valeur locative estimée : la valeur locative estimée est calculée en fonction du loyer contractuel et d'autres transactions de location sur le marché local, déduction faite des charges d'exploitation remboursables. Une augmentation (diminution) de la valeur locative estimée se traduirait par une augmentation (diminution) de la juste valeur. La valeur locative estimée varie selon le type d'immeuble : immeubles de détail, immeubles de bureaux et biens immobiliers industriels. La valeur locative estimée (en dollars, par pied carré, par année) varie entre 12,00 \$ et 76,00 \$ pour les immeubles de détail et de bureaux et entre 3,00 \$ et 15,00 \$ pour les biens immobiliers industriels.
- Taux de croissance de la location : le taux de croissance de la location se fonde généralement sur le comportement attendu du marché, qui est influencé par la nature et la situation géographique du bien immobilier. Une augmentation (diminution) du taux de croissance de la location se traduirait par une augmentation (diminution) de la juste valeur. Le taux de croissance de la location (par année) varie entre 0,00 % et 3,00 %; cependant, la courbe de location à court terme entre un an et deux ans est inférieure ou supérieure à la fourchette pour les biens immobiliers choisis.

- Taux d'inoccupation à long terme : le taux d'inoccupation à long terme se fonde généralement sur le comportement attendu du marché, qui est influencé par la nature et la situation géographique du bien immobilier. Une augmentation (diminution) du taux d'inoccupation à long terme se traduirait par une diminution (augmentation) de la juste valeur. Le taux d'inoccupation à long terme varie entre 2,00 % et 10,00 %.
- Taux d'actualisation : le taux d'actualisation se fonde sur l'activité du marché en fonction des divers types d'immeubles et de leur situation géographique, et reflète le taux de rendement attendu sur les placements au cours des 10 prochaines années. Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation se traduirait par une diminution (augmentation) de la juste valeur. Le taux d'actualisation varie entre 4,00 % et 10,25 %.
- Taux de capitalisation final : le taux de capitalisation final se fonde sur l'activité du marché en fonction des divers types d'immeubles et de leur situation géographique, et reflète le taux de rendement attendu sur les placements pour la durée de vie restante après une période de 10 ans. Une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final se traduirait par une diminution (augmentation) de la juste valeur. Le taux de capitalisation final varie entre 4,25 % et 8,75 %.

Il existe une corrélation positive entre les variations de la valeur locative estimée et les variations du taux de croissance de la location. Il existe une corrélation négative entre les variations de la valeur locative estimée et les variations du taux d'inoccupation à long terme, du taux d'actualisation et du taux de capitalisation final.

Nos titres de créance classés dans le niveau 3 et inclus dans les postes Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net et Titres de créance – disponibles à la vente du tableau de rapprochement portant sur les éléments de niveau 3 se composent principalement d'obligations de sociétés. La juste valeur de ces obligations de sociétés est généralement déterminée en fonction de cours établis par des courtiers qui ne peuvent être corroborés par des transactions observables sur le marché. Les données d'entrée non observables importantes relatives à ces obligations de sociétés comprennent les écarts entre émetteurs, qui se composent du crédit, de la liquidité et d'autres caractéristiques propres aux obligations. Une augmentation (diminution) de ces écarts entre émetteurs se traduirait par une diminution (augmentation) de la juste valeur. En raison de la nature non observable de ces cours établis par des courtiers, nous ne déterminons pas si l'application d'autres hypothèses raisonnablement possibles aurait une incidence sur la juste valeur des obligations de sociétés de niveau 3. La majorité de nos titres de créance classés dans le niveau 3 sont des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net soutenant des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur de ces actifs soutenant des passifs relatifs aux contrats d'assurance sont en grande partie contrebalancées par les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance correspondants en vertu de la méthode canadienne axée sur le bilan. Par conséquent, bien que le fait d'avoir recours à d'autres hypothèses raisonnablement possibles puisse avoir une incidence sur la juste valeur des titres de créance de niveau 3, il n'aura pas d'incidence importante sur nos états financiers consolidés.

Les autres placements classés dans le niveau 3 et inclus dans les postes Autres placements – à la juste valeur par le biais du résultat net et Autres placements – disponibles à la vente du tableau de rapprochement portant sur les éléments de niveau 3 se composent principalement de placements dans des sociétés en commandite simple. La juste valeur de nos placements dans des sociétés en commandite simple est fondée sur la valeur liquidative fournie par la direction de ces sociétés. En raison de la nature non observable de ces valeurs liquidatives, nous ne déterminons pas si le fait d'avoir recours à d'autres hypothèses raisonnablement possibles aurait une incidence sur la juste valeur des placements dans des sociétés en commandite simple de niveau 3.

La juste valeur de l'option de vente liée à l'acquisition de BGO a été évaluée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés. Après la comptabilisation initiale, le taux d'actualisation demeurera inchangé. Le passif au titre de l'option de vente classé au niveau 3 représente la valeur actualisée du prix estimatif que nous devrions payer afin d'acquérir les actions en circulation restantes de BGO dans l'éventualité où l'option de vente serait exercée par les actionnaires minoritaires de BGO. La juste valeur de ce passif est fondée sur le bénéfice avant impôt sur le résultat et amortissements (« BAIIA ») moyen pour les deux années précédant la date d'exercice de l'option, ainsi que sur un multiple du BAIIA conforme à l'accord de vente. Il existe une corrélation positive entre les variations du multiple du BAIIA et celles du BAIIA. Une variation du BAIIA aurait une incidence sur la juste valeur du passif au titre de l'option de vente et sur notre résultat net.

Analyse de sensibilité

Le tableau suivant présente l'analyse de sensibilité des principales hypothèses relatives au passif au titre de l'option de vente pour 2019.

Variation du BAIIA	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %
Incidence potentielle sur le résultat net	130 \$	(141)\$

Processus d'évaluation des actifs et passifs de niveau 3

Nos actifs et passifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs sont essentiellement composés d'immeubles de placement, de titres de créance, de placements dans des sociétés en commandite simple inclus dans les postes Autres placements et Passif au titre de l'option de vente. Nos processus d'évaluation de ces actifs sont décrits ci-dessous.

La juste valeur des immeubles de placement est fondée sur les résultats d'évaluations effectuées chaque année et fait l'objet d'un examen trimestriel pour déterminer si elle a subi une variation significative. La méthode d'évaluation servant à déterminer la juste valeur est conforme aux normes des instituts des évaluateurs du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni. Les immeubles de placement font l'objet d'une évaluation externe au moins une fois tous les trois ans. Les immeubles de placement qui ne font pas l'objet d'une évaluation externe au cours d'une année donnée sont examinés par des évaluateurs qualifiés. Un comité de gestion, qui comprend des professionnels du secteur des placements, passe en revue la juste valeur des immeubles de placement pour s'assurer qu'elle est généralement raisonnable.

La juste valeur des titres de créance est habituellement établie par des services externes de fixation des prix. Nous obtenons une compréhension des données d'entrée et des méthodes d'évaluation qu'utilisent les services externes de fixation des prix. Lorsqu'il est impossible d'obtenir la juste valeur de services externes de fixation des prix, nous utilisons des cours établis par des courtiers ou des modèles internes qui font l'objet de processus détaillés d'examen et de validation. La juste valeur des titres de créance est assujettie à des procédures de validation et d'examen des prix en vue de nous assurer qu'elle est généralement raisonnable.

La juste valeur des placements dans des sociétés en commandite simple, incluse dans le poste Autres placements, est fondée sur la valeur liquidative. Les états financiers servant au calcul de la valeur liquidative font habituellement l'objet d'un audit annuel. Nous examinons la valeur liquidative des placements dans des sociétés en commandite simple et mettons en œuvre des procédures analytiques et autres procédures pour nous assurer que la juste valeur est raisonnable.

La juste valeur du passif au titre de l'option de vente est principalement fondée sur le BAIIA prévu de BGO en fonction de divers multiples établis au sein de l'accord de vente. Les résultats financiers et le BAIIA prévu de BGO sont vérifiés sur une base annuelle, et nous effectuons des procédures analytiques afin de nous assurer que la juste valeur est raisonnable.

5.B Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements

Les produits d'intérêts et les autres produits tirés des placements présentés dans nos états consolidés du résultat net s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Produits d'intérêts :		
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	164 \$	131 \$
Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	2 395	2 312
Titres de créance – disponibles à la vente	411	384
Prêts hypothécaires et autres prêts	2 208	2 050
Placements dérivés	30	45
Avances sur contrats	188	175
Total des produits d'intérêts	5 396	5 097
Titres de capitaux propres – dividendes sur les titres à la juste valeur par le biais du résultat net	137	160
Titres de capitaux propres – dividendes sur les titres disponibles à la vente	8	14
Produits locatifs sur les immeubles de placement ¹⁾	575	594
Charges liées aux immeubles de placement	(252)	(259)
Autres produits	196	242
Charges et impôts liés aux placements	(205)	(207)
Total des produits d'intérêts et autres produits tirés des placements	5 855 \$	5 641 \$

1) Comprend les produits locatifs tirés des contrats de location simple provenant des immeubles de placement.

5.C Variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs

Les variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs présentés dans nos états consolidés du résultat net s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Variation de la juste valeur :		
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	(2)\$	8 \$
Titres de créance	5 686	(2 704)
Titres de capitaux propres	629	(401)
Placements dérivés	772	(1 295)
Autres placements	77	16
Total de la variation de la valeur d'actifs et de passifs à la juste valeur par le biais du résultat net	7 162	(4 376)
Variations de la juste valeur des immeubles de placement	305	529
Profits (pertes) de change ¹⁾	(349)	446
Profits réalisés (pertes réalisées) sur les immobilisations corporelles ²⁾	–	28
Variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs	7 118 \$	(3 373)\$

1) Principalement attribuables à la conversion des actifs monétaires disponibles à la vente et des prêts hypothécaires et autres prêts, libellés en monnaies étrangères. Les montants compensatoires liés aux dérivés de change sont inclus dans la variation de la juste valeur des instruments dérivés.

2) En 2018, un bien situé à Waterloo, en Ontario, a fait l'objet d'une cession-bail. La transaction répondait aux critères d'une vente et d'un contrat de location simple et, par conséquent, nous avons comptabilisé un profit de 28 \$.

5.D Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme présentés dans nos états consolidés de la situation financière ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie nets et les titres à court terme présentés dans nos tableaux consolidés des flux de trésorerie s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2019	2018
Trésorerie	1 656 \$	2 089 \$
Équivalents de trésorerie	5 059	5 209
Titres à court terme	2 860	2 208
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	9 575	9 506
À déduire : découverts bancaires comptabilisés dans les autres passifs	30	104
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme, nets	9 545 \$	9 402 \$

5.E Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments financiers dérivés selon les principales catégories de dérivés.

Aux 31 décembre	2019		2018	
	Juste valeur		Juste valeur	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Contrats de taux d'intérêt	1 198 \$	(517)\$	922 \$	(440)\$
Contrats de change	242	(1 516)	130	(1 820)
Autres contrats	108	(7)	60	(35)
Total des dérivés	1 548 \$	(2 040)\$	1 112 \$	(2 295)\$

Le tableau suivant présente la juste valeur des actifs et des passifs dérivés en fonction du type de couverture aux fins comptables, ainsi que des placements dérivés.

Aux 31 décembre	2019			2018		
	Montant notionnel total	Juste valeur		Montant notionnel total	Juste valeur	
		Actifs	Passifs		Actifs	Passifs
Placements dérivés ¹⁾	60 707 \$	1 517 \$	(1 831)\$	58 268 \$	1 101 \$	(2 134)\$
Couvertures de juste valeur	616	–	(208)	779	–	(153)
Couvertures de flux de trésorerie	808	31	(1)	151	11	(8)
Total des dérivés	62 131 \$	1 548 \$	(2 040)\$	59 198 \$	1 112 \$	(2 295)\$

1) Les placements dérivés sont des dérivés qui n'ont pas été désignés comme couvertures aux fins comptables.

Nous n'avions aucune couverture d'investissement net en 2019 et en 2018.

Les montants constatés au titre de l'inefficacité des couvertures au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements comprennent ce qui suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Inefficacité des couvertures de juste valeur :		
Profits (pertes) sur les éléments couverts découlant du risque couvert	71 \$	(41)\$
Profits (pertes) sur les dérivés de couverture	(64)	40
Inefficacité nette des couvertures de juste valeur	7 \$	(1)\$

L'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie s'est établie à 1 \$ en 2019 (1 \$ en 2018). Nous nous attendons à reclasser un profit de 7 \$ du cumul des autres éléments du résultat global au résultat net au cours des 12 prochains mois relativement à des couvertures de flux de trésorerie à l'égard des paiements prévus en 2020, en 2021 et en 2022 au titre des attributions effectuées en vertu de certains régimes de paiements fondés sur des actions. Le reclassement des contrats à terme de gré à gré sur devises du cumul des autres éléments du résultat global au résultat net est effectué lors de la cession ou de la dépréciation de l'établissement étranger.

5.F Transferts d'actifs financiers

Nous concluons des opérations, y compris la titrisation de prêts hypothécaires, des mises en pension de titres et des prêts de titres, dans le cadre desquelles nous transférons des actifs financiers tout en conservant les risques et les avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Ces actifs financiers transférés ne sont pas décomptabilisés et ils demeurent présentés dans nos états consolidés de la situation financière. La valeur comptable des actifs transférés ainsi que les passifs connexes sont décrits dans les rubriques ci-après.

5.F.i Titrisation de prêts hypothécaires

Nous titrisons certains prêts hypothécaires commerciaux assurés à taux fixe au moyen de la création de titres adossés à des prêts hypothécaires dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la Loi nationale sur l'habitation parrainé par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL »). Ces titres adossés à des prêts hypothécaires sont ensuite vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation, fiducie de sûreté parrainée par l'État et émettant des titres à des investisseurs tiers dans le cadre du Programme des Obligations hypothécaires du Canada. La titrisation de ces actifs n'est pas admissible à la décomptabilisation étant donné que nous ne transférons pas la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Plus précisément, nous continuons d'être exposés au risque de paiement par anticipation et au risque de taux d'intérêt liés à ces actifs. Aucune perte sur créance n'est prévue relativement aux prêts hypothécaires titrisés étant donné que ceux-ci étaient déjà assurés par la SCHL avant leur titrisation, et ces actifs continuent d'être comptabilisés au poste Prêts hypothécaires et autres prêts de nos états consolidés de la situation financière. Le produit des opérations de titrisation est comptabilisé à titre d'emprunts garantis et inclus dans le poste Autres passifs de nos états consolidés de la situation financière.

Les encaissements de capital sur les prêts hypothécaires titrisés sont versés dans un compte de réinvestissement du capital afin de satisfaire aux exigences de remboursement à l'échéance du Programme des Obligations hypothécaires du Canada. Les actifs du compte de réinvestissement du capital sont habituellement composés de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de certains titres adossés à des créances. Nous sommes exposés au risque de réinvestissement en raison de la nature amortissable des prêts hypothécaires titrisés relativement à l'obligation de rembourser entièrement le capital exigible à l'échéance. Nous atténuons ce risque en ayant recours à des swaps de taux d'intérêt.

La valeur comptable et la juste valeur des prêts hypothécaires titrisés s'établissaient à 1 587 \$ et à 1 592 \$, respectivement, au 31 décembre 2019 (1 328 \$ et 1 318 \$, respectivement, au 31 décembre 2018). La valeur comptable et la juste valeur des passifs connexes s'établissaient à 1 715 \$

et à 1 734 \$, respectivement, au 31 décembre 2019 (1 453 \$ et 1 446 \$, respectivement, au 31 décembre 2018). La valeur comptable des titres adossés à des créances du compte de réinvestissement du capital s'établissait à 124 \$ au 31 décembre 2019 (124 \$ au 31 décembre 2018). Le compte de réinvestissement du capital ne comprenait pas de trésorerie ni d'équivalents de trésorerie aux 31 décembre 2019 et 2018.

La juste valeur des emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires est calculée selon les méthodes et les hypothèses relatives aux titres adossés à des créances décrites à la note 5.A.ii. La juste valeur de ces passifs était classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs aux 31 décembre 2019 et 2018.

5.F.ii Mises en pension de titres

Nous concluons des mises en pension de titres en vue de financer nos activités et de nous procurer des liquidités. La durée de ces ententes varie entre 8 jours et 365 jours, la moyenne étant de 87 jours, et le taux d'intérêt qui s'y rattache s'établissait en moyenne à 1,81 % au 31 décembre 2019 (1,92 % au 31 décembre 2018). La valeur comptable des actifs transférés et des obligations liées à leur rachat, qui se rapproche de leur juste valeur, s'établissait à 1 850 \$ au 31 décembre 2019 (1 824 \$ au 31 décembre 2018). Ces passifs sont classés au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. Les garanties se composent principalement de trésorerie et d'équivalents de trésorerie ainsi que de titres garantis par des gouvernements. Se reporter à la note 6.A.ii pour plus de renseignements sur les garanties fournies.

5.F.iii Prêts de titres

La Compagnie effectue des prêts de titres pour générer des produits supplémentaires. Certains titres de son portefeuille sont prêtés à d'autres établissements pour de courtes périodes. Une garantie dont la valeur excède la juste valeur des titres prêtés est versée par l'emprunteur à un agent de prêt, généralement un dépositaire de titres, et conservée par cet agent jusqu'à ce que les titres prêtés nous aient été rendus. La juste valeur des titres prêtés est surveillée quotidiennement, et une garantie supplémentaire est exigée ou une partie de la garantie donnée est remise, au fur et à mesure que les justes valeurs fluctuent. La garantie est essentiellement composée de titres émis par les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada et de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Certaines ententes nous autorisent à investir les garanties en trésorerie reçues relativement à des prêts de titres. La valeur comptable des titres prêtés se rapproche de leur juste valeur. La valeur comptable des titres prêtés et des garanties connexes s'établissait à 2 006 \$ et à 2 128 \$, respectivement, au 31 décembre 2019 (2 217 \$ et 2 338 \$, respectivement, au 31 décembre 2018).

6. Gestion du risque lié aux instruments financiers

Les risques importants liés aux instruments financiers sont les suivants : le risque de crédit, le risque de marché (y compris le risque actions, le risque de taux d'intérêt, le risque de corrélation et le risque de change) et le risque de liquidité. Les sections suivantes expliquent la manière dont nous gérons ces risques.

Certaines de nos politiques et procédures de gestion du risque lié aux instruments financiers sont décrites dans notre rapport de gestion annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Le texte et les tableaux en grisé de la rubrique « Gestion du risque » du rapport de gestion constituent une partie des informations que nous présentons relativement aux risques de crédit, de marché et de liquidité, et ils incluent une description de la manière dont nous évaluons les risques ainsi que de nos objectifs, politiques et méthodes concernant la gestion de ces risques. Par conséquent, le texte et les tableaux en grisé font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Nous avons recours à des instruments dérivés dans le but de gérer les risques de marché liés aux fluctuations des marchés des actions, des taux d'intérêt et des taux de change, et dans le cadre de stratégies de réplcation pour les placements admissibles. Nous n'utilisons pas les instruments dérivés à des fins de spéculation. Les écarts de sensibilité ou d'exposition observés entre les passifs et les actifs qui les soutiennent sont surveillés et gérés en fonction de seuils de tolérance précis par l'utilisation d'instruments dérivés, s'il y a lieu. Nous utilisons des modèles et des techniques pour mesurer l'efficacité de nos stratégies de gestion des risques.

6.A Risque de crédit

Description du risque

Le risque de crédit représente la possibilité de perte liée à des montants que nous doivent nos emprunteurs ou nos contreparties financières. Nous sommes exposés au risque de crédit lié aux émetteurs des titres de notre portefeuille de placements, aux débiteurs, aux titres structurés, aux réassureurs, aux contreparties (y compris les contreparties aux dérivés, aux mises en pension de titres et aux prêts de titres), à d'autres institutions financières et à d'autres entités. Des pertes peuvent survenir si une contrepartie omet de faire en temps opportun des paiements conformément à l'accord contractuel sous-jacent ou en cas de détérioration de la qualité du crédit ou du profil de risque de la contrepartie. Le risque de crédit peut également découler de la détérioration de la valeur, ou de l'incapacité de réaliser la valeur, d'un titre sous-jacent donné en garantie d'une dette. Le risque de crédit peut survenir en raison de la conjoncture économique générale, des conditions difficiles observables dans des secteurs particuliers ou des difficultés éprouvées par une seule entreprise. Les événements donnant lieu à des défauts, à des baisses de valeur ou à des révisions à la baisse de la notation de crédit des titres qui composent notre portefeuille de placements pourraient faire en sorte que la Compagnie enregistre des pertes réalisées ou latentes et que nous augmentions nos provisions pour insuffisance de l'actif, ce qui aurait une incidence défavorable sur notre bénéfice.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de crédit, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque de crédit, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques et de révision.
- L'établissement de limites d'appétence pour le risque de crédit.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites de risque préétablies.
- Des principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit ainsi que des directives et des pratiques détaillés.
- Des exigences précises en matière de diversification des placements, comme des limites de placement définies par catégorie d'actifs, emplacement géographique et industrie.
- L'établissement de limites relatives au risque applicables au portefeuille de crédit pondéré en fonction du risque, aux contreparties et aux secteurs.

- L'utilisation obligatoire pour les placements en portefeuille de notations de qualité du crédit, qui fait régulièrement l'objet d'examens. Ces décisions de notation internes relatives aux nouveaux placements à revenu fixe et ces examens en continu des décisions de notation en vigueur font l'objet d'évaluations indépendantes par les responsables de la gestion des risques de l'entreprise.
- Des contrôles diligents complets et des analyses de crédit continues.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des pratiques et des procédures complètes de surveillance de la conformité et la comparaison avec des limites de placement préétablies.
- Les expositions au risque de réassurance sont surveillées dans le but de s'assurer qu'aucun réassureur ne représente un risque de crédit déraisonnable.
- Le recours à des tests de tension, comme les examens dynamiques de la suffisance du capital, pour évaluer l'effet de dégradations marquées et persistantes des conditions du crédit. En 2020, l'Institut canadien des actuaires remplacera les examens dynamiques de la suffisance du capital par les examens de la santé financière (les « ESF »). Les ESF, de façon similaire aux examens dynamiques de la suffisance du capital, continueront à servir de technique de test de tension clé à l'organisation. Les ESF ayant une portée plus étendue que les examens dynamiques de la suffisance du capital, ils s'harmoniseront avec l'évaluation interne des risques et de la solvabilité de la Compagnie.
- L'établissement des passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes de pratique actuarielle canadiennes.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

6.A.i Risque de crédit maximal

Notre risque de crédit maximal lié aux instruments financiers au 31 décembre correspond au solde présenté dans nos états consolidés de la situation financière, puisque nous sommes d'avis que ces valeurs comptables représentent le plus justement le risque de crédit maximal. Le risque de crédit auquel sont exposés les titres de créance peut être accru dans la mesure où les montants qui sont recouverts relativement aux défaillances sont insuffisants pour couvrir les flux de trésorerie liés aux provisions techniques que les actifs sont censés soutenir.

La juste valeur positive des actifs dérivés est utilisée pour déterminer le risque de crédit en cas de défaillance de l'une des parties. Le risque de crédit correspond au coût de remplacement, aux taux en cours sur le marché, de tous les contrats ayant une juste valeur positive. En outre, nous sommes exposés à un risque de crédit lié à des éléments qui ne paraissent pas dans les états consolidés de la situation financière, comme suit :

Aux 31 décembre	2019	2018
Élément hors bilan :		
Engagements de prêts ¹⁾	2 175 \$	2 460 \$

1) Les engagements de prêts comprennent les engagements à consentir des prêts hypothécaires sur des immeubles à usage commercial et sur des immeubles d'habitation collective, et les engagements relatifs à des titres de créance d'émissions privées qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les engagements relatifs à des titres de créance prévoient des modalités de retrait en cas de détérioration de la qualité du crédit de l'emprunteur.

6.A.ii Droit de compensation et garanties

Nous investissons dans des actifs financiers qui peuvent être garantis par des immeubles, des actifs financiers mis en commun, des garanties financières de tiers, de l'assurance-crédit et d'autres ententes.

Dans le cas des dérivés négociés de gré à gré, des garanties sont exigées des contreparties ou affectées à celles-ci pour gérer le risque de crédit conformément à l'annexe sur le soutien du crédit qui fait partie des conventions-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (l'« ISDA »). C'est une pratique courante d'établir une annexe sur le soutien du crédit avec une convention-cadre de l'ISDA. En vertu des conventions-cadres de l'ISDA sur les dérivés négociés de gré à gré, nous avons un droit de compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité, de faillite ou d'autre forme de résiliation par anticipation. Dans le cours normal des activités, les expositions à des dérivés bilatéraux négociés de gré à gré relatives à ces conventions-cadres sont en grande partie atténuées par l'entremise de contrats de garantie connexes conclus avec la majorité de nos contreparties.

Les dérivés négociés en Bourse assujettis à des conventions de compensation de dérivés conclus avec les Bourses et les chambres de compensation ne sont pas assortis de provisions pour compensation en cas de défaillance. Le tableau ci-après exclut la marge initiale, puisqu'elle deviendrait une composante d'un processus de règlement collectif.

En ce qui a trait aux mises en pension et aux prises en pension de titres, les actifs sont vendus ou achetés avec engagement de les revendre ou de les racheter à une date ultérieure. Des garanties additionnelles peuvent être affectées ou demandées à des contreparties afin de gérer l'exposition au risque de crédit en vertu de conventions bilatérales de mise en pension et de prise en pension de titres. En cas de défaillance d'une contrepartie, nous sommes en droit de liquider les actifs que nous détenons à titre de garantie et de les porter en réduction des obligations à l'égard de cette contrepartie.

En ce qui a trait aux prêts de titres, les actifs sont prêtés avec engagement de la contrepartie de les remettre à une date ultérieure. La contrepartie fournit une garantie sous forme de trésorerie ou de titres. En cas de défaillance de la contrepartie, nous sommes en droit de liquider les actifs que nous détenons à titre de garantie et de les porter en réduction des obligations à l'égard de cette contrepartie.

Nous ne compensons pas les instruments financiers dans nos états consolidés de la situation financière étant donné que nos droits de compensation sont conditionnels. Les tableaux suivants présentent l'incidence des compensations conditionnelles et d'autres accords similaires. Les accords similaires comprennent les conventions-cadres de mise en pension de titres, les conventions-cadres de prêt de titres et les droits sur les instruments financiers pris en garantie qui s'y rattachent.

Aux 31 décembre	2019				2018			
	Montants connexes non compensés dans les états consolidés de la situation financière				Montants connexes non compensés dans les états consolidés de la situation financière			
	Instruments financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière ¹⁾	Instruments financiers faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'un accord similaire	Instruments financiers (reçus) affectés en garantie ²⁾	Montant net	Instruments financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière ¹⁾	Instruments financiers faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'un accord similaire	Instruments financiers (reçus) affectés en garantie ²⁾	Montant net
Actifs financiers								
Actifs dérivés (note 6.A.v)	1 548 \$	(737)\$	(730)\$	81 \$	1 112 \$	(768)\$	(298)\$	46 \$
Prises en pension de titres (note 8)	3	(3)	–	–	17	(17)	–	–
Total des actifs financiers	1 551 \$	(740)\$	(730)\$	81 \$	1 129 \$	(785)\$	(298)\$	46 \$
Passifs financiers								
Passifs dérivés	(2 040)\$	737 \$	937 \$	(366)\$	(2 295)\$	768 \$	1 132 \$	(395)\$
Mises en pension de titres (note 5.F.ii)	(1 850)	3	1 847	–	(1 824)	17	1 807	–
Total des passifs financiers	(3 890)\$	740 \$	2 784 \$	(366)\$	(4 119)\$	785 \$	2 939 \$	(395)\$

1) Le montant net des instruments financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière est identique au montant brut des instruments financiers comptabilisés, étant donné que nous ne compensons pas les instruments financiers dans nos états consolidés de la situation financière.

2) Les instruments financiers reçus ou affectés en garantie excluent le surdimensionnement et, pour les dérivés négociés en Bourse, la marge initiale. Le total des instruments financiers reçus ou affectés en garantie, y compris la marge initiale et le surdimensionnement, s'élève à 939 \$ (470 \$ au 31 décembre 2018) pour les instruments reçus à l'égard des actifs dérivés, à 3 \$ (17 \$ au 31 décembre 2018) pour les prises en pension de titres, à 1 706 \$ (1 726 \$ au 31 décembre 2018) pour les instruments affectés à l'égard des passifs dérivés et à 1 850 \$ (1 824 \$ au 31 décembre 2018) pour les instruments affectés à l'égard des mises en pension de titres.

6.A.iii Risque de concentration

Les concentrations de risque de crédit proviennent de l'exposition à un seul débiteur, à un groupe de débiteurs liés ou à un groupe de débiteurs ayant des caractéristiques de risque de crédit similaires, comme un groupe de débiteurs exerçant leurs activités dans la même région économique ou géographique ou dans des secteurs similaires. Les émetteurs connexes peuvent présenter des caractéristiques économiques similaires, ce qui fait en sorte que leur capacité à respecter leurs obligations contractuelles peut être touchée de façon semblable par des changements de la conjoncture économique ou politique. Nous gérons ce risque en assurant une diversification appropriée de notre portefeuille de placements par l'utilisation de limites de concentration. Plus particulièrement, nous maintenons des politiques qui prévoient des limites touchant les contreparties pour gérer le risque de crédit auquel peuvent être exposés les placements dans les titres d'un seul émetteur ou au même risque de crédit sous-jacent. Font exception à cette règle les placements effectués dans des titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, des États-Unis ou du Royaume-Uni et dans des titres d'émetteurs qui ont fait l'objet d'une autorisation particulière du comité d'examen des risques et de révision. Les prêts hypothécaires sont garantis par l'immeuble s'y rapportant, et ils n'excèdent généralement pas 75 % de la valeur de l'immeuble arrêtee au moment où le prêt initial est consenti. Les prêts hypothécaires et autres prêts sont répartis entre différents types de prêts et différentes régions et, dans le cas des prêts hypothécaires, entre divers emprunteurs. Les prêts apportent les avantages de la diversification (au chapitre des noms, des secteurs et des emplacements) et présentent souvent des clauses plus restrictives et de meilleures garanties que les titres de créance d'émissions publiques, nous permettant ainsi de profiter d'une meilleure protection contre le risque de crédit ainsi que d'un recouvrement potentiellement plus élevé en cas de défaillance. Les tableaux suivants présentent plus de renseignements sur les titres de créance, les prêts hypothécaires et les autres prêts, répartis par pays d'émission, par emplacement géographique et par secteur, le cas échéant.

La valeur comptable des titres de créance, par emplacement géographique, est présentée dans le tableau suivant. L'emplacement géographique correspond au pays de la société mère du créancier.

Aux 31 décembre	2019			2018		
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des titres de créance	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des titres de créance
Canada	28 221 \$	5 031 \$	33 252 \$	25 091 \$	4 217 \$	29 308 \$
États-Unis	24 224	5 822	30 046	21 329	5 917	27 246
Royaume-Uni	4 874	528	5 402	5 092	565	5 657
Autres	10 575	2 331	12 906	9 890	2 342	12 232
Solde	67 894 \$	13 712 \$	81 606 \$	61 402 \$	13 041 \$	74 443 \$

Le tableau suivant présente la valeur comptable des titres de créance par émetteur et par secteur.

Aux 31 décembre	2019			2018		
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des titres de créance	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des titres de créance
Titres de créance émis ou garantis par :						
Gouvernement du Canada	3 890 \$	2 556 \$	6 446 \$	3 830 \$	1 746 \$	5 576 \$
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	13 826	1 139	14 965	11 866	1 199	13 065
Gouvernements et organismes américains	1 748	1 363	3 111	1 380	1 527	2 907
Autres gouvernements étrangers	5 181	736	5 917	4 929	717	5 646
Total des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements	24 645	5 794	30 439	22 005	5 189	27 194
Titres de créance de sociétés par secteur d'activité :						
Secteur financier	9 341	1 585	10 926	8 390	1 470	9 860
Services publics	6 693	565	7 258	6 353	528	6 881
Produits industriels	4 800	629	5 429	4 053	590	4 643
Énergie	3 867	365	4 232	3 628	340	3 968
Services de communications ¹⁾	3 075	471	3 546	2 826	481	3 307
Immobilier	2 595	368	2 963	2 640	376	3 016
Soins de santé	1 886	236	2 122	1 734	299	2 033
Produits de consommation courante	1 703	221	1 924	1 625	257	1 882
Matières	1 331	212	1 543	1 225	256	1 481
Produits de consommation discrétionnaire ¹⁾	1 268	219	1 487	1 372	209	1 581
Technologies de l'information ¹⁾	1 122	213	1 335	1 024	207	1 231
Total des titres de créance de sociétés	37 681	5 084	42 765	34 870	5 013	39 883
Titres adossés à des créances	5 568	2 834	8 402	4 527	2 839	7 366
Total des titres de créance	67 894 \$	13 712 \$	81 606 \$	61 402 \$	13 041 \$	74 443 \$

1) Notre classement des titres de créance par secteur est fondé sur la classification industrielle mondiale standard et sur les indications de S&P Dow Jones Indices. Au cours de 2018, certains titres de créance des secteurs des produits de consommation discrétionnaire et des technologies de l'information ont été transférés vers le secteur des services de communications.

La valeur comptable des prêts hypothécaires et autres prêts, par emplacement géographique et par type, est présentée dans les tableaux suivants. L'emplacement géographique des prêts hypothécaires correspond à l'emplacement de l'immeuble, alors que l'emplacement géographique des prêts aux sociétés correspond au pays de la société mère du créancier.

Au 31 décembre 2019	Canada	États-Unis	Royaume-Uni	Autres	Total
Prêts hypothécaires					
Immeubles de détail	1 981 \$	1 921 \$	– \$	– \$	3 902 \$
Immeubles de bureaux	1 854	2 068	–	–	3 922
Immeubles d'habitation collective	3 900	1 791	–	–	5 691
Biens immobiliers industriels et terrains	861	1 037	–	–	1 898
Autres	714	98	–	–	812
Total des prêts hypothécaires¹⁾	9 310 \$	6 915 \$	– \$	– \$	16 225 \$
Autres prêts	13 249 \$	11 994 \$	3 297 \$	3 457 \$	31 997 \$
Total des prêts hypothécaires et autres prêts	22 559 \$	18 909 \$	3 297 \$	3 457 \$	48 222 \$

1) 3 966 \$ de prêts hypothécaires au Canada sont assurés par la SCHL.

Au 31 décembre 2018	Canada	États-Unis	Royaume-Uni	Autres	Total
Prêts hypothécaires					
Immeubles de détail	1 921 \$	2 281 \$	– \$	– \$	4 202 \$
Immeubles de bureaux	1 811	2 417	–	–	4 228
Immeubles d'habitation collective	3 455	1 920	–	–	5 375
Biens immobiliers industriels et terrains	752	1 154	–	–	1 906
Autres	618	104	–	–	722
Total des prêts hypothécaires¹⁾	8 557 \$	7 876 \$	– \$	– \$	16 433 \$
Autres prêts	13 238 \$	11 458 \$	2 547 \$	3 146 \$	30 389 \$
Total des prêts hypothécaires et autres prêts	21 795 \$	19 334 \$	2 547 \$	3 146 \$	46 822 \$

1) 3 537 \$ de prêts hypothécaires au Canada sont assurés par la SCHL.

6.A.iv Échéances contractuelles

Les échéances contractuelles des titres de créance sont indiquées ci-après. L'échéance réelle peut différer de l'échéance contractuelle en raison du droit qu'a l'emprunteur de proroger le titre ou de le rembourser par anticipation, avec ou sans pénalité.

Aux 31 décembre	2019			2018		
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des titres de créance	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des titres de créance
Échéance se situant dans 1 an ou moins	2 094 \$	2 025 \$	4 119 \$	2 189 \$	1 175 \$	3 364 \$
Échéance se situant dans 2 à 5 ans	9 692	3 954	13 646	9 307	4 865	14 172
Échéance se situant dans 6 à 10 ans	9 655	3 301	12 956	10 080	2 580	12 660
Échéance se situant dans plus de 10 ans	46 453	4 432	50 885	39 826	4 421	44 247
Total des titres de créance	67 894 \$	13 712 \$	81 606 \$	61 402 \$	13 041 \$	74 443 \$

Les valeurs comptables des prêts hypothécaires, par échéance prévue, avant déduction des provisions pour pertes, s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2019	2018
Échéance se situant dans 1 an ou moins	1 099 \$	968 \$
Échéance se situant dans 2 à 5 ans	5 255	5 118
Échéance se situant dans 6 à 10 ans	6 787	7 351
Échéance se situant dans plus de 10 ans	3 154	3 021
Total des prêts hypothécaires	16 295 \$	16 458 \$

Les valeurs comptables des autres prêts, par échéance prévue, avant déduction des provisions pour pertes, s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2019	2018
Échéance se situant dans 1 an ou moins	1 834 \$	1 425 \$
Échéance se situant dans 2 à 5 ans	6 872	6 968
Échéance se situant dans 6 à 10 ans	5 449	5 183
Échéance se situant dans plus de 10 ans	17 889	16 863
Total des autres prêts	32 044 \$	30 439 \$

Les montants notionnels des instruments financiers dérivés servent à calculer les paiements et ne correspondent généralement pas aux montants réels qui sont échangés. Le tableau suivant présente les montants notionnels des instruments dérivés en circulation, par type de dérivé et par durée à courir jusqu'à l'échéance.

Aux 31 décembre	2019				2018			
	Durée à courir jusqu'à l'échéance				Durée à courir jusqu'à l'échéance			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats négociés de gré à gré								
Contrats de taux d'intérêt :								
Contrats à terme	50 \$	– \$	– \$	50 \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Contrats de swap	1 906	3 052	14 649	19 607	1 101	3 506	16 685	21 292
Options acquises	617	3 279	2 850	6 746	1 198	2 898	3 737	7 833
Options vendues ¹⁾	357	474	–	831	477	648	225	1 350
Contrats de change :								
Contrats à terme	5 289	4 137	–	9 426	6 529	15	–	6 544
Contrats de swap	867	3 723	12 366	16 956	532	4 451	9 210	14 193
Autres contrats :								
Options acquises	1 164	–	–	1 164	–	–	–	–
Contrats à terme	128	176	–	304	127	158	–	285
Contrats de swap	178	1	–	179	112	1	–	113
Dérivés de crédit	343	878	6	1 227	–	1 329	27	1 356
Contrats négociés en Bourse								
Contrats de taux d'intérêt :								
Contrats à terme standardisés	2 917	–	–	2 917	3 669	–	–	3 669
Contrats d'actions :								
Contrats à terme standardisés	2 507	–	–	2 507	2 377	–	–	2 377
Options acquises	200	–	–	200	186	–	–	186
Options vendues	17	–	–	17	–	–	–	–
Montant notionnel total	16 540 \$	15 720 \$	29 871 \$	62 131 \$	16 308 \$	13 006 \$	29 884 \$	59 198 \$

1) Ces options sont des dérivés en position vendeur couverts qui peuvent comprendre des options sur taux d'intérêt, des swaptions ou des garanties de taux plancher.

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments dérivés en circulation, par durée à courir jusqu'à l'échéance.

Aux 31 décembre	2019				2018			
	Durée à courir jusqu'à l'échéance				Durée à courir jusqu'à l'échéance			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs dérivés	180 \$	231 \$	1 137 \$	1 548 \$	100 \$	150 \$	862 \$	1 112 \$
Passifs dérivés	(73)\$	(377)\$	(1 590)\$	(2 040)\$	(240)\$	(555)\$	(1 500)\$	(2 295)\$

6.A.v Qualité des actifs

Les sections qui suivent présentent notre évaluation de la qualité du crédit de nos actifs financiers. Nous surveillons la qualité du crédit en nous fondant sur les notations de risque attribuées à l'interne, ainsi que sur les notations attribuées par des agences de notation externes lorsqu'elles existent.

Titres de créance par notation

Les titres de créance de catégorie investissement sont ceux dotés de la notation BBB ou d'une notation supérieure. Notre portefeuille de titres de créance était composé de 99 % de titres de catégorie investissement, d'après leur valeur comptable, au 31 décembre 2019 (99 % au 31 décembre 2018). Les notations ont été établies selon le processus de notation interne décrit à la rubrique « Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit ».

Le tableau suivant présente un sommaire de nos titres de créance, par qualité du crédit.

Aux 31 décembre	2019			2018		
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des titres de créance	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des titres de créance
Titres de créance par notation :						
AAA	11 097 \$	6 630 \$	17 727 \$	9 728 \$	5 919 \$	15 647 \$
AA	10 503	1 670	12 173	14 208	2 044	16 252
A	27 341	3 037	30 378	19 089	2 447	21 536
BBB	18 339	2 248	20 587	17 646	2 483	20 129
BB et moins	614	127	741	731	148	879
Total des titres de créance	67 894 \$	13 712 \$	81 606 \$	61 402 \$	13 041 \$	74 443 \$

Prêts hypothécaires et autres prêts par notation

La qualité du crédit des prêts hypothécaires et autres prêts est évaluée à l'interne par la surveillance régulière des expositions au risque de crédit. Nous avons recours à notre jugement et à notre expérience pour déterminer quels facteurs doivent être pris en compte pour attribuer à chacun des prêts hypothécaires et prêts aux entreprises une notation à l'interne, qui est validée au moyen de modèles d'évaluation du crédit. Les notations internes reflètent la qualité du crédit de l'emprunteur et la valeur de toute garantie.

Les tableaux suivants présentent un sommaire de nos prêts hypothécaires et autres prêts, par indicateur de la qualité du crédit.

Aux 31 décembre	2019	2018
Prêts hypothécaires par notation :		
Assurés	3 966 \$	3 537 \$
AAA	1	3
AA	2 087	2 209
A	5 481	4 841
BBB	3 943	4 925
BB et moins	670	912
Dépréciés	77	6
Total des prêts hypothécaires	16 225 \$	16 433 \$

Aux 31 décembre	2019	2018
Autres prêts par notation :		
AAA	224 \$	341 \$
AA	5 044	4 659
A	12 516	11 483
BBB	12 920	12 766
BB et moins	1 207	1 097
Dépréciés	86	43
Total des autres prêts	31 997 \$	30 389 \$

Instruments financiers dérivés selon la notation des contreparties

Les instruments dérivés sont des contrats bilatéraux négociés de gré à gré directement entre contreparties, des contrats négociés de gré à gré compensés par l'intermédiaire de chambres de compensation centrales ou des contrats négociés en Bourse. Comme la défaillance d'une contrepartie dans une transaction de gré à gré sur instruments dérivés pourrait rendre les instruments inefficaces aux fins de couverture, nos transactions sur instruments dérivés sont normalement négociées avec des contreparties de première qualité. Dans des circonstances limitées, nous concluons des transactions avec des contreparties de moindre qualité si des modalités d'amélioration du crédit sont prévues dans les transactions.

Nous affectons ou détenons des actifs à titre de garanties relativement à des contrats dérivés bilatéraux négociés de gré à gré conformément aux annexes sur le soutien du crédit. Les garanties sont réalisées en cas de résiliation par anticipation au sens défini dans les accords. Les actifs détenus ou affectés se composent principalement de trésorerie et de titres de créance émis par le gouvernement du Canada et les gouvernements et organismes américains. Bien que nous puissions habituellement vendre ou réaffecter des actifs détenus à titre de garanties, nous n'avons vendu ou réaffecté aucun de ces actifs. Les dérivés négociés en Bourse et les dérivés négociés de gré à gré et compensés nécessitent le dépôt d'une marge initiale, ainsi que le règlement en trésorerie quotidien de la variation de la marge. Les modalités assorties à l'utilisation de ces garanties sont conformes aux pratiques de l'industrie.

La note 6.A.ii présente de plus amples détails sur les garanties détenues et affectées ainsi que sur l'incidence des conventions de compensation.

Le tableau suivant présente la répartition des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré dont la juste valeur est positive, selon la notation attribuée à la contrepartie.

Aux 31 décembre	2019			2018		
	Coût de remplacement positif brut ²⁾	Incidence des conventions-cadres de compensation ³⁾	Coût de remplacement net ⁴⁾	Coût de remplacement positif brut ²⁾	Incidence des conventions-cadres de compensation ³⁾	Coût de remplacement net ⁴⁾
Contrats négociés de gré à gré						
AA	439 \$	(210)\$	229 \$	289 \$	(252)\$	37 \$
A	1 008	(517)	491	750	(507)	243
BBB	82	(10)	72	46	(9)	37
Total des dérivés négociés de gré à gré ¹⁾	1 529 \$	(737)\$	792 \$	1 085 \$	(768)\$	317 \$

- 1) Des dérivés négociés en Bourse d'une juste valeur positive de 19 \$ en 2019 (27 \$ en 2018) ont été exclus du tableau précédent étant donné qu'ils sont assujettis à des dépôts de garantie obligatoires quotidiens. Notre exposition au crédit à l'égard de ces dérivés se rapporte aux Bourses et aux chambres de compensation.
- 2) Valeur utilisée pour déterminer le risque de crédit en cas de défaillance de la contrepartie. Le risque de crédit correspond au coût de remplacement, aux taux en cours sur le marché, de tous les contrats ayant une juste valeur positive.
- 3) Le risque de crédit relatif aux actifs dérivés assujettis à des conventions-cadres de compensation est réduit des passifs dérivés liés à la même contrepartie en cas de défaillance ou de résiliation par anticipation. Notre risque de crédit global atténué par des conventions-cadres de compensation peut faire l'objet de variations importantes après la date de clôture, chaque transaction assujettie à la convention ayant une incidence sur l'exposition au risque.
- 4) Le coût de remplacement net s'entend du coût de remplacement positif diminué de l'incidence des conventions de compensation.

Swaps sur défaillance selon la notation attribuée à l'instrument financier sous-jacent

Les swaps sur défaillance sont des contrats négociés de gré à gré qui transfèrent d'une contrepartie à l'autre le risque de crédit de l'instrument de référence sous-jacent. L'acheteur bénéficie d'une protection contre la baisse de la valeur de l'instrument financier de référence si certains incidents de crédit comme une défaillance ou une faillite devaient survenir. Le vendeur reçoit une prime périodique en contrepartie d'un paiement éventuel découlant d'un événement de crédit touchant l'instrument financier de référence. Les swaps sur défaillance indiciaires sont les contrats dont les instruments financiers de référence sous-jacents constituent un groupe d'actifs. La Compagnie a recours à des dérivés de crédit afin de reproduire l'exposition au risque de crédit d'un titre sous-jacent de référence et améliorer le rendement des placements. Les notations de crédit des titres sous-jacents de référence pour les swaps sur défaillance référencés à une seule entité ont été établies conformément au processus de notation interne décrit à la rubrique « Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit ».

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des protections par swaps sur défaillance vendues selon la notation attribuée au titre de référence sous-jacent.

Aux 31 décembre	2019		2018	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Swaps sur défaillance référencés à une seule entité				
AA	45 \$	1 \$	48 \$	1 \$
A	574	9	611	9
BBB	608	19	674	13
Total des swaps sur défaillance référencés à une seule entité	1 227 \$	29 \$	1 333 \$	23 \$
Swaps sur défaillance indiciaires	– \$	– \$	23 \$	– \$
Total des swaps sur défaillance vendus	1 227 \$	29 \$	1 356 \$	23 \$

Actifs au titre des cessions de réassurance par notation

Le tableau suivant présente la répartition des actifs au titre des cessions de réassurance par notation.

Aux 31 décembre	2019			2018		
	Exposition brute	Garanties	Exposition nette	Exposition brute	Garanties	Exposition nette
Actifs au titre des cessions de réassurance par notation :						
AA	2 131 \$	5 \$	2 126 \$	1 442 \$	6 \$	1 436 \$
A	1 170	68	1 102	1 760	83	1 677
BBB	200	128	72	203	132	71
BB	1 707	1 663	44	1 677	1 617	60
CCC	181	168	13	252	72	180
Sans notation	78	67	11	79	75	4
Total	5 467 \$	2 099 \$	3 368 \$	5 413 \$	1 985 \$	3 428 \$
Moins : actifs au titre des cessions de réassurance négatifs	1 443			1 272		
Total des actifs au titre des cessions de réassurance	4 024 \$			4 141 \$		

6.A.vi Dépréciation des actifs

La direction évalue les titres de créance et de capitaux propres, les prêts hypothécaires et autres prêts et les autres placements pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation à chaque date de clôture. Nous avons recours à un processus de surveillance du portefeuille pour déterminer quels actifs ou groupes d'actifs présentent des indications objectives de dépréciation, après avoir connu un ou plusieurs événements générateurs de pertes ayant une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimatifs de l'actif ou du groupe d'actifs. Il existe des risques et incertitudes inhérents à notre évaluation d'actifs ou de groupes d'actifs visant à déterminer si ceux-ci présentent des indications objectives de dépréciation, qui comprennent des facteurs tant internes qu'externes, comme la conjoncture économique générale, la situation financière de l'émetteur et les perspectives de reprise économique, les taux d'intérêt du marché, des événements imprévus qui ont une incidence sur un ou plusieurs émetteurs ou secteurs, ainsi que les paramètres de gestion du portefeuille, notamment la composition de l'actif, le risque de taux d'intérêt, la diversification du portefeuille, l'harmonisation des durées et des besoins en liquidités plus élevés que prévus. Tous ces facteurs peuvent avoir une incidence sur notre évaluation d'un actif ou d'un groupe d'actifs visant à déterminer si ceux-ci présentent des indications objectives de dépréciation.

La direction a recours à une part considérable de jugement dans le cadre de l'évaluation visant à déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation. En se fondant sur cette évaluation, la direction classe chaque actif comme étant performant ou s'inscrivant dans l'une des listes de qualité du crédit suivantes :

« Liste de suivi » – Le recouvrement en temps opportun de la totalité des flux de trésorerie stipulés par contrat est raisonnablement assuré, mais des changements dans les faits et circonstances propres à l'émetteur nécessitent un suivi. Aucune perte de valeur n'est comptabilisée à l'égard de pertes latentes sur les actifs relatifs à ces débiteurs.

« Liste de surveillance » – Le recouvrement en temps opportun de la totalité des flux de trésorerie stipulés par contrat est raisonnablement assuré, mais des changements dans les faits et circonstances propres à l'émetteur nécessitent un suivi accru. Un actif est déplacé de la liste de suivi à la liste de surveillance lorsque des changements dans les faits et circonstances propres à l'émetteur ont pour effet d'accroître la probabilité qu'un titre subisse un événement générateur de pertes dans un avenir rapproché. Aucune perte de valeur n'est comptabilisée à l'égard de pertes latentes sur les actifs relatifs à ces débiteurs.

« Liste des actifs dépréciés » – Le recouvrement en temps opportun de la totalité des flux de trésorerie stipulés par contrat n'est plus raisonnablement assuré. Pour les placements classés comme disponibles à la vente ou comptabilisés au coût amorti, une perte de valeur est comptabilisée, ou l'actif est vendu et une perte réalisée est imputée au résultat. Les pertes de valeur et les pertes réalisées sont comptabilisées sur les actifs relatifs à ces débiteurs.

Notre approche pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation varie d'un type d'actif à l'autre. Cependant, nous avons mis en place un processus visant à nous assurer, chaque fois que nous prenons la décision de vendre un actif à perte, que l'actif a été déprécié.

Titres de créance

Pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation des titres de créance, il faut évaluer la capacité de l'émetteur à effectuer les paiements contractuels courants et futurs d'intérêts et de capital. Nous avons recours à cette fin à un processus de sélection préliminaire. Le processus permet de déterminer quels titres sont en position de perte latente, et une attention particulière est accordée aux titres dont le pourcentage de la juste valeur par rapport au coût amorti est inférieur à 80 % depuis longtemps. Des incidents de crédit distincts, comme l'abaissement des notations, sont également utilisés pour déterminer quels titres pourraient présenter des indications objectives de dépréciation. Les titres repérés sont ensuite évalués en fonction des faits et circonstances propres à l'émetteur, notamment une évaluation de sa situation financière et de ses perspectives de reprise, des indications de difficultés éprouvées par la société mère de l'émetteur ou une société liée à ce dernier, ainsi que l'évaluation par la direction des perspectives à l'égard du secteur au sein duquel l'émetteur exerce ses activités.

La direction évalue également les titres de créance précédemment dépréciés dont la juste valeur a remonté pour déterminer si cette hausse de la juste valeur peut s'expliquer de façon objective par un événement qui s'est produit après la comptabilisation de la perte de valeur et qui a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimatifs de l'actif.

Les titres adossés à des créances sont évalués pour déterminer s'ils présentent des indications objectives de dépréciation. Plus précisément, nous mettons à jour de façon périodique nos meilleures estimations à l'égard des flux de trésorerie sur la durée de vie du titre. S'il survient une variation défavorable des flux de trésorerie prévus, l'actif est déprécié. L'estimation des flux de trésorerie futurs est un processus quantitatif et qualitatif qui tient compte de données reçues de tiers et qui prévoit l'établissement d'hypothèses et le recours au jugement relativement au rendement futur des garanties sous-jacentes. Les pertes subies sur les portefeuilles respectifs de titres adossés à des prêts hypothécaires sont fondées sur des modèles de prévision des pertes en tenant compte d'hypothèses à l'égard des principaux risques systématiques, comme les taux de chômage et les prix des habitations, et des données propres aux prêts, comme les taux de défaillance et la quotité de financement.

Titres de capitaux propres et autres placements

Pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation des titres de capitaux propres et des placements dans des sociétés en commandite simple, des fonds distincts et des fonds communs de placement, il faut évaluer nos possibilités de recouvrer le coût de notre placement. Les instruments en position de perte latente sont examinés afin de détecter d'éventuelles indications objectives de dépréciation. Les éléments à considérer comme des indications objectives de dépréciation de ces instruments sont notamment les suivants : la situation financière de l'émetteur et ses perspectives à court terme, y compris l'information concernant des changements importants ayant eu des effets négatifs sur l'environnement technologique, de marché, économique ou juridique au sein duquel l'émetteur exerce ses activités ainsi qu'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur de l'instrument en deçà de son coût.

Nous effectuons des tests de dépréciation présomptifs afin de déterminer si des instruments ont subi une baisse importante ou prolongée de leur juste valeur en deçà de leur coût. Le cas échéant, à moins qu'il n'y ait des facteurs atténuants, les instruments sont considérés comme étant dépréciés.

Prêts hypothécaires et autres prêts

Pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation des prêts hypothécaires et autres prêts, il faut évaluer la capacité de l'emprunteur à effectuer les paiements contractuels courants et futurs d'intérêts et de capital. Nous tenons compte à cette fin de certains facteurs, notamment la situation financière de l'emprunteur et, pour ce qui est des prêts hypothécaires et autres prêts garantis, la juste valeur de la garantie.

Les prêts hypothécaires et autres prêts qui sont source d'inquiétude font l'objet d'un suivi serré et sont évalués pour déterminer s'ils présentent des indications objectives de dépréciation. Pour ces prêts hypothécaires et autres prêts, nous évaluons l'information appropriée dans les circonstances, notamment l'évolution récente des activités d'exploitation, l'examen de la stratégie, les échéanciers des correctifs, la situation financière de l'emprunteur et, pour les prêts hypothécaires et autres prêts garantis, la valeur de la garantie, ainsi que des questions liées à l'occupation et aux flux de trésorerie.

Outre les provisions individuelles, les circonstances pourraient justifier la constitution d'une provision collective s'il existe des indications objectives de dépréciation pour un groupe de prêts hypothécaires et autres prêts. Nous tenons compte, pour certains prêts hypothécaires et autres prêts garantis, des conditions économiques régionales, de l'aménagement de différents types d'immeubles et de l'exposition importante à des locataires en difficulté pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation, même s'il n'est pas possible de déterminer quels prêts hypothécaires ou autres prêts, pris individuellement, sont susceptibles de se déprécier.

La direction évalue également les prêts hypothécaires et autres prêts précédemment dépréciés pour déterminer si la remontée de leur valeur peut s'expliquer de façon objective par un événement qui s'est produit après la comptabilisation de la perte de valeur et qui a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimatifs de l'actif.

Perte de valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net

Étant donné que les actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à leur juste valeur et que les variations de la juste valeur sont imputées au résultat, toute réduction de valeur des actifs en raison d'une dépréciation est déjà reflétée dans les produits. Toutefois, la dépréciation des actifs classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net a généralement des répercussions sur la variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance en raison de l'incidence de la dépréciation sur les estimations des flux de trésorerie futurs.

Perte de valeur des actifs disponibles à la vente

Nous avons comptabilisé des pertes de valeur de 36 \$ relativement à des actifs disponibles à la vente au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (12 \$ en 2018).

Nous n'avons comptabilisé aucune reprise sur des pertes de valeur relatives à des titres de créance disponibles à la vente en 2019 et en 2018.

Prêts hypothécaires et autres prêts échus ou dépréciés

Les tableaux suivants présentent le classement des prêts hypothécaires et autres prêts échus ou dépréciés.

Au 31 décembre 2019	Valeur comptable brute			Provision pour pertes		
	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total
Non échus	16 148 \$	31 911 \$	48 059 \$	– \$	– \$	– \$
Dépréciés	147	133	280	70	47	117
Total	16 295 \$	32 044 \$	48 339 \$	70 \$	47 \$	117 \$

Au 31 décembre 2018	Valeur comptable brute			Provision pour pertes		
	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total
Non échus	16 427 \$	30 332 \$	46 759 \$	– \$	– \$	– \$
Échus :						
Échus depuis moins de 90 jours	–	14	14	–	–	–
Dépréciés	31	93	124	25	50	75
Total	16 458 \$	30 439 \$	46 897 \$	25 \$	50 \$	75 \$

Variations des provisions pour pertes

Les variations des provisions pour pertes s'établissent comme suit :

	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2018	22 \$	28 \$	50 \$
Dotation à la provision pour (reprise de) pertes	3	19	22
Radiations, déduction faite des recouvrements, et autres ajustements	(2)	–	(2)
Fluctuations des taux de change	2	3	5
Solde au 31 décembre 2018	25 \$	50 \$	75 \$
Dotation à la provision pour (reprise de) pertes	46	(1)	45
Fluctuations des taux de change	(1)	(2)	(3)
Solde au 31 décembre 2019	70 \$	47 \$	117 \$

6.B Risque de marché

Description du risque

Nous sommes exposés au risque lié aux marchés financiers et aux marchés des capitaux, lequel est défini comme le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un contrat d'assurance ou d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation ou de la volatilité des cours. Le risque de marché comprend le risque actions, le risque de taux d'intérêt et le risque de corrélation, le risque immobilier et le risque de change.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de marché

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de marché, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque de marché, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques et de révision.
- L'établissement de limites d'appétence pour le risque actions et les risques liés aux taux d'intérêt, aux biens immobiliers et au change.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites de risque préétablies.
- Des principes directeurs, des programmes et des pratiques détaillés en matière de gestion actif-passif et de couverture.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix qui exigent une évaluation détaillée du risque et la prise en compte des risques importants dans la fixation des prix.
- Le recours à des tests de tension, comme les examens dynamiques de la suffisance du capital, pour évaluer l'effet de fluctuations défavorables marquées et persistantes du marché.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes de pratique actuarielle canadiennes.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Les risques propres au marché et nos stratégies de gestion des risques sont présentés plus en détail ci-après.

6.B.i Risque actions

Le risque actions correspond à la perte financière pouvant résulter du recul ou de la volatilité des cours des marchés des actions. Nous sommes exposés au risque actions provenant de plusieurs sources. Une part de notre exposition à ce risque est liée aux garanties de prestations offertes par les contrats de fonds distincts et par les rentes à capital variable. Ces garanties peuvent s'appliquer au décès, à l'échéance, en cas de retrait ou en cas de conversion en rente. Le coût de ces garanties est incertain et dépend de nombreux facteurs, y compris les conditions générales des marchés financiers, le rendement des fonds sous-jacents, les comportements des titulaires de contrat et les résultats au chapitre de la mortalité, ce qui pourrait avoir des incidences négatives sur notre bénéfice net et notre capital.

Nous générons des produits relatifs à nos activités de gestion d'actifs et de certains contrats d'assurance et de rente pour lesquels des honoraires sont perçus sur les soldes des comptes qui subissent directement l'incidence des niveaux des marchés des actions. Par conséquent, nous sommes davantage exposés au risque actions, car les fluctuations défavorables de la valeur de marché de ces actifs entraînent une incidence défavorable correspondante sur nos produits et notre bénéfice net. En outre, le recul et la volatilité des marchés des actions peuvent avoir une incidence négative sur les souscriptions et les rachats de ces produits, ce qui peut aussi se traduire par une incidence défavorable sur notre bénéfice net et notre situation financière.

Nous sommes également directement exposés aux marchés des actions en raison des placements soutenant les autres passifs du fonds général, l'excédent et les régimes d'avantages sociaux des employés. Ces risques ne font généralement pas l'objet d'une couverture, puisqu'ils correspondent à notre approche en matière de prise de risques et à notre appétence pour le risque.

La valeur comptable des actions, par pays de l'émetteur, est présentée dans le tableau suivant :

Aux 31 décembre	2019			2018		
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des actions	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des actions
Canada	2 813 \$	22 \$	2 835 \$	2 651 \$	15 \$	2 666 \$
États-Unis	550	137	687	508	388	896
Royaume-Uni	132	5	137	121	5	126
Autres	979	149	1 128	734	212	946
Total des actions	4 474 \$	313 \$	4 787 \$	4 014 \$	620 \$	4 634 \$

6.B.ii Risque lié aux dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est contenu dans un contrat d'assurance hôte s'il comporte une condition identifiable venant modifier les flux de trésorerie normalement payables. Cette rubrique s'applique aux dérivés incorporés que nous ne sommes pas tenus d'évaluer, et que nous n'avons pas évalués, à la juste valeur, que ce soit séparément ou au sein du contrat hôte.

Une exposition importante au risque de marché généré par les dérivés incorporés découle des garanties de prestations offertes par les contrats de fonds distincts. Ces garanties sont liées au rendement des fonds sous-jacents et peuvent s'appliquer au décès, à l'échéance, en cas de retrait ou en cas de conversion en rente. Nous avons mis en œuvre des programmes de couverture afin d'atténuer une partie de cette exposition au risque de marché.

Nous sommes également exposés à un risque de taux d'intérêt important découlant des dérivés incorporés à certains produits du fonds général et à certains contrats de fonds distincts assortis de garanties de placement explicites ou implicites sous forme de taux minimaux garantis attribués aux contrats, de taux de primes garantis, d'options de règlement et de garanties de prestations. Si les rendements des placements sont inférieurs aux niveaux garantis, nous pourrions être tenus d'augmenter les passifs ou le capital à l'égard de ces contrats. Les garanties qui sont rattachées à ces produits peuvent s'appliquer à la fois aux primes déjà perçues et aux primes à recevoir. Les contrats de fonds distincts prévoient des garanties de prestations liées au rendement de fonds sous-jacents qui peuvent s'appliquer au décès, à l'échéance, en cas de retrait ou en cas de conversion en rente. Ces produits sont couverts par notre programme de gestion actif-passif, et l'exposition résiduelle au risque de taux d'intérêt est gérée selon nos limites d'appétence pour le risque.

Nous sommes en outre exposés au risque de taux d'intérêt par l'entremise des options garanties de conversion en rente incluses principalement dans les contrats et les régimes de retraite. Ces options incorporées accordent aux titulaires de contrat le droit de convertir leur placement en rente à un taux garanti, nous exposant ainsi à des taux d'intérêt à long terme décroissants à mesure que les rentes à taux garantis entrent en vigueur. Les options incorporées à des contrats de retraite liés à des unités accordent aux titulaires de contrat le droit de convertir leurs fonds à la retraite en rente à un taux garanti, nous exposant ainsi à des taux d'intérêt décroissants et à une augmentation des rendements des marchés des actions, ce qui viendrait augmenter les fonds admissibles à la conversion sur une base garantie. Les options de rente à taux garanti sont incluses dans notre programme de gestion actif-passif, et la plus grande partie de l'exposition au risque de taux d'intérêt et au risque lié aux marchés des actions est atténuée au moyen de couvertures.

Des fluctuations importantes ou une forte volatilité des taux d'intérêt et des écarts de taux pourraient avoir une incidence défavorable sur les souscriptions de certains produits d'assurance et de rente et sur les prévisions en matière de rachats de contrats existants. Des hausses des taux d'intérêt et l'accroissement des écarts de taux peuvent augmenter le risque de voir les titulaires de contrat demander le rachat de leurs contrats, ce qui pourrait nous obliger à liquider des actifs à perte et à accélérer la comptabilisation de certaines charges liées aux acquisitions. Bien que nous ayons mis en place des programmes de couverture et que nos produits d'assurance et de rente comportent souvent des clauses visant à limiter les rachats, il se peut que ce ne soit pas suffisant pour compenser totalement les incidences négatives des pertes sous-jacentes.

Certains contrats de rente et d'assurance invalidité de longue durée contiennent des dérivés incorporés, les prestations qu'ils prévoient étant liées à l'indice des prix à la consommation; cependant, la plus grande partie de cette exposition est couverte par le programme de gestion actif-passif de la Compagnie.

6.C Risque de liquidité

Description du risque

Le risque de liquidité est la possibilité que nous ne soyons pas en mesure de financer la totalité des engagements en matière de sorties de trésorerie et des exigences relatives aux garanties à mesure qu'ils arrivent à échéance, ce qui comprend le risque de devoir vendre des actifs à des prix plus bas et de subir ainsi des pertes à la vente. Ce risque comprend également les restrictions quant à notre capacité d'attribuer de façon efficace le capital parmi nos filiales en raison de différentes contraintes imposées par les marchés et par la réglementation sur les mouvements des fonds. Nos obligations de financement découlent du versement des prestations aux titulaires de contrat, des charges, des règlements de réassurance, des acquisitions d'actifs, des engagements en matière de placements, du versement de l'intérêt sur les dettes et de dividendes sur les actions ordinaires et les actions privilégiées. Les sources de flux de trésorerie disponibles comprennent les primes et versements du fonds général, les rentrées de fonds relatives aux placements (comme les échéances, les remboursements de capital, les revenus de placements et le produit des ventes d'actifs), les produits dégagés des activités de financement et les versements de dividendes et d'intérêts provenant de filiales. Nous avons entrepris différentes opérations de financement et avons conclu des contrats dérivés aux termes desquels nous pouvons être tenus de fournir une garantie ou de faire des paiements aux contreparties pour pallier la baisse de la valeur de marché d'actifs précis. Le montant des garanties ou des paiements requis peut augmenter dans certaines circonstances (notamment en cas de fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de taux, des marchés boursiers ou des taux de change), ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos liquidités.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de liquidité

Nous maintenons généralement un niveau prudent de liquidités et nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de liquidité, qui sont décrits ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance du risque de liquidité, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques et de révision.
- Une gestion des liquidités conforme à nos principes directeurs en matière de gestion actif-passif et à nos directives d'exploitation à ce chapitre.
- Le maintien de plans d'urgence visant la gestion des liquidités lors d'un événement touchant les liquidités.
- Des tests de tension effectués au moyen de la comparaison des paramètres de risque de liquidité aux seuils prévus par nos principes directeurs, dans le cadre d'un scénario de conditions défavorables sur un mois. Ces paramètres de risque de liquidité sont mesurés et gérés aux niveaux de l'entreprise et de l'entité juridique.
- Des tests de tension à l'égard de nos garanties, effectués au moyen de la comparaison des ratios de couverture des garanties au seuil prévu par nos principes directeurs.
- Des programmes de gestion de la trésorerie et des programmes de gestion actif-passif qui soutiennent notre capacité de maintenir notre situation financière en nous assurant que nous disposons de liquidités et de flux de trésorerie suffisants pour couvrir nos besoins de financement éventuels. Nous investissons dans divers types d'actifs en vue de les harmoniser avec nos passifs au chapitre de la durée.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.
- Une gestion active et une surveillance étroite du niveau de notre capital et de nos actifs, ainsi que de la diversification et de la qualité du crédit à l'égard de nos placements.
- Le recours à diverses facilités de crédit pour les besoins généraux de l'entreprise.

Nous sommes assujettis aux diverses lois en vigueur dans les territoires où nous exerçons des activités. Dans certains territoires, la capacité des filiales de la FSL inc. à verser des dividendes ou à transférer des fonds est réglementée et peut nécessiter l'obtention d'approbations des autorités de réglementation locales et le respect de conditions précises dans certaines circonstances. Grâce à une gestion de trésorerie efficace et à une planification judicieuse de son capital, la FSL inc. fait en sorte que ses filiales, dans leur ensemble et individuellement, soient adéquatement financées et disposent des liquidités appropriées pour pouvoir respecter leurs engagements.

En nous fondant sur nos flux de trésorerie antérieurs et sur nos processus de gestion des liquidités, nous estimons que les flux de trésorerie provenant de nos activités d'exploitation continueront de nous procurer les liquidités dont nous aurons besoin pour nous acquitter de nos obligations liées au service de la dette et pour payer les autres charges à mesure qu'elles doivent être réglées.

7. Gestion du risque d'assurance

7.A Risque d'assurance

Description du risque

Le risque d'assurance est l'incertitude relative au rendement des produits en raison des différences entre les résultats réels et les résultats prévus à l'égard du comportement des titulaires de contrat, de la mortalité, de la morbidité et de la longévité. En outre, les risques liés à la conception des produits et à la fixation des prix, aux charges et à la réassurance ont une incidence sur plusieurs catégories de risque, y compris le risque d'assurance.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque d'assurance

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque d'assurance, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque d'assurance, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques et de révision.
- L'établissement de limites d'appétence pour les risques liés au comportement des titulaires de contrat, à la mortalité et à la morbidité, et à la longévité.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites de risque préétablies.

- Des principes directeurs, des lignes directrices et des pratiques détaillées en matière de risque d'assurance.
- Un manuel mondial de tarification harmonisant les pratiques en matière de tarification avec les normes de gestion des risques de l'entreprise et assurant l'application d'une approche cohérente en matière de tarification d'assurance.
- L'application de limites de conservation maximales approuvées par le conseil d'administration. Les montants excédant ces limites sont réassurés.
- L'établissement de procédures détaillées pour chaque secteur d'activité, ce qui comprend des critères d'approbation des risques et d'évaluation des sinistres, et l'exercice d'une surveillance à cet égard.
- L'établissement de normes de tarification et de sélection des risques et la surveillance de leur application par les responsables de la gestion des risques liés à la tarification et aux règlements.
- La gestion de la diversification et de la mise en commun des risques au moyen du regroupement des risques selon les produits, l'emplacement géographique et les canaux de distribution.
- Les principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance et les principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit, qui établissent les critères et les protocoles d'acceptation afin de surveiller le volume de cessions de réassurance effectuées auprès du même réassureur ou d'un groupe de réassureurs.
- La surveillance du risque lié aux contreparties de réassurance, notamment au moyen de la communication annuelle d'information sur l'exposition au risque de réassurance au comité d'examen des risques et de révision.
- La surveillance de l'exposition au risque de concentration des contrats collectifs en un seul endroit pour éviter les conséquences importantes d'un événement catastrophique.
- L'intégration de diverses limites, restrictions et structures de frais à la conception des contrats afin d'établir un profil de risque plus uniforme et de limiter les possibilités d'antisélection.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix qui exigent une évaluation détaillée du risque et la prise en compte des risques importants dans la fixation des prix.
- Le suivi des études sur les résultats et de l'analyse des sources de bénéfices à l'échelle de la Compagnie et de l'industrie, et leur intégration aux processus d'évaluation, de renouvellement et de fixation des prix des nouveaux contrats.
- Le recours à des tests de tension, comme les examens dynamiques de la suffisance du capital, pour évaluer l'effet de fluctuations défavorables marquées et persistantes des facteurs du risque d'assurance. En 2020, l'Institut canadien des actuaires remplacera les examens dynamiques de la suffisance du capital par les ESF. Les ESF, de façon similaire aux examens dynamiques de la suffisance du capital, continueront à servir de technique de test de tension clé à l'organisation. Les ESF ayant une portée plus étendue que les examens dynamiques de la suffisance du capital, ils s'harmoniseront avec l'évaluation interne des risques et de la solvabilité de la Compagnie.
- L'établissement des passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes de pratique actuarielle canadiennes.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Nous avons recours à la réassurance pour limiter les pertes, réduire au minimum notre exposition aux risques importants et accroître notre capacité de croissance. Nos principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance précisent les pleins de conservation globaux ainsi que les normes et pratiques de gestion connexes qui sont appliquées pour atténuer notre exposition aux règlements importants. Les montants venant en excédent du plein de conservation approuvé par le conseil d'administration sont réassurés. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, nous avons mis à jour notre plein de conservation à l'égard de l'assurance sur une seule tête et sur deux têtes payable au premier décès pour la faire passer à 40 \$ (25 \$ en 2018) au Canada et à 40 \$ US (25 \$ US en 2018) à l'extérieur du Canada. Dans le cas de l'assurance-vie de survie, notre plein de conservation global est de 50 \$ (30 \$ en 2018) au Canada et de 50 \$ US (30 \$ US en 2018) à l'extérieur du Canada. Nous appliquons dans certains marchés et territoires des niveaux de conservation inférieurs au plein de conservation. Nous avons recours à la réassurance pour de nombreux produits dans la plupart de nos secteurs d'activité, et le placement est automatique pour certains portefeuilles d'assurance déterminés et facultatif pour les risques individuels assortis de certaines caractéristiques.

Notre couverture de réassurance est bien diversifiée, et des contrôles sont en place pour gérer l'exposition aux contreparties de réassurance. Les expositions au risque de réassurance sont surveillées dans le but de s'assurer qu'aucun réassureur ne représente un risque de crédit déraisonnable. Cette surveillance comprend des contrôles diligents périodiques des contreparties de réassurance ainsi que des évaluations internes du crédit des contreparties auxquelles nous sommes exposés de façon significative. Bien que les contrats de réassurance prévoient le recouvrement des sommes réglées par suite de la réalisation du risque cédé, la Compagnie demeure le principal responsable envers les titulaires de contrat.

Les risques propres à l'assurance et nos stratégies de gestion des risques sont présentés plus en détail ci-après. Les sensibilités présentées ci-dessous tiennent compte de l'incidence des cessions de réassurance applicables.

7.A.i Risque lié au comportement des titulaires de contrat

Description du risque

Il est possible que nous subissions des pertes en raison du comportement des titulaires de contrat, qui peut s'avérer plus défavorable que les hypothèses utilisées lors de la fixation des prix et de l'évaluation des produits à l'égard de la déchéance des contrats ou de l'exercice d'autres options incorporées aux contrats.

L'incertitude relative au comportement des titulaires de contrat peut provenir de plusieurs sources, notamment les événements imprévus survenant dans leur vie, le niveau général d'activité économique (qu'il soit supérieur ou inférieur aux prévisions), les changements au sein des marchés des capitaux et des marchés financiers, les modifications apportées à la fixation des prix ou à la disponibilité des produits existants, l'introduction de nouveaux produits, l'évolution de la technologie et des normes de tarification, ainsi que les changements touchant notre solidité financière ou notre réputation. L'incertitude relative aux flux de trésorerie futurs subissant l'influence du comportement des titulaires de contrat peut être exacerbée par des comportements irrationnels pouvant se manifester durant des périodes de turbulences économiques ou au moment de l'exercice d'options au cours de la durée d'un contrat d'assurance.

Dans le cas des produits individuels d'assurance-vie pour lesquels la réduction du nombre de résiliations aurait une incidence financière défavorable sur nous, une diminution de 10 % du taux de résiliation présumé entraînerait une diminution du bénéfice net attribuable aux

actionnaires et des capitaux propres d'environ 265 \$ (250 \$ en 2018). En ce qui a trait aux produits pour lesquels l'augmentation du nombre de résiliations aurait une incidence financière défavorable sur nous, une augmentation de 10 % du taux de résiliation présumé entraînerait une diminution du bénéfice net attribuable aux actionnaires et des capitaux propres d'environ 195 \$ (195 \$ en 2018). Ces sensibilités tiennent compte de l'incidence des cessions de réassurance applicables.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque lié au comportement des titulaires de contrat

Bon nombre de nos produits sont assortis de divers types de modalités visant à atténuer l'incidence des comportements incertains des titulaires de contrat. Ces modalités comprennent ce qui suit :

- L'imposition de frais de rachat en vue d'ajuster la somme versée au titulaire de contrat en fonction des conditions de marché alors en vigueur.
- L'imposition de limites relativement au montant des rachats et emprunts des titulaires de contrat.
- L'imposition de restrictions relativement au moment où les titulaires de contrat peuvent exercer certaines options.
- L'imposition de restrictions sur les types de fonds que les Clients peuvent choisir, ainsi que sur la fréquence à laquelle ils peuvent changer de fonds.
- Le risque lié au comportement des titulaires de contrat est également atténué par la réassurance de certains contrats d'assurance.

Des études internes sur les résultats techniques permettent de faire un suivi et peuvent, au besoin, donner lieu à un examen et à une mise à jour des hypothèses relatives au comportement des titulaires de contrat, ce qui pourrait se traduire par des mises à jour des passifs relatifs aux contrats.

7.A.ii Risque lié à la mortalité et à la morbidité

Description du risque

Le risque lié à la mortalité et à la morbidité est le risque que nos résultats techniques futurs soient pires que les hypothèses utilisées dans la fixation des prix et l'évaluation des produits. Le risque lié à la mortalité et à la morbidité peut se présenter dans le cours normal des activités, en raison de fluctuations aléatoires des résultats techniques ou de catastrophes, ou en combinaison avec d'autres facteurs de risque, comme le risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix ou le risque de modèle. Des résultats techniques défavorables en matière de mortalité ou de morbidité peuvent également survenir en raison d'une antisélection systémique qui pourrait découler d'une mauvaise conception des contrats ou d'une défaillance du processus de tarification, ou de la création de marchés appartenant aux investisseurs ou de marchés secondaires pour les contrats d'assurance-vie.

Le risque de résultats techniques défavorables en matière de morbidité augmente également durant les périodes de ralentissement économique, plus particulièrement à l'égard des garanties invalidité, ainsi que dans un contexte de hausse des coûts des traitements médicaux et de croissance de l'utilisation des médicaments de spécialité. Il s'ensuit une possibilité de volatilité financière défavorable de nos résultats financiers. Des facteurs externes pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités liées à l'assurance-vie, à l'assurance-maladie, à l'assurance contre les maladies graves, à l'assurance-invalidité, à l'assurance soins de longue durée et aux rentes. Les tendances défavorables touchant les résultats techniques en matière de morbidité, comme une incidence accrue de l'invalidité, les hausses des coûts des traitements médicaux et l'utilisation accrue de médicaments spécialisés entraînent une possibilité de volatilité défavorable dans nos résultats financiers.

Dans le cas des produits d'assurance-vie, une majoration de 2 % de l'hypothèse la plus probable entraînerait une baisse du bénéfice net attribuable aux actionnaires et des capitaux propres d'environ 35 \$ (35 \$ en 2018). Cette sensibilité tient compte de l'incidence des cessions de réassurance applicables.

Dans le cas des produits pour lesquels la morbidité a une incidence importante, une variation défavorable de 5 % des hypothèses entraînerait une baisse d'environ 205 \$ du bénéfice net attribuable aux actionnaires et des capitaux propres (185 \$ en 2018). Cette sensibilité tient compte de l'incidence des cessions de réassurance applicables.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque lié à la mortalité et à la morbidité

Des procédures de tarification détaillées et uniformes ont été établies afin de pouvoir déterminer l'assurabilité des proposants et de gérer notre exposition aux règlements importants. Ces exigences de tarification font régulièrement l'objet d'une comparaison rigoureuse avec les lignes directrices de l'industrie, et la supervision est assurée par les responsables de la tarification et de la gestion des règlements.

Nous n'avons pas un niveau élevé de risque de concentration lié à des particuliers ou à des groupes, étant donné la bonne diversification au chapitre de la répartition géographique et de nos activités. La majeure partie du risque lié à la mortalité auquel est exposée la Compagnie se rapporte à l'Amérique du Nord. Les contrats d'assurance individuelle et collective font l'objet d'une tarification avant leur établissement initial et leur renouvellement, en fonction de la sélection des risques, de la conception du contrat et des techniques de tarification.

Les principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance approuvés par le comité d'examen des risques et de révision précisent le montant maximal d'assurance pouvant être établi en vertu d'un contrat ainsi que le montant maximal pouvant être conservé. Ces limites varient par région géographique, et les montants qui viennent en excédent de ces dernières sont réassurés pour éviter une concentration excessive du risque.

7.A.iii Risque de longévité

Description du risque

Le risque de longévité correspond à la possibilité d'une perte économique, d'une perte comptable ou de la volatilité du bénéfice en raison de changements défavorables des taux d'amélioration de la mortalité par rapport aux hypothèses utilisées pour la fixation des prix et l'évaluation des produits. Ce risque peut se manifester lentement, au fil du temps, à mesure que les conditions socio-économiques s'améliorent et que la médecine continue de progresser. Il pourrait également se manifester plus rapidement à la suite, par exemple, d'une percée médicale qui augmenterait considérablement l'espérance de vie. Le risque de longévité touche les contrats dont les prestations ou les coûts sont fondés sur la probabilité de survie (par exemple, les rentes, les régimes de retraite, les assurances de capital différé, la réassurance, les fonds distincts et certains types de contrats d'assurance-maladie). En outre, notre exposition au risque de longévité est accrue à l'égard de certains produits de rente, tels que les options de rente à taux garanti, par une hausse des marchés boursiers.

Dans le cas des produits de rente pour lesquels un taux de mortalité plus bas que prévu aurait une incidence financière défavorable sur nous, une réduction de 2 % du taux de mortalité présumé entraînerait une baisse du bénéfice net attribuable aux actionnaires et des capitaux propres d'environ 135 \$ (120 \$ en 2018). Ces sensibilités tiennent compte de l'incidence des cessions de réassurance applicables.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de longévité

Afin d'améliorer la gestion du risque de longévité, nous surveillons les recherches dans des domaines qui pourraient entraîner un changement aux prévisions quant à l'amélioration de la mortalité. Des tests de tension sont effectués pour évaluer et surveiller l'incidence d'une amélioration extrême de la mortalité sur le portefeuille global de produits d'assurance et de rente ainsi que sur nos propres régimes de retraite.

7.A.iv Risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix

Description du risque

Le risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix s'entend du risque qu'un produit n'offre pas le rendement prévu, entraînant ainsi des conséquences financières défavorables. Ce risque peut découler d'écart entre les résultats réels et les hypothèses utilisées lors de la fixation des prix des produits. Les facteurs de risque incluent l'incertitude relative à la situation future concernant le rendement des placements, le comportement des titulaires de contrat, les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité, les niveaux de vente, la répartition des affaires, les charges et l'impôt. Bien que certains de nos produits nous permettent d'augmenter les primes ou d'ajuster les charges et les crédits sur la durée des contrats, il est possible que les modalités de ces contrats ne nous permettent pas de procéder à des ajustements suffisants pour maintenir le niveau de rentabilité attendu, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation sur le plan du capital.

Gouvernance et contrôle de la conception des produits et de la fixation des prix

Nos principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix, approuvés par le comité d'examen des risques et de révision, établissent le cadre régissant nos pratiques de conception des produits et de fixation des prix. Ils ont pour but d'harmoniser nos produits avec nos objectifs stratégiques et notre approche en matière de prise de risques. Conformément à ces principes directeurs, des processus de conception des produits et de fixation des prix ont été mis en œuvre à l'échelle de la Compagnie. Les nouveaux produits suivent un processus par étapes dans le cadre duquel ils doivent recevoir certaines approbations de la direction selon l'importance de l'initiative. Chacune de ces initiatives est soumise à un processus d'évaluation des risques afin de dégager les principaux risques et les besoins en matière d'atténuation de ces risques et est examinée par de multiples parties prenantes. Des procédures de gouvernance et de contrôle additionnelles sont décrites ci-après :

- Les modèles de fixation des prix ainsi que les méthodes et les hypothèses utilisées sont soumis à des contrôles internes périodiques effectués par des pairs.
- Des études sur les résultats, des analyses des sources de bénéfices et des tableaux de bord de produits servent à comparer les résultats réels à ceux estimés lors de la phase de fixation des prix et d'évaluation.
- En ce qui a trait aux produits tarifés en fonction des résultats, des produits avec participation et des produits ajustables, les résultats techniques récents sont reflétés par des modifications des barèmes de participation ainsi que par d'autres mécanismes d'ajustement des contrats, notamment à l'égard des niveaux de primes et de prestations.
- Des limites et des restrictions peuvent être introduites dans la conception des produits afin d'atténuer les comportements défavorables des titulaires de contrat ou d'augmenter le seuil de versement de certaines prestations.

7.A.v Risque lié aux charges

Description du risque

Le risque lié aux charges est le risque que les charges à venir soient plus importantes que celles prises en compte dans les hypothèses utilisées pour la fixation des prix et l'évaluation des produits. Ce risque peut découler de la conjoncture économique générale, d'augmentations imprévues de l'inflation, d'une croissance plus lente que prévu ou d'une diminution de la productivité conduisant à une hausse des frais unitaires. Le risque lié aux charges se présente dans le cas des produits pour lesquels nous ne pouvons ou ne voulons pas transférer les augmentations de coûts aux Clients et peut prendre la forme d'une augmentation des passifs ou d'une réduction des bénéfices futurs attendus.

La sensibilité des passifs relatifs aux contrats d'assurance à une augmentation de 5 % des frais unitaires entraînerait une diminution du bénéfice net attribuable aux actionnaires et des capitaux propres d'environ 170 \$ (175 \$ en 2018). Ces sensibilités tiennent compte de l'incidence des cessions de réassurance applicables.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque lié aux charges

Nous surveillons attentivement les charges au moyen d'un processus d'établissement de budget annuel et de l'examen continu de tout écart entre les frais unitaires présumés lors de la fixation des prix et les charges réelles.

7.A.vi Risque de réassurance

Description du risque

Nous réassurons certains risques pris en charge par nos diverses entreprises d'assurance. Le risque de réassurance s'entend du risque de perte financière causée par l'évolution défavorable des conditions des marchés de la réassurance (par exemple, suppression ou diminution de la capacité de réassurance ou augmentation du coût de la réassurance), par l'insolvabilité d'un réassureur ou par une couverture de réassurance inadéquate.

Les changements des conditions des marchés de la réassurance, y compris les mesures adoptées par les réassureurs pour augmenter les taux sur les couvertures existantes et nouvelles et notre capacité à obtenir une réassurance adéquate, peuvent avoir des répercussions négatives sur la disponibilité de capacités de réassurance, ou sur le coût associé au maintien de capacités de réassurance existantes ou à l'obtention de nouvelles capacités de réassurance, ce qui peut avoir une incidence défavorable sur nos stratégies d'affaires, notre rentabilité et notre situation financière. À mesure que le secteur mondial de la réassurance continue de passer en revue et d'optimiser ses modèles d'affaires, une hausse des taux ou la renégociation d'anciens contrats de réassurance par nos réassureurs devient de plus en plus possible. En outre, les modifications apportées au traitement réglementaire des contrats de réassurance pourraient avoir une incidence défavorable sur notre situation sur le plan du capital.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de réassurance

Nous avons des principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance et des principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit qui sont approuvés par le comité d'examen des risques et de révision et qui servent à définir les critères d'acceptation et les processus visant à surveiller le volume des cessions de réassurance effectuées auprès du même réassureur. Ces principes directeurs définissent également les critères minimaux servant à déterminer quelles compagnies de réassurance se qualifient à titre de contreparties de réassurance possédant la capacité, l'expertise, les pratiques en matière de gouvernance ainsi qu'une capacité financière suffisantes pour prendre en charge les risques considérés. De plus, ces principes directeurs exigent que toute entente contienne des modalités permettant d'adopter les mesures nécessaires, notamment la reprise du risque cédé (ce qui pourrait entraîner des coûts pour la Compagnie), dans l'éventualité où le réassureur perdrait sa capacité juridique d'exercer ses activités en raison de son insolvabilité ou de mesures réglementaires. Nous effectuons des contrôles diligents périodiques des contreparties de réassurance avec lesquelles nous traitons ainsi que des évaluations internes du crédit des contreparties auxquelles nous sommes exposés de façon significative. L'exposition au risque de crédit des contreparties de réassurance fait l'objet d'un suivi serré et est communiquée annuellement au comité d'examen des risques et de révision.

Nous pouvons également mettre fin aux souscriptions de nos produits ou en modifier les conditions afin de refléter l'évolution des marchés de la réassurance. Les taux des traités de réassurance en vigueur peuvent être soit garantis, soit ajustables sur la durée du contrat cédé. Généralement, afin de diversifier le risque de réassurance, plusieurs réassureurs soutiennent un portefeuille de réassurance.

8. Autres actifs

Les autres actifs sont composés de ce qui suit :

Aux 31 décembre	2019	2018
Débiteurs	1 294 \$	1 451 \$
Produits tirés des placements courus et à recevoir	1 122	1 131
Immobilisations corporelles	630	621
Actifs au titre de droits d'utilisation	770	–
Coûts d'acquisition différés ¹⁾	139	130
Charges payées d'avance	319	309
Primes à recevoir	662	567
Actifs au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite constitués (note 25)	187	184
Autres	93	105
Total des autres actifs	5 216 \$	4 498 \$

1) L'amortissement des coûts d'acquisition différés imputé au résultat au cours de l'exercice s'est chiffré à 18 \$ en 2019 (33 \$ en 2018).

9. Goodwill et immobilisations incorporelles

9.A Goodwill

Le tableau suivant présente les variations de la valeur comptable du goodwill acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, par secteur d'activité à présenter.

	Canada	États-Unis	Asie	Gestion d'actifs	Organisation internationale	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2018	2 573 \$	1 043 \$	655 \$	729 \$	183 \$	5 183 \$
Acquisitions	34	7	–	–	–	41
Fluctuations des taux de change	–	88	50	46	4	188
Solde au 31 décembre 2018	2 607 \$	1 138 \$	705 \$	775 \$	187 \$	5 412 \$
Acquisitions (note 3)	–	–	–	537	–	537
Fluctuations des taux de change	–	(55)	(29)	(31)	(2)	(117)
Solde au 31 décembre 2019	2 607 \$	1 083 \$	676 \$	1 281 \$	185 \$	5 832 \$

Il n'y a eu aucune dépréciation du goodwill en 2019 ou en 2018. Les valeurs comptables du goodwill attribué à nos UGT ou à des groupes d'UGT s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2019	2018
Canada		
Individuelle	1 100 \$	1 100 \$
Régimes collectifs de retraite	453	453
Garanties collectives	1 054	1 054
États-Unis – Garanties collectives	1 083	1 138
Asie	676	705
Gestion d'actifs		
MFS	494	515
Gestion SLC ¹⁾	787	260
Organisation internationale		
Royaume-Uni	185	187
Total	5 832 \$	5 412 \$

1) Avant 2019, Gestion SLC était désignée par l'appellation Gestion Placements Sun Life.

Le goodwill acquis lors de regroupements d'entreprises est attribué aux UGT ou aux groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies de l'acquisition.

Le goodwill fait l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquents s'il se produit des événements ou des changements de circonstances susceptibles de faire en sorte que la valeur recouvrable d'une UGT diminue pour s'établir en dessous de sa valeur comptable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Nous considérons que la valeur recouvrable est égale à la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

Nous utilisons la meilleure indication de la juste valeur diminuée des coûts de sortie comme étant le prix pouvant être obtenu à la vente d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. Nous évaluons d'abord la juste valeur diminuée des coûts de sortie en examinant des transactions comparables conclues récemment sur le marché. À défaut de transactions comparables, nous utilisons une méthode d'évaluation faisant appel à des hypothèses de marché couramment utilisées pour l'évaluation des compagnies d'assurances ou des sociétés de gestion d'actifs, ou une méthode faisant appel à des multiples de valorisation. Les évaluations de la juste valeur sont classées au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les plus récents calculs de 2018 à l'égard de certaines UGT et de certains groupes d'UGT ont été reportés et utilisés dans le test de dépréciation de la période considérée étant donné que i) la valeur recouvrable de ces UGT et groupes d'UGT était largement supérieure à leur valeur comptable, ii) les actifs et passifs composant les UGT et les groupes d'UGT n'avaient pas changé de façon significative, et iii) il était peu probable que la valeur comptable puisse dépasser la valeur recouvrable compte tenu d'une analyse des événements survenus et des changements de circonstances. Les facteurs clés ayant eu une incidence sur la valeur recouvrable depuis 2018 sont conformes aux hypothèses clés ci-après.

En vertu de la méthode d'évaluation, la juste valeur est évaluée en fonction des meilleures estimations du bénéfice futur, des charges futures, ainsi que du niveau et du coût futurs du capital sur la durée des contrats, et elle est ajustée, au besoin, pour tenir compte d'éléments comme les coûts de transaction. La valeur attribuée aux affaires nouvelles est fondée sur les souscriptions prévues dans nos plans d'affaires, sur les souscriptions prévues pour la période d'évaluation en fonction d'hypothèses de croissance raisonnables, ainsi que sur les niveaux prévus de rentabilité de ces affaires nouvelles. Pour le calcul de la valeur des affaires nouvelles, les souscriptions futures font l'objet de prévisions sur 10 à 15 ans. Dans certains cas, des multiplicateurs de marché sont utilisés pour la prévision explicite de la valeur approximative des affaires nouvelles.

Les taux d'actualisation appliqués reflètent la nature de l'environnement de l'UGT. Les taux d'actualisation utilisés varient entre 9,0 % à 12,5 % (après impôt). Les UGT mieux établies et bénéficiant d'une meilleure image de marque et d'une meilleure position concurrentielle utilisent des taux d'actualisation plus bas, alors que les UGT ayant une position concurrentielle moins avantageuse utilisent les taux les plus élevés. Les niveaux de capital utilisés sont conformes à nos objectifs d'affaires.

En vertu de la méthode faisant appel à des multiples de valorisation, la juste valeur est évaluée en comparaison avec des multiples ou des ratios d'entreprises comparables. Pour les compagnies d'assurance-vie et les gestionnaires d'actifs, ces multiples et ratios de valorisation peuvent comprendre des mesures telles que le ratio cours/bénéfice ou le ratio cours/actif géré. Cette évaluation tient compte d'une gamme de facteurs et d'hypothèses pertinents, notamment la croissance, les risques et les conditions de marchés prévus. Les ratios cours/bénéfice utilisés varient de 10,5 à 11,5, tandis que les ratios cours/actif géré varient de 0,7 % à 2,0 %.

Nous avons recours au jugement au moment de l'estimation de la valeur recouvrable des UGT, et l'utilisation de diverses hypothèses et estimations pourrait donner lieu à des ajustements significatifs relativement à l'évaluation des UGT et à l'importance des pertes de valeur. Toute modification significative des hypothèses clés, notamment les hypothèses à l'égard du capital, des taux d'actualisation, de la valeur des affaires nouvelles et des charges, ainsi que les projections de flux de trésorerie utilisées pour déterminer les valeurs recouvrables pourraient donner lieu à des pertes de valeur significatives.

En évaluant la sensibilité des principales hypothèses susmentionnées, la direction a déterminé qu'aucun changement raisonnablement possible de ces hypothèses ne ferait en sorte que la valeur recouvrable d'une UGT soit inférieure à sa valeur comptable.

9.B Immobilisations incorporelles

Les variations des immobilisations incorporelles s'établissent comme suit :

	Durée d'utilité déterminée		Durée d'utilité indéterminée	Total
	Logiciels créés en interne	Autres		
Valeur comptable brute				
Solde au 1 ^{er} janvier 2018	579 \$	1 202 \$	625 \$	2 406 \$
Entrées	118	(1)	–	117
Acquisitions	–	19	3	22
Fluctuations des taux de change	25	46	45	116
Solde au 31 décembre 2018	722 \$	1 266 \$	673 \$	2 661 \$
Entrées	151	115	–	266
Acquisitions	–	238	–	238
Fluctuations des taux de change	(16)	(28)	(27)	(71)
Solde au 31 décembre 2019	857 \$	1 591 \$	646 \$	3 094 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Solde au 1 ^{er} janvier 2018	(338)\$	(397)\$	(4)\$	(739)\$
Dotations à l'amortissement pour l'exercice	(66)	(53)	–	(119)
Fluctuations des taux de change	(13)	(11)	–	(24)
Solde au 31 décembre 2018	(417)\$	(461)\$	(4)\$	(882)\$
Dotations à l'amortissement pour l'exercice	(73)	(64)	–	(137)
Perte de valeur des immobilisations corporelles	(13)	–	(2)	(15)
Fluctuations des taux de change	15	8	–	23
Solde au 31 décembre 2019	(488)\$	(517)\$	(6)\$	(1 011)\$
Valeur comptable nette, à la fin :				
Au 31 décembre 2018	305 \$	805 \$	669 \$	1 779 \$
Au 31 décembre 2019	369 \$	1 074 \$	640 \$	2 083 \$

Les divers éléments des immobilisations incorporelles s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2019	2018
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée :		
Distribution, potentiel de souscriptions du réseau de production	339 \$	366 \$
Relations Clients et contrats de gestion administrative d'actif	735	439
Logiciels créés en interne	369	305
Total des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	1 443	1 110
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée :		
Contrats de gestion de fonds ¹⁾	640	669
Total des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	640	669
Total des immobilisations incorporelles	2 083 \$	1 779 \$

1) Les contrats de gestion de fonds sont attribuables à Gestion d'actifs; sa situation concurrentielle dans son marché et la stabilité de ce marché permettent son classement dans les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

10. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et passifs relatifs aux contrats de placement

10.A Passifs relatifs aux contrats d'assurance

10.A.i Description des activités

La majorité des produits vendus par la Compagnie sont des contrats d'assurance. Ces contrats incluent toutes les formes d'assurance-vie, d'assurance-maladie et d'assurance contre les maladies graves vendues à des particuliers et à des groupes, les rentes viagères, les rentes en capitalisation et les produits de fonds distincts assortis de garanties.

10.A.ii Méthodes et hypothèses

Généralités

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance constituent, avec la valeur estimative des primes et des produits nets tirés des placements futurs, les sommes estimées nécessaires à la couverture des sinistres à régler, ainsi que de la valeur estimative des prestations, des participations attribuées aux titulaires de contrat, des impôts (autres que les impôts sur le résultat) et des charges à verser relativement aux contrats d'assurance en vigueur.

La détermination des passifs relatifs aux contrats d'assurance nécessite l'établissement d'hypothèses en ce qui concerne les taux de mortalité et de morbidité, les déchéances et autres comportements des titulaires de contrat, les taux d'intérêt, le rendement des marchés des actions, l'insuffisance de l'actif, l'inflation, les charges et d'autres facteurs tout au long de la durée de vie de nos produits. La plupart de ces hypothèses ont trait à des événements susceptibles de se produire dans un avenir lointain. Les hypothèses nécessitent un jugement important et doivent être examinées sur une base régulière et modifiées au besoin.

Nous utilisons les hypothèses les plus probables à l'égard des résultats techniques futurs et appliquons des marges pour écarts défavorables afin de tenir compte de l'incertitude relative au choix des hypothèses les plus probables. Le montant des passifs relatifs aux contrats d'assurance liés à l'application des marges pour écarts défavorables par rapport aux hypothèses les plus probables est appelé « provision pour écarts défavorables ».

Hypothèses les plus probables

Les hypothèses les plus probables se veulent des estimations actuelles et neutres des résultats attendus, comme le prévoient les normes de pratique actuarielle canadiennes. Le choix des hypothèses les plus probables tient compte du contexte actuel, des données antérieures de la Compagnie ou du secteur, du lien entre les résultats passés et les résultats futurs prévus, de l'antisélection, de la relation entre les hypothèses ainsi que d'autres facteurs pertinents. Dans le cas des hypothèses sur des questions d'ordre économique, les actifs soutenant les passifs et la politique prévue pour la gestion de l'actif et du passif constituent des facteurs pertinents.

Marges pour écarts défavorables

Le niveau approprié de marge pour écarts défavorables à l'égard d'une hypothèse est déterminé en fonction des normes de pratique actuarielle canadiennes. Pour la plupart des hypothèses, la fourchette standard des marges pour écarts défavorables s'établit entre 5 % et 20 % de l'hypothèse la plus probable. L'actuaire fixe la marge à l'intérieur de cette fourchette en fonction d'un certain nombre de facteurs liés à l'incertitude dans la détermination de l'hypothèse la plus probable. Le degré d'incertitude, et par conséquent la marge établie, variera selon l'hypothèse, la branche d'activité et d'autres facteurs. Les facteurs favorisant le choix d'une marge dans la partie supérieure de la fourchette comprennent ceux qui suivent :

- La crédibilité des résultats de la Compagnie d'un point de vue statistique est trop faible pour constituer la source principale de données pour établir l'hypothèse la plus probable.
- Les résultats futurs sont difficiles à estimer.
- La cohorte de risques n'est pas suffisamment homogène.
- Les risques opérationnels ont une incidence défavorable sur la capacité à estimer l'hypothèse la plus probable.
- Les résultats passés ne sont pas forcément représentatifs des résultats futurs, et les résultats peuvent se détériorer.

Les provisions pour écarts défavorables à l'égard des taux d'intérêt futurs sont prises en compte en testant un certain nombre de scénarios de taux d'intérêt futurs, dont certains sont prescrits par les normes de pratique actuarielle canadiennes, et en déterminant le passif selon les divers résultats possibles. Un scénario de taux d'intérêt futurs comprend, pour chaque période de prévisions comprise entre la date d'établissement de l'état de la situation financière et la date du dernier flux de trésorerie lié au passif, les taux d'intérêt sur les actifs sans risque, les primes pour insuffisance de l'actif, les taux d'inflation et une stratégie de placement conforme à la politique de placement de la Compagnie. Le point de départ de tous les scénarios de taux d'intérêt futurs cadre avec les conditions de marché en cours. Si peu de scénarios sont soumis à des tests, le passif correspond alors à au moins le résultat le plus important. Si un grand nombre de scénarios sont soumis à des tests, le passif s'établit dans une fourchette définie par la moyenne des résultats au-delà du 60^e centile de la fourchette de résultats et la moyenne correspondante pour le 80^e centile.

Les provisions pour écarts défavorables à l'égard des rendements futurs des actions sont prises en compte au moyen de scénarios ou de l'application de marges pour écarts défavorables. En ce qui touche les blocs d'affaires pour lesquels l'évaluation des passifs repose sur des scénarios de rendements futurs des actions, le passif s'établit dans une fourchette définie par la moyenne des résultats au-delà du 60^e centile de la fourchette de résultats et la moyenne correspondante pour le 80^e centile. En ce qui touche les blocs d'affaires pour lesquels l'évaluation des passifs ne se fonde pas sur des scénarios de rendements futurs des actions, la marge pour écarts défavorables au titre des dividendes sur actions ordinaires s'établit entre 5 % et 20 %, et la marge pour écarts défavorables à l'égard des gains en capital s'établit à 20 %, plus une hypothèse selon laquelle ces actifs perdent entre 20 % et 50 % de leur valeur au moment où la réduction est la plus défavorable. Une réduction de 30 % convient à un portefeuille diversifié d'actions ordinaires nord-américaines, et, pour les autres portefeuilles, la réduction adéquate dépend de la volatilité du portefeuille par rapport à un portefeuille diversifié d'actions ordinaires nord-américaines.

Dans l'établissement des marges, nous nous assurons que, prise individuellement, chaque marge est raisonnable, compte tenu de l'hypothèse la plus probable sous-jacente et du degré d'incertitude inhérent à l'hypothèse, et que, globalement, l'incidence cumulative des marges pour écarts défavorables est raisonnable en ce qui a trait au montant total des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Généralement, nos marges sont stables au fil du temps et sont uniquement modifiées dans le but de refléter les variations du degré d'incertitude à l'égard des hypothèses les plus probables. Nos marges se situent généralement dans la partie supérieure de la fourchette pour ce qui est des charges, et au milieu de la fourchette ou plus haut pour ce qui est des autres hypothèses. Au moment d'examiner l'incidence globale des marges, l'actuaire évalue la cohérence des marges pour chacune des hypothèses relatives à chaque bloc d'affaires afin de s'assurer qu'il n'y a pas double comptage ou omission, et pour éviter d'établir des marges possiblement incompatibles entre elles. Plus particulièrement, l'actuaire établit des marges similaires pour les blocs d'affaires présentant des caractéristiques semblables et choisit des marges qui cadrent avec les autres hypothèses, notamment les hypothèses portant sur des facteurs d'ordre économique. L'actuaire s'appuie sur les normes de pratique actuarielle canadiennes pour poser ces jugements professionnels relatifs au caractère raisonnable des marges pour écarts défavorables.

Les hypothèses les plus probables et les marges pour écarts défavorables sont examinées au moins une fois par année et elles sont modifiées au besoin. Le choix des hypothèses sous-tendant l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance est assujéti au contrôle externe par d'autres actuaire.

Mortalité

La mortalité s'entend des taux de décès dans des groupes définis. En assurance-vie, les hypothèses relatives à la mortalité sont généralement fondées sur les résultats des 5 à 10 années précédentes. Nos résultats sont combinés avec ceux de l'industrie lorsqu'ils ne sont pas suffisamment représentatifs pour être valables sur le plan statistique. Les taux de mortalité présumés relativement aux contrats d'assurance-vie et de rente tiennent compte des hypothèses touchant l'amélioration prévue de la mortalité fondées sur les tendances récentes observées en matière de mortalité et sur nos perspectives à l'égard des tendances futures.

Morbidité

La morbidité s'entend des taux d'accident ou de maladie et des taux de rétablissement s'y rapportant. La plupart de nos produits d'assurance-invalidité sont offerts dans le cadre de contrats collectifs. Nous offrons de l'assurance individuelle contre les maladies graves au Canada et en Asie, de l'assurance individuelle de soins de longue durée au Canada et de l'assurance-maladie collective en excédent de pertes aux États-Unis. Au Canada, les hypothèses relatives à la morbidité en assurance collective sont fondées sur la moyenne de nos résultats sur cinq ans, corrigés de manière à refléter toute tendance émergente observée en ce qui concerne les taux de rétablissement. Les hypothèses relatives à l'assurance de soins de longue durée et à l'assurance contre les maladies graves sont établies conjointement avec nos réassureurs et elles reposent en grande partie sur les résultats enregistrés par ces derniers. Aux États-Unis, nos résultats sont utilisés pour établir les hypothèses relatives à l'assurance-maladie en excédent de pertes et à l'assurance-invalidité, et il est tenu compte, dans une certaine mesure, des résultats du secteur.

Déchéances et autres comportements des titulaires de contrat

Déchéances

Les titulaires de contrat peuvent laisser leur contrat tomber en déchéance avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant d'en payer les primes ou en rachetant le contrat à sa valeur de rachat. Les hypothèses touchant les taux de déchéance des contrats d'assurance-vie sont généralement fondées sur la moyenne de nos résultats sur cinq ans. Les taux de déchéance varient selon la formule, l'âge à la souscription, le mode de paiement des primes et la durée du contrat.

Habitudes de paiement des primes

En ce qui concerne les contrats d'assurance-vie universelle, il est nécessaire d'établir des hypothèses au sujet des habitudes de paiement des primes. Des études préparées au sein de l'industrie ou par des actuaires sont utilisées lorsque nos résultats ne sont pas suffisamment représentatifs pour être valables sur le plan statistique. Les habitudes de paiement des primes varient généralement selon la formule, l'âge à la souscription, le mode de paiement des primes et la durée du contrat.

Charges

Les charges futures liées aux contrats comprennent notamment les coûts liés à la perception des primes, à l'évaluation et au règlement des sinistres, aux calculs actuariels, à l'établissement et à l'expédition des relevés des contrats, ainsi que les frais indirects et les frais généraux s'y rapportant. Les hypothèses sur les charges sont principalement établies d'après nos résultats récents, au moyen de l'application d'une méthode interne de répartition des charges. Les augmentations liées à l'inflation prévues dans les charges futures sont établies en fonction des taux d'intérêt futurs utilisés dans les scénarios.

Rendement des placements

Taux d'intérêt

Nous maintenons généralement des portefeuilles de placements distincts pour chaque branche d'activité importante. En vertu de l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance, les flux de trésorerie futurs tirés des contrats d'assurance et les actifs les soutenant sont estimés en fonction de divers scénarios de taux d'intérêt, dont certains sont prescrits par les normes de pratique actuarielle canadiennes. Les réinvestissements et les désinvestissements sont établis en fonction des spécifications propres à chaque scénario, et le passif est déterminé en fonction des divers résultats possibles.

Taux de rendement des actifs à revenu variable

Nous sommes exposés aux marchés des actions par l'entremise de nos produits de fonds distincts (y compris les rentes à capital variable) qui offrent des garanties liées au rendement des fonds sous-jacents, ainsi que de produits d'assurance pour lesquels les passifs liés aux contrats d'assurance sont soutenus par des actifs à revenu variable.

Dans le cas des produits de fonds distincts (y compris les rentes à capital variable), nous avons mis en œuvre des programmes de couverture qui prévoient le recours à des instruments dérivés afin d'atténuer une partie importante du risque lié aux marchés des actions associé aux garanties. Le coût de ces programmes de couverture est inscrit au passif. Le risque lié aux marchés des actions associé aux produits tirés des honoraires futurs prévus n'est pas couvert.

La plupart des actifs à revenu variable désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net soutiennent nos produits d'assurance-vie avec participation ou d'assurance-vie universelle pour lesquels le rendement obtenu sur les placements est transmis aux titulaires de contrat au moyen de modifications de routine du montant des participations déclarées ou du taux d'intérêt crédité. Dans ces situations, les fluctuations des actifs à revenu variable sont en grande partie neutralisées par des variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Insuffisance de l'actif

Comme l'exigent les normes de pratique actuarielle canadiennes, les passifs relatifs aux contrats d'assurance comprennent une provision pour insuffisance possible des actifs soutenant ces passifs. Le montant de la provision pour insuffisance de l'actif inclus dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance se fonde sur les diminutions possibles du rendement futur des placements, qui varient en fonction de facteurs comme le type d'actif, la qualité de crédit de l'actif (note), la durée et le pays d'origine. Les hypothèses à l'égard de l'insuffisance de l'actif se composent de la meilleure estimation et d'une marge pour écarts défavorables et ont pour but de couvrir les pertes de capital et de bénéfices. Les hypothèses les plus probables à l'égard de l'insuffisance de l'actif par catégorie d'actifs et par emplacement géographique sont tirées d'études à long terme sur les résultats de l'industrie et de la Compagnie. Les marges pour écarts défavorables sont établies parmi la fourchette standard (allant de 25 % à 100 %) recommandée par les normes de pratique actuarielle canadiennes en fonction du degré d'incertitude dans le choix de

l'hypothèse la plus probable. La qualité de crédit d'un actif se fonde sur des notations externes, s'il en existe (obligations d'État), ou des notations internes s'il n'existe pas de notation externe (prêts hypothécaires et autres prêts). Les actifs sans notation sont traités comme des actifs de qualité inférieure.

Contrairement aux provisions pour pertes de valeur et aux variations de la valeur d'actifs à la juste valeur par le biais du résultat net découlant de pertes de valeur, qui résultent d'incidents de crédit connus, la provision pour insuffisance de l'actif incluse dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvre les pertes liées aux incidents de crédit futurs possibles (inconnus). Les normes de pratique actuarielle canadiennes exigent que la provision pour insuffisance de l'actif soit déterminée en tenant compte des pertes de valeur connues comptabilisées ailleurs dans l'état de la situation financière. La provision pour insuffisance de l'actif incluse dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance est réévaluée à chaque période de présentation de l'information financière à la lumière des pertes de valeur, des changements de notation des actifs et d'autres événements survenus au cours de la période.

10.A.iii Passifs relatifs aux contrats d'assurance

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance s'établissent comme suit :

Au 31 décembre 2019	Canada	États-Unis	Organisation		Total
			Asie	internationale ¹⁾	
Vie individuelle avec participation	23 526 \$	5 611 \$	8 497 \$	987 \$	38 621 \$
Vie et maladie individuelles sans participation	13 527	13 832	12 188	386	39 933
Vie et maladie collectives	10 493	5 541	39	14	16 087
Rentes individuelles	9 529	24	(17)	5 335	14 871
Rentes collectives	14 276	7	99	–	14 382
Passifs relatifs aux contrats d'assurance avant les autres passifs relatifs aux contrats	71 351	25 015	20 806	6 722	123 894
À ajouter : autres passifs relatifs aux contrats ²⁾	2 959	1 724	2 401	206	7 290
Total des passifs relatifs aux contrats d'assurance	74 310 \$	26 739 \$	23 207 \$	6 928 \$	131 184 \$

1) Ces données se rapportent principalement aux activités exercées au Royaume-Uni ainsi qu'aux activités liées au portefeuille fermé de réassurance. Elles comprennent les montants suivants relativement aux activités exercées au Royaume-Uni : 893 \$ au titre de la vie individuelle avec participation, 238 \$ au titre de la vie et de la maladie individuelles sans participation, 5 107 \$ au titre des rentes individuelles, et 156 \$ au titre des autres passifs relatifs aux contrats.

2) Comprennent les sommes en dépôt, les prestations à payer, les provisions pour sinistres non déclarés, les provisions pour participations et les provisions pour bonifications.

Au 31 décembre 2018	Canada	États-Unis	Organisation		Total
			Asie	internationale ¹⁾	
Vie individuelle avec participation	21 095 \$	5 785 \$	6 651 \$	1 076 \$	34 607 \$
Vie et maladie individuelles sans participation	11 435	13 239	12 463	391	37 528
Vie et maladie collectives	9 591	5 674	32	–	15 297
Rentes individuelles	9 267	25	(44)	5 608	14 856
Rentes collectives	12 461	6	147	–	12 614
Passifs relatifs aux contrats d'assurance avant les autres passifs relatifs aux contrats	63 849	24 729	19 249	7 075	114 902
À ajouter : autres passifs relatifs aux contrats ²⁾	3 049	1 457	2 276	239	7 021
Total des passifs relatifs aux contrats d'assurance	66 898 \$	26 186 \$	21 525 \$	7 314 \$	121 923 \$

1) Ces données se rapportent principalement aux activités exercées au Royaume-Uni ainsi qu'aux activités liées au portefeuille fermé de réassurance. Elles comprennent les montants suivants relativement aux activités exercées au Royaume-Uni : 980 \$ au titre de la vie individuelle avec participation, 240 \$ au titre de la vie et de la maladie individuelles sans participation, 5 214 \$ au titre des rentes individuelles, et 170 \$ au titre des autres passifs relatifs aux contrats.

2) Comprennent les sommes en dépôt, les prestations à payer, les provisions pour sinistres non déclarés, les provisions pour participations et les provisions pour bonifications.

10.A.iv Variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des actifs au titre des cessions de réassurance

Les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des actifs au titre des cessions de réassurance s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019			2018		
	Passifs relatifs aux contrats d'assurance	Actifs au titre des cessions de réassurance	Montant net	Passifs relatifs aux contrats d'assurance	Actifs au titre des cessions de réassurance	Montant net
Soldes avant les autres passifs et actifs relatifs aux contrats, aux 1 ^{er} janvier	114 902 \$	3 653 \$	111 249 \$	111 091 \$	3 503 \$	107 588 \$
Variation des soldes liés aux contrats en vigueur	7 632	268	7 364	(3 094)	(129)	(2 965)
Soldes liés aux nouveaux contrats	4 098	136	3 962	3 780	128	3 652
Modifications des méthodes et hypothèses	(363)	(376)	13	(374)	(96)	(278)
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des actifs au titre des cessions de réassurance	11 367	28	11 339	312	(97)	409
Autres ¹⁾	(123)	(123)	–	–	–	–
Fluctuations des taux de change	(2 252)	(163)	(2 089)	3 499	247	3 252
Soldes avant les autres passifs et actifs relatifs aux contrats	123 894	3 395	120 499	114 902	3 653	111 249
Autres passifs et actifs relatifs aux contrats	7 290	629	6 661	7 021	488	6 533
Total des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des actifs au titre des cessions de réassurance, aux 31 décembre	131 184 \$	4 024 \$	127 160 \$	121 923 \$	4 141 \$	117 782 \$

1) Résiliation de contrats d'assurance.

10.A.v Incidence des modifications apportées aux méthodes et hypothèses

L'incidence des modifications apportées aux méthodes et hypothèses sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance, déduction faite des actifs au titre des cessions de réassurance, s'établit comme suit :

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019	Augmentation (diminution) nette, avant impôt sur le résultat	Description
Mortalité/morbidité	(347)\$	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité dans tous les territoires. Les éléments les plus importants sont l'incidence favorable des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité au Royaume-Uni par l'Organisation internationale et par les Régimes collectifs de retraite au Canada.
Déchéances et autres comportements des titulaires de contrat	102	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre des déchéances et autres comportements des titulaires de contrat dans tous les territoires. L'élément le plus important est la mise à jour défavorable sur le plan des déchéances à la Division International de l'Asie.
Charges	6	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre des charges dans tous les territoires.
Rendement des placements	6	Mises à jour de diverses hypothèses liées aux placements dans l'ensemble de la Compagnie, partiellement contrebalancées par des mises à jour des taux de réinvestissement ultimes publiés.
Améliorations des modèles et autres	246	Améliorations diverses et modifications de méthodes dans l'ensemble des territoires. L'élément le plus important est le renforcement défavorable des provisions au titre de la réassurance au sein de la Gestion des affaires en vigueur aux États-Unis, partiellement contrebalancé par une modification favorable des provisions relatives aux comptes de contrats avec participation au Royaume-Uni et aux Philippines pour l'Asie.
Incidence totale des modifications apportées aux méthodes et hypothèses	13 \$	

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018	Augmentation (diminution) nette, avant impôt sur le résultat	Description
Mortalité/morbidité	(337)\$	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité dans tous les territoires. Les éléments les plus importants sont les résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité par la Division International de l'Asie, les Régimes collectifs de retraite du Canada et le Royaume-Uni pour l'Organisation internationale.
Déchéances et autres comportements des titulaires de contrat	563	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre des déchéances et autres comportements des titulaires de contrat dans tous les territoires. Les éléments les plus importants, qui ont tous eu une incidence défavorable, sont la modification des hypothèses relatives aux déchéances aux États-Unis et à la Division International de l'Asie.
Charges	6	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre des charges dans tous les territoires, notamment des mises à jour concernant l'assurance-vie avec participation au Canada.
Rendement des placements	(331)	Mises à jour de diverses hypothèses liées aux placements dans l'ensemble de la Compagnie, notamment des mises à jour concernant les comptes de contrats d'assurance-vie avec participation au Canada.
Améliorations des modèles et autres	(179)	Améliorations diverses et modifications de méthodes dans l'ensemble des territoires. Les éléments les plus importants sont une modification favorable des provisions pour écarts défavorables à l'égard des contrats avec participation au Canada et aux États-Unis, partiellement contrebalancée par une modification des provisions au titre de la réassurance aux États-Unis.
Incidence totale des modifications apportées aux méthodes et hypothèses	(278)\$	

10.B Passifs relatifs aux contrats de placement

10.B.i Description des activités

Les types de contrats de placement en vigueur sont les suivants :

- rentes certaines à constitution immédiate au Canada
- contrats de placement garantis au Canada
- produits en unités de compte établis au Royaume-Uni et à Hong Kong
- contrats de retraite autres qu'en unités de compte établis au Royaume-Uni et à Hong Kong

10.B.ii Modifications des méthodes et hypothèses

Contrats de placement avec éléments de participation discrétionnaire

Les contrats de placement avec éléments de participation discrétionnaire sont évalués selon la même approche que celle utilisée pour les contrats d'assurance.

Contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire

Les contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net si cette évaluation permet d'éliminer ou de réduire de manière importante une non-concordance comptable potentielle, ou si le contrat est géré sur la base de la juste valeur. Les autres contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire sont évalués au coût amorti.

Le passif à la juste valeur est évalué au moyen de techniques prospectives ayant recours aux flux de trésorerie actualisés. Le passif à la juste valeur des contrats en unités de compte correspond à la valeur unitaire actuelle du fonds, majorée au besoin de montants additionnels de passifs autres qu'en unités de compte sur la base de la juste valeur. Le passif à la juste valeur des contrats autres qu'en unités de compte correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie.

Le coût amorti est évalué à la date de comptabilisation initiale comme étant la juste valeur de la contrepartie reçue, déduction faite de l'incidence nette des paiements de capital, comme les coûts de transaction et les frais initiaux. À chaque date de clôture, le passif au coût amorti est évalué en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs actualisés au taux d'intérêt effectif, où le taux d'intérêt effectif est le taux d'intérêt qui ferait correspondre les flux de trésorerie actualisés au passif à la date de comptabilisation initiale.

10.B.iii Passifs relatifs aux contrats de placement

Les passifs relatifs aux contrats de placement s'établissent comme suit :

Au 31 décembre 2019	Canada	Asie	Organisation internationale	Total
Vie individuelle avec participation	– \$	– \$	5 \$	5 \$
Vie et maladie individuelles sans participation	–	258	2	260
Rentes individuelles	2 612	–	39	2 651
Rentes collectives	–	200	–	200
Total des passifs relatifs aux contrats de placement	2 612 \$	458 \$	46 \$	3 116 \$

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les passifs relatifs aux contrats de placement de 3 116 \$ comprenaient des passifs relatifs aux contrats de placement avec éléments de participation discrétionnaire de 502 \$, des passifs relatifs aux contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire évalués au coût amorti de 2 612 \$ et des passifs relatifs aux contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire évalués à la juste valeur de 2 \$.

Au 31 décembre 2018	Canada	Asie	Organisation internationale	Total
Vie individuelle avec participation	– \$	– \$	6 \$	6 \$
Vie et maladie individuelles sans participation	–	254	3	257
Rentes individuelles	2 646	–	43	2 689
Rentes collectives	–	212	–	212
Total des passifs relatifs aux contrats de placement	2 646 \$	466 \$	52 \$	3 164 \$

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, les passifs relatifs aux contrats de placement de 3 164 \$ comprenaient des passifs relatifs aux contrats de placement avec éléments de participation discrétionnaire de 515 \$, des passifs relatifs aux contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire de 2 646 \$ et des passifs relatifs aux contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire évalués à la juste valeur de 3 \$.

10.B.iv Variations des passifs relatifs aux contrats de placement

Les variations des passifs relatifs aux contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019		2018	
	Évalués à la juste valeur	Évalués au coût amorti	Évalués à la juste valeur	Évalués au coût amorti
Soldes aux 1 ^{er} janvier	3 \$	2 646 \$	3 \$	2 517 \$
Versements	–	360	–	483
Intérêts	–	57	–	53
Retraits	–	(464)	–	(420)
Honoraires	–	(6)	–	(8)
Autres	–	20	–	21
Fluctuations des taux de change	(1)	(1)	–	–
Soldes aux 31 décembre	2 \$	2 612 \$	3 \$	2 646 \$

Les variations des passifs relatifs aux contrats de placement avec éléments de participation discrétionnaire s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Soldes aux 1 ^{er} janvier	515 \$	562 \$
Variation des passifs relatifs aux contrats en vigueur	2	(84)
Modifications apportées aux hypothèses et méthodes	6	–
Fluctuations des taux de change	(21)	37
Soldes aux 31 décembre	502 \$	515 \$

10.C Montant brut des règlements et des prestations versés

Le montant brut des règlements et des prestations versés s'établit comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Capitaux échus et rachats	2 956 \$	2 609 \$
Rentes	1 909	1 876
Règlements décès et invalidité	4 246	3 948
Règlements maladie	7 222	6 421
Participations et intérêts sur les règlements et les sommes en dépôt	1 088	1 132
Total du montant brut des règlements et des prestations versés	17 421 \$	15 986 \$

10.D Total des actifs soutenant les passifs et les capitaux propres

Les tableaux suivants présentent le total des actifs soutenant les passifs liés aux gammes de produits présentées (y compris les passifs relatifs aux contrats d'assurance et les passifs relatifs aux contrats de placement), ainsi que les actifs soutenant les capitaux propres et autres.

Au 31 décembre 2019	Titres de créance	Titres de capitaux propres	Prêts hypothécaires et autres prêts	Immeubles de placement	Autres	Total
Vie individuelle avec participation	22 533 \$	2 899 \$	8 372 \$	4 941 \$	4 754 \$	43 499 \$
Vie et maladie individuelles sans participation	21 301	1 418	14 145	1 790	9 353	48 007
Vie et maladie collectives	6 858	72	9 301	–	2 897	19 128
Rentes individuelles	11 711	48	6 065	–	793	18 617
Rentes collectives	7 323	37	7 261	–	697	15 318
Capitaux propres et autres	11 880	313	3 078	575	19 814	35 660
Total de l'actif	81 606 \$	4 787 \$	48 222 \$	7 306 \$	38 308 \$	180 229 \$

Au 31 décembre 2018	Titres de créance	Titres de capitaux propres	Prêts hypothécaires et autres prêts	Immeubles de placement	Autres	Total
Vie individuelle avec participation	19 624 \$	2 557 \$	7 978 \$	4 736 \$	4 397 \$	39 292 \$
Vie et maladie individuelles sans participation	18 720	1 303	14 398	1 638	9 058	45 117
Vie et maladie collectives	6 271	70	9 217	–	2 882	18 440
Rentes individuelles	11 918	49	5 769	–	959	18 695
Rentes collectives	6 448	35	6 298	–	822	13 603
Capitaux propres et autres	11 462	620	3 162	783	17 591	33 618
Total de l'actif	74 443 \$	4 634 \$	46 822 \$	7 157 \$	35 709 \$	168 765 \$

10.E Rôle de l'actuaire désigné

L'actuaire désigné est nommé par le conseil et est chargé de s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées dans l'évaluation des passifs relatifs aux contrats et des sommes à recouvrer au titre de la réassurance sont conformes aux normes actuarielles reconnues du Canada ainsi qu'aux lois pertinentes et aux règlements et directives qui s'y rapportent.

L'actuaire désigné est tenu d'indiquer si, à son avis, les passifs relatifs aux contrats, déduction faite des sommes à recouvrer au titre de la réassurance, arrêtés aux dates d'établissement des états financiers, sont suffisants pour que la Compagnie puisse s'acquitter de toutes ses obligations à l'égard des contrats. Pour se faire une opinion, l'actuaire désigné doit notamment s'assurer de l'exactitude et de l'exhaustivité des données sous-jacentes et analyser nos actifs afin de vérifier s'ils peuvent couvrir le montant des passifs relatifs aux contrats, déduction faite des sommes à recouvrer au titre de la réassurance.

L'actuaire désigné est tenu chaque année de vérifier la situation financière de la Compagnie et d'établir un rapport à l'intention du conseil. L'analyse faite en 2019 avait pour objet de vérifier la suffisance de notre capital pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2023 en tenant compte de diverses conditions économiques et commerciales défavorables. L'actuaire désigné vérifie le calcul des ratios du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (le « TSAV »).

11. Réassurance

La réassurance est utilisée principalement pour limiter notre exposition aux pertes importantes. Nous avons une politique selon laquelle les ententes de réassurance doivent être conclues avec des réassureurs bien établis et bien cotés. La couverture est bien diversifiée, et des contrôles sont en place pour gérer l'exposition aux contreparties de réassurance. Bien que les contrats de réassurance prévoient le recouvrement des sommes réglées par suite de la réalisation du risque cédé, la Compagnie demeure le principal responsable envers les titulaires de contrat.

11.A Actifs au titre des cessions de réassurance

Les actifs au titre des cessions de réassurance sont évalués à l'aide des montants et des hypothèses liés aux contrats d'assurance sous-jacents et conformément aux modalités de chaque contrat de réassurance. Les actifs au titre des cessions de réassurance se composent de ce qui suit :

Au 31 décembre 2019	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale ¹⁾	Total
Vie individuelle avec participation	35 \$	10 \$	322 \$	– \$	367 \$
Vie et maladie individuelles sans participation	(377)	913	48	20	604
Vie et maladie collectives	384	1 881	2	–	2 267
Rentes individuelles	–	–	–	26	26
Rentes collectives	131	–	–	–	131
Actifs au titre des cessions de réassurance avant les autres actifs relatifs aux contrats	173	2 804	372	46	3 395
À ajouter : autres actifs relatifs aux contrats ²⁾	73	456	57	43	629
Total des actifs au titre des cessions de réassurance	246 \$	3 260 \$	429 \$	89 \$	4 024 \$

1) Ces données se rapportent principalement aux activités exercées au Royaume-Uni ainsi qu'aux activités liées au portefeuille fermé de réassurance. Comprend les montants suivants relativement aux activités au Royaume-Uni : 20 \$ au titre de la vie et de la maladie individuelles sans participation et 26 \$ au titre des rentes individuelles.

2) Comprennent les sommes en dépôt, les prestations à payer, les provisions pour sinistres non déclarés, les provisions pour participations et les provisions pour bonifications.

Au 31 décembre 2018	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale ¹⁾	Total
Vie individuelle avec participation	20 \$	10 \$	180 \$	– \$	210 \$
Vie et maladie individuelles sans participation	(205)	1 076	36	21	928
Vie et maladie collectives	358	1 848	2	–	2 208
Rentes individuelles	–	–	–	186	186
Rentes collectives	121	–	–	–	121
Actifs au titre des cessions de réassurance avant les autres actifs relatifs aux contrats	294	2 934	218	207	3 653
À ajouter : autres actifs relatifs aux contrats ²⁾	80	307	42	59	488
Total des actifs au titre des cessions de réassurance	374 \$	3 241 \$	260 \$	266 \$	4 141 \$

1) Ces données se rapportent principalement aux activités exercées au Royaume-Uni ainsi qu'aux activités liées au portefeuille fermé de réassurance. Comprend les montants suivants relativement aux activités au Royaume-Uni : 21 \$ au titre de la vie et de la maladie individuelles sans participation et 47 \$ au titre des rentes individuelles.

2) Comprennent les sommes en dépôt, les prestations à payer, les provisions pour sinistres non déclarés, les provisions pour participations et les provisions pour bonifications.

Aucune perte de valeur n'a été constatée pour les actifs au titre des cessions de réassurance en 2019 et en 2018. Se reporter à la note 10.A.iv pour plus de renseignements sur la variation des actifs au titre des cessions de réassurance.

11.B (Charges) recouvrements de réassurance

Les (charges) recouvrements de réassurance se composent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Recouvrement de règlements et prestations	1 955 \$	1 839 \$
Commissions	70	74
Ajustements des provisions	26	25
Charges d'exploitation et autres	80	83
(Charges) recouvrements de réassurance	2 131 \$	2 021 \$

11.C Profits ou pertes au titre des cessions de réassurance

Nous n'avons conclu aucune entente de réassurance ayant généré un bénéfice à la prise d'effet en 2019 et en 2018.

12. Autres passifs

12.A Composition des autres passifs

Les autres passifs s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2019	2018
Créditeurs	1 903 \$	2 045 \$
Découverts bancaires et équilibrage de trésorerie	30	104
Mises en pension de titres (note 5)	1 850	1 824
Impôt et autres charges à payer	3 251	3 137
Emprunts ¹⁾	320	188
Titres de financement de premier rang ²⁾	1 967	2 066
Passifs au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite constitués (note 25)	675	651
Emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires (note 5)	1 715	1 453
Obligations locatives	902	–
Passif au titre de l'option de vente (note 5)	956	–
Passif au titre des paiements différés	438	–
Autres	930	685
Total des autres passifs	14 937 \$	12 153 \$

1) La variation des emprunts est liée à des variations de 132 \$ des flux de trésorerie nets en 2019 [(40) \$ en 2018] et à une fluctuation de néant des taux de change en 2019 (1 \$ en 2018).

2) La variation des titres de financement de premier rang est liée à une fluctuation de (99) \$ des taux de change en 2019 (161 \$ en 2018).

12.B Emprunts

Les emprunts se présentent comme suit :

Aux 31 décembre	Monnaie d'emprunt	Échéance	2019	2018
Charges sur les immeubles	Dollar canadien	Actuelle – 2033	320 \$	177 \$
Charges sur les immeubles	Dollar américain	Actuelle – 2020	–	11
Total des emprunts			320 \$	188 \$

Les charges d'intérêts liées aux emprunts s'élèvent à 13 \$ et à 10 \$ pour 2019 et 2018, respectivement. Les échéances des emprunts sont présentées à la note 6.

12.C Titres de financement de premier rang

Le 8 novembre 2007, une entité structurée que nous consolidons a émis un certificat à capital et à taux variables d'un montant de 1 000 \$ US (le « certificat ») à une institution financière (le « prêteur »). Parallèlement, Sun Life Assurance Company of Canada-U.S. Operations Holdings, Inc. (« U.S. Holdings »), une filiale de la FSL inc., a conclu une entente avec le prêteur en vertu de laquelle U.S. Holdings prend en charge l'obligation de rembourser le montant du capital impayé du certificat et l'obligation d'effectuer des paiements d'intérêts trimestriels au LIBOR sur trois mois majoré d'une marge fixe. La FSL inc. a garanti la totalité de l'obligation de U.S. Holdings. L'entité structurée a émis des certificats additionnels après l'émission initiale totalisant 515 \$ US; aucun de ces certificats n'a été émis en 2019 ou en 2018. Le total des garanties offertes en vertu de l'entente de financement s'élève à néant aux 31 décembre 2019 et 2018.

La capacité maximale de cette entente est de 2 500 \$ US. L'entente arrive à échéance le 8 novembre 2037, et l'échéance peut être prorogée annuellement pour des périodes additionnelles de un an en vertu d'un accord entre les parties, dans la mesure où cette date n'est pas ultérieure au 8 novembre 2067. L'entente peut être résiliée ou dénouée au gré de U.S. Holdings en totalité ou en partie de temps à autre, ou en totalité à la suite de certaines éventualités.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, nous avons comptabilisé un montant de 64 \$ au titre des charges d'intérêts liées à cette obligation (57 \$ en 2018). La juste valeur de l'obligation s'établit à 1 874 \$ (1 879 \$ en 2018). La juste valeur est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus au moyen des taux d'intérêt du marché courants, ajustée en fonction des écarts de taux sur le crédit de la FSL inc., et elle est classée au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

13. Débentures de premier rang et instruments de capital novateurs

13.A Débentures de premier rang¹⁾

Les engagements suivants sont inclus dans les débentures de premier rang aux 31 décembre.

	Taux d'intérêt	Date de remboursement à la valeur nominale ou de rachat la plus rapprochée	Échéance	2019	2018
Débentures de premier rang de la FSL inc.					
Série D, émises le 30 juin 2009 ²⁾	5,70 %	s.o.	2019	– \$	300 \$
Série E, émises le 23 août 2011 ²⁾	4,57 %	s.o.	2021	300	299
Débentures de premier rang de la Sun Life du Canada ³⁾					
Émises à l'intention de la Fiducie de capital Sun Life (la « FCSL I »)					
Série B, émises le 25 juin 2002	7,09 %	30 juin 2032 ⁴⁾	2052	200	200
Émises à l'intention de la Fiducie de capital Sun Life II (la « FCSL II »)					
Série C, émises le 20 novembre 2009 ⁵⁾	6,06 %	31 décembre 2019	2108	–	500
Total des débentures de premier rang				500 \$	1 299 \$
Juste valeur				585 \$	1 390 \$

1) Toutes les débentures de premier rang sont non garanties.

2) Rachetables, en partie ou en totalité, en tout temps avant l'échéance à un prix équivalant à la valeur la plus élevée entre la valeur nominale et un prix fondé sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes majoré de 0,575 % pour les débentures de série D et de 0,53 % pour les débentures de série E. Le 2 juillet 2019, les débentures de série D de la FSL inc. sont arrivées à échéance, et la FSL inc. a remboursé la totalité du montant en capital de 300 \$ de ces débentures, ainsi que la totalité des intérêts courus et impayés sur celles-ci.

3) Le rachat est assujéti à l'approbation des organismes de réglementation.

4) Rachetables, en partie ou en totalité, à toute date de paiement des intérêts, ou en totalité sur occurrence d'un événement réglementaire ou fiscal, selon leur description prévue par les débentures. Avant le 30 juin 2032, le prix de rachat est égal à la valeur nominale ou au prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes majoré de 0,32 %, selon le plus élevé des deux montants, tandis qu'à partir du 30 juin 2032, le prix de rachat est égal à la valeur nominale.

5) Rachetées le 31 décembre 2019.

La juste valeur est établie en fonction des cours cotés d'instruments identiques ou similaires. Lorsque des cours cotés sur des marchés ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en fonction des données de marché observables par des maisons de courtage qui sont habituellement les teneurs de marché. La juste valeur est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les charges d'intérêts liées aux débentures de premier rang s'élèvent à 67 \$ et à 76 \$, respectivement, pour 2019 et 2018.

Les débentures de premier rang émises par la FSL inc. constituent une dette directe non garantie de premier rang et ont égalité de rang avec les autres dettes non garanties et non subordonnées de la FSL inc.

13.B Instruments de capital novateurs

Les instruments de capital novateurs incluent les titres échangeables de Sun Life (« SLEECs »), lesquels ont été émis par l'entremise de la FCSL I et de la FCSL II (conjointement, les « Fiducies de capital SL »), qui ont été constituées en fiducies en vertu des lois de l'Ontario. La FCSL I a émis des titres échangeables de Sun Life de série B (« SLEECs B »), qui constituent des parts représentant une participation effective indivise dans l'actif de cette fiducie. Les SLEECs B ne sont pas assortis de droit de vote, sauf dans certaines circonstances limitées. Les porteurs des SLEECs B sont en droit de recevoir des distributions en trésorerie non cumulatives à taux fixe semestrielles.

La FCSL II a émis des titres échangeables de Sun Life de série 2009-1 (« SLEECs 2009-1 »), lesquels constituaient une dette non garantie subordonnée. Les porteurs des SLEECs 2009-1 étaient en droit de recevoir des paiements d'intérêts semestriels. Les SLEECs 2009-1 ont été rachetés le 31 décembre 2019.

Le produit de l'émission des SLEECs B et des SLEECs 2009-1 a été utilisé par les Fiducies de capital SL afin d'acheter des débetures de premier rang de la Sun Life du Canada. Nous ne consolidons pas les Fiducies de capital SL; par conséquent, les instruments de capital novateurs ne sont pas présentés dans nos états financiers consolidés. Cependant, les débetures de premier rang émises par la Sun Life du Canada à l'intention des Fiducies de capital SL sont présentées dans nos états financiers consolidés.

Les SLEECs ont été structurés en vue de réunir le capital réglementaire de catégorie 1 pour la FSL inc. et la Sun Life du Canada et, à ce titre, ils comportent des caractéristiques des titres de capitaux propres. Aucun paiement d'intérêts ni aucune distribution ne sera versé en trésorerie par les Fiducies de capital SL relativement aux SLEECs si la Sun Life du Canada n'est pas en mesure de déclarer des dividendes réguliers i) sur ses actions privilégiées de catégorie B à dividende non cumulatif, série A, ou ii) sur ses actions privilégiées publiques, advenant le cas que certains dividendes soient impayés (pour chacun de ces dividendes, un cas de défaut de versement de dividende).

En cas de défaut de paiement de dividende sur les SLEECs B, les fonds nets distribuables de la FCSL I seront distribués à la Sun Life du Canada à titre de porteur de titres spéciaux de cette fiducie. Si la FCSL I n'est pas en mesure de verser en trésorerie les paiements d'intérêts semestriels ou les distributions sur les SLEECs B dans leur totalité pour toute raison autre qu'un cas de défaut de versement de dividende, la Sun Life du Canada ne déclarera aucun dividende de quelque sorte que ce soit pour une période prescrite sur ses actions privilégiées publiques ou, si aucune action privilégiée publique n'est en circulation, la FSL inc. ne déclarera aucun dividende de quelque sorte que ce soit sur ses actions privilégiées et ses actions ordinaires.

Chaque SLEECs B sera automatiquement échangé contre quarante actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif de la Sun Life du Canada si l'un des événements suivants survient : i) des procédures visant la liquidation de la Sun Life du Canada sont entreprises ou un ordre à cet effet est dicté, ii) le BSIF prend le contrôle de la Sun Life du Canada ou de ses actifs, iii) les ratios de capital de la Sun Life du Canada chutent en dessous des seuils applicables, iv) le BSIF enjoint à la Sun Life du Canada d'augmenter son capital ou d'obtenir des liquidités additionnelles, et la Sun Life du Canada ne peut se conformer à cette directive ou elle choisit de procéder à l'échange automatique des SLEECs B (échange automatique). Dans le cas d'un échange automatique, les anciens porteurs des SLEECs B cesseront d'avoir quelque droit, créance ou réclamation à l'égard des distributions, de l'intérêt ou du capital contre les Fiducies de capital SL, et ils seront considérés comme des actionnaires privilégiés de la Sun Life du Canada en cas de liquidation de la Sun Life du Canada.

Le tableau suivant présente des conditions importantes additionnelles assorties aux SLEECs.

Émetteur	Date d'émission	Date de distribution ou de paiement des intérêts	Rendement annuel	Date de rachat au gré de l'émetteur	Date de conversion au gré du porteur	Montant en capital
Fiducie de capital Sun Life ^{1), 2), 3), 4)}						
SLEECs B	25 juin 2002	30 juin, 31 décembre	7,093 %	30 juin 2007	En tout temps	200 \$

- 1) Sous réserve de l'approbation réglementaire, les Fiducies de capital SL peuvent i) racheter, en tout ou en partie, des SLEECs à la date de rachat susmentionnée, à toute autre date de distribution ultérieure ou, dans le cas de la FCSL II, à toute autre date ultérieure et ii) racheter la totalité, mais non une partie, de toute catégorie de SLEECs, sur occurrence d'un événement réglementaire ou fiscal survenant avant la date de rachat susmentionnée.
- 2) Les SLEECs B peuvent être rachetés pour l'équivalent en trésorerie i) de la valeur la plus élevée entre le prix de rachat par anticipation et le prix de rachat si le rachat est conclu avant le 30 juin 2032 ou ii) du prix de rachat si le rachat est conclu à partir du 30 juin 2032. Le prix de rachat représente un montant égal à 1 000 \$ plus le montant des distributions non versées, autres que les distributions non versées en raison d'un cas de défaut de versement de dividende, en date du rachat.
- 3) Les actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif de la Sun Life du Canada émises en vertu d'un échange automatique relativement aux SLEECs B deviendront convertibles, au gré du porteur, en un nombre variable d'actions ordinaires de la FSL inc. aux dates de distribution à partir du 31 décembre 2032.
- 4) Les porteurs des SLEECs B peuvent, en tout temps, échanger la totalité ou une partie des SLEECs B contre des actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif de la Sun Life du Canada à raison de quarante actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif de la Sun Life du Canada par SLEECs échangé. La FCSL I pourra, en tout temps avant la conclusion de l'échange, organiser l'achat par des acheteurs-remplaçants des SLEECs remis en vue de leur échange à la FCSL I, pourvu que les porteurs des SLEECs ainsi remis aient consenti à l'achat de leurs SLEECs. Les actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif émises en vertu d'un échange demandé par les porteurs de SLEECs B deviendront convertibles, au gré du porteur, en un nombre variable d'actions ordinaires de la FSL inc. aux dates de distribution à partir du 31 décembre 2032.

14. Titres de créance subordonnés

Les titres de créance subordonnés comprennent les engagements suivants aux 31 décembre et s'inscrivent au capital aux fins de la réglementation canadienne :

	Taux d'intérêt	Date de remboursement à la valeur nominale ou de rachat la plus rapprochée ¹⁾	Échéance	2019	2018
Sun Life du Canada :					
Émis le 15 mai 1998 ²⁾	6,30 %	s.o.	2028	150 \$	150 \$
Financière Sun Life inc. :					
Émis le 29 mai 2007 ³⁾	5,40 %	29 mai 2037 ⁴⁾	2042	398	398
Émis le 13 mai 2014 ⁵⁾	2,77 %	13 mai 2019	2024	–	250
Émis le 25 septembre 2015 ⁶⁾	2,60 %	25 septembre 2020	2025	500	499
Émis le 19 février 2016 ⁷⁾	3,10 %	19 février 2021	2026	349	349
Émis le 19 septembre 2016 ⁸⁾	3,05 %	19 septembre 2023 ⁴⁾	2028	996	995
Émis le 23 novembre 2017 ⁹⁾	2,75 %	23 novembre 2022	2027	399	398
Émis le 7 août 2019 ¹⁰⁾	2,38 %	13 août 2024	2029	746	–
Total des titres de créance subordonnés				3 538 \$	3 039 \$
Juste valeur				3 727 \$	3 129 \$

- Les débetures émises par la FSL inc. en 2007 sont rachetables en tout temps, tandis que les débetures émises par la FSL inc. en 2014, en 2015, en 2016 et en 2017 sont rachetables à partir de la date mentionnée. À partir de cette date, le prix de rachat est égal à la valeur nominale, et le rachat ne peut survenir qu'à une date prévue de paiement des intérêts. Le rachat de toutes les débetures subordonnées est assujéti à l'approbation des autorités de réglementation.
- Débetures à 6,30 %, série 2, arrivant à échéance en 2028, émises par La Mutuelle du Canada, compagnie d'assurance sur la vie, devenue par la suite Clarica, compagnie d'assurance sur la vie (« Clarica ») et ayant fusionné avec la Sun Life du Canada. Ces débetures sont rachetables en tout temps. Avant le 15 mai 2028, le prix de rachat équivaut à la valeur la plus élevée entre la valeur nominale et un prix fondé sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes majoré de 0,16 %.
- Débetures non garanties subordonnées de série 2007-1 à taux variable différé de 5,40 %, arrivant à échéance en 2042. À partir du 29 mai 2037, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,00 % au taux CDOR (Canadian Dollar Offered Rate) pour les acceptations bancaires de trois mois.
- Pour les rachats des débetures émises en 2007 effectués avant la date mentionnée, ainsi que pour les rachats des débetures émises le 19 septembre 2016 effectués entre le 19 septembre 2021 et le 19 septembre 2023, le prix de rachat équivaut au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,25 % pour les débetures de 2007 et de 0,52 % pour les débetures du 19 septembre 2016.
- Débetures non garanties subordonnées de série 2014-1 à taux variable différé de 2,77 %, arrivant à échéance en 2024. Le 13 mai 2019, la FSL inc. a remboursé la totalité du montant en capital de 250 \$ de ces débetures en vertu des modalités de remboursement prévues par ces débetures.
- Débetures non garanties subordonnées de série 2015-1 à taux variable différé de 2,60 %, arrivant à échéance en 2025. À partir du 25 septembre 2020, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,43 % au taux CDOR.
- Débetures non garanties subordonnées de série 2016-1 à taux variable différé de 3,10 %, arrivant à échéance en 2026. À partir du 19 février 2021, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 2,20 % au taux CDOR.
- Débetures non garanties subordonnées de série 2016-2 à taux variable différé de 3,05 %, arrivant à échéance en 2028. À partir du 19 septembre 2023, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,85 % au taux CDOR.
- Débetures non garanties subordonnées de série 2017-1 à taux variable différé de 2,75 %, arrivant à échéance en 2027. À partir du 23 novembre 2022, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 0,74 % au taux CDOR.
- Débetures non garanties subordonnées de série 2019-1 à taux variable différé de 2,38 % arrivant à échéance en 2029. À partir du 13 août 2024, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 0,85 % au taux CDOR.

La juste valeur est établie en fonction des cours cotés d'instruments identiques ou similaires. Lorsque des cours cotés sur des marchés ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en fonction des données de marché observables par des maisons de courtage qui sont habituellement les teneurs de marché. La juste valeur est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les charges d'intérêts liées aux titres de créance subordonnés s'élèvent à 105 \$ pour 2019 et 2018.

15. Capital social

Le capital social autorisé de la FSL inc. est constitué comme suit :

- Un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Chaque action ordinaire donne droit à une voix aux assemblées des actionnaires de la FSL inc. Les actions ordinaires ne sont pas assorties de droit de préemption, de rachat, d'achat ou de conversion.
- Un nombre illimité d'actions privilégiées sans droit de vote des catégories A et B, pouvant être émises en séries. Avant l'émission des actions, le conseil est autorisé à déterminer, en ce qui concerne les actions des catégories A et B de chaque série, le nombre d'actions à émettre, ainsi que la contrepartie par action, la désignation des actions et les droits et les restrictions s'y rapportant, sous réserve des droits et restrictions de caractère particulier rattachés à toutes les actions des catégories A et B. Le conseil a autorisé l'émission de 13 séries d'actions privilégiées de catégorie A sans droit de vote, dont 10 sont en circulation.

Les actions ordinaires et privilégiées de la FSL inc. s'inscrivent au capital aux termes de la réglementation canadienne. Se reporter à la note 21.

Dividendes et restrictions s'appliquant au paiement des dividendes

En vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances du Canada*, la FSL inc. et la Sun Life du Canada ne peuvent déclarer ou verser un dividende sur n'importe laquelle de leurs actions s'il existe des motifs raisonnables de croire qu'elles contreviennent, ou que le paiement de dividendes fait en sorte qu'elles contreviennent, i) à l'exigence de maintenir un niveau adéquat de capital et des formes de liquidités adéquates et appropriées, ii) aux règlements imposés par la *Loi sur les sociétés d'assurances du Canada* relativement au capital et aux liquidités et iii) à toute directive du BSIF les obligeant à augmenter leur capital ou à obtenir des liquidités additionnelles.

La FSL inc. et la Sun Life du Canada ont convenu que, si les Fiducies de capital SL omettent de payer à la date prévue les distributions sur les SLEECs en circulation qu'elles ont émis, i) la Sun Life du Canada ne versera pas de dividende sur ses actions privilégiées publiques, s'il y en a en circulation, et ii) si aucune action privilégiée publique de la Sun Life du Canada n'est en circulation, la FSL inc. ne versera pas de dividende sur ses actions privilégiées ou ordinaires, dans chaque cas, jusqu'au douzième mois (dans le cas des SLEECs émis par la FCSL I) ou au sixième mois (dans le cas des SLEECs émis par la FCSL II) suivant l'omission par la Fiducie de payer intégralement les distributions exigibles, sauf si ces distributions sont déjà payées aux porteurs de SLEECs. Le terme « actions privilégiées publiques » désigne les actions privilégiées émises par la Sun Life du Canada qui a) ont été émises dans le public (ce qui exclut les actions privilégiées qui sont la propriété effective de sociétés liées de la Sun Life du Canada); b) sont inscrites à la cote d'une Bourse reconnue; c) ont une valeur de rachat globale d'au moins 200 \$. Au 31 décembre 2019, la Sun Life du Canada n'avait aucune action en circulation qualifiable d'action privilégiée publique.

Les modalités associées aux actions privilégiées en circulation de la FSL inc. prévoient que, tant que la Sun Life du Canada demeurera une filiale de la FSL inc., aucun dividende sur ces actions privilégiées ne sera déclaré ou versé si le ratio de capital minimal de la Sun Life du Canada chute en dessous des seuils applicables.

En outre, en vertu des modalités associées aux actions privilégiées en circulation de la FSL inc., celle-ci ne peut verser de dividendes sur ses actions ordinaires de la FSL inc. sans avoir obtenu l'approbation des porteurs des actions privilégiées, à moins que tous les dividendes déclarés à l'égard de ces actions privilégiées de la dernière période complète pour laquelle des dividendes devaient être versés aient été déclarés et versés ou que les fonds nécessaires au versement aient été réservés à cet effet.

Actuellement, les restrictions susmentionnées ne limitent pas le versement de dividendes sur les actions privilégiées ou ordinaires de la FSL inc.

La déclaration et le versement de dividendes sur les actions ordinaires de la FSL inc. sont effectués à la seule appréciation du conseil d'administration et dépendent de nos bénéfices, de notre situation financière et de nos besoins en capitaux. Les dividendes peuvent être ajustés ou éliminés au gré du conseil d'administration en fonction de ces facteurs.

15.A Actions ordinaires

Les variations relatives aux actions ordinaires émises et en circulation pour les exercices clos les 31 décembre s'établissaient comme suit :

	2019		2018	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions ordinaires (en millions d'actions)				
Soldes aux 1 ^{er} janvier	598,5	8 419 \$	610,5	8 582 \$
Options sur actions exercées (note 19)	0,8	28	0,4	16
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	(11,5)	(158)	(12,5) ¹⁾	(183)
Actions ordinaires émises à titre de contrepartie pour l'acquisition d'une entreprise	–	–	0,1	4
Soldes aux 31 décembre	587,8	8 289 \$	598,5	8 419 \$

1) 1,1 million d'actions ont été rachetées par l'entremise d'un programme de rachat d'actions de tiers en vertu d'une dispense, à escompte par rapport au cours en vigueur des actions ordinaires sur la Bourse de Toronto.

Le 14 août 2019, la FSL inc. a lancé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat et l'annulation d'un maximum de 15 millions d'actions ordinaires de la FSL inc. (les « actions ordinaires ») entre le 14 août 2019 et le 13 août 2020 (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2019 »), et elle a mis en œuvre un plan de rachat automatique avec son courtier désigné afin de faciliter le rachat d'actions ordinaires dans le cadre de cette offre publique. En vertu de ce plan de rachat automatique, le courtier désigné de la FSL inc. peut racheter des actions ordinaires conformément à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2019, à des moments où la FSL inc. ne serait normalement pas active sur le marché en raison de restrictions réglementaires ou de périodes de restrictions sur les transactions qu'elle s'imposerait. La FSL inc. a lancé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités le 14 août 2018, qu'elle a modifiée avec prise d'effet le 14 mai 2019 (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2018 »). En vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2018, la FSL inc. était autorisée à racheter et à annuler un

maximum de 18 millions d'actions ordinaires entre le 14 août 2018 et le 13 août 2019. Le 14 août 2017, la FSL inc. a lancé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat et l'annulation d'un maximum de 11,5 millions d'actions ordinaires entre le 14 août 2017 et le 13 août 2018 (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2017 ») et, conjointement avec les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités de 2018 et de 2019, les « offres publiques de rachat dans le cours normal des activités »).

En vertu de chacune des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, les actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation pouvaient (ou peuvent, dans le cas de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2019) être rachetées par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto, d'autres Bourses canadiennes ou d'autres plateformes de négociation canadiennes, aux cours en vigueur sur les marchés, ou encore par l'entremise d'ententes de gré à gré ou de programmes de rachat d'actions en vertu de dispenses accordées par les autorités de réglementation des valeurs mobilières, à escompte par rapport au cours en vigueur sur le marché.

En 2019, la FSL inc. a racheté et annulé environ 11,4 millions d'actions ordinaires à un prix moyen de 52,01 \$ par action, pour un montant total de 592 \$, en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2018 et de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2019. Un nombre de 0,1 million d'actions ordinaires additionnelles rachetées en 2018 à un prix moyen de 44,91 \$ par action, pour un montant total de 6 \$, ont été par la suite annulées en 2019. Le montant total payé pour le rachat d'actions est attribué aux actions ordinaires et aux bénéfices non distribués dans nos états consolidés des variations des capitaux propres. Le montant attribué aux actions ordinaires est fondé sur le coût moyen par action ordinaire, et les montants payés au-delà du coût moyen sont comptabilisés au poste Bénéfices non distribués.

15.B Actions privilégiées

Il n'y a eu aucune variation relative aux actions privilégiées émises et en circulation pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

Le tableau suivant présente plus d'information sur les actions privilégiées en circulation au 31 décembre 2019.

Actions privilégiées de catégorie A (en millions d'actions)	Date d'émission	Taux de dividende annuel	Dividende annuel par action	Date de	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant net ²⁾
				remboursement à la valeur nominale ou de rachat la plus rapprochée ¹⁾			
Série 1	25 février 2005	4,75 %	1,19 \$	En tout temps	16,0	400 \$	394 \$
Série 2	15 juillet 2005	4,80 %	1,20 \$	En tout temps	13,0	325	318
Série 3	13 janvier 2006	4,45 %	1,11 \$	En tout temps	10,0	250	245
Série 4	10 octobre 2006	4,45 %	1,11 \$	En tout temps	12,0	300	293
Série 5	2 février 2007	4,50 %	1,13 \$	En tout temps	10,0	250	245
Série 8R ³⁾	25 mai 2010	2,275 % ³⁾	0,57 \$	30 juin 2020 ⁴⁾	5,2	130	127
Série 9QR ⁵⁾	30 juin 2015	Variable ⁵⁾	Variable	30 juin 2020 ⁷⁾	6,0	150	147
Série 10R ³⁾	12 août 2011	2,842 % ³⁾	0,71 \$ ⁸⁾	30 septembre 2021 ⁴⁾	6,9	173	169
Série 11QR ⁵⁾	30 septembre 2016	Variable ⁵⁾	Variable	30 septembre 2021 ⁷⁾	1,1	27	26
Série 12R ³⁾	10 novembre 2011	3,806 % ³⁾	0,95 \$ ⁸⁾	31 décembre 2021 ⁴⁾	12,0	300	293
Total des actions privilégiées					92,2	2 305 \$	2 257 \$

1) Le rachat de toutes les actions privilégiées est assujéti à l'approbation des autorités de réglementation.

2) Déduction faite des frais d'émission, après impôt.

3) À la date de rachat la plus rapprochée, et tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté à un taux annuel égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans majoré d'une marge propre à chaque série. Les marges des actions de catégorie A s'établissent comme suit : 1,41 % pour la série 8R, 2,17 % pour la série 10R et 2,73 % pour les actions privilégiées à dividende non cumulatif à taux rajusté tous les cinq ans de catégorie A, série 12R (les « actions de série 12R »). Les porteurs pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions en actions de la série immédiatement supérieure (supérieure de un chiffre) à celle à laquelle appartiennent les actions qu'ils détiennent à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite.

4) Rachetables à la date de rachat et à tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, au prix de 25,00 \$ l'action.

5) Les porteurs pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions en actions de la série immédiatement inférieure (inférieure de un chiffre) à celle à laquelle appartiennent les actions qu'ils détiennent, à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite.

6) Les porteurs sont en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, à un taux annuel égal au rendement des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada en cours au moment où le taux est établi, majoré d'une marge propre à chaque série. Les marges des actions de catégorie A s'établissent comme suit : 1,41 % pour la série 9QR et 2,17 % pour la série 11QR.

7) Rachetables à la date de rachat et tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, au prix de 25,00 \$ l'action; également rachetables à toute autre date au prix de 25,50 \$ l'action.

8) Le dividende annuel par action présenté dans le tableau ci-dessus correspond au montant versé par action en 2019.

16. Intérêts détenus dans d'autres entités

16.A Filiales

Nos principales filiales sont la Sun Life du Canada et Placements mondiaux Sun Life inc. La Sun Life du Canada est notre principale compagnie d'assurance active, et elle détient nos activités liées à l'assurance au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, aux Philippines, à Hong Kong, en Indonésie et au Vietnam. Ces activités liées à l'assurance sont exploitées directement par la Sun Life du Canada ou par l'entremise d'autres filiales dans d'autres cas. Placements mondiaux Sun Life inc. est une société de portefeuille inactive qui détient nos activités de gestion d'actifs, y compris Massachusetts Financial Services et le groupe de sociétés faisant partie de Gestion SLC.

Nous sommes tenus de nous conformer, dans les territoires où nous exerçons nos activités, à diverses exigences réglementaires en matière de capital et de solvabilité qui pourraient restreindre notre capacité à avoir accès aux actifs du groupe ou à les utiliser et à verser des dividendes. Se reporter aux notes 15 et 21 pour plus de renseignements sur ces restrictions en matière de capital.

16.B Coentreprises et entreprises associées

Nous détenons des participations dans diverses coentreprises et entreprises associées qui exercent leurs activités principalement en Inde, en Malaisie, en Chine et aux Philippines. Nous détenons également des participations dans des coentreprises relativement à certains placements immobiliers au Canada. Nos participations dans ces coentreprises et entreprises associées varient de 24,99 % à 50 %. Le tableau suivant résume l'information financière de ces coentreprises et entreprises associées dans leur ensemble.

Aux 31 décembre ou pour les exercices clos à ces dates	2019	2018
Valeur comptable des participations dans des coentreprises et des entreprises associées	1 510 \$	1 500 \$
Notre quote-part des éléments suivants :		
Bénéfice net (perte nette)	86	91
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	(9)	7
Total du bénéfice global (de la perte globale)	77 \$	98 \$

En 2019, nos placements dans nos coentreprises et nos entreprises associées ont varié de 19 \$ (64 \$ en 2018), principalement au Canada.

Au cours de 2019, nous avons reçu des dividendes de 45 \$ (34 \$ en 2018) de nos coentreprises et de nos entreprises associées. Nous avons également engagé des frais de location de 17 \$ (16 \$ en 2018) liés aux contrats de location conclus avec nos coentreprises et nos entreprises associées, et le reste des loyers futurs à payer à nos coentreprises et entreprises associées totalise 212 \$ sur 13 ans.

16.C Entreprises communes

Nous investissons conjointement dans des immeubles de placement et des biens immobiliers occupés par leur propriétaire sous gestion commune en vertu de relations contractuelles convenues avec les autres investisseurs. Nous partageons les produits et les charges liés à ces immeubles proportionnellement à notre investissement. La valeur comptable de ces actifs sous contrôle commun, qui sont inclus dans les immeubles de placement, et aux autres actifs dans le cas des biens immobiliers occupés par leur propriétaire, s'établit à 1 503 \$ au 31 décembre 2019 (1 223 \$ au 31 décembre 2018). La juste valeur de ces actifs sous contrôle commun s'établit à 1 595 \$ au 31 décembre 2019 (1 307 \$ au 31 décembre 2018).

16.D Entités structurées non consolidées

La FSL inc. et ses filiales détiennent des intérêts dans diverses entités structurées que nous ne consolidons pas. Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité, notamment dans le cas où les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et où les activités pertinentes sont dirigées au moyen de relations contractuelles. Nous possédons un intérêt dans une entité structurée lorsque nous avons un lien contractuel ou non contractuel qui nous expose à un risque de variation des rendements associés à la performance de cette entité. Notre intérêt comprend les placements détenus en actions ou en parts émises par ces entités et les honoraires reçus à l'égard de la gestion d'actifs de ces entités.

Le tableau suivant présente notre intérêt dans des entités structurées non consolidées.

Aux 31 décembre		2019		2018		
Type d'entité structurée	Type de placement détenu	Poste des états consolidés de la situation financière	Valeur comptable	Exposition maximale au risque de perte ¹⁾	Valeur comptable	Exposition maximale au risque de perte ¹⁾
Entités de titrisation – gérées par des tiers	Titres de créance	Titres de créance	8 402 \$	8 402 \$	7 366 \$	7 366 \$
Entités de titrisation – gérées par des tiers	Titres à court terme	Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	498 \$	498 \$	430 \$	430 \$
Fonds de placement – gérés par des tiers	Parts de fonds de placement	Titres de capitaux propres	3 453 \$	3 453 \$	3 439 \$	3 439 \$
Fonds de placement – gérés par la Compagnie ²⁾	Parts de fonds de placement et parts de sociétés en commandite simple	Titres de capitaux propres et autres placements	2 293 \$	2 293 \$	1 705 \$	1 705 \$
Sociétés en commandite simple – gérées par des tiers	Parts de sociétés en commandite simple	Autres placements	1 682 \$	1 682 \$	1 557 \$	1 557 \$

1) L'exposition maximale au risque de perte correspond à la perte maximale que nous pourrions comptabiliser au résultat global en raison de notre lien avec ces entités.

2) Comprend des placements dans des fonds gérés par nos coentreprises dont la valeur comptable s'établit à 204 \$ (213 \$ en 2018).

16.D.i Entités de titrisation

Les entités de titrisation sont des entités structurées qui sont en général financées principalement au moyen de l'émission de titres de créance soutenus par un groupe d'actifs, comme des prêts hypothécaires ou d'autres prêts.

Gérées par des tiers

Nos placements dans des entités de titrisation gérées par des tiers se composent de titres adossés à des créances tels que des titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux, des titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels, des titres adossés à des créances avec flux groupés et du papier commercial. Ces titres sont généralement des titres de créance émis en grande quantité et conçus afin de fractionner les flux de trésorerie liés à un groupe précis d'actifs sous-jacents en tranches afin d'obtenir divers niveaux d'exposition aux risques aux fins de placement. Nous ne fournissons aucun soutien financier ou autre à ces entités hormis notre placement initial; par conséquent, notre exposition maximale au risque de perte sur ces placements se limite à la valeur comptable de ceux-ci. Nous n'avons aucun contrôle sur ces placements étant donné que nous n'avons pas le pouvoir de diriger les activités pertinentes de ces entités, peu importe notre niveau de participation dans celles-ci.

Gérées par la Compagnie

Nous fournissons à diverses entités de titrisation des services de gestion de garanties, principalement en ce qui a trait aux titres adossés à des créances avec flux groupés, pour lesquels nous recevons des honoraires. Le soutien financier fourni à ces entités se limite à la valeur comptable de nos placements dans celles-ci, et nous ne fournissons aucune garantie ni aucun soutien conditionnel à ces entités. Nous n'avons pas consolidé ces entités étant donné que nos intérêts dans celles-ci ne donnent pas lieu à une exposition importante au risque de variabilité et que nous ne détenons aucun placement dans ces entités.

16.D.ii Fonds de placement et sociétés en commandite simple

Les fonds de placement et les sociétés en commandite simple sont des véhicules de placement se composant de fonds regroupés provenant d'un ensemble d'investisseurs aux fins de placement dans des actifs tels des instruments du marché monétaire, des titres de créance, des titres de capitaux propres, des biens immobiliers et d'autres actifs similaires. Le tableau précédent comprend nos placements dans tous les fonds de placement, y compris les fonds communs de placement, les fonds négociés en Bourse et les fonds distincts, ainsi que nos placements dans certaines sociétés en commandite simple. Certains de ces fonds de placement et certaines de ces sociétés en commandite simple sont des entités structurées. Pour chaque fonds de placement et chaque société en commandite simple, notre exposition maximale au risque de perte est équivalente à la valeur comptable de notre placement dans le fonds ou la société en commandite. Les fonds de placement et les sociétés en commandite simple sont généralement financés au moyen de l'émission de parts de fonds de placement ou de parts de société en commandite simple.

Gérés par des tiers

Nous détenons des parts de fonds de placement et de sociétés en commandite simple gérés par des gestionnaires d'actif tiers. Nos placements dans des parts de fonds et des parts de sociétés en commandite simple nous donnent généralement un intérêt indivis dans le rendement d'un portefeuille d'actifs sous-jacents gérés ou liés à un mandat de placement précis aux fins de placement. Nous n'avons aucun contrôle sur les fonds de placement ni sur les sociétés en commandite simple constituant des entités structurées, étant donné que nous n'avons pas le pouvoir de diriger leurs activités pertinentes.

Gérés par la Compagnie

Nous détenons des parts de fonds de placement et de sociétés en commandite simple gérés par la Compagnie. Nous avons généralement le contrôle des fonds de placement et des sociétés en commandite simple gérés par la Compagnie qui sont des entités structurées, étant donné que nous avons le contrôle nous permettant de diriger les activités pertinentes de ces fonds et de ces sociétés en commandite simple. Toutefois, nous n'avons pas consolidé ces fonds et ces sociétés en commandite simple, étant donné que nos intérêts dans ceux-ci ne donnent pas lieu à une exposition importante au risque de variabilité. Nous tirons des frais de gestion, présentés au poste Produits tirés des honoraires, de la gestion des fonds de placement et des sociétés en commandite simple en fonction des services fournis. Les frais de gestion sont

généralement fondés sur la valeur de l'actif géré; par conséquent, les frais gagnés dépendent de la composition de l'actif géré et des variations des marchés financiers. Les produits tirés des honoraires gagnés sont inclus dans le poste Frais de gestion des fonds et autres frais liés aux actifs à la note 17. Nous détenons également des parts de fonds de placement et de sociétés en commandite simple gérés par nos coentreprises. Notre quote-part des frais de gestion gagnés est incluse dans le bénéfice net (la perte nette) présenté(e) à la note 16.B.

16.E Entités structurées consolidées

L'une des entités structurées importantes que nous consolidons est celle ayant émis les titres de financement de premier rang décrits plus en détail à la note 12.C. Nous consolidons également certains fonds de placement gérés par Gestion SLC, qui investit principalement dans des prêts hypothécaires et dans des immeubles de placement.

17. Produits tirés des honoraires

Les produits tirés des honoraires pour les exercices clos les 31 décembre se détaillent comme suit :

	2019	2018
Produits tirés des honoraires relatifs aux contrats d'assurance	1 017 \$	968 \$
Produits tirés des honoraires relatifs aux contrats de service :		
Honoraires liés à la distribution	820	829
Frais de gestion des fonds et autres frais basés sur l'actif	3 662	3 444
Honoraires relatifs aux services administratifs et autres honoraires	752	725
Total des produits tirés des honoraires	6 251 \$	5 966 \$

Les honoraires liés à la distribution et les frais de gestion des fonds et autres frais basés sur l'actif sont principalement gagnés par le secteur Gestion d'actifs, tandis que les honoraires relatifs aux services administratifs et autres honoraires sont principalement gagnés par le secteur Canada. Les produits tirés des honoraires par secteur d'activité sont présentés à la note 4.

18. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation pour les exercices clos les 31 décembre se détaillent comme suit :

	2019	2018
Charges liées au personnel ¹⁾	4 090 \$	3 707 \$
Locaux et matériel	163	268
Amortissement des immobilisations corporelles	241	107
Rémunération au titre des services	919	870
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 9)	137	119
Perte de valeur des immobilisations incorporelles (note 9)	15	–
Autres charges	1 468	1 361
Total des charges d'exploitation	7 033 \$	6 432 \$

1) Se reporter au tableau qui suit pour plus de renseignements.

Les charges liées au personnel pour les exercices clos les 31 décembre se détaillent comme suit :

	2019	2018
Salaires, primes et avantages du personnel	3 497 \$	3 322 \$
Paiements fondés sur des actions (note 19)	549	346
Autres frais de personnel	44	39
Total des charges liées au personnel	4 090 \$	3 707 \$

19. Paiements fondés sur des actions

19.A Régimes d'options sur actions

La FSL inc. a attribué des options sur actions aux membres du personnel admissibles en vertu du Régime d'options sur actions de la direction. Ces options sont attribuées à un prix égal au cours de clôture de l'action ordinaire à la Bourse de Toronto (la « TSX ») le jour de l'attribution. L'acquisition des droits sur les options octroyées en vertu des régimes d'options sur actions s'effectue sur quatre ans. Le délai alloué pour l'exercice de toutes les options est de dix ans. Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises en vertu du Régime d'options sur actions de la direction s'établit à 29 525 000.

Les opérations effectuées dans le cadre des régimes d'options sur actions pour les exercices clos les 31 décembre se présentent comme suit :

	2019		2018	
	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
Soldes aux 1 ^{er} janvier	3 101	37,06 \$	3 008	33,88 \$
Attribuées	745	50,58 \$	517	53,96 \$
Exercées	(772)	29,01 \$	(399)	34,57 \$
Frappées de déchéance	–	– \$	(25)	43,79 \$
Soldes aux 31 décembre	3 074	42,36 \$	3 101	37,06 \$
Pouvant être exercées aux 31 décembre	1 670	35,51 \$	2 041	30,97 \$

Le cours moyen des actions en date d'exercice des options sur actions s'établissait à 53,22 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (53,28 \$ en 2018).

La charge de rémunération liée aux options sur actions s'établissait à 4 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (3 \$ en 2018).

Les options sur actions qui étaient en cours au 31 décembre 2019 s'établissent comme suit selon le prix d'exercice :

Prix d'exercice	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré
De 18,00 \$ à 24,00 \$	407	2,16	21,53 \$
De 24,01 \$ à 30,00 \$	176	3,16	28,20 \$
De 30,01 \$ à 35,00 \$	82	0,72	31,03 \$
De 35,01 \$ à 45,00 \$	794	5,29	39,50 \$
De 45,01 \$ à 53,96 \$	1 615	8,40	51,14 \$
Total des options sur actions	3 074	6,27	42,36 \$

La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, calculée au moyen du modèle d'établissement du prix des options de Black et Scholes, s'établit à 5,56 \$ (7,00 \$ en 2018). Les hypothèses sur lesquelles s'appuie le modèle de Black et Scholes pour évaluer la juste valeur des options attribuées au cours des exercices clos les 31 décembre sont les suivantes :

Hypothèses moyennes pondérées	2019	2018
Taux d'intérêt sans risque	1,8 %	2,2 %
Volatilité attendue	19,5 %	21,3 %
Taux de dividende attendu	4 %	4 %
Durée de vie attendue de l'option (en années)	6,3	6,3
Prix d'exercice	50,58 \$	53,96 \$

La volatilité attendue est fondée sur la volatilité historique des actions ordinaires, sur la volatilité implicite des options sur actions ordinaires négociées et sur d'autres facteurs. La durée attendue des options attribuées est calculée en fonction de données historiques relatives au comportement des employés concernant l'exercice des options et à la cessation d'emploi. Le taux sans risque pour les périodes à l'intérieur de la durée attendue des options est établi en fonction de la courbe de rendement des obligations du gouvernement du Canada en vigueur au moment de l'attribution.

19.B Régime d'actionnariat des employés

Nous versons au titre du Régime d'actionnariat de la Financière Sun Life des cotisations venant bonifier les cotisations salariales versées à ce régime par les employés admissibles du Canada. Les employés peuvent verser au Régime d'actionnariat de la Financière Sun Life des cotisations variant entre 1 % et 20 % de leur salaire cible annuel. En vertu du régime, nos cotisations sont versées à l'égard des employés qui sont à notre emploi depuis au moins un an. Notre cotisation est égale à 50 % des cotisations salariales sans dépasser 5 % du salaire cible annuel de l'employé. En outre, notre cotisation ne peut dépasser 1 500 \$ par année. Nos cotisations sont acquises dès qu'elles sont versées et elles sont inscrites aux charges.

En 2019, nous avons lancé le Régime d'actionnariat de la Financière Sun Life États-Unis, qui permet aux employés admissibles d'acheter des actions de la FSL inc. à 10 % d'escompte à la fin de fenêtres de placement de six mois. En vertu de ce régime, les employés adhérant à celui-ci peuvent verser des cotisations variant entre 1 % et 10 % de leur salaire de base. À la fin de chaque fenêtre, les montants cumulés par les employés servent à acheter des actions, et la Compagnie finance l'escompte de 10 %. La cotisation annuelle, incluant l'escompte financé par la Compagnie, ne peut dépasser 25 000 \$ US.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, nous avons comptabilisé des charges de 8 \$ (8 \$ en 2018).

19.C Autres régimes de paiements fondés sur des actions

Tous les autres régimes de paiements fondés sur des actions utilisent des unités théoriques, dont la valeur repose sur le cours de l'action ordinaire à la TSX. Toute variation du cours de l'action ordinaire donne lieu à une modification de la valeur des unités, ce qui influe sur nos charges liées aux paiements fondés sur des actions. Au moment où ces unités sont rachetées, les paiements sont versés aux employés et les passifs au titre du régime sont diminués d'autant. Nous utilisons des swaps et des contrats à terme de gré à gré sur indice pour couvrir notre risque au titre des variations des flux de trésorerie liées à la fluctuation du cours des actions ordinaires pour l'ensemble de ces régimes.

De plus amples renseignements sur ces régimes sont présentés ci-dessous.

Régime d'unités d'actions différées de la haute direction (UAD) : En vertu du régime d'UAD, les dirigeants désignés peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leur rémunération incitative annuelle d'avantages sous forme d'UAD. La valeur de chaque UAD équivaut à une action ordinaire et produit des équivalents de dividendes sous forme d'UAD supplémentaires au même taux que les dividendes payés sur les actions ordinaires. Les dirigeants désignés doivent choisir de participer au régime avant le début de l'année de référence du régime, et ce choix est irrévocable. Les droits sont acquis immédiatement. Toutefois, les participants ne sont pas autorisés à faire racheter les UAD avant la cessation de leurs services, leur décès ou leur départ à la retraite. La valeur des UAD au moment du rachat est fondée sur la juste valeur des actions ordinaires arrêtée immédiatement avant leur rachat.

Régime d'unités d'actions Sun Life (unités d'actions Sun Life) : En vertu du régime d'unités d'actions Sun Life, les participants se voient attribuer des unités dont la valeur équivaut à la valeur d'une action ordinaire et dont le prix d'attribution est égal au cours de clôture moyen d'une action ordinaire à la TSX pendant les cinq jours de Bourse précédant immédiatement la date d'attribution. Les participants conservent normalement leurs unités pendant une période maximale de 36 mois à compter de la date d'attribution. Les unités produisent des équivalents de dividendes sous forme d'unités supplémentaires au même taux que les dividendes payés sur les actions ordinaires. Les droits sur les unités deviennent acquis et les unités deviennent payables si nous atteignons le niveau minimal exigé relativement à des objectifs de rendement déterminés. Le régime prévoit des facteurs de rendement en vue d'encourager les participants à produire un rendement supérieur pour les actionnaires (les facteurs de rendement sont calculés en fonction d'un multiple pouvant varier d'aussi bas que zéro jusqu'à deux fois le nombre d'unités dont les droits sont acquis). Les sommes payées aux participants sont fonction du nombre d'unités dont les droits ont été acquis, multiplié par le cours de clôture moyen d'une action ordinaire à la TSX pendant les cinq jours de Bourse précédant immédiatement la date d'acquisition des droits.

Renseignements supplémentaires sur les autres régimes de paiements fondés sur des actions : Le tableau suivant présente les unités en cours en vertu de ces régimes et les passifs portés dans nos états consolidés de la situation financière.

Nombre d'unités (en milliers)	Régime d'unités d'actions	Régime d'UAD	Total
	Sun Life		
Unités en cours au 31 décembre 2019	5 521	930	6 451
Unités en cours au 31 décembre 2018	5 967	854	6 821
Passif comptabilisé au 31 décembre 2019	257 \$	51 \$	308 \$
Passif comptabilisé au 31 décembre 2018	200 \$	35 \$	235 \$

La charge de rémunération et la charge (l'économie) d'impôt liées aux autres régimes de paiements fondés sur des actions pour les exercices clos les 31 décembre sont présentées dans le tableau suivant. Comme les charges courues liées au régime d'UAD sont comptabilisées dans la rémunération incitative de l'exercice au cours duquel les UAD ont été attribuées, les charges présentées ci-dessous n'en tiennent pas compte. Les charges présentées dans le tableau comprennent l'augmentation des passifs liés aux régimes d'unités d'actions Sun Life et d'UAD due à la variation de la juste valeur des actions ordinaires ainsi que la comptabilisation des passifs liés aux régimes d'unités d'actions Sun Life sur la période d'acquisition des droits, et elles ne tiennent pas compte de l'ajustement des charges découlant des instruments de couverture.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Charge de rémunération	205 \$	87 \$
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	(53)\$	(21)\$

19.D Régimes de paiements fondés sur des actions de la MFS

Les paiements fondés sur des actions attribués par la MFS sont fondés sur les actions de celle-ci. Les attributions d'actions assujetties à des restrictions et les attributions d'options sur actions sont réglées en actions de la MFS, tandis que les attributions d'unités d'actions assujetties à des restrictions sont réglées en trésorerie. L'acquisition des droits sur les attributions d'actions assujetties à des restrictions, d'unités d'actions assujetties à des restrictions et d'options sur actions s'effectue généralement sur quatre ans, et l'emploi continu est habituellement le seul critère de service lié à ces attributions. Les porteurs des actions assujetties à des restrictions et des unités d'actions assujetties à des restrictions attribuées ont le droit de recevoir des paiements équivalant à des dividendes ne pouvant être frappés de déchéance sur la période d'acquisition des droits, selon un taux égal à celui des dividendes versés sur les actions de la MFS.

Bien que les attributions d'actions assujetties à des restrictions et les attributions d'options sur actions soient réglées en actions, toutes les attributions fondées sur des actions de la MFS, y compris les actions de la MFS en circulation, sont comptabilisées à titre de droits à des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie, du fait que la MFS a pour habitude de racheter ses actions en circulation après une période de détention prescrite. La juste valeur des attributions d'options sur actions est établie en fonction du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, tandis que la juste valeur des attributions d'actions assujetties à des restrictions, des attributions d'unités d'actions assujetties à des restrictions et des actions en circulation de la MFS est estimée en fonction d'un modèle d'évaluation conforme au marché. Le montant comptabilisé au titre de la charge de rémunération périodique dépend des nouvelles attributions, des périodes d'acquisition des droits, des exercices et des déchéances relatives aux attributions non acquises, des rachats d'actions, des variations de la juste valeur des attributions et des actions en circulation de la MFS. Le total du passif attribuable à tous les régimes de paiements fondés sur des actions de la MFS comptabilisé au 31 décembre 2019 s'établissait à 810 \$ (831 \$ au 31 décembre 2018), montant qui comprend un passif de 644 \$ (677 \$ au 31 décembre 2018) relatif aux options sur actions, aux actions assujetties à des restrictions et aux actions en circulation de la MFS.

Le tableau suivant présente la charge de rémunération et la charge (l'économie) d'impôt sur le résultat comptabilisées relativement à ces attributions pour les exercices clos les 31 décembre.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Charge de rémunération	332 \$	248 \$
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	(58)\$	(49)\$

20. Impôt sur le résultat

20.A Impôt différé

Le tableau suivant présente les actifs et passifs d'impôt différé qui figurent dans les états consolidés de la situation financière.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Actifs d'impôt différé ¹⁾	1 455 \$	1 209 \$
Passifs d'impôt différé ¹⁾	406	322
Actif d'impôt différé, montant net	1 049 \$	887 \$

1) Nos actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, si les actifs et les passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat de la même entité juridique prélevés par la même administration fiscale.

Les variations des actifs d'impôt différé nets pour les exercices clos les 31 décembre s'établissent comme suit :

	Placements	Passifs relatifs aux contrats ¹⁾	Coûts d'acquisition différés	Pertes pouvant être reportées	Régimes de retraite et autres avantages du personnel	Autres ²⁾	Total
Au 31 décembre 2018	(746)\$	737 \$	96 \$	648 \$	319 \$	(167)\$	887 \$
Acquisitions (cessions)	–	–	–	–	–	(48)	(48)
Imputé à l'état du résultat net	(263)	406	(9)	63	7	50	254
Imputé aux autres éléments du résultat global	(52)	(9)	–	(10)	21	(1)	(51)
Imputé aux capitaux propres, autres que les autres éléments du résultat global	–	–	–	–	–	9	9
Fluctuations des taux de change et autres	21	(13)	(4)	(4)	(9)	7	(2)
Au 31 décembre 2019	(1 040)\$	1 121 \$	83 \$	697 \$	338 \$	(150)\$	1 049 \$

1) Composés des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des passifs relatifs aux contrats de placement, déduction faite des actifs au titre des cessions de réassurance.

2) Inclut les crédits d'impôt non utilisés.

	Placements	Passifs relatifs aux contrats ¹⁾	Coûts d'acquisition différés	Pertes pouvant être reportées	Régimes de retraite et autres avantages du personnel	Autres ²⁾	Total
Au 31 décembre 2017	(957)\$	896 \$	77 \$	549 \$	351 \$	(24)\$	892 \$
Imputé à l'état du résultat net	195	(170)	6	107	(26)	(149)	(37)
Imputé aux autres éléments du résultat global	45	–	–	(13)	(17)	9	24
Imputé aux capitaux propres, autres que les autres éléments du résultat global	–	–	6	–	–	3	9
Fluctuations des taux de change et autres	(29)	11	7	5	11	(6)	(1)
Au 31 décembre 2018	(746)\$	737 \$	96 \$	648 \$	319 \$	(167)\$	887 \$

1) Composés des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des passifs relatifs aux contrats de placement, déduction faite des actifs au titre des cessions de réassurance.

2) Inclut les crédits d'impôt non utilisés.

Nous avons subi, principalement au Canada, aux Philippines, au Royaume-Uni et en Indonésie, des pertes fiscales autres qu'en capital totalisant 3 317 \$ (3 245 \$ en 2018). L'économie que représentent ces pertes fiscales a été prise en compte dans la mesure où il est probable qu'elles se réalisent. En outre, aux États-Unis, nous avons des pertes en capital nettes de 1 \$ (30 \$ en 2018) pour lesquelles un actif d'impôt différé de moins de 1 \$ (6 \$ en 2018) a été comptabilisé. Les pertes fiscales non utilisées et pour lesquelles un actif d'impôt différé n'a pas été comptabilisé totalisaient 553 \$ au 31 décembre 2019 (702 \$ en 2018) principalement aux Philippines et en Indonésie. Nous avons également subi des pertes en capital de 455 \$ au Royaume-Uni (460 \$ en 2018) et de 178 \$ au Canada (176 \$ en 2018), pour lesquelles un actif d'impôt différé de 101 \$ (102 \$ en 2018) n'a pas été comptabilisé.

L'économie sera réalisée dans les exercices ultérieurs au fur et à mesure que nous utiliserons les pertes pour réduire l'impôt sur le résultat exigible. Ces pertes fiscales peuvent être examinées par diverses autorités fiscales et elles pourraient être réduites par suite des ajustements apportés aux déclarations de revenus. De plus, des changements d'ordre législatif, commercial ou autre peuvent limiter notre capacité à utiliser ces pertes.

L'actif d'impôt différé lié aux pertes pouvant être reportées inclut des économies d'impôt comptabilisées relativement aux pertes subies au cours de l'exercice en cours ou de l'exercice précédent. Afin de déterminer s'il était approprié de comptabiliser ces économies d'impôt, nous tenons compte de prévisions relatives aux bénéfices imposables futurs, en plus de considérer des occasions de planification fiscale qui généreront un bénéfice imposable pour la période au cours de laquelle les pertes fiscales non utilisées pourront être utilisées.

Les pertes autres qu'en capital reportées au Canada expireront à partir de 2028, tandis que les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment. Les pertes d'exploitation et les pertes en capital subies au Royaume-Uni peuvent être reportées indéfiniment. Les pertes autres qu'en capital subies aux Philippines peuvent être reportées sur trois ans, tandis que les pertes autres qu'en capital subies en Indonésie peuvent être reportées sur cinq ans.

Nous comptabilisons un passif d'impôt différé sur toutes les différences temporaires liées à des participations dans des filiales, des succursales, des coentreprises ou des entreprises associées, à moins que nous soyons capables de contrôler la date à laquelle les différences temporaires se résorberont et qu'il soit probable que ces différences ne se résorbent pas dans un avenir prévisible. Au 31 décembre 2019, les différences temporaires liées à des participations dans des filiales, des succursales, des coentreprises ou des entreprises associées à l'égard desquelles aucun passif d'impôt différé n'avait été comptabilisé s'élevaient à 6 068 \$ (5 723 \$ en 2018).

20.B Charge (économie) d'impôt sur le résultat

20.B.i La charge (l'économie) d'impôt présentée dans nos états consolidés du résultat net pour les exercices clos les 31 décembre se composait des éléments suivants :

	2019	2018
Charge (économie) d'impôt sur le résultat exigible :		
Exercice en cours	620 \$	561 \$
Ajustements relatifs aux exercices précédents incluant les ajustements découlant de la résolution de litiges d'ordre fiscal	(80)	(1)
Total de la charge (de l'économie) d'impôt sur le résultat exigible	540	560
Charge (économie) d'impôt sur le résultat différé :		
Naissance et résorption des différences temporaires	(240)	42
Ajustements relatifs aux exercices précédents incluant les ajustements découlant de la résolution de litiges d'ordre fiscal	(24)	(9)
Charge (économie) d'impôt découlant des pertes fiscales non comptabilisées	8	4
Modifications des taux d'imposition et autres modifications législatives	2	-
Total de la charge (de l'économie) d'impôt sur le résultat différé	(254)	37
Total de la charge (de l'économie) d'impôt sur le résultat	286 \$	597 \$

20.B.ii Économie (charge) d'impôt inscrite directement aux capitaux propres pour les exercices clos les 31 décembre :

	2019	2018
Comptabilisée dans les autres éléments du résultat global :		
Économie (charge) d'impôt sur le résultat exigible	(12)\$	(4)\$
Économie (charge) d'impôt sur le résultat différé	(51)	24
Total inscrit comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	(63)	20
Comptabilisé dans les capitaux propres, autres que les autres éléments du résultat global :		
Économie (charge) d'impôt sur le résultat différé	9	9
Total de l'économie (de la charge) d'impôt inscrite aux capitaux propres, y compris l'économie (la charge) d'impôt comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	(54)\$	29 \$

20.B.iii Notre taux effectif d'impôt sur le résultat diffère du taux canadien combiné d'impôt sur le résultat fédéral et provincial prévu par la loi comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019		2018	
		%		%
Bénéfice net total (perte nette totale)	2 947 \$		2 914 \$	
À ajouter : charge (économie) d'impôt sur le résultat	286		597	
Bénéfice net total (perte nette totale) avant impôt sur le résultat	3 233 \$		3 511 \$	
Impôt au taux canadien combiné d'impôt sur le résultat fédéral et provincial prévu par la loi	857 \$	26,5	939 \$	26,8
Augmentation (diminution) du taux résultant de ce qui suit :				
Produits tirés des placements exonérés d'impôt	(260)	(8,0)	(131)	(3,8)
Augmentation (diminution) des taux d'imposition effectifs appliqués au résultat assujetti à l'impôt dans des territoires étrangers	(194)	(6,0)	(222)	(6,3)
Ajustements relatifs aux exercices précédents incluant les ajustements découlant de la résolution de litiges d'ordre fiscal	(104)	(3,2)	(10)	(0,3)
(Économie) charge d'impôt au titre des pertes fiscales et des crédits d'impôt non comptabilisés	8	0,2	4	0,1
Modifications des taux d'imposition et autres modifications législatives	2	0,1	–	–
Autres	(23)	(0,8)	17	0,5
Total de la charge (de l'économie) d'impôt sur le résultat et taux effectif d'impôt sur le résultat	286 \$	8,8	597 \$	17,0

Au deuxième trimestre de 2019, une réduction du taux d'imposition provincial des sociétés, qui est passé de 12 % à 8 %, a été adoptée en Alberta, au Canada. Par conséquent, notre taux d'imposition prévu par la loi a diminué, passant de 26,75 % (arrondi à 26,8 % dans le tableau ci-dessus) en 2018 à 26,5 % pour 2019 et les exercices à venir.

Les produits tirés des placements exonérés d'impôt comprennent des écarts de taux d'imposition liés à divers types de produits tirés des placements imposés à des taux moins élevés que notre taux d'imposition prévu par la loi, comme les produits tirés des dividendes, les gains en capital réalisés au Canada, et d'autres produits. Les fluctuations des taux de change ainsi que les variations de la valeur de marché des biens immobiliers et d'autres placements pourraient avoir une incidence sur le montant de ces écarts de taux d'imposition.

Les taux d'imposition prévus par la loi dans les autres territoires où nous exerçons nos activités varient de 0 % à 30 %, ce qui donne lieu à des écarts de taux d'imposition et de charge d'impôt correspondante par rapport au taux canadien d'impôt sur le résultat fédéral et provincial prévu par la loi appliqué aux bénéfices enregistrés dans les territoires étrangers qui ne sont pas assujettis à l'impôt au Canada. En général, l'augmentation du bénéfice dans des territoires où les taux d'imposition prévus par la loi sont plus élevés se traduit par une augmentation de notre charge d'impôt sur le résultat, tandis que les bénéfices enregistrés dans des territoires fiscaux où les taux d'imposition prévus par la loi sont inférieurs à 26,5 % se traduisent par une diminution de notre charge d'impôt sur le résultat. Ces écarts sont présentés au poste Augmentation (diminution) des taux d'imposition effectifs appliqués au résultat assujetti à l'impôt dans des territoires étrangers. L'économie présentée pour 2019 incluait une diminution du bénéfice enregistré dans des territoires où les taux d'imposition prévus par la loi sont peu élevés par rapport à 2018.

Les ajustements relatifs aux périodes précédentes, y compris les ajustements découlant de la résolution de litiges d'ordre fiscal, sont principalement liés à la résolution de litiges d'ordre fiscal canadiens et à la finalisation des déclarations fiscales au Canada et aux États-Unis pour 2019. Pour 2018, ces ajustements étaient liés aux ajustements d'audits fiscaux et à la finalisation des déclarations fiscales au Canada, en Asie et aux États-Unis.

(L'économie) la charge d'impôt au titre des pertes fiscales et des crédits d'impôt non comptabilisés reflète des pertes non comptabilisées en Asie.

Les modifications des taux d'imposition et autres modifications législatives sont liées à la réduction du taux d'imposition provincial des sociétés en Alberta en 2019.

Le poste Autres reflète principalement des retenues d'impôt à la source sur les distributions versées par nos filiales étrangères, ainsi que l'avantage lié aux participations dans nos coentreprises en Asie. Pour 2019, le poste Autres reflète également la reprise de retenues d'impôt à la source pour lesquelles nous ne prévoyons plus de recevoir de paiement.

21. Gestion du capital

21.A Capital

Notre capital est structuré de manière à dépasser les cibles réglementaires et internes minimales en matière de capital et à nous permettre de conserver d'excellentes notations de crédit et de solidité financière, tout en maintenant une structure de capital efficace. Nous nous efforçons d'atteindre une structure de capital optimale en équilibrant l'utilisation du financement par emprunt et par actions. Le capital est géré sur une base consolidée, en vertu de principes qui tiennent compte de tous les risques liés à l'entreprise, ainsi qu'au niveau de chaque organisation, en vertu de principes appropriés dans le territoire où chacune d'elle exerce ses activités. Nous gérons le capital de toutes nos filiales étrangères en fonction des lois de leur pays respectif en tenant compte du profil de risque propre à chacune d'entre elles.

Le conseil d'administration de la FSL inc. a la responsabilité d'examiner et d'approuver chaque année le plan de gestion de capital de la Compagnie et la politique relative au risque de capital. La supervision de la direction en ce qui a trait à nos programmes de gestion du capital et à notre situation de capital relève du comité de direction sur l'examen des risques de la Compagnie, lequel est composé de membres de la haute direction provenant des fonctions de la finance, de l'actuariat et de la gestion des risques.

Nous préparons chaque année un plan en matière de capital qui prévoit des options en matière de capital et des recommandations en matière de dividendes et de financement qui sont présentées au comité d'examen des risques et de révision du conseil d'administration. Le capital fait régulièrement l'objet d'examen pour évaluer l'incidence potentielle de divers scénarios qui touchent les activités, les taux d'intérêt et les marchés des actions. Les éléments pertinents de ces examens du capital, y compris les recommandations en matière de dividendes, sont présentés chaque trimestre au comité d'examen des risques et de révision. Le conseil d'administration a la responsabilité d'approuver les recommandations au chapitre des dividendes.

La politique relative au risque de capital est conçue de façon à maintenir un niveau suffisant de capital, en vue de fournir la souplesse nécessaire pour tirer parti des occasions de croissance, pour soutenir les risques liés à nos activités et pour optimiser le rendement pour nos actionnaires. La politique est aussi conçue de façon à offrir un niveau approprié de gestion du risque à l'égard de la suffisance du capital, soit le risque que le capital n'est pas ou ne sera pas suffisant pour faire face à une conjoncture économique défavorable, à maintenir la solidité financière ou à nous permettre et à permettre à nos filiales de soutenir nos activités en cours ou de tirer parti des occasions de croissance. La FSL inc. gère son capital en tenant compte de son profil de risque et de l'environnement de contrôle.

La FSL inc. est une société d'assurance inactive et elle est assujettie à la ligne directrice TSAV. Au 31 décembre 2019, le ratio du TSAV de la FSL inc. dépassait le ratio cible minimal établi par le BSIF.

La Sun Life du Canada, principale filiale d'assurance-vie active de la FSL au Canada, est également assujettie à la ligne directrice TSAV. Le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada, qui était de 130 % au 31 décembre 2019, se situe au-dessus du ratio total cible de capital de surveillance du BSIF, qui est de 100 %, et du ratio total minimal, qui est de 90 %.

Le BSIF peut intervenir et prendre le contrôle d'une société canadienne d'assurance-vie s'il juge insuffisant le montant du capital disponible. Le BSIF pourra aussi ajuster les besoins en capitaux dans l'avenir pour tenir compte de l'évolution de la situation, du profil de risque des assureurs-vie canadiens ou d'autres risques. Aux 31 décembre 2019 et 2018, le capital de la Sun Life du Canada était supérieur aux niveaux nécessitant des mesures réglementaires ou correctrices.

Les filiales réglementées de la Compagnie doivent se conformer aux exigences en matière de suffisance du capital imposées dans les territoires dans lesquels elles exercent leurs activités. Dans certains territoires, le versement de dividendes de nos filiales est assujetti au maintien de niveaux de capital supérieurs aux niveaux réglementaires ou à la réception d'une approbation réglementaire, ou aux deux. Aux 31 décembre 2019 et 2018, nous maintenons un niveau de capital supérieur au niveau minimal exigé localement.

Aux États-Unis, la Sun Life du Canada exerce ses activités par l'entremise d'une succursale assujettie à la supervision des organismes de réglementation américains, et elle dépassait les niveaux nécessitant des mesures réglementaires aux 31 décembre 2019 et 2018. Aux États-Unis, nous avons recours à des ententes de réassurance captives afin de fournir un provisionnement adéquat pour répondre aux exigences américaines en matière de réserves obligatoires dépassant celles en vertu des normes IFRS. Aux termes d'une de ces ententes, le provisionnement de ces exigences en matière de réserves obligatoires est soutenu par une garantie de la FSL inc.

Notre capital se compose principalement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, des capitaux propres attribuables aux actionnaires privilégiés, des capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation, des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle et de certains autres titres de capital admissibles en tant que capital réglementaire. Aux fins de la présentation de l'information à des fins réglementaires en vertu du cadre du TSAV, des ajustements additionnels prescrits par le BSIF, notamment à l'égard du goodwill, des placements non liés à des activités d'assurance-vie et d'autres éléments, ont été apportés au total du capital présenté dans le tableau suivant.

Aux 31 décembre	2019	2018
Titres de créance subordonnés	3 538 \$	3 039 \$
Instruments de capital novateurs ¹⁾	200	699
Capitaux propres :		
Capitaux propres attribuables aux actionnaires privilégiés	2 257	2 257
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	21 141	21 449
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation	1 091	864
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	19	–
Total du capital	28 246 \$	28 308 \$

1) Les instruments de capital novateurs sont des SLEECs émis par les Fiducies de capital SL (note 13). Nous ne consolidons pas les Fiducies de capital SL.

21.B Capitaux de lancement du compte des contrats avec participation

Au premier trimestre de 2018, avec l'approbation du BSIF, les capitaux de lancement, ainsi que les intérêts cumulés depuis la démutualisation, ont été transférés du compte des contrats avec participation vers le compte des actionnaires. Le transfert des capitaux de lancement a été comptabilisé dans nos états consolidés des variations des capitaux propres comme un transfert depuis les capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation totalisant 89 \$, soit 50 \$ pour le Canada et 39 \$ pour les États-Unis. Le transfert des intérêts sur les capitaux de lancement a pour sa part été inclus à titre de réduction du bénéfice net (de la perte nette) attribuable aux titulaires de contrat avec participation et d'augmentation du bénéfice net (de la perte nette) attribuable aux actionnaires totalisant 110 \$, avant et après impôt, soit 75 \$ pour le Canada et 35 \$ pour les États-Unis. Au moment de la démutualisation, le BSIF a exigé que les actionnaires transfèrent les capitaux de lancement vers le compte des contrats avec participation afin de soutenir les contrats d'assurance avec participation vendus après la démutualisation. Il était prévu qu'avec le temps, les capitaux de lancement ne seraient plus nécessaires, et que ceux-ci, ainsi que les intérêts cumulés, seraient retournés aux actionnaires, sous réserve de l'approbation du BSIF. Le transfert n'a pas eu d'incidence sur les exigences réglementaires en matière de capital, et il n'aura pas d'incidence défavorable sur les participations ou sur la sécurité des avantages des titulaires de contrat avec participation.

22. Fonds distincts

Nous avons des produits de fonds distincts, y compris des rentes à capital variable, des produits en unités de compte et des contrats d'assurance-vie universelle, au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Asie. Aux termes de ces contrats, le montant des prestations est lié en vertu d'un contrat à la juste valeur des placements dans le fonds distinct en question. Les titulaires de contrat peuvent choisir parmi diverses catégories de placements dans des fonds distincts. Bien que les actifs sous-jacents soient inscrits à notre nom et que le titulaire de contrat lié à des fonds distincts n'y ait pas directement accès, les dispositions du contrat font en sorte que le titulaire assume les risques et bénéficie des avantages associés au rendement du fonds. Par conséquent, les profits et les pertes nets réalisés, les autres produits nets tirés des placements et les charges engagées relativement aux fonds distincts sont attribuables uniquement aux titulaires de contrat. Toutefois, nous offrons des garanties pour certains contrats. Nous sommes exposés au risque lié aux marchés des actions et au risque de taux d'intérêt en raison de ces garanties. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces garanties et nos activités de gestion du risque connexes, se reporter à la rubrique « Gestion du risque » du rapport de gestion.

Les fonds distincts nous procurent des produits tirés des honoraires. Les fluctuations du cours de marché des placements détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts ont une incidence sur les frais de gestion perçus au titre de ces fonds.

Aux 31 décembre 2019 et 2018, les types de fonds distincts offerts, par pourcentage du total des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, se situaient dans les fourchettes suivantes :

Type de fonds	%
Marché monétaire	1 à 5
Revenu fixe	10 à 15
Équilibré	40 à 45
Actions	40 à 45

Les fonds du marché monétaire sont constitués de placements assortis d'échéances de moins de un an. Les fonds de titres à revenu fixe investissent principalement dans des titres à revenu fixe de première qualité, et moins de 25 % de leur actif peut être investi dans des actions diversifiées ou des obligations à rendement élevé. Les fonds équilibrés comportent un volet de titres à revenu fixe et un volet d'actions plus important. Plus de 25 % du portefeuille est investi dans des titres à revenu fixe. Les fonds d'actions se composent principalement de fonds largement diversifiés investissant dans un éventail diversifié d'actions canadiennes, américaines ou mondiales. Cette catégorie comprend des fonds à faible volatilité, à volatilité moyenne et à volatilité élevée.

22.A Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts

La valeur comptable des placements détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts s'établit comme suit :

Aux 31 décembre	2019	2018
Unités de fonds distincts et parts de fonds communs de placement	102 071 \$	89 049 \$
Titres de capitaux propres	10 565	9 771
Titres de créance	3 825	3 448
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	589	711
Immeubles de placement	403	400
Prêts hypothécaires	21	23
Autres actifs	146	156
Total de l'actif	117 620 \$	103 558 \$
À déduire : passifs découlant des activités de placement	647	496
Total des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	116 973 \$	103 062 \$

22.B Variations des contrats d'assurance et des contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts

Les variations des contrats d'assurance et des contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts s'établissent comme suit :

	Contrats d'assurance		Contrats de placement	
	2019	2018	2019	2018
Pour les exercices clos les 31 décembre				
Soldes aux 1 ^{er} janvier	96 663 \$	99 121 \$	6 399 \$	7 271 \$
À ajouter à l'actif des fonds distincts :				
Versements	11 874	11 468	84	85
Transfert net (au) du fonds général	(437)	(308)	–	–
Profits nets (pertes nettes) réalisé(e)s et latent(e)s	10 700	(7 123)	844	(658)
Autres produits tirés des placements	4 522	4 576	143	178
Total des ajouts	26 659 \$	8 613 \$	1 071 \$	(395)\$
À déduire de l'actif des fonds distincts :				
Sommes versées aux titulaires de contrat et aux bénéficiaires	11 420	10 224	604	614
Frais de gestion	1 053	1 004	56	57
Impôts et autres charges	371	256	14	–
Fluctuations des taux de change	209	(413)	92	(194)
Total des déductions	13 053 \$	11 071 \$	766 \$	477 \$
Augmentation (diminution) nette	13 606 \$	(2 458)\$	305 \$	(872)\$
Soldes aux 31 décembre	110 269 \$	96 663 \$	6 704 \$	6 399 \$

23. Engagements, garanties et éventualités

23.A Engagements de location

Nous louons des bureaux de même que du matériel. Ces contrats prévoient des loyers qui sont imputés aux résultats de l'exercice auquel ils se rapportent. Le total des loyers à payer pour la période restant à courir jusqu'à l'expiration de ces contrats totalise 1 114 \$. Les loyers à payer futurs par année de paiement sont inclus dans la note 6 du rapport de gestion.

23.B Engagements contractuels

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie a pris divers engagements contractuels qui restent à régler et ne sont pas pris en compte dans nos états financiers consolidés. Outre les engagements de prêts liés à des titres de créance et à des prêts hypothécaires présentés à la note 6.A.i, nous avons des engagements liés à des capitaux propres, à des immeubles de placement et à des immobilisations corporelles. Au 31 décembre 2019, nous avons des engagements contractuels en cours totalisant 3 583 \$. Les échéances prévues de ces engagements sont décrites à la note 6 du rapport de gestion.

23.C Lettres de crédit

Nous établissons des lettres de crédit documentaires dans le cours normal de nos activités. Au 31 décembre 2019, nous disposons de facilités de crédit de 859 \$ disponibles pour l'émission de lettres de crédit (891 \$ au 31 décembre 2018), y compris des lettres de crédit en cours totalisant 214 \$ (227 \$ au 31 décembre 2018).

23.D Commissions pour affaires cédées

Le programme des commissions pour affaires cédées (« CPAC ») est conçu pour faciliter le transfert de blocs d'affaires entre conseillers afin d'offrir un service continu et des conseils à nos Clients. Nous facilitons et gérons ces transactions, y compris les flux de paiements et de recouvrements connexes. Dans le cadre du programme des CPAC, lorsqu'un conseiller admissible cède des Clients dont il assure le service, nous avons l'obligation contractuelle de lui verser la valeur des CPAC afférentes, établie selon une formule précise comme le stipule le contrat de conseiller. La valeur de l'engagement lié aux CPAC différera pour les blocs d'affaires n'ayant pas été cédés par un conseiller actif. La survenance d'événements futurs qui amènent un conseiller à céder son bloc d'affaires et la valeur de l'obligation liée aux CPAC connexe à cette date de cession ultérieure sont difficiles à prévoir. Par conséquent, étant donné que nous ne savons pas quand peut survenir un événement déclencheur, nous ne pouvons pas estimer avec fiabilité notre engagement relativement au programme des CPAC. En raison de la nature de ce programme, dans le cours normal des activités, l'engagement relatif au paiement futur à verser à des conseillers cédant des blocs d'affaires devrait être égal ou partiellement égal à un montant correspondant lié à la créance relative aux blocs d'affaires cédés à de nouveaux conseillers, ce qui devrait entraîner une incidence non significative sur le bénéfice et les liquidités pour toute période de présentation de l'information financière.

23.E Indemnités et garanties

Dans le cours normal de nos activités, nous avons conclu des ententes qui prévoient entre autres l'indemnisation de tiers, notamment des ententes de confidentialité, des lettres de mission qui nous engagent envers des conseillers et des consultants, des contrats d'externalisation, des contrats de location, des contrats de licence de marque, des conventions de tarification et de placement pour compte, des contrats liés aux technologies de l'information, des contrats de distribution, des ententes de financement, la vente de participations et des contrats de service. En vertu de ces ententes, nous pourrions être tenus d'indemniser les autres parties pour des pertes ou des dommages subis par ces dernières

ou pour des frais qu'elles auraient engagés par suite de fausses déclarations, de changements de la réglementation (y compris des questions d'ordre fiscal) ou par suite de poursuites ou de sanctions légales dont l'autre partie peut faire l'objet en raison de la transaction. Nous avons également convenu d'indemniser nos administrateurs et certains de nos dirigeants et de nos employés conformément à nos règlements administratifs. Ces clauses d'indemnisation varient en fonction de la nature et des conditions des ententes. Dans de nombreux cas, elles ne prévoient pas de limites relativement à notre responsabilité, et il est difficile de faire des prévisions relativement à la survenance des éventualités pouvant donner lieu au versement des indemnités. Par conséquent, nous ne pouvons estimer notre passif potentiel relativement à ces indemnités. Nous considérons qu'il est peu probable que les conditions entraînant le versement de ces indemnités se réalisent et, par le passé, nous n'avons pas eu à verser d'indemnités importantes en vertu de telles clauses d'indemnisation. Dans certains cas, nous pouvons exercer des recours contre des tiers relativement aux indemnités ci-dessus. Nous souscrivons aussi des contrats d'assurance qui peuvent nous couvrir contre certaines des réclamations liées à ces ententes.

Dans le cours normal des activités, nous avons conclu des contrats de vente et d'achat prévoyant des indemnités en faveur de tiers. En vertu de ces ententes, nous pourrions être tenus d'indemniser les contreparties pour des pertes ou des dommages subis par ces dernières ou pour des frais qu'elles auraient engagés par suite de fausses déclarations. Au 31 décembre 2019, nous n'étions au courant d'aucune fausse déclaration exigeant le versement d'un paiement en vertu de ces indemnités qui aurait une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

Les garanties données par nous qui sont quantifiables sont présentées à la note 6.A.i.

23.F Garanties à l'égard d'actions privilégiées et de débentures subordonnées de la Sun Life du Canada

La FSL inc. a fourni une garantie à l'égard des débentures subordonnées à 6,30 % représentant un capital de 150 \$ et venant à échéance en 2028 émises par la Sun Life du Canada. Les réclamations en vertu de cette garantie ont égalité de rang avec toutes les autres dettes subordonnées de la FSL inc. La FSL inc. a également fourni une garantie subordonnée à l'égard des actions privilégiées émises de temps à autre par la Sun Life du Canada, autres que les actions privilégiées détenues par la FSL inc. et ses sociétés liées. La Sun Life du Canada n'a aucune action privilégiée en circulation couverte par cette garantie. Aux termes de ces garanties, la Sun Life du Canada a le droit de se prévaloir d'une dispense à l'égard de la plupart de ses obligations d'information continue et des obligations en matière d'attestation prévues par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières.

On trouvera ci-dessous des tableaux de consolidation pour la FSL inc. et la Sun Life du Canada (consolidée).

	FSL inc. (non consolidée)	Sun Life du Canada (consolidée)	Autres filiales de la FSL inc. (combinées)	Ajustements de consolidation	FSL inc. (consolidée)
Résultats pour les exercices clos les					
31 décembre 2019					
Produits	213 \$	33 693 \$	7 516 \$	(1 743)\$	39 679 \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	2 713 \$	1 750 \$	881 \$	(2 631)\$	2 713 \$
31 décembre 2018					
Produits	361 \$	22 619 \$	4 453 \$	(436)\$	26 997 \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	2 616 \$	2 036 \$	382 \$	(2 418)\$	2 616 \$
Actifs et passifs aux					
31 décembre 2019					
Placements	23 639 \$	152 512 \$	8 552 \$	(23 084)\$	161 619 \$
Total des autres actifs du fonds général	4 135 \$	24 000 \$	11 955 \$	(21 480)\$	18 610 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	– \$	116 918 \$	55 \$	– \$	116 973 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	– \$	131 428 \$	9 644 \$	(9 888)\$	131 184 \$
Passifs relatifs aux contrats de placement	– \$	3 116 \$	– \$	– \$	3 116 \$
Total des autres passifs du fonds général	4 376 \$	23 780 \$	8 053 \$	(14 788)\$	21 421 \$
31 décembre 2018					
Placements	24 255 \$	143 040 \$	6 991 \$	(22 560)\$	151 726 \$
Total des autres actifs du fonds général	4 088 \$	21 958 \$	10 389 \$	(19 396)\$	17 039 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	– \$	103 014 \$	48 \$	– \$	103 062 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	– \$	122 066 \$	8 534 \$	(8 677)\$	121 923 \$
Passifs relatifs aux contrats de placement	– \$	3 164 \$	– \$	– \$	3 164 \$
Total des autres passifs du fonds général	4 636 \$	21 801 \$	5 972 \$	(13 301)\$	19 108 \$

23.G Procédures judiciaires et démarches réglementaires

Nous sommes régulièrement appelés à intervenir dans le cadre de poursuites, en qualité de défenderesse ou de demanderesse. Les poursuites judiciaires pour lesquelles nous sommes la partie défenderesse ont généralement trait à nos activités à titre de fournisseur de produits d'assurance et de gestion de patrimoine, d'investisseur et de conseiller en placements, et d'employeur. En outre, le gouvernement et les organismes de réglementation au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Asie, notamment des organismes de réglementation chargés des valeurs mobilières et de l'assurance des provinces au Canada et des États aux États-Unis, et les autorités gouvernementales procèdent, de temps à autre, à des demandes d'informations ou à des examens ou enquêtes à l'égard de notre conformité avec les lois sur l'assurance et les valeurs mobilières ainsi qu'avec d'autres lois.

Les provisions liées aux procédures judiciaires visant des contrats d'assurance, comme les réclamations d'assurance-invalidité et d'assurance-vie et les coûts des litiges, sont incluses dans le poste Passifs relatifs aux contrats d'assurance, qui est présenté dans nos états consolidés de la situation financière. Les autres provisions sont inscrites ailleurs qu'aux Passifs relatifs aux contrats d'assurance lorsque, de l'avis de la direction, il est à la fois probable qu'un paiement sera exigé et possible de procéder à une estimation fiable du montant de cette obligation. La direction examine régulièrement l'état d'avancement de toutes les procédures judiciaires et exerce son jugement afin de les résoudre d'une manière qu'elle considère au mieux de nos intérêts.

Deux demandes de recours collectif ont été déposées contre la Sun Life du Canada relativement à des pratiques de vente liées à des contrats individuels émis par La Métropolitaine, compagnie d'assurance vie (« La Métropolitaine ») et à leur administration. Ces contrats avaient été pris en charge par Clarica lorsque celle-ci a acquis la majorité des activités canadiennes de La Métropolitaine en 1998, et ils ont été pris en charge par la suite par la Sun Life du Canada suivant sa fusion avec Clarica. Une des poursuites (*Fehr et autres contre la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie*) a été déposée en Ontario, tandis que l'autre (*Alamwala contre la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie*) a été déposée en Colombie-Britannique. En ce qui a trait au recours collectif de *Fehr*, le juge a rejeté dans son ensemble la demande d'autorisation des plaignants dans le cadre d'une décision à deux volets rendue le 12 novembre 2015 et le 7 décembre 2016. Les plaignants ont interjeté appel et, dans le cadre d'une décision rendue le 5 septembre 2018, la Cour d'appel de l'Ontario a annulé en partie la décision de première instance et autorisé certains points en litige communs, notamment trois réclamations pour ruptures présumées de contrats. La prochaine étape du processus sera constituée de la communication préalable. L'autre recours collectif (*Alamwala contre la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie*) est demeuré essentiellement en suspens depuis qu'il a été introduit en 2011 et il n'a pas été autorisé. Nous continuerons de nous défendre vigoureusement face à ces recours collectifs. En ce qui a trait à l'acquisition des activités canadiennes de La Métropolitaine, cette dernière a accepté d'indemniser Clarica relativement à certaines pertes, y compris celles enregistrées relativement à la vente de ses contrats d'assurance. Dans l'éventualité où la poursuite de *Fehr* ou celle de *Alamwala* donne lieu à une perte, la Sun Life du Canada exerce à des recours contre La Métropolitaine à l'égard de cette indemnité, au moyen d'un processus d'arbitrage.

La direction ne croit pas que la résolution probable de toute question d'ordre juridique ou réglementaire en cours aura, sur le plan individuel ou global, une incidence défavorable significative sur nos états consolidés de la situation financière ou sur les résultats d'exploitation de la Compagnie.

24. Transactions entre parties liées

La FSL inc. et ses filiales, coentreprises et entreprises associées concluent des transactions à l'échelle mondiale. Toutes les transactions conclues entre la FSL inc. et ses filiales ont été éliminées lors de la consolidation. Les transactions conclues avec les coentreprises et les entreprises associées, qui constituent également des parties liées, sont présentées à la note 16. Les transactions entre la Compagnie et les parties liées sont réalisées dans des conditions de concurrence normale, et les prix sont établis en conséquence, comme c'est le cas pour les transactions avec des tiers.

24.A Transactions avec les principaux dirigeants, salaires et autres formes de rémunération

Les principaux dirigeants désignent les membres de l'équipe de direction et du conseil d'administration de la FSL inc. Ces personnes ont l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Compagnie. Le total de la rémunération des membres de l'équipe de direction et des administrateurs s'établit comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019		2018	
	Membres de l'équipe de direction	Administrateurs	Membres de l'équipe de direction	Administrateurs
Nombre de personnes	12	10	12	10
Salaire de base et rémunération incitative annuelle	17 \$	– \$	18 \$	– \$
Avantages à court terme additionnels et autres	1 \$	1 \$	3 \$	1 \$
Rémunération incitative à long terme fondée sur des actions	22 \$	2 \$	24 \$	2 \$
Valeur des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite	2 \$	– \$	2 \$	– \$

24.B Autres transactions entre parties liées

Nous fournissons des services de gestion de placements pour nos régimes de retraite. Les services sont fournis selon sensiblement les mêmes modalités que celles des transactions comparables conclues avec des tiers. Nous détenons également des parts de fonds de placement gérés par certaines de nos coentreprises. La valeur comptable de notre placement dans ces fonds est présentée à la note 16.D.

25. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

Nous offrons des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes de retraite à cotisations déterminées à nos employés admissibles. Tous nos régimes à prestations déterminées importants à l'échelle mondiale sont désormais fermés aux nouveaux participants, et les nouveaux employés participent désormais à des régimes à cotisations déterminées. Les principaux régimes à prestations déterminées sont offerts au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Les avantages résultant des régimes de retraite à prestations déterminées sont fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière, et certains régimes prévoient l'indexation des prestations. Les dispositions particulières de ces régimes varient selon le groupe auquel les employés appartiennent et les pays dans lesquels ils travaillent. De plus, nous offrons des régimes de retraite supplémentaires non contributifs à prestations déterminées aux employés admissibles, principalement en vue de l'attribution d'avantages excédant les limites établies aux fins de l'impôt local. Au 31 décembre 2014, il ne reste plus de participants actifs du régime à prestations déterminées du Royaume-Uni, et les régimes à prestations déterminées américains continuent d'accumuler des prestations au titre des services futurs. Depuis le 1^{er} janvier 2009, les régimes à prestations déterminées canadiens ne sont plus offerts aux nouveaux employés. Les employés canadiens engagés avant le 1^{er} janvier 2009 continueront d'accumuler des prestations au titre des services futurs en vertu des régimes antérieurs, qui comprennent des composantes de prestations déterminées et de cotisations déterminées, tandis que les employés engagés à partir de cette date sont admissibles à un régime à cotisations déterminées. En outre, un petit régime à prestations déterminées aux Philippines demeure ouvert aux nouveaux employés.

Notre politique de financement des régimes de retraite à prestations déterminées consiste à verser, au minimum, les cotisations annuelles exigées par les organismes de réglementation des pays où les régimes sont offerts. Nos régimes de retraite à prestations déterminées du Royaume-Uni sont régis par des fiduciaires de régimes de retraite, tandis que, dans les autres pays où nous exerçons nos activités, les régimes de retraite à prestations déterminées sont régis par des comités de retraite locaux. Les changements importants des régimes de retraite doivent être approuvés par le conseil d'administration de la filiale qui est la promotrice du régime de la FSL inc.

Nous offrons aussi des régimes de retraite à cotisations déterminées à nos employés admissibles. Les droits sur nos cotisations à ces régimes à cotisations déterminées peuvent être assujettis à certaines conditions d'acquisition. Nos cotisations correspondent généralement à un pourcentage fixe du revenu annuel de l'employé, et elles peuvent également représenter un pourcentage fixe des cotisations de l'employé, jusqu'à concurrence de niveaux prescrits.

Outre les régimes de retraite, nous procurons, au Canada et aux États-Unis, des régimes d'assurance-vie et de soins de santé aux employés retraités admissibles et aux personnes à leur charge qui remplissent certaines conditions. Les retraités admissibles peuvent être tenus de payer une partie des primes se rapportant à ces garanties, et, en général, des franchises et des pourcentages de remboursement s'appliquent aux prestations. Ces avantages postérieurs au départ à la retraite ne font pas l'objet d'une capitalisation anticipée. Au Canada, certains régimes d'assurance-vie et de soins de santé postérieurs au départ à la retraite sont offerts aux employés admissibles ayant pris leur retraite avant le 31 décembre 2015. Les employés admissibles prenant leur retraite au Canada après le 31 décembre 2015 auront accès à un régime de couverture de soins de santé optionnel dont les cotisations seront versées par les retraités. Aux États-Unis, certains avantages d'assurance-vie et de soins de santé postérieurs au départ à la retraite sont offerts aux employés retraités admissibles. Aux États-Unis, les employés ne comptant pas cinquante ans d'âge et dix années de service au 31 décembre 2015 ont uniquement accès à un régime de couverture de soins de santé pour retraités subventionné avant d'être admissibles au régime Medicare. Les retraités admissibles actuels et futurs ainsi que les personnes à charge couvertes admissibles au régime Medicare reçoivent une cotisation annuelle qui est versée dans un compte de remboursement des soins de santé afin de rembourser les charges liées aux couvertures individuelles et aux autres dépenses admissibles.

25.A Risques liés aux régimes de retraite à prestations déterminées à l'intention des employés

La fermeture aux nouveaux participants des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes d'avantages sociaux à l'intention des retraités importants a fait en sorte que la volatilité liée aux charges à payer au titre des services futurs pour les participants actifs a été limitée et diminuera au fil du temps.

Les principaux risques demeurant à l'égard des obligations au titre des services passés comprennent des augmentations des passifs découlant d'un recul des taux d'actualisation, une espérance de vie plus longue que prévu et des rendements défavorables des actifs. Nous avons atténué de façon importante les risques liés aux placements de nos principaux régimes de retraite à prestations déterminées à l'échelle de la Compagnie en migrant la composition des actifs du régime hors des titres de capitaux propres et vers des placements à revenu plus fixe correspondant aux passifs prévus. En 2018, nous avons réduit les risques liés à notre régime de retraite au Royaume-Uni au moyen d'une rente sans rachat des engagements couvrant la majorité des prestations de retraite des participants. L'objectif de nos principaux régimes à prestations déterminées capitalisés est de réduire au minimum la volatilité de la situation de capitalisation découlant des variations des taux d'actualisation et de l'exposition aux marchés des actions.

25.B Régimes de retraite à prestations déterminées et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

Les tableaux suivants indiquent la situation des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite.

	2019			2018		
	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs au départ à la retraite	Total	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs au départ à la retraite	Total
Variation des obligations au titre des prestations déterminées :						
Obligation au titre des prestations déterminées aux 1 ^{er} janvier	3 458 \$	262 \$	3 720 \$	3 661 \$	268 \$	3 929 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	52	5	57	54	5	59
Coût financier	123	10	133	118	9	127
Écarts actuariels	360	20	380	(253)	(11)	(264)
Prestations payées	(158)	(14)	(172)	(180)	(15)	(195)
Pertes (profits) sur réduction du régime	1	–	1	–	–	–
Modifications des régimes	–	–	–	(1)	–	(1)
Fluctuation des taux de change	(31)	(4)	(35)	59	6	65
Obligation au titre des prestations déterminées aux 31 décembre	3 805 \$	279 \$	4 084 \$	3 458 \$	262 \$	3 720 \$
Variation de l'actif des régimes :						
Juste valeur de l'actif des régimes aux 1 ^{er} janvier	3 253 \$	– \$	3 253 \$	3 301 \$	– \$	3 301 \$
Frais administratifs	(1)	–	(1)	(1)	–	(1)
Produits d'intérêts sur l'actif des régimes	115	–	115	105	–	105
Rendement de l'actif des régimes (excluant les montants inclus dans les charges d'intérêts nettes)	306	–	306	(156)	–	(156)
Cotisations de l'employeur	111	14	125	127	15	142
Prestations payées	(158)	(14)	(172)	(180)	(15)	(195)
Fluctuation des taux de change	(30)	–	(30)	57	–	57
Juste valeur de l'actif des régimes aux 31 décembre	3 596 \$	– \$	3 596 \$	3 253 \$	– \$	3 253 \$
Montants comptabilisés dans l'état de la situation financière :						
Juste valeur de l'actif des régimes	3 596 \$	– \$	3 596 \$	3 253 \$	– \$	3 253 \$
(Obligation) au titre des prestations déterminées	(3 805)	(279)	(4 084)	(3 458)	(262)	(3 720)
(Passif) actif net comptabilisé aux 31 décembre	(209)\$	(279)\$	(488)\$	(205)\$	(262)\$	(467)\$
Composantes de la charge nette au titre des prestations comptabilisée :						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	52 \$	5 \$	57 \$	54 \$	5 \$	59 \$
Frais administratifs	1	–	1	1	–	1
Charges (produits) d'intérêts, montant net	8	10	18	13	9	22
Pertes (profits) sur réduction du régime	1	–	1	–	–	–
Modifications des régimes	–	–	–	(1)	–	(1)
Autres pertes (profits) lié(e)s aux avantages du personnel à long terme	–	5	5	–	(3)	(3)
Charge nette au titre des avantages du personnel	62 \$	20 \$	82 \$	67 \$	11 \$	78 \$
Réévaluation (du passif) de l'actif net comptabilisé :						
Rendement de l'actif des régimes (excluant les montants inclus dans les charges d'intérêts nettes)	306 \$	– \$	306 \$	(156)\$	– \$	(156)\$
Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses démographiques	28	1	29	7	(2)	5
Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses financières	(393)	(18)	(411)	241	8	249
Écarts actuariels liés aux ajustements relatifs aux résultats enregistrés	5	2	7	5	2	7
Fluctuation des taux de change	2	4	6	(2)	(2)	(4)
Composantes des coûts au titre des régimes à prestations déterminées comptabilisés dans les autres éléments du résultat global						
	(52)\$	(11)\$	(63)\$	95 \$	6 \$	101 \$

25.C Principales hypothèses utilisées à l'égard des principaux régimes

	2019			2018		
	Canada %	Royaume-Uni %	États-Unis %	Canada %	Royaume-Uni %	États-Unis %
Hypothèses servant à établir l'obligation au titre des prestations, à la fin :						
Taux d'actualisation des régimes de retraite	3,00	2,00	3,45	3,60	2,85	4,40
Taux d'augmentation de la rémunération	3,00	s.o.	s.o.	3,00	s.o.	s.o.
Augmentations des prestations de retraite	0,00-0,15	2,95	s.o.	0,00-0,15	3,15	s.o.
Hypothèses servant à établir la charge nette au titre des avantages du personnel pour l'exercice :						
Taux d'actualisation des régimes de retraite	3,60	2,85	4,40	3,40	2,30	3,70
Taux d'augmentation de la rémunération	3,00	s.o.	s.o.	3,10	s.o.	s.o.
Augmentations des prestations de retraite	0,00-0,15	3,15	s.o.	0,00-0,15	3,50	s.o.
Tendance des coûts liés aux soins de santé :						
Tendance initiale des coûts liés aux soins de santé	5,36	s.o.	6,50	5,42	s.o.	6,50
Tendance finale des coûts liés aux soins de santé	4,50	s.o.	5,00	4,50	s.o.	5,00
Exercice au cours duquel la tendance finale des coûts liés aux soins de santé est atteinte	2030	s.o.	2025	2030	s.o.	2023

	2019			2018		
	Canada	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Royaume-Uni	États-Unis
Taux de mortalité :						
Espérance de vie (en années) des particuliers actuellement âgés de 65 ans :						
Hommes	23	23	22	23	24	23
Femmes	25	24	24	25	25	24
Espérance de vie (en années) à 65 ans des particuliers actuellement âgés de 45 ans :						
Hommes	24	25	24	24	25	24
Femmes	26	27	25	26	28	26
Durée moyenne (en années) de l'obligation au titre des régimes de retraite	16,7	16,6	13,4	17,3	16,9	12,2

Taux d'actualisation, croissance de la rémunération et coûts liés aux soins de santé

Les principales hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées varient d'un pays à l'autre.

L'hypothèse liée au taux d'actualisation utilisée pour les régimes importants se fonde sur les rendements d'obligations de sociétés de haute qualité sur le marché au 31 décembre dont l'échéance se rapproche de celle des obligations connexes. Dans les pays où il n'existe pas de marché important pour les entreprises, cette hypothèse se fonde sur les obligations d'État. Les hypothèses relatives à l'augmentation tendancielle au titre de la rémunération et des soins de santé se fondent sur des hypothèses relatives au taux à long terme prévu qui peuvent différer des résultats réels.

25.D Sensibilité des hypothèses clés

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle de modifications des hypothèses clés relatives à l'obligation au titre des prestations déterminées dans le cadre de régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite au 31 décembre 2019. Ces sensibilités sont hypothétiques et doivent être interprétées avec prudence. L'incidence des variations des hypothèses clés pourrait correspondre à une variation des chiffres présentés au titre de la sensibilité qui serait supérieure à la variation proportionnelle.

	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs au départ à la retraite
Sensibilité au taux d'intérêt/d'actualisation ¹⁾ :		
Diminution de 1 %	690 \$	36 \$
Augmentation de 1 %	(537)\$	(30)\$
Hypothèse relative au taux d'augmentation de la rémunération :		
Diminution de 1 %	(78)\$	s.o.
Augmentation de 1 %	81 \$	s.o.
Hypothèse relative à l'augmentation tendancielle au titre des soins de santé :		
Diminution de 1 %	s.o.	(14)\$
Augmentation de 1 %	s.o.	17 \$
Taux de mortalité ²⁾ :		
Diminution de 10 %	99 \$	7 \$

1) Représente une variation parallèle des taux d'intérêt sur l'ensemble de la courbe de rendement se traduisant par une modification de l'hypothèse relative au taux d'actualisation.

2) Représente une diminution de 10 % des taux de mortalité pour chaque âge.

25.E Juste valeur de l'actif des régimes

Répartition de la juste valeur de l'actif des régimes aux 31 décembre :

	2019	2018
Placements en titres de capitaux propres	3 %	3 %
Placements en titres à revenu fixe	77 %	76 %
Placements immobiliers	7 %	8 %
Contrats d'assurance admissibles	8 %	9 %
Autres	5 %	4 %
Total des éléments de la juste valeur de l'actif des régimes	100 %	100 %

La juste valeur de nos placements en titres de capitaux propres pour 2019 et 2018 était conforme aux niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des justes valeurs. En 2019, 3 % de nos placements à revenu fixe (2 % en 2018) a été calculé en fonction de techniques d'évaluation conformes à celles utilisées pour le niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les actifs des régimes de retraite à prestations déterminées sont principalement détenus en fidéicommiss pour les participants et sont gérés conformément aux dispositions des principes et des méthodes de placement applicables à chacun des régimes. Les placements sont diversifiés en vue de réduire les risques de crédit, de marché et de change. Nous avons atténué de façon importante les risques liés aux placements de nos principaux régimes de retraite à prestations déterminées en migrant la composition des actifs du régime hors des titres de capitaux propres et vers des placements à revenu plus fixe correspondant aux passifs prévus. En 2018, nous avons réduit les risques liés à notre régime de retraite au Royaume-Uni au moyen d'une rente sans rachat des engagements couvrant la majorité des prestations de retraite des participants. Les objectifs de placement à long terme des régimes de retraite à prestations déterminées consistent à atteindre ou à dépasser le taux de croissance des passifs. À plus court terme, l'objectif de la stratégie de placement des régimes de retraite à prestations déterminées est de réduire au minimum la volatilité de la situation de capitalisation. Les liquidités sont gérées compte tenu des exigences relatives aux engagements sur le plan des flux de trésorerie.

25.F Flux de trésorerie futurs

Les tableaux suivants indiquent les cotisations prévues ainsi que les paiements de prestations futures prévus liés aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite.

	Régimes de retraite	Avantages postérieurs au départ à la retraite	Total
Cotisations prévues pour les 12 prochains mois	84 \$	16 \$	100 \$

Paiements de prestations futures prévus

	2020	2021	2022	2023	2024	2025 à 2029
Régimes de retraite	149 \$	155 \$	159 \$	167 \$	170 \$	924 \$
Avantages postérieurs au départ à la retraite	16	16	17	17	17	93
Total	165 \$	171 \$	176 \$	184 \$	187 \$	1 017 \$

25.G Régimes à cotisations déterminées

Nous avons versé des cotisations de 131 \$ en 2019 (120 \$ en 2018) au titre des régimes à cotisations déterminées.

26. Bénéfice (perte) par action

Le calcul du bénéfice net (de la perte nette) et le nombre moyen pondéré d'actions utilisés pour déterminer le bénéfice par action s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires aux fins du calcul du bénéfice de base par action	2 618 \$	2 522 \$
À ajouter : augmentation du bénéfice attribuable aux instruments convertibles ¹⁾	10	10
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires, après dilution	2 628 \$	2 532 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation aux fins du calcul du bénéfice de base par action (en millions)	592	606
À ajouter : incidence dilutive des options sur actions ²⁾ (en millions)	1	1
À ajouter : incidence dilutive des instruments convertibles ¹⁾ (en millions)	4	4
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après dilution (en millions)	597	611
Bénéfice (perte) de base par action	4,42 \$	4,16 \$
Bénéfice (perte) dilué(e) par action	4,40 \$	4,14 \$

1) Les instruments convertibles sont les SLEECs B émis par les Fiducies de capital SL.

2) Exclut l'incidence de 1 million d'options sur actions pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (1 million pour l'exercice clos le 31 décembre 2018) étant donné que ces options sur actions étaient antidilutives pour la période.

27. Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)

Les variations du cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale), nets d'impôt, s'établissent comme suit :

	2019			2018		
	Solde, au début	Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Solde, à la fin	Solde, au début	Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Solde, à la fin
Pour les exercices clos les 31 décembre						
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat :						
Profits (pertes) de change latent(e)s, déduction faite des activités de couverture	1 923 \$	(564)\$	1 359 \$	1 012 \$	911 \$	1 923 \$
Profits (pertes) latent(e)s sur les actifs disponibles à la vente	(56)	369	313	346	(402)	(56)
Profits (pertes) latent(e)s sur les couvertures de flux de trésorerie	(21)	14	(7)	(11)	(10)	(21)
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) des coentreprises et des entreprises associées	(24)	(9)	(33)	(31)	7	(24)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :						
Réévaluation des régimes à prestations déterminées	(263)	(42)	(305)	(347)	84	(263)
Écart de réévaluation sur les transferts aux immeubles de placement	145	–	145	145	–	145
Total	1 704 \$	(232)\$	1 472 \$	1 114 \$	590 \$	1 704 \$
Total attribuable aux éléments suivants :						
Titulaires de contrat avec participation	14 \$	(3)\$	11 \$	9 \$	5 \$	14 \$
Actionnaires	1 690	(229)	1 461	1 105	585	1 690
Total	1 704 \$	(232)\$	1 472 \$	1 114 \$	590 \$	1 704 \$

Sources de bénéfices

Le document suivant est présenté conformément aux directives du BSIF en matière de communication des sources de bénéfices (« SDB »). Les SDB ne constituent pas une mesure financière définie par les Normes internationales d'information financière (les IFRS). Il n'existe aucune méthodologie normalisée en matière de présentation des SDB. Le calcul des SDB dépend de la méthodologie, des estimations et des hypothèses utilisées, et il est sensible à ces éléments.

Les SDB identifient les diverses sources du bénéfice net calculé conformément aux IFRS, et ils donnent une analyse de l'écart entre le bénéfice net réel et le bénéfice net prévu en fonction des contrats en vigueur et des hypothèses formulées au début de la période visée. La terminologie suivante est utilisée dans l'analyse des sources de bénéfices :

Bénéfice prévu sur les contrats en vigueur

Fraction du bénéfice net avant impôt consolidé découlant des contrats en vigueur au début de la période visée qui devait être réalisée en fonction de la concrétisation des hypothèses les plus probables formulées au début de la période visée. Le bénéfice prévu des sociétés de gestion d'actifs correspond à leur bénéfice net avant impôt.

Incidence des affaires nouvelles

Incidence au point de vente sur le bénéfice net avant impôt de la souscription de nouveaux contrats au cours de la période visée. La souscription de nouveaux contrats pourrait entraîner un profit ou une perte au point de vente, en grande partie parce que les hypothèses relatives aux évaluations sont différentes des hypothèses relatives aux prix ou que les frais d'acquisition peuvent différer des frais supposés lors de l'établissement des prix. Par exemple, des pertes liées aux affaires nouvelles découlant des produits d'assurance-vie individuelle seraient enregistrées lorsque les marges d'évaluation et les frais d'acquisition sont relativement élevés.

Gains et pertes actuariels

Gains et pertes avant impôt attribuables à la différence entre les résultats réels au cours de la période visée et les hypothèses les plus probables formulées au début de la période visée.

Mesures de la direction et modifications des hypothèses

Incidence sur le bénéfice net avant impôt des modifications de méthodes et d'hypothèses actuarielles ou d'autres mesures de la direction.

Autres

Incidence sur le bénéfice net avant impôt non couverte par les catégories précédentes. Par exemple, les coûts liés aux acquisitions, aux intégrations et aux restructurations ainsi que les autres coûts connexes.

Exercice clos le 31 décembre 2019 (en millions de dollars canadiens)	FSL	FSL	Gestion	FSL	Organisation	Total
	Canada	États-Unis	d'actif FSL	Asie	internationale	
Bénéfice prévu sur les contrats en vigueur	968	486	1 330	538	(134)	3 188
Incidence des affaires nouvelles	91	6	–	(113)	–	(16)
Gains et pertes actuariels	(87)	55	3	(1)	(43)	(73)
Mesures de la direction et modifications des hypothèses	(24)	(369)	–	37	229	(127)
Autres	–	(26)	(174)	(2)	(35)	(237)
Bénéfice d'exploitation (avant impôt)	948	152	1 159	459	17	2 735
Bénéfice relatif à l'excédent	124	34	–	173	169	500
Bénéfice avant impôt	1 072	186	1 159	632	186	3 235
Impôt sur le résultat	(15)	(28)	(262)	(51)	64	(292)
Bénéfice avant les participations ne donnant pas le contrôle, le bénéfice net attribuable aux titulaires de contrat avec participation et les dividendes sur actions privilégiées	1 057	158	897	581	250	2 943
À déduire :						
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	–
Bénéfice net attribuable aux titulaires de contrat avec participation	174	(5)	–	61	–	230
Dividendes sur actions privilégiées	–	–	–	–	95	95
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	883	163	897	520	155	2 618
Exercice clos le 31 décembre 2018	FSL	FSL	Gestion	FSL	Organisation	Total
	Canada	États-Unis	d'actif FSL	Asie	internationale	
Bénéfice prévu sur les contrats en vigueur	882	451	1 264	507	(106)	2 998
Incidence des affaires nouvelles	108	5	–	(98)	–	15
Gains et pertes actuariels	424	(7)	–	(17)	(46)	354
Mesures de la direction et modifications des hypothèses	31	(498)	–	76	145	(246)
Autres	(1)	(51)	(71)	(14)	(13)	(150)
Bénéfice d'exploitation (avant impôt)	1 444	(100)	1 193	454	(20)	2 971
Bénéfice relatif à l'excédent	127	98	–	164	151	540
Bénéfice avant impôt	1 571	(2)	1 193	618	131	3 511
Impôt sur le résultat	(308)	19	(284)	(51)	27	(597)
Bénéfice avant les participations ne donnant pas le contrôle, le bénéfice net attribuable aux titulaires de contrat avec participation et les dividendes sur actions privilégiées	1 263	17	909	567	158	2 914
À déduire :						
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	–
Bénéfice net attribuable aux titulaires de contrat avec participation	321	(35)	–	12	–	298
Dividendes sur actions privilégiées	–	–	–	–	94	94
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	942	52	909	555	64	2 522

ANALYSE DES RÉSULTATS

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, le bénéfice avant impôt prévu sur les affaires en vigueur s'est établi à 3 188 M\$, en hausse de 190 M\$ par rapport à 2018. Cette augmentation du bénéfice prévu s'explique en grande partie par la croissance des affaires enregistrée au Canada, aux États-Unis et en Asie, par la hausse de l'actif net moyen, par la gestion des dépenses et par les produits tirés des placements à la MFS ainsi que par l'incidence du change lié à la variation du dollar canadien par rapport aux devises.

Les pressions exercées par les affaires nouvelles se sont établies à 16 M\$ en 2019, en baisse de 31 M\$ comparativement à 2018. Cette variation est principalement attribuable aux fluctuations défavorables des rendements et à la composition des souscriptions.

La perte actuarielle avant impôt de 73 M\$ pour 2019 était principalement attribuable à l'incidence défavorable des taux d'intérêt, aux résultats défavorables enregistrés au chapitre de la morbidité au Canada et aux autres résultats défavorables, y compris l'augmentation des charges liées à la réglementation découlant de la préparation à l'adoption d'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »). Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par les profits tirés des activités de placement liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance, par la croissance des marchés des actions et par l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité.

Pour l'exercice 2019, des modifications d'hypothèses et mesures de la direction ont entraîné une perte avant impôt de 127 M\$. Au Canada, la perte avant impôt de 24 M\$ reflète les variations défavorables des taux de réinvestissement ultimes publiés ainsi que l'incidence défavorable des améliorations des modèles et des modifications de méthodes, partiellement contrebalancées par les variations favorables des hypothèses relatives à la mortalité aux Régimes collectifs de retraite et par les mises à jour favorables d'hypothèses liées aux placements. Aux États-Unis, la perte avant impôt de 369 M\$ reflète des mises à jour défavorables des provisions au titre de la réassurance à la Gestion des affaires en vigueur. En Asie, le profit avant impôt de 37 M\$ reflète l'incidence favorable des améliorations des modèles et des modifications de méthodes, partiellement contrebalancée par des mises à jour défavorables sur le plan des déchéances à la Division International. Pour l'Organisation Internationale, le profit avant impôt de 229 M\$ reflète l'incidence favorable des résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité au Royaume-Uni.

Les autres éléments se sont traduits par une perte avant impôt de 237 M\$ en 2019. Aux États-Unis, la perte de 26 M\$ est attribuable à l'incidence des coûts d'intégration liés aux affaires d'assurance collective acquises aux États-Unis. Au sein de Gestion d'actifs, la perte de 174 M\$ est attribuable aux ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS ainsi qu'aux coûts d'acquisition engagés par Gestion SLC relativement à l'acquisition de BGO. Pour l'Organisation internationale, la perte de 35 M\$ est attribuable aux coûts de restructuration, principalement liés aux indemnités de départ versées à la suite à diverses initiatives visant à simplifier notre structure organisationnelle et à accroître l'efficacité.

Le bénéfice net avant impôt relatif à l'excédent s'est établi à 500 M\$ en 2019, en baisse de 40 M\$ par rapport à l'exercice précédent. La variation était principalement attribuable à la baisse de l'évaluation du portefeuille de biens immobiliers et à la diminution des produits tirés des placements, partiellement contrebalancées par la hausse des profits tirés des actifs disponibles à la vente.

Conseil d'administration et haute direction

Conseil d'administration

Tous les administrateurs de la Financière Sun Life inc. sont également administrateurs de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie. Le conseil a déterminé que tous les administrateurs sont indépendants, à l'exception de Dean A. Connor.

William D. Anderson, FCPA, FCA
Président du conseil d'administration
Financière Sun Life inc.

Martin J. G. Glynn^{3), 4)}
Administrateur de sociétés

James M. Peck^{3), 4)}
Administrateur de sociétés

Dean A. Connor
Président et chef de la direction
Financière Sun Life inc.

Ashok K. Gupta^{3), 4)}
Administrateur de sociétés

Scott F. Powers^{2), 3)}
Administrateur de sociétés

Stephanie L. Coyles^{1), 2)}
Administratrice de sociétés

M. Marianne Harris^{3), 4)}
Administratrice de sociétés

Hugh D. Segal, O.C., O.Ont., CD^{1), 2)}
Administrateur de sociétés

Sara Grootwassink Lewis CPA, CFA^{1), 2)}
Administratrice de sociétés

Barbara G. Stymiest, FCPA, FCA^{1), 4)}
Administratrice de sociétés

- 1) Membre du comité d'audit
- 2) Membre du comité de gouvernance, du comité des candidatures et du comité de placement
- 3) Membre du comité de planification de la direction
- 4) Membre du comité d'examen des risques et de révision

La circulaire d'information de la direction de 2020 contient des renseignements supplémentaires sur les administrateurs ainsi qu'un rapport portant sur les procédés et pratiques en matière de gouvernance d'entreprise du conseil d'administration. On peut consulter ce document sur le site Web de la Compagnie, à sunlife.com, et au www.sedar.com.

Haute direction

Dean A. Connor
Président et chef de la direction

Jacques Goulet
Président, Sun Life Canada

Stephen C. Peacher
Président, Gestion SLC

Linda M. Dougherty
Vice-présidente générale,
stratégie générale et marketing à
l'échelle mondiale

Léo M. Grépin
Président, Sun Life Asie

Mark S. Saunders
Vice-président général et
premier directeur des
services d'information

Daniel R. Fishbein
Président, Sun Life États-Unis

Melissa J. Kennedy
Vice-présidente générale,
affaires publiques et première
directrice des affaires juridiques

Kevin D. Strain
Vice-président général et
premier directeur financier

Colm J. Freyne
Vice-président général et
premier directeur de la gestion
des risques

Helena J. Pagano
Vice-présidente générale,
première directrice des ressources
humaines et des communications

Financière Sun Life inc. – Filiales et sociétés liées

Le tableau suivant présente les filiales directes et indirectes de la Financière Sun Life inc. (la « FSL inc. ») au 31 décembre 2019, ainsi que la valeur comptable (en millions de dollars canadiens et calculée selon la méthode de la mise en équivalence) des actions de ses principales filiales en exploitation. Le tableau présente également les coentreprises importantes dont la FSL inc. détient, directement ou indirectement, moins de 50 % des titres avec droit de vote. Les filiales inactives et les filiales constituées dans le seul but de détenir des placements ne sont pas présentées dans ce tableau.

Société	Territoire de constitution	Valeur comptable des actions détenues	Pourcentage des actions avec droit de vote détenues par la FSL inc.
Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie	Canada	20 522	100 %
Annemasse Boisbriand Holdings, S.E.C.	Manitoba, Canada		100 %
BestServe Financial Limited	Hong Kong	129	100 %
Country Lane Enterprises Ltd.	Colombie-Britannique, Canada		100 %
Dental Health Alliance, L.L.C.	Delaware, É.-U.		100 %
Denticare of Alabama, Inc.	Alabama, É.-U.		100 %
PT. Sun Life Financial Indonesia	Indonésie	180	100 %
PT. Sun Life Indonesia Services	Indonésie		100 %
SL Investment US-RE Holdings 2009-1, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
SLF of Canada UK Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Sun Life Assurance Company of Canada (U.K.) Limited	Angleterre et Pays de Galles	911	100 %
Barnwood Properties Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Sun Life of Canada UK Holdings Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Laurtrust Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
SLFC Services Company (UK) Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Solidify Software, LLC	Kansas, É.-U.		100 %
Sun Life (India) AMC Investments Inc.	Canada		100 %
Aditya Birla Sun Life AMC Limited	Inde		49 %
Sun Life (Luxembourg) Finance No. 2 Sàrl	Luxembourg		100 %
Sun Life and Health Insurance Company (U.S.)	Michigan, É.-U.	476	100 %
Fiducie de capital Sun Life	Ontario, Canada		100 %
Fiducie de capital Sun Life II	Ontario, Canada		100 %
Sun Life Everbright Life Insurance Company Limited	Tianjin, République populaire de Chine		24,99 %
Sun Life Financial (India) Insurance Investments Inc.	Canada		100 %
Aditya Birla Sun Life Insurance Company Limited	Inde		49 %
Conseils Financière Sun Life inc.	Canada		100 %
Sun Life Financial Asia Services Limited	Hong Kong		100 %
Sun Life Financial Distributors (Bermuda) Ltd.	Bermudes		100 %
Distribution Financière Sun Life (Canada) inc.	Canada	72	100 %
Sun Life Financial International Holdings (MC), LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Placements Financière Sun Life (Canada) inc.	Canada	72	100 %
Sun Life Financial Investments (Bermuda) Ltd.	Bermudes		100 %
Sun Life Financial of Canada (U.K.) Overseas Investments Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Sun Life of Canada (Netherlands) B.V.	Pays-Bas		100 %
Sun Life Financial Philippine Holding Company, Inc.	Philippines		100 %
Sun Life Grepa Financial, Inc.	Philippines		49 %
Sun Life of Canada (Philippines), Inc.	Philippines	1 244	100 %
Sun Life Asset Management Company, Inc.	Philippines		100 %
Sun Life Financial Plans, Inc.	Philippines		100 %
Fiducie de la Financière Sun Life inc.	Canada	115	100 %
Sun Life Hong Kong Limited	Bermudes	2 126	100 %
Sun Life Asset Management (HK) Limited	Hong Kong		100 %
Sun Life Financial Holdings (HK) Limited	Hong Kong		100 %
Sun Life Hong Kong Services Limited	Hong Kong		100 %
Sun Life Investment Holdings (HK) Limited	Hong Kong		100 %
Sun Life Management Holdings (HK) Limited	Hong Kong		100 %
Sun Life Pension Trust Limited	Hong Kong		100 %
Sun Life Trustee Company Limited	Hong Kong		100 %
Sun Life India Service Centre Private Limited	Inde		100 %
Services d'information Sun Life Canada inc.	Canada		100 %
Sun Life Information Services Ireland Limited	République d'Irlande		100 %

Société	Territoire de constitution	Valeur comptable des actions détenues	Pourcentage des actions avec droit de vote détenues par la FSL inc.
Sun Life Assurances (Canada) limitée	Canada	1 917	100 %
SLI General Partner Limited	Canada		100 %
SLI Investments LP	Manitoba, Canada		100 %
6425411 Canada Inc.	Canada		100 %
Sun Life Investments LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Malaysia Assurance Berhad	Malaisie		49 %
Sun Life Malaysia Takaful Berhad	Malaisie		49 %
Sun Life Vietnam Insurance Company Limited	Vietnam	282	100 %
UDC Dental California, Inc.	Californie, É.-U.		100 %
UDC Ohio, Inc.	Ohio, É.-U.		100 %
Union Security DentalCare of Georgia, Inc.	Georgie, É.-U.		100 %
Union Security DentalCare of New Jersey, Inc.	New Jersey, É.-U.		100 %
United Dental Care of Arizona, Inc.	Arizona, É.-U.		100 %
United Dental Care of Colorado, Inc.	Colorado, É.-U.		100 %
United Dental Care of Michigan, Inc.	Michigan, É.-U.		100 %
United Dental Care of Missouri, Inc.	Missouri, É.-U.		100 %
United Dental Care of New Mexico, Inc.	Nouveau-Mexique, É.-U.		100 %
United Dental Care of Texas, Inc.	Texas, É.-U.		100 %
United Dental Care of Utah, Inc.	Utah, É.-U.		100 %
10851744 Canada Inc.	Canada		100 %
10851779 Canada Inc.	Canada		100 %
11096800 Canada Inc.	Canada		100 %
6965083 Canada Inc.	Canada		100 %
7037457 Canada Inc.	Canada		100 %
7647913 Canada Inc.	Canada		100 %
7647930 Canada Inc.	Canada		100 %
Placements mondiaux Sun Life inc.	Canada		100 %
BK Canada Holdings Inc.	Canada		100 %
BentallGreenOak (Canada) GP Ltd.	Canada		100 %
BentallGreenOak (Canada) Limited Partnership	Colombie-Britannique, Canada	435	56 %
Bentall Property Services (Ontario) Ltd.	Ontario, Canada		56 %
BGO Capital (Canada) Inc.	Canada		56 %
BGO Holdings (Cayman), LP	Grand Cayman, Îles Caïmans	58	56 %
BentallGreenOak Advisors (Korea) Limited	République de Corée		56 %
GreenOak India Investment Advisors Private Limited	Mumbai, Inde		56 %
GreenOak Investment Management K.K.	Japon		56 %
GreenOak Real Estate Advisors (Jersey) Limited	Jersey, Îles Anglo-Normandes		56 %
GreenOak Real Estate Services Ltd.	Angleterre et Pays de Galles		56 %
BentallGreenOak Advisors (UK) LLP	Angleterre et Pays de Galles		56 %
BentallGreenOak Asset Management (Germany) GmbH	Allemagne		56 %
GreenOak Management Services Sàrl	Luxembourg		56 %
GreenOak Real Estate Advisors (Spain) S.L.	Madrid, Espagne		56 %
BGO Luxembourg Holdings Ltd.	Canada		56 %
BGO Real Property Services (Canada) Inc.	Canada		56 %
BK Prime GP Holdco Inc.	Canada		56 %
BKCG Services Ltd.	Canada		56 %
BKCP Residential G.P. LTD.	Canada		56 %
BKCP Residential Limited Partnership	Manitoba, Canada		56 %
SynchroSERV Inc.	Canada		56 %
SynchroSERV Limited Partnership	Colombie-Britannique, Canada		56 %
0936543 BC Ltd.	Colombie-Britannique, Canada		56 %
Sun Life 2007-1 Financing Corp.	Canada		100 %
Sun Life (Luxembourg) Finance No. 1 Sàrl	Luxembourg		100 %
Sun Life Assurance Company of Canada - U.S. Operations Holdings, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
SL Investment 2007-1 ULC	Nouvelle-Écosse, Canada		100 %
Sun Life Financial (Bermuda) Reinsurance Ltd.	Bermudes		100 %
Sun Life Financial (Japan), Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Holdings, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %

Société	Territoire de constitution	Valeur comptable des actions détenues	Pourcentage des actions avec droit de vote détenues par la FSL inc.
Sun Life Financial (U.S.) Investments LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Institutional Distributors (U.S.) LLC	Delaware, É.-U.	1	100 %
Sun Life Investment Management U.S., Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
BentallGreenOak (U.S.) GP LLC	Delaware, É.-U.		100 %
BentallGreenOak (U.S.) Limited Partnership	Delaware, É.-U.	492	56 %
BGO Corporate Holdings (US) LLC	Delaware, É.-U.		56 %
Rushmore Partners LLC	Delaware, É.-U.		56 %
NewTower Trust Company	Maryland, É.-U.		56 %
NewTower Management GP LLC	Delaware, É.-U.		56 %
NewTower Management LLC	Delaware, É.-U.		56 %
BGO US Real Estate LP	Delaware, É.-U.		56 %
BentallGreenOak Real Estate US LLC	Delaware, É.-U.		56 %
GreenOak Real Estate Advisors LP	Delaware, É.-U.		56 %
GreenOak Real Estate GP LLC	Delaware, É.-U.		56 %
BKUS Institutional Logistics Coinvestment LLC	Californie, É.-U.		56 %
GO Equity GP LLC	Delaware, É.-U.		100 %
GO Europe Advisor LP	Grand Cayman, Îles Caïmans		100 %
GreenOak Japan GP Ltd.	Grand Cayman, Îles Caïmans		100 %
GreenOak Asia Advisor LP	Grand Cayman, Îles Caïmans		100 %
Prime Advisors, Inc.	Washington, É.-U.	72	100 %
Ryan Labs Asset Management Inc.	Delaware, É.-U.	57	100 %
Ryan Labs Fund Management, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Ryan Labs TIPS Partners, L.P.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Capital Management (U.S.) LLC	Delaware, É.-U.		100 %
SLC Management U.S. Private Credit GP, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
SLCAL, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life of Canada (U.S.) Financial Services Holdings, Inc.	Delaware, É.-U.		99,92 %
Massachusetts Financial Services Company	Delaware, É.-U.	749	95,61 %
MFS Development Funds, LLC	Delaware, É.-U.		95,61 %
MFS Exchange LLC	Delaware, É.-U.		95,61 %
MFS Fund Distributors, Inc.	Delaware, É.-U.		95,61 %
MFS Heritage Trust Company	New Hampshire, É.-U.		95,61 %
MFS Institutional Advisors, Inc.	Delaware, É.-U.		95,61 %
MFS Gestion de Placements Canada Limitée	Canada		95,61 %
3060097 Nova Scotia Company	Nouvelle-Écosse, Canada		95,61 %
MFS International Ltd.	Bermudes		95,61 %
MFS do Brasil Desenvolvimento de Mercado Ltda.	Brésil		95,61 %
MFS International (Chile) SpA	Chili		95,61 %
MFS International (Hong Kong) Limited	Hong Kong		95,61 %
MFS International Holdings Pty Ltd	Sydney, Australie		95,61 %
MFS Financial Management Consulting (Shanghai) Co., Ltd.	Shanghai, République populaire de Chine		95,61 %
MFS International (U.K.) Limited	Angleterre et Pays de Galles		95,61 %
MFS International Switzerland GmbH	Suisse		95,61 %
MFS International Australia Pty Ltd	Victoria, Australie		95,61 %
MFS International Singapore Pte. Ltd.	Singapour		95,61 %
MFS Investment Management Company (LUX) S.à.r.l.	Luxembourg		95,61 %
MFS Investment Management K.K.	Japon		95,61 %
MFS Service Center, Inc.	Delaware, É.-U.		95,61 %
Sun Life of Canada (U.S.) Holdings, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
DailyFeats, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Disability Reinsurance Management Services, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Independence Life and Annuity Company	Delaware, É.-U.	276	100 %
Sun Life Financial (U.S.) Reinsurance Company II	Delaware, É.-U.		100 %
Professional Insurance Company	Texas, É.-U.	102	100 %
Sun Canada Financial Co.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Administrators (U.S.), Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Delaware Finance, LLC	Delaware, É.-U.		100 %

Société	Territoire de constitution	Valeur comptable des actions détenues	Pourcentage des actions avec droit de vote détenues par la FSL inc.
Sun Life Financial (U.S.) Reinsurance Company	Vermont, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Services Company, Inc.	Delaware, É.-U.	5	100 %
The Premier Dental Group, Inc.	Minnesota, É.-U.		100 %
Landmark Dental Alliance, Inc.	Minnesota, É.-U.		100 %
Vuzion, Inc.	Minnesota, É.-U.		100 %
Sun Life Financial Distributors, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Gestion de capital Sun Life (Canada) inc.	Canada	14	100 %
Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.	Canada	126	100 %
SL Finance 2007-1, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Assurance Company of Canada (Barbados) Limited	Barbade		100 %
Sun Life of Canada International Assurance Limited	Barbade		100 %
6324983 Canada Inc.	Canada		100 %

Principaux bureaux

Voici les coordonnées des principaux bureaux et principales sociétés affiliées de la Sun Life dans le monde. Pour tout renseignement ou pour obtenir du service à la clientèle, veuillez communiquer avec le bureau concerné de votre région.

Financière Sun Life inc.

Siège social

1 York Street
Toronto (Ontario)
Canada M5J 0B6
Site Web : sunlife.com

Sun Life Canada

Siège administratif du Canada

227, rue King Sud
Waterloo (Ontario)
Canada N2J 4C5
Téléphone : 519-888-2290
Clients : 1-877-SUN-LIFE/
1-877-786-5433
Site Web : sunlife.ca

Bureau de Montréal

1155, rue Metcalfe
Montréal (Québec)
Canada H3B 2V9
Téléphone : 514-866-6411
Site Web : sunlife.ca

Sun Life États-Unis

One Sun Life Executive Park
Wellesley Hills, Massachusetts
États-Unis 02481
Clients : 1-800-SUN-LIFE/
1-800-786-5433
Site Web : sunlife.com/us

Financière Sun Life International

Washington House, 3rd Floor
16 Church Street
Hamilton HM 11, Bermudes
Téléphone : 441-294-6050 / 1-800-368-9428
Site Web : sunlife.com/international

Sun Life Royaume-Uni

Matrix House
Basing View, Basingstoke
Hampshire
Royaume-Uni RG21 4DZ
Clients : 0345-072-0223
Site Web : sloc.co.uk

Sun Life Asie

Bureau régional de la

Sun Life Asie
Level 14,
14 Taikoo Wan Road
Taikoo Shing, Hong Kong
Téléphone : (852) 2918-3888

Chine

Sun Life Everbright Life Insurance
Company Limited
Tianjin International Building, 37th Floor
75 Nanjing Road
Tianjin, Chine 300050
Téléphone : (8622) 2339-1188
Site Web : sunlife-everbright.com

Sun Life Assurance Company of Canada
Bureau de représentation de Beijing
Téléphone : (8610) 8590-6500

Hong Kong, RAS

Sun Life Hong Kong Limited
16F, Cheung Kei Center Tower A,
No. 18 Hung Luen Road,
Hung Hom
Kowloon, Hong Kong
Téléphone : (852) 2103-8888
Clients : (852) 2103-8928
Site Web : sunlife.com.hk

Inde

Birla Sun Life Insurance Company Limited
One India Bulls Centre, Tower 1
16th Floor
Jupiter Mill Compound
841, Senapati Bapat Marg
Elphinstone Road
Mumbai, Inde 400 013
Téléphone : 1-800-270-7000 (en Inde)
91-22-6723-9100 (à l'extérieur de l'Inde)
Site Web : birlasunlife.com

Birla Sun Life Asset Management Company
Limited
One India Bulls Centre, Tower 1
17th Floor
Jupiter Mill Compound
841, Senapati Bapat Marg
Elphinstone Road
Mumbai, Inde 400 013
Téléphone : 91-22-4356-8000
Site Web : birlasunlife.com

Sun Life Assurance Company of Canada
Bureau de représentation en Inde
Mumbai
Téléphone : 91-22-4356-9124

Indonésie

PT Sun Life Indonesia
Menara Sun Life Lantai 12
JI Dr Ide Anak Agung Gde Agung Blok 6.3
Kawasan Mega Kuningan
Jakarta, Selatan 12950
Indonésie
Téléphone : (6221) 5289-0000
Clients : (6221) 1500-786
Site Web : sunlife.co.id

Malaisie

Sun Life Malaysia Assurance Berhad
Sun Life Malaysia Takaful Berhad
Level 11, 338 Jalan Tuanku Abdul Rahman
50100 Kuala Lumpur
Malaisie
Téléphone : (603) 2612-3600
Site Web : sunlifemalaysia.com

Philippines

Sun Life Philippines
Sun Life Centre
5th Avenue cor. Rizal Drive
Bonifacio Global City
Taguig City, Metro Manila
Philippines
Clients : (632) 555-8888
Site Web : sunlife.com.ph

Sun Life Grepa

6/F Grepalife Building
221 Sen. Gil J. Puyat Avenue
Makati City 1203
Philippines
Téléphone : (632) 8866-6800, 8849-9633
Site Web : sunlifegrepa.com

Vietnam

Sun Life Vietnam Insurance Company Limited
Vietcombank Tower, 29th Floor
5 Me Linh Square, District 1
Hô-Chi-Minh-Ville, Vietnam
Téléphone : (848) 6298-5888
Site Web : sunlife.com.vn

MFS Investment Management

111 Huntington Avenue
Boston, Massachusetts
États-Unis 02199
Téléphone : 617-954-5000
Sans frais (Canada et États-Unis seulement) :
1-800-343-2829
Site Web : mfs.com

Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.

1 York Street
Toronto (Ontario)
Canada M5J 0B6
Téléphone : 1-877-344-1434
Site Web : placementsmondiauxsunlife.com

Gestion SLC

Siège administratif du Canada

1 York Street, bureau 1100
Toronto (Ontario)
Canada M5J 0B6
Courriel : info@slcmanagement.com
Site Web : slcmanagement.com

Bureaux aux États-Unis

One Sun Life Executive Park
Wellesley Hills, Massachusetts
États-Unis 02481
Courriel : info@slcmanagement.com

Redmond Ridge Corporate Center
22635 NE Marketplace Drive
Suite 160
Redmond, Washington
États-Unis 98053
Téléphone : 425-202-2000

500 Fifth Avenue, Suite 2520
New York, New York
États-Unis 10110
Téléphone : 212-635-2300

BentallGreenOak

Siège administratif du Canada

1 York Street, Suite 1100
Toronto (Ontario)
Canada M5J 0B6
Téléphone : 416-681-3400
Site Web : bentallgreenoak.com

RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE ET INFORMATION À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

Siège social

Financière Sun Life inc.
1 York Street
Toronto (Ontario)
Canada M5J 0B6
Téléphone : 416-979-9966
Site Web : www.sunlife.com

Relations avec les investisseurs

Les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuilles et les investisseurs institutionnels qui ont besoin de renseignements sont invités à s'adresser aux : Relations avec les investisseurs
Télécopieur : 416-979-4080
Courriel : relations.investisseurs@sunlife.com
Note : Vous pouvez également obtenir des renseignements financiers en accédant au site www.sunlife.com.

Agent des transferts

Les actionnaires qui désirent obtenir des renseignements sur leurs actions ou sur les dividendes, modifier leurs données d'inscription, signaler un changement d'adresse, une perte de certificat ou un transfert de succession, ou nous aviser de l'envoi en double de documents sont priés de communiquer avec l'agent des transferts du pays où ils résident. Si vous ne résidez dans aucun des pays indiqués ci-dessous, veuillez communiquer avec l'agent des transferts du Canada.

Canada

Société de fiducie AST (Canada)
C.P. 700
Succursale B
Montréal (Québec)
Canada H3B 3K3
Appels de l'Amérique du Nord :
Téléphone : 1-877-224-1760
Appels de l'extérieur de l'Amérique du Nord :
Téléphone : 416-682-3865
Télécopieur : 1-888-249-6189
Courriel : sunlifeinquiries@astfinancial.com
Site Web : www.astfinancial.com/ca-fr
Les actionnaires peuvent obtenir des renseignements du Centre pour investisseurs, le service Internet de la Société de fiducie AST (Canada).
Inscrivez-vous au
<https://www.astfinancial.com/ca-fr/login>

États-Unis

American Stock Transfer & Trust Company, LLC
6201 15th Ave.
Brooklyn, NY 11219
Téléphone : 1-877-224-1760
Courriel : sunlifeinquiries@astfinancial.com

Royaume-Uni

Link Asset Services
34 Beckenham Road
Beckenham, Kent
Royaume-Uni BR3 4TU
Téléphone : +44 (0) 345-602-1587
Courriel : enquiries@linkgroup.co.uk

Philippines

Rizal Commercial Banking Corporation (RCBC)
RCBC Stock Transfer Processing Section
Ground Floor, West Wing,
GPL (Grepalife) Building,
221 Senator Gil Puyat Avenue
Makati City, 1200
Philippines
Appels du Grand Manille : 632-5318-8567
En province : 1-800-1-888-2422
Courriel : rbcstocktransfer@rcbc.com

Hong Kong – RAS

Computershare Hong Kong Investor Services Limited
17M Floor, Hopewell Centre
183 Queen's Road East
Wanchai, Hong Kong
Téléphone : 852-2862-8555
Courriel : hkinfo@computershare.com.hk

Services aux actionnaires

Pour obtenir des renseignements sur un compte d'actionnaire, veuillez communiquer avec l'agent des transferts du pays où vous résidez ou encore avec les Services aux actionnaires.
Télécopieur : 416-598-3121
Courriel (service en français) : servicesauxactionnaires@sunlife.com
Courriel (service en anglais) : shareholderservices@sunlife.com

Dates liées aux dividendes en 2020

Actions ordinaires

Dates de clôture des registres

2 mars 2020
27 mai 2020*
26 août 2020*
25 novembre 2020*

Dates du versement

31 mars 2020
30 juin 2020*
30 septembre 2020*
31 décembre 2020*

*Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

Dépôt direct des dividendes

Les actionnaires ordinaires qui résident au Canada ou aux États-Unis peuvent demander que les dividendes versés sur leurs actions soient déposés directement dans leur compte bancaire.

Le formulaire Demande de paiement électronique des dividendes est accessible en ligne au site Web de la Société de fiducie AST (Canada), à l'adresse www.astfinancial.com/ca-fr, et peut être téléchargé. Vous pouvez également communiquer avec la Société de fiducie AST (Canada) pour demander un exemplaire du formulaire.

Régime canadien de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions

Les actionnaires ordinaires qui résident au Canada peuvent s'inscrire au Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions. Pour obtenir plus de renseignements, consultez notre site Web à l'adresse sunlife.com ou communiquez avec l'agent du régime, la Société de fiducie AST (Canada), à l'adresse sunlifeinquiries@astfinancial.com

Inscription en bourse

Les actions ordinaires de la Financière Sun Life inc. sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX), à la Bourse de New York (NYSE) et à la Bourse des Philippines (PSE).
Symbole : SLF

Les actions privilégiées de catégorie A de la Financière Sun Life inc. sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX).

Symboles :

Série 1 – SLF.PR.A	Série 8R – SLF.PR.G
Série 2 – SLF.PR.B	Série 9QR – SLF.PR.J
Série 3 – SLF.PR.C	Série 10R – SLF.PR.H
Série 4 – SLF.PR.D	Série 11QR – SLF.PR.K
Série 5 – SLF.PR.E	Série 12R – SLF.PR.I

Assemblée annuelle 2020

L'assemblée annuelle aura lieu :
Date : mardi 5 mai 2020
Heure : 17 h (heure de Toronto)
Lieu : Assemblée virtuelle uniquement par voie de webémission audio en ligne en direct au <https://web.lumiagm.com/186947015>.
Mot de passe « sunlife2020 » (il faut respecter les minuscules et les majuscules)

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Il est possible d'obtenir sans frais une copie de l'avis d'intention de lancer l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités en communiquant avec le Bureau du secrétaire de la Compagnie au servicesauxactionnaires@sunlife.com

Pour de plus amples renseignements sur les sociétés du groupe Financière Sun life, ou pour connaître les nouvelles les concernant ou leurs résultats financiers, veuillez visiter le site sunlife.com.



La vie est plus radieuse sous le soleil

La durabilité de notre Compagnie est essentielle à notre réussite globale. Pour en savoir plus, rendez-vous au sunlife.com/durabilite



1 York Street, Toronto,
ON Canada, M5J 0B6

sunlife.com